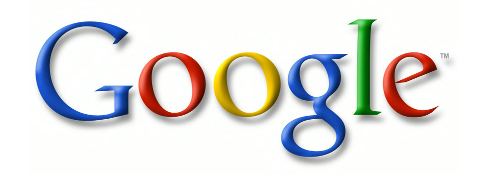
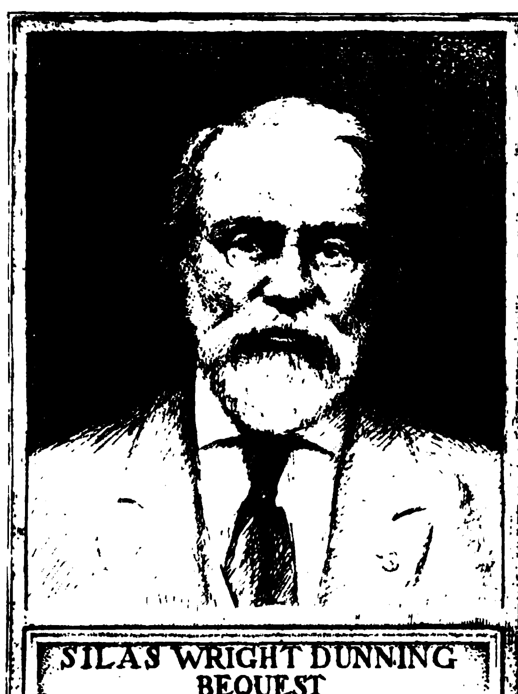





DC
611
.L8
S7

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

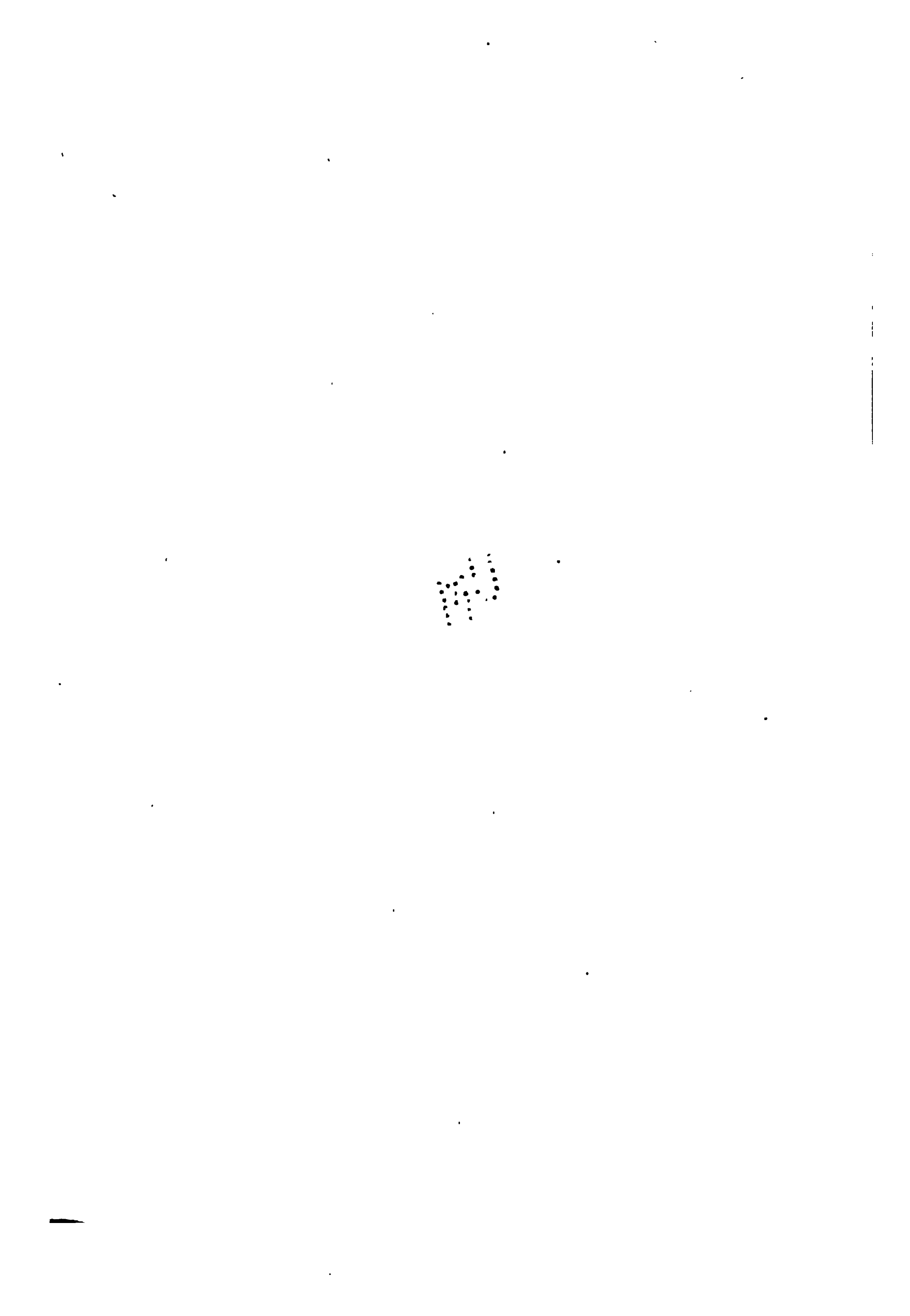
TOME XXXIV.



Ve MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilori, 5.

1863



CORRESPONDANCE

DE LOUIS XIV

Avec le Marquis AMELOT, son Ambassadeur en Portugal,

1685-1688

Publiée et annotée par le Bon de Girardot.

MARIAGE DU ROI DON PEDRO II.

(Suite. — Voir le 2e Semestre 1862.)

L'affaire du double mariage du Roi et de l'Infante une fois débarrassée de ce qui concerne le Roi semble devoir se simplifier; tout au contraire elle se complique. Louis XIV veut donner à l'Infante un époux de son choix, allié à sa famille, le fils aîné du Grand-Duc de Toscane; l'Espagne veut lui donner le prince Charles de Neubourg, frère de la future Reine; le roi Dom Pedro ne veut personne, mais il ne veut mécontenter personne. Il laisse donc négocier le mariage avec le Prince toscan, mais il y met des conditions qu'il sait que celui-ci n'acceptera pas. Cela dure plusieurs mois.

Le 23 décembre 1686, l'Ambassadeur français écrit que le roi Dom Pedro a nommé pour traiter l'affaire de Florence avec l'envoyé toscan Gennori, le duc de Cadaval « Comme plus propre à rompre qu'à conclure. » Le Duc commença par décliner l'intervention de l'Ambassadeur de France dans la négociation.

« M. le maréchal de Schombert mit hier à la voile et sortit

» de la rivière pour aller prendre à la hauteur de » Tetouan, le convoy de vaisseaux hollandois qui y ont » chargé du sel. »

N° LXXXI.

11 JANVIER 1687.

XXXVIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vos lettres des 16 et 19 décembre ne me laissent plus lieu de douter de la mauuaise foy auec laquelle la Cour où vous estes traite le mariage de l'Infante auec le prince Ferdinand de Toscane; et tout ce que vous auez découuert de la conduite qui y tient le duc de Cadaual, fait bien voir que le Roy son maître ne cherche que les moyens de rompre cette affaire et d'en rejetter tout le blasme ou sur le prince de Toscane au cas qu'il ne veuille pas aller à Lisbonne, ou sur l'Infante mesme s'il la peut obliger à parler en la manière qu'il désire.

Pour lui oster ce premier pretexte, j'ai fait escrire à l'abbé Strozzi, de disposer le Prince à ne pas refuser de faire ce voyage du moment que le roy Dom Pedro déclarera nettement qu'il le souhaitte, et je m'assure que ce jeune Prince déférera aux conseils qui lui seront donnez de ma part. Vous pourrez mesme en assurer dès à présent les Ministres de Portugal.

Je feray aussi dire à l'enuoyé de cette couronne auprès de moy, qu'après les assurances qu'il m'a données au nom du Roy son maistre, de la résolution qu'il a prise de préférer ce mariage pour l'Infante à tout autre lorsqu'il saura que je l'auray agréable, je ne doute point qu'il n'achèue au plustost cette affaire estant bien esloigné de croire qu'il ne veuille pas agir en cela de bonne foy auec moy. Et je lui feray mesme entendre combien je serois

sensible à un manquement de parole sur ce point. Mais pour lui oster tout moyen ou prétexte d'éluder la conclusion de cette affaire, il est nécessaire que l'Infante en conseruant au Roy son père tout le respect qu'elle lui doit, lui parle dans les termes que le père Pommereau lui a conseillez, et que d'autre costé les Ministres du Grand-Duc se rendent faciles sur toutes les choses raisonnables que ceux de Portugal pourront proposer.

Vous n'obmettrez rien aussi de vostre costé pour faire réussir cette affaire à ma satisfaction, et mesme pour persuader ceux qui ont plus de part au Gouuernement et dans la confiance dudit Roy, qu'il ne me pourroit pas donner un plus juste sujet de mécontentement que d'aporter des difficultez à la conclusion de cette affaire et que je ne puis m'imaginer qu'il reste aucune pensée de préférer le prince Charles de Neubourg à tous les auantages que l'Infante trouuera dans la maison de Toscane. Je vous enuoye la copie du traitté qui a esté fait entre le sieur Faultrier, intendant à Maubeuge, et le sieur Tiremont, commissaire du Roy catholique au sujet des poteaux plantez près de Namur, et il vous seruira à faire voir au lieu où vous estes qu'encore que ledit Intendant les ait fait mettre sans mon ordre, néantmoins il a eu d'autant plus de raison de le faire, que sa prétention a esté reconnue très bien fondée mesme par le commissaire d'Espagne, qui a cru ne pouuoir rien faire de plus auantageux pour le Roy son maistre que de faire l'échange de ce terrain auec les lieux dont ce traité fait mention, et je ne m'en suis contenté aussi, que pour faire voir que je désire sincèrement le maintien du repos dont l'Europe jouit à présent.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 11e jour de janvier 1687.

N° LXXXII.

26 JANVIER 1687.

XXXVIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 23 décembre ne contient rien qui ne me confirme le peu de sincérité que vous auez remarquée dans tout le procédé que tiennent les Ministres et mesme le Roy de Portugal, touchant le mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, et j'ay d'autant plus approuué la conduite que vous auez fait tenir au sieur Gennori et les reserues respectueuses dans lesquelles il est demeuré que les pressantes instances que lui a faites le duc de Cadaual de déclarer ce que le Grand-Duc vouloit, et s'il ne prétendoit pas que son fils vint à Lisbonne, font voir clairement que la Cour où vous estes ne cherche qu'un prétexte de rupture soit sur le refus que feroit ledit Prince d'aller à Lisbonne, soit sur la manière dont il y doit estre receu, et sur les difficultez qui pourroient estre formées de la dot de l'Infante. Ainsi vous auez très prudemment fait aussi bien que ledit Gennori d'éuiter toute contestation et de faire connoistre au duc de Cadaual que le Roy n'a qu'à dire ce qu'il désire pour l'auantage de la Princesse sa fille, et qu'on y acquiescera de la part du Grand-Duc.

Je n'ay point aussi d'autres ordres à vous donner sur ce sujet que de continuer d'agir comme vous auez fait jusqu'à présent, m'assurant que ce que j'ay fait entendre icy à l'enuoyé de Portugal sur le juste mécontentement que j'aurois si cette affaire ne réussissoit point, après auoir disposé la maison de Toscane à s'y conduire de la manière qui pouuoit estre la plus agréable au Roy de Portugal, pourra inspirer d'autres sentiments à la Cour où vous estes et la porter à finir cette affaire à ma satisfaction. Vous verrez

cependant par la copie que je vous enuoye de la lettre du sieur du Pré, quelle est la répugnance qu'a le prince de Toscane à se rendre à Lisbonne. Mais comme j'ay toujours lieu de croire que si c'estoit la seule difficulté qui empeschast la conclusion de ce mariage, ce Prince auroit toute la déférence que je dois attendre de lui à mes auis et conseils, vous deuez toujours témoigner au lieu où vous estes, que le Grand-Duc et le prince de Toscane sont disposez à faire tout ce que le Roy pourra raisonnablement désirer aussitost qu'il lui aura plu expliquer ses intentions.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 26 janvier 1687.

La lettre de M. du Pré énonce la répulsion manifestée par le prince de Toscane contre un voyage en Portugal. « Il épouserait l'Infante si on l'amenait en Toscane »; aux instances de l'envoyé français, il a répondu que si on voulait marier l'Infante, ils assembleraient les Etats pour rapporter la loi de Lamego. Le Grand-Duc lui-même recommandait de ne pas trop presser son fils.

Le 30 décembre 1686, Amelot écrit une longue lettre où il entre dans les détails les plus circonstanciers sur cette inextricable négociation. L'Infante lui a fait connaître que son père l'avait engagée : « à prendre sur elle la rupture » du mariage; elle avait répondu que comme elle mettoit » toute sa gloire à lui obéir, et que ce n'estoit point à » elle à vouloir ou ne vouloir pas, elle ne pouuoit con- » sentir qu'il parust qu'elle s'opposoit à ce que Sa Majesté » témoignoit publiquement désirer. »

Puis le Duc était venu lui montrer des articles stipulant la venue du prince toscan en Portugal jusqu'à la naissance

d'un fils du Roi ou d'elle, et la réunion des deux Etats après la mort du Grand-Duc. On s'engageait à payer à la Princesse en quatre années le million de croisades qui lui appartenait, sauf déduction des frais du mariage. Le Prince devrait recevoir de son père 400,000 livres par an, venir à ses frais, et assurer un douaire à sa femme.

Gennori voulait consulter sa cour après la discussion de chaque article. C'était une perte de temps considérable, et un ajournement indéfini conforme aux vues du Portugal. Amelot conseillait au Florentin de soumettre au Grand-Duc le traité complet et surtout de convenir sans délai sur la venue en Portugal du prince de Toscane : « Non-seu-
» lement parce que de contester ce point, seroit capable de
» tout rompre et que cette condition est absolument néces-
» saire pour conseruer le droit de l'Infante à la succession du
» Royaume ; mais encore parce que l'interrest que la France
» peut auoir dans cette affaire, n'est pas que l'Infante ou
» quelqu'autre Princesse soit grande duchesse de Toscane
» (ce qui importe peu), mais que le royaume de Portugal
» se conserue indépendant et séparé de l'Espagne et
» que la succession du roy Dom Pedro en cas qu'il n'eust
» point de fils tombe à des princes qui en auront toute
» l'obligation à Vostre Majesté, et qui lui seront attachez
» par toutes sortes de raisons.

» Le 26 et le 29 de ce mois, Gennori a esté en conférence
» chez le Duc où Roc Monteiro s'est trouué ; le Duc y a tou-
» jours monstré une fermeté excessive dans ce qu'il proposoit
» et mesme de l'aigreur lorsqu'on lui contestoit quelque
» point. Roc Monteiro paroissoit vouloir radoucir les choses,
» on y a néantmoins arresté six articles :

» L'enuoy d'un Ambassadeur de la part du Grand-Duc
» pour satisfaire aux formalitez requises en pareil cas.

» La venue du prince de Toscane en Portugal et sa

» demeure en ce royaume jusqu'à ce que le roy Dom Pedro » ou lui eussent un fils.

» La cession des biens de Bragance à l'Infante auec les » commanderies qui y sont attachées.

» La stipulation que ces mesmes biens appartiendront » à l'héritier masle qui pourroit naistre du mariage du » Roy suiuant la nature du duché de Bragance, sans que » l'Infante et le Prince son époux en pussent prétendre de » récompense et d'équiualant.

» L'Infante et le Prince son époux déclarez héritiers du » royaume en cas que le roy Dom Pedro n'aye point de » succession masculine légitime.

» Le roy Dom Pedro donne à sa fille pour dot, le million » de croisade qui lui apartient du bien de sa mère, » outre les pierreries et autres meubles qui seront estimez » lors de la signature du contrat auec clause que le Roy » aura dix années de tems pour payer le million, et » que l'Infante venant à la couronne auant ledit tems » cette obligation cessera. Ce qui à dire le vray est ridicule » à stipuler puisqu'en ce cas l'Infante n'auroit rien à pré- » tendre que contre elle mesme. »

N° LXXXIII.

9 JANVIER 1687.

XXXVIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Le compte que vous me rendez par vostre lettre du 30 décembre de ce qui s'est traité entre le duc de Cadaual, Roc Monteiro et Gennori, me feroit croire que cette affaire seroit fort auancée si les Portugais désiroient sincèrement de la conclure, et que le prince de Toscane n'eust pas une répugnance aussi insurmontable qu'il le témoigne à

demeurer quelque tems à Lisbonne. J'aprouue néantmoins le parti que vous auez pris de ne faire aucune difficulté sur ce point estant persuadé comme vous l'estes que c'est une condition sans laquelle la cour où vous estes ne consentiroit jamais à ce mariage. Et comme j'ordonne au sieur du Pré d'employer tous ses soins à disposer ledit Prince à consentir à ces conditions, j'ay toujours sujet de croire qu'il prendra enfin la résolution de déférer à mes conseils, et de n'aporter de sa part aucun obstacle à un mariage qui lui doit estre si auántageux.

Le temps que l'on prend pour restituer à l'Infante le bien de la feue Reine, ne se peut guères soutenir auec justice, et il leur sera difficile de prendre des précautions valables contre la juste demande qu'elle en pourra faire dans la suite du tems. Mais Gennori a grande raison de ne point faire de difficulté sur ce point, et vous deuez aussi esloigner autant qu'il vous sera possible toutes celles qui pourroient donner prétexte aux Portugais de rompre l'affaire dans laquelle j'ay lieu d'espérer que ma considération les empeschera de faire des demarches qui ne soient pas conformes à l'intérest qu'ils ont de ménager mon amitié.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 9 janvier 1687.

13 janvier 1687. — Amelot écrit que l'article de la réunion des Etats toscans à la couronne de Portugal, est la plus grande difficulté de la négociation; il a conseillé à Gennori de proposer que le prince Ferdinand ayant deux fils de son mariage avec l'Infante, le cadet serait Grand-Duc de Florence. Le Duc, dans une conférence du 31 décembre, avait insisté sur l'union, avec envoi de gouverneur portugais à Florence, et exigé qu'avant tout le Grand-

Duc fit voir les titres et actes en vertu desquels il possédait la souveraineté de la Toscane ; il refuse toute transaction sur ces deux points et ajoute que pour le paiement de la dot en dix ans les mots « como melhor lo estuvera » voulaient dire comme il voudrait pour les termes et qu'il payerait en sucre, en tabac, en pièces de canon et en perruques ainsi qu'il lui plairait.

Tous les expédients proposés sous l'inspiration de M. Amelot furent rejetés.

Pour ne pas rompre de suite, l'Ambassadeur français conseilla à Gennori de demander les articles par écrit. Cette communication devint l'objet d'une négociation incidente et d'attermoiements prolongés sous toutes sortes de prétextes.

Enfin, ils furent communiqués dans la forme que voici :

I.

Premièrement on est conuenu en considération de l'auantage que l'on espère qui résultera pour le bien commun de ce Royaume et des Estats de Florence, de conclure et accomplir le mariage de la sérénissime Infante Dona Isabelle, fille héritière et successerice de très haut et puissant roy Dom Pedro II de Portugal, et de la sérénissime rcine Dona Marie de Sauoye d'heureuse mémoire auec le sérénissime prince Ferdinand fils héritier et successeur du sérénissime grand-duc de Toscane Cosme de Medicis et de la sérénissime grande-duchesse Marguerite dudit mariage, il sera reciproquement passé des pouuoirs d'une et d'autre part.

II.

Qu'auant que de signer ledit contrat il sera enuoyé suiuant l'usage pratiqué entre les grands princes, un

Ambassadeur du Grand-Duc en ce Royaume pour faire la demande de la sérénissime Infante, dans les formes et auec toutes les solennitez requises en pareil cas.

III.

Que le sérénissime prince Ferdinand se rendra dans ce Royaume pour y faire sa demeure tant et si longtems qu'il sera nécessaire, ce qui sera expliqué plus particulièrement dans un autre article, et que sans cette condition icy exprimée comme preliminaire, aucun des autres articles ne pourra auoir l'effet.

IV.

Qu'attendu que la sérénissime Infante jouit à présent des biens de la maison de Bragance, qui apartiennent aux aisnez des Roys de Portugal aussi bien que de quelques commanderies qui y sont attachées, leurs AA. SS. posséderont l'un et l'autre et en jouiront librement.

V.

Qu'en cas que Sa Majesté portugaise ait un fils masle et légitime auquel passeront aussitost lesdits biens suiuant leur nature, ladite Majesté ne sera point obligée à donner aucun équiualent aux sérénissimes Princes futurs époux ni récompense quelconque et auec ces conditions leur sera passé par Sa Majesté une donation en bonne forme desdits bien et commanderie auec toutes les villes, etc., en dépendans; sans que lesdits Princes pussent prétendre en vertu de quelqu'autre donation qui en eût esté cy deuant faite à ladite sérénissime Infante.

VI.

Le roy Dom Pedro dotera la sérénissime Infante sa fille, d'un million de croisades monnoye de ce Royaume qui lui est écheu et lui apartient par la mort de la feue Reyne sa

mère, et outre des meubles, bagues et joyaux de S. A. qui sont d'un pris considérable et seront estimez auant la signature du contrat. Et en cas, ce qu'à Dieu ne plaise, que le Roy vint à mourir sans enfant masle et légitime, leurs AA. SS. succèderont à ce Royaume, ce qu'arriuant cessera dès lors l'obligation de la dot cy exprimée.

VII.

Et comme il peut arriuer que Sa Majesté ayant un fils masle légitime, lequel suiuant les loix succédera à la Couronne, leurs AA. SS. alors se retirent dans leurs Estats de Florence; en ce cas Sa Majesté s'oblige et promet par cet article de payer à leurs AA. SS. ledit million de croisades monnoye de ce royaume qui aura cours au tems du payement, et ce dans le tems et espace de dix années, comme il lui sera plus conuenable, en sorte que dans ledit tems leurs AA. reçoivent ladite somme dans ledit tems réellement et de fait et en demeurent libres possesseurs, renonçant dès à présent comme ils renoncent par cet article à tous interrests et frais de ladite dot qui pourroient estre prétendus depuis le jour de la célébration du mariage jusqu'au total et parfait payement (1).

VIII.

Le sérénissime Grand-Duc donnera tous les ans au sérénissime prince Ferdinand son fils, la somme de deux cent

(1) Il est vray que les termes des payemens sont bien longs et bien vagues, mais il faut considérer que dans quelque mariage que ce soit le prince Ferdinand ni aucun prince de la chrétienté ne trouvera une dot aussi considérable qu'est celle de l'Infante, mesme auec les clauses icy exprimées sans conter les espérances à la couronne.

(Note du Marquis Amelot.)

mille croisades en argent content, porté en ce Royaume pour la dépense et entretien de la maison dudit Prince, pendant tout le tems de son sejour en Portugal.

IX.

Ledit sérénissime prince Ferdinand viendra demeurer en Portugal et y résidera jusqu'à ce que Sa Majesté ait un fils masle et légitime qui lui puisse succéder, et ladite Majesté venant à mourir sans enfant masle et légitime, ce qu'à Dieu ne plaise, son Altesse qui sera mari de la sérénissime Infante et Reine, règnera conjointement auec elle et jouira de toute l'autorité apartenante au titre de Roy, et par cet article il est conuenu et establi que dans ce cas pour ce qui est des expéditions, signatures, monnoyes et tous autres actes publics on se conformera à ce qui a esté autrefois pratiqué en semblable occasion par les roys catholiques Dom Ferdinand et Dona Isabelle : et sera le présent article particulièrement conclu et exprimé dans la ratification et contrat solennel des présentes conventions (1).

X.

En arriuant qu'il plaise à Dieu donner à Sa Majesté un fils masle et légitime successeur de ses Royaumes; leurs AA. SS. en ce cas pourront se retirer dans leurs Estats de Florence auec stipulation que ledit fils masle de Sa Majesté venant à mourir, leurs AA. SS. reuiendront en ce Royaume s'ils n'ont point de fils ou ayant un fils, il sera a leurs choix de reuenir ou d'enuoyer icy ledit fils. Et si Sa Majesté n'ayant point de fils lesdits SS. Princes vien-

(1) Cet article et ceux qui regardent les cas de succéder au Royaume et le traitement du Prince sont les plus honorables et auantageux qu'il puisse souhaitter.

(Note du Marquis Amelot.)

nent à en auoir un pendant leur séjour en ce Royaume, il est de plus conuenu par cet article qu'il sera en leur liberté de se retirer dans leurs Estats pourueu qu'ils laissent icy leur dit fils jusqu'à ce que le Roy en ait de son mariage.

XI.

Arriuant que le fils aisné desdits SS. princes vint à mourir Sa Majesté n'en ayant point, en ce cas lesdits princes seront tenus d'enuoyer en ce Royaume leur fils le plus âgé qu'ils auront alors pour estre successeur desdits Royaumes de la mesme manière que l'auroit esté l'aisné s'il eut vescu. Et ledit fils de ce mariage qui au desfaut d'enfans masles dudit seigneur Roy, deura succéder à ses Royaumes succèdera pareillement aux Estats de Florence, comme s'il auoit toujours esté demeurant. Et pour assurer ce cas et autres qui pourroient auparauant arriuer en la personne du sérénissime prince Ferdinand, futur époux par la mort du sérénissime Grand-Duc son père que Dieu conserve longues années. Il sera donné connoissance distincte des loix fondamentales ou municipales desdits Estats de Florence, dans meilleure forme et manière qu'il se pourra (1).

(1) Cette obligation ne doit pas paroistre si étrange, puisque les Portugais eux mesmes, auec toute leur fierté, l'ont fait pour le feu Roy d'Angleterre en mariant la Reyne Catherine aujourd'hui douairière.

Cet article ne parle point d'union et est conceu en termes si généraux sur la succession aux Estats de Florence, qu'on pourroit toujours y donner l'explication qu'on voudra et alléguer alors l'impossibilité de l'union. En un mot, on ne peut ce semble passer sur ce point plus légèrement que l'on fait.

(Note du Marquis Amelot.)

XII.

La sérénissime Infante jouira et continuera de jouir pendant tout le tems qu'elle demeurera en Toscane, du vivant ou après le décès du sérénissime prince Ferdinand, son mari, des reuenus conuenables pour l'entretien de sa maison, tels et aussi forts que l'aye cy-deuant eu aucune Grande-Duchesse de Toscane, de quoi il sera donné des mémoires certains pour en exprimer la somme précise dans le contrat.

XIII.

Si la sérénissime Infante suruit le sérénissime prince Ferdinand, son futur époux, sans qu'il reste d'enfans de son mariage, ce qu'à Dieu ne plaise, il lui sera promis et accordé la somme de 500,000 croisades pour son douaire, au payement desquels le Grand-Duc et le prince Ferdinand s'obligeront, eux et leurs héritiers, et ce, sans avoir égard à la loy de ce Royaume, qui deffend toute stipulation de douaire au dela du tiers de la dot dont Sa Majesté dispense et qu'elle reuoque par ce présent traitté, comme aussi lesdits SS. PP. l'auront et tiendront pour reuoqué, mesme les lois de leurs Estats de Toscane qui y seroient pareillement contraires; et se doit entendre le présent article auoir lieu mesme en cas que lors de la séparation du mariage, la dot ne soit pas encore payée ou qu'elle ne le soit qu'en partie (1).

(1) Cet article et les deux suiuans regardent uniquement l'intérest pécunière sur lequel le Grand-Duc a déclaré qu'il ne s'arrêteroit pas beaucoup, mais comme effectiuement ils sont un peu forts, si l'on vouloit dans la suite en disputer l'exécution, on pourroit prétendre que les dérogations aux lois municipales du Royaume, sont inualides, et les cas préuus échéans, ce ne

XIV.

Arriuant que le sérénissime prince Ferdinand laisse des enfans lors de son décès, la sérénissime Infante aura le gouuernement desdits enfans et de l'Estat de Florence pendant leur minorité. Comme régente et administratrice et cela soit que l'aisné desdits enfans où actuellement succéde aux Estats de Toscane ou qu'il vienne à succéder par la mort du sérénissime Grand-Duc, son ayeul. Mais en cas que le prince Ferdinand décède sans enfans, et que la sérénissime Infante veuille reuenir en Portugal, il lui sera pour lors donné, outre sa dot, son douaire, ses meubles, bagues et joyeaux ou leur juste valeur, la somme de 50,000 croisades par an, monnoye de ce Royaume, et sera fourni aux dépens des Estats de Florence, une flotte pour la conduire en Portugal, auec toute la sureté, dignité et grandeur dues à sa personne royale; pour assurance duquel article, il sera pareillement dérogé comme cy dessus, article 13, à toutes lois qui y seroient contraires (1).

seront plus que des prétentions qui se traiteront par personnes enuoyées ou par arbitres amiables qui terminent ordinairement à beaucoup moins que ce qui est demandé.

(1) A l'égard de la flotte on sait bien icy que le Grand-Duc n'a point de vaisseaux. Ainsi, cette demande paroist plustost faite pour satisfaire la fièreté portugaise, ou pour rendre peut-estre, par l'insertion d'une pareille clause, le retour de l'Infante en Portugal, plus difficile en cas que le roy Dom Pedro ait un fils. Et l'on voit aujourd'hui, par expérience, que les Portugais ne veulent point que la Reyne douairière d'Angleterre reuienne icy, quelque envie qu'elle en ait, et cela pour la crainte qu'elle ne voulust avoir part aux affaires.

(Notes du Marquis Amelot.)

XV.

Arriuant que les enfans nez de ce mariage vinssent à décéder sans postérité pendant la vie de la sérénissime Infante, bien qu'en ce cas l'obligation du douaire de 500,000 croisades cesse celle de la pension de 50,000 croisades et de la flotte subsistera dans sa force et vigueur, et dans tous les cas, soit qu'il y ait des enfans de ce mariage ou qu'il n'y en aye point, et soit qu'ils décèdent pendant la vie ou après le décès de la sérénissime Infante, le sérénissime Grand-Duc et le sérénissime prince Ferdinand seront obligez, eux et leurs héritiers, à la restitution de la dot ou partie d'icelle qui aura esté receue et des meubles, bagues et joyeaux, ou leur juste valeur (1).

XVI.

En cas que le sérénissime Grand-Duc vienne à décéder pendant que le sérénissime prince Ferdinand sera en Portugal, ledit Prince, son fils, prendra possession des Estats de Florence, par son procureur, qu'il nommera pour cet effet, et sera aussitost reconnu juré et traitté par lesdits Estats, comme s'il y estoit actuellement résident, et arriuant que ledit Prince vint à décéder après le Grand-Duc, son père, le roy Dom Pedro estant encore viuant et le fils aisné sorti du mariage qui se traitte aujourd'hui se trouuant alors en Portugal, ledit fils sera de la mesme manière, reconnu juré et traitté comme Grand-Duc et prendra possession des Estats, par procureur, que le roy Dom Pedro son ayeul, nommera; Sa Majesté ayant dès

(1) Il faut bien conuenir que cette restitution paroist exhorbitante en cas qu'il soit resté des enfans après l'Infante.

lors la régence desdits Estats, comme tuteur et légitime administrateur de la personne et biens du Prince, son petit-fils (1).

XVII.

Le sérénissime prince Ferdinand aura et receura dans ces Royaumes, après son mariage auec la sérénissime Infante, les mesmes traitemens et honneurs que les seigneurs, roys de Portugal, ont coustume d'accorder à leur fils aisné, et qui se doiuent présentement ainsi à la sérénissime Infante, et supposé que ledit prince Ferdinand demeurast en Portugal, ou que par quelque raison il y reuint, lorsque Sa Majesté aura un fils masle et légitime, en ce cas, ledit prince de Toscane aura et receura les traitements et honneurs qui se font aux enfants puisnez dans ce Royaume (2).

XVIII.

La sérénissime Infante reconnoissant la générosité dont le Roy, son père, use à son égard dans ce traitté, en lui cédant toutes les bagues, meubles et joyeaux que la défunte reine Dona Marie a laissez, dans lesquels ledit seigneur Roy auoit la moitié comme estant biens acquis durant le mariage de Son Altesse sérénissime, de sa propre et franche volonté

(1) Cette tutelle fait de la peine à Florence. Il est cependant visible que ce cas est éloigné et nullement vraisemblable, et il faut auouer que si le prince Ferdinand et le Grand-Duc manquât aussi bien que l'Infante, la tutelle appartiendroit naturellement au roy Dom Pedro, ayeul maternel.

(2) Il ne se peut rien désirer de mieux.

(Notes du Marquis Amelot.)

renonce par cet article à toute prétention de légitime qu'elle pourroit jamais avoir sur la succession du Roy son père, soit directement, etc. Ce que ledit sérénissime prince Ferdinand, futur époux sera pareillement tenu d'approuuer et ratifier, etc. (1).

XIX.

Et parce qu'il est important pour la sureté des SS. PP. futurs époux, et beaucoup plus par rapport au cas dans lequel la succession de cette couronne sera continuée dans la postérité des seigneurs Grands-Ducs de Toscane, que l'on voye les loix qui establissent la succession desdits Estats, il est conuenu et stipulé qu'auant la finale conclusion de ce traitté, le sérénissime Grand-Duc en enuoyera en ce Royaume des copies autentiques pour estre remises dans la tour des archives à Lisbonne en cas que ledit mariage s'achèue et s'il est jugé nécessaire, Sa Majesté enuoyera un Ministre à la cour de Florence pour voir lesdites loix (2).

(1) Cet article n'est pas considérable et la renonciation se peut disputer dans la suite comme nulle et de nul effet.

(2) Ceci paroit choquant en ce qu'il semble que les Portugais veulent examiner les titres de la souueraineté de Florence : mais dans le fond le Grand-Duc ne perd rien à donner connoissance de la constitution de son Estat que tout le monde sait et dont les histoires sont pleines, et il n'est pas possible que les Portugais voulussent la mettre en question après cent cinquante ans de reconnoissance du Pape et des Princes chrétiens. La faculté d'enuoyer un homme à Florence pour voir les titres semble de plus n'estre spécifiée que pour pouuoir tirer en longueur, tant qu'il plaira au roy Dom Pedro.

(Notes du Marquis Amelot.)

N° LXXXIV.

27 février 1687.

XXXIXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

Monsieur Amelot,

J'ay receu vos lettres des 13 et 27 janvier, auec les articles et conditions du mariage proposé entre le prince de Toscane et l'Infante. Vous verrez par les mémoires et pièces que le Grand-Duc a fait remettre icy par son résident, qu'il est bien esloigné de consentir à ces conditions quoi qu'il ne fut pas encore informé de celles qui regardent l'union de la couronne de Portugal pour laquelle il me semble qu'il suffit que le prince de Toscane ne renonce point aux droits que lui donne la qualité de fils aisné sur les Estats de son père, sans stipuler cette union qui ne sert qu'à faire voir aux peuples, qu'ils pourront passer dans la suite du tems sous la domination des Portugais et à les détacher de l'affection qu'ils doiuent auoir pour leur souuerain.

Il me paroist aussi que le terme de dix ans pour la restitution de la dot de la feue Reyne qui est desjà acquise à l'Infante et qu'on ne peut plus retenir auec justice ne se peut guères soustenir, mais ce qui fera encore le plus de peine, est l'obligation qu'on impose audit Prince d'aller demeurer en Portugal, à quoi il témoigne une répugnance insurmontable. Ainsi vous ne deuez plus employer vos soins qu'à apuyer auprès des Ministres portugais les bonnes raisons que peut auoir le Grand-Duc, et les porter à adoucir les conditions les plus dures et auxquelles le résident de ce Prince témoignera plus d'auersion. Mais vous ne deuez plus l'obliger à faire aucun pas qui soit contraire aux interrests qu'il a de son maistre.

Il y a cependant beaucoup d'apparence que la Cour où

vous estes ne se relaschera point des articles qui auoient esté accordez par la Duchesse mère de Sauoye pour le mariage du Duc son fils auec l'Infante, et c'est ce que j'ordonne au sieur du Pré que j'ay renuoyé à Florence, de bien faire connoistre au Grand-Duc et au Prince son fils, afin de les porter à se rendre plus faciles sur tout ce qui ne s'éloigne point de la droite raison, et principalement sur la demande que font les Portugais que le prince de Toscane aille demeurer à Lisbonne, jusqu'à ce que le roy Dom Pedro ou lui ayent quelque enfant qui assure la succession. Enfin, si vos soins et vos offices ne peuuent pas aplanir toutes les difficultez qui se rencontrent à la conclusion de ce mariage, vous deuez sur toutes choses faire tout ce qui vous sera possible pour empescher que le prince Charles de Neubourg n'en profite, et comme je ne doute pas que la Reyne d'Angleterre ne propose le duc de Modène son frère, vous pourrez l'appuyer de vos offices lorsque vous verrez qu'il n'y aura plus rien à espérer pour le prince de Toscane.

Vous ferez mesme connoistre au duc de Cadaual et aux autres Ministres auec lesquels vous estes en quelque correspondance que je ne puis pas croire que le roy Dom Pedro veuille adjouter au mécontentement que me donne le mariage qu'il va faire pour lui auec une princesse de Neubourg dont la maison est entièrement déuouée aux interrests de celle d'Autriche, le désagrément d'une double alliance en faisant épouser l'Infante à un cadet de cette mesme maison, et qu'il n'y auroit plus lieu de douter que la couronne de Portugal ne se soucie plus de garder aucune mesure auec moy et qu'elle veut s'attacher entièrement aux interrests de la maison d'Autriche.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 23 février 1687.

Nº LXXXV.

3 février 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

Sire,

Je receus la semaine passée une lettre de la dame du Verger, en réponse à une que je lui auois escrite quelques jours auparauant pour informer l'Infante de toutes les longueurs affectées de Roc Monteiro. Elle me mande par ordre de cette Princesse, que ce qui a fait différer de donner les articles à Gennori, est qu'effectiuement ils auraient esté renuoyez à Saluaterra sur quelque legère difficulté que le roy Dom Pedro auoit laissé à décider icy à quelques-uns de ceux dont il prend conseil, lesquels n'auoient pas voulu en prendre sur eux la résolution, qu'au moins c'est à ce que le duc de Cadaual lui auoit dit, que ce Ministre faisoit toujours ce qu'il pouuoit pour persuader de ses bonnes intentions dans cette affaire, mais que le comte d'Ericera auoit confié à une personne de foy que le Duc lui avoit dit, parlant du mariage de Florence, que le Grand-Duc auoit beau faire, que l'Infante n'en épouseroit point d'autre que le prince Charles de Neubourg.

Il est assez difficile après cela de se flatter que le roy Dom Pedro soit dans d'autres sentiments quand on n'en seroit pas déjà informé d'ailleurs. Gennori fut voir il y a quelques jours Roc Monteiro, pour lui dire que le courrier estoit parti pour Florence, et celui cy ayant assuré de noúueau le Florentin que l'affaire iroit bien, et que le roy Dom Pedro la souhaittoit tout de bon, Gennori répondit que l'article 15 touchant la restitution de la dot et le dernier qui parle de l'examen des loix de Florence,

ne paroissoient pas faits pour faciliter la négociation. Roc Monteiro replica sur l'article 15 qu'il n'en auoit pas esté d'auis, mais que le Grand-Duc y pourroit faire ses objections, et sur le dernier que lorsqu'on seroit d'accord en tout le reste, l'affaire ne se romproit pas la-dessus. Ces discours sont très propres à confirmer dans la pensée que tout cecy n'est fait que pour amuser et gagner du tems afin d'acheuer l'affaire de Neubourg, pendant que le Grand-Duc répondra, qu'on lui repliquera, et que des courriers iront et viendront de part et d'autre.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 3 feurier 1687.

N° LXXXVI.

9 MARS 1687.

XLe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vos lettres des 23 januier et 3 feurier me confirment le peu de sincérité qu'il y a dans toute la négociation que les ministres portugais ont commencée touchant le mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, et les conditions qu'ils demandent du passage de ce prince à Lisbonne, de l'union des Estats du Grand-Duc au royaume de Portugal et du payement de la dot de cette Princesse en dix années de la manière qu'il plaira au roy Dom Pedro et sans interrests, sont rejetés auec tant de raison par le Grand-Duc, que je ne puis blasmer son reffus ni le presser dauantage pour la conclusion d'une affaire que je vois bien que les Portugais veulent éloigner ou plustost rompre entièrement pour courir à une double alliance qui ne

peut estre que très préjudiciable à ma couronne. Je n'ay plus aussi d'autres ordres à vous donner sur ce sujet que ceux que contient ma dernière dépesche. Et vous continuerez seulement à m'informer de ce qui se passe sans témoigner de ma part aucune approbation des propositions que je viens de vous écrire.

Le comte de Lobkowuitz m'ayant assuré tant de bouche que par escrit au nom de l'Empereur, que ce prince veut obseruer inuiolablement la treue pendant tout le tems de sa durée, j'ay bien voulu me contenter de cette déclaration pour ne point détourner les princes de l'empire de continuer de donner à l'Empereur les secours dont il aura besoin pour soutenir la guerre contre les Turcs. Et vous serez informé de mes sentimens sur cette affaire par la réponse que j'ay fait donner au comte de Lobkowuitz, dont je vous enuoye copie afin que vous en puissiez aussi faire part au lieu où vous estes.

Depuis que cette dépesche vous a esté escrite, le résident du Grand-Duc a remis entre les mains du sieur de Croissy le mémoire cy joint qui contient quelques adoucissemens sur les trois principaux points qui sont les plus grandes difficultez du mariage du prince de Toscane auec l'Infante, et come le Grand-Duc veut que Gennori ne fasse rien que ce que vous jugerez à propos, ledit mémoire vous seruira d'instruction; et premièrement vous ferez tout ce qui vous sera possible pour porter les Ministres à se desister du passage du prince de Toscane à Lisbonne. Mais s'ils en font une condition sans laquelle on ne puisse rien conclure, vous pourrez accorder qu'il y demeurera six mois ou mesme un an et que s'il a un fils, il sera eleué à Lisbonne. Car quoique ce prince ait jusqu'à présent une répugnance insurmontable à faire ce voyage, néantmoins come il souhoitte passionnément se rendre à la Cour, j'ay

lieu de croire qu'il déférera aux conseils que je lui donneray de satisfaire en cela aux désirs des Portugais pour six mois ou pour un an.

Quant à la dot, le Grand-Duc s'en remet à ce que je jugeray de plus raisonnable tant à l'égard du payement du principal que des interrests. Ainsi vous tascherez de ménager autant qu'il vous sera possible en cela ses auantages, et si vous ne le pouuez faire de la manière que le droit et la raison le peuuent demander, vous tascherez de rendre au moins cet article le moins préjudiciable qu'il se pourra pour le prince de Toscane et pour l'Infante.

Le seul article sur lequel vous ne deuez admettre aucun tempéramment, est celui qui regarde l'union des Estats de Florence auec la couronne de Portugal, et come je vous ay mandé toutes les raisons qui en doiuent faire desister les Portugais, je n'ay plus rien à y adjoindre.

Cette lettre vous sera portée par un courier du Grand-Duc qui vous adresse aussi à cachet volant la lettre qu'il escrit à Gennori, par laquelle il ne lui donne point d'autre ordre que de suiure les vostres.

Ainsi c'est à vous à conduire cette affaire en la manière qui vous paroistra la plus conuenable pour la faire réussir à la satisfaction de ces princes.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 9 mars 1687.

10 février 1687. — Un vaisseau portugais part pour la Hollande avec une partie de la maison du comte de Villarmayor, 200,000 fr. de pierreries pour la Reine, de la vaisselle d'argent et des tapisseries de la Couronne pour

servir dans l'ambassade. Il navigue sous pavillon et passeport hollandais pour éviter la nécessité du salut.

A ces détails, Amelot en ajoute d'autres sur tous les moyens dilatoires par lesquels la Cour de Lisbonne amuse l'envoyé florentin. On se montre en ce moment favorable au mariage, peut-être parce qu'on est plus sûr de l'éloignement du prince de Toscane pour cette union, et aussi pour faciliter aux Ambassadeurs envoyés à Heidelberg le passage et la sortie de la France.

L'Infante renouvelle l'expression de sa profonde reconnaissance pour le Roi de France.

17 février 1687. — Tenu systématiquement en dehors des négociations officielles pour le mariage, le marquis Amelot y était cependant entré. Plus habile que le Florentin et mieux posé, parlant au nom du Roi de France, il avait cru avancer l'affaire dans un entretien avec Cadaval; il en avait reçu de nouvelles protestations du bon vouloir de sa Cour. Amelot représenta, quant à l'union des Couronnes, que le prince de Toscane ne pouvait que désirer d'être à la fois roi de Portugal et Grand-Duc, mais que le sentiment de Florence s'opposait à cette stipulation, que le mariage en lui-même comprenait tout. Cadaval convient que cela serait traité dans un article à part, et concéda quelques points relatifs à la restitution de la dot.

Dans une audience, Dom Pedro annonça que désormais Taborda, son représentant à Versailles, n'aurait plus à s'occuper de cette négociation; que, du reste : « il écouteroit les propositions et feroit ce qui seroit le plus conuenable. »

A ce compte rendu, le marquis Amelot joint une lettre de la dame du Verger, évidemment écrite de concert avec l'Infante, et que nous donnons ici textuellement à cause de cela.

Nº LXXXVII.

15 FÉVRIER 1687.

LETTRE de Madame Du Verger à l'Ambassadeur.

MONSIEUR,

Taborda a escrit que M. de Croissy lui auoit dit de la part de Sa Majesté très chrétienne qu'après la manière dont on auoit usé pour le mariage de Neubourg, elle auoit un double sujet de mécontentement si le mariage du roi Dom Pedro précédoit celui de l'Infante et qu'il falloit que l'un et l'autre se fist en mesme tems. Ces nouuelles ont mis le roy Dom Pedro dans une colère extrême, disant que c'estoit Taborda qui estoit cause que le Roy de France auançoit si fort les choses et s'il ne s'estoit pas mal expliqué que cela ne seroit pas ainsi. Le roy Dom Pedro lui a fait répondre qu'il eust à ne plus parler de cette affaire et que quand on lui demanderoit à la Cour de France quelques nouuelles la-dessus, qu'il répondit qu'il n'en sauoit rien, et que comme le Roy de France entroit dans cette affaire, qu'il auoit son Ambassadeur en Portugal, il pourroit s'en faire informer par lui, et que pour Taborda, il n'auoit d'autre chose à répondre. Le roy Dom Pedro croit par cette réponse que le Roy de France ne pressera plus tant. De plus j'ay apris d'un endroit fort certain, que le Roy a donné ordre à Villarmayor d'amener icy le prince Charles de Neubourg, et pour empescher de donner soupçon, d'amener aussi l'autre frère, le grand maistre de l'ordre Teutonique, afin de persuader a tout le monde que les deux frères de la Reyne ne viennent que pour rendre l'accompagnement plus grand; mais la vérité est que c'est à dessein que le prince Charles vienne épouser l'Infante, et il n'y a que le Roy, le duc de

Cadaual et Villarmayor qui le sauent. Depuis quelques jours le Roy n'a pu s'empescher de le dire à une personne et que le Roy de France le croyoit atraper, mais que lui l'atraperoit par ses finesses et détours; la personne à qui le Roy l'a dit n'a pu garder le secret. Il l'a dit à une personne de qui je le say, me l'ayant dit pour en auertir l'Infante à cause de l'inclination qu'il a de la seruir en toute occasion. Cette nouuelle a fort alarmé l'Infante, et elle m'a commandé de l'escrire à M. Amelot afin qu'il le fasse sauoir au plustost au Roy de France. Un Ministre dit l'autre jour qu'une personne lui demandant ce que l'on pourroit faire pour conclure l'affaire de Florence, il fit reponse qu'il ne tenoit qu'au Roy de France et qu'il n'y auoit que lui qui la pust acheuer en disant qu'il le falloit; mais que s'il témoignoit le moindre refroidissement sur cette affaire que très assurément elle ne se feroit pas, qu'il connoissoit fort bien le roy Dom Pedro, et qu'il n'y auoit que le Roy de France qui puisse lui faire dire oui parce qu'il le craint. L'Infante recommande bien à M. Amelot de faire sauoir cela au Roy de France par le premier ordinaire, parce que le plustost que l'on pourra apporter du remède sera le meilleur.

Ce 15 feurier 1687.

Jean de Roxas, secrétaire de la maison de Bragance et chancelier du roi Dom Pedro, avait fait donner le mesme avis à Amelot. C'était le Roy qui dans le dessein d'embrouiller auait dressé lui-mesme les articles. Il tint les mesmes propos au père Pommereau, et affirma qu'il n'y avait pas d'ordres pour faire venir le prince de Neubourg « au moins à sa » connoissance, qu'il y auait dans toutes les matières des » choses dont le Roy ne s'ouurait à qui que ce soit, ou » quelquefois qu'à une ou deux personnes seulement. »

Après avoir fini cette lettre et rendu compte des *Te Deum* qu'il a fait célébrer pour le rétablissement de la santé de Louis XIV, Amelot ajoute ce post-scriptum.

Après auoir fini cette lettre, je reçois un billet de la dame du Verger, que voicy :

Samedi au soir le Roy après s'estre entretenu auec le Duc touchant l'affaire de Florence, lui demanda en cas qu'on acceptast les articles qu'il auoit donnez, s'il n'y auroit alors plus de moyens de s'en dédire. Le Duc répondit que non, et qu'il n'y auroit plus rien à dire. Le Roy lui dit cependant il faudra voir, voyez de vostre costé et je verray du mien ce que l'on pourra trouuer. Le Duc est venu dire cela hier à l'Infante et lui dist en mesme tems, que si le Roy de France prenoit la chose à cœur, le roy Dom Pedro auroit beau faire, il n'oseroit s'en dédire.

Ce 17 feurier 1687.

Voilà, Sire, un tour tout nouueau que le Duc prend, en auouant à l'Infante les mauuaises dispositions du Roy. Il semble vouloir regagner la confiance de cette princesse ; mais il a joué dans toute cette affaire des personnages si différens qu'il faut attendre la suite pour juger de son intention.

Ce mesme jour, 17 feurier 1687.

N° LXXXVIII.

23 MARS 1687.

XLI[e] LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu vos lettres des 10 et 17 feurier, qui ne me

font pas voir plus d'acheminement que les précédentes à la conclusion du mariage du prince de Toscane auec l'Infante. Et il y a d'autant moins d'aparence que la Cour où vous estes veuille adoucir la dureté des conditions qu'elle a exigées du sieur Gennori, qu'il paroist par la confidence qu'on vous a faite, que le Roy craint mesme qu'elles ne soient acceptées et qu'il songe déjà à trouuer de nouuelles difficultez pour rompre cette négociation.

Vous deuez néantmoins faire connoistre au duc de Cadaual et à tout autre Ministre qui vous parlera de cette affaire que je suis toujours persuadé qu'elle se terminera bientost, et que voyant que d'un costé le Grand-Duc se met fort à la raison et n'obmet rien pour marquer l'estime qu'il fait de l'alliance de Portugal, je ne puis croire aussi que le Roy qui a pour la Princesse sa fille toute la tendresse et amitié qu'elle doit atendre d'un bon père, n'aporte pas de sa part toutes les facilitez qui dépendent de lui pour donner à sa fille un aussi bon establissement qu'est celui de grande duchesse de Toscane, et sans multiplier les dépenses des voyages du prince de Toscane et de l'Infante, il suffiroit que cette Princesse fust conduite dans les Estats du Grand-Duc son beau père. Mais qu'en tout cas, s'il n'est question que de l'aller épouser à Lisbonne, et y demeurer six mois et mesme un an, il y a bien de l'aparence que ledit prince de Toscane ne refusera pas de donner cette satisfaction au roy Dom Pedro ; qu'à l'égard de la restitution de la dot de la feue Reyne, pourueu que le Roy veuille faire sur ce point pour la Princesse sa fille, tout ce que le droit et la raison demandent, le Grand-Duc s'y conformera aussi.

Et quant à l'union des Estats de la Toscane à la Couronne de Portugal, il est d'autant moins nécessaire de stipuler sur un cas qui n'arriuera peut estre point, que le

prince de Toscane ne renonçant pas par son contrat de mariage à ses droits, il sera toujours en estat de les faire valoir quand le cas y échoiera et qu'en un mot je trouue que le Grand-Duc a raison de ne vouloir pas mettre de clause dans ce contrat qui puisse donner des veues à ses sujets capables de troubler quelque jour la tranquillité dont ils jouissent à présent ; qu'enfin, je m'assure que ce mariage ira du mesme pas que celui du Roy, et que ce Prince ne me voudra pas donner le déplaisir de donner à la maison d'Autriche par ses secondes noces tout l'auantage qu'elle s'en promet, sans vouloir en mesme tems marier l'Infante à un prince que j'affectionne et qui est dans mon alliance.

Au surplus vous continuerez de faire voir à l'Infante combien ses interrests me sont chers, et vous vous seruirez de tous les moyens le plus conuenables pour les procurer.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 23 mars 1687.

24 février 1687. — Le Duc a pris l'initiative de faire appeler Gennori ; il est convenu de renoncer à la faculté de rembourser la dot à la volonté du Roi. Il a concédé, avec l'autorisation expresse de son maître que l'union des États serait l'objet d'un article secret, qu'on n'exigerait pas la production des titres de la maison régnante de Toscane, que la déclaration de possession suffirait. Que le grand duché irait au second fils du prince Ferdinand ; qu'au défaut de cet enfant le frère cadet du futur roi de Portugal paierait une soulte.

Malgré ces concessions, Amelot ne montre aucune confiance ; on ne lui a rien dit, à lui, malgré les promesses antérieures de tout lui communiquer. Il croit qu'on veut

ainsi montrer qu'on a été mortifié de ce que la douane française a ouvert les caisses de M. de Villarmayor, et lui a fait payer les droits de ce qu'il avait de neuf. Mais ce procédé est celui de la douane portugaise pour les ambassadeurs de France.

3 mars 1687. — Les soupçons d'Amelot sont justifiés; le Roi a désapprouvé le Duc et celui-ci a dit à Gennori n'avoir parlé qu'en son nom et pas au nom de son maître. Jean de Roxas fait connaître que cet incident n'avait eu lieu que pour gagner du temps jusqu'à l'arrivée de la Reine.

N° LXXXIX.

6 avril 1687.

XLII[e] LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

Monsieur Amelot,

J'ay receu vos lettres des 24 feurier et 3 mars, et la dernière m'oste toute l'espérance que la première m'auoit donnée d'une prompte conclusion du mariage de l'Infante auec le prince de Toscane. Il me paroist mesme si peu de bonne foy dans tout le procédé des Ministres de Portugal, que je n'ay pas lieu de croire que cette négociation puisse auoir un bon succès. Vous deuez néantmoins continuer à témoigner au lieu où vous estes, que je m'attens bien qu'elle ira du mesme pas que celle du mariage du Roy auec la princesse de Neubourg, et que comme vous m'auez informé par vostre lettre du 24 feurier, des assurances que le duc de Cadaual vous auoit données, que les articles concernant la restitution de la dot de la feue Reyne et la réunion des Estats de Florence à la couronne de Portugal seraient bientost reglez en la manière que le Grand-Duc

témoigne le désirer, je ne doute plus que je n'aprenne par vos premières qu'on sera conuenu des conditions de cette alliance, et qu'elle sera consommée dans le mesme tems que celle de Neubourg.

Il me paroist cependant que la répugnance du prince de Toscane pour le voyage de Lisbonne augmente tous les jours, et il y auroit d'ailleurs tant de difficultez à régler, non seulement sur la manière dont le roy Dom Pedro le receuroit, mais encore sur les traitements qu'il pourroit faire au principaux de la noblesse (1), qu'il semble que le meilleur parti qu'on pourroit prendre, seroit d'enuoyer l'Infante à Florence sans obliger le prince de Toscane à se rendre à Lisbonne. Et c'est ce que vous deuez apuyer autant qu'il vous sera possible par les raisons que je viens de dire. Si néantmoins il estoit impossible d'obtenir des Portugais qu'ils se désistent de cette condition, on taschera de disposer ledit Prince à ce voyage pour demeurer cinq ou six mois de tems à Lisbonne, pourueu qu'on conuienne en mesme tems de lui rendre tous les honneurs deus à un Prince souuerain qui épouse la présomptiue héritière de la couronne de Portugal.

Pour ce qui regarde la réunion des Estats de la Toscane, vous sauez quels sont les sentiments du Grand-Duc, et vous deuez vous y conformer entièrement.

Il n'y a guères d'aparence que le prouincial des capucins consente que les religieux de son ordre qui sont à Lisbonne fassent le serment qu'on leur demande, cette nouueauté estant sans exemple. On saura néantmoins de leur supé-

(1) Ceux-ci avaient décidé entre eux qu'ils ne reconnaîtraient pas au prince de supériorité sur les fidalgues portugais.

rieur si leur règle leur permet, et vous serez ensuite informé des ordres qui leur seront donnez (1).

Sur ce, etc.

A Versailles, le 6 avril 1687.

10 mars 1687. — Après avoir fait rendre compte au marquis Amelot des démarches et demi-confidences du Duc, de ses promesses d'une prochaine conclusion de mariage toscan, l'Infante fait donner à Louis XIV la nouvelle assurance, dans les termes les plus forts, de la reconnaissance dont elle est pénétrée pour lui, et de son désir de pouvoir un jour lui prouver son respect et son attachement.

17 mars 1687. — On a encore tenu le même langage à l'Infante. Villarmayor, pour éviter les difficultés du cérémonial, sera reçu à Heidelberg comme conducteur de la Reine et non comme ambassadeur.

L'Ambassadeur d'Espagne, Sire, se promenant il y a trois jours auec tous ses gens sur le bord de la riuière dans un faubourg de Lisbonne et proche d'un couuent de son ordre où il auait disné, un voleur que l'on menoit prisonnier vint à passer et reconnoissant l'équipage de l'Ambassadeur, se mit à implorer sa protection par de grans cris; les gens de l'Ambassadeur par l'ordre, à ce que l'on prétend, de leur maistre, se jetèrent sur les

(1) La maison des capucins français de Lisbonne envoyait des missionnaires au Brésil à l'aide d'un secours du Roi. Celui-ci ne consentait à le continuer que si les pères lui prêtaient serment de fidélité à cause de l'influence qu'ils avaient sur l'esprit du peuple brésilien.

sergens, en blessèrent un et délivrèrent le prisonnier. Le corregidor ou commissaire qui auoit fait faire la capture, et qui venoit un peu derrière à cheual, s'approcha de la litière de l'Ambassadeur et le pria de faire rendre le prisonnier, l'Ambassadeur receut fort mal ce compliment et, protestant à haute voix qu'il maintiendroit les privilèges de son caractère, il mit le prisonnier en dépost chez les moines. Le corregidor partit aussitost pour aller informer le Roy de la chose, et l'Ambassadeur se rendit peu de tems après au palais pour parler à ce prince, mais le Roy ne le voulust point voir et lui fit dire qu'il estoit indisposé. Auant hier il y eust conseil d'Estat le matin et le soir sur cette affaire; plusieurs furent d'auis que le roy Dom Pedro fist intimer un ordre à l'Ambassadeur de sortir incessamment de Lisbonne, jusqu'à ce que l'on ait receu sa reuocation du Roy catholique; mais le Roy s'est contenté que le prisonnier fust rendu, et l'Ambassadeur le renvoya hier chez le duc de Cadaual. L'enlèvement de ce prisonnier a esté généralement blasmé, et la restitution, après l'auoir gardé deux jours, ne fait pas beaucoup d'honneur à l'Ambassadeur.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 17 mars 1687.

N° XC.

17 avril 1687.

XLIII[e] LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

Monsieur Amelot,

Vos lettres des 10 et 17 mars me font voir qu'encore qu'il nous ait paru pour lors quelque disposition à conclure

le mariage du prince de Toscane auec l'Infante à des conditions raisonnables, néantmoins l'extrême répugnance qu'a le Prince à passer à Lisbonne, sera toujours une difficulté insurmontable dans cette affaire. Vous pouuez cependant assurer les personnes qui s'y interessent le plus qu'on obmettra rien de ma part pour obliger le sieur Taborda à en écrire bien pressament et à faire voir une nécessité absolue de la terminer dans le mesme tems que le mariage du Roy auec la princesse de Neubourg. L'Infante ne doit rien négliger aussi du costé du duc de Cadaual pour l'obliger à bien agir, n'y ayant pas lieu de douter que s'il fait tout ce qui peut dépendre de lui, son mariage aura tout le bon succès qu'on s'en peut promettre. Le procédé de l'Ambassadeur d'Espagne pour la délivrance d'un voleur de grand chemin, est entièrement insoutenable et je m'assure que vous ne tomberez pas dans de sembles inconueniens.

Je pars au 1er du mois prochain pour aller à Luxembourg dans le seul dessein d'y avoir les fortifications de cette place qui la rendent encore plus forte qu'aucune de celles que j'ay fait fortifier jusqu'à présent. Comme je ne prétend employer que vingt-cinq jours dans tout ce voyage il ne pourra donner aucune inquiétude aux princes des Estats voisins.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 17 avril 1687.

29 mars 1687. — Le Grand-Duc semble ne plus compter sur le succès de la négociation. Rien ne peut être plus agréable au roi Dom Pedro, que de lui annoncer l'invincible répugnance de ce prince et de son fils sur les deux principaux points, car sa prétention sur l'union des

Etats n'est pas déraisonnable, et il y avait six ou sept ans que sur une première proposition de mariage, le Grand-Duc avait promis d'y consentir, ainsi que d'envoyer son fils à Lisbonne.

2 avril 1687. — M. Amelot a fait connaître à Cadaval que le Grand-Duc avait communiqué à Versailles le projet de traité, et que l'Ambassadeur de France serait chargé désormais de le négocier.

N° XCI.

2 AVRIL 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Je fis entendre touchant la venue du prince Ferdinand qu'il seroit peut estre plus commode au roy Dom Pedro, de n'auoir point icy de gendre, et qu'il estoit aisé si l'on vouloit de dispenser l'Infante à l'égard de l'union. J'en représentay fortement l'impossibilité, et que c'estoit une pure cérémonie à laquelle les Ministres portugais auoient trop bon sens pour s'arester, si dans le fond ils auoient effectiuement résolu de conclure, qu'ils estoient fort au-dessus d'un prétendu point d'honneur de cette nature, et que ce seroit en cela que l'on connoistroit leurs véritables intentions. Enfin j'apuyay ces deux poins de tout ce que je crus plus capable de les faire receuoir auec moins de peine.

Le Duc me répondit auec beaucoup plus de tranquillité et d'un sens plus rassis qu'il n'auoit fait les autres fois ; mais il ne laissa pas de me dire aussi fortement que jamais

que la venue du prince Ferdinand estoit une condition préliminaire sans laquelle on n'entreroit jamais en négociation. Il m'étala toutes les raisons qui en établissoient la nécessité et s'aresta principalement sur le point que le roy Dom Pedro estoit mortel, qu'aussitost que l'Infante seroit sortie du Royaume il pouuoit arriuer faute de lui, que dès lors le Portugal estoit perdu, que bien que selon les aparences ce cas ne dût pas arriuer, il estoit cependant possible, et que dans une chose de cette importance ou la moindre inquiétude deuoit faire trembler, il faudroit que les Portugais eussent perdu l'esprit pour tout hazarder; mais que dès le moment qu'il y auroit un héritier, toutes les portes seroient ouuertes à l'Infante et au Prince son époux pour se retirer quand bon leur semblera. A l'égard de la dispense, il me dit que les Estats ne l'auoient accordée que parce que le duc de Sauoye deuoit se rendre icy, et que lui venant, le Roy de Portugal l'auroit naturalisé portugais, ainsi que l'on feroit au prince Ferdinand dès qu'il mettroit le pied à Lisbonne.

Touchant l'union des Estats, le Duc ne me parut pas si éloigné qu'il auoit fait au commencement de la négociation, il me donna à entendre que si son sentiment estoit suiui, on ne romproit pas sur ce point. Il ne manqua pas cependant de m'oposer qu'il ne voyoit pas par quelle raison le Grand-Duc auoit changé de sentiment depuis les offres qu'il auoit faites par la lettre dont j'ay parlé à Votre Majesté, et il m'en monstra mesme une qu'il auoit receu la veille de l'abbé Spinelli, secrétaire de Madame de Sauoye, où il estoit fait mention de cette lettre du Grand-Duc. Ce que je pû répondre à cela fut que je n'auois nulle connoissance de ce qui s'estoit passé il y auoit huit ou neuf ans, et que l'estat des choses auoit bien changé depuis ce tems. Je lui parlay ensuite du payement de la dot en six années

et sans interrests, come d'un article insoutenable et hors de raison. Il me répondit que cela s'ajusteroit aisément entre nous, mais que c'estoit du tems perdu de traiter de l'union et des autres articles a moins que l'on ne demeurast d'accord de la venue du prince Ferdinand. Je lui dis la dessus que je le priois de raporter au roy Dom Pedro ma proposition toute entière, et que je demandois réponse sur l'un et sur l'autre point, que je faisois attendre le courrier qui m'estoit venu afin de pouuoir promptement donner des nouuelles de l'affaire, si je voyois qu'il y eut lieu de la bien acheminer, et que je supliois Sa Majesté de me faire sauoir ses intentions le plustost qu'il seroit possible. Je donnay alors au Duc le mémoire que j'auois porté auec moy; il me promit de le faire voir au Roy dès le soir mesme, qu'il presseroit la résolution de Sa Majesté, mais que le tems de la semaine sainte estoit peu propre à assembler des Ministres et à diligenter des affaires. Je lui dis qu'il n'y auoit point d'œuure meilleure ni plus sainte que celle dont il estoit question, et je le quittay sans m'estre laissé entendre que j'eusse aucun pouuoir pour accorder la venue du prince Ferdinand.

Je ne manquay pas en mesme temps, Sire, de faire sauoir à l'Infante par le père Pommereau et par la dame du Verger, l'estat où estoient les choses, et de lui insinuer par ces deux voyes qu'elle deuoit s'aider en cette occasion et auprès du duc de Cadaual qui lui donnoit tant de belles assurances de ses bonnes intentions, et auprès des autres Ministres qui témoignent de l'attachement pour elle. Cette Princesse me fit sauoir que le Duc lui auoit rendu compte de ce qui s'estoit passé entre lui et moy, que sur l'article de la venue du prince Ferdinand lui et tous les autres témoignoient toujours une répugnance inuincible, que le Duc, deux jours après lui auoir monstré son auis par

escrit, dans lequel il demeuroit ferme sur ce point : mais à l'égard de l'union il disoit que si on ne pouuoit l'obtenir il ne falloit pas laisser de conclure le mariage et que la qualité de fils et successeur auec laquelle on offroit de marier le prince Ferdinand estoit suffisante. Il adjoutoit que si l'affaire ne pouuoit s'acheuer, il estoit d'auis que le roy Dom Pedro songeast à faire venir le prince Charles de Neubourg ; mais l'Infante, à ce qu'elle m'a mandé, fit promettre au Duc qu'il osteroit ce dernier article.

Le mémoire fut communiqué aux Ministres qui en délibérèrent devant le Roi le jour de Pâques, et le Roi s'arrêta à exiger et la venue du prince à Lisbonne et l'union des couronnes. Amelot, prévenu de cette résolution par Jean de Roxas, par la dame du Verger, et officiellement par le duc de Cadaval, dut enfin concéder que le Prince viendrait passer un an à Lisbonne. Il maintint qu'il fallait se contenter de ce qu'il se marierait en qualité de successeur du Grand-Duc sans spécifier l'union d'une manière plus précise. Il déduisit au Roi lui-même les raisons à l'appui de son assistance à cet égard. Son audience fut suivie d'un nouveau conseil où le Roi déclara vouloir formellement la stipulation de l'union des deux Etats.

Le Duc fut chargé de porter cette décision à l'Ambassadeur. Il ajouta que :

Le Roy s'estoit mis cela tellement dans la teste, qu'il sembloit impossible de l'en tirer ; qu'à dire le vray cette expression d'union estoit une chimère qui ne donneroit aucune force nouuelle au droit naturel du prince Ferdinand, mais qu'enfin il estoit vray aussi que c'estoit une chose qui s'estoit toujours faite et que le roy Dom Pedro auoit plus de raison de la demander que le Grand-Duc n'en auoit de la refuser, qu'on ne pouuoit deuiner par

quel motif celui-cy s'opiniastroit tellement sur ce point, que c'estoit une moquerie de dire que cela seroit capable de faire réuolter les peuples de la Toscane, qu'on sauoit assez que le Grand-Duc estoit fort absolu dans ses Estats, qu'il tenoit ses sujets en bride par de bonnes citadelles et par de bonnes garnisons, que s'ils auoient à se réuolter ce ne seroit pas de son viuant ; mais dans le tems que le cas de l'union arriueroit, qu'alors ce ne seroit pas une clause stipulée ou obmise qui les feroit se soumettre ou se reuolter et qu'ainsi, soit que le Grand-Duc eut des intentions sincères que ses Estats passassent à son fils aisné, soit qu'il ait en veue de l'en priuer, cette expression lui deuoit estre également indifférente. Après que le duc de Cadaual eut acheué, je lui dis que j'estois très fasché aussi bien que lui de la réponse qu'il venoit de me donner, mais que j'esperois que ce ne seroit pas la dernière, que je ne prétendois point combattre toutes les raisons qu'il m'auoit aportées, qu'il demeuroit certain entre nous que la stipulation d'union n'estoit de nulle conséquence aux Portugais, que s'il en estoit ainsi du costé du Grand-Duc, il estoit indubitable qu'il n'hésiteroit pas de l'accorder, que s'il le pouuoit, il ne perdroit pas assurément pour le Prince son fils l'occasion du plus grand mariage qu'il y ait aujourdui dans l'Europe, que l'on deuoit de toute nécessité présumer d'un Prince aussi sage que lui, qu'il trouuoit sur ce point des difficultés inuincibles ; puisqu'il déclaroit ne pouuoir jamais y condescendre, et qu'enfin personne ne pouuoit penser que le prince Ferdinand, en cas que l'une et l'autre succession vint à lui échoir ne fist tout ses efforts pour se les conseruer conjointement s'il lui estoit possible sans qu'il fust besoin de la stipuler expressément, que je ne croyois pas que les Ministres du roy Dom Pedro qui lui conseilloient de rompre cette

affaire le fissent par zèle pour l'interrest de la maison royale, qu'il falloit à l'Infante un Prince qui eut des Estats de son chef, que tout autre seroit à charge au Roy, à la noblesse et au Royaume, que peut estre ces mesmes Ministres si le prétexte de rompre leur manquoit, ne manqueroient pas d'en chercher de nouueau, et qu'enfin Vostre Majesté ne pourroit s'empescher d'auoir du chagrin si elle connoissoit que tout ce cy n'eust esté fait que pour amuser. Le Duc reprit que s'il estoit possible d'ajuster ce point tout le reste estoit sans difficulté; mais qu'il estoit vray que ceux qui n'estoient pas portez pour le mariage de Florence vouloient persuader au Roy que celui du prince Charles de Neubourg son beau frère estoit bien plus conuenable. Je lui dis alors que c'estoit peut estre là ce qui rendoit ce point imaginaire d'union si difficile, que je me sentois obligé de lui dire que Vostre Majesté n'auoit pas oublié le peu d'égard que l'on auoit eu icy à ce qu'elle auoit fait représenter touchant le mariage du roy Dom Pedro dans une maison absolument dépendante de celle d'Autriche, qu'elle l'auoit laissé passer espérant que le mal pourroit se réparer par le mariage de l'Infante; mais qu'enfin c'en seroit trop si, par une double alliance dans la maison palatine, le Portugal renonçoit à toute sorte de liaison auec Vostre Majesté pour s'abandonner à la mercy des Espagnols et que si le mariage de la princesse Sophie de Neubourg auoit du refroidir l'amitié de la France, celui du prince Charles seroit encore plus capable de l'altérer. Je crus, Sire, que c'estoit là le lieu de placer l'exécution des ordres que Vostre Majesté m'a donnez sur ce sujet par la dépesche du 28 feurier.

. . . .

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 2 auril 1687.

N° XCII.

10 avril 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

Sire,

Il s'est fait plusieurs consultations nouuelles sur la replique que j'enuoyay au duc de Cadaual le 2 de ce mois, le roy Dom Pedro s'estant déclaré qu'il vouloit prendre l'auis des plus sauans jurisconsultes de Lisbonne, pour sauoir si la qualité de fils aisné, héritier et successeur assuroit suffisamment la succession des Estats de Toscane en la personne du prince Ferdinand; les sentimens ont esté partagés, mais le Roy s'est attaché comme il a fait dès le commencement à celui qui jugeoit l'expression d'union nécessaire, et hier le duc de Cadaual vint me dire de sa part qu'après auoir fait de nouueau examiner l'affaire, ce Prince persistoit dans sa résolution suiuant les termes de la réponse par escrit qui m'auoit esté donnée le premier de ce mois, et qu'il n'auoit rien à y adjouter. Je dis au Duc que j'auois espéré de ses soins et de sa prudence que cette difficulté ne seroit pas insurmontable, que dans le fond l'on estoit d'accord de la chose et qu'il n'estoit question que de l'expression, qu'il estoit bien fascheux de voir que sur un point chimérique l'on rompist une affaire aussi conuenable pour toutes les parties que les peuples et la noblesse la désiroient, que la pluspart des Ministres et lui duc de Cadaual tout le premier la vouloient et jugeoient cette expression d'union inutile qu'il falloit donc conclure que c'estoit uniquement le roy Dom Pedro qui ne vouloit point ce mariage, qu'il estoit aisé de connoistre que toutes les consultations qui

auoient esté faites en dernier lieu n'estoient qu'une cérémonie, et que le Roy sauoit bien dès le commencement ce qu'il répondroit, qu'assûrément il eut esté mieux que l'on n'eût jamais parlé de cette affaire, que personne ne songeoit à contraindre ce Prince à marier sa fille contre son gré ; mais qu'après toutes les demarches qui s'estoient faites auprès de Vostre Majesté auxquelles on n'estoit point obligé, il estoit étrange que le roy Dom Pedro contre le sentiment de tout le Royaume rompist lui seul ce mariage sur un prétexte aussi peu fondé, que l'on ne deuoit pas s'atendre que j'eusse pouuoir d'accorder quelque chose sur cet article, que j'auois des ordres très précis au contraire, et qu'ainsi, il ne me restoit qu'à renuoyer le courrier qui m'auoit esté dépesché et rendre compte à Vostre Majesté de tout ce que je voyois et que je connoissois dans cette affaire, a quoy sans doute je ne manquerois pas.

Le Duc me parla comme en homme chagrin du mauuais succès de la négociation et comme préuoyant bien qu'après cela l'Infante se trouuoit exposée à une fort triste destinée. Il me protesta qu'il auoit fait inutilement tous les efforts et qu'il n'auoit rien la dessus à se reprocher. Après quelques autres discours je lui repetay encore, que l'on voyoit bien que le roy Dom Pedro ne vouloit point ce mariage, et que pour mieux dire, il ne l'auoit jamais voulu. A quoi le Duc me répondit d'une manière à me faire entendre qu'il le jugeoit aussi bien que moy, mais qu'il ne lui conuenoit pas d'en demeurer d'accord. Nous nous séparâmes ainsi sans qu'il cherchast à laisser la moindre espérance. Je crus deuoir principalement apuyer sur la connoissance éuidente que j'auois des intentions du Roy, afin que ce Ministre le raportast à son maistre, dont le but en toutes ces délibérations a esté de faire

paroistre qu'il n'a rien oublié pour chercher les moyens de faciliter la chose et cela par la crainte de choquer Vostre Majesté.

Cependant, Sire, si le Grand-Duc eut pu se relascher sur le point de l'union, il semble qu'il n'auroit pas esté impossible de faire enfin consentir le roy Dom Pedro à ce mariage. Tout le monde souhaittoit icy extrêmement cette affaire, le duc de Cadaual estoit trop engagé pour pouuoir s'en dédire, il n'y auoit nul prétexte dans tout le reste pour manquer de parole à Vostre Majesté ; ce mariage dans le fond conuenoit mieux qu'un autre au génie particulier de ce Prince, dont la grande apréhension a toujours esté d'auoir un gendre auprès de lui sans pouuoir l'enuoyer viure ailleurs ; et il auroit esté difficile que le Roy, de l'humeur dont il est, eut pu résister à toutes ces dispositions qui l'auroient peut-estre entraisné malgré lui à la conclusion. Pour ce qui est de la venue du prince Ferdinand, je n'ay pas cru deuoir contester sur le plus ou le moins de son séjour en ce païs cy jusqu'à ce que je visse de quelle manière les choses tourneroient sur l'autre point, et je croy d'ailleurs que ce Prince se resoluant une fois de venir en Portugal n'auroit jamais pu se dispenser d'y rester jusqu'à ce que la succession fust establie, ce qui peut estre n'auroit pas passé le terme d'un an, puisque c'est uniquement dans cette veue que l'on s'est attaché à vouloir indispensablement cette condition, et que ce Prince pouuoit bien s'assurer qu'aussitost que cette raison auroit cessé par la naissance d'un fils ou de son mariage ou de celui du roy Dom Pedro il auroit eu une entière liberté de se retirer en Toscane. Le Roy l'auroit souhaitté le premier, parce que la présence d'un gendre est ce qu'il redoute le plus par les raisons que j'ay touchées d'autres fois à Vostre Majesté ; les Ministres auroient trouué leurs

interrests particuliers à voir partir un Prince qui auroit pu diminuer leur autorité, ou en les déseruant auprès du Roy, ou en apuyant d'autres sujets de sa faueur, et parce qu'en un mot ils ne peuuent estre mieux qu'ils sont. Les fidalgues seroient aussi indubitablement entrez dans les mesmes sentiments, parce qu'ils se seroient bientost lassez d'auoir une nouuelle Cour à faire et qu'ils auroient apréhendé que les bienfaits de la couronne n'eussent esté partagez par les Florentins qui auroient suiui leur Prince.

Comme il n'y a plus rien, Sire, qui puisse retenir icy le courrier du Grand-Duc, j'ay enuoyé demander un ordre au secrétaire d'Estat pour le renuoyer demain matin. L'ordre m'a esté aporté à midi, il est dix heures du soir et je viens de receuoir un billet du mesme secrétaire d'Estat qui me mande qu'il a un paquet à enuoyer au sieur Taborda, et me prie de faire attendre le courrier jusqu'à demain onze heures du matin. Je lui ay répondu que j'attendrois ses lettres. Ce sont aparemment des excuses et des compliments dont le roy Dom Pedro veut accompagner la rupture de l'affaire.

Le 10 auril.

Le paquet du secrétaire d'Estat, Sire, ne me fut aporté qu'hier à trois heures et dans le mesme tems le Duc de Cadaual vint chez moi. Il me dit qu'il auoit voulu en passant me uenir donner le bon jour et me demander si je n'auois rien de nouueau. Je lui répondis que c'estoit de lui dont j'atendois des nouuelles, que j'auois cru qu'il m'en aportoit de bonnes lorsqu'on m'auoit auerti qu'il estoit à ma porte et que je ne pouuois que lui repéter ce que je lui auois dit deux jours auparauant. Il m'assura que de son costé il en estoit de mesme et nous nous sépa-

rames, après auoir causé quelque tems de choses indiférentes. J'auois esté auerti dès le matin par la dame du Verger que le Duc auoit receu ordre du Roy de venir chez moy, ce qui ce me semble estoit une peine assez inutile.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 12 auril 1687.

N° XCIII.

4 MAY 1687.

XLIVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu vos lettres des 24 mars et 10 auril auec le mémoire que vous auez donné au duc de Cadaual ses réponses et vos repliques touchant les difficultez qui empeschent la conclusion du mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, et principalement celle de l'union des Estats du Grand-Duc auec le Portugal en cas que le fils aisné qui naistra de ce mariage paruienne à la couronne.

Je suis très satisfait de la conduite que vous auez tenue dans toute cette affaire et il me paroist que vous auez fait un très bon usage des principales raisons qui doiuent obliger les Portugais à ne se pas arrester à cette condition. Je ne vois pas aussi que le duc de Cadaual soit bien fondé à dire que l'obmission de cette condition seroit considérée comme une pure cession de la part du Portugal, et il me semble mesme qu'elle produiroit un effet tout contraire et que puisqu'il est constant que la stipulation d'une

renonciation expresse du prince de Toscane estant mineur ne seroit jamais valable pour lui faire perdre son droit aux Estats que la naissance lui donne à l'exclusion des cadets à plus forte raison n'en estant fait aucune mention dans le contrat, et estant marié comme fils aisné successeur et héritier du Duc son père, il ne peut rien arriuer qui lui puisse préjudicier.

Il est bon mesme de faire considérer aux Ministres de la Cour où vous estes, que s'il falloit faire mention de l'union desdits Estats, on seroit obligé d'entrer en mesme tems dans tous les cas de dissolution du mariage et de séparation qui pourroient arriuer, et obliger le prince de Toscane à retourner dans les Estats du Grand-Duc, en sorte qu'il ne seroit pas possible de remédier par un contrat à tous ces inconuéniens, au lieu que sans rien stipuler le droit commun et les coutumes qui ont toujours appelé à la succession des Estats du Grand-Duc depuis qu'ils sont gouuernez par un Prince souuerain le fils aisné à l'exception des cadets, pouruoyent suffisamment en toutes sortes de cas aux auantages dudit Grand-Duc, et par conséquent à ceux de la couronne de Portugal, s'il y paruient.

Vous pouuez adjouter à ces raisons que ce mariage est beaucoup plus auantageux à l'Infante qu'aucun autre qu'on lui puisse proposer; puisque s'il plaist à Dieu donner des enfans au Duc son père, comme il y a beaucoup d'aparence, elle trouue pour elle et pour les siens un establissement solide et honorable dans les Estats du Grand-Duc.

D'ailleurs le Grand-Duc laissant à Lisbonne le fils aisné qui naistra de son mariage, rend les Portugais maistres absolus de son éducation, en sorte que non-seulement ils assurent par ce moyen la succession à la couronne quand mesme le Roy de Portugal viendroit à mourir sans enfans,

mais de plus ils se donnent un Prince nourri, éleué et formé par eux, qui les gouuernera selon les loix, mœurs et coustumes du païs. Ainsi de quel costé qu'ils regardent cette affaire, elle leur est extrêmement auantageuse et encore plus au roy Dom Pedro qui ne sera pas inquieté de la présence d'un gendre et aura pourueu en bon et sage Roy à la sureté de son Royaume et en bon père à l'establissement de sa fille.

Il n'en est pas tout à fait de mesme du prince de Toscane qui n'estant pas poussé d'une ambition extraordition aime encore mieux jouir d'un Estat que sa naissance lui donne dans le plus beau païs du monde, et dont les peuples sont acoutumez à obéir aueuglement aux Princes de sa maison que de se transporter dans un païs éloigné sur l'espérance incertaine de paruenir à une couronne ou plustost de joindre à la qualité de mari de la Reine un pouuoir fort borné par des loix, coustumes, usages, et peut éstre par des égards assez éloignez de la manière de gouuerner des princes de Toscane.

Enfin il est certain que cette dernière qualité pourroit plaire d'auantage à beaucoup de Princes de bon sens que celle de présomptif héritier de la couronne de Portugal aux conditions qu'on la veut accorder. Ainsi l'on peut dire que les Portugais trouuent leur compte dans ce mariage, et qu'à bien examiner toutes choses, il n'est pas si auantageux au Grand-Duc. Aussi il est certain que le prince de Toscane n'y a consenti que par la déférence qu'il a pour moy et par le mérite de la Princesse.

C'est ce qui me fait croire que m'estant employé comme j'ay fait à la prière du Roy de Portugal pour donner un si bon acheminement à cette affaire, ce Prince ne voudra pas s'arester plus de tems à une difficulté qui n'est d'aucune conséquence, et en prendre un prétexte pour rompre ce

» mariage sur le point de sa conclusion et pour faire une seconde alliance qui me seroit aussi desagréable que la première.

J'ay fait parler dans ce sens au sieur Taborda et je ne doute point qu'il n'en fasse un très bon usage et qu'il ne dispose par ses lettres, autant qu'il lui sera possible, les Ministres de Portugal à écouter favorablement ce que vous leur en direz.

J'ay cependant fait escrire au sieur du Pré de faire connoistre au Grand-Duc que, s'il n'aquiesce à cette condition de l'union de ses Estats au Royaume de Portugal, il ne doit pas attendre que vous puissiez conclure ce mariage; mais gardez vous bien de rien faire espérer sur ce sujet que vous n'ayez des assurances certaines que le Grand-Duc y consent.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 4 may 1687.

21 avril 1687. — Il a été question de donner congé à l'envoyé du duc de Parme qui attendait une réponse depuis quatre ans et demi; le Roi a pris le parti de le laisser encore attendre disant que sa présence ne nuisait à rien.

Cependant le comte Simonetti voyant l'affaire de Florence rompue a repris espoir, aidé de son seul partisan, le confesseur du Roi; il est venu voir l'ambassadeur de France, en a obtenu de lui la déclaration que le mariage de l'Infante avec le prince de Parme aurait l'agrément de Louis XIV.

Quant à l'alliance avec le prince de Modène, elle ne se fera pas, parce que sa mère est nièce du cardinal de Mazarin: « Ainsi l'on peut, ce me semble, revenir à con-
» clure que vraisemblablement l'Infante ne sera de long-

» temps mariée, ou qu'elle le sera à un frère de la future » Reine. »

On prépare des vaisseaux de guerre pour recevoir la Reine. « L'Infante a depuis quelques jours une petite » fièvre qui lui revient tous les soirs; quoique ce soit peu » de chose, les médecins l'ont fait saigner avant hier deux » fois et hier autant. »

C'était le commencement de la maladie qui devait en peu de temps enlever cette jeune princesse.

Le Roi n'écrivit pas à cause de son voyage de Luxembourg.

5 mai 1687. — La future Reine demande à être accompagnée par un de ses frères, les Ministres s'y opposent. — L'Infante a encore été saignée plusieurs fois. La Reine va arriver sur des vaisseaux anglais. L'Ambassadeur demande des instructions sur l'attitude à prendre vis-à-vis la Reine et le prince de Neubourg, si celui-ci arrive à Lisbonne.

Nº XCIV.

29 MAY 1687.

XLVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Je vois par vostre lettre du 22 auril que la Cour où vous estes ne fait plus de fondement sur la conclusion du mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, qu'autant qu'elle presuppose que la déférence que le Grand-Duc a pour mes conseils, le portent enfin à consentir à l'union de ses Estats à la couronne de Portugal en faueur du Prince aisné qui pourra naistre du mariage proposé.

Il paroist néantmoins par les dernières lettres du sieur du Pré que la cour de Florence est bien esloignée de s'engager à cette union et mesme qu'elle songe desja à faire épouser au prince de Toscane la princesse de Bauière. Ainsi il y a bien de l'apparence que le roy Dom Pedro manquera le seul parti sortable qui reste pour sa fille dans l'Europe et qu'il s'abandonnera entièrement à la maison palatine qui ne songera qu'à establir ses affaires aux dépens des Portugais et à réunir cette couronne à celle de Castille lorsque lesdits Princes palatins y trouueront leur compte. Je vous ay expliqué par ma lettre du 4e de ce mois toutes les raisons dont vous pouuez encore vous seruir pour porter le Roy de Portugal et ses Ministres à passer par dessus la difficulté de l'union et conclure au plustost le mariage de l'Infante auec le prince de Toscane. Ainsi je n'ay qu'à vous confirmer les mesmes ordres sur ce sujet et vous sauez assez mes intentions touchant le prince de Parme et le duc de Modène pour rendre vos offices à l'un et à l'autre lorsque vous croirez qu'ils pourront contribuer à faire agréer l'un des deux ou exclure le prince palatin.

Sur ce, etc.

A Verdun, le 29 may 1687.

No XCV.

15 juin 1687.

XLVIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

Monsieur Amelot,

Vostre lettre du 5 may m'informe du peu de disposition

que vous voyez dans la cour où vous estes à permettre à l'un des princes de Neubourg d'accompagner la Princesse sa sœur en Portugal et de l'auersion que le roy Dom Pedro témoigne à souffrir un gendre à Lisbonne.

Ces raisons l'auroient dû obliger à conclure le mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, et de ne le pas obliger à passer à Lisbonne. Mais comme la bizarerie des Portugais a bien paru dans cette négociation, vous auez raison de dire qu'on ne peut pas faire un jugement certain sur le parti auquel ils se détermineront, et le Grand-Duc croit estre bien auerti que le roy Dom Pedro est résolu de ne pas marier l'Infante que lorsqu'il aura perdu toute espérance d'auoir des enfans de son second mariage.

J'attendray encore l'effet qu'aura produit ce que le sieur Taborda a escrit en dernier lieu sur ce qui lui a esté dit par mon ordre.

Quand aux complimens que vous auez à faire à la Reine de Portugal, il suffira que vous lui fassiez connoistre que m'estant toujours interressé très sincèrement dans tout ce qui regarde les auantages de la couronne de Portugal, je n'ay pu aprendre la satisfaction que témoigne le Roy du mérite et de la vertu de cette Princesse sans l'assurer par vous de la part que j'y prens.

Je vous enuoye la réponse que j'ay fait donner à l'enuoyé d'Angleterre sur les offres qu'il m'a faites de la garantie du Roy son maistre pour l'obseruation de la trèue. Vous en pourrez donner part au lieu où vous estes afin qu'on connoisse les sincères intentions que j'ay de maintenir la tranquillité publique, et qu'on ne la puisse point troubler par des interprétations captieuses de mes déclarations, et du consentement que je donne à ladite garantie.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 15 juin 1687.

N° XCVI.

26 MAI 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Le Duc a encore parlé du mariage de Toscane et témoigné l'espoir que tout ne serait pas rompu étant le seul convenable pour le Portugal, l'Infanteet le Roi.

Je lui dis que cela estoit fort vray, mais qu'on se trompoit quelquefois en concluant que les hommes desiroient une chose parce qu'elle estoit véritablement de leur interrest, et que les Princes aussi bien que les autres agissoient souvent par des motifs intérieurs qui les déterminoient plus fortement que les veues du public.

Le Duc alors reprit, auec quelque chaleur, qu'on sauoit bien que le roy Dom Pedro estoit d'une conscience fort scrupuleuse et qu'il ne voudroit pas se précipiter dans l'enfer, sans espérance de miséricorde par une aussi affreuse injustice que seroit celle de ne vouloir pas marier l'Infante. Il s'aresta fort longtemps sur cette idée se servant des termes les plus énergiques. Comme je vis qu'il le prenoit sur ce ton et qu'il n'estoit plus question de raisonner, je lui dis en riant qu'il n'y auoit point de péchez qu'on n'expiast par un répentir et je parlay d'autre chose.

Ce discours que le Duc aura cru propre à persuader des bonnes intentions du Roy son maistre est sans doute un effet des dernières lettres du sieur Taborda par lesquelles j'ay su qu'il mandoit que Vostre Majesté lui auoit de nouveau fait parler fortement sur l'affaire de Florence. J'ay

apris aussi que le Roy s'en est encore depuis trois jours expliqué auec l'Infante comme d'une chose qu'il souhaittoit passionnement et dont il espéroit une heureuse issue, disant que Vostre Majesté dans cette rencontre lui donnoit des marques d'une véritable amitié. Ces expressions partent sans doute d'une mesme cause que le discours du duc de Cadaual, et il semble que la crainte est la seule voye qui puisse opérer effectiuement sur l'esprit de ce Prince.

Le confesseur du roy Dom Pedro, Sire, qui a toujours esté fort contraire aux alliances de Neubourg, s'entretenant il y a quelques jours auec le père Pommereau sur les affaires du Portugal lui dit que les bons Portugais ne pouuoient voir qu'auec douleur le danger où ce Royaume estoit de se perdre et qu'il s'estonnoit comment la France qui auoit tant d'interrest de l'empescher ne s'estoit pas remuée d'auantage pour détourner le mariage de Neubourg. Come le père Pommereau ne répondit à cela qu'assez froidement, le confesseur reprit que les craintes estoient mieux fondées que l'on ne s'imaginoit et qu'enfin il lui diroit une chose qu'il n'auoit jamais découverte à personne que le roy Dom Pedro il y a enuiron deux ans auoit esté sur le point de se faire moine et de céder son royaume à l'Espagne sur des scrupules de conscience que des bigots qu'il écoute lui auoient mis dans l'esprit, que ce Prince lui en auoit parlé et qu'on auoit eu bien de la peine à lui oster cela de la teste. Ce religieux adjouta qu'il laissoit au père Pommereau à ce juger ce que l'on ne devoit point apréhender d'un prince qui auoit esté une fois capable de prendre de telles impressions, et dont on connoissoit l'esprit furieusement attaché à celles qui une fois y estoient entrées.

Quoiqu'une aussi extraordinaire pensée, Sire, paroisse

presque incroyable ou qu'elle semble estre tout à fait effacée parce qui a suiui depuis, j'ay crû néantmoins que ce peu de vraisemblance ne deuoit pas m'empescher d'en rendre compte à Vostre Majesté si l'on joint à cela qu'aussitost après la mort du roy Dom Alphonse, le roy Dom Pedro dit plusieurs fois très sérieusement à la feue Reyne, qu'il vouloit se retirer et qu'elle pouuoit si bon lui sembloit demeurer auprès de l'Infante pour la conseiller et l'instruire dans le gouuernement du Royaume, ce que le père Pommereau m'a plusieurs fois assuré. Si Vostre Majesté se souuient qu'au commencement que j'arriuay en cette Cour, je l'informay que le roy Dom Pedro auoit tenu les mesmes discours à l'Infante, et que les Ministres auoient employé toutes sortes de moyens pour le détourner de ce dessein, ce que je sus alors par la dame du Verger et qui m'a depuis esté certainement confirmé. Si l'on fait de plus réflexion que ce Prince n'a jamais voulu entendre parler de se faire couronner, ce qui est pourtant en ce païs cy une cérémonie essentielle et pratiquée comme telle par tous les autres Roys, et que encore à l'heure qu'il est il veut que dans le particulier ses domestiques les plus familiers ne le traittent que d'altesse. Je dis si l'on rassemble toutes ces notions on jugera facilement qu'il y a dans l'esprit de ce Prince des trauers et des bizareries si étranges qu'il n'y a rien d'extraordinaire que l'on n'en puisse attendre; et cela fait voir de plus en plus de quelle extrême conséquence il est que l'Infante épouse et au plustost un Prince attaché à Vostre Majesté.

La reine douairière d'Angleterre a escrit par le dernier ordinaire des lettres fort pressantes au Roy son frère, pour l'engager à trouuer bon qu'elle se retire icy et qu'elle se serue pour cela des mesmes vaisseaux qui conduiront la princesse de Neubourg. Ce Prince et ses Ministres vou-

droient fort se pouuoir dispenser de la receuoir; mais ils ne sauent comment s'y prendre, les réponses doiuent lui estre faites aujourd'ui.

Je n'ay pas manqué, Sire, de faire sauoir à l'Infante que Vostre Majesté faisoit parler de nouueau au sieur Taborda, sur la nécessité de conclure le mariage de cette Princesse auec le prince de Toscane ainsi que vostre dernière lettre me l'ordonnoit, et elle receu cette nouuelle marque de la bonté de Vostre Majesté auec les mesmes sentiments de reconnoissance et de respect dont j'ay déjà rendu compte de sa part à Vostre Majesté.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 26 de may 1687.

N° XCVII.

29 mai 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

Sire,

Le roy Dom Pedro qui pendant toute la négociation du mariage de Florence n'en auoit pas dit un mot à l'Infante lui en parla enfin il y a quatre jours. Cette Princesse auoit engagé le duc de Cadaual à faire entendre au Roy qu'elle ne pouuoit estre sans quelque inquiétude sur sa destinée, Sa Majesté portugaise ne s'expliquant point auec elle de ses instentions. Ce fut à cette occasion que ce Prince lui dit en présence du Duc de quelle manière cette affaire auoit esté auancée, qu'il n'auoit pu s'empescher, après l'auoir bien consulté d'insister sur l'union des Estats, et qu'il en attendoit encore des réponses; il accompagna

cela de beaucoup de paroles affectueuses, dont ce Prince n'est pas chiche, adjoutant que pour lui, il ne se mariait que contre son inclination, et parce qu'on lui auoit fait comprendre qu'en conscience il y estoit obligé pour le bien de ses sujets et de sa couronne.

Ces discours estoient sans doute concertez auec le duc de Cadaual, pour amuser encore quelque tems l'Infante. Ce Ministre paroist estre mieux qu'il n'a jamais esté dans les bonnes grâces de son maistre ; il a esté déclaré grand maistre de la maison de la nouuelle Reyne come il l'estoit de la deffunte. La pluspart des autres officiers et les dames du palais ont aussi esté nommées.

Toute la cour n'est occupée que des préparatifs de sa réception. L'ordre a esté signifié au sieur des Granges et aux autres consuls des nations qui ont icy un commerce establi pour préparer des arcs de triomphes ainsi qu'il s'est pratiqué lors du mariage de la feu Reyne et à l'occasion de celui de Sauoye.

L'on attend dans peu un courrier du comte de Villarmayor auec la nouuelle de la signature du contrat et de la célébration du mariage.

Les instances que le Nonce a esté chargé de faire icy pour des secours d'argent pour la guerre de Hongrie ont esté receus du roy Dom Pedro honnestement et auec de belles paroles; mais sans rien de positif jusqu'à présent.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 29 may 1687.

N° XCVIII.

28 juin 1687.

XLVIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

Monsieur Amelot,

J'ay receu deux lettres du 19 et 26 de ce mois dont la première m'informe de la confidence que le Roy a faite à l'Infante de ce qui s'est traitté pour son mariage auec le Prince de Toscane, et les raisons qu'a ledit Roy d'insister sur l'union des Estats de Florence auec la couronne de Portugal; mais que nonobstant toutes les protestations que vous fait le duc de Cadaual des bonnes intentions du Roy, son maistre, et du désir qu'il a pour conclure ce mariage comme une chose très auantageuse à sa couronne, il paroist bien clairement qu'on n'agit pas au lieu où vous estes de bonne foy pour faire réussir cette affaire. Il ne faut pas néantmoins la négliger jusqu'à ce qu'elle soit entièrement désespérée, et j'ay mesme peine à croire qu'il n'y ait enfin parmi les Ministres de la Cour où vous estes, des personnes assez affectionnées au bien de leur patrie, pour entrer dans les mesmes sentimens que le confesseur du Roy a fait paroistre au P. Pommereau sur ce sujet, et empescher par les conseils et remontrances, que cette couronne ne tombe bientost au pouuoir du Roy catholique.

On ne doit pas croire aussi au lieu où vous estes que le Grand-Duc qui est rebuté de toutes les difficultez qu'il a trouúées jusqu'à présent, témoigne doresnauant beaucoup d'empressement de conclure le mariage de son fils auec l'Infante; et s'il n'estoit retenu par ma

considération, il auroit déjà demandé pour son fils la princesse de Bauière, estant certain que l'auantage du Portugal se rencontre beaucoup plus que celui du Grand-Duc dans cette première alliance.

Je ne doute point que le sieur Taborda ne continue à représenter vivement par ses lettres le juste sujet de mécontentement que le roy Dom Pedro me donneroit, s'il se lioit encore par un second mariage à la Maison d'Autriche, et je m'assure que ceux qui prennent part au mariage de l'Infante, feront aussi tous leurs efforts pour obliger le Roy et ses Ministres à faciliter plus qu'ils n'ont fait jusqu'à présent, le mariage de cette Princesse et à se relascher de l'union des Estats de Florence auec le Portugal, et mesme du passage du Prince de Florence à Lisbonne s'il est nécessaire.

Je vous ay déjà prescrit la conduite que vous auez à tenir à l'arriuée de la Reine de Portugal à Lisbonne et le consul des Granges, ni aucun autre françois ne se doiuent pas distinguer des autres nations dans les réjouissances publiques.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 28 juin 1687.

9 juin 1687. — Amelot s'est plaint en termes énergiques au duc de Cadaval de la liaison de sa Cour avec celle de Madrid, de ce que tout ce qui était recommandé par la France était repoussé par le Portugal, qu'on ne faisait rien à Lisbonne sans en prendre l'avis du comte d'Oropeza.

On dit que l'Electeur insiste fort pour le double mariage. A Lisbonne, on continue les préparatifs, mais plus lentement.

N° XCIX.

13 juillet 1687.

XLVIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

Monsieur Amelot,

J'ay receu vos lettres des 2 et 9 juin, dont la première me fait voir qu'il n'y a que la crainte seule qui soit capable de porter la Cour où vous estes à consentir au mariage de l'Infante auec le Prince de Toscane aux conditions que le Grand-Duc veut bien accorder. Mais comme vous me faites connoistre par la seconde, que le sieur Taborda a représenté fortement par ses lettres les raisons qui doivent faire préférer ce prince à tout autre parti, et que je ne doute pas qu'il ne se soit encore serui depuis utilement de ce que je lui ay fait dire touchant les justes sujets que j'aurois de me plaindre du Roy, s'il ne facilitoit pas autant qu'il est raisonnable, la conclusion de cette affaire. On peut encore espérer que les Ministres de Portugal y feront de plus sérieuses réflexions, et qu'ils ne seront pas assez aueuglez pour préférer un Prince cadet de Neubourg à un fils aisné du Grand-Duc, et s'arrester à une stipulation expresse d'une union d'Estats, qui n'adjoute rien aux droits qu'a ce Prince par sa naissance. Mais comme le Grand-Duc témoigne auoir beaucoup de penchant à faire épouser à son fils la princesse de Bauière, et que je ne diffère à apuyer ce mariage de mes offices, que pour sauoir auparauant la dernière résolution du roy Dom Pedro, il est bon que vous fassiez entendre aux Ministres les plus sages qu'il n'y a plus que ma considération qui retienne ces Princes, et que si la Cour où vous estes ne se détermine

pas bientost à accepter les conditions dont on est conuenu de part et d'autre, j'auray sujet de croire qu'elle veut rompre cette affaire et prendre encore de nouuelles liaisons entièrement contraires à mes interrests. Enfin vous deuez vous seruir de toutes les raisons contenues dans ma dépesche du 4 may et dans celle du 28 juin, pour faire prendre une bonne résolution à cette Cour et pour savoir plus précisément à quoy je m'en dois tenir, afin que s'il n'y a rien à espérer, je puisse faciliter au Grand-Duc les moyens de faire un bon mariage avec la Princesse de Bauière.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 13 juillet 1687.

23 juin. — Le duc de Cadaval a dit à l'Infante que le Roi avait peu d'envie de la marier, et qu'il tiendrait ferme sur l'article de l'union des couronnes, — et un courrier de Florence arrivait disant que le Grand-Duc la déclarait inadmissible, et ne voulait pas que son fils allât en Portugal. — Embarras nouveau dans cette affaire déjà si compliquée, puisque Louis XIV avait concédé le voyage du Prince à Lisbonne pour un an.

N° C.

16 JUILLET 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Le courrier qui arriua il y a aujourdui huit jours venoit effectiuement de Paris, d'où il auoit esté dépesché par le

sieur Taborda, mais pour aporter des dépesches du comte de Villarmayor. Le mardi et le mercredi on se contenta de dire qu'il y auoit de bonnes nouuelles et que tout estoit arresté; le jeudi au matin on publia à son de trompe dans tous les carrefours de la ville, un ordre général de faire des illuminations pendant trois jours consécutifs, pour la conclusion du mariage de Sa Majesté portugaise. Le Nonce et moy en eusmes par là le premier auis, et ce ne fut que sur les six heures du soir du mesme jour, que nous receusmes chacun un billet du secrétaire d'Estat, qui nous donnoit part de cette nouuelle au nom du Roy son maistre, ce qui nous parut de bien mauuaise grâce. J'auois plus de lieu qu'un autre de le trouuer ainsi, après la promesse que ce prince auoit faite à M. de Saint-Romain et à moy que l'Ambassadeur de Vostre Majesté seroit le premier auerti de la résolution qu'il prendroit sur son mariage. Cependant comme une telle publication obligeoit à des complimens, j'enuoyay demander audience et j'ay fait pendant trois soirs, éclairer de flambeaux les fenêtres de ma maison de concert auec le Nonce qui en a fait autant de son costé. L'audience me fut marquée pour le samedi 14e de ce mois.

L'Infante m'auoit fait auertir que l'on ne me rendroit point de réponse sur les nouuelles instances que j'auois faites au sujet de son mariage, et que c'estoit là le parti qu'auoit pris le Roy, son père, sur la relation que le duc de Cadaual lui auoit faite de toutes les choses que j'auois représentées à ce Ministre; cela, Sire, m'estant confirmé par un silence de dix jours, me faisoit assez connoistre que ce prince n'estoit pas changé, ni dans ses dispositions touchant l'affaire de Florence, ni dans son procédé peu régulier, par raport à l'entremise de Vostre Majesté. Dans ces circonstances, je ne me serois pas pressé de

demander l'explication de ce que je n'entendois que trop, en attendant que les premiers auis de Florence me donnassent quelques facilitez pour la négociation, ou me déterminassent à la poursuiure bien ou mal dans l'estat où elle se trouuoit; mais me voyant obligé d'auoir une audience du roy Dom Pedro, je crus ne pouuoir m'empescher de lui en parler sans trop affaiblir par cette omission ce que j'auois dit au Duc, et je taschay de le faire d'une manière qui n'engageast point ce Prince s'il ne vouloit pas me répondre positiuement. Après que je lui eus fait en peu de paroles mon compliment sur son mariage, et qu'il y eut répondu, je lui dis qu'ayant satisfait à ce que je lui deuois en cette occasion, il me permettroit d'adjouter que j'esperois que Sa Majesté me donneroit bientost sujet de lui faire de nouueaux complimens sur le mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, que Vostre Majesté estoit persuadée que cette alliance se concluroit très promptement, qu'elle n'en pouuoit douter après que son entremise auoit esté désirée et recherchée par Sa Majesté portugaise, et qu'enfin vous jugiez ce mariage tout à fait nécessaire pour le bien de ce Royaume et pour la conseruation de la bonne amitié entre Vos Majestés.

Le roy Dom Pedro entra là dessus dans les mesmes discours qu'il m'a déjà fait plusieurs fois sur sa reconnoissance et sur son attachement pour Vostre Majesté, que les mariages de lui ni de sa fille n'y pourroient jamais rien changer, mais qu'il ne pouuoit me répondre autre chose en particulier sur l'alliance de Toscane, sinon qu'il seroit raui de complaire en cela à Vostre Majesté pourueu que l'on accordast les points sur lesquels il s'estoit déjà expliqué et qui lui sembloient nécessaires pour le bien de son Royaume et de la princesse sa fille.

Il se remit ensuite une seconde fois sur les complimens pour Vostre Majesté qui durèrent assez longtems suiuant sa coustume, de dire peu de chose en beaucoup de paroles. Après qu'il eut acheué, je repris que j'auois expliqué dans le détail au duc de Cadaual, les puissans motifs qui deuoient porter Sa Majesté portugaise à conclure cette alliance, que Vostre Majesté s'attendoit de receuoir de lui cette satisfaction et que vous ne pouuiez croire qu'il voulust rompre l'affaire sur une expression absolument inutile, que j'esperois de sa prudence qu'il y feroit de nouueau réflexion et que j'attendrois qu'il me fist sauoir ses intentions, après quoy je me retiray.

On ne peut presque pas espérer, Sire, après toutes ces déclarations, que le roy Dom Pedro vienne jamais à se relascher sur le point de l'union, et il est encore certain que plus le tems de son mariage auance et plus celui de l'Infante se rend difficile. J'attens les dernières réponses du grand Duc et les ordres dont il plaira à Vostre Majesté les accompagner. Tout ce que l'on écrit de Florence au sieur Gennori et au père Juzarte, fait voir que le grand Duc demeure toujours fort ferme, et qu'il se trouve de terribles opositions dans le génie du prince de Toscane, ce qui n'est guères propre à réduire l'esprit épineux des Portugais, et à surmonter le peu d'inclination qu'a le roy Dom Pedro à se donner un gendre. Je n'ay point esté honoré, cet ordinaire, des commandements de Vostre Majesté.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 16e jour de juillet 1687.

N° CI.

25 JUILLET 1687.

XLIXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vos lettres des 16 et 23 juin ne me donnent pas plus d'espérance que les précédentes, d'un heureux achemi-nement du mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, et celles que j'ay receues du sieur du Pré, me font voir aussi que plus vous y rencontrez de difficultez de la part du Roy, moins il trouue au lieu où il est de chaleur et d'empressement pour conclure. En sorte qu'ayant pressé le grand Duc de se relascher sur les deux difficultez dont la moindre estoit capable de ruiner cette affaire, il lui auoit répondu que comme je m'en estois meslé, il me laissoit par respect la liberté de la rompre, et que je pouuois vous ordonner de finir à cet égard vostre négo-ciation. Ainsi, vous deuez doresnauant vous contenter de représenter aux Ministres portugais le préjudice qu'ils se feront de négliger une affaire si auantageuse à la couronne de Portugal, et de la rompre sur des difficultez qui ne deuroient pas l'arrester un moment. Mais au surplus, vous ne deuez pas entrer dans de plus grans engagemens.

Si néantmoins on se relaschoit sur l'union des Estats de la Toscane, il ne seroit pas à propos de rompre sur la répugnance que le prince de Toscane témoigne à aller en Portugal, et il y auroit encore lieu d'espérer qu'il auroit assez de déférence à mes conseils pour aller lui mesme épouser l'Infante et faire un séjour de 6 mois ou un an à Lisbonne.

J'approuve que vous vous conformiez à l'exemple du Nonce dans les démonstrations publiques que les Ministres estrangers sont obligez de faire pour le mariage du Roy.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 25e jour de juillet 1687.

30 juin. — Amelot dit qu'il n'a plus aucune démarche à faire pour le mariage de Toscane.

7 juillet. — L'Infante a fait dire à Amelot que le duc de Cadaval lui a proposé de faire consulter de nouveau les Ministres, sur la nécessité d'une stipulation formelle pour l'union des Etats; que plusieurs sont d'avis de se relâcher sur ce point, n'ayant pas prévu d'abord que cette exigence amènerait la rupture de la négociation.

Amelot pense que le Duc a voulu amuser l'Infante, ou mettre la rupture sur le compte de Florence, sur le refus formel du Prince de venir à Lisbonne. Il croit que garder le silence est le parti le plus sage.

No CII.

9 AOUST 1687.

Le LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vos lettres des 30 juin et 7 juillet me font voir que dans le tems que les Portugais témoignent quelque penchant à se relascher sur l'article de l'union des Estats de Florence auec la couronne de Portugal, le grand Duc et le

Prince son fils se retractent du consentement qu'ils auoient donné au passage du dernier à Lisbonne, et j'aprens aussi par les dernières lettres du sieur du Pré, qu'il désespère de vaincre la forte répugnance qu'il trouue à ce voyage. J'ay néantmoins donné de nouueaux ordres à l'abbé Strozzi, en l'absence dudit sieur du Pré qui doit estre à présent à Gennes, de faire encore de plus pressantes instances de ma part pour disposer le Prince à ne pas refuser d'aller lui-mesme à Lisbonne, au cas qu'on puisse terminer la difficulté concernant l'union. Mais si ces dernières tentatiues n'ont aucun succès, vous pourrez finir cette négociation et apuyer de vos offices celle qui sera faite de la part du Roy et de la Reyne de la grande Bretagne en faveur du duc de Modène, en sorte que la couronne de Portugal ne prenne pas la résolution de faire un double mariage auec la maison de Neubourg, et de concourir par là au dessein qu'ont les Castillans de réunir la couronne de Portugal à celle de Castille.

Je me ressouuiendray dans les occasions de la prière qui vous a esté faite par la dame du Verger.

Continuez à m'informer auec vostre exactitude ordinaire de tout ce qui se passera dans la Cour où vous estes, et principalement sur le mariage de l'Infante. J'aprouue le parti que vous prenez de demeurer dans le silence, au moins jusqu'à ce que vous sachiez que le prince de Toscane ait résolu de passer à Lisbonne.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 9 aoust 1687.

14 juillet 1687. — Le roi Dom Pedro a accordé aux instances du Pape, un secours de cent mille livres pour la guerre de Hongrie.

N° CIII.

24 aoust 1687.

LIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

Monsieur Amelot,

Vostre lettre du 14 juillet ne me donne pas meilleure espérance que les précédentes du succès du mariage du prince de Toscane auec l'Infante, et il me paroist si peu de disposition de part et d'autre à faciliter cette affaire, qu'il n'y a pas lieu de croire que toutes les instances que vous continuerez de faire au lieu où vous estes, et celles qui se feront encore de ma part à Florence, y puissent donner un meilleur acheminement. Ne manquez pas néantmoins de m'informer de tout ce qui se passera sur ce sujet et des nouuelles propositions qui se pourront faire touchant le mariage de l'Infante. Vous deuez mesme apuyer autant qu'il vous sera possible celles qui se feront de la part du roy et de la reyne d'Angleterre, en faveur du duc de Modène, et sur toutes choses empescher tant qu'il vous sera possible qu'un prince de Neubourg ne soit préféré.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 24 aoust 1687.

N° CIV.

28 juillet 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

Sire,

Il arriua le 25e de ce mois un courrier extraordinaire en

cette ville, auec des dépesches du 9 d'Heidelberg. On a su que la cérémonie du mariage y auoit esté faite le 7, et que la reyne de Portugal en deuoit partir le 20 pour se rendre à Roterdam ; cette princesse a escrit au roy Dom Pedro, à l'Infante et au duc de Cadaual. On dit icy des merueilles de la magnificence du comte de Villarmayor. Les dépenses excessiues que le Roy fait de tous costés dans cette occasion, font renouueller les plaintes de ceux qui ne sont pas contens du gouuernement. Il est encore dû aux particuliers deux millions de pataques de celles qui ont esté portées à la monnoye dans les mois de januier et feurier, et il passe pour constant que les Ministres ont tiré de là, et tirent tous les jours des sommes considérables pour subuenir aux grans frais que cause ce mariage sans que l'on voye de fonds assurez pour remplacer ces sommes et pour rendre tout l'argent qui a esté porté sur la foy et suiuant les conditions de l'édit de Sa Majesté portugaise (1).

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 28e jour de juillet 1687.

N° CV.

7 SEPTEMBRE 1687.

LIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 28 juillet m'informe seulement des

(1) La monnaie était très fortement rognée. En avril 1687, on la fit apporter à la monnaie, où on donna la valeur entière des pataques pesant quatre octaves et demie (elles devaient en avoir sept et demie) : c'était une perte considérable pour le Roi, environ un million d'écus. Comme la fabrication des pièces nouvelles se faisait lentement, on délivra des billets de la monnaie.

dépenses excessiues que le Roy de Portugal fait pour son mariage, et des plaintes qu'elles excitent parmi ceux qui ayant porté leur argent à la monnoye dans les mois de janvier et feurier, ne peuuent rien retirer de ce qui leur apartient. Je ne doutè pas cependant que la fécondité des Princesses de la maison de Neubourg ne console bientost la Cour où vous estes de tout l'argent qu'elle aura employé en cette occasion.

Vous n'auez plus qu'à obsèruer tout ce qui se passera pour m'en rendre un compte exact, et vous deuez néantmoins continuer à faire tous vos efforts pour empescher qu'il ne se fasse un second mariage de l'Infante auec un Prince de la maison de Neubourg.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 7e jour de septembre 1687.

N° CVI.

11 AOUST 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Les vens de Nort qui ont soufflé très violemment depuis dix jours, auoient fait croire que la reyne de Portugal arriueroit promptement : mais on n'a pas laissé d'estre surpris ce matin d'aprendre qu'elle estoit à la barre ; ses vaisseaux ont monté après midi deuant le palais, et le roy Dom Pedro est allé sur les cinq heures la prendre dans ses brigantines, et la conduire en débarquant à la chapelle du palais où ils ont receu la bénédiction nuptiale par les mains de l'archeuesque de Lisbonne. L'on croit

qu'elle demeurera quelque temps auant que de faire son entrée publique, y ayant encore beaucoup de choses qui manquent aux préparatifs nécessaires pour cette cérémonie.

Un juge de cette ville a depuis quelques jours, Sire, emprisonné un capitaine de nauire françois qui arriuoit du Brésil hors de flotte, sous prétexte que des marchands portugais auoient interrest dans ce nauire, et qu'ainsi, il ne pouuoit jouir des priuilèges accordez à la nation françoise par le traité de ligue fait en 1667, entre la France et le Portugal. J'enuoyay auant hier au secrétaire d'Estat, un mémoire qui contient des plaintes au roy Dom Pedro sur cette affaire, et les raisons qui les apuyent; j'en joins icy une copie, et j'en solliciteray viuement la réponse pour en rendre compte à Vostre Majesté.

On renouuellera ces trois jours cy des illuminations par toute la ville; je feray éclairer pendant ce tems là ainsi que le Nonce toute ma maison de flambeaux de cire blanche, et j'ay aussi esté obligé à son exemple de faire une liurée neuue, ce qu'ont fait tous les autres Ministres estrangers et jusques aux moindres fidalgues de cette Cour.

Ce sont des dépenses extraordinaires assez considérables auxquelles j'espère que Vostre Majesté aura la bonté d'auoir quelque égard.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 11 aoust 1687.

N° CVII.

18 SEPTEMBRE 1687.

LIII[e] LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 11 aoust m'informe de l'arriuée de la

reyne de Portugal à Lisbonne, et de la réception que lui a fait le roy Dom Pedro. J'aprouue aussi toutes les démonstrations de joye que vous auez données au public dans cette occasion, et j'ay bien voulu vous accorder une gratification de 6,000 livres, pour vous ayder à soustenir les dépenses extraordinaires de l'ambassade.

Vous auez très bien fait de demander fortement à la Cour où vous estes la liberté du capitaine de nauire françois dont vous m'escriuez, et vous ne deuez pas manquer de me rendre un compte exact de la satisfaction que l'on vous aura donnée sur ce sujet.

Taschez de découurir si la Cour où vous estes prend quelque engagement auec celle de Madrid, quelles seront les propositions que fera l'ambassadeur d'Espagne et quel en sera le succès.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 18e jour de septembre 1687.

N° CVIII.

25 aoust 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

Sire,

J'ay receu la lettre dont Vostre Majesté m'a honoré le 27 du mois passé. Vostre Majesté aura veu par mes précédentes que je me suis entièrement conformé à ce qu'il lui plaist de me marquer de ses intentions touchant la fin de la négociation du mariage de Florence. J'ay desjà informé Vostre Majesté que l'on n'y pensoit plus du tout icy, et qu'il n'estoit nullement question de l'establissement de l'Infante. L'arriuée de la reyne de Portugal le recule

encore considérablement, et on ne songe plus qu'à voir bientost des héritiers sortir du mariage qui vient de s'acheuer. Si la Reyne ne deuient pas bientost grosse, il faut du moins, dit-on, attendre deux ou trois ans, auant que qui que ce soit ose accuser le Roy d'incapacité d'auoir des enfans, en le pressant de marier l'Infante pour assurer la succession du Royaume. Si une première grossesse ne produit qu'une fille, on ne pourra raisonnablement désespérer qu'une seconde ne donne bientost un héritier mâle au Portugal. Si enfin la Reyne venoit à en auoir un et promptement, il sembleroit d'abord que ce seroit en quelque façon le cas le plus à souhaitter pour l'Infante, afin de fixer plus certainement sa destinée, sans qu'elle fust dauantage exposée aux difficultez que sa qualité d'héritière du Royaume a toujours fait naistre. Mais outre qu'on voudroit voir si la vie de cet enfant s'assureroit par une heureuse nourriture, l'on considère d'ailleurs que le roy Dom Pedro n'ayant aucun égard qu'à ce qui l'accomode suiuant son caprice (comme il a bien paru), et les Portugais ne conseruant de tendresse pour l'Infante qu'autant qu'il leur conuient; cette princesse n'ayant plus l'interrest de l'Estat qui combatist pour elle trouueroit peu de disposition dans le Roy son père et dans ses Ministres à tirer d'un Royaume desjà épuisé deux millions de liures pour sa dot, et tous les frais que cause indispensablement une telle occasion; lorsque tout cela n'auroit plus d'autre mobile que la satisfaction de cette Princesse et la justice qui lui est deüe quoiqu'il arriue.

Je ne fais que raporter à Vostre Majesté, Sire, les raisonnements que font sur l'estat présent des affaires de l'Infante, ceux qui sont les plus affectionnez à son service et tout cela suposé, l'on conclue que cette Princesse court risque d'estre bien malheureuse, ou que du moins suiuant

le cours naturel des choses il faut beaucoup de tems pour éclaircir sa destinée. Auec tout cela on ne laisse pas de conuenir que si le roy Dom Pedro se resout à prendre un gendre, ce sera sans doute en faueur d'un prince de Neubourg.

Le Nonce ayant eu audience de leurs Majestez portugaises dès le commencement de la semaine passée, je ne crû pas deuoir différer à la demander, je l'eus le 22 de ce mois, et fis à l'un et à l'autre un compliment dans les termes que Vostre Majesté m'a prescrit; la Reyne me répondit en françois et tous les deux fort honnestement. Je vis aussi l'Infante, ainsi qu'il se pratique, cette Princesse estant toujours traitée auec les mesmes honneurs et les mesmes cérémonies qu'auparauant.

Le comte de Villarmayor a esté fait marquis d'Alegrette et son plus jeune fils qui l'a accompagné dans le voyage a eu le titre de comte pour en jouir lorsqu'il se mariera. On parle de la Reyne comme d'une Princesse fort douce et d'une humeur propre à prendre les plis qu'on voudra lui donner. Je joins icy une relation de ce qui s'est passé à son arriuée et de la manière dont le duc de Grafton a esté receu.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 25 aoust 1687.

RELATION de ce qui s'est passé à l'arrivée et à l'entrée de la Reyne en Portugal, les 11 *et* 30 *aoust* 1688.

La Reyne de Portugal n'estant attendue à Lisbonne que vers la fin d'aoust, le roy Dom Pedro fut fort surpris d'aprendre la nuit du 10 au 11, que l'escadre angloise

auoit été veue la veille à la coste de Penicle, qui n'est qu'à quatorze lieues de Lisbonne. Le lundi matin, sur les dix heures, elle parut à la barre, et le vent et la marée se trouuant fauorables, elle vint sans s'arrester mouiller entre midi et une heure, vis-à-vis les fenestres du grand palais. La *Capitane* portant pauillon d'amiral, monté par le duc de Grafton, qui avait amené la Reyne, salua de trente-trois coups de canon, sans que le vaisseau-amiral de Portugal qui estoit dans le port, ni pas un autre, rendit le salut. Peu de tems après, le comte de Sainte-Croix, grand-maistre de la maison du Roy, et le comte de Valdereis, grand-maistre de la maison de l'Infante, vinrent successivement faire les premiers complimens à la Reyne; ensuite de quoy elle demeura jusqu'à cinq heures du soir sans que personne lui dist mot. Enfin sur les cinq heures, le Roy qui auoit esté plus occupé des ordres précipitez qu'il auoit à donner, que de l'impatience de voir son épouse, s'embarqua dans les brigantins, suiui du Conseil d'Estat et de ses principaux officiers, et se rendit au bord du duc de Grafton qui l'attendait au bas de l'échelle.

La Reyne ne sortit point de sa chambre, et le premier abord de leurs Majestez se fit en présence de tout le monde, sans qu'il n'y eût de génuflexion de la part de la Reyne, ni d'embrassement de la part du Roy. Après un petit quart d'heure de conversation, le Roy présenta la main à la Reyne et la conduisit dans son brigantin; la suite de cette Princesse ayant esté aussi conduite dans ceux qui auoient esté préparez pour cela. En débordant, ils furent salués par l'anglais, de vingt-deux coups de canon. Alors seulement l'amiral portugais et les deux autres frégates de guerre répondirent, et la Reyne fut receue au bruit de toute leur artillerie aussi bien que

de celle du chasteau et du terrero do Paço, et au son de toutes les cloches de la ville. L'on avait fait construire une longue gallerie de bois peinte et fort ornée, terminée du costé de la rivière, par un grand dôme auec un large escalier qui descendoit dans l'eau. Ce fut là que le Roy vint débarquer, et il mena la Reyne par cette gallerie, jusqu'au bas des degrez de la chapelle.

L'Infante auec sa maison attendoit en cet endroit, et voyant venir la Reyne, s'auança au-deuant d'elle, vingt ou trente pas seulement; elles se saluèrent sans se baiser, et l'on remarqua qu'il y eut pour le moins autant d'humiliation de la part de la Reyne que du costé de l'Infante. Les trois personnes royales marchèrent alors de front; le Roy au milieu, et la Reyne à droite. Elles entrèrent en cet ordre dans la chapelle, et après avoir receu l'eau béniste de la main de l'Archevesque de Lisbonne comme Capelan Mayor, elles s'agenouillèrent au bas de l'autel sur trois carreaux égaux et de même rang. Après la bénédiction nuptiale receue des mains de l'Archevesque, on se remit en marche de la mesme manière jusqu'à l'apartement de la Reyne. Le Roy se retira pour souper seul, et l'Infante mangea auec la Reyne. On peut juger par là que ce Prince a voulu de bonne heure se mettre en possession de la liberté de manger seul, ce qu'il ne faisoit pas du viuant de la défunte Reyne.

On remarqua que le duc de Grafton qui auoit toujours laissé son pauillon d'amiral à l'abord et pendant la visite du Roy ne l'osta qu'après le départ de leurs Majestez portugaises, dans le moment qu'il se mit dans sa chaloupe pour venir à terre, ce qu'il a pratiqué toutes les fois qu'il y est venu, le remettant lorsqu'il retourne à son bord. L'amiral portugais qui auoit osté son pavillon pendant que le Roy fut embarqué, le fit alors paroistre

de nouueau. Le duc de Grafton auoit esté fort scandalisé de ce que l'on n'auoit point répondu à sa première salue royale de trente-trois coups, et il ne le fut guères moins, lorsqu'estant descendu à terre pour suiure le Roy par la gallerie, il ne trouua personne pour le receuoir et l'accompagner, ce qui l'obligea de s'en retourner sur le champ à son bord. Le Roy, de son côté, avait trouué mauuais que le pavillon d'Angleterre ne se fust pas baissé à son bord. Le mardi et le mercredi se passèrent en gronderies de la part du milord, et en consultations au palais pour réparer les fautes qui s'estoient faites à son égard. On lui fist entendre que l'une et l'autre n'auoient esté causées que par la surprise de la trop prompte arriuée de la Reyne, et le jeudi, Dom Jonas de Souze, intendant de la maison du Roy, fut prendre ce Duc dans les brigantins de Sa Majesté, pour le conduire à l'audience du Roy, de la Reyne et de l'Infante, et ensuite à la maison qui lui auoit esté préparée, où il fut traité à disner par les officiers du Roy. A sa descente à terre, il fut salué par l'amiral portugais et par les cinq autres frégates de guerre, et le soir à son retour, il le fut encore de mesme ; ce qui paroist être un bien plus grand honneur que si d'abord on eust répondu à sa salue royale. Le Roy le receut en particulier dans son cabinet, sans estre couuert, et lui parla en tierce personne, comme il parle aux ambassadeurs. Je remercie le Duc, etc. Je remercie l'Ambassadeur, etc. Le lendemain 15 aoust, on lui enuoya pour toute son escadre, qui estoit composée de six vàisseaux et d'un yac, une très grande quantité de rafraîchissemens, estimez par les Portugais plus de 10,000 croisades (1). Il y auoit cent bœufs,

(1) 20,000 livres de France.

trois cents moutons, cent pipes de vin, des volailles, du gibier, des confitures et des fruits de toutes sortes, à proportion. Le samedi 16, le mesme officier qui auoit esté présenter les rafraîchissemens, porta au duc de Grafton, de la part du Roy, une épée et une canne garnie de diamans, estimées 25,000 croisades; et à Fitz James, jeune prince de quatorze ans, fils du roy d'Angleterre régnant, qui estoit embarqué sur l'escadre et qui estoit venu saluer leurs Majestez, une grosse agraffe de diamans, estimée 18,000 croisades. On distribua aux officiers du Duc qui auoient traité la Reyne pendant le voyage, 3,000 croisades. Tous les capitaines et officiers de l'escadre, mesme les volontaires, eurent aussi chacun un présent de diamans, à proportion de leur qualité. Le 20, les deux Princes retournèrent prendre congé du Roy, de la Reyne et de l'Infante, et tout se passa de la mesme manière que la première fois. L'Amiral portugais et les cinq autres frégates de guerre ayant de nouueau salué le duc de Grafton le matin à son abord à terre, et le soir à son retour; en sorte que les Anglois ont eu tout lieu d'estre satisfaits du soin que l'on a pris de réparer ce qui n'auoit pas esté fait dans l'ordre à leur arriuée. Le 21 au soir, ils leuèrent l'ancre de deuant le palais et firent un salut général, auquel les vaisseaux portugais répondirent.

Lorsque la nouuelle de la conclusion du mariage signé à Heidelberg estoit arriuée à Lisbonne, on auoit fait pendant trois jours, deux feux et des illuminations par toute la ville et sur les vaisseaux qui se trouuèrent dans le port. Le 11 aoust, jour de l'arriuée de la Reyne, les mesmes illuminations recommencèrent, et furent continuées le 12 et le 13. Le 30, toutes choses estant préparées, la Reyne fit son entrée publique, sur les quatre à cinq heures du

soir. L'on vit d'abord filer les deux régiments d'infanterie qui seruent pour la garde du palais, et les six compagnies de cavallerie qui sont à Lisbonne. Ensuite vinrent les officiers de ville à cheval, précédez d'une troupe de danseuses assez mal vestues. Puis le cortége des fidalgues, composé d'enuiron cinquante carosses, où ils estoient tous fort parés. Après cela passèrent six carosses des maisons royales, puis celui de leurs Majestez portugaises, où la Reyne estoit au fond à la droite du Roy, et l'Infante seule sur le deuant. Deux capitaines des gardes suiuoient à cheual auec enuiron une vintaine d'archers de la garde à pied. Le cortége finissoit par une litière où estoient les deux dames d'honneur de la Reyne et de l'Infante, et par trois carosses ou coches remplis des dames du palais. On marcha dans cet ordre, au travers des arcs de triomphe et des rues fort ornées, jusqu'à l'Eglise cathédrale où l'on chanta quelques oraisons sans le *Te Deum*. Au retour, toutes les troupes se trouuèrent rangées dans la grande place et firent une salue générale lorsque la Reyne passa pour rentrer au palais. Les Ministres estrangers n'auoient point esté invitez à cette cérémonie.

La semaine d'après l'entrée, les festes des courses de taureaux commencèrent, et se firent à trois jours différens, auec beaucoup de magnificence. Il y eut ensuite quatre grands feux d'artifices. Le premier, qui fut sur la rivière, ne réussit pas, à cause du feu qui prit aux machines, ce qui causa un fort grand désordre, et la mort de plusieurs personnes qui furent noyées. Le second, qui estoit une girandole préparée sur l'esplanade du chasteau, ne répondit nullement à ce que l'on attendoit. Le troisième, qui estoit dressé dans la grande place du palais, fut troublé par une violente pluye qui

en empescha l'effet. Mais le dernier, qui estoit au mesme endroit, réussit aussi bien qu'on pouuoit l'espérer du peu d'invention et de génie de ceux qui l'avoient ordonné.

N° CIX.

1er OCTOBRE 1687.

LIVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

Monsieur Amelot,

Le compte que vous me rendez par vostre lettre du 25e aoust des raisonnemens qu'on fait à la Cour où vous estes, sur l'establissement de l'Infante, ne me donne pas lieu de croire que le Roy, son père, ait beaucoup d'empressement de la marier, et, comme vous me faites connoistre en mesme tems que, quand mesme l'affection qu'il doit auoir pour elle le porteroit à lui donner un mari, il préfèreroit le prince Charles de Neubourg, frère de la reine de Portugal, à tout autre.

Il n'est pas de mon seruice que vous fassiez doresnauant aucune instance pour le mariage de cette Princesse, et c'est à elle à implorer l'équité du Roy son père, la bonne foy des Estats du royaume, pour les porter à lui rendre les deux millions de liures qui lui appartiennent, et la placer d'une manière conuenable à sa naissance.

Je suis satisfait de la relation que vous m'auez enuoyée de ce qui s'est passé à l'arriuée de la Reyne de Portugal.

Vous auez bien fait aussi de mesurer vos complimens à cette Princesse, selon les termes que je vous ay prescrits.

Je m'assure que vos premières m'informeront de la réponse qui aura esté faite au mémoire que vous auez donné, touchant le capitaine du nauire françois qui est

retenu dans les prisons de Lisbonne, sous le prétexte que vous m'auez écrit. Je suis bien persuadé aussi que vous n'obmettrez aucune diligence pour le faire mettre en liberté et lui donner toute la satisfaction qu'il a droit d'attendre.

Sur ce, etc.

A Versailles, le premier jour d'octobre 1687.

8 septembre 1687. — La Reine fit son entrée publique le samedi 30e d'août, après midi; elle était dans le fond du carrosse, à la droite du Roi, ce qui a paru extraordinaire, et l'Infante seule sur le devant. Les fidalgues précédaient, au nombre d'environ cinquante, dans leurs carrosses, ne voulant pas aller à cheval, quand le Roi n'y est pas.

On a proposé au Roi de profiter de cette occasion, pour se faire couronner. Ce qu'il a rejeté.

Il ne doit plus être question du mariage de l'Infante avec le prince de Toscane, dont le père renonce à ce projet. Les Portugais dédaignent les familles de Parme et même de Modène. — Mais le Roi écoutera les propositions de ce genre, pour se débarrasser des obsessions dont on le fatiguerait en faveur du prince de Neubourg.

No CX.

19 octobre 1687.

LVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

Monsieur Amelot,

J'ay receu vos lettres des 8 et 15 septembre auec la réponse que le Secrétaire d'Estat de la couronne de Por-

tugal vous a remis, sur les instances que vous auez faites pour la liberté du capitaine Fougasse, et comme je vois qu'on n'a eu aucun égard à tout ce que vous auez représenté sur ce sujet, j'ay donné ordre qu'on fist entendre icy à l'enuoyé de Portugal que, si mes sujets ne peuuent pas obtenir, par vos offices, la justice qu'ils doiuent attendre du Roy, son maistre, en vertu des traitez, je ne leur refuseray pas la protection que je leur dois en pareil cas. Vous deuez cependant vous faire représenter toutes les raisons et titres qui peuuent justifier le droit dudit capitaine Fougasse, et examiner auec soin s'il est bien fondé ou non, pour m'en pouuoir rendre un compte exact, sur lequel je vous feray sauoir de quelle manière vous aurez à vous conduire dans cette affaire, au cas qu'elle ne soit pas terminée à la satisfaction dudit capitaine, auant que j'aye vostre réponse.

Comme il ne me paroist pas que le duc de Modène songe à présent à demander l'Infante en mariage, vous ne deuez point aussi parler de cette affaire, et mesme si, contre mon opinion, la proposition s'en faisoit de la part du Roy ou de la Reine d'Angleterre, vous diffèrerez de l'apuyer, jusqu'à ce que vous ayez receu de nouveaux ordres, en faisant connoistre à ceux qui en seront chargez qu'encore que je vous aye ci-devant ordonné de l'apuyer, néantmoins vous y voyez si peu de dispositions, que vous n'auez pas crû deuoir engager mon nom dans cette poursuite, jusqu'à ce que vous sachiez encore plus particulièrement mes intentions. Au surplus, si vous voyez quelque apparence à la conclusion du mariage de cette Princesse auec un Prince de Neubourg, taschez de le détourner par vos insinuations, et en faisant connoistre aux Ministres le sujet de mécontentement que me donneroit une double alliance auec une maison si deuouée aux

interrests de ceux de la maison d'Autriche. Conduisez-vous néantmoins en cela auec tout le ménagement et l'adresse nécessaire pour ne point aigrir les esprits et porter la Cour où vous estes à entrer dans une plus estroite union auec le Roy catholique.

Sur ce, etc.

Fontainebleau, le 19e d'octobre 1687.

N° CXI.

2 NOVEMBRE 1687.

LVIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 22e septembre m'informe du peu d'égard que le Roy a eu pour l'Infante, sa fille, dans le changement qu'il a fait de son logement (1), et les dégousts que la Reine mesme commence d'essuyer auprès de ce Prince.

Je ne doute pas aussi que le chagrin et mesme la maladie de la première ne soit causée par le peu d'espérance qui lui reste d'un establissement conuenable à sa naissance, après le refus que le Roy a fait des partis qui lui estoient les plus auantageux, et il me reste peu de moyens de donner à cette Princesse des marques de la continuation de mon affection.

Pour ce qui regarde la Reyne, il est bon qu'elle n'ait

(1) Le Roi ne voulait plus habiter le grand palais, et voulait rentrer à Corte-Real, au retour du voyage qu'il devait faire l'hiver à Salvaterre; la Reine devait occuper l'appartement de l'Infante, à laquelle on en préparait un fort exigu et incommode.

pas grand crédit à la Cour où vous estes, et qu'elle n'y soit de longtems en estat de fauoriser les interrests de la maison d'Autriche, à laquelle celle de Neubourg est entièrement déuouée.

J'escris au cardinal d'Estrées d'appuyer de ses offices à la congrégation de *Propaganda fide* la demande que font les Capucins françois, establis à Lisbonne, de n'estre plus inquiétez par le Procureur des missions italiennes, au sujet de celles du Brésil, que vous me mandez auoir esté accordée, il y a cinquante ans, aux Capucins de la province de Bretagne.

Je suis bien aise d'apprendre que le Roy de Portugal ait fait donner ordre qu'on assistast le sieur de Chasteau-Renaut de tout ce qu'il auroit besoin, pour le radoub des vaisseaux qu'il commande.

Sur ce, etc.

A Fontainebleau, le 2e jour de nouembre 1687.

N° CXII.

6 OCTOBRE 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu la lettre dont Vostre Majesté m'a honoré le 7e du mois passé. Quoiqu'il y ait tout lieu de croire que le roy Dom Pedro ne songe nullement à marier l'Infante presentement, je veilleray neantmoins auec toute l'aplication dont je suis capable pour découurir ce qui pourroit se traiter en faueur d'un prince de Neubourg, afin d'en informer Vostre Majesté et d'agir suiuant ses ordres pour l'empescher.

L'Infante a esté assez mal pendant sept ou huit jours d'une fièure double tierce auec des redoublements ; mais elle en est entièrement quitte après auoir esté seignée sept fois. Le père Pommereau prit l'occasion de cette maladie pour parler fortement au duc de Cadaual sur les interrests de la Princesse. Ce Ministre conuint auec ce Père que le roy Dom Pedro estoit le seul médecin qui pouuoit et qui deuoit y aporter les remèdes conuenables ; et le lendemain il dit en passant au mesme Père, sans lui donner le loisir de répondre, que l'Infante estoit encore jeune et qu'elle pouuoit attendre.

J'ay su du palais que l'on ne porte point à lire à la Reyne les lettres des Ministres portugais qui sont dans les cours estrangères, ainsi que l'on faisoit à la feüe Reyne, et l'on a cessé en mesme temps de les faire voir à l'Infante, qui auoit aussi coustume de les lire depuis la mort de cette Princesse.

La Reyne a fait présent à l'ambassadeur d'Espagne d'une croix de diamans, au nom de l'Electeur palatin. Le courrier passé aporta icy des remises de Madrid pour 33,000 croisades à l'ordre de cette Princesse. On en attend encore autant. Je l'ay su de l'un des négocians sur lequel les lettres sont tirées. On dit que c'est à compte des soixante mille escus de la dot, et que ces sommes prouiennent d'anciens subsides dont l'Electeur a, en cette occasion, sollicité le payement à la cour d'Espagne.

M. de Chasteau-Renaut et M. de l'Estrie sortirent de cette riuiere du 24 du passé, et les frégates de guerre portugaises rentrèrent quelques jours après, ainsi qu'à l'ordinaire, sans auoir rien fait.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 6 octobre 1687.

N° CXIII.

16 NOVEMBRE 1687.

LVIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 6 octobre me fait seulement voir que le chagrin que donne à l'Infante le peu d'empressement que le Roy témoigne auoir à lui procurer un mariage auantageux ne finira pas sitost, et que tant qu'il restera quelque espérance à ce Prince, il ne songera pas à marier la Princesse sa fille, et à se desaisir de tout ce qu'elle peut prétendre des biens de la feue Reyne sa mère.

Je n'ay point aussi d'autre ordre à vous donner sur son sujet, que d'obseruer s'il se fait quelques nouuelles propositions de mariage pour elle, et au cas qu'il s'en parle, de faire tout ce qui pourra dépendre de vous pour empescher qu'un prince de Neubourg ne soit préféré à d'autres moins attachez à la maison d'Autriche.

Je ne suis pas surpris d'aprendre que la cour d'Espagne épuise ses libéralitez en faveur de la reine de Portugal. Il me paroist néantmoins, par ce que vous m'écriuez, qu'elles se bornent à fort peu de chose ; et il n'y a pas d'aparence que cette Princesse en puisse acquérir beaucoup de créatures, quand mesme la somme qui lui est envoyée ne seroit pas à compte de ce qui peut estre deu pour sa dot.

Je suis moins surpris d'aprendre que ledit Roy empesche qu'on ne lise à la reyne de Portugal et à l'Infante les lettres des Ministres estrangers que de ce qu'il l'a souffert jusqu'à présent. Et il y a peu d'aparence qu'il veuille à l'auenir satisfaire en cela leur curiosité.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 16e jour de nouembre 1687.

20 octobre 1687. — L'Infante, toujours malade, est entourée de soins par le Roi et par la Reine, qui lui parle souvent de son frère, dont elle lui a fait voir deux fois le portrait.

N° CXIV.

30 NOVEMBRE 1687.

LVIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Je vois, par vostre lettre du 20 octobre, que la cour où vous estes, vous fournit à présent peu de matière qui mérite mes réflexions, et qu'il n'y a pas d'aparence qu'elle prenne des liaisons avec l'Espagne qui puissent estre contraires à la bonne correspondance qu'elle a toujours gardée jusqu'à présent avec ma couronne.

Je ne doute pas cependant que la Reyne ne fasse toujours ce qui lui sera possible pour procurer le mariage du Prince son frère avec l'Infante. Mais il y a lieu de croire, ainsi que vous le remarquez, que l'auersion du Roy à se donner un gendre ne fera pas un moindre obstacle aux desseins de cette Reyne, qu'il en a fait au mariage de l'Infante auec le prince de Toscane et le duc de Sauoye.

Appliquez-vous à reconnoistre quelles sont les forces de terre et de mer des Portugais? Combien ils ont de vaisseaux pour le traffic du Brésil et pour celui de l'Afrique et des Indes-Orientales? Quel est le reuenu qu'ils tirent du commerce et quelles sont les forces au-dedans du royaume qu'ils seroient capables d'opposer à leurs ennemis s'ils estoient attaquez?

Observez bien aussi quels sont les interrests particuliers et la conduite des Ministres de cette couronne, et si leur

inaplication à tout ce qui peut assurer la succession et les garantir à l'auenir de la domination des Espagnols, peut aller jusqu'au point de ne se point soucier de marier l'Infante, quand mesme il se passerait encore quelques années sans que le Roy eust des enfants.

Je vous enuoye la copie du mémoire que j'ay fait imprimer pour répondre aux plaintes mal fondées que contient la lettre de l'Empereur aux Electeurs, et le décret impérial dicté à la diète de Ratisbonne, au sujet des fortifications qui se font par mes ordres, tant à Mont-Royal, près de Trarback, qu'à Landaw. Je laisse à vostre prudence d'en faire tel usage que vous croirez le plus conuenable au bien de mon service.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 30e jour de nouembre 1687.

3 novembre 1687. — Le duc de Cadaval a dit à l'Infante que l'Electeur écrit tous les jours au Roi, offrant d'abdiquer en faveur de son fils aîné et de donner le duché de Juliers au prince Charles; que, pressé par son entourage de marier sa fille, Dom Pedro aurait autorisé le voyage du prince Charles pour le printemps prochain.

N° CXV.

14 DÉCEMBRE 1687.

LIXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 3 nouembre me fait voir qu'encore que le Roy ait témoigné jusqu'à présent une grande répu-

gnance à se donner un gendre , néantmoins il vous paroist beaucoup d'acheminement au mariage du prince Charles de Neubourg avec l'Infante, et que les offres que l'Electeur palatin fait de céder l'électorat à son fils aisné, à condition que celui-cy remettra à son frère, le prince Charles, les duchez de Juliers et de Bergues, feront d'autant plus agréez ce prince à la Cour où vous estes, qu'elle voit bien que la maladie de l'Infante ne prouient que de chagrin.

Vous jugez bien que ce mariage là ne peut qu'augmenter beaucoup le juste sujet de mécontentement que m'a desjà donné l'alliance de Portugal auec la maison de Neubourg, et que ce double lien contribuera beaucoup à engager le roy Dom Pedro dans les interrests de la maison d'Autriche : ainsi vous deuez toujours employer vos soins et vostre aplication à l'empescher ou au moins faire connoistre au lieu où vous estes qu'il ne me peut jamais estre agréable, mais qu'il est encore plus contraire aux véritables maximes du Portugal. Insinuez mesme , si vous le jugez à propos , tous les autres partis qui se sont présentez jusqu'à présent pour trauerser celui de Neubourg , et continuez à me rendre un compte exact de tout ce qui se passera au lieu où vous estes.

Sur ce , etc.

A Versailles, le 14 décembre 1687.

17 novembre 1687. — L'Ambassadeur a exposé au Duc ce qu'on disait du mariage de Neubourg , et combien cette alliance serait blessante pour la France. Le Duc répondit que c'était le seul parti convenable pour l'Infante , que l'alliance avec la France n'en souffrirait pas plus qu'elle n'avait souffert du mariage de la Reine.

A peine la Reine est-elle mariée depuis trois mois, et déjà on fait des neuvaines à saint François-Xavier, où elle se rend tous les vendredis, pour obtenir une grossesse.

N° CXVI.

28 DÉCEMBRE 1687.

LXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Le compte que vous me rendez par vostre lettre du 17 nouembre de l'entretien que vous auez eu auec le duc de Cadaual, ne me laisse pas lieu de douter que le Roy son maistre ne veuille s'engager encore plus estroitement auec la maison d'Autriche par une double alliance auec celle de Neubourg, et que cette Cour ne continue à s'éloigner de ses véritables maximes pour se liurer à celle de Madrid, du moment qu'elle sera capable de profiter de l'aueuglement des Portugais et des justes sujets de mécontentement qu'ils me donnent.

Comme je vois que vous n'obmettez rien de tout ce qui peut leur faire ouvrir les yeux et les empescher de conclure le mariage de l'Infante auec un Prince de la maison de Neubourg, je n'ay plus rien à vous prescrire sur ce sujet, m'assurant bien que vous ne négligerez rien de tout ce que vous croirez estre le plus conuenable à mon seruice, et j'approuve cependant les raisons que vous auez eues de ne point demander d'audience au Roy, voyant bien que toutes les raisons que vous pourriez lui représenter ne feroient doresnauant aucune impression sur son esprit.

J'aprens par deux lettres consécutiues du marquis de Lauarden, qu'encore que le marquis de Gogolludo, ambas-

sadeur d'Espagne, et tous les autres Ministres estrangers qui sont à Rome, l'ayant visité et lui ayant rendu tous les deuoir accoutumez, néantmoins le résident de Portugal qui deuoit estre le plus empressé à satisfaire à cette ciuilité à cause de la bonne correspondance qui est entre moy et le Roy son maistre, a néantmoins refusé d'aller voir mondit Ambassadeur sous des prétextes très faibles et insoustenables. C'est pourquoi je désire que vous en portiez de viues plaintes de ma part au roy de Portugal et à ses Ministres, ne doutant point que ce prince ne fasse tout ce qui peut marquer combien il désaprouue le mauuais procédé de ce Ministre.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 28 décembre 1687.

N° CXVII.

8 DÉCEMBRE 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

L'Electeur palatin a escrit une grande lettre au roy de Portugal, dans laquelle après lui auoir représenté les raisons qu'il a d'apréhender que le printems prochain Vostre Majesté ne veuille soustenir par les armes les prétentions de Madame sur la succession du deffunt Electeur, il la suplie très instamment de vouloir employer ses offices auprès de Vostre Majesté dans cette affaire. La lettre est venue accompagnée d'un ample mémoire qui explique les droits et les raisons de l'Electeur. Le roy Dom Pedro qui fait toute sorte d'engagement, et qui sent bien qu'il n'est pas en droit d'espérer que ses offices soient fort considérez,

a marqué d'abord qu'il ne vouloit point entendre parler de telle chose. Cependant comme il est fort ami de tout ce qui s'appelle consulter, on lui a fait trouuer bon de donner ce mémoire à examiner à des jurisconsultes ; mais de quelque auis que soient ces docteurs, il y a bien de l'aparence que ce Prince prendra la part de n'entrer dans rien. J'ay crû cependant deuoir en donner auis à Vostre Majesté.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 8 décembre 1687.

N° CXVIII.

11 JANVIER 1688.

LXIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receû vos lettres des 1er et 8 décembre, dont la première m'informe des contradictions que vous remarquez entre ce que le duc de Cadaual vous a dit comme de lui mesme, et ce qu'il vous a répondu depuis de la part du roy de Portugal touchant les propositions du mariage du prince Charles de Neubourg auec l'Infante, et je ne vois rien aussi dans tout le procédé de la Cour où vous estes qui me puisse donner lieu de faire quelque fondement sur la reconnaissance qu'elle deuroit auoir des secours qu'elle a receus de moy dans ses besoins et de l'interest que j'ay toujours pris à tout ce qui la regarde.

Il me paroist néantmoins par ce que vous m'escriuez que l'humeur et le génie de la Reyne ne faciliteront pas à sa maison le succès qu'elle peut auoir sur cette couronne.

Elle ne doit pas espérer aussi que les recommandations de la Cour où vous estes, puissent me disposer à abandonner les interrests de ma belle-sœur, et les droits légitimes qu'elle a sur la succession de la maison palatine. Mais comme je n'ay pas mesme refusé l'arbitrage du Pape dans le tems qu'il témoignoit le plus ouuertement sa mauuaise volonté contre ma couronne, on ne peut rien désirer d'auantage de moy pour terminer ce différend, et on ne doit faire des instances qu'auprès de l'Electeur palatin, pour l'obliger à se mettre à la raison.

Sur ce, etc.

A Versailles, 11 januier 1688.

15 décembre 1687. — Il est question dù retour de la reine douairière d'Angleterre, on parle d'envoyer un Ambassadeur la chercher et régler ses intérêts avec les Anglais. Le Conseil d'Etat a eu ordre de proposer des sujets pour une ambassade à l'Empereur.

N° CXIX.

25 JANVIER 1688.

LXII[e] LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 15 décembre m'informe de l'arriuée d'un enuoyé de la reyne d'Angleterre à Lisbonne, et de l'apréhension qu'on a que cette Princesse n'y veuille effectiuement retourner, à quoi il y a d'autant moins d'aparence qu'elle auroit peine à conseruer en Portugal les mesmes auantages qu'elle a en Angleterre, et trouuer chez le Roy son frère plus de satisfaction qu'elle en reçoit à Londres.

La conduite que la Cour où vous estes a tenue sur les propositions du mariage du prince de Toscane auec l'Infante, m'a fait assez remarquer que le roy Dom Pedro auoit une extrême répugnance, non seulement à se donner un gendre, mais encore à rendre à la Princesse sa fille ce qui lui doit apartenir. Il est certain néantmoins que la maison palatine se flatte toujours du mariage du prince Charles de Neubourg auec l'Infante, et je ne doute pas que les Ministres de la maison d'Autriche n'ayent ordre d'en presser la conclusion.

Je vous enuoye la protestation qui a esté faite par le marquis de Lauardin au sujet de l'interdit de l'église de Saint-Louis à Rome, dans lequel il est déclaré notoirement excommunié, et j'y fais joindre aussi l'arrest qui a esté rendu par ma Cour de parlement sur un attentat si insoustenable et dans la forme et dans le fond. Vous pourrez en faire part aux Ministres de la Cour où vous estes plustost pour satisfaire leur curiosité, que pour les persuader de l'injustice de la Cour de Rome dans tout ce qui regarde ma couronne. Je m'attens cependant qu'on condamnera au lieu où vous estes le procédé du résident de Portugal à Rome, et qu'on l'obligera de le réparer incesssamment.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 25 janvier 1688.

N° CXX.

LXIIIe *LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.*

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 29 décembre me fait voir beaucoup plus d'esloignement que vos précédentes au mariage de

l'Infante, non seulement auec le prince Charles de Neubourg, mais auec tout autre Prince qui se pourroit présenter, et il y a lieu de croire que le Roy ne sera pas fasché de n'auoir aucun héritier qui puisse empescher la réunion de la couronne de Portugal à celle d'Espagne.

Le résident de Portugal à Rome a persisté dans l'opiniastreté de ne point voir mon Ambassadeur, et comme les autres Ministres estrangers ont satisfait à ce deuoir vous deuez en faire de vives plaintes au lieu où vous estes, en sorte que tout le public connoisse par une juste punition de ce résident, combien le roy de Portugal a désaprouué sa conduite, et qu'il désire sincèrement d'entretenir toujours une bonne correspondance auec ma Couronne.

L'Electeur palatin n'a qu'à restituer à ma belle-sœur ce qui lui doit légitimement apartenir de la succession de ses père et frère, et il n'aura pas besoin de l'intercession de la couronne de Portugal, pour m'obliger à le laisser jouir paisiblement de son Electorat, et de tous les fiefs masculins que les coustumes et constitutions de l'Empire lui défèrent.

Vous ne deuez point vous opposer au retour du père Pommereau, lorsque l'Infante y consentira, et qu'il ne jugera pas lui mesme que son séjour en Portugal puisse estre d'aucune utilité.

Sur ce, etc.

N° CXXI.

22 FÉVRIER 1688.

LXIVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay esté très satisfait de l'éclaircissement que vous me

donnez par vostre lettre du 12 januier, non seulement sur l'estát présent des forces de terre et de mer, des finances et du commerce de la couronne de Portugal, mais aussi des inclinations, interrests et talens des Ministres et principaux officiers de ce Royaume.

Je ne doute point que la résolution que la Reyne douairière d'Angleterre a prise de se retirer en Portugal, ne donne quelque embarras à la Cour où vous estes; et vous verrez par l'extrait de la lettre du sieur Barillon qu'on croit que le principal motif de son voyage est le mauuais estat de la santé du Roy son frère, et l'espérance qu'elle a de régner après, faisant déclarer le mariage de la feue Reyne nul et l'Infante illégitime. Vous pourrez donner part à la dame du Verger de cet auis comme l'ayant receu d'un de vos amis et sans la prier de la communiquer à cette Princesse, laissant à son entière liberté d'en faire ce qu'elle jugera à propos.

Taschez cependant de pénétrer quelles sont les liaisons que le comte d'Oropeza peut auoir auec les principaux Seigneurs, Ministres et Conseillers d'Estat de Portugal. Et comme je suis content des services que vous m'auez rendus jusqu'à présent dans l'ambassade où vous estes, je désire que vous continuiez encore quelque tems, après lequel je vous permettray de reuenir auprès de moy.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 22 feurier 1688.

26 janvier 1688. — Il paraît que la Reine est grosse de deux mois. — On a répondu à la reine d'Angleterre d'arranger elle-même ses affaires et qu'ensuite on l'enverrait chercher.

N° CXXII.

7 mars 1688.

LXVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

Monsieur Amelot,

J'ay receu vos lettres des 26 januier et 2 feurier, auec la copie de celle que vous auez escrite au duc de Cadaual et la réponse qu'il vous a faite touchant le mauuais procédé du résident de Portugal à Rome envers le marquis de Lauardin.

Je vois bien cependant que la Cour où vous estes est plus disposée à l'excuser qu'à en faire une réparation conuenable à la bonne correspondance qui doit toujours estre entre ma couronne et celle de Portugal. J'ay néantmoins encore peine à croire qu'on refuse aux pressantes instances que vous auez faites de ma part, une satisfaction qui marque au moins qu'on désaprouue la conduite de ce Ministre, et je m'assure que celui qui lui succédera aura ordre de le témoigner à mon Ambassadeur, et de réparer cette faute par tous les deuoirs publics.

Il y a bien de l'aparence que le roy Dom Pedro se trompe s'il croit que la reyne d'Angleterre veuille attendre l'Ambassadeur qu'il lui destine pour l'accompagner de Londres à Lisbonne, et cette Princesse fait assez voir que la deffiance qu'elle a des changements qui peuuent arriuer dans les résolutions du Roy son frère, ne lui permettra pas de différer son voyage du moment que les vaisseaux du roy d'Angleterre seront prests à faire voile. Je ne doute pas que son arriuée ne donne bien de l'embarras à la Cour où vous estes, et que les motifs qu'elle peut auoir pour quitter un aussi solide establissement qu'est celui

qu'elle a en Angleterre, pourront bien quelques jours exciter des troubles en Portugal et donner beau jeu aux Espagnols.

Continuez à bien obseruer tout ce qui se passera au païs où vous estes, et principalement à pénétrer autant qu'il vous sera possible, quelles sont les intrigues du comte d'Oropeza et s'il y a quelque aparence au bruit qui se répend, qu'il veuille flatter le roy Dom Pedro de l'espérance de la succession d'Espagne, pour l'engager plus fortement dans les interrests du roy catolique.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 7 mars 1688.

N° CXXIII.

18 mars 1688.

*LXVI*e *LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.*

Monsieur Amelot,

Vostre lettre du 9 feurier m'informe du retardement que la Cour où vous estes aporte à vous rendre réponse sur les plaintes que vous auez faites de la conduite du résident de Portugal à Rome, et comme il continue de manquer à ce qu'il doit à mon Ambassadeur quoique tous les autres Ministres estrangers, mesme l'Ambassadeur du roy catholique ayent déjà satisfait plusieurs fois à ce deuoir.

Il est bien tems que le roy de Portugal fasse connoistre qu'il n'aprouue pas un procédé si insoustenable, qui auroit mesme desjà porté mon Ambassadeur à donner quelque mortification à ce Ministre, si la bonne intelligence qu'il y a toujours eue entre ma couronne et celle de

Portugal ne l'en auoit empesché. C'est ce que vous deuez encore faire entendre au duc de Cadaual, afin que le Roy son maistre donne des ordres sur ce sujet qui puissent me contenter.

La perte que j'ay faite du marquis de Feuquières mon Ambassadeur à Madrid, m'a fait jetter les yeux sur le comte de Rebenac son fils pour aller en cette Cour faire les mesmes fonctions en la mesme qualité, et comme il s'y doït rendre le plus diligemment qu'il lui sera possible, je désire que vous entreteniez auec lui, la mesme correspondance que vous auiez auec le feu marquis de Feuquières, son père, pour toutes les affaires qui auront quelque raport à mon seruice.

Continuez à m'informer de l'estat de la grossesse de la Reyne et de la santé de l'Infante.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 18 mars 1688.

N° CXXIV.

24 avril 1688.

*LXVII*e *LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.*

Monsieur Amelot,

J'ay receu vos lettres des 16 et 23 feurier. La première me fait voir que vous n'auez rien obmis de toutes les raisons qui deuoient obliger le roy de Portugal à réparer les manquemens de son résident à Rome enuers mon Ambassadeur, et qu'encore que tous les Ministres étrangers mesme le ministre d'Espagne lui ayent desja rendu plusieurs visites, néantmoins le duc de Cadaual veut justifier la conduite extrauagante et insoustenable dudit résident, sous

le prétexte qu'il n'a coutume de voir les Ambassadeurs, qu'après qu'ils ont esté admis à l'audience du Pape. Mais quoique si tous les autres eussent manqué à ce deuoir, j'aurois dû me promettre que celui de Portugal y auroit satisfait le premier et donné le bon exemple, en reconnoissance de tout ce que j'ay fait pour cette couronne pendant que l'Espagne et la cour de Rome refusoient de la reconnoistre. Néantmoins pour ne leur pas donner le plaisir d'un ressentiment éclatant contre elle, vous n'en deuez témoigner aucun de ma part du peu de satisfaction qu'elle me donne. Et vous pouuez mesme laisser croire au duc de Cadaual, que le rapel de ce résident a fait cesser le juste mécontentement que son mauuais procédé m'auroit donné.

Continuez à m'informer de ce que vous aprendrez touchant le mariage de l'Infante de Portugal, et soit qu'on la destine pour le prince de Parme ou pour le duc de Modène, vous deuez contribuer tout ce qui dépendra de vous à le faire réussir.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 24e jour d'auril 1688.

N° CXXV.

18 AVRIL 1688.

LXVIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 8e de mars me fait voir que je ne dois attendre aucune satisfaction de la Cour où vous estes sur toutes les extrauagances que ses Ministres pourront commettre, et que dans le tems que ceux des puis-

sances qui ont toujours esté les plus opposées aux interrests de ma Couronne s'empressent de rendre au marquis de Lauardin, mon ambassadeur à Rome, tous les deuoirs et ciuilitez qui ont toujours esté obseruées réciproquement entre les Ambassadeurs et Ministres des princes qui ne sont pas en guerre, la couronne de Portugal se veut distinguer par une conduite fort opposée à ce que je deurois me promettre de sa reconnoissance.

Je ne veux pas néantmoins que vous en fassiez de nouuelles plaintes, et il faudra laisser à mon Ambassadeur le soin de faire paroistre publiquement le mépris qu'il fait de Barreiros, et à quel point il s'est rendu indigne du caractère du Ministre d'un Roy mon allié.

Continuez à m'informer de la suite que pourront auoir les propositions dont vous m'écriuez que le roy Dom Pedro amuse la Reyne et l'Infante. Faites moy sauoir aussi auec vostre exactitude ordinaire, tout ce qui se passera de plus considérable au païs où vous estes.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 18 auril 1688.

N° CXXVI.

2 MAI 1688.

LXIX[e] LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 22 de mars me fait voir qu'il ne s'est rien passé à la Cour où vous estes qui puisse mériter mes réflexions, et qu'il n'y a eu que les fréquentes visites que le marquis d'Alegrette, cy-deuant comte de Villarmayor, a rendues à l'ambassadeur d'Espagne, qui vous aient pu

donner lieu de soupçonner quelque renouuellement de négociation de mariage en faueur du prince Charles de Neubourg.

Il ne faut pas croire aussi que la Cour où vous estes soit doresnauant retenue à faire cette double alliance, ni par l'interrest qu'elle a de se conseruer mon amitié, ni par aucune reconnoissance des secours qu'elle a receus de moy dans ses plus pressans besoins. Mais il y a bien de l'apparence que la restitution qu'elle doit faire à l'Infante l'empeschera de consentir au mariage de cette princesse tant que le Roy aura sujet d'espérer d'autres héritiers.

Continuez à bien obseruer tout ce qui se passera de plus considérable au païs où vous estes et à m'en rendre un compte exact.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 2e may 1688.

N° CXXVII.

5 avril 1688.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

Sire,

Suiuant l'ordre de Vostre Majesté, j'ay fait sauoir à la dame Du Verger ce que contient l'article de la lettre de M. Barillon comme un auis que j'auois receu d'un de mes amis, remettant à sa prudence de le communiquer à l'Infante. J'ay cru aussi deuoir en faire part de la mesme manière au P. Pommereau, connoissant ses bonnes intentions et sachant d'ailleurs que l'Infante ne manqueroit pas de lui en parler. Il m'est reuenu par l'une et par

l'autre voye que la Princesse auoit receu cet auis en jeune personne qui n'est guères frapée des périls qui semblent éloignez, et qui a peine à se persuader que l'on forme des desseins si pernicieux contre elle. Cependant elle a dit au P. Pommereau qu'elle en auoit parlé au duc de Cadaual, qui ne s'estoit pas fort émeu de cet auis, et qui auoit dit qu'il ne vouloit pas se charger d'en informer le roy Dom Pedro. Depuis cela, 12 jours se sont passez sans que l'Infante en aye reparlé au P. Pommereau, ni que le Duc, qui le voit presque tous les jours au palais, ait cherché de s'éclaircir auec lui là-dessus. Cette froideur dans le Duc paroist d'autant plus surprenante, qu'il est certain que le succès des veuës de la reyne douairière d'Angleterre seroit plus à craindre pour lui que pour aucun autre, car ce ministre a eu plus de part que personne à la déposition du roy Dom Alfonse. Il a toujours esté ennemi capital du comte de Castelmethor et a esté disgracié pendant le ministère de ce fauori, lequel, assurément dans le cas que l'on soupçonne, se trouueroit à la teste du parti de la reyne Dona Caterine. On ne peut donc, à ce qu'il semble, attribuer en cette occasion l'indolence du Duc, aussi bien que de l'Infante, qu'à la sécurité du génie portugais, qui fait n'enuisager les périls que comme fort éloignez, et ne songer jamais aux remèdes que lorsque les maux sont arriuez, par la crainte des peines présentes qu'il faut prendre pour les préuenir.

Le P. Pommereau, qui a du zèle pour l'Infante et qui est parfaitement instruit que la reyne Dona Caterine n'a jamais aprouué le second mariage de la feüe reyne de Portugal, qu'elle ne lui a jamais écrit et qu'elle a refusé d'estre maraine de l'Infante, ce Père, dis-je, a pensé à faire passer l'auis au roy Dom Pedro par son confesseur. Je n'ay pas cru m'y deuoir opposer, par la raison que

l'auis autrement deuenoit inutile, et qu'ayant une fois esté communiqué à l'Infante, c'estoit à elle et à ceux qui lui sont attachez à en faire l'usage qu'ils croiroient conuenable à ses interrests. Le confesseur du Roy trouua la chose aussi importante qu'elle l'est en effet; mais il dit que connoissant comme il faisoit l'humeur deffiante de ce Prince, il croyoit nécessaire d'auoir l'auis par escrit pour qu'il lui fist quelque impression, comme si des gens qui voudroient donner de tels soupçons sans fondement ne pourroient pas aussi aisément le faire escrire que le faire dire. Le P. Pommereau n'eut garde de s'y engager sans m'en parler, et je n'ay pas jugé, quoiqu'il ne fust question que d'un simple écrit d'une main inconnue, qu'il fust à propos de passer plus auant auec des gens si difficiles à émouuoir sur les propres interrests, et sur lesquels il y a si peu de sujet de s'assurer. Il m'a paru que, sans excéder les ordres de Vostre Majesté et sans m'exposer à quelque inconuénient, je ne pouuois en faire dauantage, et qu'il suffisoit que la chose fust venue à la connoissance de l'Infante, du duc de Cadaual et du confesseur du Roy.

Ce que l'on peut dire sur le fond de cette affaire, qui, à la vérité, ne se decideroit pas par les règles de la justice, c'est que quand la reyne Dona Caterine, âgée de 50 ans, suruiuroit, le Roy son frère, qui en a 40, et les enfans qui peuuent sortir de son mariage, il y auroit deux choses très fortes en faueur de l'Infante auxquelles on auroit peine à donner atteinte. La première, c'est la dispense du pape Clément IX, dans laquelle, de son mouuement propre, il confirme le mariage de la reyne deffunte auec le prince Dom Pedro, quand mesme il se trouueroit que celui du roy Dom Alfonse auroit esté valide. Et en second lieu la reconnoissance publique des Estats, qui ont juré l'Infante pour légitime princesse et héritière de cette couronne.

La dame Du Verger m'a fait sauoir que le duc de Cadaual recommençoit à entretenir l'Infante de l'affaire du prince Charles de Neubourg, sur laquelle la Reyne et les Espagnols pressoient fort ; que ceux-cy offroient de donner à ce prince le gouuernement des Païs-Bas ou la vice-royauté de Naples en attendant l'Electorat, que l'on prétend ne pouuoir lui manquer après la mort de l'aisné, qu'on suppose qu'il n'aura point d'enfans ; qu'en mesme temps le duc de Cadaual disoit à l'Infante que le roy Dom Pedro préféreroit le prince de Toscane si la chose estoit encore en estast de se faire. La dame Du Verger adjoute que le roy Dom Pedro s'estoit aussi expliqué auec quelques-uns de ses ministres qu'il souhaitteroit extrêmement que l'Infante pust épouser le nouueau roy d'Hongrie, qui n'a que 10 ans, et qu'en enuoyant une ambassade à l'Empereur pour lier commerce auec lui, on pourroit jetter les premières propositions de cette alliance.

Il est assez vraysemblable que la reyne de Portugal et les partisans de Neubourg continuent leurs instances en faueur du prince Charles ; mais je ne vois rien jusqu'à présent qui puisse faire croire que les intentions du roy Dom Pedro soient changées, et les discours sur le prince de Toscane et sur le roy d'Hongrie sont au contraire très propres à confirmer qu'elles vont toujours à amuser sans rien conclure. Je veille cependant sur ce qui se passe auec toute l'application dont je suis capable.

Je reçois dans ce moment, Sire, la lettre dont Vostre Majesté m'a honnoré le 7 du mois passé. Je ne puis rien lui dire jusqu'à présent de plus particulier touchant le comte d'Oropeza, sinon qu'il a correspondance directement auec le roy Dom Pedro, et que ce prince a une très grande confiance en ce ministre espagnol ; que le marquis d'Alegrette, en allant en Allemagne, eut plusieurs confé-

rences auec lui dans son passage à Madrid, et que Mendo de Foyos, à présent seul secrétaire d'Estat de Portugal, lui est fort attaché.

La reyne de Portugal, que l'on croit dans le 5e mois de sa grossesse, a esté incommodée depuis 15 jours à un point que l'on a craint que son enfant ne fust mort dans son corps. Elle fut saignée trois fois la semaine passée, et bien qu'il ne paroisse point d'accident extraordinaire, ceux qui fréquentent le palais n'ont plus si bonne opinion de sa grossesse.

Je prens la liberté de faire ressouuenir Vostre Majesté du petit bénéfice qu'elle a bien voulu faire espérer en faueur du fils de la dame Du Verger.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 5e jour d'auril 1688.

N° CXXVIII.

16 MAI 1688.

LXXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 5e auril m'informe de l'effet qu'a produit la part que vous auez donnée, tant au duc de Cadaual qu'au P. Pommereau, de l'auis du sieur Barillon touchant les desseins que peut avoir la reyne douairière d'Angleterre en se retirant en Portugal; et j'aprouue d'autant plus le refus que vous auez fait de rien donner par écrit touchant cette affaire, qu'il m'importe peu dans la conjoncture présente que le retour de cette Princesse donne quelque embarras à la Cour où vous estes ou qu'elle se contente d'y mener une vie tranquille et conuenable à l'estat où elle se trouue

à présent. Il y a cependant beaucoup d'aparence que si elle y a quelque crédit, elle l'employera entièrement en faueur des Espagnols, et confirmera le Roy son frère, dans la disposition où il est déjà, à prendre ses plus étroites liaisons auec cette Couronne et à s'éloigner tous les jours de plus en plus de celles que ses véritables interrests le deuroient obliger de garder auec moy.

Taschez d'estre toujours bien informé des mesures qui se prendront pour le mariage de l'Infante, soit auec le prince Charles de Neubourg ou auec d'autres Princes, et pénétrez, s'il est possible, quelles sont les conditions que l'Espagne propose pour faciliter cet affaire.

Je seray bien aise aussi d'estre informé exactement de tout ce que vous pourrez découurir des intrigues du comte d'Oropeza auec le roy Dom Pedro et ses ministres.

Sur ce, etc.

Escrit à Versailles, le 16 may 1688.

19 avril 1688. — Le comte de Pontevel va comme ambassadeur chercher la reine d'Angleterre. C'est lui qui l'avait conduite pour son mariage. Il est premier écuyer de l'Infante et président de la junte de commerce.

N° CXXIX.

30 MAI 1688.

LXXIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 19 auril m'aprend seulement la nomination que le roy Dom Pedro a faite du comte de Ponteuel

pour son ambassadeur extraordinaire en Angleterre, et dont aparemment la principale fonction sera de conduire la Reyne douairière à Lisbonne. Je ne doute pas qu'elle ne contribue encore beaucoup à y fortifier le parti d'Espagne, et que l'éloignement de la Cour où vous estes de toute bonne correspondance auec moy ne donne enfin aux Espagnols dans leur extrême abatement plus de facilité à réunir à leur couronne celle de Portugal, qu'ils n'en auroient pû espérer dans un estat plus florissant. C'est à quoi, néantmoins, on ne doit attendre de remède de la préuoyance des Portugais.

Les prétentions de l'enuoyé d'Espagne (1) ne me paroissent pas bien soutenables, et j'aprouue la réponse que vous auez faite à ceux qui vous ont parlé, estant bien juste qu'on fasse une grande distinction de vostre caractère à celui d'enuoyé.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 30e may 1688.

No CXXX.

3 mai 1688.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

Sire,

On a tenu icy des conseils sur la manière dont la reyne

(1) Le marquis de la Lameda, envoyé par le Roi catholique, a exigé qu'on l'envoyât prendre à Aldegalega, de l'autre côté du Tage, dans les brigantins du Roi, comme on le faisait pour les ambassadeurs. Cela lui fut refusé, et Amelot dit à ce sujet qu'en cas de concession, il faudrait augmenter à l'avenir le traitement qu'on avait coutume de faire aux ambassadeurs de France.

douairière d'Angleterre doit être receüe et traittée principalement par rapport à la reyne de Portugal. On ne dit pas jusqu'à présent qu'il y ait eu rien d'aresté. Le comte de Ponteuel n'est pas encore parti, on dit que ce sera après-demain sans faute.

Les comédiens espagnols, arriuez icy depuis peu, ont donné lieu à un grand démeslé. Ils ont esté appelez et sont protégez par des fidalgues, directeurs de l'hospital, lequel a part au profit de la comédie. L'archevesque de Lisbonne a fait faire deffences par son grand vicaire au chef de la troupe de représenter, sous peine d'excommunication. On a eu recours au juge de la Couronne pour faire réformer le prétendu abus de cette procédure, et l'apel pour le fond a esté porté deuant le Nonce. Le grand-vicaire, nonobstant l'un et l'autre apel, a déclaré et publié l'excommunication; mais la justice séculière, qui auoit desjà fait continuer les représentations, a prononcé en termes très forts contre le grand-vicaire et lui a ordonné de leuer les censures. Dans le mesme temps, l'ambassadeur d'Espagne, pour diuertir le marquis de la Lameda, son hoste, donna chez lui une feste auec de la musique et la comédie, où le cardinal inquisiteur et le nonce qu'il auoit inuitez se trouuèrent.

La noblesse en cette occasion s'est récriée auec d'autant plus de chaleur contre la conduite de l'archevesque, que tout le monde est persuadé que le zèle de ce prélat n'a d'autre cause que le dessein d'éloigner les objets de l'inclination déréglée que le marquis d'Aronches, son frère, a toujours eue pour les comédiennes.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 3 mai 1688.

N° CXXXI.

13 juin 1688.

LXXIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

Monsieur Amelot,

Vostre lettre du 3e de may m'informe du voyage que le comte de Ponteuel doit faire en Angleterre. Et quoiqu'il y ait apparence par ce que vous m'escriuez que sa commission estoit de conduire la Reyne douairière en Portugal, néantmoins je crois que la Cour où vous estes ne sera pas faschée d'aprendre que cette Princesse a changé de dessein, et qu'elle est à présent résolue de demeurer à Londres.

Il n'y a pas lieu de croire que le différent qu'ont fait naistre les comédiens espagnols puisse auoir de grandes suites; mais telles qu'elles puissent estre, je seray bien aise de sauoir de quelle manière cette affaire aura esté terminée (1).

Continuez aussi à m'informer de la santé de la reyne de Portugal et des effets que pourra produire son indisposition.

Je vous ay accordé la permission de reuenir auprès de moy aussitost que le sieur Desneual, que j'ay nommé pour mon ambassadeur à Lisbonne, y sera arriué. Il pourra bien partir dans la fin du mois de juillet pour s'y rendre, et le mesme vaisseau qui le portera vous ramènera aussi.

La mort de l'Electeur de Brandebourg n'a fait jusqu'à

(1) Cette affaire n'eut pas de suite, et les comédiens continuèrent leurs représentations.

présent aucun autre changement dans sa Cour; mais celle de l'Electeur de Cologne pourroit donner de nouuelles occupations dans l'Empire, à moins que les Princes voisins qui aspirent à cet électorat et voudroient, sous l'appui de la maison d'Autriche, entreprendre quelque nouueauté, ne soient retenus par la déclaration que j'ay faite, que si on laisse au Chapitre l'entière liberté de ses suffrages sans faire marcher de troupes sous quelque prétexte que ce pust estre, il ne seroit aussi rien fait de ma part qui pust troubler la paix. Je ne vous escris cecy que pour vous informer de l'estat présent de cette affaire, sans désirer que vous en fassiez autre usage à la Cour où vous estes.

Sur ce, etc.

A Marly, le 13e juin 1688.

N° CXXXII.

27 JUIN 1688.

LXXIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 17e de ce mois m'aprend l'indisposition du roy de Portugal et la résolution que la Cour où vous estes auoit prise de choisir l'Électeur palatin et la reyne douairière d'Angleterre pour parrain et marraine de l'enfant dont la reyne de Portugal accouchera.

Vous aurez apris par ma précédente dépesche que ladite Reyne douairière a changé de sentiment, et je m'assure que quelque amitié que le roy de Portugal ait pour elle, il ne sera pas fasché qu'elle trouue sa satisfaction à demeurer en Angleterre.

Vous auez eu raison d'empescher autant qu'il vous a esté possible que l'escrit qui a esté fait contre le plaidoyer du sieur Talon n'ait esté traduit en portugais et publié en cette langue; mais comme la cour de Rome a eu grand soin de le rendre public dans toute l'Europe, il n'est pas nécessaire que vous fassiez de grandes diligences pour en empescher le débit au lieu où vous estes.

Je seray bien aise d'aprendre par la suite de vos lettres l'effet qu'auront produit les remonstrances du nonce du Pape touchant le serment que le roy de Portugal veut exiger des pères Couplet et Spinola, jésuites s'en allant dans les missions étrangères. J'ay offert au roy d'Angleterre de joindre à la flotte qu'il prétend mettre en mer une escadre de 15 ou 16 de mes vaisseaux, au cas qu'il en ait besoin; et cette marque de mon amitié lui a esté d'autant plus agréable, qu'elle peut beaucoup contribuer à empescher qu'il n'arriue rien dans l'estendue de ses Estats qui en puisse troubler le repos, et qu'elle peut mesme beaucoup seruir au maintien de la tranquillité publique.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 27 juin 1688.

N° CXXXIII.

11 JUILLET 1688.

LXXIVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 31 may m'informe de la nomination qui a esté faite du sieur Taborda pour aller à Rome en qualité d'enuoyé extraordinaire de la couronne de Por-

tugal, et je m'assure qu'il se conduira mieux enuers mon ambassadeur que celui qui l'a précédé, à moins qu'il n'ait des ordres du Roy son maistre ou de ses Ministres contraires à la bonne correspondance qu'il sait deuoir estre entretenue soigneusement pour la couronne de Portugal auec moy.

Vous jugez bien que vous deuez toujours fauoriser en tout ce qui dépendra de vous le mariage de l'Infante de Portugal auec tout autre Prince que ceux de la maison de Neubourg. Mais il me paroist que la restitution de ce qui doit apartenir à cette Princesse sera toujours un grand obstacle à son establissement.

Je ne doute pas qu'on n'aprenne auec bien de la joye au lieu où vous estes la résolution que la reyne douairière d'Angleterre a prise de demeurer à Londres, et il y a bien de l'aparence qu'elle ne changera plus de sentiment à cet egard.

Le sieur d'Esneual s'embarquera infailliblement au Havre le 15e d'aoust pour se rendre ensuite à Lisbonne aussitost que les vents lui pourront permettre, et comme le mesme vaisseau seruira à vostre retour, vous pouuez prendre vos mesures pour auoir vos audiences de congé aussitost qu'il sera arriué, après l'auoir informé de l'estat où vous laisserez les affaires, qui ont esté jusqu'à présent sous vostre direction.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 11 juillet 1688.

N° CXXXIV.

25 JUILLET 1688.

LXXVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 14 juin m'informe de la proposition qui auoit esté faite au roy de Portugal de faire venir à Lisbonne le prince de Neubourg pour tenir, au nom de l'Electeur son père, l'enfant dont la reyne de Portugal doit acoucher.

Quelque puisse estre le motif qui ait empesché la Cour où vous estes de consentir à cette proposition, il est bon qu'elle n'ait pas réussi et que le mariage de l'Infante de Portugal ne serue pas à former encore de nouuelles liaisons entre cette Couronne et celle de Castille.

Vous auez bien fait de témoigner estre content de l'ordre qui a esté donné au sieur Barreiros, cy-deuant résident de Portugal à Rome, de l'éloigner de 12 à 15 lieües de Lisbonne; et quoique la satisfaction qu'on lui auroit ordonné de faire auant son départ de Rome au marquis de Lauardin eut mieux marqué la bonne correspondance que le roy son maistre veut entretenir auec moy que la mortification qu'il vient de donner à ce Ministre, néantmoins il est bon de faire connoistre que j'en ay esté satisfait.

Continuez à m'informer exactement de tout ce qui se passera de plus considérable à la Cour où vous estes jusqu'à l'arriuée du sieur d'Esneual, qui pourra partir, ainsi que je vous l'ay écrit, dans le 15 ou 20 du mois prochain.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 25 juillet 1688.

N° CXXXV.

8 AOUT 1688.

LXXVIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'aprens par vostre lettre du 28e juin l'indisposition du roy et de la reyne de Portugal, et quelque violente qu'ait esté celle de cette Princesse, je ne doute point que sa santé ne soit à présent rétablie et que je n'aprenne bientost son heureux accouchement.

La mauuaise conduite que le sieur Barreiros a tenue à Rome enuers le marquis de Lauardin, mon ambassadeur, mériteroit une punition d'un plus grand éclat que celle d'une retraite de quelques mois à la campagne. Mais comme la Cour où vous estes pourroit bien l'en faire reuenir sans vostre consentement, je laisse à vostre prudence de demander son retour lorsque vous le jugerez à propos pour ne vous pas oster cette aparence de satisfaction que la cour de Portugal a témoigné par là me vouloir donner.

Le sieur d'Esneual a pris congé de moy pour vous aller releuer à Lisbonne, et il partira pour cet effet le 15 ou 20 de ce mois au plus tard. Je m'assure que vous l'informerez bien exactement auant vostre retour suiuant les ordres que je vous en ay déjà donnez de toutes les connoissances que vous auez prises pendant le séjour que vous auez fait à la Cour où vous estes.

Sur ce, etc.

A Marly, le 8e d'aoust 1688.

N° CXXXVI.

22 aout 1688.

LXXVIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

Monsieur Amelot,

Vostre lettre du 11e juillet m'informe de l'auersion que la reyne de Portugal témoigne en toutes occasions contre tout ce qui regarde les auantages de ma Couronne, et je n'attens pas aussi d'autres sentiments de tous les princes et princesses de la maison de Neubourg.

J'ay toujours bien crû aussi que la Cour où vous estes seroit bien aise de la résolution que la reyne d'Angleterre a prise de demeurer à Londres, et je ne doute point que sa retraite à Lisbonne n'eust donné beaucoup d'embarras au Roy son frère.

Le sieur d'Esneual doit estre parti à présent du Haure, et je m'assure que si le vent lui est fauorable vous l'aurez à Lisbonne aussitost que cette dépesche vous sera rendue.

Je suis bien aise de vous auertir que j'ay résolu de donner une entière protection au cardinal de Furstemberg et au chapitre de Cologne contre tous ceux qui les voudront troubler dans la jouissance de leurs droits. Cependant le désir que j'ay de maintenir la trèue ne me permettant pas de négliger les mouuements des troupes qui se font chez les Princes et Estats voisins de mon Royaume, je viens d'ordonner une leuée de dix mille hommes de pieds et six mille cheuaux dans le dessein d'en faire encore de plus considérables dans la suite du temps si je les juge nécessaires pour le maintien de la trèue, et pour agir contre tous ceux qui la voudront

troubler. Vous en pourrez aussi parler dans ce sens au lieu où vous estes.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 22e d'aoust 1688.

N° CXXXVII.

26 JUILLET 1688.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu la dépesche dont il a plû à Vostre Majesté m'honnorer le 27 du mois passé. L'écrit françois fait contre le plaidoyé de M. Talon n'a point paru ni imprimé ni en portugais sans que j'aye fait d'autres démarches pour l'empescher que ce que j'en ay mandé à Vostre Majesté. J'ay sû seulement qu'il en est venu depuis au nonce un exemplaire, où les endroits qui traitoient douteusement de la supériorité au-dessus du Concile auoient esté changez d'une manière tout à fait auantageuse à l'autorité papale.

Les pères Couplet et Spinola attendent au premier jour des ordres de Rome sur ce qu'ils ont à faire après la négation formelle et constante qui leur a esté donnée sur leur passage à la Chine sans auoir au préalable presté le serment de fidélité au roy de Portugal. Ces pères connoissant bien qu'il n'y auoit rien à espérer de ce costé-cy, ils font leur compte de quiter bientost Lisbonne pour se rendre aux lieux qui leur seront prescris par la Congrégation *de Propagatione Fidei.*

L'affaire des comédiens espagnols n'a eu aucune suite; le procès demeure indécis; l'archeuesque ne dit plus mot, et les comédies se représentent tous les jours.

J'allay hier voir l'enuoyé d'Angleterre et me réjouir auec lui de la naissance du prince de Galles. J'apris de lui qu'il auoit donné icy plusieurs mémoires au nom du Roy son maistre pour obtenir au comte de Castelmelhor la liberté de pouuoir aller et venir à ses affaires sans néantmoins paroistre à la Cour, mais que toutes ses instances auoient esté jusqu'à présent inutiles.

J'eus l'honneur de mander, il y a 15 jours, à Vostre Majesté, le décry qui auoit esté publié des vieilles espèces d'argent et le bruit que cela auoit causé parmi le peuple. Il est sorti depuis huit jours un autre édit qui a esté retiré, puis remis et affiché une seconde fois, par lequel il est ordonné que toutes les vieilles espèces d'or dont la pluspart sont aussi très rognées, ne seront doresnauant prises qu'au poids; cela augmente extrêmement le désordre; la perte est incomparablement plus grande que sur l'argent, et comme il ne paroist presque point d'argent neuf, ceux qui en ont le tenant serré et que la menue monnoye est icy fort rare, le commerce journalier de vendre et d'acheter en détail est presque entièrement suspendu, et tout le monde crie famine auec des monnoyes d'or à la main. Un autre inconuenient que l'on preuoit presque indubitable, c'est que l'or estant dans un autre païs sur un pied plus haut que celui auquel on vient de fixer le marc par le dernier édit, les marchands ne manqueront pas d'en enuoyer dehors le plus qu'ils pourront, y trouuant un gain clair et sans risque. Cela jette les Ministres dans un très grand embarras; après un an et demi de consultations et d'examens, on recommence tous les jours auec plus d'incertitude, et le Roy et son conseil ne peuuent se résoudre encore à suiure l'expédient de hausser l'or et l'argent qui a esté proposé comme l'unique remède à une partie de ces désordres.

C'est là aujourdui l'unique affaire dont tout le monde est occupé; il paroist tous les jours des pasquinades sanglantes contre les Ministres et contre le gouuernement, et l'on a mesme arresté un homme et deux petis garçons qui tenoient des discours séditieux.

On assure que le roy Dom Pedro est beaucoup mieux de sa fluction, mais il ne paroist point encore en public. La Reyne est entrée, à ce que l'on croit, dans son 9e mois, et l'on a desjà fait publier par les rues que tout le monde eust à se tenir prest pour célébrer, par des illuminations et par des feux, la naissance de l'enfant dont cette Princesse doit accoucher : ce qui se fait aparament si fort auant le tems pour imprimer parmi le peuple des idées plus agréables que celles de la misère présente.

Il s'estoit depuis peu répandu icy un bruit que les peuples de la capitanie de Para, sujets du Portugal, s'estoient réuoltez et donnez ensuite aux François voisins de cette partie de l'Amérique. On ne disoit pas trop le fondement de cette nouuelle, mais les ordres qu'il a plû à Vostre Majesté de m'enuoyer par M. de Seignelay et que je viens de receuoir pour faire icy des plaintes de la violence qui a esté faite en ces quartiers-là par les Portugais à quelques François de la Cayenne, pourroient faire juger que ce bruit a esté répandu exprès pour préuenir les espris sur cet incident, et se préparer à répondre par des récriminations. Je vais incessamment exécuter les ordres de Vostre Majesté pour lui rendre compte ensuite du succès de mes instances.

Sur ce, etc.

A Lisbonne, le 26 juillet 1688.

N° CXXXVIII.

9 aoust 1688.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

Sire,

J'ay receu la lettre dont Vostre Majesté m'a honnoré le 11e du mois passé. Je vais disposer mon départ pour le tems que M. d'Esneual doit arriuer, et je ne manqueray pas de lui donner, auec le plus d'exactitude qu'il me sera possible, les connoissances de tout ce qui regarde le seruice de Vostre Majesté en cette Cour.

Le roy Dom Pedro parut pour la première fois en public le lendemain du dernier ordinaire, et donna audience le mesme jour à l'enuoyé d'Angleterre, qui venoit lui donner part de la naissance du prince de Galles.

L'extrémité où tout le monde se trouuoit icy réduit par le désordre des monnoyes, a enfin forcé le roy Dom Pedro à suiure le conseil qui lui auoit esté proposé de hausser l'or et l'argent. Jeudy, 5e de ce mois, on publia un édit qui augmente la valeur de toutes de vingt pour cent, et qui ordonne que les dettes contractées auparauant ne seront acquittées que sur le pied de l'augmentation, comme si elles auoient esté faites depuis l'édit. Les Portugais paroissent contens de ce changement, mais la clause du payement des dettes cause une extrême perte aux marchands étrangers et principalement aux Anglais, qui sont créanciers de presque toutes les sommes dues dans le commerce par les Portugais, lesquels achètent en gros pour vendre en détail dans leurs boutiques. On parle fort aussi de supprimer, pour tascher à rétablir le commerce, tous les droits de sortie qui se payoient sur les

sucres et autres denrées qui s'enlèuent de ce Royaume; mais c'est une affaire qui n'est pas encore mûre, et il faut auparauant remplacer par d'autres taxes ou imposts la diminution très considérable des reuenus de la Couronne que ce changement causeroit.

Le P. Tarini, jésuite, qui est icy depuis plus de deux ans de la part de madame la duchesse mère de Sauoye pour les prétensions que cette Princesse a contre la succession de la feue reyne de Portugal, après bien des délais et des discussions faites icy et à Paris, est enfin venu à bout de faire liquider ces droits à la somme de deux cent mil liures; mais comme depuis plus de six semaines l'affaire des monnoyes a uniquement occupé les Ministres, ce Père n'a pu encore paruenir à faire dresser les actes nécessaires. Il n'attend que cela pour se retirer, n'espérant pas que les payemens puissent estre faits sur le champ, mais seulement dans les termes dont on conuiendra.

Après la mort du comte Simoneti, enuoyé de Parme, son fils, qui estoit icy auec lui, ayant escrit au Duc pour sauoir ses intentions, a receu ordre de ce Prince de se retirer de cette Cour. Il y auoit longtems que le duc de Parme auroit pu se désabuser de l'espérance du mariage de l'Infante pour son fils.

Le milord Staffort, enuoyé de Sa Majesté Britannique en Espagne, arriua ici la semaine passée sur un vaisseau de guerre, et doit continuer sa route au premier jour pour se rendre à Madrid à la place de milord Landsown.

La reyne de Portugal a déjà eu de petites douleurs qui ont donné de fausses alarmes, et son accouchement est attendu d'une heure à l'autre.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 9e aoust 1688.

N° CXXXIX.

23 AOUST 1688.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu la dépesche dont Vostre Majesté m'a honoré le 25 de juillet.

J'écriuis il y a huit jours au secrétaire d'Estat pour l'auertir de la prochaine arriuée de M. d'Esneual, le priant qu'il fit souuenir Sa Majesté portugaise de nommer suiuant la coutume un fidalgue mestre de camp, et un fidalgue titré, le premier pour aller à bord du nauire complimenter le nouuel Ambassadeur, et le second pour l'aller prendre et le conduire à terre auec les brigantins, et de là auec les carosses de la Cour dans sa maison; trois jours après cela fut fait, Henry-Jacques de Magallans, mestre de camp du régiment d'Armada, et le vicomte da Pont de Lima, furent nommés, et j'en receus l'auis du secrétaire d'Estat. Je suis aussi conuenu auec le duc de Cadaual, qu'il renouuelleroit l'ordre aux forteresses pour les saluts à l'arriuée du nouuel Ambassadeur, afin que toutes choses se passassent de la manière qui a esté réglé auec M. de Saint-Romain, et qui s'est prattiqué auec moy.

Sur les plaintes que m'a faites le Consul de France à l'isle Tercere de diuerses petites vexations qui se faisoient tous les jours aux François qui nauiguent en ce port là par les officiers de la chambre, par le juge de la douane, j'ay obtenu des lettres du roy Dom Pedro, pour ces officiers, auec menaces de châtiments s'ils ne traittoient mieux les François à l'auenir, et une autre lettre pour le

Corrégidor des isles, portant ordre d'y tenir la main, et d'en rendre compte à la Cour. J'ay enuoyé ces lettres au consul.

L'on a armé dans le port de Lisbonne, trois frégates de guerre qui sont sur le point de sortir pour aller, ainsi qu'il se pratique tous les ans, faire un tour le long des costes pendant trois semaines ou un mois.

La Reyne de Portugal eut la semaine passée deux petits accès de fièure, qui n'ont point eu de suite. On commence à croire qu'on s'est trompé sur le tems de sa grossesse.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 23 aoust 1688.

N° CXL.

30 aoust 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

Sire,

La reyne de Portugal est accouchée heureusement d'un fils aujourd'hui entre six et sept heures du matin, je me suis rendu peu de tems après au palais, aussi bien que le Nonce et l'ambassadeur d'Espagne. Lorsqu'on est venu dire qu'on alloit ouurir la chambre du Roy, l'ambassadeur d'Espagne embarassé, a dit qu'il se trouuoit mal, et s'en est retourné chez lui. Le Nonce et moy auons fait ensemble nos complimens au Roy, il les a receus auec un air fort content, et a répondu par des expressions très viues à ce que je lui ay marqué de la joye que Vostre Majesté ressentiroit de cette heureuse nouuelle, ensuite nous auons suiui ce prince à la chappelle où l'on a

chanté le *Te Deum*, et où l'archeuesque de Brague a presché à l'issue de la grand'messe. J'ay aussi vu l'Infante, et j'ay esté à l'appartement de la Reyne parler à la dame d'honneur, qui après estre rentrée au dedans, est venue répondre à mon compliment de la part de cette Princesse, et m'assurer du bon état de la mère et de l'enfant.

Ce soir et les deux suiuants, il y aura des illuminations par toute la ville, je feray éclairer les fenestres de ma maison de flambeaux de cire blanche, ainsi que le Nonce et moy en sommes conuenus, et que nous l'auons prattiqué l'année passée dans le temps du mariage. La joye paroist icy fort grande.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 30 aoust 1688.

N° CXLI.

6 SEPTEMBRE 1688.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu la lettre dont Vostre Majesté m'a honoré le 8 d'aoust. Comme il s'estoit desjà passé un ordinaire par lequel j'auois pu auoir réponse de Vostre Majesté sur l'exile du sieur Barreiros, les Aronchez qui sont ses procureurs, et chés qui il estoit retiré à la campagne, commençoient à dire qu'il estoit tombé malade, et qu'il estoit tems de le faire reuenir. Celà, Sire, m'a fait receuoir auec d'autant plus de satisfaction la liberté que Vostre Majesté m'a donnée de demander le retour dudit Barreiros, qu'il auroit esté désagréable qu'on le lui eust accordé autrement. J'ay donc cru que je ne deuois pas différer plus longtemps à m'en expliquer,

principalement estant sur le point de prendre mes audiences de congé. La chose a esté parfaitement bien receue, et elle a paru mesme conuenable dans la conjoncture de mon départ. J'ay esté conduit à l'audience par le comte de Valdereys, conseiller d'Estat dans le carrosse du corps, et auec les autres cérémonies qui s'estoient prattiquées à ma première audience. Le roy Dom Pedro répondit à mon compliment par les expressions de respect, de reconnoissance et d'amitié pour Vostre Majesté, les plus fortes que l'on puisse imaginer, me répétant plusieurs fois en propres termes, qu'il me prioit instamment et me demandoit en grâce de bien faire connoistre ses sentimens à Vostre Majesté, dans la crainte qu'il auoit que les Ministres de Portugal ne le fissent point assés efficacement. L'Infante me parla aussi en des termes de reconnoissance et d'attachement pour Vostre Majesté; comme la Reyne n'est pas en estat d'estre vue, je me contentay de faire un compliment pour elle à la dame d'honneur. Deux jours après, un officier de la maison du Roy, m'apporta le présent ordinaire des Ambassadeurs, qui est un bijou de diamans d'enuiron quatre cent pistolles, et il me remit une lettre du roy Dom Pedro pour Vostre Majesté que je joins à celle-ci.

Il y a quelque tems, Sire, que la dame Du Verger m'écriuit de la part de l'Infante, que le tems de mon départ s'approchant, cette princesse ne trouuoit pas à propos de continuer auec mon successeur, la correspondance qu'elle auoit bien voulu que j'eusse auec elle par cette voye, ne pouuant pas prendre en un autre la confiance qu'elle auoit eue en moy. Je répondis par des remercimens pour la Princesse, de l'honneur qu'elle m'auoit fait, et je lui représentay que Vostre Majesté ayant toujours pris une extrême part à tout ce qui la regardoit,

il estoit de l'interrest de Son Altesse d'entretenir cette correspondance, et qu'au reste elle pouuoit s'assurer que le nouuel ambassadeur seroit chargé des mesmes ordres pour le bien de son seruice, et prendroit les mêmes soins de mériter sa confiance. Peu de jours après, elle me fit récrire qu'elle auoit fait réflexion sur les raisons que je lui auois expliquées, et qu'elle estoit résolue de suiure mon auis, pouruu que je donnasse à mon successeur toutes les instructions nécessaires là dessus, et que je répondisse de sa discrétion. Dans le mesme tems la dame Du Verger, que je n'ay jamais pu porter à recevoir une gratification en argent, m'escriuit que sa fille qui est depuis peu mariée à un portugais et qui est toujours la fauorite de l'Infante, auait enuie d'acheter un de mes carrosses, et qu'elle me prioit d'en faire sauoir le prix. Je me suis serui de cette occasion pour leur faire un présent et je les ay obligées d'accepter le carrosse, voulant les engager à continuer leurs soins, et étant persuadé qu'il n'étoit pas inutile au seruice de Vostre Majesté de conseruer à mon successeur un canal secret et sûr pour se faire entendre à la Princesse dans les occasions, outre les lumières que l'on peut tirer des auis de la dame Du Verger. Dans tout le reste, Sire, comme en cela je ne manqueray pas de communiquer à M. d'Esneual le peu de connoissance que mon application peut m'auoir acquis des affaires de l'Estat et des dispositions de cette Cour.

La Reyne de Portugal se trouua fort mal la semaine passée. Une grosse fièure suiuie d'un transport au cerueau lui fit perdre la connoissance, mais elle reuint peu d'heures après; deux saignées l'ont fort soulagée, et elle est depuis auant hier sans fièure.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 6 septembre 1688.

N° CXLII.

20 SEPTEMBRE 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu la lettre dont Vostre Majesté m'a honoré le 22 du mois passé. Je parleray dans l'occasion sur l'affaire de Cologne de la manière que Vostre Majesté me le prescrit.

Le mal du petit Prince parut la semaine passée plus pressant, et l'on fut obligé lundy au soir fort tard de le battiser dans sa chambre; il fut tenu par l'Infante et par le cardinal d'Alencastro au nom de l'Electeur palatin, et nommé Jean-François-Xauier-Antoine-Joseph. Il se trouua les jours suiuans de plus mal en plus mal, et sa teste et son corps n'étant plus que pourriture et que puanteur, il expira le vendredy 17, entre six et sept heures du matin. La Reyne est leuée quoique foible encore et fort maigre, elle est comme on peut croire extrêmement affligée; le Roy ne l'est que médiocrement, l'Infante a esté fort assidue auprès de sa belle-mère, et dans cette conjoncture de la mort du Prince, aussi bien que dans celle de la naissance, elle s'est conduite auec toute la bienséance conuenable en telles occasions. On n'a point pris le deuil et le Roy n'a vu et ne verra personne. J'ay fait mes complimens par la voye du secrétaire d'Estat.

Ce funeste accident, Sire, fait craindre auec fondements une pareille destinée pour les autres enfants qui peuuent sortir de ce mariage. On ne peut encore dire si

cette mort apportera quelque changement à la fortune de l'Infante, bien que cette Princesse soit par là rapprochée d'un degré de la couronne. Les empeschemens qui se sont trouués jusqu'à présent à son mariage paroissent toujours les mesmes.

J'attens M. d'Esneual de jour en jour.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 20 septembre 1688.

N° CXLIII.

4 OCTOBRE 1688.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

M. d'Esneual arriua ici le 29 du mois passé. Le fidalgue mestre de camp qui auoit esté nommé pour lui aller faire le premier compliment, s'étant embarqué sur les frégates portugaises quelques jours auparauant, j'eus soin d'en faire nommer un autre, et M. d'Esneual a esté receu auec tous les honneurs accoutumés, ainsi qu'il en rend compte plus particulièrement à Vostre Majesté. J'ay tasché dans plusieurs conuersations que nous auons eues ensemble de lui donner toutes les notions que j'ay cru pouuoir estre utiles au seruice de Vostre Majesté. J'ay vu la dame Du Verger en secret, et je l'ay confirmée aussi bien que l'Infante dans le dessein de continuer auec M. d'Esneual

la mesme correspondance qu'elles ont eues auec moy. J'ay porté aussi autant qu'il m'a esté possible le père Pommereau, à auoir auec l'Ambassadeur de Vostre Majesté la mesme ouuerture que j'ai trouuée dans ce religieux à mon égard, et il m'a paru très disposé à marquer en toutes choses son zèle pour le seruice de Vostre Majesté.

La dame Du Verger m'auoit dit auant hier que depuis le mariage du prince Charles, l'on parloit desjà fort des princes de Neubourg ses cadets pour l'Infante, c'est-à-dire du prince François, s'il pouuoit obtenir dispense du sous-diaconat ou du prince Fréderic. Présentement elle vient de m'écrire que le roy Dom Pedro en a parlé hier à l'Infante, comme d'une affaire à laquelle il estoit résolu de songer; que la Princesse y donnoit les mains, ne voyant plus qu'il se présentât d'autre parti pour elle, et qu'elle doutoit mesme si elle deuoit le communiquer au père Pommereau, dans la crainte qu'il n'en informast les Ministres de Vostre Majesté, et ne leur donnast par là les moyens de trauerser cette négociation. J'ay aussitost fait part à M. d'Esneual de cet auis. Ce peut n'estre qu'une suite des artifices du roy Dom Pedro pour amuser sa femme et sa fille, mais cela doit néantmoins faire veiller auec plus d'attention sur les engagemens que peut prendre cette Cour. J'en ay parlé dans ce sens auec M. d'Esneual, et comme je lui ay remis toutes les affaires entre les mains, n'y ayant plus rien qui me puisse arrester ici, je pars dans trois jours pour me rendre aux pieds de Vostre Majesté et lui protester que je n'auray jamais de passion plus forte que de continuer à estre honoré de ses ordres et à lui rendre mes très humbles seruices.

L'ordinaire d'aujourd'hui, Sire, ne m'a point apporté de lettres de Vostre Majesté, ce qui ne me surprend pas,

supposant que la proximité de mon départ en est la cause.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 4 octobre 1687.

Peu de temps après le départ du marquis Amelot, l'Infante Isabelle mourut d'un mal resté inconnu pour les médecins, le 21 octobre 1690, à vingt-deux ans.

LE QUAI

ET LE

PORT MAILLARD

PAR Mr J.-C. RENOUL.

Une remarque que l'on a souvent pu faire, c'est que la plupart des hommes nés dans l'opulence ne se préoccupent que très médiocrement de l'origine de leur fortune. Ils usent de ce qu'ils possèdent, comme d'une chose à laquelle ils ont justement droit, et si, par hasard, leurs regards se portent vers le passé, c'est uniquement pour s'applaudir de ce que ce passé a fait pour eux. Ils sont riches ; ils le savent, et c'est là, à leurs yeux, ce qu'avant tout, il leur importe de savoir.

Et cependant cette fortune eut une première cause, un premier auteur. Tantôt et le plus souvent elle fut le fruit d'un long et pénible travail ; tantôt elle prit sa source dans l'économie, le sacrifice, les privations ; tantôt enfin dans des aptitudes particulières d'intelligence et de savoir.

Ne serait-ce donc pas pour ce privilégié de la fortune un devoir impérieux de reconnaissance, de chercher au moins à connaître, pour honorer leur mémoire, ceux qui surent lui procurer le bien-être dont il est aujourd'hui le paisible et l'heureux possesseur?

Et l'indifférence qu'il témoigne à cet égard ne peut-elle pas être taxée d'égoïsme coupable et même d'ingratitude.

Ainsi cependant agissent le plus grand nombre des habitants de nos cités. Ils aiment sans doute la ville qui les a vus naître, et ce patriotisme, si borné qu'en soit parfois l'horizon, est souvent le mobile de nobles actions, d'un dévouement fertile en heureux résultats. Fiers de posséder de belles voies publiques, des promenades aux allées régulières, de nombreux établissements d'intérêt général, des monuments remarquables, ils ont grand soin de se prévaloir de tout ce qui fait l'orgueil de leur ville. Ils jouissent avec bonheur de ces avantages et regretteraient vivement qu'ils n'existassent pas pour eux. Comme l'opulent dont nous venons de parler, ils aiment leurs richesses et ne voudraient rien en sacrifier.

Mais, comme lui aussi, ils ne se mettent guère en peine de savoir quels furent ceux qui travaillèrent ainsi à leur profit. Pour la plupart, ils ne savent pas davantage comment, à quelle époque, dans quel but, pour quel besoin, par quelle succession de temps, sont nés ces monuments, ces institutions qui flattent leur amour-propre et leur sont si utiles.....

Indifférence coupable, dirons-nous encore!

Cependant une objection pourra nous être faite, et, nous le reconnaissons, cette objection ne laisse pas que d'être sérieuse. Les documents qui établissent la transformation de la vieille cité nantaise ne sont pas à la portée

de tous. Il faut les fouiller, et ce travail présente quelques difficultés, et en tous cas, beaucoup de patience et une volonté soutenue. Nous admettons cela comme vrai, pour aujourd'hui encore. Mais il faut que cette difficulté soit détruite, et que bientôt nos concitoyens puissent acquérir à leur gré des connaissances que nous regardons comme utiles et nécessaires. Nous irons plus loin; nous voudrions que, dans ce but, une notice succincte, mais exacte, fût faite, à l'usage de nos écoles publiques, et donnant sur l'histoire et la formation de notre ville, sur la création de ses établissements et de ses institutions, des notions qu'il ne devrait plus être permis d'ignorer.

Déjà nous avons fourni un certain contingent pour ce travail, et nous nous proposons de le continuer, si rien ne vient nous arrêter. D'autres, nous l'espérons, nous suivront également dans cette voie.

Aujourd'hui nous venons donner quelques détails sur l'établissement des quais qui, depuis le pont de la Poissonnerie, s'étendent jusqu'à l'entrée de Richebourg. Avant d'arriver à l'état où elle se trouve aujourd'hui, cette partie de notre ville a eu bien des modifications à subir. Ce sont les faits qui ont amené ces changements et ces changements eux-mêmes que nous nous proposons de signaler.

Nous nous plaçons de suite au commencement du XVIe siècle, car avant cette époque, nos archives ne nous fournissent que de rares documents sur les lieux que nous voulons étudier.

A cette époque, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer dans un précédent travail, notre ville était, à proprement parler, circonscrite par son mur d'enceinte. Ce mur, partant du château, traversait la place du Bouffay, bien moins étendue alors qu'elle ne l'est

aujourd'hui, et suivait le cours du fleuve jusqu'aux douves Saint-Nicolas, à la place occupée maintenant par la halle neuve. Faisant alors un coude, il gagnait le bas du coteau de Saint-Similien pour rejoindre le château, en coupant en deux parties les mottes Saint-André et Saint-Pierre.

Quant à la partie des rives du fleuve, se prolongeant de Richebourg au pont de la Poissonnerie, voici l'aspect qu'elle présentait :

Le ruisseau La Seille, séparant Richebourg de la prairie de Mauves, venait se jeter dans la Loire en amont de la motte Saint-André, qui elle-même s'étendait jusqu'au fleuve. Le canal Saint-Félix venait ensuite battre le pied du château, versant directement ses eaux dans les fossés. Enfin, le mur d'enceinte qui, comme nous venons de le dire, partait du château et longeait le fleuve jusqu'aux douves Saint-Nicolas, était également baigné par les eaux de la Loire.

Seulement, à l'extrémité de la rue qui a conservé le nom de Port-Maillard, s'ouvrait dans la muraille une porte ou poterne qui donnait accès à une langue de terre ferme, d'environ trente toises de profondeur, réservée aux chargements et déchargements des marchandises. En face de la poterne, se présentait une petite plantation ou boulevard qui divisait l'espace en deux parties; celle supérieure remontait jusqu'aux approches des douves du château, celle inférieure venait se terminer au-dessus de l'hôtel des Monnaies, vers le milieu de la place du Bouffay.

C'était là le port Briand-Maillard, du nom d'un architecte qui, dans le commencement du XIIIe siècle, en avait jeté les premiers fondements.

En 1411, on avait établi un pont en bois qui, de la

poterne, communiquait au port, en passant au-dessus du fossé; il venait aboutir au petit boulevard dont nous venons de parler.

Les habitants avaient en même temps obtenu du duc Jean V l'autorisation de faire établir sur ce pont, qui était couvert en ardoises, une horloge publique pour servir au château et à la ville. Ce fut là la première horloge établie à Nantes. Un connétable et des portiers étaient affectés à la garde du pont et de la barbacane.

En 1449, des réparations et des améliorations assez importantes furent faites au port, que l'on rendit accessible à tous les bateaux descendant la Loire. Depuis longtemps les marchands d'Orléans sollicitaient ces améliorations, et ils contribuèrent à la dépense pour 2,000#.

Dès-lors, en effet, la navigation de notre fleuve avait une certaine activité, et des quantités assez considérables de marchandises arrivaient de tout le littoral à Nantes.

Mais pour être introduites du port dans la ville, toutes ces marchandises devaient passer sur le pont, qui était la seule voie de communication ouverte. De là une grande gêne et souvent même des difficultés et des inconvénients. Aussi vers 1500, on se décida à démolir le pont, à combler le fossé et à établir une chaussée par laquelle on arrivait directement au port.

Cette voie rendit bien plus facile le mouvement des marchandises. Mais le port manquait de cale, et les déchargements et chargements ne se faisaient pas sans difficultés, surtout dans les grandes eaux. En 1554, Roger Vatier fournit *un dessin, devis et portrait d'un cail, ordonné être fait au port Briand-Maillard.* Une indemnité de 4 écus lui avait été comptée pour ce projet. Cette cale fut en effet établie, mais beaucoup plus tard,

en 1582. En 1561, on avait aussi pavé la chaussée qui desservait le port.

Comme on le voit, par les détails que nous venons de donner, le port Briand-Maillard formait une espèce de quai, en dehors du mur d'enceinte. Dans la partie la plus rapprochée du pont de la Poissonnerie, on avait depuis longtemps établi un petit bâtiment carré, en forme de pavillon, dans lequel avait été pratiqué un tour en bois, pour servir à monter les bateaux en amont de la grande voie du pont.

Ce pont de la Poissonnerie était lui-même en bois et avait plusieurs arches. C'était la seule voie de communication entre les deux rives du fleuve.

Si peu étendu qu'il fût, le port Briand-Maillard était donc d'une très grande utilité pour le commerce, et cependant il paraît que, dans la première partie du XVIIe siècle, il avait été fort négligé. Plusieurs documents prouvent en effet, qu'en 1643, il était dans un état qui rendait son usage difficile et même presque impossible. Par une incurie que l'on a peine à comprendre, l'on avait permis que ce port devînt un dépôt de fumiers, et cette tolérance avait été si bien exploitée, qu'à force de conduire, remuer et enlever ces fumiers, la terre elle-même avait été fouillée, le sol considérablement abaissé, et il en était résulté, de plus, que le petit bâtiment du port et la muraille elle-même, sapés et déchaussés, menaçaient ruine.

Des plaintes nombreuses s'élevèrent, particulièrement de la part des mariniers, et les membres de la communauté eux-mêmes se décidèrent à descendre sur les lieux. Il leur fut facile de constater le mal, ce qu'ils firent par un procès-verbal minutieusement détaillé. Et pour mettre fin à un pareil abus, parut à la date du 5 novembre 1643, une ordonnance de police qui statuait ainsi :

« Défenses sont faites aux hocquetiers, charetiers et à
» toutes autres personnes, de mener à l'avenir les mannis
» et immondices au port Briand-Maillard, sous peine de
» 30^s d'amende et de confiscation de leurs chevaux;
» même de les mener et décharger en la place du Bouffay,
» sous pareilles peines.

» Leur enjoint d'ôter promptement lesdits mannis dudit
» port Maillard et de les mener avec les autres de la
» ville dans la douve Saint-Nicolas, où est l'érussoir
» qui a été depuis peu construit. Et, pour cet effet, il
» leur sera indiqué des places particulières, par M. Gan-
» nain, sous-maire, à cette fin commis.

» Et pour ce qui est des terriers et délivres de la ville,
» lesdits charetiers et hocquetiers les mèneront, savoir :
» depuis la porte Saint-Pierre, porte Poissonnerie, les
» Changes, rue des Carmes, Saint-Léonard, audit port
» Briand-Maillard, où étaient lesdits mannis; et depuis
» les Changes, rue des Carmes, Poissonnerie, jusqu'à la
» porte Saint-Nicolas, les mèneront audit érussoir.»

Ainsi, de sages mesures étaient prises pour faire cesser l'état d'abandon où demeurait le Port-Maillard depuis déjà assez longtemps. L'Administration sentit en même temps qu'il y avait nécessité d'agrandir un peu ce lieu de chargement, désormais évidemment insuffisant.

Mais pour atteindre ce but, le concours de l'Etat était indispensable. Requête fut donc, à cet effet, présentée au roi. Cette requête, fortement appuyée par l'intendant général, fut favorablement accueillie, et au mois de février 1644 furent délivrées des lettres-patentes faisant pleinement droit à la demande de la communauté de Nantes.

Nous croyons devoir reproduire ces lettres-patentes, qui établissent d'une manière précise et l'état des lieux et

les modifications que l'on projetait. C'est là, du reste, le point de départ des changements successifs que doit subir le Port-Maillard.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de » Navarre, à tous présents et à venir, salut.

» Nos bien-amez les maire et échevins de notre ville » de Nantes nous ont fait remontrance que depuis quel- » ques années il a été fait et élevé un quai, le long des » murailles de notre dite ville, sur le bord de la rivière » de Loire, pour la commodité du port appelé le port » Briand-Maillard, auquel se déchargent plusieurs mar- » chandises, comme vins, bois, chaux, tuffeaux, et autres » matériaux propres à faire édifier; lequel port est séparé » en deux quais par un boulevard qui est au-devant de la » porte de notre dite ville, qui retient le nom dudit port; » que non loin de ladite porte on a fait ci-devant dresser » un engin, dont on s'est servi longues années pour » monter les grands bateaux, par la grande voie du » pont, qui est proche les tours de la Poissonnerie, et » dans lesquelles on a, à cause de ce, établi les bureaux » de la recette de nos devoirs sur les marchandises qui » se voiturent par ladite rivière.

» Mais depuis quelque temps, cet engin ou machine est » demeuré inutile, le lieu où il était posé n'ayant pas été » accessible, à cause que le port a été occupé des fumiers, » boues et immondices de notre ville, et que par succes- » sion de temps, il a été tellement creusé en toute sa » largeur, qu'il est maintenant tout rempli d'eau, dont » la rapidité ruine les fondements et pourit les pilotis. » En sorte que, pour en éviter la ruine, il est nécessaire » d'y pourvoir promptement et de faire réparer et rebâtir » les quais dudit port, iceux conduisant et continuant

» au-dessus de ladite porte, le long des murailles de notre » dite ville jusqu'au pont de la Poissonnerie, tant pour la » sécurité et la commodité de la navigation, et la con- » servation desdites murailles, que pour la décharge des » marchandises ; l'autre partie dudit port Maillard, que » les exposants entretiennent à leurs frais, n'étant point » suffisante pour contenir et recevoir toutes les marchan- » dises qui s'y déchargent, en quoi le public et les » particuliers souffrent perte et incommodité. Lesquels » réparations et bâtiments lesdits exposants ne peuvent » faire ni entreprendre, n'ayant aucuns deniers entre » mains, ceux qui proviennent des deniers d'octroi que » nous leur avons accordés n'étant pas suffisants pour » acquitter leurs dettes et fournir aux dépenses ordinaires » dont ils sont chargés, encore moins aux extraordinaires » qui leur surviennent journellement.

» Ils réclament ainsi que, pour l'assurance des deniers » qui seront empruntés pour le bâtiment desdits quais et » port, le rétablissement des fondements des murailles de » notre dite ville, l'entretenement des autres édifices » d'icelle et des fauxbourgs, et pour subvenir à leurs » autres affaires, il nous plaise leur permettre de disposer » par ferme ou autrement dudit port Briand-Maillard, » tant du quai, qui est à présent en état par leurs soins » et dépenses, que de celui qu'ils désirent faire rétablir » pour la commodité du public et l'embellissement dudit » port, sans qu'à l'avenir il y puisse demeurer aucun » édifice ou clôture, ni en être fait de nouveaux, requé- » rant nos lettres-patentes nécessaires.

» A ces causes, voulant favorablement traiter lesdits » exposants et contribuer en tout ce que nous pourrons à » la facilité et commodité du commerce qui se fait en » ladite ville, et décoration d'icelle, après avoir fait lire

» en notre Conseil le procès-verbal de visite des ponts et
» quais sus-mentionnés, qui fait voir la nécessité de
» l'augmentation et rétablissement d'iceux, et autres
» pièces y attachées sous le contresel de notre chancel-
» lerie, nous avons, de l'avis de la reine régente, notre
» très honorée dame et mère, et de notre dit Conseil,
» auxdits exposants, permis, accordé et octroyé, et de
» notre grâce spéciale, pleine jouissance et autorité royale,
» permettons, accordons et octroyons par ces présentes,
» signées de notre main, de faire rebâtir et rétablir de
» nouveau le quai qui se trouve à présent ruiné, à prendre
» depuis celui déjà construit, et finir le long de ladite
» rivière et des murailles de la ville, jusqu'aux tours de la
» porte de la Poissonnerie, et ce, de telle largeur qu'il
» sera par eux accusée, pour accommoder les marchands
» qui abordent audit port, et ne point étrécir le lit de
» la rivière au-delà de ce qu'elle le peut être, pour la
» liberté de la navigation. Et ce, à la charge qu'il ne
» pourra y avoir aucun édifice ni clôture sur les quais
» nouveaux, et que ceux qui sont sur l'ancien seront
» démolis et abattus, sans qu'il puisse en être établi après
» pour quelque cause que ce soit.

» Permettant néanmoins auxdits exposants, pour les
» indemniser de la dépense de la construction et entre-
» tenement desdits quais faits et à faire, sujets à de
» continuelles ruines, à cause de la rapidité du cours
» de la rivière, de disposer, par ferme ou autrement, des
» emplacements qui pourront, sans incommodité du public,
» être baillés et délaissés à des particuliers, et d'en retirer
» les émoluments et quelques sommes et revenus qu'ils
» se puissent monter, sans qu'ils y puissent être troublés
» ni empêchés par nos officiers ou autres, leur ayant
» desdits revenus et émoluments, en tant que besoin

» serait, fait don par ces présentes signées de notre
» main.

» Donné à Paris, au mois de février 1644 et de notre
» règne, le premier.

» *Signé :* LOUIS. »

Comme on le voit, ces lettres-patentes donnaient à la communauté une liberté fort étendue. Elle pouvait faire au port Briand-Maillard toutes les améliorations, tous les agrandissements qu'elle jugerait convenables; elle pouvait même en quelque sorte faire acte de propriété, puisqu'elle était autorisée à opérer à son profit la location d'une partie des emplacements.

L'Administration voulut naturellement profiter de la faculté qui lui était concédée, et au moyen de ressources qu'elle sut se créer, dans les années qui suivirent des travaux furent entrepris et exécutés. L'ancien port fut aussi dégagé de quelques baraques qui l'obstruaient Nous avons eu sous les yeux une ordonnance de police de 1647 qui prescrivait la démolition d'une loge qui y existait depuis 1600. Cette loge avait été construite par François Fleury, l'un des caporaux de la garnison, sur l'autorisation qui lui en avait été donnée par le duc de Monbason. Une rente annuelle de 40# fut donnée à ses ayants-droit à titre d'indemnité.

Nous devons, du reste, rappeler que le port se divisait toujours en deux zones. A l'occasion de ces travaux, on conserva à la partie supérieure, la plus ancienne, le nom de port Briand-Maillard. Celle qui se rapprochait du pont de la Poissonnerie, et qui venait d'être rétablie, prit le nom de Port-Lorido, du nom de M. Dumesnil-Lorido, alors maire de Nantes.

En 1678, les grandes eaux endommagèrent assez fortement les deux quais ; des réparations y furent faites.

Dans le cours de cette même année 1678, quelques parties du port furent affermées, pour servir de dépôt de marchandises, moyennant le prix de 400#.

Plus tard, en 1688, les sables étaient venus obstruer le port, et il devint urgent de le nettoyer, *pour permettre aux bateaux de flotter*. Des travaux furent également entrepris à cet effet.

De cette époque à celle de la mairie de Gérard Mellier, en 1720, aucun changement ne fut apporté dans les dispositions du Port-Maillard.

L'étude que l'on peut faire de notre histoire locale, constate en effet que dans les temps qui précédèrent l'arrivée de Mellier aux affaires, le soin presque unique des administrations municipales était d'entretenir et de conserver ce qui existait. La ville restait ainsi à peu près ce que la succession des temps l'avait faite, et l'on ne songeait que bien peu à des améliorations qui auraient eu pour résultat d'augmenter son importance et de l'embellir.

Mais avec Mellier, des idées toutes nouvelles viennent animer et diriger l'administration. La vieille cité nantaise va secouer enfin la poussière dont l'ont couverte les siècles passés. En peu d'années, des travaux conçus et exécutés avec autant d'ardeur que d'intelligence, vont changer l'aspect de notre ville ! Le génie de Mellier embrasse tout, s'étend à tout.

Le lit de notre fleuve est resserré dans plusieurs parties de notre port, et la navigation en est sensiblement améliorée; la grève de la Saulzaie se couvre de bâtiments, et l'île Feydeau, le pont de la Bourse, se construisent et s'élèvent ; le pont Sauve-Tout assure une communication

facile entre la ville et le quartier du Marchix; une voie s'ouvre sur le canal de l'Erdre, pour en faciliter l'accès; cette rivière elle-même est creusée, nettoyée, et la navigation en devient praticable; les projets d'une vaste promenade sont arrêtés, et bientôt les mottes Saint-Pierre et Saint-André s'abaissent et se nivellent pour faire place à ces belles avenues de nos cours; le quai d'Estrées s'établit; le jardin de l'Hôtel-de-Ville est planté sur les dessins de l'architecte du roi, Gabriel; enfin, les bases sont jetées de cette belle construction des quais Brancas et Flesselles, que Ceineray doit réaliser plus tard, etc.

Au milieu de cet élan qui avait pour but et pour résultat tant de choses grandes et utiles, notre unique port fluvial, par son insuffisance et ses mauvaises dispositions, ne pouvait manquer de fixer l'attention de Mellier. Ce n'était, en effet, à vrai dire, qu'un terrain légèrement en talus et ayant seulement du côté du fleuve un mur de soutènement pour le garantir du courant.

Aussi dès le mois d'août 1720, l'architecte de la ville, Goubert, est chargé de dresser un devis des travaux à faire pour établir un quai et des cales dans toute la longueur des deux ports Maillard et Lorido. Un arrêt du conseil est demandé et obtenu à cet effet. Peu de jours après, le 29 août, les travaux sont mis en adjudication, et le sieur Rousset est déclaré adjudicataire au prix de 11,000#, cette somme devant lui être comptée au fur et à mesure de l'avancement des travaux. L'intendant général Feydeau de Brou s'empresse, de son côté, d'approuver cette adjudication et l'on se met aussitôt à l'œuvre. C'est ainsi que marchaient les affaires sous l'impulsion d'un magistrat ayant à la fois intelligence et ferme volonté.

A la fin de 1721, les travaux se trouvaient déjà fort

avancés et les bateaux se pressaient pour aborder le nouveau quai qui leur présentait de grandes commodités. Mais on fut forcé de leur en interdire encore l'accès de crainte de dégradations, et les chargements durent continuer à se faire provisoirement sur la partie antérieure du port.

En 1722, les travaux s'achevèrent, et il se passa alors un fait, sans importance sans doute, mais que nous devons néanmoins recueillir, car s'il prouve d'un côté que les meilleurs esprits peuvent avoir parfois quelques faiblesses, il démontre aussi une fois de plus que la reconnaissance officielle n'est pas toujours la récompense des services rendus.

Le port terminé, l'opinion publique le baptisa spontanément du nom de Mellier.

Flatté de cet hommage, Mellier présenta à l'intendant général un placet afin d'obtenir des lettres-patentes à cet effet.

M. de Brou, bien qu'ayant pour Mellier autant d'estime que d'amitié, fit quelques objections. Le 22 février 1723, il lui écrivait :

« Comme il n'est guère d'usage d'accorder des lettres-
» patentes, en pareil cas, il serait à propos de rapporter
» quelques exemples que cela s'est pratiqué en Bretagne
» pour d'autres ouvrages semblables. Il convient aussi que
» vous preniez la peine de m'informer si le public ne
» trouverait rien à dire, ou même si cela ne lui ferait
» pas de la peine que vous fissiez donner votre nom à
» ce port. »

Mellier s'empressa d'apporter à l'appui de sa requête les preuves que l'on demandait; il cita notamment à Nantes, le port Briand-Maillard, le port Lorido, le port Giraud,

qui tous avaient emprunté leurs noms à des notabilités de la ville; il cita pareillement le quai d'Orsay, à Paris. Il ajouta enfin que c'était la population elle-même, qui, de son propre mouvement et sans y avoir été en rien sollicitée, avait donné son nom au nouveau port.

M. de Brou lui répliqua le 6 mars :

« Vous savez que M. le Chancelier m'avait demandé si » l'usage était d'accorder des lettres-patentes en pareil » cas, sur quoi, vous me marquez que M. de la Roque « le prouve dans son *Traité des noms,* page 101.

» Mais vous me marquez en même temps que les an- » ciens maires ne se sont point munis de lettres-patentes, » que c'est le public qui a donné des dénominations, et » que l'on appelle le port en question de votre nom. Cela » étant, je vous conseille de laisser le public continuer » à l'appeler ainsi et de ne pas vous embarrasser pour le » présent de lettres-patentes. »

Il paraît que Mellier tenait réellement à voir se réaliser le désir manifesté par la population elle-même, car dès le lendemain, sans s'arrêter au conseil que lui donnait M. de Brou, il lui écrivait de nouveau pour le prier d'appuyer sa demande au grand Chancelier:

« Je suis persuadé, disait-il, que M. le Garde des » sceaux n'y trouvera aucune difficulté. J'ai l'honneur » d'être bien connu de lui; il m'a rendu autrefois des » services et même il n'y a pas longtemps que j'ai reçu » de sa part des marques de souvenir, dans une affaire » où, de son chef et sans en avoir été de moi requis, il » a rendu des témoignages fort avantageux en ma fa- » veur. »

Sur cette nouvelle instance, M. Feydeau de Brou transmit au grand Chancelier la demande de Mellier, en ajoutant simplement qu'il ne voyait aucun inconvénient à y faire droit.

Mais les espérances de Mellier furent complètement trompées. Le 6 mai, le Garde des sceaux se borna à répondre « qu'il convenait que le port Lorido conservât » son ancien nom, et sous lequel il était connu et désigné » dans la navigation de la rivière de Loire. » Ainsi, ajoutait M. de Brou, en transmettant cette réponse à Mellier, « c'est une affaire à laquelle il ne faut plus penser. »

Et cependant Mellier crut devoir insister encore, mais l'affaire n'eut pas d'autre suite. La population n'en continua pas moins à désigner le nouveau quai, sous le nom de quai Mellier; seulement, dans les actes publics, on le qualifiait de *port Lorido*, *vulgairement appelé quai Mellier*.

Dans les années 1731, 1735 et 1750, des réparations devinrent nécessaires et furent faites au port Maillard. Cette dernière année surtout, François Cacault restaura le quai et la dépense s'éleva à 2,231# 13s 4d. Ces divers travaux furent acquittés, comme toujours alors, des deniers de la ville.

En 1755, le 13 juillet, la communauté prit une délibération à l'effet de démolir plusieurs parties de l'ancienne fortification qui existait au port Maillard, indépendamment du mur de ville qui servait de ce côté d'enclos aux Jacobins. On dut entre autres détruire un cavalier qui défendait la porte ouvrant sur la rue du Port-Maillard, à l'effet d'établir des conduits généraux pour l'écoulement des matières fécales dans la Loire. Ce cavalier avait été cédé par arrentement du domaine du Roi au sieur Vitelete, qui

consentit à le céder à la ville, à dire d'experts. Le prix fixé fut d'abord de 16,000#; mais, reconnu exagéré, ce prix fut réduit, après débats contradictoires, à 10,500#. La ville prit en outre à sa charge une rente de 100# due au domaine et une autre de 10# 4s aux héritiers de l'abbé Despinose.

Ce fut là le dernier travail fait sur le vieux port Maillard, qui, comme nous l'avons dit, datait du XIIe siècle et qui ne va pas tarder à disparaître.

Mellier, nous l'avons vu, avait en effet donné l'impulsion de grands travaux dans notre ville. Ces travaux étaient en cours d'exécution et il en était plusieurs qui venaient directement se rattacher au port Maillard.

L'île Feydeau s'achevait et l'extrémité nord, où s'élève aujourd'hui notre poissonnerie, devait bientôt recevoir ses cales et ses quais. Le lit du fleuve devait par suite être fort resserré, et le port Maillard qui s'étendait en face, n'eût pu continuer à subsister sans que la navigation n'en éprouvât considérablement de gêne.

D'un autre côté, le vieux pont de la Poissonnerie allait être détruit. Dès 1738, la communauté avait décidé de le remplacer par un pont en pierres, et M. Abeille, ingénieur à Rennes, avait été chargé d'en dresser les plan et devis. Ce devis s'élevait à la somme de 71,835# 14s 3d.

Ce projet avait été adopté par la communauté, et vers 1745, les premiers travaux avaient été entrepris, sous la direction de M. Blaveau, ingénieur du Roi. Mais le manque de ressources les avait fait suspendre et ce ne fut qu'à la suite d'une délibération du 22 septembre 1759 et au moyen d'un emprunt, par forme de souscriptions, que l'entreprise put se continuer. Le pont d'aiguillon fut livré ainsi à la circulation en 1762.

Mais pour la construction même de ce pont et surtout

du mur de quai qui devait se prolonger le long de la place du Bouffay, il fallait nécessairement sacrifier le petit port Maillard, qui prenait naissance au pont même de la Poissonnerie.

Enfin, et ce fut là la principale cause qui dut amener la destruction du port Maillard, la ville venait d'obtenir que le mur d'enceinte serait abattu. Cette mesure, objet d'une longue négociation, avait été provoquée par la construction des quais Brancas et Flesselles.

Dès 1727, à la sollicitation de Mellier, un projet avait été dressé pour ces constructions; mais la muraille ne permettait de disposer en dehors que de faibles emplacements propres seulement à recevoir des maisons sans aucune importance.

L'année suivante, M. Gabriel, architecte du Roi, appelé à Nantes par Mellier, pour donner son avis sur ce projet, n'hésita pas à ouvrir l'avis de solliciter la démolition de la vieille muraille, désormais sans objet comme sans utilité, afin de pouvoir couvrir ces beaux quais de riches constructions, venant s'harmoniser avec celles qui s'élevaient sur l'île Feydeau.

Mellier avait avidement saisi cette heureuse pensée, et déjà il avait fait d'actives démarches pour qu'il y fut donné suite, lorsque la mort vint le frapper en 1730. Sa mort fut le signal de l'abandon ou du moins de l'ajournement de tous les projets qu'il avait conçus.

Ce ne fut qu'en 1754 que ces diverses questions furent reprises par le duc d'Aiguillon lui-même, alors gouverneur général de Bretagne. Venu à Nantes à cette époque pour la première fois, il avait été frappé de la belle situation de notre ville; mais en même temps, vivement surpris que l'on se fût arrêté dans la voie des améliorations, si bien ouverte par Mellier. M. de Vigny, architecte du

Roi, fut par lui mandé à Nantes, et reçut l'ordre de faire un plan d'ensemble, comprenant toutes les modifications que l'on pouvait réaliser pour l'embellissement et l'utilité de la ville.

M. de Vigny fit ce travail, qu'il livra en 1755. Comme M. Gabriel, il proposait en première ligne, la suppression des murs et tours de ville, notamment depuis la porte Saint-Nicolas, le long de la rivière jusqu'aux Jacobins, ces murs, ajoutait-il également, paraissant inutiles et contribuant à empêcher les abords de la ville.

Parmi les propositions de M. de Vigny se trouvaient aussi celles-ci :

Un quai, des tours de la Poissonnerie au Port-Maillard ;

Un autre quai, du Port-Maillard à Richebourg.

La question de la démolition du mur d'enceinte était donc nettement posée, et comme c'était le duc d'Aiguillon lui-même qui l'avait ainsi engagée, il employa tout son pouvoir et toute son influence pour la faire arriver à bonne fin. Et, en effet, un arrêt du Conseil du 22 août 1755, suivi de lettres-patentes, vint sanctionner en son entier le projet de M. de Vigny, et par cela même autoriser la destruction du mur de ville.

Ainsi, la ville avait pour les travaux projetés toute sa liberté d'action. Cet antique réseau de murailles qui cernait Nantes et l'enserrait comme dans une bière, depuis tant de siècles, désormais condamné, allait enfin disparaître. Notre ville va respirer; les quais Brancas et Flesselles vont bientôt dresser leurs constructions monumentales; le pont de la Poissonnerie présenter son arche unique et hardie, et l'établissement d'un beau et large quai dans toute l'étendue du Port-Maillard devenir possible et réalisable.

L'Administration songe, en effet, sérieusement à la création de ce quai et prépare ses moyens d'exécution. A cet effet, le maire écrit au ministre secrétaire d'Etat marquis d'Argenson et reçoit de lui la réponse suivante :

3 septembre 1755.

« Vous m'avez représenté que pour les travaux que » vous projetez, il serait nécessaire de supprimer une » partie des murs d'enceinte, depuis les tours de la » Poissonnerie jusque vis-à-vis l'escalier du Palais. Le » Roi veut bien permettre cette démolition. Sa Majesté » trouvera même bon que l'on détruise aussi, si on le » juge à propos, la partie de ces murs qui s'étend jus- » qu'au bout du Port-Maillard. »

Tout obstacle était ainsi levé et l'on se mit à l'œuvre. L'ancien port Briand-Maillard disparut et le fleuve élargi vint prendre sa place. Puis, au moyen d'adjudications partielles, la ville put, dans le cours des années 1755 à 1759, continuer le mur de quai le long de la place du Bouffay, et créer les premières cales du Port-Maillard actuel, jusqu'à la rencontre des douves du château. Ce n'était certainement point là un travail complet, car les cales basses seules existaient et le couronnement du quai restait à faire. Néanmoins, ce qui existait déjà était d'une grande utilité, et la communauté eût bien désiré aller plus loin et continuer ces cales parallèlement aux murs du château. Elle en sollicita même l'autorisation. Mais alors, aux yeux de l'Etat, le château de Nantes avait encore son importance, comme moyen de défense, et il fut répondu au maire, M. Gelée de Premion, le 25 janvier 1759, par M. Tremellin :

« J'ai consulté M. Fregier (le directeur des fortifications)
» sur la proposition que vous avez faite de construire un
» quai le long du château de Nantes, comme celui qui
» est au pied du château Trompette, à Bordeaux. Ce
» directeur pense que le modèle cité ne doit point être
» suivi sans quelques correctifs; qu'il faudra laisser
» régner sans interruption un fossé de 5 à 6 toises de
» large, revêtu en contrescarpe, depuis celui de droite du
» bastion Mercœur, jusqu'à celui de la gauche de la tour
» du Fer-à-Cheval, avec deux ponts aux deux bouts, pour
» le traverser; et qu'enfin le parement du quai doit être
» continué sur la rivière, au devant de la tour du
» Milieu, en forme de bastions avec de petits flancs et un
» parapet à canons qui découvre à droite et à gauche le
» pied du rivage. Je vous préviens que, d'après le compte
» qui a été rendu au Roi de cette observation, l'intention
» de Sa Majesté est que vous vous conformiez dans l'exé-
» cution de ce projet aux alignements qui vous seront
» prescrits par M. Fregier ou par les ingénieurs qui sont
» à ses ordres. »

La communauté ne crut point devoir accepter les conditions qu'on voulait lui imposer. Pareilles prescriptions eussent été fort onéreuses pour la ville, et d'ailleurs établi dans ces conditions, le quai n'eût évidemment point répondu au but que l'on se proposait. On se décida donc à ajourner cette partie des travaux. Nous verrons plus tard comment et dans quelles circonstances ils purent être repris.

Disons dès ce moment, qu'en même temps que la communauté s'occupait de la confection des cales et du quai du Port-Maillard, elle songeait aussi à arrêter d'une manière fixe quel serait le genre des constructions à

édifier le long de ce quai. Ceineray, qui avait déjà donné tant de preuves de talent et de goût dans le plan qu'il faisait exécuter sur les quais Brancas et Flesselles, fut encore l'auteur de ce projet. Le 28 mars 1760, il présenta un plan du terrain, et le 12 février 1761 un autre plan d'élévation de la façade des bâtiments à construire.

Ce plan comportait vingt-huit boutiques, avec entresol, premier et second étages. — Quatre de ces boutiques formaient un pavillon en avant-corps à l'est; — suivaient douze autres boutiques en arrière-corps; — cinq autres boutiques sous le fronton en avant-corps; — et enfin sept autres boutiques en arrière-corps. Pour la régularité, il eût fallu cinq autres boutiques en arrière-corps et quatre en pavillon, et c'est ce qui devait avoir lieu, en continuant la construction jusqu'à la place du Bouffay, comme dès-lors cela était projeté.

Ces plan et devis furent approuvés par la communauté et sanctionnés par un arrêt du Conseil et lettres-patentes du 28 juillet 1761, enregistrées au Parlement le 22 décembre suivant.

A l'effet d'obtenir les emplacements suffisants pour recevoir ces constructions, la ville dut traiter par voie d'échange avec les Jacobins, qui possédaient des terrains de façade sur le quai. A la fin du XVe siècle, en 1499, les Jacobins avaient cédé une partie de leur enclos pour servir de dégagement au château, et la Reine, pour les en dédommager, leur avait donné l'emplacement et les bâtiments d'un hôpital qui s'étendait le long des murs de ville et touchait aux dernières maisons du Port-Maillard.

Cet hôpital, qui portait le nom de Notre-Dame-de-Pitié, fut alors transféré dans la rue d'Erdre, aujourd'hui rue du Vieil-Hôpital.

Un traité fut donc passé le 29 mars 1760, pour l'échange de ces terrains, entre le maire et les Jacobins, et ce traité reçut l'approbation de l'intendant-général le 5 août suivant. Cette convention que les religieux furent amenés à signer, dans un but d'utilité publique, portait, comme stipulation expresse, que toute construction devrait être faite sur les dessins arrêtés par l'architecte de la ville et approuvés par les maire et échevins.

Du reste, tous ces terrains, devenus ainsi propriété de la ville, demeurèrent longtemps vides de constructions. Ce ne fut qu'en 1790 que la commune procéda à leur aliénation d'après un procès-verbal et sur un nouveau plan de MM. Douillard et Seheult, en date des 21 et 24 décembre. Les premières dispositions de Ceineray durent en effet être modifiées par suite de l'ouverture déjà faite de la rue Dubois, conduisant de la place des Jacobins au quai, et de l'ouverture qui fut alors décidée de celle des Etats, longeant les douves du château. Le prix de vente de ces emplacements fut de 4# à peu près le pied carré.

A la suite de ces adjudications, quelques maisons furent construites, entre autres par MM. Gauthier, Daigremont, Rhetoré et Boismorin. D'autres depuis se sont aussi élevées de loin en loin. Mais néanmoins des lacunes regrettables existent encore, notamment à l'entrée de la rue du Port-Maillard. Nous ne savons si l'Administration municipale est sans droit pour exiger des constructions, mais pour l'embellissement et dans l'intérêt de la ville, il est réellement à désirer que le plan de Ceineray, qui date déjà de plus d'un siècle, se complète enfin.

Mais reprenons notre récit.

En 1761, avons-nous dit, la construction des cales et du bas quai du Port-Maillard avait été poussée jusqu'aux douves du château. La communauté aurait bien désiré

continuer son œuvre, car la navigation de la Loire prenait chaque jour plus d'activité, et il y avait nécessité évidente d'agrandir ses moyens d'accès. Mais aussi l'on a vu par la lettre du 23 janvier 1759 les conditions fort dures que l'autorité militaire mettait à la continuation des travaux, et depuis lors ces prescriptions n'avaient point été modifiées.

Cependant, à force de sollicitations, la communauté obtint enfin, en 1766, un arrêt du Conseil qui l'autorisait à exécuter des travaux sur la Loire, au devant du château. Des adjudications furent alors faites et l'on entreprit la continuation des cales basses. Les ressources de la ville ne permettaient pas de donner à l'entreprise une grande activité, mais enfin le projet était en cours d'exécution, et l'on était ainsi en mesure de donner, dès qu'on le pourrait, une plus forte impulsion aux travaux.

En 1785, on voulut procéder à quelques remblais. Mais aussitôt l'Etat intervint, sur les réclamations de M. Damoiseau, alors directeur des fortifications. Une longue lettre du ministre de la guerre, M. le maréchal de Ségur, vint rappeler et opposer à la communauté les objections de 1759. Rien ou presque rien n'était changé aux prescriptions de cette époque. On tenait toujours au fossé au devant et dans toute la longueur du château, depuis le bastion Mercœur jusqu'à la tour du Fer-à-Cheval. Quelques concessions seulement étaient faites au sujet de l'alignement.

En présence de cette nouvelle opposition, à laquelle les convenances municipales ne permettaient pas de céder, l'Administration, tout en continuant les travaux entrepris sur les bords du fleuve, crut devoir s'abstenir de pousser plus loin l'exécution de ses projets de quai.

Mais les temps et les circonstances allaient changer.

Quelques années plus tard, l'orage révolutionnaire éclatait, et notre population tout entière ne tardait pas à se prononcer ouvertement contre l'importance donnée jusque-là au château de Nantes. Elle en demanda même la démolition, et la commune de Nantes en offrit à l'Assemblée nationale une somme de 470,000#, prix d'une estimation faite par des experts. Un traité transféra bientôt, à cette condition, la propriété du château à la ville. Mais sous le poids de préoccupations que motivaient les événements de l'époque, la commune négligea les moyens d'assurer l'exécution de ce traité. On songeait alors à faire du château le siége des administrations publiques. Une autre opinion qui avait aussi de nombreux partisans, était de raser cette place d'armes et d'en consacrer l'emplacement à l'établissement d'une promenade qui se fût reliée à celle des cours.

Quoi qu'il en soit, en 1791, la commune obtint facilement l'autorisation de continuer le quai commencé le long des murs du château, sans être astreinte aux conditions qu'on avait voulu lui imposer en 1759 et 1785.

M. Antoine Peccot, adjudicataire des premiers travaux, fut mis en demeure de leur imprimer une plus grande activité, et le 7 octobre eut lieu en outre une nouvelle adjudication pour *la continuation et le parachèvement du quai commencé au devant du château, lequel ouvrage devait consister dans environ cinquante toises de longueur*.

Tout était donc mis alors en œuvre pour conduire cette utile entreprise à bonne fin.

Mais les jours devenaient mauvais... Bientôt la guerre civile éclata dans nos contrées, et la ville de Nantes en proie à des nécessités de plus en plus urgentes, et privée du produit de ses octrois qui avaient été supprimés,

se trouva manquer à peu près complètement de ressources. Tous les travaux publics furent forcément interrompus, et comme les autres, ceux entrepris au port Maillard demeurèrent suspendus et inachevés. Plus de vingt années se passent ainsi sans qu'il soit possible de les reprendre.

Cependant en 1808, Napoléon vint à Nantes. C'était une heureuse occasion de mettre sous les yeux de celui qui, en sa personne, réunissait alors tous les pouvoirs, et la pénurie des finances communales et l'état d'abandon où l'on était contraint de laisser tous les travaux d'intérêt général. Le Corps municipal et surtout son chef, M. Bertrand-Geslin, ne manquèrent point à cette mission, et naturellement le port Maillard ne fut pas oublié.

L'Empereur, frappé de l'utilité d'une pareille entreprise, invita de suite l'Administration à lui soumettre un mémoire détaillé sur tout ce qui pouvait concerner ce projet, et promit de s'en occuper sérieusement.

Les documents réclamés furent immédiatement fournis, et le résultat ne se fit pas attendre. Napoléon tint en effet à réaliser la promesse qu'il avait faite au Maire de Nantes, et dès la fin de 1808, M. Dubois-Dessauzaire, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Nantes, reçut ordre de dresser le devis de tous les travaux à faire pour la continuation et l'achèvement du quai Maillard, depuis la contrescarpe du château jusqu'à l'entrée du faubourg de Richebourg.

Cet ordre fut immédiatemant rempli, et le 24 février 1809, M. Dubois-Dessauzaire déposait un devis complet et régulier s'élevant à la somme de 221,381 fr. 21 c.

Le Gouvernement n'y fit aucune objection et se montra de suite disposé à prendre à sa charge l'entière exécution de ces travaux.

Une seule observation fut faite par le ministre, M. de

Montalivet, qui, le 10 juin 1809, écrivit au préfet, M. de Celles.

« J'ai examiné, en conseil des ponts et chaussées, le
» projet que vous m'avez adressé le 27 février dernier,
» pour la continuation des ouvrages de la cale Maillard,
» ou quai Belidor à Nantes, comprenant la partie depuis
» la contrescarpe du château près la rue Simoneau,
» jusqu'à l'entrée du faubourg de Richebourg près la rue
» Saint-Félix.

» Les rampes d'abreuvoir, l'escalier vis-à-vis la rue
» Saint-Félix, le pavage ou raccordement du quai avec cette
» rue, me paraissent devoir être à la charge de la ville. Vous
» en ferez un article séparé dans le devis et dans l'adju-
» dication, afin que l'on puisse facilement distinguer les
» dépenses. Vous concerterez avec le Maire les moyens
» d'y subvenir et vous m'adresserez à cet égard toutes
» les propositions que vous jugerez convenables. »

Réduite à ces proportions, la part contributive de la ville ne pouvait être importante et n'était pas d'ailleurs susceptible d'être discutée. Le devis fut donc rétabli, suivant les intentions de M. de Montalivet, et dans ces conditions, présenta :

214,622 fr. 10 c.	à la charge	de l'Etat.
6,759 11	—	de la ville.
221,381 fr. 21 c.		

Ainsi réformé, ce devis reçut l'approbation du directeur des ponts et chaussées.

C'est donc sur cette estimation que les travaux furent

présentés à l'adjudication. Une adjudication provisoire eut lieu le 17 juin et ne procura aucun rabais. Celle définitive fut annoncée pour le 14 juillet.

Ce jour là trois soumissions furent déposées sur le bureau. Celle de M. L.-F. Sauvaget reconnue la plus avantageuse, fut naturellement admise.

M. Sauvaget offrit un rabais de 3,88 %, soit de	8,581 fr. 21
et prit l'engagement d'exécuter le devis présenté pour la somme de.	212,800 »
	221,381 fr. 21

Ce qui mettait :

206,302 fr. 89 c.	au compte de l'Etat.	
6,497 11	—	de la ville.
212,800 fr. »		

Aux termes du cahier des charges de l'adjudication, M.. Sauvaget offrit la caution de M. Mathurin Briaud, propriétaire, qui fut acceptée.

Avant de faire procéder aux travaux, l'Administration dut faire démolir un pan du vieux rempart qui formait saillie sur le quai. M. Perraudeau, adjudicataire de cette démolition, reçut l'ordre de verser les délivres sur le parc aux fumiers. Pour aligner le quai, il fallut aussi abattre en partie une maison appartenant aux hospices.

M. Sauvaget déploya, du reste, la plus louable activité dans l'exécution des travaux qu'il avait entrepris. Les paiements devaient lui être faits en raison de l'avancement de ces travaux. En 1810, ces paiements éprouvèrent quelque retard de la part du Gouvernement, mais l'entreprise n'en marcha pas moins. Seulement, sur l'invitation

de M. de Celles, la ville versa aux mains de M. Sauvaget une partie de la somme mise à sa charge.

Au mois de janvier 1811, déjà la ligne de quai se projetait dans un assez long parcours. M. Bertrand-Geslin songea alors à y faire une plantation d'ormeaux. Il en écrivit à l'ingénieur en chef, M. Regnard, qui approuva hautement ce projet. Il répondit à M. Bertrand-Geslin :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de » m'écrire le 5 de ce mois, au sujet de la plantation dont » vous désirez orner le quai Maillard. Je pense, comme » vous, que cette plantation ajoutera à l'agrément que » les ouvrages qui s'exécutent procurent à cette partie de » la ville.

» Je ne puis, Monsieur, qu'applaudir aux soins que » vous prenez d'embellir la cité que vous administrez. » Veuillez présenter votre projet à M. le Préfet, pour ne » pas en retarder l'éxécution. »

M. Bertrand-Geslin suivit ce dernier conseil et sa demande fut immédiatement accueillie par le Préfet.

D'un autre côté, la Chambre de Commerce intervint pour appuyer ce projet et en faciliter l'exécution. Elle exprima le désir que le second rang d'arbres de la promenade de la Bourse fût transporté sur le port Maillard. « Cette opération, disait-elle, était indispensable pour » dégager le péristyle de la Bourse, et les arbres qui en » proviendraient ne pouvaient être mieux placés, pour » l'utilité du commerce, que sur le quai du port Maillard » qu'ils embelliraient et comme promenade et comme lieu » propre aux chargements et déchargements des embarca- » tions. »

Cette plantation eut ainsi lieu à l'automne de 1811. Les arbres avaient pris de la force et étaient devenus fort beaux; mais, on le sait, ils furent détruits en 1851, pour l'établissement de la voie du chemin de fer.

Dans le cours de 1811, les travaux continuèrent, et dans les derniers mois de l'année la première section put être livrée.

En 1812, 1813, tout était à la guerre, et le Gouvernement y consacrait ses moindres ressources. La subvention de l'Etat fit défaut, et malgré sa bonne volonté, l'entrepreneur, manquant des facilités qui lui étaient indispensables, fut forcé de suspendre les travaux.

Les événements de 1814 amenèrent à la mairie M. Dufou. L'un des premiers soins de ce magistrat fut d'appeler l'attention du nouveau Gouvernement sur la nécessité de reprendre les travaux du port Maillard, « afin, disait-il,
» de faire profiter la navigation des facilités que ce quai
» devait offrir et de prévenir tout au moins les accidents
» que son état d'imperfection pouvait occasionner. »

Mais ce désir de M. Dufou ne put encore être satisfait. Survinrent les événements de 1815, et la question de notre quai continua à sommeiller.

En 1816, le Maire renouvela plus fortement ses instances. Voici en quels termes il peignait à M. Molé, alors directeur des ponts et chaussées, le fâcheux résultat de cette interruption prolongée des travaux :

« L'interruption des travaux d'achèvement de la cale
» Maillard à Nantes, devient extrêmement préjudiciable à
» tout le quartier de cette ville, qui tirait ses moyens de
» subsistance du commerce qu'y attirait l'abord en ce
» lieu des bateaux de la Loire amenant ou chargeant des
» marchandises. Les travaux, l'industrie, l'ont abandonné

» pour aller chercher sur un autre point l'activité qui
» manque actuellement à ce quartier, où les maisons sont
» difficilement affermées, où les magasins sont sans
» emploi, les marchandises sans débit, les ouvriers sans
» ouvrages, ou enfin la population vit misérablement,
» privée même des ressources qu'elle avait avant la
» construction de cette cale. Ainsi, ce qui, dans un
» état de perfection, devait accroître la prospérité du
» quartier de Richebourg, tourne, par la lenteur des
» travaux d'achèvement, au détriment des avantages que
» sa position lui assurait. Je vous prie instamment de
» prendre cet état de choses en grande considération
» et de faire reprendre dès cette campagne et terminer
» sans retard cette cale et la rotonde qui en dépend. Je
» suis d'autant plus fondé à vous le demander et à former
» l'espoir de l'obtenir que la ville que j'administre a fourni
» depuis longtemps sa portion contributive dans les tra-
» vaux qui se lient à cette construction. Il y a plus de
» trois ans qu'elle a payé les remblais qui doivent exhausser
» la rue de Richebourg et le bas de la rue Saint-Félix,
» pour les mettre de niveau avec la cale. Rien encore
» cependant n'a été fait pour cet objet. »

Le maire adressait en même temps au préfet une lettre conçue à peu près dans les mêmes termes, afin de l'engager à appuyer de tout son crédit la demande qu'il faisait au directeur des ponts et chaussées.

Ces efforts simultanés eurent enfin un résultat. M. Molé répondit que, sans les événements de 1815, l'entreprise eût déjà été terminée, et il ajoutait : « Je ferai en sorte
» d'y affecter le plus de fonds qu'il me sera possible,
» pour cette campagne, de manière qu'elle puisse être
» entièrement achevée en 1817. »

M. Molé tint parole. En 1816 même, il fit allouer une somme suffisante pour reprendre les travaux et leur donner une certaine activité. Au mois de juillet, on pouvait déjà procéder aux remblais de raccordement de l'esplanade semi-circulaire du quai Maillard avec les rues adjacentes. En 1817, le travail complet s'acheva et la circulation put s'établir dans toute l'étendue du quai, tel que nous le voyons aujourd'hui.

De la Rotonde partait une cale qui mettait le quai en rapport avec la partie basse de Richebourg, que longeait le ruisseau La Seille, recevant tous les égoûts du quartier. Là encore l'état actuel n'existait point, et le beau quai de Richebourg n'était qu'un projet à peine conçu. Ce ne fut que trente ans plus tard, et surtout à l'occasion de l'établissement de la gare du chemin de fer, que cette partie de notre ville reçut un remaniement complet. Mais nous n'en dirons rien aujourd'hui, car ces changements furent assez importants pour demander une étude particulière.

Pour ce qui concerne le Port-Maillard, en 1817, l'œuvre, dont le premier projet remontait à 1755, se trouvait accomplie. La ville avait fait de nobles efforts, de grands sacrifices pour son exécution ; mais aussi, depuis 1809, malgré les difficultés des temps, l'Etat lui avait donné un concours financier qui en avait assuré le succès. Désormais, Nantes possédait une belle et large voie contribuant évidemment à l'embellissement de la ville, en même temps qu'un port fluvial offrant à la navigation et au commerce des facilités et des avantages incontestables.

Et nous, qui jouissons de ces heureux résultats, conservons le souvenir de ceux qui travaillèrent à nous les procurer, et que, notamment, les noms du duc d'Aiguillon,

des maires Gelée de Premion, Bertrand-Geslin et Dufou, se lient dans ce souvenir au sentiment de reconnaissance que doit justement inspirer le service qu'ils ont rendu à la ville de Nantes.

Nous pourrions nous arrêter là, car les détails que nous venons de donner remplissent le but que nous nous étions proposé. Cependant, nous croyons devoir donner un complément à ce travail en fournissant encore quelques renseignements sur deux faits qui se rattachent d'une manière tout au moins indirecte à notre Port-Maillard. Nous voulons parler de la création du pont de la Rotonde et de la découverte et de la restauration de la tour neuve du château. Ces faits, sans doute, sont encore de notre époque ; mais le temps marche vite, et les circonstances en seraient bientôt oubliées. Nous croyons donc que l'on nous saura gré de les reproduire, afin que notre récit serve à en conserver le souvenir.

Pont de la Rotonde.

Lorsque l'on considère la position heureuse de la prairie de la Madeleine, cette presqu'île qu'embrassent et arrosent deux bras de la Loire, l'on est en quelque sorte malgré soi amené à regarder ce bel et large emplacement, comme naturellement destiné à former un quartier de notre ville. Le commerce, l'industrie surtout, trouveraient en effet dans cette position des avantages qu'on ne peut contester. Et enfin, puisque Nantes manque d'un champ de foire convenable, puisque les promenades y font défaut, ce vaste périmètre ne semble-t-il pas désigné pour satisfaire à ces besoins de la cité ?

Bien souvent l'opinion publique s'est préoccupée de cette question, et plus d'une fois aussi le Conseil de la

commune a eu à en délibérer. Cependant jusqu'ici aucun parti n'a été pris, et la prairie de la Madeleine reste toujours avec ses seules espérances d'avenir, espérances qui, dans notre opinion, doivent tôt ou tard se réaliser.

A l'époque de 1830, l'idée d'établir un champ de foire sur ce terrain fut vivement émise, et l'on put même croire que l'exécution de ce projet allait recevoir une exécution prochaine. Une compagnie se forma alors, et dans des vues d'avantages particuliers auxquels cependant l'intérêt général n'était point étranger, cette compagnie fit l'acquisition de la prairie.

Mais, dans la partie nord, aucun moyen de communication avec la ville n'existait alors, et ces terrains ne pouvaient acquérir de la valeur et être fructueusement utilisés qu'en ouvrant cette communication.

C'est pour arriver à ce but, qu'en 1835 MM. Séguin frères, ingénieurs à Paris, firent la proposition d'établir, moyennant un droit de péage, un pont suspendu, en fil de fer, de la Rotonde du Port-Maillard à la prairie de la Madeleine. Le 15 septembre, ils présentèrent à cet effet à l'Administration municipale leur soumission, accompagnée des plan, devis et projets de tarifs.

L'intérêt urbain était évidemment engagé dans cette question de la manière la plus favorable. De plus, l'opinion alors était éprise de ce genre de pont que l'on regardait comme une heureuse innovation, et Nantes n'en possédait point encore. L'Administration se montra donc toute disposée à accueillir la proposition de MM. Séguin et à y donner suite.

Le Conseil municipal fut saisi de la question le 5 octobre suivant, et comme l'Administration, il se montra sympathique au projet. Sur le rapport de M. Mellinet, il

indiqua même, dès ce moment, les conditions réciproques qui pouvaient faire la base d'un traité à intervenir. Il fut décidé cependant que les commissions des finances et du contentieux feraient du tout un examen approfondi, et que le corps des ingénieurs des ponts et chaussées serait en outre consulté.

L'affaire suivit dès-lors le cours indiqué et reçut l'instruction jugée nécessaire.

Les ingénieurs firent plusieurs modifications aux plans primitifs ainsi qu'aux tarifs proposés, et dressèrent un cahier des charges. Ils insistèrent surtout sur ce point que l'entreprise devait faire l'objet d'une adjudication.

Approuvé sur tous les points par le Conseil municipal dans ses séances des 25 mai et 20 juin 1836, le travail des ingénieurs fut soumis à une enquête de six semaines, et cette enquête ne fit surgir aucune opposition.

Le préfet se mit dès-lors en mesure de présenter toutes les pièces du projet au Conseil supérieur des ponts et chaussées, afin d'obtenir la sanction royale.

Ce ne fut cependant que le 26 juin 1837 que fut rendue l'ordonnance qui autorisait la construction d'un pont suspendu sur le bras de la Loire du canal Saint-Félix, à Nantes, entre le Port-Maillard et la prairie de la Madeleine.

On s'occupa aussitôt de mettre le projet en adjudication.

Voici quelles étaient les principales clauses du cahier des charges.

Le pont devait être construit dans l'axe du cours Saint-Pierre et formé d'une seule travée suspendue, ayant au moins soixante-dix mètres d'ouverture.

L'adjudicataire était tenu de terminer dans un an tous

les travaux du pont, et demeurait chargé de son entretien pendant tout le temps de la concession.

Il était aussi obligé d'établir une chaussée, faisant suite au pont et traversant toute la prairie de la Madeleine. Cette chaussée ayant douze mètres et demi en crête et six mètres cinquante-cinq centimètres d'élévation, devait aboutir à deux cents mètres en amont du pont de la Madeleine sur un quai de douze mètres de largeur, avec trottoir d'un mètre du côté de la rivière, et dont l'établissement était également à la charge de l'adjudicataire.

La chaussée devenait propriété de la commune aussitôt sa confection. Il devait en être de même du pont après le temps de la concession.

Le tarif du péage était fort détaillé. Nous citerons seulement :

Une personne.	05 c.
Un cavalier monté	10
Cheval, bœuf, vache, etc.	05
Veau, mouton, porc.	02 1/2

Le tarif des voitures était établi de 15 c. à 2 fr., suivant leur dimension et le nombre de bêtes attelées.

De son côté, la ville s'engageait à fournir à l'adjudicataire une subvention de 120,000 fr., en dix ans, et par portions égales de 12,000 fr., avec intérêt à 3 °/₀.

Elle faisait en outre la cession du terrain communal appelé Parc-aux-Fumiers, ainsi que des bâtiments qui pouvaient en dépendre, le tout estimé d'une valeur de 30,100 fr.

L'adjudicataire, enfin, devait jouir d'un droit de péage dont la durée ne pouvait excéder quarante années.

C'est sur ces conditions et celles accessoires stipulées au cahier des charges que l'adjudication fut annoncée pour le 16 août 1837. Cette adjudication devait avoir lieu en faveur du soumissionnaire qui offrirait le plus fort rabais sur la durée de la concession.

Au jour indiqué, plusieurs soumissions furent déposées; celle de MM. Chaley et Bordillon, ingénieurs à Angers, stipulant seulement une concession de péage de vingt-huit années et cinq mois, fut la plus avantageuse, et par conséquent préférée.

Le procès-verbal d'adjudication reçut l'approbation du ministre de l'intérieur le 28 août suivant, et dès-lors, les premiers travaux pour la construction du pont purent commencer.

Le 12 avril 1838, M. Bordillon déposa en outre le plan des lieux, indiquant les terrains et édifices dont l'acquisition était nécessaire pour l'établissement des autres travaux. Aucune opposition ne surgit à l'enquête qui eut lieu à cet effet.

Les travaux continuèrent dans le cours des années 1838 et 1839.

L'épreuve du pont eut lieu les 13, 14 et 15 juillet 1840. Cette épreuve, faite conformément aux stipulations du cahier des charges, d'abord de 100 k., puis de 200 k. par mètre carré de tablier, fut complètement satisfaisante.

Procès-verbal d'acceptation du pont par la ville fut dès-lors dressé. Les travaux de la chaussée et du quai n'étaient pas encore terminés, néanmoins M. Bordillon fut autorisé à toucher sa première annuité. Ces travaux, du reste, ne tardèrent pas à s'achever.

Depuis cette époque jusqu'en 1851 la petite place circulaire de la Rotonde était demeurée sans garde-corps. Une simple balustrade en bois, en fort mauvais état et de l'aspect

le plus disgracieux, en tenait lieu. Le corps municipal jugea utile alors d'établir les choses dans un état plus convenable. Un crédit de 8,000 fr. fut voté pour l'établissement d'une rampe en fer, et M. Babonneau fut déclaré adjudicataire, sur un rabais de 18 % proposé par lui.

Tels sont les faits qui se rattachent à la création du pont de la Rotonde, création qui, en réalité, ne semble avoir donné ni à la ville, ni à l'entrepreneur, le résultat qu'on en attendait. Dans la première année où s'établit la circulation, M. Bordillon accusait une recette de 600 fr. par mois. Nous ne savons si cette recette s'est maintenue, mais nous avons peine à croire qu'elle se soit accrue. La circulation n'a pris aucune activité, et il nous paraît douteux qu'une recette annuelle d'environ 7,000 fr. chargée encore des frais d'entretien du pont et de ceux de perception, soit en définitive une indemnité bien satisfaisante des sacrifices que l'entrepreneur a dû faire. Et que l'on remarque, d'ailleurs, que dans quelques années, cette perception devra cesser, le terme de la concession arrivant vers la fin de 1868.

Quant à l'intérêt urbain, nous ne voyons pas qu'il y ait aussi sensiblement gagné. La prairie de la Madeleine est restée ce qu'elle était et nulle entreprise sérieuse n'y a même été tentée. La chaussée un peu négligée est en assez mauvais état et n'est point encore devenue un passage bien fréquenté. Le sacrifice fait par la ville ne semble donc pas jusqu'ici avoir reçu une compensation bien appréciable.

Si au lieu d'un pont suspendu et surtout d'un pont à péage, la ville, en 1835, eût fait construire un pont en pierres, la dépense eût sans doute été plus considérable, mais aussi nous croyons que le résultat eût été bien

différent. Dans ce cas, il ne nous semble pas douteux qu'une circulation active s'y fût établie; la prairie de la Madeleine aurait alors acquis l'importance que lui vaut sa position et eut bien changé de face; enfin cette question toujours agitée d'une deuxième ligne de ponts eut pu tout naturellement recevoir sa solution.

Nous ne voulons évidemment point discuter cette dernière question. Nous dirons seulement que, dans les vues de l'Administration, dès 1838, cette création du pont de la Rotonde se liait à ce projet d'une seconde ligne de ponts. Le 8 août, en effet, le maire, M. Ferdinand Favre, écrivait à M. Bordillon :

« J'ai eu l'honneur de vous écrire le 21 juillet dernier,
» pour vous donner connaissance des intentions de l'Admi-
» nistration municipale, relativement à la deuxième ligne
» de ponts, faisant suite à celui que vous construisez
» dans ce moment. Je vous prie de nouveau de m'adres-
» ser votre réponse sans retard, cette affaire devant être
» mise en état d'être présentée au Conseil municipal dans
» sa session prochaine. »

Ainsi, il y a déjà 25 ans, le choix de l'Administration était bien arrêté; la deuxième ligne de ponts devait avoir pour point de départ ou d'arrivée le pont de la Rotonde. Que l'Administration ait abandonné depuis ce projet de créer une ligne de ponts suspendus, personne ne sera disposé à l'en blâmer, car on n'eût certainement pas tardé à regretter une pareille opération, mais l'idée même d'établir cette deuxième ligne de ponts dans l'axe du cours Saint-Pierre, doit-elle être également abandonnée? C'est ce que, pour nous, nous sommes loin de penser. Ce point d'arrivée mettrait la ligne en contact presque direct avec la gare, et c'est là une considération d'un haut intérêt.

Elle communiquerait de la manière la plus facile avec nos trois grandes routes de Paris, de Rennes et de Vannes ; elle serait enfin à la proximité de la préfecture, du siége de la division militaire, de l'évêché, de la cathédrale, d'un grand nombre d'établissements religieux, des casernes, du lycée, etc. Ces motifs, et bien d'autres que l'on pourrait également faire valoir, nous font penser que toute préférence doit être donnée au projet arrêté en 1838, pour l'établissement de cette deuxième ligne, en amont de celle actuelle.

Du reste, le Conseil municipal a émis lui-même une opinion dans ce sens, lors de la discussion au sujet des grandes percées projetées dans notre ville. Mais aujourd'hui toutes ces questions semblent sommeiller et attendent une solution qu'une volonté ferme et soutenue peut seule leur donner.

Tour neuve du Château.

Nous n'avons point évidemment l'intention de présenter le précis historique, pas plus que de donner la description complète du château de Nantes. Plusieurs notices ont été déjà faites sur ce sujet, et le général Allard surtout a fourni des renseignements qu'on lit avec un véritable intérêt. Nous ajouterons, d'ailleurs, que les annales du duché et de la province de Bretagne sont assez connues, et que ce château y occupe une assez large place pour qu'il ne nous soit pas nécessaire d'entrer dans des détails déjà bien des fois reproduits. Nous nous contenterons donc de dire quelques mots sur la partie artistique du monument.

Construit aux XIVe, XVe et XVIe siècles, le château de Nantes offre comme château féodal un ensemble des plus complets et du plus bel aspect. Il possède un magnifique

corps de bâtiments à trois étages, dans un bon état de conservation et d'une grande richesse d'architecture. Ce corps de logis se relie vers la Loire, du côté du quai Maillard, à une longue courtine flanquée de deux tours avec riches machicoulis dans le style du XVe siècle.

A l'extrémité de cette courtine se trouvent quelques constructions intéressantes de la Renaissance, avec têtes de cheminées en briques et ardoises.

En retour, une autre courtine du XVIe siècle, symétriquement ornée de grandes croix de Lorraine, en granit, poursuit sa vaste et sérieuse enceinte jusqu'à l'entrée du château, qui a lieu entre deux belles tours bien conservées joignant le bâtiment principal dont nous venons de parler.

Un vaste fossé avec contrescarpe en belle maçonnerie, isole le château sur trois côtés; le quatrième, on le sait, était autrefois baigné par la Loire.

La construction du château de Nantes est très ingénieuse et très remarquable. Elle consiste en assises alternées de granit et de schiste, ce qui produit un heureux effet et présente une extrême solidité.

Au XVIe siècle, lors des guerres de la Ligue, le duc de Mercœur fit construire, du côté de la Loire, un bastion, qui prit son nom. Ce bastion, situé près de la contrescarpe, s'avançait au-delà du mur d'enceinte. Sans aspect monumental, il portait cependant assez ingénieusement superposées les croix de Lorraine qui dénotaient son origine. Aucun document n'existait sur la manière dont il avait été construit, et son enveloppe de granit faisait naturellement supposer que la courtine cessait d'exister au point de jonction.

En 1850, la question du passage du chemin de fer sur nos quais avait été vidée; mais, au moment de l'exé-

cution, on ne tarda pas à s'apercevoir que ce bastion rétrécissait tellement le quai, que l'établissement de la voie ferrée laisserait pour la circulation un espace évidemment insuffisant.

La ville s'adressa alors au ministre de la guerre et demanda la démolition du bastion Mercœur, qui, comme moyen de défense, était évidemment sans utilité. Une négociation s'ouvrit à cet effet et le Gouvernement consentit à ce que demandait la ville.

Suivant les instructions du ministre de la guerre du 30 juillet 1852, un projet établissant les changements à opérer fut dressé par le génie militaire. D'après ce projet, le bastion devait disparaître et la courtine être continuée jusqu'aux fossés. La dépense était estimée 38,000 fr.; le ministre des travaux publics la prenait à sa charge.

Les travaux de démolition commencèrent en 1853. Mais bientôt l'on fut tout surpris de rencontrer la crête d'une tour, que le bastion enveloppait entièrement et dont on ne soupçonnait pas l'existence. Cette tour, symétrique à celle déjà connue, se reliait à la courtine et se présentait en parfait état de conservation. Prévenue de cette découverte, l'Administration municipale s'empressa d'inviter le génie militaire à suspendre les travaux, car dès-lors l'on pouvait se rendre compte du bel effet que produirait cette tour restaurée, venant s'harmoniser avec celle déjà existante et l'ensemble de la façade.

L'opinion publique s'émut elle-même et se prononça hautement pour que le premier projet fût abandonné et que l'on conservât cette tour, sortie comme par miracle du linceul où elle séjournait depuis plus de trois siècles.

Une demande conforme à ce vœu fut donc adressée par l'Administration municipale au génie militaire, qui lui aussi partageait le désir général.

Le premier projet, comme nous l'avons dit, consistait dans le simple reculement du mur de face du bastion. Le chef du génie en étudia un autre, qui avait pour résultat de démasquer entièrement la tour, et il voulut bien appuyer de toute son influence ce nouveau projet, près du Gouvernement.

Les ministres de la guerre et des travaux publics n'hésitèrent pas en effet à reconnaître tout le mérite de ce second projet ; mais pour ne point grever leur budget d'un surcroît de dépenses, ils décidèrent que la ville aurait à payer de ses deniers la différence des frais, soit 12,000 fr., et qu'en cas de refus, suite serait donnée à l'exécution du premier projet.

L'affaire se trouvait ainsi réduite à une simple question d'argent, qui pouvait sans doute se débattre, mais qui, en réalité, ne pouvait être un obstacle à la réalisation de ce que chacun désirait.

Le Conseil municipal fut réuni en juin 1853, et tous les détails, concernant l'affaire, lui furent soumis.

Tout d'abord le Conseil jugea qu'aucune hésitation n'était possible et que l'intérêt de la ville commandait la conservation de la nouvelle tour. Toutefois, il fut observé qu'il s'agissait ici de la conservation d'un monument historique ; qu'au point de vue de l'histoire et de l'art, il était en France peu de monuments dans cette catégorie, qui offrit autant d'intérêt que le château de Nantes, qu'enfin le bâtiment appartenait à l'Etat, qui autant et plus que la ville, devait désirer sa conservation et son embellissement. D'après ces considérations, il fut décidé qu'avant d'aller plus loin, l'Administration serait invitée à s'adresser au ministre d'Etat pour solliciter de lui le supplément de subvention jugée nécessaire.

Des demandes furent immédiatement faites dans ce sens,

mais n'eurent point le succès qu'on était en droit d'en attendre. Par sa dépêche du 3 mars 1854, le ministre d'Etat répondit : « Que la conservation de la tour devant » contribuer à l'embellissement de la ville, c'était à » l'Administration municipale à pourvoir à la dépense qui » devait en résulter, et à acquitter ainsi la somme de » 12,000 fr. réclamée à cet effet. »

De nouvelles réclamations furent faites, mais sans résultat, et le ministre persista dans cette décision.

En présence de ce refus, il n'y avait plus qu'un parti à prendre, et dans sa séance du 5 avril 1854, le Conseil municipal vota les 12,000 fr. demandés, en témoignant toutefois le désir que le génie militaire s'adjoignit quelqu'un pour diriger la partie artistique du travail, afin de lui imprimer sévèrement le cachet de l'époque de la construction de la tour et de la courtine.

Ce vote du Conseil était la solution de l'affaire, et les travaux poussés avec activité et exécutés avec un goût réel, amenèrent bientôt la restauration complète de la seconde tour que nous possédons aujourd'hui.

LA

PHILOSOPHIE DE LA COUR D'ASSISES

PAR M. EUGÈNE LAMBERT,

CONSEILLER A LA COUR IMPÉRIALE DE RENNES.

ANALYSE CRITIQUE

Par M. ROUSSE, avocat.

Dans une cour d'assises, quel est l'objet qui attire les regards et fixe les esprits des hommes réunis dans cette enceinte, où la justice humaine rend ses arrêts? C'est l'accusé; il est le centre de tout. Les jurés placés en face de lui pour le juger, les magistrats assis au-dessous de l'image du Christ, président invisible de ces débats, le représentant du ministère public, l'avocat, les témoins, les curieux, tout le monde n'est là que pour l'accusé; lui seul n'y est qu'à cause de lui-même.

A voir l'attention silencieuse du peuple, l'émotion qui, par instants, passe sur les visages, on sent qu'il se fait là quelque chose de grand, qu'il se joue un drame dont la fin trop souvent peut être sanglante. C'est qu'il s'agit de

pénétrer une âme humaine, de faire tomber, pour ainsi dire, ces murailles du corps derrière lesquelles elle se cache, et de la mettre nue et palpitante sous les yeux de ses juges et devant le peuple qui, comme le chœur antique, portera aussi son jugement, mais au dehors, sur l'acte de l'accusé et sur la décision même des juges.

Toujours c'est l'âme humaine qu'il s'agit d'étudier; et lorsqu'on a pris l'assassin les mains dans le sang, il reste encore à savoir quel était l'état de son âme, si elle était saine, dans quelle mesure elle est coupable. M. Lambert l'a bien compris, et dans tout son livre on sent que c'est l'âme de l'accusé qu'il a en vue; aussi la *Philosophie de la Cour d'Assises* est avant tout une œuvre de psychologie judiciaire. L'auteur y traite de nombreuses questions, mais ces questions ne sont traitées que pour établir la légitimité du droit qu'a la société de demander compte à l'accusé de ses actes, et la justice des peines dont elle peut le frapper.

Le but de M. Lambert a été, nous dit-il, d'associer la philosophie à la justice, afin de donner « à la philosophie la base pratique qui manquait à ses théories pour devenir des réalités vivantes, et à la justice des vues plus largement spéculatives qui impriment à ses décisions un caractère plus élevé d'utilité sociale et d'éducation publique. » M. Lambert est un philosophe moraliste, et il a quelque dédain pour la métaphysique. Cependant la morale s'appuie sur la métaphysique, et leur union est si intime, que nous voyons aujourd'hui certains métaphysiciens conduits malgré eux à nier toute loi morale. Pour peu qu'on réfléchisse, on verra que les théories sur la substance, la cause, l'origine des idées ne sont point « des sciences de mots et de subtilités, » et que les solutions données à ces problèmes éternels ont une influence profonde sur l'ordre

social. Je n'ai pas besoin de dire que M. Lambert est un spiritualiste ; le mot justice n'est qu'une cruelle ironie dans la bouche des athées ou des panthéistes adorateurs de la nécessité.

La *Philosophie de la Cour d'Assises* s'ouvre par quelques chapitres sur la loi et la justice ; et quand l'auteur a posé les principes qui doivent porter la vie dans toutes les parties de son œuvre, il descend dans les faits, se place au milieu de la cour d'assises, en étudie la composition, montre les garanties que la loi donne à l'accusé, et discute les preuves qui doivent être apportées contre lui. Puis, après avoir constaté la proportion dans laquelle se commettent les différents crimes, il tourne ses regards vers l'homme intérieur et commence cette analyse des passions qui forme la partie la plus importante et comme le fonds de son livre.

M. Lambert accepte la définition de la loi telle qu'elle est donnée par Montesquieu : « Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » Cette définition laisse trop dans l'ombre la cause intelligente qui a conçu ces rapports et les réalise par sa volonté ; et il me semble que la loi serait plutôt la pensée divine régulatrice du rapport, que le rapport lui-même. Dans son sens le plus général, la loi est, comme on l'a dit, la règle qui détermine et dirige l'évolution active d'un être. En ce sens, Dieu a sa loi comme les créatures, mais il ne la reçoit que de son essence, tandis qu'elles la reçoivent du dehors. Les êtres physiques sont soumis nécessairement aux lois que Dieu leur a imposées ; l'homme, en vertu de sa liberté, peut enfreindre celle qui est fondée sur la différence entre le bien et le mal moral, mais en la violant il se place dans un état de désordre.

M. Lambert ne s'arrête pas à montrer ce qui donne aux

actions humaines leur valeur morale. Il n'entrait pas dans son plan de traiter à fond cette question; on peut le regretter, car c'est aujourd'hui vers ce point que se dirigent les attaques d'une philosophie puissante.

« La loi et la morale, dit-il, sont évidemment une seule et même chose. » J'ajouterai, pour compléter sa pensée, que la loi morale n'est que l'ordre donné par Dieu d'aimer les êtres selon leur degré de perfection.

L'impuissance de la loi naturelle à réprimer les désordres nés de la liberté, a été l'origine de la loi positive, fondement nécessaire de toute société, loi qui n'a rien d'arbitraire, car elle doit être l'expression des vérités immuables que nous découvre la raison et qui s'appuient sur le sentiment invincible de la conscience.

La justice n'est, comme le dit M. Lambert, que « le pouvoir armé » pour faire exécuter cette loi. Elle punit les actions mauvaises qu'elle n'a pu empêcher, et l'auteur de la *Philosophie de la Cour d'Assises* insiste avec raison pour que les magistrats donnent aux faits leur signification morale. Quand une société penche à tout juger d'après le succès, il est nécessaire de faire comprendre au peuple que la loi frappe, non l'homme qui n'a pas réussi, mais celui qui a méconnu les droits de ses semblables. La société a le droit de punir; elle le tient de Dieu, qui châtie les coupables dès ce monde, souvent d'une manière visible et toujours par le remords, ceux dont le bonheur apparent semble une longue victoire sur sa justice. Le mérite appelle la récompense, comme le crime la peine. Sans la peine, la loi ne serait qu'un mot. « Tout ce qui est juste est beau, dit Platon (*Les Lois,* livre 5), et le châtiment qui fait partie de la justice est également beau. »

Mais les sociétés humaines ont-elles le droit de frapper de mort les violateurs de la loi ? Ceux qui cherchent dans

un contrat seulement l'origine de la société ne peuvent établir la légitimité de la peine de mort, et Beccaria était logique en soutenant que les individus n'avaient pu céder à la société un droit qu'ils n'avaient pas sur eux-mêmes. Rousseau fondait la peine de mort sur le droit de guerre; mais on n'a jamais le droit de tuer son ennemi quand on peut l'empêcher de nuire autrement; c'est le cas où se trouve la société vis-à-vis de l'homicide. Pour moi, je suis convaincu que Dieu ayant donné à la société le droit de punir et toute peine étant la privation d'un bien, la société a le droit de priver l'homicide de son bien le plus cher, la vie. Tous les peuples ont été de cette opinion, et avec eux les plus grands philosophes. M. Lambert ne se place pas tout-à-fait à ce point de vue; il s'appuie principalement sur l'utilité et l'expérience, et prouve que de 1832 à 1835, temps pendant lequel la peine de mort n'était plus qu'une arme inutile entre les mains de la justice en France, les crimes contre les personnes s'accrurent dans une grande proportion.

Je disais, en commençant cette étude, que la *Philosophie de la Cour d'Assises* est surtout une œuvre de psychologie. L'auteur a étudié la passion en elle-même et son rôle dans les plus grands crimes. Cette étude est remarquable par la sûreté de l'analyse. M. Lambert, pendant sa vie de magistrat, a vu se mouvoir bien des ressorts du cœur humain; car s'il est un champ d'observations fécond pour le moraliste, c'est assurément la cour d'assises.

Le fratricide, le parricide, les crimes des époux, l'infanticide, les crimes sur l'enfant légitime, les attentats aux mœurs, le vol, l'incendie (dans cette énumération, je suis l'ordre du livre), fournissent à M. Lambert le sujet d'autant de dissertations spéciales dans lesquelles il se propose

de chercher quels sont les mobiles qui poussent le plus souvent à ces crimes. Je ne puis m'arrêter sur chacune de ces études; mais pour donner une idée de la manière de l'auteur, je prendrai le chapitre sur le parricide. Il y a, selon M. Lambert, deux causes ordinaires de ce crime : la convoitise de l'héritage paternel, et surtout la démission de biens, le partage anticipé de cet héritage fait par le père entre ses enfants, à la charge de le nourrir et de le loger. Voici quelques fragments des pages où il s'élève avec force contre ces sortes de contrats : « Le mot qui désigne ainsi une héritière future : Elle a de belles espérances, nous a toujours semblé odieux et contenir une révoltante alliance de pensées. Cette forme de langage, qui n'est qu'inconsidérée dans le monde, devient une réalité profonde pour la passion cupide. L'idée de la mort d'un père ou d'une mère se confond avec la légitimité d'une obligation civile, et si cette pensée devient trop assidue, elle ne peut plus se séparer de celle d'une charge qui lui pèse; alors on la caresse comme une chose attendue, comme la résolution d'un contrat, et le cœur se corrompt en se familiarisant avec une préoccupation qui ne voit que cette charge dans l'existence d'une personne sacrée, dans sa mort que la solution de ce contrat, et qui ose envisager l'image de la destruction comme la satisfaction d'un désir accompli.... Il est bien évident, surtout dans les mœurs des campagnes, que le chef de famille, en abdiquant sa direction, s'est amoindri dans l'opinion de tous.... Le respect ostensible d'abord se retire peu à peu de l'autorité qui l'abandonne, et la piété filiale se perd pour jamais dans les voies de l'ingratitude.... Le pain que le père donnait avec amour ne lui est rendu que comme une aumône; c'est une bouche inutile, une chose qui consomme sans produire.... Et puis il a des habitudes gê-

nantes, des manies de vieillard, un caractère qui s'est aigri, peut-être quelques dettes, quelques exigences.... Ses torts sont, en réalité, de vivre au-delà de ce que son âge avait promis au contrat. »

Ces lignes, profondément vraies, peuvent faire juger de l'intérêt que présentent les études psychologiques de M. Lambert.

Il combat vivement le système qui veut que l'entraînement d'une passion violente soit une excuse pour les crimes. C'est qu'en effet les crimes ne sont jamais commis que sous l'influence de la passion, et celui qui s'est laissé emporter par elle est toujours coupable de ne s'être pas servi de sa liberté pour la dompter à sa naissance.

M. Lambert ne croit pas à la monomanie. Pour lui, point de milieu entre la folie et l'état d'un homme qui jouit pleinement de son intelligence. C'est une erreur. Il y a des instants où l'âme, obsédée par des fantômes, n'est plus libre, sans qu'elle ait pourtant perdu l'usage ordinaire de la raison.

En étudiant la passion, l'auteur de la *Philosophie de la Cour d'Assises* se trouve amené à parler des influences qui l'agrandissent, et constate que le milieu où vivent les hommes agit puissamment sur leurs mœurs. Comme bien d'autres, il s'inquiète de voir maintenant la foule se précipiter vers la satisfaction des appétits matériels, les vieilles traditions s'éteindre, la foi religieuse vaciller dans les âmes. Un admirable penseur italien du dernier siècle, Vico, disait avec raison : « Lorsque l'âme des hommes est agitée par les orages des passions et toute prête à céder à l'impulsion du vice, le scepticisme vient en quelque sorte étourdir leurs scrupules. »

Les appréciations judiciaires sont mêlées dans le livre que j'analyse aux vues philosophiques. On y reconnaît

partout une intelligence élevée, ennemie des paradoxes, et qui consulte avant tout la justice absolue et l'intérêt social. Les devoirs des magistrats, des jurés, du ministère public, du défenseur, sont tracés dans cet esprit.

Le président d'une cour d'assises qui dirige les débats et dont la parole est toujours puissante sur l'esprit des jurés, a besoin d'un sentiment profond du juste et doit rester inaccessible à toute influence étrangère. Il peut se trouver dans des situations difficiles. M. Lambert n'a point parlé des procès politiques, dont l'attribution sera bientôt, il faut l'espérer du moins, rendue aux cours d'assises. C'est dans de tels procès surtout que la justice ne doit pas ressembler à celle dont parle Bossuet, « qui fait semblant d'être vigoureuse à cause qu'elle résiste aux tentations médiocres et peut-être aux clameurs d'un peuple irrité, mais qui tombe et disparaît tout-à-coup lorsqu'on allègue, sans ordre même et mal à propos, le nom de César. » C'est alors qu'un président de cour d'assises doit se rappeler cette phrase de l'apologie de Socrate : « Le juge n'a point été institué pour sacrifier la justice à la faveur, mais pour conformer ses jugements à la justice. »

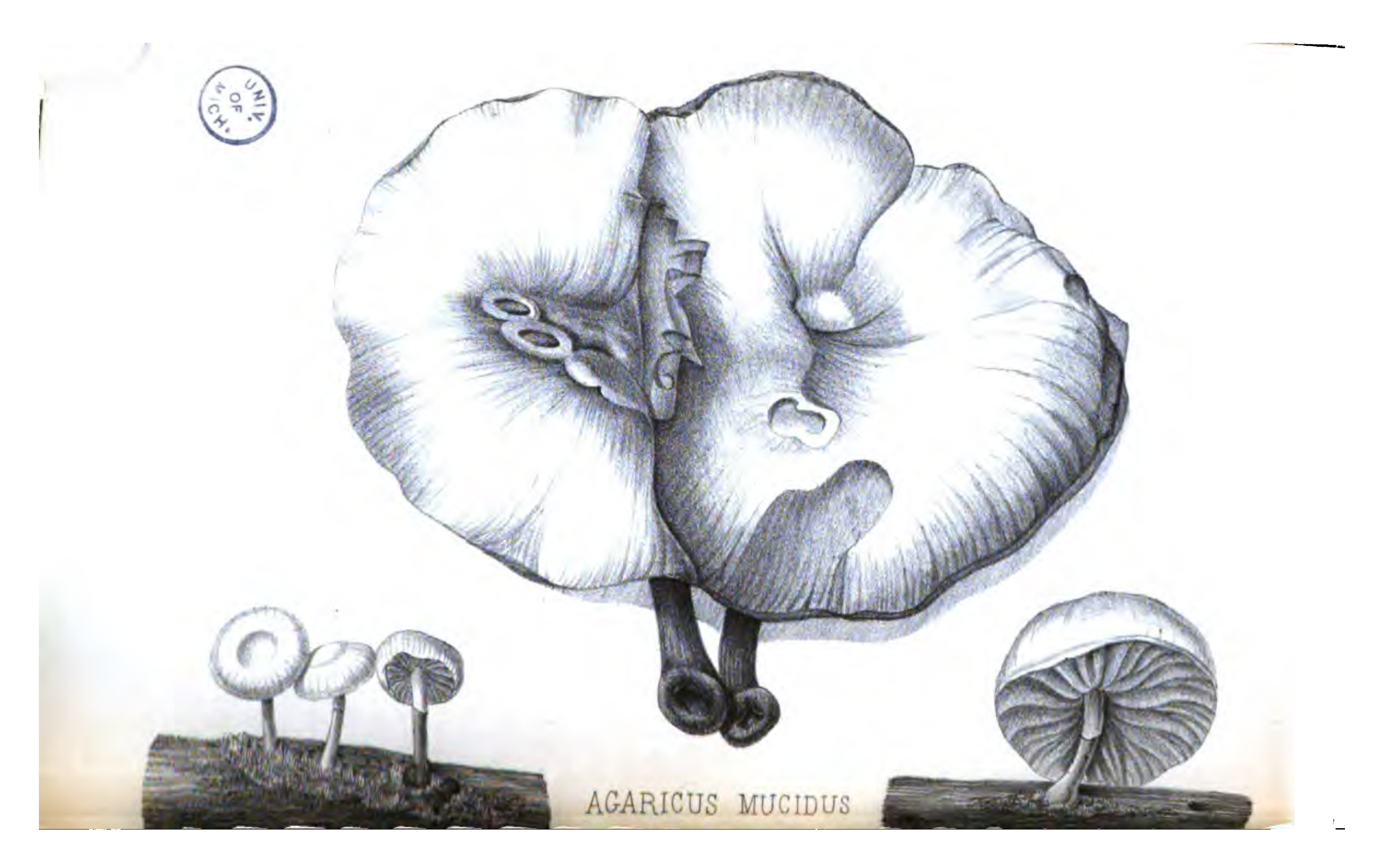
M. Lambert se défie un peu du jury, tout en rendant hommage à cette noble institution que les Grecs et les Juifs n'ont point ignorée. Les jurés peuvent bien avoir quelques défauts ; où trouver la perfection dans ce monde ! Mais combien ces défauts disparaissent devant les immenses services qu'ils rendent à la justice par leur impartialité. Et je puis bien le dire, ce n'est pas une de leurs moindres qualités que de n'avoir pas « cette petite pointe de cruauté inhérente à Thémis » qu'avait remarquée Jean-Paul, et qui vient de l'habitude de juger des actions humaines au point de vue abstrait et sans se préoccuper assez du milieu où elles se sont produites.

La sagesse du législateur dans la distribution des pouvoirs entre les magistrats et les jurés, les garanties qu'il donne à l'accusé par les formes de la procédure, la composition du jury, la liberté de la défense, font naître sous la plume de M. Lambert des réflexions judicieuses. Il a aussi des pages remarquables sur la pénalité et les circonstances atténuantes, qui sont du ressort du jury et non des magistrats, parce que le jury seul ayant à apprécier les faits, doit seul aussi décider quelle est la nuance du crime.

Le style de la *Philosophie de la Cour d'Assises* est assez orné, je dirai même savant; mais il lui manque un peu de couleur, de vie, de variété et aussi de précision. Il lui manque ce cachet que les maîtres impriment sur leurs ouvrages; on n'y voit pas l'ongle du lion. M. Lambert se sert trop souvent des termes abstraits; cela enlève la vie extérieure à sa phrase. Toutefois, cette teinte abstraite répandue sur son livre est une preuve de puissance d'esprit, car les idées générales n'habitent que les intelligences qui embrassent beaucoup de choses à la fois. Le style n'est pas le vêtement de la pensée, c'est la pensée elle-même qui devient visible. Si la phrase est abstraite, il faut s'en prendre à l'idée; et si elle est indécise et flottante, c'est la pensée qui est obscure et non pas, comme le croyait une femme spirituelle, la robe qu'on lui met qui fait des plis.

Ce livre sera lu avec fruit, non-seulement par les hommes voués à l'étude des lois, mais par tous ceux qui réfléchissent et qui aiment à pénétrer les secrets du cœur humain. M. Lambert, venu après tant d'autres, ne pouvait rien y découvrir de nouveau, mais il a porté une lumière plus vive sur certaines faces de l'âme. Je ne lui ferai pas le reproche qu'on peut adresser à bien des moralistes, de ne pas voir les nobles passions à côté des mauvaises. Il

exalte, au contraire, toutes les aspirations généreuses ; et je ne puis mieux résumer sa pensée sur ce point, qu'en empruntant ces mots à Henri Heine : « Notre cœur est tout semblable à la mer ; il a des vagues, et des récifs, et des tempêtes, mais plus d'une perle précieuse dort dans ses profondeurs. »



AGARICUS MUCIDUS

NOTES MYCOLOGIQUES

PAR M. E. DUFOUR,

Licencié ès-sciences, etc.

Le lundi 3 novembre, j'eus le plaisir de faire une promenade dans le parc des Dervallières, près Nantes, avec MM. Pradal et Rautou. Ce dernier, observateur attentif, aperçut, fixé au tronc d'un charme abattu et pourri, un champignon bien fait d'ailleurs pour attirer les regards.

Il croît généralement par groupes de deux, plus ou moins agglomérés sur l'écorce. Le pédicule blanc est plein et brusquement renflé en bulbe dur et solide à la partie inférieure, souvent mouchetée de brun. Les individus placés sur les parties latérales du tronc abattu ont le pédicule recourbé à la base et ascendant, de manière que le chapeau soit horizontal.

Celui-ci est sphérique et gris brun dans le premier âge, puis hémisphérique et blanc, enfin plane, presque concave et prenant des teintes jaunes quand il se flétrit. Il est recouvert d'une viscosité extrêmement abondante.

Les feuillets sont inégaux, entremêlés régulièrement de

demi feuillets et de quarts de feuillets, fermes, distants, d'un blanc mat, atténués vers la périphérie du chapeau qui semble les déborder de un à deux millimètres. Les feuillets entiers sont fixés au pédicule par un crochet effilé, légèrement décurrent. Ils sont enveloppés d'abord dans un voile partiel d'un blanc pur, qui se détache avec l'âge des bords du chapeau et reste fixé au pédicule sous forme de collier étroit, ferme, oblique, ascendant, à bords bien entiers.

Ce champignon, dont les spores sont blancs, a très peu de chair, ce qui le rend presque translucide, surtout aux bords. Le chapeau peut acquérir jusqu'à huit centimètres de diamètre, et le pédicule, d'une hauteur un peu moindre, a de trois à quatre millimètres d'épaisseur au sommet.

Les caractères qui précèdent rangent cet agaric dans la section des *Lepiotæ* de Persoon.

Il doit être fort rare dans nos environs, puisque M. Pradal, le doyen des mycologues nantais, ne se souvenait pas de l'y avoir rencontré.

Je le cherchai inutilement dans Decandolle; dans Mérat, dans les planches de Bulliard et dans celles de Letellier.

Dans ces circonstances, le champignon paraissant assez fugace, je crus devoir le faire peindre à la hâte sous toutes ses faces.

Pendant ce temps, ne pouvant croire qu'un agaric aussi volumineux et aussi bien caractérisé eût échappé à l'attention de tous les naturalistes, je fis de nouvelles recherches et je le trouvai décrit, à n'en pouvoir douter, dans la Flore parisienne de Chevallier, n° 17, page 130, vol. 1, sous le nom de *Agaricus mucidus* (Schrad. spicil.

p. 116; Pers. synops. p. 266; Fries syst. mycol. 1, p. 28). — *A. nitidus* (fl. dan. t. 773 et 1130).

Rendons bien vite à M. Pradal cette justice que, dans son *Catalogue des plantes cryptogames de la Loire-Inférieure,* il indique ce champignon sur les hêtres à la Houssinière. Mais il a dû le trouver très rarement et à une époque déjà reculée puisqu'il en avait perdu complètement le souvenir. Je l'ai d'ailleurs cherché avec soin, mais en vain, dans cette localité.

Je me suis assuré depuis qu'il est aussi décrit, mais très succinctement, dans le *Botanicon gallicum* de Duby, p. 848, n° 384, qui cite, outre les planches 773 et 1130 du *Flora danica* indiquées par Chevallier, la planche 1372 du même ouvrage, dans lequel il est décrit sous le nom de *Agaricus nitidus* (non Persoon, syn. 444; sec. Duby, p. 843, n° 349).

Les dessins de ce champignon conservent encore leur intérêt, puisqu'il n'est figuré, à ma connaissance, dans aucun ouvrage français.

Je parlais tout à l'heure de mes recherches dans le parc de la Houssinière; elles ont eu lieu du 15 au 20 novembre, la mise en vente de cette propriété m'en ayant facilité l'entrée.

Je citerai, parmi les champignons que j'y ai trouvés, les suivants dont j'ai pu terminer l'étude avant leur entière décomposition.

Agaricus vaginatus (Bull. t. 98, f. 2; Chevall. fl. par. n° 1; DC. fl. fr. n° 568). Sur la terre, commun.

A. phalloides (Fries; Chevall. n° 6). — *A. bulbosus* (Bull. t. 577). Très vénéneux et trop abondant.

A. asper (DC. fl. fr. n° 559; Chevall. n° 10.) — *A. verrucosus* (Bull. t. 316). Confondu souvent avec le *pantherinus* dont il se distingue par son chapeau fauve-

rougeâtre, à bords lisses, tandis que ce dernier est de couleur olive et strié sur les bords du chapeau.

A. ALBO-BRUNNEUS (Pers. synops. 293; Chevall. n° 26). — *A. striatus* (Schœff. t. 38). — *A. glutinosus* (Bull. t. 258, 239, 587 f. 1). Chapeau très visqueux; pédicule long, rétréci en fuseau. Il croît le plus souvent par groupes sur la terre.

A. TERREUS (Schœff. t. 64; Chevall. n° 31; Duby n° 366); var.: β *argyraceus*. — *A. argyraceus* (Bull. t. 513 f. 2, t. 423; DC. fl. fr. n° 513). Il est hémisphérique, d'un blanc un peu grisâtre, surtout au sommet; les feuillets sont inégaux, d'un blanc pur, écartés. Le pédicule est plein, cylindrique et de la couleur du chapeau. Il croît sur la terre parmi les feuilles dans une taille de châtaigniers, il s'élève à quatre ou cinq centimètres, ce qui est à peu près le diamètre du chapeau.

A. NUDUS (Pers. syn. p. 277; DC. fl. fr. n° 527; Bull. t. 439; Chevall. n° 42). Comestible; feuillets violets, pédicule cylindrique, souvent renflé à la base, ce qui le ferait confondre, s'il n'était absolument dépourvu de vestiges de cortine, avec l'*A. violaceus*, très vénéneux.

A. EMETICUS (Schœff.; Fries syst. mycol. 1, p. 56; Pers. syn. p. 439; Chevall. n° 47). Les variétés, α, rouge (Bull. t. 509, U, Z), et β, violette (Bull. t. 509, O, P).

A. RUBER (DC. fl. fr. n° 372; Chevall. n° 49). — *A. sanguineus* (Bull. t. 42). Peu commun; presque décoloré.

A. FURCATUS (Pers. synops. p. 446; DC. fl. fr. n° 371; Chevall. n° 50). — *A. bifidus* (Bull. t. 26).

A. ADUSTUS (Pers. syn. p. 459; Chevall. + n° 53). — *A. nigricans* (Bull. t. 212, t. 370 f. 2, t. 579, t. 166; DC. fl. fr. n° 413). Très abondant; la pellicule du chapeau est souvent rongée par les limaces; il noircit assez promptement.

A. VIRIDIS (Schrad. spicil. p. 123 ; Chevall. n° 59). — *Amanita œruginosa* (Lam. Encycl. 1, p. 105). Très commun aussi aux Dervallières. Je ne le trouve cependant indiqué ni dans Decandolle, ni dans Mérat, et il n'est pas figuré dans Bulliard; Chevallier seul en fait mention. Il est pourtant bien distinct des autres lactescents, dans la section desquels il se range, par son chapeau d'abord légèrement convexe, à bords roulés en dessous, puis plane et enfin relevé en entonnoir, d'un vert sale, souvent marqué de zones peu distinctes formées non de lignes continues mais de taches brunes irrégulières; par son pédicule d'un blanc sale, d'abord plein, puis creux au déclin ; par ses feuillets blancs et son suc blanc ne jaunissant pas à l'air. Je remarque cependant que les déchirures faites aux feuillets deviennent, au bout de quelque temps, d'un vert grisâtre, contrairement à l'opinion de Chevallier qui n'attribue cette propriété qu'à l'*A. deliciosus*, Fries.

A. THEJOGALUS (Fries syst. mycol. 1, p. 72 ; DC. fl. fr. n° 376; Chevall. n° 67; Bull. t. 567, f. 2). De couleur chamois, zoné de brun ; suc blanc, jaunissant promptement à l'air.

A. PIPERATUS (Fries syst. mycol. 1, p. 76; Chevall. n° 76). — *A. acris* (Bull. t. 260 et t. 538). Rongé par les limaces.

A. GIGANTEUS (Schœff; Letell. t. 682; Desv.; Duby p. 834, n° 268). Peu commun.

A. NEBULARIS (Batsch.; Chevall. n° 86). — *A. pileolarius* (Bull. t. 400 ; DC. fl. fr. n° 461).

A. ODORUS (Fries syst. mycol. 1, p. 90 ; DC. fl. fr. n° 468; Chevall. n° 92). — *A. anisatus* (Pers.). Reconnaissable à son odeur d'anis ou de fenouil.

A. AMETHYSTINUS (Bull. t. 570 f. 1 ; Chevall. n° 109). —

A. laccatus (Fries syst. mycol. 1, p. 107). Les jolies variétés grise et améthyste.

A. MURINACEUS (Bull. t. 520; DC. fl. fr. n° 505; Chevall. n° 117). Chapeau de quatre à huit centimètres de diamètre, d'abord irrégulièrement ovoïde, ensuite convexe, puis plane et même presque concave, avec le centre proéminent. Sa couleur, plus ou moins enfumée, est produite, sur un fond cendré, par des mouchetures noires plus ou moins nombreuses disposées en lignes rayonnantes à partir du sommet. Les feuillets sont inégaux, d'un blanc grisâtre avec taches cendrées; ils prennent une teinte violacée aux endroits lacérés. Le pédicule, très variable de longueur, est d'une couleur un peu plus claire que le chapeau. Ce champignon est assez commun parmi les feuilles mortes, dans de jeunes tailles de châtaigniers.

A. RADICATUS (Fries, syst. mycol. 1, p. 118; Chevall. n° 120). — *A. longipes* (Bull. t. 15). Pédicule long, cannelé; racine longue, fusiforme. Assez commun.

A. FUSIPES (Bull. t. 516, f. 2; Chevall. n° 122). Trop avancé, déjà presque noir; vient par groupes au pied des arbres.

A. BUTYRACEUS (Bull. t. 572; DC. fl. fr. n° 483; Chevall. n° 123). — *A. leucophyllus* et *trichopus* (Pers. synops. p. 308, 309). Pédicule renflé, velu blanchâtre à la base; chapeau à centre proéminent. Abondant sur la terre, parmi les feuilles tombées.

A. PURUS (Fries syst. mycol. 1, p. 151; Chevall. n° 167). — *A. roseus* (Bull. t. 507). Feuillets d'un rose chair très tendre.

A. CINNAMOMEUS (Fries syst. mycol. 1, p. 229). — *A. ileopodius* (Bull. t. 586, f. 2, C, D, F, H). Très variable de forme et de couleur; feuillets de couleur jaune, cannelle ou brune; pédicule tantôt blanc, long et cylindrique,

tantôt lilas, plus court et atténué à la base; chapeau blanc, chamois, violacé, cannelle ou brun, tantôt plane, à centre proéminent ou non, tantôt campanulé et à centre proéminent. Toutes ces variations ne me permettent pas de le distinguer nettement de l'*ileopodius* (Bull. t. 592 et t. 518).

A. MUTABILIS (Fries syst. mycol. 1, p. 245; Chevall. n° 252). Variété β, *A. xylophilus* (Bull. t. 530, f. 2). Sur les branches pourries.

A. INVOLUTUS (Fries syst. mycol. 1, p. 271; Chevall. n° 274). — *A. contignus* (Bull. t. 240 et t. 576 f. 2). Remarquable par ses feuillets singulièrement plissés, vers le pédicule.

A. VARIABILIS (Pers. obs. mycol. 2, p. 46, t. 5, f. 12; DC. fl. fr. n° 360; Chevall. n° 276). — *A. sessilis* (Bull. t. 152 et t. 581). Fixé par le bord et presque sessile sur les vieilles souches; ses feuillets prennent une teinte roussâtre.

A. CAMPESTRIS (Linn.; Chevall. n° 281). — *A. edulis* (Bull. t. 134 et t. 514). Comestible; à feuillets passant du gris cendré au brun noir.

A. FASCICULARIS (Fries syst. mycol. 1, p. 288; Chevall. n° 290). — *A. pulverulentus* (Bull. t. 178). Chapeau jaune et feuillets d'un vert sale. Croît par groupes au pied des arbres.

A. HYBRIDUS (Bull. t. 398 et t. 582; Chevall. n° 291). Un seul individu, mais de dimensions colossales, sortant du pied d'un vieux chêne creux. Dans cette situation, le chapeau n'a pu se développer que d'un seul côté; il mesure vingt centimètres de diamètre; ses bords sont légèrement roulés en dessous. Il est d'une belle couleur croûte de pain dorée, ainsi que le pédicule renflé au milieu, où il mesure huit centimètres d'épaisseur, et

atténué à la base. Les feuillets sont inégaux, d'un jaune roux, conservant les restes de la cortine qui forment comme une zone concentrique aux bords du chapeau. Quelques lambeaux adhèrent aussi au pédicule. Redressé, ce champignon aurait au moins trente-cinq centimètres de hauteur totale. Il n'est indiqué nulle part avec un aussi grand développement.

A. CYANEUS (Bolt. t. 143 ; Bull. t. 530 et t. 170 ; Chevall. n° 292). Chapeau d'un bleu verdâtre ; feuillets couleur cannelle ; restes de la cortine sur le pédicule.

Après les Agarics vient :

DÆDALEA BETULINA (Fries syst. mycol. 1, p. 333 ; Chevall. n° 2). — *Agaricus betulinus* (Lin.). — *A. coriaceus* (Bull. t. 394 et t. 537 f. A, F). Dont les lames, de couleur blanche, sont d'abord plissées de manière à figurer les tubes d'un bolet et se développent ensuite comme les feuillets des Agarics. Sa surface supérieure est d'un gris cendré, tomenteuse, et présente l'aspect du velours. Il est fixé latéralement sur les vieux troncs d'arbres.

Puis, je citerai :

POLYPORUS IGNIARIUS (Fries syst. mycol. 1, p. 375 ; Chevall. n° 28). — *Boletus igniarius* (Bull. t. 454). Dont les tubes forment plusieurs couches minces superposées. Il vient sur le tronc des vieux arbres et acquiert souvent un volume considérable. C'est lui qu'on appelle vulgairement Agaric de chêne et qui est employé dans la teinture en noir.

Les bolets m'ont fourni les espèces suivantes :

BOLETUS SUBTOMENTOSUS (Fries syst. mycol. 1, p. 389 ; Chevall. n° 6). — *B. communis* (Bull. t. 393). — *B. chrysenteron* (Bull. t. 490, f. 3).

B. LURIDUS (Schœff. t. 107; Chevall. nº 7). — *B. rubeolarius* (Bull. t. 100, t. 490, f. 1). Chapeau olive, tubes rouge foncé.

B. EDULIS (Bull. t. 60 et t. 494; Chevall. nº 9).

B. ÆREUS (Bull. t. 385; DC. fl. fr. nº 329). Comestible et connu sous le nom de ceps noir.

Vient encore :

HYDNUM REPANDUM (Lin. fl. suec. 1258, DC. fl. fr. nº 29; Chevall. nº 6). — *H. sinuatum* (Bull. t. 172). Dont le goût est assez agréable, mais qu'il est prudent de manger cuit, au dire des auteurs.

Puis :

LYCOPERDON PERLATUM (Pers. syn. p. 145; Chevall. nº 8). Variété α, *hirtum* (Bull. t. 340 et t. 475). Assez commun sur le sol.

Enfin, deux *Clavaires*, une *Chanterelle* et un *Verpa*, encore indéterminés.

Tel est le fructueux résultat de mes explorations dans le parc de la Houssinière.

Avant de terminer, je crois devoir prendre date pour des essais que j'ai entrepris sur la conservation des champignons pour l'étude.

Jusqu'ici, à part un petit nombre d'espèces coriaces, on n'est parvenu, malgré l'adresse bien connue de quelques préparateurs que je pourrais citer, qu'à obtenir des masses informes ou tout au plus des disques plus ou moins crevassés et ayant perdu tout caractère distinctif.

La conservation dans les liquides, très coûteuse et très embarrassante, ne donne guère de meilleurs résultats.

Un pareil état de choses ne pouvait qu'écarter le plus

grand nombre des botanistes d'une étude extrêmement intéressante, et très importante au point de vue de la santé publique.

Il m'a semblé que la recherche d'un procédé de préparation qui conservât aux champignons leur port, leurs formes, leurs caractères botaniques et autant que possible leurs couleurs, serait un véritable service rendu aux naturalistes et dont le public pourrait lui-même profiter.

Je crois avoir trouvé ce moyen très simple, très peu coûteux et ne demandant qu'une certaine habitude de la manipulation.

Il consiste à placer les champignons dans du sable très fin et très sec et à les soumettre dans l'étuve à une chaleur modérée dont l'expérience seule peut indiquer le degré.

C'est la connaissance de la température la plus convenable pour les différentes espèces, suivant leur couleur et leur consistance, qu'il me reste à acquérir et qui ne peut être que la suite d'assez long tâtonnements. Aussi ne puis-je présenter, en ce moment, que des résultats imparfaits sous quelque rapport. Certains champignons ont conservé leur couleur, mais la forme est défectueuse; quelques autres Agarics ont leur forme naturelle et les feuillets aussi distincts que sur le frais, mais les couleurs sont brûlées.

Il faut bien dire que ces défauts tiennent en partie à l'état des champignons sur lesquels j'ai pu opérer. Ayant accumulé beaucoup de matériaux en prévision d'une prochaine gelée, et débordé par le travail de leur détermination et de leur préparation, je n'ai pu soumettre les champignons à la dessiccation que trop tard et alors qu'ils étaient déjà plus ou moins déformés.

J'ajoute que je puis à volonté, par un artifice très

simple de préparation, conserver aux champignons la saillie des feuillets et jusqu'à un certain point la convexité du chapeau, ou les aplatir pour l'herbier sous forme de disques conservant, mais sans relief, l'indication des feuillets.

Je n'ai pas la prétention d'avoir eu seul l'idée de dessécher les plantes à l'aide du sable chaud. D'autres, ainsi que je m'en suis assuré depuis, ont eu la même pensée. Mais je ne sache pas qu'appliquée aux champignons, cette méthode que j'emploie d'ailleurs d'une manière qui m'est propre, ait donné des résultats aussi satisfaisants que les premiers essais que je puis, dès à présent, soumettre à l'appréciation des naturalistes.

Nantes, le 25 novembre 1862.

VOYAGE A ROME

ET DANS QUELQUES VILLES D'ITALIE

PAR M. L'ABBÉ FOURNIER.

OCTOBRE 1862.

PREMIÈRE LECTURE.

En vous présentant, Messieurs, cette esquisse rapide et incomplète d'un voyage à Rome et dans quelques villes d'Italie, je n'ai point la pensée de rien apprendre à des collègues dont plusieurs ont vu, et mieux que moi, le pays dont je parle, et dont tous connaissent les savantes descriptions et les éloquents récits.

Encore moins ai-je la prétention de faire un livre et de traiter à fond un si vaste sujet; si cette vaine bouffée me montait à la tête, je briserais bien vite ma plume superbe et folle.

Je n'ai pas même la pensée de me livrer à des dissertations savantes ou à de graves polémiques : les premières dépassent ma compétence et les secondes seraient ici peu opportunes. Il est des questions qui se présentent à l'esprit de tous et sur lesquelles mes convictions ne peuvent être douteuses et ne sont un problème pour personne; mais je présente à l'Académie ce que je voudrais pouvoir appeler un travail littéraire et non un livre de discussion. Je veux vous parler de l'Italie, presque comme si je l'avais traversée il y a vingt ans, et sans entendre ni le bruit lointain des armes, ni l'écho des violences populaires, ni les discours criards des politiques.

Oserai-je l'avouer? j'ai négligé à dessein les œuvres des autres, tant de livres érudits, pleins de doctrine, de faits et d'appréciations savantes, pour ne vous donner sur ce que j'ai vu, hommes et choses, que mes impressions personnelles. A la façon d'un journal écrit sans recherche ni prétention, ce modeste travail est une exposition naïve de mes pensées et de mes jugements.

Très heureux de ce voyage, je sens le besoin de parler d'un pays qui m'a laissé de délicieux souvenirs. Entre collègues on peut se permettre de tels épanchements; c'est comme un devoir de courtoisie que je tiens à remplir.

Et qui n'aime à entendre parler de ce pays unique par la grandeur des événements et le génie? L'Italie n'est-elle pas le rendez-vous de toutes les pensées, de tous les travaux littéraires, de toutes les aspirations des arts? Où trouver au même degré la multitude et la perfection des belles et grandes choses? où rencontrer un sol plus marqué des empreintes ineffaçables du génie et de la gloire? Et nous qui avons vécu avec cette belle antiquité, avec ces hommes de Rome, de Tusculum et de Mantoue dans le doux commerce de la poésie, de la philosophie et de l'éloquence; nous à qui la littérature de ce riche pays est aussi familière que celle de la patrie; et nous qui, par nos recherches et nos travaux, vivons dans le passé et en poursuivons les traces et les souvenirs dans les monuments écrits ou élevés par la main des hommes: et vous, enfants privilégiés de la nature, dont le sens exquis, l'imagination brûlante, poursuivent par l'art l'idéal et le côté divin des choses, quelle terre aura plus que l'Italie nos prédilections et notre amour?

Quel est l'homme mûr, préparé par de fortes études, qui, sur cette terre classique, ne goûte les plus douces jouissances? Quel est le jeune homme qui, au début de sa carrière, n'y puise, avec un complément d'éduca-

tion, le goût instinctif du beau et l'amour des grandes choses ?

Pour moi, qui déjà avancé dans la vie, ai fait trop tard cette excursion lointaine, j'y ai éprouvé quelque chose de cette précieuse flamme, et j'y ai trouvé encore ce que j'y cherchais par-dessus tout, des impressions plus élevées et plus saintes, des souvenirs sacrés qui me sont chers et embaument ma vie.

L'expérience vous a, comme moi, déjà mûris, Messieurs, et nous savons tous que dans les choses de ce monde les illusions sont inévitables. Quoiqu'on entreprenne, il y a du désenchantement ; les choses espérées ne valent pas et ne tiennent pas ce qu'elles promettent. Ici, il en est autrement, et pour le voyage de Rome, je l'affirme, à moins d'être en dehors des conditions communes, on en recueillera bien au-delà de la mesure qu'on avait espérée.

Départ. — Lyon, Marseille.

Parti au commencement d'octobre, je traversais rapidement la France. En quelques heures, grâce à ces voies de feu qui nous donnent des aîles, j'étais à Paris, puis à Lyon : Lyon que je n'avais pas vu depuis vingt ans, Lyon que je ne reconnaissais plus et que j'étais ravi de revoir. Quels changements ! quelles grandes et belles percées ! quels vastes quais ! quel ensemble ! C'est vraiment la seconde ville de la France, et sous quelques rapports, peut-être la première ; car, où retrouver cette position unique au confluent de deux grands fleuves, ces belles rives, ces verdoyantes campagnes, ces hautes collines et cette ceinture de montagnes contrastant avec ces horizons sans fin aux bords du Rhône !

Lyon est changé, et pourtant il est resté le même. Sans m'occuper de ce qui se remue trop facilement dans certaines zones de cette population houleuse, je retrou-

vais la cité chrétienne, ce vieux Lugdunum des temps antiques, avec ses vieilles croyances et ses vieilles mœurs; et, lorsque le lendemain, je gravissais la sainte montagne de Fourvière, ses raides escaliers, ses ruelles tortueuses, je suivais comme autrefois de longues files de pieux pèlerins; je les trouvais nombreux, hommes et femmes, dans le sanctuaire vénéré; on y priait avec ferveur; les ex-voto des souffrants et des consolés ne laissent pas le moindre espace vide, et la Vierge immaculée, que la piété catholique a placée, comme la gardienne de la cité, au plus haut de la montagne, y reçoit encore, et le jour et la nuit, de fervents hommages.

C'est de ces hauteurs que nos photographes prennent la vue magique, et, disent-ils, sans rivale de la ville de Lyon.

Dans le vrai, on reste ravi: le regard erre longtemps sur ce panorama magnifique. L'eau, les palais, les monuments, les églises, les aspects variés, l'ensemble immense, les détails saisissants, le mouvement de la cité, l'animation de l'industrie, la splendeur de la nature, tout concourt à charmer le spectateur, et je n'hésiterais pas à me ranger à l'avis des Lyonnais, si quelques heures plus tard je n'avais été suspendu d'admiration à la vue d'un spectacle non moins beau et supérieur à quelques égards. Je veux parler de Marseille.

Je néglige, et le dois, les points intermédiaires. Et pourtant, que de belles choses dans notre France et sur ma voie! Comment passer près d'Arles sans visiter ses belles arènes, si bien conservées, et son cloître de Saint-Trophime; sans voir cette population à part, antique et romaine par le type, par l'attitude et la beauté?

Comment ne pas donner quelques heures à Avignon, cette ville restée italienne toujours, où le passage des Papes a laissé d'impérissables traces, à son château, qui conserve leur nom, monument grandiose, vraiment

digne d'une restauration complète ; masse imposante, qu'on prendrait de loin, avec ses tours élevées, pour une cathédrale gigantesque : Avignon aux mœurs douces, encore ornée de sa ceinture de murailles, et qui garde à quelques lieux, dans les délicieuses vallées du Vaucluse, les poétiques souvenirs de Pétrarque et de Laure.

Mais ne parlons que de Marseille. Cette ville m'a étonné autant que Lyon : parce que, depuis que je l'avais visitée, elle s'est transformée. Vaste et bien tenue, elle a, pour s'agrandir, transporté les montagnes, creusé des ports et construit des villes nouvelles. La fameuse Canebière a perdu elle-même de sa valeur, depuis que des rues impériales, des boulevards, des jardins d'acclimatation, de longues avenues ont dilaté et doublé la cité phocéenne, toute heureuse du mouvement nouveau de la Méditerranée, de l'exploitation de notre France africaine, et attendant avec une impatiente sécurité cette ouverture de l'isthme de Suez, qui donnera un nouvel accès dans les Indes et un nouvel essor à son activité.

Marseille est belle et grande. Elle répare même une incroyable lacune qu'on ne pouvait s'attendre à y rencontrer. Elle, la première cité des Gaules éclairée du saint Evangile, et toujours demeurée chrétienne, n'avait pas un seul monument religieux qu'on pût citer, pas une église, pas un débris ; mais maintenant d'élégantes basiliques s'élèvent sur les ruines ou à côté des vieux et chétifs édifices ; et sur les hauteurs du nouveau port, on voit paraître les premières assises d'une cathédrale qui sera un véritable monument. Dirigé par un habile architecte (1), il devra répondre à l'attente publique. Plus riche que nos églises ordinaires, car elle est en marbre

(1) M. Vaudoyer, architecte du gouvernement, membre de l'Institut, etc.

dont la double couleur alterne dans la construction, cette église, que je crois inspirée de quelque cathédrale d'Italie et que j'ai parcourue avec soin, m'a paru grande, largement conçue , peut-être un peu massive; mais , en s'élevant, ces murs carrés et épais s'allégiront, les dégagements seront plus sensibles, une coupole justifiera la force des points d'appui, et, comme il arrive souvent, l'homme de l'art aura raison contre l'amateur inexpérimenté ou prévenu et ignorant.

Mais laissons les monuments : ils sont encore trop rares. Attendons que les grands magasins, les palais industriels et les quartiers nouveaux s'achèvent. Elevons-nous sur les hauteurs.

Marseille a son Fourvière, et *Notre-Dame-de-la-Garde,* isolée sur la montagne, placée en vigie sur le port, est, elle aussi, d'un aspect admirable. C'est de ce point élevé, sauvage, au sommet d'un roc abrupt, que je compris Marseille et qu'il me sembla que j'avais sous les yeux un des plus beaux sites du monde.

Il était tard, un ciel lourd et menaçant représentait assez mal les splendeurs méridionales. Mais quel tableau ! On sentait l'orage sous la nue, on frémissait pour la barque lointaine, pour les nautonniers lancés sur la mer perfide ; car ce n'était plus le Rhône, c'était la mer immense que j'avais devant moi, cette Méditerranée non pas diaphane et d'azur comme on aime à se la représenter, mais émue, troublée, brisant ses vagues sur ses beaux rivages aux roches escarpées. Mes regards se reportaient alternativement de la mer à la cité et de la cité à la mer, et j'embrassais du même coup-d'œil la grandeur de cette mer se perdant avec l'azur du ciel, les belles dentelures de la côte, charmant rivage, et les îles voisines, la grande baie du port, le port lui-même, les vaisseaux de toutes les nations, les marins empressés, la ville tout entière, grande, immense, agitée comme les flots, inégale et capricieuse à

l'instar de ses habitants vifs, animés, enjoués et spirituels. Tout était grand et sans limite dans ce tableau. Où retrouver un tel site, une telle ville et une telle mer ?

Je ne quittai point ces lieux sans prier à la chapelle; en de semblables circonstances la prière est facilement une hymne. Je me rappelais les chants du poète roi : *Dominus regnavit decorem indutus est... Mirabiles elationes maris, Mirabilis in altis Dominus... vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentia...* L'orage commençait à gronder; je priais pour les voyageurs, je priais pour moi, qui, le soir même, prenais place sur un paquebot des Messageries impériales (le *Vatican*).

La traversée.

Ces paquebots sont un îlot flottant. Plusieurs centaines de passagers peuvent y trouver place. Le confortable et l'agréable n'y ont point été négligés. Un salon richement décoré attend la société qui veut s'y réunir pour la conversation. Si le temps est beau, on peut non-seulement y lire, mais y écrire à l'aise. Un bon piano attend la personne artiste, qui voudra charmer ou prévenir son ennui, et le chanteur désireux de soutenir par un accompagnement sa voix douteuse.

Une table bien servie attend aussi les convives; mais, hélas! ces apprêts culinaires sont trop souvent, pour le grand nombre, des inutilités et presque des ironies. Un mal affreux, qui n'a pas d'autre nom ni d'autre cause que la mer, vient troubler tous les calculs, bouleverser les plus robustes et anéantir les volontés et les intelligences les plus fermes.

Singulière réunion parfois, que cette collection de voyageurs venus de tous les points et de tous les coins de la société! Dans la saison favorable, les *touristes* abondent, mais le commerce, les hasards de la vie fournissent aussi leur contingent. Et, de plus, sur notre beau

navire, nous transportions à Rome un détachement de troupes françaises. Trois cent quarante hommes encombraient le pont d'avant, et nous auraient fait regretter ce surcroît inattendu de population, n'eût été le but de leur voyage, et aussi l'entrain et la gaîté toute française dont ils firent preuve. Plusieurs d'entre eux suffirent à entretenir constamment la bonne humeur; quelques-uns mêmes, natures exceptionnelles, par leurs chansons et leurs *charges,* attirèrent fréquemment l'attention de nos plus délicats et de quelques belles dames que nous avions à bord, et égayèrent ainsi pendant des heures la longue traversée.

Au sérieux, on a bien vite, dans ces réunions et ainsi rapprochés, trouvé à peu près ses pareils; on se devine, on ne tarde pas à se connaître, et j'ai fait de la sorte quelques rencontres qui sont devenues presque des amitiés, passagères, il est vrai, comme les circonstances qui les avaient fait naître.

Nous partions le soir : la nuit, mais une nuit claire nous prit bientôt. Cependant le temps ne tarda pas à se troubler; nous eûmes un simulacre de tempête, assez pour avoir une idée de ces grands mouvements de la nature, pas assez pour être saisis par la peur. Quelques éclairs sillonnaient la nue, quelques coups de tonnerre retentirent dans l'espace et sur les flots. Il n'en fallut pas davantage pour jeter le trouble parmi les passagers; un grand nombre, les femmes surtout, ressentirent ce mal affreux dont je parlais tout à l'heure.

Deux nuits se passèrent sur les flots : je me couchai peu; j'étais avide de ce spectacle nouveau pour moi, de la contemplation du ciel, de la beauté des nuits sur cette belle Méditerranée.

Les côtes, les îles, quelques-unes historiquement fameuses, telles que la Corse et l'île d'Elbe, nous apparurent de bien près. La nuit brillait de ses feux et la mer de son phosphore; quelques constellations tournaient autour

de nous presque à vue d'œil. Les étoiles avaient un éclat extrême, et les feux de la côte charmaient nos regards. Au retour du jour, tout s'animait sur le pont. Les conversations se formaient, les propos se croisaient avec gaîté, et des groupes entouraient avec empressement d'aimables et spirituels causeurs. Nous avions parmi nous plusieurs savants dont la science n'avait aucunement gâté l'esprit, des hommes de premier ordre à qui rien ne semblait étranger, et entre quelques ecclésiastiques, je distinguai un aumônier de marine digne de ce poste délicat et difficile, et un chapelain de Saint-Louis-des-Français, attaché à l'Ambassade, dont le tact, la science variée et la vive élocution font le plus grand honneur au diocèse breton qu'il représente.

Mais voilà que nous touchons à l'Italie, à ce pays rêvé, plein de souvenirs, d'une attraction si puissante, et dont l'impression ne diminue ni ne s'efface.

Nous arrivons à Civita-Vecchia, cette clef de l'Italie, militairement et politiquement importante, cité antique succédant à une colonie romaine, port de relâche de la navigation à vapeur, et qui, tout d'abord, par sa forteresse, m'indique l'un des plus grands génies italiens, ce Michel-Ange qui dessinait et traçait des châteaux forts comme il élevait des coupoles, peignait des Jugements derniers et sculptait des Moyses.

Civita ne pouvait avoir pour moi d'intérêt. Je ne fus point attiré par les richesses archéologiques qui l'entourent. Je la trouvais encore éloignée de Rome, où tendaient tous mes vœux ; néanmoins, j'ai éprouvé un moment de bonheur, lorsqu'en mettant le pied à terre, deux jeunes soldats de la garnison vinrent à moi avec une respectueuse cordialité, m'appelant par mon nom et me rappelèrent Nantes, leur ville natale et la mienne, et leur première communion, à laquelle je les avais préparés ; souvenir sacré qui revient surtout au loin et plus tard.

Rome.

Comme il me tardait d'arriver ! Combien les ennuis des passeports et des visites douanières, et toutes ces formalités romaines si minutieuses m'étaient pénibles ! Combien me paraissait lente la marche de ce mauvais chemin de fer que nous avons pourtant construit ! Je dis *nous,* comme si la France avait rien de commun avec les spéculations des Mirès et des Pontalba.

Enfin, Rome apparaît, comme autrefois la ville sainte aux regards des pèlerins : et pour moi c'était bien la nouvelle Jérusalem. Mais, je dois l'avouer, comme tout étranger, je fus déconcerté de l'impression première. Moins poète que l'abbé Gerbet (1), je ne fus pas saisi comme lui de l'effet harmonieux des *campagnes inhabitées, où errent seulement quelques troupeaux de cavales et de buffles, de la cessation des bruits et des mouvements de l'industrie et de la société moderne, comme pour faire silence autour de la ville de la religion céleste et de la prière recueillie.* L'entrée de Rome, du côté du chemin de fer, étroite, tortueuse, embarrassée, ces faubourgs pauvres et peu soignés, cette absence du mouvement et de l'éclat qui caractérisent les grandes villes, m'attristèrent beaucoup.

Je cherchais, d'après mon idéal, cette Rome si grande et si belle, et je me trouvais dans une ville de troisième ordre à peine, que rien ne relevait à mes yeux. Mais ma tristesse dura peu : déjà j'avais aperçu, à la dérobée, le grand temple par excellence et le château Saint-Ange, cette tour immense, jadis un tombeau, maintenant un fort; et au même moment m'était apparu un petit soldat français, seul, au port d'armes, sur le bastion, et je m'étais

(1) Actuellement évêque de Perpignan, auteur de *Rome chrétienne,* chef-d'œuvre littéraire et beau livre chrétien.

dit avec un sentiment d'orgueil : Voilà la France, sa noble mission et sa puissance. Un soldat avec son drapeau, et c'est assez. Les mouvements les plus agités, les convoitises les plus ardentes viendront se briser contre cet obstacle, comme les flots contre un grain de sable. Tant qu'il sera là, tant que la France le voudra, l'arche sainte de la catholicité sera en sûreté.

Grandeurs de Rome.

J'ai dit combien le premier aspect de Rome répond peu à ce qu'on attendait. Par quels côtés donc Rome est-elle grande ?

Je réponds : Par tous les côtés qui peuvent intéresser l'intelligence et le cœur, l'imagination et les souvenirs ; par la multitude, la variété, la grandeur et la perfection des monuments qu'elle renferme ; par le culte suprême des arts ; par la majesté étonnante que ses ruines imposantes lui donnent ; parce que cette ville, si longtemps la tête et le cœur du monde, d'où partait le commandement et la vie, est encore, pour tout homme qui sent et qui pense, la grande cité de la terre ; parce que la majesté religieuse, encore plus grande, empreinte dans tous ses monuments, même païens, ressortant par tous ses pores, resplendissant de tous les rayons d'un culte inspiré, d'une religion sublime, élève la Rome chrétienne bien au-dessus de cette Rome païenne dont elle est l'héritière et qu'elle a si bien remplacée.

Je comprends que les esprits superficiels qui viendraient à Rome pour n'y chercher que les plaisirs mondains, ou les *touristes* légers qui ne pénètrent pas même les surfaces, ou les âmes lourdes et grossières pour lesquelles les arts sont lettre morte et dont les facultés ne peuvent s'ouvrir aux impressions intellectuelles et religieuses, apprécient peu notre grande Rome. Les plus belles choses, même les plus exquises, peuvent être dédaignées de la foule, sans

perdre pour cela de leur valeur. Et encore faudrait-il n'être accessible au beau, au grand, au sublime par aucun endroit, pour rester indifférent dans ce monde si varié de merveilles, et il en est peu qui descendent jusque là.

Presque toujours, au contraire, le séjour de Rome développe les natures même les plus simples; le goût, l'attrait, le charme augmentent chaque jour. A mesure qu'on pénètre plus avant dans cette ville presque mystérieuse, on l'apprécie, on l'aime davantage. Chaque jour, à chaque pas, on découvre une beauté, un objet inattendu. Bientôt le temps paraît trop court, on ne suffit pas à sa tâche, on se passionne pour cette Rome qu'on avait dédaignée. Et telle est sa beauté suprême et triomphante, qu'on ne se lasse pas de la voir, qu'elle dépasse les espérances et les rêves, qu'on ne la quitte qu'avec peine, et nourrissant toujours le désir et l'espoir de la revoir encore.

Oserai-je le dire? Rome est la ville incomparable. Je mets ce mot, parce que seul il rend ma pensée. C'est là qu'on prend la mesure des choses. Rome vue, on pourra admirer encore ailleurs, mais assurément rien n'étonnera dans une autre cité. Je la crois vingt fois plus belle qu'aucune autre capitale du monde, parce que j'y trouverai vingt fois plus à voir et à admirer, et que l'intérêt y sera infiniment plus grand.

Le présent comme le passé, le sacré comme le profane, les palais et les églises, les monuments et les ruines, et tout ce qui intéresse et honore le génie de l'homme, forment au front de Rome un diadème tellement glorieux, que les cités les plus belles et les plus fières doivent la proclamer leur reine.

Etonnante destinée! Dans le passé, le monde était son tributaire; le monde entier déposa dans son sein ses richesses, et de sa force toute puissante elle éleva des

colosses impérissables et de merveilleux monuments. Les siècles y apportèrent leurs couches successives, et souvent sous la poudre des âges furent ensevelis ses trésors, ses religions et sa puissance.

Mais une autre Rome s'élève, longtemps ensevelie elle-même dans l'ombre et dans le sépulcre des catacombes. Plus tard, elle sort victorieuse du tombeau pour ne plus mourir; elle étend par la religion son empire encore plus loin qu'autrefois par les armes, et dans son sein viennent se concentrer les forces vives de la religion et du monde. Tout son sol se couvre de monuments qui étonnent, les choses grandes éclosent comme d'elles-mêmes, les merveilles se touchent, et les beaux-arts — cette grande passion de notre âge — trouvent à Rome leur mère-patrie. Nulle part ils ne fleurissent davantage; et si quelques villes d'Italie, Florence, Bologne, Pise, Naples, Venise, eurent des maîtres célèbres, c'est à Rome qu'ils durent recevoir le baptême du génie et la palme de la victoire. C'est Rome qui fut et, espérons-le, sera toujours le grand musée du monde.

Saint-Pierre.

Si Rome est le musée du monde, il est si vaste et si varié qu'on peut choisir et s'égarer longtemps au milieu de ses richesses.

J'aurais pu, par calcul et raffinement de jouissance, remettre au terme du voyage la visite de Saint-Pierre : j'ai suivi l'entraînement naturel, le mouvement du cœur, l'aspiration de la foi. C'est là que je me sentais attiré. J'avais besoin, avant tout, d'y aller prier, d'y offrir mon cœur et mes vœux de pèlerin. Le maître de Rome, après Dieu, c'est saint Pierre : je devais et je voulais le visiter dans son incomparable demeure.

Etrange changement! C'est au Janicule, au lieu où furent le cirque et les jardins de Néron, de ce Néron dont, pour ma part, je ne cherche pas à dissimuler la cruelle et historique figure; sur ce Janicule où les premiers chrétiens furent allumés comme des flambeaux, où Pierre lui-même subit, la tête en bas, sa crucifixion; c'est là que se dresse en son honneur le plus fier monument du monde.

A l'exception du mausolée d'Adrien, je ne vois guère à Rome, ni ailleurs, de magnifiques tombeaux des Césars. Vainement même chercherait-on quelque part les cendres de ces maîtres du monde : leur poussière, confondue avec la poussière de la plèbe et celle des chemins, est à jamais dispersée sans honneur. Et le pauvre pêcheur de Galilée, qui vint un jour dans la grande Rome, seul et sans appui, qui y fut captif et martyrisé, maintenant assis sur ce premier trône du monde, y dicte à l'univers des lois volontairement subies. « Et, ajoute le grand orateur d'Antioche, saint Chrysostôme, les empereurs eux-mêmes ont humblement sollicité, avec les honneurs de la sépulture à l'entrée de ce temple, dont ils se faisaient presque les concierges, la protection et la sauvegarde du saint qu'on y révère. »

Ne voyons point dans ces paroles l'inspiration de l'orgueil humain; mais que la plus haute raison, la philosophie comme la foi, y puisent sur la vertu et ses récompenses, les pensées et les considérations les plus sublimes. Bien des fois j'avais entrevu ces choses; je les ai senties sur place : l'impression est autrement profonde.

L'admiration et la critique se sont épuisées sur ce grand Saint-Pierre, et je ne conteste rien de ce que l'art et la science ont pu édicter sur cette grande œuvre si complexe, enfantée dans un siècle et demi, entreprise immense, au-

dessus des forces humaines, et où les limites même du génie doivent nécessairement apparaître. Mais, je le répète, je dis mes impressions, et je le professe tout d'abord, je n'aime pas à me faire l'homme de l'objection, c'est-à-dire à négliger l'ensemble pour ne prendre dans les choses, même les plus belles et les meilleures, que le détail et les défectuosités.

Saint-Pierre est un tout immense. Il commence à cette magnifique colonnade demi-circulaire du *Bernin,* laquelle décrit et renferme cette place superbe de Saint-Pierre, avec son obélisque fameux et ses fontaines toujours jaillissantes, bien qu'en avant de cette place un grand espace vide s'étende très loin encore. En parcourant les courbes de ces triples avenues de marbre, belles et spacieuses, on s'étonne déjà de ce prodrôme unique dans son genre.

Si la façade de l'église, vue de loin, laisse à désirer et ne semble pas assez imposante, si avec ses ouvertures nombreuses et dépourvues de grandeur elle ne s'accorde pas assez avec la pensée d'un temple, et surtout du plus grand temple du monde, lorsqu'on se rapproche, on voit se détacher fortement et à distance la grande colonnade qui précède la façade et forme le péristyle, magnifique portique, terminée à ses deux extrémités par les statues équestres de Constantin et de Charlemagne. Au centre de cette colonnade, on aperçoit la *logia* ou grand balustre, d'où le successeur de Pierre bénit, aux jours solennels, la *ville* et le *monde.* Et dès qu'on est sous ce portique grandiose, de quatre-vingts mètres de longueur, tout s'agrandit : on est ému; car, que peut être le temple, lorsque l'entrée, vaste elle-même comme un temple, a tant de grandeur?

Comme bien d'autres, j'avais lu assez de descriptions, j'avais vu assez de dessins de la sainte basilique pour la reconnaître au premier coup-d'œil. Oui, me disais-je en y

entrant, c'est elle, l'image était vraie. Mais ce n'était que l'image, c'est-à-dire l'ombre de la chose, moins la grandeur réelle, moins la nature palpable, moins le saisissant de l'œuvre gigantesque, et aussi moins les détails et les trésors cachés jusque dans les coins les plus reculés.

Quoiqu'on en ait dit de la parfaite harmonie des proportions de Saint-Pierre qui en ferait disparaître la grandeur et rapetisserait l'œuvre, ce qui serait, à mon sens, moins une perfection qu'un défaut, la première vue vous saisit et vous impressionne fortement. Il suffit d'y rester assez de temps pour que l'œil se fasse à ces proportions gigantesques. Néanmoins, il faut s'avancer, marcher, parcourir l'espace, tout voir d'un regard plus rapproché, plus curieux. Il faut s'égarer dans cette *vastitude* et accoutumer son œil aux objets qu'on considère, pour les apprécier dans leurs réelles dimensions.

Des lignes marquées dans l'axe de la nef indiquent les longueurs relatives des principales églises du monde. Mais, dans tous les sens, Saint-Pierre est hors de proportions avec tout autre édifice. Ainsi, pour fixer notre pensée, à nous Nantais, disons qu'il est de trente mètres environ plus long que le cours Cambronne, que la grande nef est beaucoup plus vaste que la grande allée de cette promenade, et l'ensemble total beaucoup plus large. La nef transversale, ou le bras de la croix, égale presque la longueur de ce cours lui-même; et cette étonnante dimension de largeur se prolonge à peu près partout, à raison des chapelles immenses, des sacristies et autres constructions annexées aux nefs latérales.

Je le sais, le grand n'est pas toujours synonyme du beau. D'accord. Mais dans un édifice, c'est pourtant un caractère remarquable que la grandeur, et admis dans une certaine mesure, il centuple la valeur et la beauté de la construc-

tion. Il y a des chefs-d'œuvre de petite dimension ; mais agrandissez ou rapetissez certaines œuvres, et vous en aurez diminué ou multiplié le prix et l'effet. Faites, par exemple, une réduction de Notre-Dame d'Amiens, et dites si l'opération de l'artiste aura la valeur de l'œuvre du grand architecte qui devança et inspira peut-être le dôme de Cologne ?

Et qui ne sait les difficultés, les efforts surhumains qu'exige une construction presque sans mesure ? N'est-ce rien, au point de vue du beau et de l'art, de suspendre pendant des siècles, à cent quarante-deux pieds d'élévation, des voûtes de quatre-vingt-sept pieds de largeur ? N'est-ce rien de maintenir dans le vide et sur ses points d'appui une coupole plus vaste à elle seule qu'une grande église, puisqu'elle n'a pas moins de cent trente pieds de diamètre (1) ?

En architecture, comment ne pas être frappé de la grandeur imposante et de la majesté de l'œuvre ? C'est un des plus grands mérites d'un monument que de produire, à première vue et tout d'abord, une impression forte, saisissante, irrésistible ; c'est là surtout l'effet et le mérite de ce temple magnifique.

Mais l'homme de l'art et le critique ne s'arrêtent pas là ; il faut encore en étudier l'ordonnance et se pénétrer de la puissance de l'idée, car une grande œuvre n'est que la réalisation d'une idée.

Certes, je ne suis ni Bramante, ni Raphaël, ni Michel-Ange, ni Della Porta, ni Maderna, qui, successivement, contribuèrent à l'édification de Saint-Pierre. Mais j'ai

(1) Je me sers de préférence de l'ancienne dénomination de longueur, le mètre, pourtant si usuel, ayant à peine obtenu dans la république des lettres le droit de cité.

cherché à m'identifier à leur pensée. Ils ont voulu élever le plus grand temple au centre de cette religion qui étend sa foi sur le monde : ils ont appelé sous des voûtes sans fin toutes les nations représentées à certains jours par des pèlerins des quatre coins de la terre : ils en ont fait l'église la plus ouverte qu'on puisse concevoir. Pas de *chancel,* pas de grille ou autre obstacle entre l'autel et le fidèle, entre Dieu et l'humanité. Elle ouvre à tous ses bras maternels; sous sa coupole accessible à la foule, elle dresse son autel catholique. Le tombeau de son chef, toujours vivant et enseignant, est là aux regards de tous. Les docteurs inspirés, les évangélistes et les prophètes veillent auprès de lui : la couronne des saints rayonne à l'entour et la coupole s'élève dans les airs, emblème du ciel où elle attire les aspirations humaines, tandis que de sa cime élevée elle domine vraiment le monde. Voilà l'idée telle que le temple l'exprime.

Qui dira l'impression de la confession (1), c'est-à-dire de cette crypte sacrée où reposent les corps des apôtres Pierre et Paul, frères par la foi, l'apostolat et le martyre, nouveaux fondateurs de la nouvelle Rome ? De leur tombeau ils parlent éloquemment et règnent sur le grand royaume des âmes.

Sur la rampe de marbre blanc qui l'entoure brûlent les cent quarante-deux lampes, emblêmes des perpétuelles prières, et les genoux des pèlerins usent à toute heure les marbres de ce saint oratoire.

Au-dessus est le grand baldaquin aux colonnes torses, d'un bronze superbe, enlevé jadis au portique du Panthéon

(1) On appelle confession le tombeau où repose le corps d'un martyr, et souvent ce tombeau s'élève au lieu même où le martyr confessa sa foi par sa mort.

d'Agrippa : baldaquin qui serait immense s'il ne se perdait sous cette coupole infinie: Et à deux cents pieds en arrière, au fond de l'abside, que les Romains nomment tribune, est la chaire de saint Pierre, symbole de son enseignement souverain, magnifique travail de bronze qui recouvre le modeste siége d'où saint Pierre enseigna, en effet, les premiers fidèles.

Je ne puis dire et rappeler en détail toutes les richesses de la grande basilique. Huit chapelles parfaitement décorées, que rehaussent l'éclat des marbres, la beauté des peintures murales et des tableaux, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre, sont encore surmontées de leurs coupoles, où les artistes illustres ont épuisé la force et la verve de leur talent. J'erre curieusement et saintement ému tout autour des nefs, et à chaque pas je me trouve en face de quelque autel splendide avec ses colonnes de marbre, de jaspe, de porphyre, ses belles peintures, ses riches tableaux; et comme dans cette église tout devrait être immortel, les éléments trop fragiles de ces peintures fixées sur la toile, transformées et reproduites pourtant à s'y méprendre, sont rendues impérissables par des cubes solides de pierres résistantes, grâce à cet art étonnant et si bien pratiqué à Rome de la mosaïque : substitution merveilleuse dont Rome semble garder le secret, qui double les chefs-d'œuvre et leur fait braver les siècles.

Là, j'ai trouvé, là, j'ai admiré et le *Martyre de Processe et de Martinien,* et la *Punition d'Anarie et de Saphir,* et la *Résurrection de Tabith,* le *Martyre de Saint-Sébastien.* Là, j'ai admiré les deux chefs-d'œuvre des chefs-d'œuvre, la *Transfiguration,* par Raphaël ; la *Mort de saint Jérôme,* par le Dominiquin. Je devais voir plus tard les toiles elles-mêmes, telles qu'elles sont sorties des mains de ces artistes, les contempler avec bonheur, y trouver

un fini plus parfait encore; mais je les avais véritablement vues à Saint-Pierre; l'imitation va jusqu'à l'illusion et ne laisse presque rien à désirer. Ces nombreuses et immenses peintures feraient l'orgueil et la richesse d'un grand musée.

J'avance encore, et je suis en face de tombeaux magnifiques. Ils sont nombreux. Il en est dont un goût sévère a blâmé l'ordonnance, quelques détails exagérés, un style maniéré, des effets prétentieux; mais il n'en est pas qui ne présente des beautés de premier ordre, et plusieurs vraiment, sont de tout point remarquables. Les statues d'après nature, des titulaires de ces tombeaux, presque tous des Papes, sont généralement exécutées d'une façon étonnante; la pose, la physionomie, les délicatesses des broderies, comme la majesté de l'attitude ou l'expression du sentiment, sont rendues d'une manière exquise. Les personnages allégoriques, la Justice et la Force, la Générosité, la Charité, la Religion, la Foi, sont souvent des chefs-d'œuvre. Il en est même, on le sait, qu'on a trouvées si belles, que la conscience alarmée des Papes a cru devoir les voiler. Et quoi de plus beau que les quatre figures de ce genre aux deux tombeaux de la *tribune?* que le tombeau de Clément XIII, dû au ciseau de Canova, ce grand et patriotique sculpteur, si heureux de vouer son talent à l'ornement des temples et à la gloire de sa patrie, et qui refusa si longtemps au grand et impérieux souverain qui foulait aux pieds les bandeaux des rois et régnait alors sur l'Italie, l'honneur plusieurs fois sollicité, d'un buste sorti de ses mains. Si quelque jour vous avez le bonheur de voir Rome, arrêtez-vous devant ce tombeau de Canova, et comme moi, comme autrefois tout le peuple romain, au jour solennel où l'œuvre de l'artiste fut découverte à tous les regards, vous admirerez au

pied du monument deux lions, l'un plein de vie et menaçant, l'autre mort ou profondément endormi, si beaux, si vrais, qu'ils n'ont pas leurs pareils, et donneraient presque le frisson.

Revenez à la *Confession de saint Pierre,* et devant la crypte sacrée s'offre à vous une œuvre charmante de ce délicieux artiste, c'est le digne pape Pie VII que vous voyez à genoux sur son tombeau, devant les restes vénérés de l'apôtre; et si ces sculptures magistrales ne vous suffisent pas, cherchez non loin de là une œuvre puissante et énergique, la *Pieta* de Michel-Ange, ce fort des forts, qui, génie précoce, exécutait ce beau groupe dans sa jeunesse, près de cinquante ans avant qu'il fût appelé à la construction du temple lui-même.

Je me perds dans mes discours comme j'aimais à m'égarer presque chaque jour dans ce Saint-Pierre, qui est une église, un musée, un monde. J'abrége et ne parlerai point de cette population spéciale, tribu héréditaire qui habite dans le temple, attachée aux soins et aux travaux qu'exigent sa conservation et son entretien. Mais je ne puis m'empêcher de parler encore de la coupole.

Si, comme tout touriste, j'en ai voulu faire l'ascension, du reste facile, ce n'était pas pour gravir jusqu'à l'un des points les plus élevés des monuments faits de main d'hommes (1); mais je tenais à juger de la coupole elle-même. En effet, pour en avoir l'idée, il faut y monter. Après avoir franchi de longs et faciles escaliers et quelquefois de simples rampes sur la toiture, on arrive à une galerie intérieure placée au-dessus de l'entablement,

(1) Strasbourg d'abord et la grande pyramide ensuite, l'emportent en hauteur sur la coupole de Saint-Pierre de quelques pieds.

où est écrit en lettres gigantesques : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam ;* cette galerie vous permet de juger de l'effet et de cette coupole et de l'église vue de haut. L'une et l'autre vous étonnent. L'église s'allonge démesurément, les autels, les personnes qui circulent diminuent d'une manière sensible, et la coupole, considérée dans sa hauteur, vous effraie ; et, certes, vous ne pensez pas sans étonnement à la hardiesse qui réalisa le rêve du Panthéon jeté dans les airs. Il est naturel de céder au désir de faire le tour de cette galerie circulaire, et alors cette circonférence semble s'accroître par la durée qu'on met à la parcourir.

Mais on monte encore de longs escaliers, et voilà qu'une nouvelle galerie beaucoup plus élevée se présente. Quelle surprise et qu'elle impression plus saisissante ! L'œil s'effraie de la profondeur du vide, de l'éloignement, de la petitesse des objets aperçus. Pour quelques-uns, ce n'est qu'avec crainte qu'on décrit, protégé pourtant par la rampe, cette nouvelle ligne circulaire ; considérée au-dessous, la coupole paraît immense ; au-dessus, elle plane encore dans les hauteurs. Plus on veut se rendre raison par le calcul et plus la stupéfaction augmente, et c'est alors qu'on comprend que la dimension et la grandeur sont pour quelque chose dans les œuvres de construction.

Mais beaucoup plus haut encore, aux dernières zones de cette œuvre, des échafaudages étaient placés et si habilement ajustés, que, sans point d'appui en dehors, ils étaient collés, pour ainsi dire, aux parois de la coupole, et ne détruisaient en rien les lignes de l'édifice. On apercevait dans ces points élevés, sur ces échafauds qui excitaient mon admiration, des ouvriers travaillant, calmes et tranquilles, à une hauteur de quatre cents pieds, que leur

œil pouvait mesurer à chaque instant, à l'appropriation et à la décoration du monument.

Cette coupole est préservée et enveloppée par une autre conséquemment beaucoup plus vaste, et c'est entre ces deux murailles qu'on parvient aux derniers sommets. Enfin, la tige qui supporte la boule, surmontée de la croix, est assez considérable pour contenir une échelle, dont on franchit les degrés pour arriver (pur amour-propre de touriste) jusqu'à ce globe, où trente personnes peuvent tenir à l'aise ; mais ce dernier résultat est assez indifférent à obtenir, puisque, complètement fermé, il ne reçoit qu'en dessous un peu de lumière et ne permet aucune perspective.

Comme dernier complément de l'idée, ce globe, figure du monde, est dominé par la croix, principe de la civilisation, de la force morale et de la consolation sur la terre.

J'en ai fini avec Saint-Pierre, aussi bien la parole rend bien mal de si grandes choses. Et pourtant n'aurais-je pas dû dire qu'il existe encore un autre Saint-Pierre, celui qui précéda le Saint-Pierre qu'on admire, celui que construisit Constantin, converti et baptisé par Sylvestre, ou tout au moins des débris importants de ce premier temple de la liberté chrétienne ; crypte solennelle, imposante et immense, peuplée encore de tombeaux de papes et d'empereurs, et qu'on ne parcourt pas sans une profonde impression religieuse. D'ordinaire, lorsqu'on a la faveur d'y être admis, c'est pour y célébrer ou y entendre la messe sur le tombeau des saints apôtres. Une petite troupe, société choisie, y prie à genoux dans un recueillement que rien ne trouble, que tout augmente. L'âme s'y pénètre suavement des saints mystères, y ressent le pieux tremblement de la foi, et la présence du Dieu qui se

révèle ; et, après le sacrifice, émus et sanctifiés, prêtres et fidèles parcourent le saint labyrinthe. Un clerc de l'église vous guide, une torche à la main, sous ces voûtes profondes et obscures ; il vous montre d'antiques autels, de vieux débris de peintures des siècles primitifs, des statues intactes et le plus souvent mutilées des premiers âges, sûrs témoins des croyances et des pratiques de nos pères, les portraits conservés des premiers papes et les tombeaux sans nombre de leurs successeurs, jaloux de trouver là l'honneur de la sépulture sous la protection de leurs chefs les saints apôtres ; quelques grands personnages admis au même privilége , des rois, des reines, l'empereur Othon II, dont le tombeau, composé d'une pierre immense, avait pour couvercle un magnifique porphyre de douze pieds de long sur six de largeur, dont on a fait pour l'église supérieure la belle cuve du baptistère.

Deux fois j'ai fait ce pèlerinage souterrain dans cette crypte de Saint-Pierre, et deux fois j'en suis sorti, comme ceux qui m'accompagnaient, avec cette impression dont je parlais tout à l'heure, qui vous poursuit longtemps et ne s'efface jamais entièrement.

DEUXIÈME LECTURE.

Saint-Paul (hors des murs).

Après avoir vu et contemplé Saint-Pierre, il semblerait qu'aucun autre monument ne dût émouvoir et exciter ce vif sentiment, ce charme puissant, qui sont le prix et le bonheur d'un voyage.

Il n'en est pas ainsi. Une grande surprise, une forte admiration m'attendait encore à Saint-Paul, cette autre merveille de Rome. Saint Paul et saint Pierre, deux noms inséparables à Rome comme dans la religion, deux héros dont la mission fut la même, dont la destinée, après avoir jeté dans le monde, par la parole et les écrits, les semences fécondes de la vérité divine, devait s'achever dans la même cité de la façon la plus glorieuse; car nulle gloire n'égale ce témoignage éloquent du sang, ce sacrifice condensé de l'être humain, cette immolation par la mort à l'honneur de la religion. A juste titre donc la religion les vénère, et Rome, cette tête de l'Eglise, selon l'expression d'une hymne sacrée, brille de l'éclat de ces deux yeux d'où rayonne la lumière et la vie. L'un, plus élevé par la suprématie du rang et l'autorité universelle, et transmissible

sur l'Eglise ; l'autre, plus illustre par la prédication et les travaux apostoliques ; l'un, pauvre juif, crucifié au Janicule ; l'autre, citoyen romain de Tarse, décapité sur la voie d'Ostie.

Or, c'est près de là que s'élève le beau temple qui porte le nom de ce dernier. C'est la plus ancienne des églises de Rome décorées du titre de basiliques, de ces églises qui remontent aux premiers jours de la liberté chrétienne, jusqu'à Constantin, dont le séjour à Rome a laissé des traces ineffaçables. Les annales romaines, plus fidèles et plus sûres que beaucoup d'histoires, et les monuments écrits, les plus anciens de la tradition religieuse, nous enseignent que le grand Constantin, lorsqu'il entra dans Rome, après la défaite de Maxence, était atteint de la lèpre, qu'il en fut guéri par le bain du baptême que lui donna le saint pape Sylvestre ; et que ce premier bienfait, suivi de tant d'autres qui lui assurèrent l'empire, fut le principe et la cause des grandes choses qu'il décréta et exécuta en faveur de la religion.

Non-seulement il donna la liberté de conscience, mais pour favoriser le culte sacré dont il connaissait la vérité, il construisit plusieurs basiliques et y travailla de ses propres mains (1) : les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, aux lieux où ces apôtres avaient souffert ; la basilique de Sainte-Agnès, à la demande de sa fille Constance ; et d'autres églises, baptistères et monuments, qu'il enrichit d'une façon remarquable.

Ces premières constructions, on le sait, ont été refaites et transformées ; néanmoins, il en restait, à Saint-Paul

(1) De ses mains impériales il fouilla le sol avec la pioche et porta sur ses épaules douze charges de pierres, en l'honneur des douze apôtres.

spécialement, de magnifiques débris. C'était toujours, quoique renouvelée, l'œuvre de Constantin.

Des empereurs et des papes ont contribué, en divers siècles, à ces constructions et transformations de ces églises primitives, et Saint-Paul, entre toutes, était devenue une des merveilles du monde. Mais, en juillet 1823, un incendie, dont rien ne put arrêter l'intensité et les ravages, réduisit en un monceau de cendres l'édifice presque entier. L'immense toiture, en s'effondrant, versa sur la nef, sur les colonnes, les parois et les ornements, avec sa charpente en feu, une lave de métaux enflammés. Les marbres les plus durs éclatèrent, les autels, les murs eux-mêmes ne purent résister; à peine quelques débris des mosaïques et des colonnes mutilées échappèrent à cet effroyable ravage. Et la chrétienté, en apprenant ce désastre, poussa un profond gémissement.

Mais à Rome, on ne désespère jamais de rien. Léon XII, alors régnant, eut l'insigne honneur d'entreprendre l'œuvre de cette reconstruction. Il fit appel au monde, et le monde entendit sa voix. Ses successeurs l'ont continuée; Pie IX l'achève; et que Dieu lui donne encore quelques années, et la façade sera terminée et tout sera réparé, et Saint-Paul apparaîtra aussi beau et plus beau même qu'il ne fut jamais.

Saint-Paul est à deux milles de Rome environ. On y arrive du côté de la partie supérieure. Mais, pour le bien voir, pour en concevoir une plus belle idée, il convient d'entrer du côté de la façade où se trouve le péristyle élégant, formé de douze colonnes d'un granit choisi et poli, plus résistant et aussi beau que le marbre.

La basilique s'ouvre devant vous. Cinq nefs s'étendent à vos regards et se prolongent à des distances inaccoutumées. Quatre-vingts colonnes de magnifique granit, dont

quarante soutiennent la nef, et quarante forment les doubles collatéraux, sont d'un effet ravissant. Ce n'est pas le sévère et le mystérieux de nos temples français et de nos églises gothiques, mais c'est l'éclat, la beauté correcte et la splendeur d'un magnifique palais religieux. La grandeur surtout vous surprend. Cette nef, de cent six pieds d'élévation, en a quatre-vingt-deux de largeur; on se perd dans cette immensité, qu'accroît encore la légèreté des supports. Tout est ouvert et lumineux; tout a le cachet de la plus élégante beauté.

Les marbres que vous foulez aux pieds, et dont un soin minutieux entretient la propreté et le poli, sont des échantillons superbes, habilement agencés. Les chapiteaux des colonnes, d'un marbre encore plus précieux, sont sévèrement travaillés, et soutiennent une frise où est rangée, comme avant l'incendie, mais aujourd'hui à peu près complète, la série des papes représentés en mosaïques sorties des ateliers du Vatican. Et, au-dessus, l'œil saisit encore sans peine des fresques énormes qui reproduisent tous les traits de la vie et de l'apostolat de saint Paul.

Toutes ces richesses, sans confusion, qui vous charment et longtemps captivent votre attention, ne sont qu'une partie des trésors de ce temple.

Ceci vu, je m'avançais presque seul dans cette vaste enceinte, attiré vers l'autel qui est placé, non sous une coupole, comme à Saint-Pierre, mais au centre d'un immense transept que, du bas de l'église, on peut à peine soupçonner. Un grand arc triomphal, décoré de très imposantes mosaïques, partie anciennes, partie imitées de ces produits antiques d'un art maintenant disparu, et représentant, d'après l'Apocalypse, le Christ sur le trône des cieux, environné des anges, et les vingt-quatre vieillards à ses pieds; cet arc, dis-je, annonce la seconde partie de l'église.

L'autel de la Confession, où le corps du martyr repose avec des portions notables du corps de saint Pierre (1), est placé sous un baldaquin de forme gothique, d'un travail recherché, et qu'on trouverait remarquable et beau, s'il n'était là comme un blessant contraste. Evidemment, ce petit monument, œuvre du moyen-âge, échappé à l'incendie, est un produit saillant et respecté d'une époque qui a laissé très peu d'œuvres à Rome et même en Italie. On ne peut que s'étonner de le voir égaré au milieu des œuvres si diverses, si contrastantes de l'art grec dans sa pureté.

Le gothique aussi est un art : il a sa théorie, sa synthèse ; et nous n'en sommes plus au temps où cette esthétique, d'où sont sortis tant de chefs-d'œuvre, était traitée de barbarie et de caprice sans règle. Mais s'il a ses principes, il a aussi ses conditions d'être, et ce détail isolé, sans nulle liaison avec le reste, ne peut produire un effet satisfaisant, il offense plutôt le bon goût.

Ce baldaquin est soutenu par quatre colonnes d'albâtre oriental, présent du pacha d'Egypte. Les souverains, catholiques ou non, ont rivalisé de générosité pour décorer ce temple magnifique. Aux deux extrémités du vaste transept, s'élèvent deux autels en malachite, don précieux de l'empereur de Russie, et qui font l'admiration des connaisseurs.

De beaux tableaux, des fresques immenses ornent ces grandes murailles. Tout est éclatant, luxueux même et splendide : c'est la richesse de l'art appliquée à l'édifice le plus majestueux ; et le plafond (car c'est la forme adoptée pour les monuments de ce genre), est décoré de caissons dorés, dont les fortes saillies font ressortir l'éclat et la beauté.

(1) Sous l'autel de Saint-Pierre, il y a également des parties notables du corps de saint Paul, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Plusieurs églises à Rome ont également des plafonds plats, quoique beaucoup d'autres aient des voûtes, et même tellement hardies, qu'on s'étonne de leurs vastes proportions. Pour apprécier ces plafonds, il faut en examiner les distributions harmonieuses, les dessins variés, les détails élégants; mais il faut aussi en considérer les épaisseurs. Ces magnifiques boiseries ont souvent, avec leurs ornements, leurs fortes moulures et leurs fleurs ou statues en relief, jusqu'à deux mètres de saillie, ce qui donne à ces œuvres extraordinaires une puissance et un effet prodigieux.

La tribune ou l'abside se distingue surtout par des mosaïques qu'on peut croire d'une époque fort ancienne, et dont je n'oublierai de ma vie l'expression souveraine. J'ai été plus d'une fois surpris de ce type calme et sévère, majestueux et surhumain, donné à Rome en diverses basiliques, comme à Saint-Paul, à Saint-Jean-de-Latran, à Sainte-Marie-in-Trastevere, à la figure du Christ, à celle de la Vierge et des apôtres. C'est un style partout semblable; ce sont des formes évidemment traditionnelles, mais d'une puissance et d'une force que rien n'égale. Je les voyais pour la première fois à Saint-Paul, voilà pourquoi j'en fus extrêmement frappé.

Mais pourquoi tant de richesses et de beautés dans ce temple reculé, placé si loin du centre de la population ?

Il faut, en effet, en chercher une raison déterminante et proportionnée au gigantesque de l'œuvre. Cette raison, la voici : C'est que Rome a compris qu'elle ne pouvait trop faire pour honorer, au nôm de la religion, le plus illustre des apôtres, le plus puissant de ces conquérants étranges qui, il y a dix-huit cents ans, opérèrent dans le monde la plus grande révolution morale. C'est qu'elle a dû vouloir là et pas ailleurs, c'est-à-dire au lieu même

du martyre, en consacrer la mémoire et y vénérer les restes sacrés. Juste hommage rendu à la force irrésistible du souvenir local, qui immortalise les faits et pénètre saintement les âmes. Cette volonté, le monde chrétien l'a ratifiée et la subit; et nul n'ira à Rome sans visiter la grande et belle basilique de Saint-Paul (hors des murs).

D'ailleurs, ce temple n'est pas complètement isolé : une garde sainte veille toujours près du tombeau du grand apôtre. Voyez ce cloître charmant, vrai bijou d'architecture gothique et qui accuse parfaitement l'époque où il fut construit (1220); sous ses arcades passent et repassent les pieux cénobites qui veillent et prient près du dépôt sacré.

Rome renferme un grand nombre de cloîtres; il en est de fort beaux, celui de Saint-Jean-de-Latran, par exemple, celui de la Minerve, qui a de la réputation, le cloître fameux aux cent colonnes de Travertin, dont Michel-Ange traça le dessin, à Saint-Bruno, dans les anciens thermes de Dioclétien; mais aucun ne m'a fait autant de plaisir que le joli cloître de Saint-Paul. Visitez avec soin ces arcades élégantes, ces colonnes incrustées d'or et de pierres, affectant toutes les formes et soutenant des arcatures légères; il est difficile de rien trouver de plus gracieux. Néanmoins, examinez de préférence ces inscriptions, ces débris de monuments antiques et chrétiens, ces sarcophages, ces urnes, ces pierres, ces bas-reliefs, ces grands hommes, ces dieux; car un musée des plus intéressants, des plus riches, est placé et rangé sous les arcades du cloître, et vous ne regretterez pas d'avoir été chercher, à deux milles de Rome, ce qui ferait pendant de longs jours le bonheur d'un antiquaire, d'un artiste, et surtout d'un chrétien.

C'est que Rome est la grande cité des souvenirs. Ses

monuments, ses inscriptions, ses marbres sont encore plus son histoire que sa parure.

Je ne dois pas abuser de la description, et ne veux pas entreprendre la visite et l'inventaire minutieux des trois cents églises de Rome. Plus d'une fois, d'ailleurs, nous aurons l'occasion et le plaisir d'y rentrer. Disons seulement, en général, que, pour l'homme d'art et de recherches curieuses, c'est pourtant une exploration pleine d'intérêt, de richesses, d'enseignements et de surprises. Assurément toutes ces églises ne sont pas de remarquables monuments; mais il en est peu qui ne renferment de véritables beautés, d'ingénieuses dispositions, de saisissants détails, et beaucoup d'entre elles contiennent de remarquables chefs-d'œuvre.

Tantôt, comme à Saint-Pierre *in vincoli,* vous tombez frappé d'étonnement devant le Moyse de *Michel-Ange;* tantôt, comme dans la petite église de Sainte-Marie-de-la-Paix, vous restez ravi à la vue des Prophètes et des Sibylles de *Raphaël:* ailleurs, un modeste autel cache sous un rideau un merveilleux Christ du *Guide,* ou vous offre sous sa pierre une belle statue de saint Sébastien, ou de sainte Agnès. Des urnes antiques de porphyre, des colonnades superbes, des tableaux ou sculptures des premiers maîtres vous attendent là où vous les soupçonnez le moins. Un tombeau, une sacristie, un volet vous révéleront des trésors inappréciables, et vous resterez convaincu que les églises de Rome sont la plus riche exploration qu'on puisse faire.

Mais comment tout dire, et comment rendre ce qui, pour être compris, demanderait le dessin, la couleur et la dimension, trois choses que la parole ne rend pas et qui encore ne reproduiraient que bien imparfaitement la réalité?

Sainte-Marie-des-Anges.

Je ne puis cependant résister à quelques indications encore. Nous n'avons plus, de notre temps, l'idée des grandeurs de la Rome impériale. Les empereurs avaient, pour ainsi dire, à cœur de se surpasser les uns les autres, et d'excéder dans ce qu'ils se destinaient à eux-mêmes toute mesure. Ainsi, sans parler de plusieurs autres monuments dont je pourrai vous entretenir, les Thermes de Dioclétien étaient un établissement immense. Les bains y occupaient de grands espaces, mais autour venaient se ranger de vastes et nombreux édifices, aux usages divers, et dans des proportions énormes. C'étaient des portiques pour les promeneurs, des salles de conversation, des jardins d'agrément, des bibliothèques pour les savants. La principale pièce appelée pinacothèque servait à ce dernier usage. Une des salles moindres est devenue une église de Saint-Bernard, mais c'est un détail. Un pape, Pie IV, eut l'idée de consacrer en église cette pièce immense bien conservée des Thermes de Dioclétien. Michel-Ange, cet homme propre à tout, fut chargé de l'exécution de ce projet, et il y réussit en maître. Bien que des changements aient été faits à son œuvre, elle subsiste, et voici ce que présente cette curieuse et immense église. Une salle ronde, parallèle et semblable à l'église de Saint-Bernard, sert d'entrée ou de vestibule. Par une très grande nef, soutenue par huit fortes colonnes, on arrive à la nef transversale, qui n'est autre que la pinacothèque elle-même et n'a pas moins de trois cent huit pieds de long, sur soixante-quatorze de large, et près de quatre-vingt-dix de hauteur. On y admire d'énormes colonnes de granit de quarante-cinq pieds de fût, parfaitement conservées, et que, pour éviter l'humidité, on a enfouies de six pieds dans le sol,

en leur donnant des bases rapportées. L'impression est extrême, lorsqu'on entre dans ce temple aux proportions gigantesques, elle est accrue par les richesses artistiques qu'il renferme.

Dès l'entrée, la vue s'arrête avec bonheur sur une statue de Saint-Bruno, d'un calme, d'une suavité recueillie qu'on ne peut s'empêcher d'admirer. « Il parlerait, disait Clément XIV, si la règle de son ordre ne le lui défendait. » Je crois plutôt que s'il ne parle pas, c'est qu'il est absorbé dans la prière. C'est l'œuvre d'un statuaire français nommé Houdon.

Dans cette grande enceinte, on a pu placer les plus grandes toiles de Saint-Pierre, remplacées elles-mêmes par les mosaïques qui les reproduisent, le crucifiement de saint Pierre, la chûte de Simon le magicien, la résurrection de Tabithe, la punition d'Ananie et de Saphire, le martyre de saint Sébastien, chef-d'œuvre classique du Dominiquin. Ce dernier est une fresque, c'est un pan de muraille de vingt-deux pieds qu'on a eu le talent de transporter sans l'endommager de Saint-Pierre en cette église. Je ne fais qu'indiquer, et en partie, des chefs-d'œuvre. Quel est l'homme, pour peu qu'il ait d'intelligence et d'âme, qui ne soit saisi à la vue de ces grandes choses, et de ce vaste temple, heureuse transformation d'une des grandes et belles ruines impériales de Rome. Quelques-uns des manuscrits de ces bibliothèques antiques sont peut-être et sans doute au Vatican. Le génie romain moderne a conservé, copié, imprimé ces productions des anciens âges : et le génie romain a également conservé, en le transformant, en l'embellissant, le monument même où se trouvaient ces richesses intellectuelles. Ces belles ruines sont les dépouilles opimes qui parent le triomphe de la Rome chrétienne.

Saint-Pierre in Vincoli.

J'ai nommé, il y a un instant, l'église Saint-Pierre *in vincoli*, ne l'ai-je pas passée trop légèrement ? Je me rappelle, en effet, combien je fus frappé de ces restes de mosaïques antiques sur le pavé, de ces vingt colonnes cannelées de marbre grec, d'ordre dorique ; de ces nombreux *Guerchin*, un saint Augustin, une sainte Marguerite ; de ces *Dominiquin*, un saint Pierre, les dessins de deux autels, les portraits des deux cardinaux qui y reposent, de ce saint Sébastien, mosaïque du VII[e] siècle, mais ce qui passe tout, de la statue colossale de Moyse au tombeau de Jules II.

Ce grand pape, qui voulait en tout de la grandeur, ambitionnait, dans Saint-Pierre probablement, un tombeau à nul autre pareil. Buonarotti-Michel-Ange devait à tout prix réaliser la volonté de l'impérieux pontife. Vanité des vouloirs même souverains ! Le tombeau a manqué à Jules II, car on ne peut donner ce nom au monument si médiocre qui lui a été consacré dans cette église de Saint-Pierre-ès-Liens. Mais pourtant ces ordres souverains ont enfanté un chef-d'œuvre. Michel-Ange put faire la première statue (1), c'est son Moyse, représentation colossale de cet homme si exceptionnellement grand, premier historien, premier législateur du monde, chef d'un peuple, prophète, poète sublime et type figuratif du divin Législateur. Il semble que Michel-Ange ait compris et rendu tout cela. Plus on considère cette majestueuse figure, cette pose inspirée, ce regard profond, ce geste

(1) Trois autres destinées à ce tombeau existent encore : un jeune guerrier représentant la Victoire, qui est à Florence, et deux beaux esclaves qui sont au Louvre.

étrange, et plus on se laisse pénétrer de la grandeur de l'idée. Les tables de la loi ou le Pentateuque dans la main, il indique et le commencement des temps et l'avenir : les yeux fixés au loin comme sur des multitudes, il commande le respect, réprime les murmures, impose à son rude peuple ses volontés; il a tant de dignité noble et simple, et tout en lui, jusqu'à cette barbe immense qui couvre sa large poitrine, est tellement en dehors du réel et surhumain, qu'on voit et on admire un homme des premiers âges, un être supérieur et comme un idéal de l'humanité. Dans cette œuvre sublime tout est parfait, même les moindres détails. On sent que l'artiste y a mis toute son âme et tout son talent. C'est le marbre devenu sous les coups d'un ciseau inspiré, aussi flexible, aussi animé, aussi vivant que possible, et je comprends que lui-même, l'heureux artiste, après un tel succès, l'ait contemplé longtemps avec extase, qu'il se soit pris d'une sorte d'hallucination, lui ait adressé sa parole intérieure, et que, surpris de son silence, il l'ait frappé au genou de son marteau, en lui disant : *Parle donc.* Ce Moyse est peut-être la plus belle œuvre de la sculpture moderne.

Je dirai ailleurs pourquoi cette église de Saint-Pierre fut primitivement construite au Ve siècle par Eudoxie, femme de Valentinien III. Elle est située entre les Thermes de Titus, cet empereur si aimé, et l'ancien Vicus Sceleratus, rue fameuse par la cruauté de Tullie, qui y fit passer son char sur le corps de Servius Tullius son père.

Dans ce jardin de Titus fut trouvé, il y a trois siècles, un autre chef-d'œuvre, le Laocoon.

Le Vatican.

Abandonnons les églises et dirigeons nos pas encore du côté de Saint-Pierre, mais non cette fois pour le visiter. Le mont Vatican, qui fait partie du Janicule, est le point culminant de Rome, non-seulement par sa position physique, mais par l'attraction puissante qu'il exerce; car là est le grand palais des Papes, là le plus grand trésor des arts. Chose assez frappante pour être remarquée, sous la main et l'influence de la papauté ont été créées ces deux merveilles : Saint-Pierre et ce palais. Je dis créés, car ce sont bien les souverains pontifes qui ont fait, enrichi, coordonné ce palais comme l'église.

Ne vous figurez pas au Vatican une belle et imposante façade, toute décorée d'œuvres d'art, comme aux Tuileries ou ailleurs. Le Vatican est loin d'annoncer ce qu'il est. C'est moins un palais qu'un amas presque confus de palais ou de grands bâtiments, dont par aucun point on ne peut embrasser l'ensemble. Les Papes n'ont pas tenu à annoncer au dehors avec splendeur, ni leur habitation, ni les richesses qu'ils gardent pour le monde. Seulement, pour en donner la signification, ils les ont comme annexées à la basilique suprême. Mais quelle annexe ! quelle immensité ! quels trésors ! On m'a dit vingt fois, et je l'ai lu partout, mais n'ai pu le croire, qu'il y avait onze mille chambres, grandes et petites, dessus ou dessous le sol, au Vatican. Pour le sûr, on y compte huit grands escaliers de marbres magnifiques et deux cents escaliers de service, et tout y est dans de telles proportions, qu'on s'y égare, et qu'on ne saurait épuiser une mine aussi riche, aussi variée.

Aux heures concédées au public, on s'y porte avec empressement. Les étrangers, le peuple, font irruption dans ces corridors et ces salles immenses. Les familles

de Rome en font un but de promenade, une école de goût, une inspiration continuelle pour eux et leurs enfants. Les artistes ne peuvent s'arracher de ces lieux aimés, de ce rendez-vous des chefs-d'œuvre, de ce paradis terrestre des arts. Lorsqu'on ne fait à Rome qu'un séjour rapide, on voudrait ne pas passer un jour sans aller au Vatican. On n'en sort qu'à la dernière extrémité, contraint par le gardien, et lorsque les portes en sont fermées, on ne s'éloigne pas sans faire encore une visite à Saint-Pierre, qu'on n'a jamais assez vu, qui apparaît plus grand et plus beau; et lorsque du péristyle on porte ses regards sur la place de la Colonnade, ou si, le soir, favorisé d'une belle lueur de la lune, on contemple cet ensemble prestigieux, l'admiration vous saisit, et on a peine à échapper à cette impression qui grandit toujours et vous fascine. Je sais un ami qui y passa une nuit entière sans pouvoir s'en arracher.

Mais je reviens au Vatican. Je néglige en ce moment la demeure des Papes, des prélats qui composent leur maison, et de toute la dépendance de ce service religieux et civil du souverain. C'est le palais public que je veux décrire. Et j'en prends les trois grandes divisions principales pour en parler successivement, non pas en détail avec la minutie d'un antiquaire, ou la savante analyse d'un homme spécial, mais comme je les ai vues, et selon que j'ai pu, simple et humble profane, en saisir quelques traits : le musée, la galerie, la bibliothèque. A Rome et en Italie, on donne le nom de *musée* aux collections de sculptures, statues, vases, inscriptions, tombeaux, etc. On réserve le nom de *galerie* aux collections de tableaux ou de peintures quelconques.

Parlons d'abord du musée. C'est incontestablement, dans l'espèce, la plus grande et la plus riche collection.

Chacune de ces divisions porte, selon l'usage invariable de Rome, avec des dates, le nom des Papes qui les ont créées et formées. Elles sont nombreuses, et toutes ont une extrême valeur et étendue.

La première ou galerie lapidaire est de Pie VII, ainsi que le musée Chiera-Monti. Là se trouvent les inscriptions et les débris antiques les plus précieux. Le sacré et le profane marchent de pair, celui-ci à droite, l'autre à gauche, et témoignent que les papes ont eu un soin égal de favoriser la religion et la science, et prouvent qu'ils n'ont jamais séparé ces deux éléments de la vérité : les vases, les urnes funéraires, les cippes, les sarcophages, les bas-reliefs, les moindres débris, recueillis, classés, rangés chronologiquement, forment la collection la plus intéressante qui soit au monde. L'antiquaire, le classique, le poète, le théologien, le simple curieux, y trouvent tous les éléments les plus variés et les meilleurs, et l'artiste, les indications techniques, les détails traditionnels et souvent des modèles.

Bien éloigné de ces dédains de l'ignorance qui perd ou néglige, ces maîtres de la science, ces pères des arts, ont tout recueilli, tout apprécié, et de ces fragments épars ont érigé aux uns et aux autres un monument splendide et presque complet.

J'ai parcouru chaque jour ces musées successifs, ces arcades, ces salles sans fin, où la sculpture brille de toute sa splendeur. Je n'ai pas la prétention de juger en maître, mais je parlerai d'autant plus librement, que mes appréciations ont moins d'autorité. A Rome, tout homme qui a du goût et quelque étude, devient non pas artiste, mais amoureux des arts. C'est à ce titre que j'ose exprimer, tant bien que mal, mes opinions et mes impressions personnelles.

Là donc, dans les nombreux musées du Vatican, j'ai appris à connaître l'antique, j'ai vu ces vieilles statues des belles époques d'Athènes et de Rome, et je les ai admirées.

Malgré la fierté de nos âges modernes et le talent de nos sculpteurs; malgré les chefs-d'œuvre enfantés par les artistes depuis la Renaissance et de nos jours, la palme reste à l'antiquité, à ces hommes qui, peut-être, s'attachaient plus sévèrement à leur art et y consacraient des efforts plus persévérants, à ces hommes qu'exaltaient sans doute davantage les applaudissements des peuples et que soutenaient les récompenses de la patrie, à ces artistes inspirés par une plus belle nature et dirigés peut-être par des principes plus sûrs.

Le grave et le gracieux, le sacré et le profane, l'homme et la nature, tout a été traité avec supériorité par ces hommes forts; et bien que la généralité de leurs œuvres ne nous soit pas parvenue, les épaves des âges et des révolutions sont assez nombreux, assez importants pour nous fournir dans tous les genres des modèles achevés. La majesté et la grandeur, la simplicité et la grâce, la pureté exquise des formes, la perfection et le naturel des poses, le fini désespérant des détails, la mâle ou suave expression des passions, les délicatesses du sentiment, les magnifiques ensembles dans une constante unité, rien ne manque à ces compositions antiques. Le Vatican a accumulé et réuni tous ces chefs-d'œuvre, et dans les dix-huit cents sculptures antiques que ces musées renferment, vous aurez cent fois la démonstration de ce que j'énonce.

En vérité, c'est une noble et vive jouissance de parcourir ces incomparables galeries, soit que, sous sa propre inspiration, on erre pour ainsi dire à l'aventure, s'abandonnant aux chances de ses impressions, soit que, guidé

par un esprit exercé, par un familier du *Palais et de ses détours,* on tombe plus juste, et plus sûrement, sur ces pierres précieuses qu'on pourrait ne pas apercevoir ou mal apprécier à leur valeur.

Mais, après tout, comme on ne marche qu'au milieu du beau, — et dans ce pays de merveilles on peut s'égarer sans danger, — qui ne remarquerait ces marbres vivants, ces héros, ces dieux, ces groupes animés, ces salles entières toutes pleines de chefs-d'œuvre, comme la salle du Belvédère? Qui ne s'arrêterait devant ce torse énorme d'un héros ou d'un dieu, débris qui vaut son pesant d'or et dont Michel-Ange se disait l'élève, tant il l'avait étudié? Qui ne remarquerait ces bustes romains, ces philosophes grecs, ces lutteurs, ces discoboles, ces déesses de la beauté, cet Antinoüs, cet Apollon du Belvédère, cette Minerve Medica et tant d'autres moins fameux, presque aussi beaux, qui souvent ont au même degré l'attrait et le charme?

A peine ai-je pu, sous la fascination de ces belles œuvres, admirer en passant d'antiques mosaïques, des vases splendides, d'antiques bronzes, des marbres superbes, des colonnes magnifiques qui soutiennent, parent et décorent ces salles que vous traversez.

En visitant nos musées de Paris — et je n'oublie pas combien ils sont devenus beaux et riches, — j'ai souvent remarqué que la foule ne se porte pas du côté de la sculpture. Il n'en est pas ainsi à Rome, soit que de plus grandes richesses, une plus grande perfection, agissent plus puissamment sur les spectateurs, soit que le goût des arts soit lui-même plus développé.

Il est vrai, le tableau a pour lui la couleur, l'ensemble plus complet de l'action et une action plus vive. L'imagination de l'artiste se donne une plus large carrière; il

est plus maître de son sujet et des moyens d'illusion. Mais lorsque la sculpture est parfaite, lorsque l'énergie de la pensée et le sentiment de la vie sont passés dans la pierre, quelle puissance dans cet être complet, qui n'est pas seulement une image, qui est une réalité qu'on touche et dont on saisit les contours et les formes! En certains cas, du moins, et ici il s'agit de chefs-d'œuvre, la peinture remplacerait difficilement le marbre. Quel peintre rendrait avec sa palette la déchirante scène, le formidable épisode du Laocoon? Malgré les mutilations et les additions, qui n'est bouleversé jusqu'au fond de l'âme à la vue de ce héros, de ce père plus malheureux encore de la douleur de ses fils que de la sienne, et qui, dans sa mâle expression, rappelle même son noble amour de la patrie?

Mais loin de moi la pensée d'établir un parallèle inutile. Issues de la même famille, et l'une et l'autre filles de l'imagination et du génie, la sculpture et la peinture sont sœurs. Elles marchent au même but et se complètent par leurs travaux.

Aussi, est-ce avec une jouissance également vive qu'on passe, au Vatican, des musées de sculptures à la galerie des tableaux. Il y a à Rome deux galeries publiques de tableaux, au Vatican et au Capitole. Cette dernière est beaucoup plus considérable. On y compte jusqu'à deux cent quarante tableaux. Au Vatican, au contraire, il y en a moins de quarante, mais tous sont des chefs-d'œuvre. C'est même pour réunir et rappeler ces premiers chefs-d'œuvre de l'art et faciliter ainsi les études sérieuses, que Pie VII forma le dessein de cette galerie, complétée par ses successeurs, et tout visiteur qui en profite pour sa propre jouisance, peut comprendre tout le prix d'un tel service. On ne peut entrer dans cette

galerie que comme dans un sanctuaire, tant les diverses toiles qui la composent sont d'une exquise beauté. Le petit nombre même de ce choix de chefs-d'œuvre permet de les voir à l'aise, de s'y arrêter, d'y faire d'utiles comparaisons et de doubler, par ce continuel parallèle, le bonheur de ces révélations du génie. Là se trouvent, mais en trop petit nombre, des œuvres de Raphaël, de sa première manière, alors qu'élève du Pérugin et recherchant avant tout le sentiment et la piété, il suivait, trop servilement peut-être, les traces de son maître.

J'ai beaucoup examiné et vu avec bonheur ses petites peintures qu'on appelle les Mystères, et son couronnement de la Vierge, ainsi que le même sujet, et une Résurrection, traités par le Pérugin, maître habile et suavement inspiré, bien digne d'avoir, non formé, mais précédé Raphaël, car Raphaël n'a été formé que par la nature : c'est Dieu qui lui avait donné son génie. Toutefois, Pérugin, coloriste distingué, praticien consciencieux, avait une suavité de sentiment et une délicatesse de détail qu'on ne peut oublier, même devant les chefs-d'œuvre de son élève. Sans doute, celui-ci donna plus de liberté à ses compositions, plus d'harmonie à sa couleur. Il en ménagea plus habilement les teintes et les effets, il devint un peintre plus parfait. Mais il n'égala plus, dans les sujets religieux, la pieuse impression, la sainte inspiration de son maître : il ne fut plus, sous ce rapport, l'égal de lui-même, et ses compositions religieuses, ses nombreuses madones, ses saintes familles, expressions sublimes des beautés de l'ordre naturel, n'ont plus rendu l'idéal sacré, la beauté surhumaine du Christ, de la Vierge et des anges.

Et pourtant quel génie que Raphaël? Comment n'en être pas pénétré en présence de ses œuvres, en face

de sa Transfiguration et de sa Vierge au donataire. La premiere surtout que les maîtres mettent au premier rang de la peinture, et que le thermomètre financier de l'art estime 1,500,000 fr. Un tableau, cependant, dans l'appréciation de plusieurs, lui dispute le prix : c'est la Communion de saint Jérôme, du Dominiquin. Ces deux toiles incomparables ont été placées dans la même salle, en face l'une de l'autre, sur des châssis tournants, également bien exposés ; et les regards ravis et incertains du spectateur se portent sans cesse de l'une à l'autre avec un étonnement toujours croissant.

Dans sa Transfiguration, Raphaël voulut dire son dernier mot. Il y répandit tous les trésors de son génie hardi, toutes les ressources de son imagination féconde, toute la suavité du sentiment uni à la majesté et à la force, toutes les finesses de son art. Son Christ est divin, sa vertu propre le transfigure et l'élève ; Moyse et Elie ne sont déjà plus de la terre, ni soumis à la loi de la pesanteur. Des trois apôtres, Jean, le jeune et bien aimé disciple est, si j'osais dire, charmant. Ce qui se passe au premier plan, sur la terre, est plein d'émotions ; les détails de toutes les têtes et les poses sont habilement traités ; la scène extérieure, le paysage ne laisse rien à désirer, et, si le coloris n'avait souffert, cette toile merveilleuse serait, et elle l'est encore, la plus haute expression de l'art de peindre.

Comment l'œuvre de Dominique Zampieri, le fils du pauvre cordonnier de Bologne, peut-elle rivaliser avec ce chef-d'œuvre ? C'est que la composition, quoique plus simple, est également pleine de grandeur, que tous les personnages sont admirablement rendus, que saint Jérôme est bien le saint vieillard usé par la pénitence et l'étude, qui voit par l'âme le Dieu qu'il reçoit, que le pontife est le plus beau des hommes dans ses splendides vêtements

orientaux, le diacre qui l'accompagne et porte le calice, la femme, sainte Paule probablement, respectueusement agenouillée, qui soutient et baise le bras du saint docteur, tous les assistants, et les anges qui planent dans les cieux entr'ouverts, sont d'une perfection, d'un fini irréprochable.

La couleur a conservé tout son éclat, l'âme est saisie et satisfaite, la critique n'a rien à reprendre. La conception et l'exécution égale à l'inspiration et de tout point parfaite, donnent vraiment l'idée d'un chef-d'œuvre.

Comment s'expliquer que ce magnifique tableau ait été longtemps rangé parmi les œuvres ordinaires? C'est à notre Poussin que Zampieri ou le Dominiquin doit d'occuper, et pour toujours, la place qui lui est si légitimement due.

Au reste, les œuvres du Dominiquin sont nombreuses, et dans toutes on reconnaît le maître. Mais celles de Raphaël d'Urbin, sont bien plus nombreuses encore. On s'étonne que ce jeune homme délicat, ami de l'élégance, du luxe même et des plaisirs, dont la vie d'artiste n'a duré que quelques années — il est mort à 37 ans — ait pu produire tant de merveilles ; on s'étonne encore plus que son génie se soit maintenu au même niveau, et le Vatican en fournit les preuves les plus incontestables.

Les loges et les chambres de Raphaël.

Bien des villes d'Italie, et Florence plus que toute autre, possèdent des chefs-d'œuvre de Raphaël, mais le Vatican a ses premiers et ses plus beaux titres de gloire. Qui n'a entendu parler des Loges et des Chambres de Raphaël? C'est là qu'il faut voir l'artiste dans le déploiement de sa force. Aux Loges la richesse variée, l'élégance

et la grâce. Dans les *stanze* ou chambres, la puissance, la grandeur de la pensée et du génie.

Les *Loges* ne sont que des arcades ouvertes, comme un cloître, sur une des cours du Vatican. Comme il arrivait souvent à cette époque, Raphaël fut l'architecte de ces arcades, de même qu'il en fut le peintre. C'était donc en plein air et pour braver les injures du temps que Raphaël entreprit ces peintures célèbres, sur les ordres de l'illustre Léon X. Ces Loges ont trois étages superposés, le premier ne renferme que des peintures champêtres, le troisième ne fut décoré que longtemps plus tard, c'est au second que se trouvent les peintures fameuses de Raphaël. Treize arcades composent cette galerie, quatre tableaux sur la voûte de chaque arcade, cinquante-deux en tout, forment cette épopée artistique : abrégé biblique depuis la création jusqu'au Cénacle.

Tous ces sujets furent dessinés par le Maître, l'œuvre entière lui appartient, mais il crut suffisant d'en achever lui-même la première et la dernière scène. Ce sont les plus belles, et elles sont sublimes.

A la première on voit Dieu sortant, pour ainsi dire, de son éternité, planant sur le néant, prononçant le tout puissant *fiat*, et à la dernière, le fils de Dieu, rayonnant d'amour, créant, aux yeux de ses disciples ravis, bien plus que la création matérielle, le plus adorable de ses mystères.

Tous ces sujets, exécutés en demi-grandeur dans de charmants encadrements, sont délicieux à voir; représentés par la gravure, et ils ont dû l'être, ils feraient la plus belle *illustration* d'une bible, et seraient dignes du texte sacré. Ils deviendraient infailliblement l'ornement de toutes les bibliothèques.

Les arcades des Loges sont soutenues par des pilastres

dont Raphaël a fait également les merveilleux ornements. Ces ornements provoquent de ma part quelques réflexions. Le siècle de Léon X, qui fut en Italie le siècle des arts, et à ce titre enfanta tant de saintes merveilles, fut aussi un siècle profane, je dirais presque païen. Voisin de la Renaissance, il en subit beaucoup trop l'influence. L'antiquité tout entière, c'est-à-dire non pas seulement ses littératures, ses idiômes et son bon goût, mais sa mythologie avec tout son cortége et les licences de ces cultes impurs, les excès des poètes et des artistes qui en étaient l'expression, firent irruption surtout en Italie, pénètrèrent partout dans les écrits, dans les mœurs, dans la poésie et les arts, et jusque dans les sanctuaires, et, par un alliage qu'on pourrait appeler sacrilége, vinrent souiller parfois les œuvres les plus pures.

Les meilleurs esprits ne résistèrent pas à cet entraînement : ils auraient cru manquer à leur gloire et accuser une infériorité de savoir ou de goût, s'ils n'avaient sacrifié au culte des faux dieux.

De là une déviation étrange de l'art chrétien, et des mélanges inexplicables, et nulle part ils ne sont plus sensibles que dans ces Loges de Raphaël. A la voûte, les choses saintes, les grandeurs religieuses, tous les grands traits de l'histoire humaine et des justices divines, et, près des malédictions suprêmes, tout près de ce déluge inondant la terre qui *avait corrompu sa voie*, le grand peintre a traité avec une dangereuse perfection, avec amour, des scènes coupables, les scandales de l'idolâtrie, les lubricités de ses dieux et les désordres des passions humaines.

Ailleurs, dans un palais mondain, dans le temple du plaisir, on pourrait concevoir les sollicitations du talent à raison des attraits de ces sujets riants et enchanteurs ;

mais au Vatican, et comme commentaire des saintes pages de la Bible, cela ne se comprend pas, ou du moins ne s'excuse pas

Il faut ajouter que jamais le ciseau antique, dans ses œuvres les plus fines, dans ses arabesques les plus recherchées, dans la reproduction la plus variée et la plus vive de la nature animée ou morte, ne déploya plus de perfection. Peut-être même dans l'agencement et la disposition des produits de la terre, des scènes de la vie humaine et des plus ingénieux symboles, quelque esprit *transcendant* croira-t-il retrouver une philosophie, toute une synthèse de la nature. Ce que j'y vois, c'est que le grand artiste et le grand poète n'a pas voulu que, même en ce genre, où les anciens étaient si avancés, le génie antique n'eût pas rencontré en lui un rival.

Quelque belles et ravissantes que soient les Loges, les Chambres ou Stanzes de Raphaël me semblent d'un bien plus haut intérêt, soit que les sujets par leur ampleur frappent plus vivement, soit qu'on y voie davantage le travail et le génie personnel de l'artiste, soit que ces grandes scènes de l'histoire et de la religion, accessibles au regard et presque au toucher, qui vous enveloppent de toute part, vous transportent, pour ainsi dire, dans l'atelier même du maître.

C'est Jules II qui donna à ce jeune peintre d'Urbin, dont on parlait beaucoup, l'ordre de peindre ces grandes chambres de son palais, et qui, à la vue du premier chef-d'œuvre exécuté par l'artiste, la *Dispute du Saint-Sacrement,* fit effacer ce que d'autres célébrités, mais inférieures, avaient déjà peint sur les murailles. Là, sous l'inspiration de Jules II et de Léon X, Raphaël conçut et exécuta rapidement ces magnifiques compositions.

Dans une de ces vastes salles et en face l'une de l'autre,

Raphaël a posé la *Dispute du Saint-Sacrement* et l'*Ecole d'Athènes*. La première, toute remplie de suavité religieuse et de symbolisme sublime, range autour de l'eucharistie les plus illustres docteurs qui ont écrit sur ce mystère; et dans les cieux, les anges et les saints, en présence de la Trinité adorable, prosternés devant l'agneau, célèbrent la même foi. L'autre représente à Athènes la réunion des Sages, de ces philosophes fameux dans l'histoire, rapprochés et groupés, dissertant ou enseignant, ou livrés à leur méditation profonde, comme pour mettre les champions de la science et les forts de la raison en présence des docteurs de la foi. Autant on contemple avec respect le tableau chrétien, autant on admire cette étonnante réunion de Sages, si variés, si différents d'attitudes, d'attributs, de costumes et d'expression. Sans le savoir, on sent, on se persuade que tel devait être chacun de ces philosophes, tant il y a de convenance entre tous ces détails et ce que l'histoire nous apprend de ces hommes célèbres. Pas de confusion, tout est savamment distribué, tout est noble et élevé.

Plusieurs de ces figures sont d'autant plus précieuses, qu'elles sont les portraits des plus illustres de ce temps.

Cette chambre est d'une beauté extrême, et je ne veux pas relever encore une fois cette manie, à mes yeux si choquante, d'avoir troublé l'harmonie contrastante de ses magnifiques peintures par un Parnasse complet composé d'Apollon, des muses et des poètes.

Non moins belle est la Stanze de l'*Incendie du Bourg*. Inspiré de l'incendie de Troie et de la touchante description de Virgile, le peintre a rendu l'émouvant spectacle des citoyens s'empressant pour éteindre les flammes, le désespoir des mères cherchant à sauver leurs enfants; les uns descendant demi-nus le long des murailles, un père

recevant dans ses bras le jeune enfant que la mère s'efforce de lui faire atteindre, un fils, comme autrefois Enée, portant son vieux père sur ses épaules; la douleur, l'effroi, le désespoir, tandis qu'à un plan reculé, on aperçoit le saint pape Léon qui, par sa bénédiction, éteint l'incendie et sauve son peuple.

La chambre d'Héliodore (1) a tout particulièrement le mérite de captiver les visiteurs. Et ce n'est pas seulement par ce trait fameux de l'Ecriture, admirablement rendu, et par cet autre grand fait de la religion et de Rome, la retraite d'Attila à la présence de saint Léon, que l'artiste a courtoisement représenté sous les traits de Léon X. Ce qui attache, surtout dans cette salle, c'est cette peinture au-dessus d'une croisée, représentant saint Pierre dans sa prison et délivré par un ange. Précédant le célèbre peintre Gérard *della notte*, et se jouant avec les difficultés, Raphaël, dans cette belle peinture divisée en trois compartiments, a reproduit trois effets différents de lumière. A gauche, les gardes, sur les degrés extérieurs, s'éclairent avec une torche qui lutte contre un faible clair de lune; au centre, l'apôtre apparaît à distance, derrière une grille, l'ange illumine de sa clarté céleste la prison, les chaînes et l'apôtre : l'illusion est ravissante et l'effet est surprenant; à droite, enfin, ils sortent l'un et l'autre à l'aube du jour, encore éclairés par un nouveau reflet du céleste conducteur. On se sépare avec peine de ce joli chef-d'œuvre.

Puis vient enfin la salle de Constantin, la grande bataille de Rome, le Labarum dans les cieux, le Prince fidèle, glorieux et sûr du triomphe; Maxence abîmé dans le Tibre, les horribles scènes du carnage, tempérées par l'héroïsme et par la vue d'un père soulevant son fils mourant.

(1) Héliodore, profanateur du Temple et flagellé par les Anges.

Le dessin seul de ce tableau appartient à Raphaël; son plus cher disciple, Jules Romain est l'auteur, comme peintre, de cette grande œuvre, et fut souvent, en d'autres circonstances, le coopérateur de son illustre maître. C'est un des beaux tableaux de ce genre, un bel ensemble, une bouillante mêlée, de l'ordre dans cette confusion, des groupes distincts, les principaux traits mis en relief et saisissants, en tout une puissante énergie.

Je ne puis m'arrêter à tous les accessoires, souvent très beaux et parfois admirables, de ces Chambres. J'en ai dit assez pour en donner une faible idée, et la parole la plus habile et la plus savante ne rendra jamais l'effet que produisent ces merveilleuses peintures.

Je le répète, en finissant, bien que Raphaël soit ailleurs et toujours grand, il faut pourtant l'avoir vu à Rome et au Vatican pour mesurer sa grandeur, admirer et aimer son génie.

Et pour nous, Français, qui ne connaissons que nos toiles, nos tableaux à l'huile, à la vérité souvent très beaux, quel étonnement de retrouver partout en Italie et dans les œuvres les plus magnifiques, la fresque et toujours la fresque ! Il semblerait presque qu'à l'exemple de Michel-Ange, qui la traitait d'efféminée, ces grands maîtres auraient dédaigné une autre manière et ne l'auraient pas jugée digne des peintures monumentales.

Sûrs de leur idée et de leur *faire,* ils abordaient hardiment cette peinture, qui n'admet pas la retouche. Ils traçaient à grands traits et dans des proportions que la toile comporte rarement. Ils avaient aussi le mérite, que des hommes complets comme eux peuvent seuls comprendre, de subordonner les arts décoratifs, la magistrale peinture elle-même, à l'architecture, dont elle est dans les monuments une dépendance.

Mais qu'on ne se persuade pas que ces fresques soient ternes et sans éclat. La plupart, après des siècles, conservent un magnifique coloris. Plusieurs ont le brillant de nos belles toiles, et ne se rapprochent pas, comme trop souvent nos essais en ce genre, des couleurs effacées de la grisaille ; elles ne s'obscurcissent pas, comme nos tableaux, au moindre reflet d'un jour douteux, mais elles produisent constamment leurs puissants effets, dignes à tous égards de la préférence que leur ont accordée les maîtres.

Je me suis demandé si cet art était perdu de nos jours; si à Rome et maintenant on trouvait des artistes capables, non pas seulement de restaurer, mais de peindre et de rappeler les grandes traditions. Eh bien ! j'ai eu à Saint-Jérôme-des-Esclavons, près du Tibre, dans la rue Ripetta, la réponse à cette question. J'ai vu dans cette modeste église deux fresques immenses, représentant, l'une, l'*Adoration des Mages,* l'autre, le *Crucifiement de Jésus-Christ.* Ces vastes et belles compositions m'ont frappé autant par l'exécution éclatante et habile que par la disposition de ces grandes scènes. Il me semble que ces fresques, dans une de nos grandes églises de Paris, feraient une vive sensation. Je les préférerais à presque tout ce que j'ai vu de peintures modernes. Le souffle de l'inspiration religieuse y a soutenu et animé un véritable talent, et je me plais à nommer l'auteur de ces deux belles peintures, M. Gaillardi.

TROISIÈME LECTURE.

Chapelle Sixtine.

Je crains de paraître long, et cependant je sens combien tout ce que je dis est incomplet.

Il me reste à parler, avant de quitter le Vatican, de la chapelle Sixtine et de la bibliothèque.

Dans la dernière lecture, j'ai dit mon admiration pour Raphaël, et analysé de mon mieux mes impressions à la vue de ses chefs-d'œuvre. A vingt pas de là, tout près de ces galeries et de ces chambres, est la chapelle que Sixte IV fit bâtir (1474) et que, d'après les ordres de ce pontife, Michel-Ange était appelé à décorer, la même année (1508) où son jeune rival peignait ses Chambres et ses Loges. Michel-Ange aussi était jeune; il n'avait que trente-huit ans quand il commença ces étonnantes peintures. Jusque-là, seulement statuaire, il dédaignait de manier le pinceau; l'usage de la fresque lui était inconnu. On sait qu'il fit venir de Florence les plus habiles dans cet art, saisit leurs procédés, les renvoya bientôt, pour se renfermer seul dans ces grands murs nus avec son génie; et là, dans une méditation profonde, obstinée, soutenu de la science sé-

rieuse et de la poésie, il enfanta ces merveilles que depuis trois siècles et demi l'on ne se lasse pas d'admirer.

En entrant dans cette chapelle Sixtine, simple carré long et sans architecture, où je savais trouver les œuvres capitales, diversement appréciées, de Michel-Ange, je m'efforçai d'apporter la plus consciencieuse impartialité. Je considérai, j'étudiai longtemps ces œuvres immenses qui couvrent ce plafond de cent pieds d'étendue sur quarante de large, et ce grand mur qui termine la chapelle, où se déploie la scène incomparable du Jugement dernier. Je cherchai à pénétrer profondément dans la pensée de l'artiste, à m'en pénétrer moi-même. Plus je considérai, et plus l'impression grandit en moi. Au bout de quelque temps, je me sentis envahi par la puissance invincible de ce géant. Et depuis, la vue de ces chefs-d'œuvre m'a tellement subjugué, qu'ils sont restés dans ma pensée comme le *nec plus ultrà* de la force de l'art et de la puissance du génie.

Il n'est pas convenable, il n'est pas permis peut-être de classer les hommes trop éminents, tels que Michel-Ange et Raphaël, deux noms également grands, deux génies admirables, quoique différents. Néanmoins, s'il fallait assigner à l'un ou à l'autre le premier rang, malgré le charme ineffable de Raphaël, malgré la séduction de son pinceau, la suave et mélancolique beauté de ses productions variées, Michel-Ange m'apparaîtrait plus étonnant encore. L'un a tout le charme de la grâce, l'autre toute la majesté de la puissance; l'un est plus aimé, mais l'autre admiré davantage. Le premier a peint la nature et l'a rendue avec une grâce que rien n'égale; mais le second dépasse la nature, son génie lui a inspiré un idéal, un surhumain qui vous domine et vous fait reconnaître en lui, non plus

un homme, mais comme un génie supérieur auquel on ne peut atteindre.

Parmi les peintres, Michel-Ange ne peut être comparé qu'à lui-même. On cherche où il s'est inspiré, qui a été son maître. D'autres ont cherché à l'imiter, et n'ont pu y parvenir; et lui n'a suivi les traces de personne. C'est, par ses œuvres, un homme d'un autre temps, en dehors des réalités de son époque et même de l'humanité. Il remonte, par sa hardiesse et son grandiose, à ces temps primitifs où tout, dans les faits comme dans les personnages de l'humanité, avait des proportions et un cachet qui nous dépassent. Semblable à son Moyse, à ses prophètes, c'est l'homme des premiers âges. Tout au moins il est l'Homère de la peinture, comme Raphaël en serait le Virgile. Homère peut avoir ses négligences, ses simplicités et ses rudesses, mais quel poète égale ses grandeurs et ses sublimités? C'est qu'à force de simplicité, et tout rapprochés de la première nature, ses tableaux sont d'une merveilleuse grandeur. Tel m'apparut Michel-Ange. Mieux que personne il a lutté contre les difficultés du surnaturel et du divin, rendu les plus grandes scènes que la religion puisse présenter à l'art. Loin de fuir ou d'atténuer les difficultés, il les aborde de front, il les accumule et en triomphe. Ses œuvres ont un cachet étrange, un colossal qui vous confond. Si l'une d'elles était unique, on pourrait croire à un effort extraordinaire, à un coup sublime et presque fortuit du génie qui aurait épuisé sa vitalité; mais en les voyant si nombreuses et toutes revêtues de ce caractère gigantesque vraiment *surnaturel* et inimitable, on ne peut s'empêcher de reconnaître en lui le roi dominateur de l'art.

La chapelle Sixtine fournit de cette assertion une preuve frappante. Aux murs latéraux, des maîtres distingués ont

peint des fresques remarquables; partout ailleurs on serait frappé de la belle ordonnance et de la gracieuse et savante exécution de ces grandes scènes; en face des peintures de Michel-Ange, on ne peut s'y arrêter. Et cet homme est si puissant, ce géant est si fort, qu'auprès de ses majestueuses figures, le reste ne semble plus que le travail de quelque faible jeune fille.

J'ai parlé du plafond de la chapelle. Michel-Ange l'a divisé, pour le peindre, en un grand nombre de compartiments, afin de séparer et encadrer ses sujets. Là se trouvent les faits primitifs de l'humanité : Dieu se balançant sur le cahos, l'animant de son souffle divin, composition marquée au coin d'une grandeur inusitée, d'une originalité puissante et fière, sublime comme le récit de la Genèse; là on voit l'homme déjà créé et recevant de la bouche de Dieu son principe immortel; là, enfin (chef-d'œuvre incomparable, où cette fois la grâce le dispute à la grandeur), la femme sortant des flancs de l'homme et s'inclinant avec reconnaissance et suavité vers son auteur.

C'est sur ce plafond et autour de ces faits bibliques que sont représentés les fameux prophètes et ces fameuses sibylles que Raphaël lui-même et d'autres après lui ont cherché à reproduire, mais qui feront à jamais le désespoir des peintres.

Qu'est-ce que ces hommes? En quels temps ont-ils vécu? Quelles pensées surhumaines les agitent? Que va-t-il sortir de ces fronts inspirés, de ces yeux qui percent les nuages de l'avenir? de ces athlètes des combats sacrés?...

Qu'est-ce que ces femmes, dont l'inspiration n'est plus aussi élevée, aussi pure, mais dont l'aspect étrange, puissant et beau, commande pourtant le respect?...

Indépendamment de ces grandes peintures, c'est par centaines que des figures de saints ou d'anges et des tableaux complets se présentent dans toutes les parties et dans les divers ornements de cette page immense. Jamais peintre ne déploya sur une surface égale plus d'invention, d'imagination et de talent.

Ce qui ajoute à l'étonnement, c'est la fougue avec laquelle ce génie produisit ces chefs-d'œuvre : moins de deux ans suffirent à une si grande tâche. Le pontife impatient, Jules II, qui, déjà vieux, craignait de ne pas jouir de ce beau triomphe, trouvait ce temps encore trop long. « Quand finiras-tu ? » disait-il au peintre qu'il visitait quelquefois jusque sous ses voûtes.— « Quand je pourrai, » répondait sagement et fièrement l'artiste. Et le pontife, en courroux, menaçait d'abattre les échafaudages. Mais s'il s'emportait un instant, il faisait faire des excuses et comblait de présents l'artiste, qu'il aimait et craignait de perdre. Nobles temps, nobles hommes. La souveraineté et le génie se reconnaissaient et se donnaient la main.

En faisant compter 3,000 ducats (150,000 fr. environ), le pontife agissait en prince, en rival des Médicis; mais il ne pensait pas payer ce qui est sans prix. Michel-Ange avait trente-huit ans quand il décorait ces voûtes.

Vingt ans plus tard, à la demande de Clément VII, il peignait sur le mur du fond le *Jugement dernier*. Michel-Ange était un savant, un homme universel. A l'étude des sciences, à la pratique de son art, il joignait l'amour de la poésie. Le grand poète du moyen-âge, le Dante, allait surtout à son génie, et les descriptions de ses cercles terribles l'ont sans doute inspiré. Mais, avant tout, il était chrétien; la foi ou le sentiment vif et pénétrant des choses sacrées, la science approfondie de la religion, de

la sainte Ecriture, des auteurs ecclésiastiques, fécondaient son inspiration.

Aux prises avec la scène la plus imposante et la plus terrible qui se puisse concevoir, après huit ans de travail et d'efforts, Michel-Ange a laissé une œuvre qui pénètre d'effroi et d'admiration ceux qui savent la voir. Tout y est terrible et effrayant, tout y glace d'épouvante; à peine les plus saints, les plus illustres dans ce grand jour y sont-ils rassurés. Nul d'entre eux ne peut supporter le regard terrible du souverain juge. C'est le *Dies iræ* dans toute son horreur, l'universel effroi de la nature ébranlée et de l'humanité secouée dans ses sépulcres, *per sepulchra regionum.*

D'incroyables scènes représentent avec une incomparable énergie les morts soulevant la pierre, les coupables glacés de stupeur, et les vices s'attachant aux pécheurs avec les serpents et les démons; et les abîmes éternels béants sous les pas des damnés, sous le regard ineffable du Dieu irrité, pendant que les élus, protégés par les instruments de leurs supplices, s'approchent et s'élèvent vers le ciel qui s'entr'ouvre.

D'autres ont peint cette dernière péripétie de l'humanité : Fra Angelico, de Fiezole, au dôme d'Orviette, Cousin, de Sienne, et bien d'autres; mais quel bras pourrait rendre, à l'égal de Michel-Ange, la terreur majestueuse et lugubre de ces grandes assises où se décident les destinées éternelles du monde ?

La critique, je le sais, s'est exercée sur cette œuvre. On a relevé dans cette immense peinture l'uniformité de la couleur, l'exubérance de certains détails, des nudités excessives. Mais a-t-on dit et assez remarqué la perfection du dessin, le mérite étonnant de mille difficultés vaincues, des poses, des raccourcis, des entassements comme im-

possibles, des groupes d'une hardiesse et d'une exactitude incroyables ? Peut-on nier l'effet irrésistible de ces effrayantes figures, de ces épisodes saisissants et terribles ? Ces nudités excessives, je l'avoue, surtout avec la délicatesse de nos mœurs, ne sont-elles pas excusées, justifiées par le sujet même, et sans danger, à raison de l'impression générale et toute puissante de cette scène ?

Ceci remet en mémoire ce fait si connu du maître des cérémonies du pontife, qui, l'accompagnant le jour où l'œuvre fut découverte pour la première fois, exprima vivement ses scrupules, et à la vue de ces corps nus, compara la chapelle à une salle de bain ou à une exposition de boucherie. Quelques jours après le portrait du téméraire critique figurait piteusement, avec des oreilles d'âne, dans un des groupes des damnés, ce dont ce prélat se plaignit avec indignation et amertume ; mais le pontife lui dit en souriant : Je n'y puis, hélas ! rien faire ; s'il vous eût mis en purgatoire, j'aurais cherché à vous en tirer, mais en enfer je n'ai plus de puissance, *in inferno nulla est redemptio.*

C'est en présence de ces incomparables chefs-d'œuvre que s'accomplissent les plus grandes solennités du culte catholique ; c'est là que se tiennent le plus souvent, et notamment aux grands jours de la semaine sainte, les chapelles papales. Je n'ai point eu le bonheur d'assister à ces dernières solennités, mais j'étais à Rome aux fêtes de la Toussaint ; j'ai assisté aux offices de la veille et de la fête ; j'ai vu officier, dans la chapelle Sixtine, le saint Père, l'auguste Pie IX, dont pour la première fois je prononce le nom, et que je salue en passant, comme l'homme étonnant de notre époque, fort dans sa faiblesse, calme au sein des orages, inébranlable dans sa mâle confiance comme sur ce trône qu'agite et cherche à mouvoir des

millions de bras; mais ce n'est pas le moment d'en parler. Je dis seulement qu'on est heureux de l'avoir vu, et aussi d'avoir assisté, dans ce merveilleux sanctuaire, aux plus imposantes solennités du culte chrétien. Quelques privilégiés, car l'espace est restreint, et de ce nombre quelques femmes, mais voilées, sont admis à ces solennités.

Le saint cortége arrive peu à peu et remplit le double rang de banquettes où siégent les cardinaux, et plus bas, jusqu'à leurs pieds, les prélats d'un ordre inférieur qui les accompagnent. Un vif mouvement de curiosité accueille les Cardinaux qu'on cherche à nommer, et qui ont des attributions diverses; mais l'émotion est au comble, et les femmes se lèvent pour mieux voir, lorsque le fameux Cardinal ministre fait son entrée (1). Tous généralement ont une grande aisance sous leurs longues robes traînantes ou relevées, selon que la circonstance du moment le demande. Des chefs d'ordre ou des prélats distingués occupent les derniers rangs; et enfin le saint Père sort de la sacristie, revêtu de la tiare et de ses magnifiques ornements, précédé d'une multitude de prélats qui doivent l'assister dans la *fonction*. Là, plusieurs d'entre eux occupent des places ou remplissent des emplois en apparence minimes. J'ai vu Mgr Lavigerie, actuellement évêque de Nancy, porter la croix dans la cérémonie, à peu près comme ferait un de nos enfants de chœur. Mais tout est grand dans le culte sacré. Le saint Père attire tous les regards : ce beau vieillard, si majestueux et si digne, pieux et recueilli comme serait un ange, célèbre les saints mystères avec une indicible onction. Tantôt tout le collége des cardinaux abandonne ses places et vient se ranger

(1) Son Eminence Antonelli.

en cercle et s'unir à sa prière, tantôt seul il élève la voix et domine l'assemblée qu'il préside, pendant que les chants de la musique sacrée de la chapelle papale se font entendre et produisent leurs puissants effets.

Deux choses me frappaient : la première, c'était la vue de ce sénat de l'Eglise par lequel et dans le sein duquel est toujours élu le pontife suprême de la religion, où se trouvait le successeur de ce saint pontife, s'il convenait à la Providence de terminer bientôt ses épreuves ; la seconde, c'était de prier avec lui, uni de si près à sa pensée et à ses vœux, émotion bien profonde pour un cœur chrétien, mais qui s'accroît de la piété ravissante du pontife et même du charme étonnant de sa voix. Je répète ce que sait Rome tout entière : la voix de Pie IX a une puissance et une douceur inouïe ; elle convient merveilleusement pour ces pompes sacrées, pour bénir les multitudes, la *ville* et le *monde*. J'ai entendu les voix de sa chapelle ; il y en a de fort belles, mais aucune ne m'a paru l'égaler.

Ne serait-ce pas le lieu de dire un mot de cette musique de Rome ? Il en est de deux sortes ; malgré les prescriptions souvent renouvelées du cardinal vicaire, la nature italienne l'emporte, et les Romains exécutent de temps en temps des musiques légères en style moderne et passablement fioriturées. De ce genre étaient les vêpres que j'entendis à Saint-Pierre le jour de la Toussaint. Les cinq psaumes et les antiennes furent chantés en musique assez mondaine, sans interruption, soit de psalmodie, sòit de plain-chant. Dans son genre, c'était beau, exécuté avec une facilité étonnante et un ensemble parfait. Quelques semaines plus tard je devais entendre mieux encore, mais toujours dans le même style, dans une église de Bologne. On célébrait une fête. Deux tribunes placées en face l'une de l'autre con-

tenaient, ici les instrumentistes et là les chanteurs fort nombreux qu'accompagnaient seulement aux deux extrémités deux instruments de cuivre. Je n'ai jamais entendu chanter avec une pareille aisance, une semblable habileté. La nombreuse assistance paraissait charmée, et ces fêtes musicales se répètent souvent dans les diverses églises de Rome, à l'occasion des anniversaires qu'on y célèbre presque chaque jour.

Mais cette musique n'a que peu de rapport avec celle de la Sixtine. Au XVI[e] siècle, lors de l'invasion du paganisme par la Renaissance, dans la musique comme dans la peinture, l'Eglise s'émut; le concile de Trente, dans ses décrets de réforme, s'occupa de cette grave matière; une commission fut nommée, dont saint Charles faisait partie. Le pape Marcel II, alarmé, voulut proscrire ces musiques efféminées, énervantes, capables de corrompre les cœurs. L'anathème et la proscription sans retour étaient déjà préparés, lorsqu'un véritable artiste, Palestrina, demanda grâce pour cet art sublime : il pensa avec juste raison qu'on pouvait lui faire rendre de mâles et purs accents, dignes de la sainte austérité de la religion. En preuve, il se hâta de produire quelques compositions vraiment religieuses, entre autres la messe dite du *pape Marcel.* Cette messe, exécutée en présence de la cour romaine, ravit tout le monde : le Pape, en l'écoutant, dit qu'il croyait entendre le concert des anges, et la cause de la musique fut gagnée.

Palestrina est l'auteur du système musical encore en usage à la chapelle des Papes : système sévère et grave où les mélodies n'ont rien de ces expressions molles, sensuelles et passionnées des œuvres modernes, et tiennent le milieu entre l'antique plain-chant et la musique mondaine : système néanmoins plein de ressources et d'effets

profonds, pénétrants, par la puissance et la richesse de l'harmonie, lorsque des voix nombreuses et pures attaquent à la fois tout ce que l'échelle musicale peut offrir de notes concordantes, comme pour faire parler en même temps toutes les voix de la création.

J'avoue que, pour saisir ces effets et s'en pénétrer, il faut certaines dispositions et peut-être quelques études. Mais il en est ainsi de tous les arts. Les inexpérimentés goûteront-ils tout d'abord les plus savantes et les plus applaudies des compositions de nos grands maîtres ? Et les plus belles choses n'ont-elles pas besoin d'être longtemps goûtées et apprises ?

Il y a, au reste, comme il convient dans cette langue liturgique, le style simple, expression ordinaire de la prière, et les effets sublimes qui traduisent les grandes émotions, les scènes des jours les plus solennelles, alors que cette langue inspirée déploie toutes ses richesses, toute sa magnificence ; et, soit qu'elle gémisse sur les incomparables malheurs de Sion, soit qu'elle exhale les tristesses et les déchirements du repentir, soit enfin qu'elle sanglote avec la mère des douleurs au pied de la croix, elle pénètre les cœurs, bouleverse les âmes et ravit d'admiration (1).

Il y a donc une véritable valeur, une sorte de perfection dans cette musique, qui rehausse et anime ces scènes religieuses dans la merveilleuse chapelle.

La bibliothèque.

Peu s'en est fallu que, dans mon ignorance, je ne visse pas la bibliothèque vaticane. Pensant n'y trouver qu'un

(1) On sait que les *Jérémiades,* le *Miserere,* le *Stabat,* sont les morceaux les plus admirés de la semaine sainte.

immense trésor d'érudition, je ne me sentais pas en mesure d'en profiter, ni de l'apprécier d'une façon utile. J'avais tort de toute manière. Il est important de se convaincre par soi-même de l'extrême sollicitude de la papauté pour recueillir toutes les richesses intellectuelles, de cette largeur de vues qui embrasse tout dans les sphères de la science. Je ne sais pas s'il est une bibliothèque au monde qui l'emporte sur celle du Vatican : les plus belles collections sont venues successivement l'enrichir depuis le pape Saint-Hilaire jusqu'à Nicolas V, à l'époque de l'imprimerie ; depuis la collection de l'électeur Palatin jusqu'à la bibliothèque de la reine Christine, et les manuscrits grecs, et les orientaux, et les palimpsestes des Bénédictins, et les autographes les plus rares. Cent mille imprimés, trente mille manuscrits sont là dans ces salles immenses commencées par Nicolas, continuées par Sixte-Quint, ornées, décorées, peintes avec un goût, une science, une érudition surprenantes. Indépendamment des manuscrits et des livres, les collections les plus curieuses, les objets d'art, d'antiquité, de religion les plus précieux, contribuent à faire de cette bibliothèque une merveille sans égale.

Je dus à un heureux hasard de saisir un peu la valeur de ces richesses. En vain, bon nombre d'interprètes polyglottes se tiennent à l'entrée ; tout est fermé dans cette bibliothèque ; de riches armoires peintes renferment les livres et autres objets ; il faut être guidé.

Mais nous fîmes la plus heureuse rencontre. L'ami qui m'accompagnait reconnut un familier de la maison. C'était l'illustre Dom Pitra, actuellement son Eminence, ce moine français, honneur de notre pays, qui n'a vécu et ne vit que pour la science, qui, jeune encore, a parcouru l'Angleterre, l'Allemagne, les pays du Nord, et a su trouver

partout dans les bibliothèques des richesses inconnues, qui, en Italie et surtout à Rome, a élu domicile dans ces nécropoles intellectuelles dont il connaît tous les quartiers, tous les habitants, bénédictin digne de ce nom, aussi modeste qu'il est savant, aussi pieux qu'il est érudit, et dont Pie IX, par une inspiration spontanée qui l'honore, a récompensé de la pourpre les profondes études, les beaux livres et les vertus.

Sous ses auspices, nous fûmes conduits et guidés de manière à bien voir. Nous touchâmes de nos mains des manuscrits de Pétrarque, de Bocace et du Dante, un Virgile du Ve siècle, un palimpseste qui a restitué aux lettres le second livre de la *République de Cicéron*, l'exemplaire du livre d'Henri VIII contre Luther, qu'il fit offrir à Léon X par son ambassadeur, avec sa respectueuse dédicace, etc., etc. Nous vîmes encore les plus jolies miniatures sur vélin, les premiers essais de la peinture italienne et tout ce que les premiers siècles chrétiens peuvent offrir de plus curieux aux recherches des archéologues.

Pour contenir tant de trésors, il faut que cette bibliothèque soit immense; elle l'est en effet, et c'est avec une surprise croissante qu'on en parcourt les diverses parties qui se succèdent comme par enchantement. Une salle de deux cents pieds de long, partagée au milieu par des pilastres, donne accès, sur les côtés, par de vastes couloirs, dans des chambres nombreuses : suivent des salles plus longues encore. Tous les murs sont peints par des maîtres habiles; les origines des sciences, les grands inventeurs, les faits importants de l'histoire sont retracés aux regards du spectateur; des objets du plus grand prix, présents des souverains, tels que des vases magnifiques donnés par Napoléon Ier à Pie VII, par Charles X à Léon XII,

ajoutent à la magnificence de ce local; il serait difficile d'imaginer une salle plus curieuse. C'est là que l'été dernier le saint Père recevait, dans un grand banquet, tous ces évêques accourus à son appel de tous les coins du monde.

Il faut des journées pour voir à la hâte ces grands dépôts de la science, des lettres et des arts. Chaque jour pendant plusieurs heures on peut y pénétrer, le savant y butine à son aise, et des interprètes complaisants et habiles, de nombreux employés sont là pour l'aider dans ses travaux et le diriger dans ses recherches. Pour nous, nous ne pûmes que voir rapidement et admirer.

Le Vatican ! que de temps ne faudrait-il pas encore pour en indiquer toutes les richesses. Je passe, sans en parler, près de la chapelle Pauline, parallèle à la Sixtine, où brille encore le génie de Michel-Ange, et près de celle de Nicolas V, où m'attireraient pourtant les œuvres d'un autre génie dont l'inspiration toute religieuse et vraiment angélique comme son nom, excitaient au plus haut point mon admiration. Fra Angelico de Fiesole, quel nom à part dans la peinture sacrée ! mais nous le rencontrerons plus tard, et nous en parlerons plus à l'aise.

Remarquons seulement, avant de quitter le grand palais, l'atelier des mosaïques d'où sont sortis tant de chefs-d'œuvre, reproduction fidèle d'autres chefs-d'œuvre, et qui, maintenant, décorent les palais et les temples, et spécialement Saint-Pierre de Rome, qui n'a pas d'autres peintures, et Saint-Paul, hors des murs, ainsi que nous l'avons déjà fait observer. Il est intéressant d'assister à ce travail exécuté avec de bien simples éléments. Sous la direction d'un artiste du plus grand mérite, une multitude d'autres artistes reproduisent d'abord au trait leur modèle, et puis avec des cubes assez grossiers, plus ou moins forts selon le degré de délicatesse et la grandeur du

tableau, ils agencent sur un cadre et empâtent dans un enduit leurs figures et tous les détails de la toile. Ce n'est point comme aux Gobelins une œuvre presque mécanique, le coup-d'œil, le goût, l'habileté du dessin sont nécessaires pour le trait, pour le choix des innombrables nuances, et la science des effets. Et lorsque le travail s'achève, un frottement et une sorte de limage donnent à ces compositions un poli qui fait illusion au regard et imite le glacis de la peinture vernie. Le saint Père peut être fier de son atelier de mosaïque; par elle, il rend impérissables les peintures que le temps dévore. Il y a quelques mois, la reine d'Espagne fit courtoisement cadeau au Pape d'un joli *Murillo*. Ce tableau est charmant, et ce don était vraiment un sacrifice. Pie IX l'a accepté, mais bientôt il pourra le rendre à la reine. J'ai vu le travail, il demande un an encore, et l'Espagne, en recevant cette mosaïque, n'aura rien à regretter.

Oui, il faut en convenir en créant et complétant de telles œuvres, de telles collections, et, pour tout résumer, en offrant et conservant au monde son Vatican, la Papauté a dignement rempli sa mission et bien mérité de l'humanité.

De quelques palais.

Le Vatican et tout ce qui relève du Pape a, nous l'avons vu, un caractère d'universalité. Je veux dire que tout y appartient à tous. On ne peut s'imaginer avec quelle liberté tout le monde est admis à le parcourir, à circuler dans ces cours et ces belles collections, et dans les appartements même du palais. Or, il faut dire que les autres palais de Rome appartenant aux grandes familles, participent également de cette condition. La ville de Rome est pour le Monde et non pour elle. Tout ce qu'elle a de

précieux doit être à la disposition de ses visiteurs. Il y a vingt palais et plus — et quels palais ! — qui sont dans ce cas, et subissent cette loi.

J'entendais dire une fois à un étranger : il y a peu de musées à Rome. Cela est vrai des musées appartenant à l'Etat : il n'y en a que deux, celui du Vatican et celui du Capitole. Mais les trois cents églises ne sont-elles pas des musées ? et les palais des familles patriciennes, également toujours ouverts, ne forment-ils pas la collection la plus riche et la plus belle ?

Je n'en nommerai que quelques-uns. Assez près du Tibre, est le palais Borghèse. Une cour vraiment princière annonce cette splendide demeure. Quatre-vingt-seize colonnes de granit soutiennent les galeries des deux étages ; deux ordres différents donnent à la construction la variété et l'élégance, et dans de grandes et nombreuses salles sont contenus mille chefs-d'œuvre de peinture. A quoi bon les nommer ? Il faut les voir. Cependant il n'est personne, on le comprend, qui ne sente ce que doivent valoir la Fornarina de Raphaël, les Quatre Saisons de l'Albane, délicieux petits chefs-d'œuvre ; de splendides Rubens, des portraits par Titien et Jules Romain, figures vivantes et qui sortent de la toile, et enfin une des merveilles du Dominiquin, la Chasse de Diane, l'une des grandes peintures, qui, par sa grâce, l'animation de la scène et la beauté des personnages, attire tous les regards. Un peintre habile la reproduisait dans toute sa grandeur. Une jeune fille, car beaucoup de Romaines s'adonnent à la peinture, la copiait aussi dans un cadre réduit. Belle, d'une beauté sévère et fière, d'une taille haute et élancée, artistement vêtue, la tête ornée de sa noire et abondante chevelure, cette jeune fille ressemblait à son modèle. Sa mère, qui travaillait à quelque distance, l'encourageait et la proté-

geait de sa présence, et semblait jouir doucement de son talent et de sa beauté.

La famille Barberini, qui a donné à l'église des cardinaux et le pape Urbain VIII, a aussi son palais. Ce que j'y veux seulement mentionner, c'est d'abord une des plus riches bibliothèques qu'on puisse voir. On n'y compte pas moins de cinquante mille volumes, et une multitude de manuscrits. Ce sont, en second lieu, les peintures extraordinaires de la grande salle. C'est un des grands luxes de ces demeures, que les fresques qui recouvrent des voûtes et des murs considérables. Ici, Pierre de Cortone a fait son chef-d'œuvre. Comme les peintres de ce temps, il a, avec une grande érudition sacrée et profane, avec une verve et un talent puissants, célébré et presque apothéosé ses mécènes. La Gloire et la Religion, Hercule et la Charité, l'Eglise et la Prudence, la Providence et Minerve et les Titans, la Religion et la Foi, la Volupté et l'Ivresse, tout s'unit et se confond pour rappeler les hauts faits et les grandes destinées de la famille. Il faut bien croire, quelque extrême que fût cette confusion, qu'à cette époque, toute cette mythologie était un langage accepté et un moyen plus artistique de traduire sa pensée.

Il paraît pourtant que cette famille des Barberini n'a pas toujours, aux yeux des Romains, bien mérité des arts, ni échappé à tous les sarcasmes, puisqu'on leur applique ce mot spirituel et méchant : « Ce que n'ont pas fait les barbares, les Barbarini l'ont fait. »

Quod non fecerunt barbari, fecerunt Barbarini.

Peut-être parce que leur palais fut construit en partie, comme le Farnèse, des débris du Colysée : peut-être parce que Urbain VIII fit enlever du portique du Panthéon le bronze dont il était recouvert.

Commencé par San Gallo, le palais Farnèse, dont Michel-Ange a été le principal architecte, est le plus splendide de tous. Il forme un carré parfait, la cour est magnifique; trois ordres de colonnes variées indiquent les divers étages; et là, comme dans le précédent, la grande salle est revêtue de fresques monumentales. Elles sont d'Annibal Carrache et son chef-d'œuvre. C'est dire qu'elles ont une extrême puissance, un très grand éclat. Annibal Carrache est l'artiste qui, après Michel-Ange, me paraît avoir le plus de force et d'énergie. Néanmoins, dans cette composition, il a joint au même degré la grâce à la puissance. Onze grands tableaux, huit moindres, et une foule de figures et d'ornements, forment cette magnifique composition. Cette fois c'est de la mythologie toute pure, les allégories les plus ingénieuses, les scènes les plus variées de la vie, et peut-être, j'aime à le croire, dans l'intention de l'auteur, des vérités morales résultant de toutes ces situations de l'existence humaine sont admirablement représentées. Cette page immense est incontestablement un chef-d'œuvre. Après l'avoir vue, on ne visite plus qu'avec un intérêt secondaire le reste du palais également décoré par la main des grands maîtres. Depuis un siècle et demi, ce palais est passé des Farnèse dans la famille des Bourbons de Naples. Voilà pourquoi François II, ce malheureux prince à qui la fortune, l'amitié et la famille ont été si infidèles, l'habite actuellement.

De l'autre côté du Tibre et à l'autre extrémité de Rome, se trouve un palais qui appartenait également aux Farnèse, et qui s'appelle Farnésine, sans doute à cause de sa moindre importance. On va visiter la Farnésine, non pour la mémoire de son fondateur, le fameux Chigi, riche parvenu, banquier de Léon X, prodigue et dissolu, ami des arts, et qui a fait souche de famille princière;

mais pour voir les belles fresques peintes par Raphaël, représentant dans tous ses épisodes la fable de Psyché, pour voir surtout le triomphe de Galathée qui est bien certainement l'œuvre personnelle du grand artiste et en a la touche inimitable, tandis que le reste a été exécuté par lui, màis à l'aide de ses élèves.

Il est curieux d'entendre dans tous ces palais les réflexions intelligentes des cicerones, et de voir l'amour propre avec lequel s'identifiant avec la demeure, ils exaltent l'œuvre des maîtres, la prééminence de leur talent, et aussi l'illustration de leurs patrons.

Voilà donc les somptueuses et magnifiques demeures que Rome offre en toute liberté avec tous les trésors qu'elles renferment à la curiosité de ses habitants et du Monde. Ailleurs les propriétaires élèvent des barrières, closent leurs murs et rendent inaccessibles leurs richesses, ou n'en réservent la jouissance qu'à quelques rares privilégiés. A Rome, ces grandes familles ne se croient nobles et riches que pour le public, leurs palais inaliénables sont le domaine de tous, et ces richesses même, ces trésors artistiques ne doivent être ni cédés, ni dispersés. Par un règlement d'administration qui peut sembler excessif, nul objet d'art ne doit sortir des Etats romains sans une constatation et des formalités qui mettent obstacle à l'appauvrissement artistique de cette capitale des beaux-arts.

Mais ces palais de la ville ne suffisent pas. Il faut encore des lieux de promenades, des villas au dehors où la population entière puisse affluer et jouir en liberté des plus beaux domaines. Et certes, elle n'y fait pas faute. A ses jours et à ses heures, la villa Doria Pamphili, et la villa Borghèse, demeures dignes des rois, sont envahies littéralement par la multitude. Je renonce à donner une idée de ces somptueux palais, de ces parcs enchantés. Les

immenses verdures, les ombreuses allées, les bois épais, les ruisseaux, les lacs, les statues, les portiques, les temples, rien n'y manque; et lorsque vous pénétrez dans la demeure même, à la villa Borghèse surtout, vous trouvez un musée tellement riche, une collection de marbres, de mosaïques, de statues antiques ou modernes, romaines, grecques, égyptiennes tellement belles, des peintures et des fresques d'un tel mérite, que vous restez surpris d'admiration. Et pourtant, il y a cinquante ans à peine, le prince Camille Borghèse, qui avait épousé la princesse Pauline, sœur de Napoléon Ier, céda pour huit millions à ce beau-frère dont les désirs étaient des ordres, un premier musée dont notre Louvre s'est enrichi, et que le musée Borghèse actuel commence à remplacer.

La villa Doria, la villa Borghèse font les délices et l'admiration des étrangers. Il fait beau voir les brillants équipages des riches visiteurs de toutes les nations, se dirigeant sur les routes de l'une et de l'autre, tandis que les Romains, que rien n'étonne, les laissent passer sans y prendre garde.

Le Pincio.

Pour visiter ces villas, il faut sortir de Rome; mais il existe dans la ville même une promenade vaste et belle, d'un aspect saisissant, et qui est pour Rome un véritable bienfait. A Rome, tout le monde se promène; la promenade est hygiéniquement nécessaire. A certaines époques spécialement, elle est prescrite à tous : c'est une condition du climat.

Aussi, pendant les dernières heures du jour, les rues s'animent, tout se met en mouvement. On suspend les affaires, les dames se parent, on attelle les équipages, les chevaux piaffent, et la société tout entière se dirige vers le Pincio.

Et où trouver une promenade plus attrayante? Située

sur une colline élevée d'où rien ne gêne la vue, elle domine la ville et la campagne, et s'étend depuis la belle entrée de Rome, la porte del Popolo, jusqu'à la place d'Espagne.

De cette place on s'élève à la Trinité-du-Mont (1) par un immense escalier de marbre, doux et facile, tel que les Romains savent les faire. Arrivé au sommet, vous voyez le palais devenu, depuis 1666, l'Académie de France, et entrez par une belle avenue dans le Pincio, aux mille détours, aux vertes pelouses, aux allées ombragées, aux riches massifs. De tous côtés s'étale une végétation tropicale et un choix d'arbres, d'arbustes et de fleurs varié etsplendide.

Souvent je m'y rendais aux dernières heures du jour, et j'y trouvais réunie la société tout entière, je veux dire tous les éléments qui la composent. Les patriciens y abondent, mais le peuple est loin d'en être exclu. On y voit les riches familles de Rome et les aristocraties étrangères traversant les allées sablées et se croisant en tous sens dans leurs brillants équipages, mais les simples mortels dans les plus modestes *corricolo* prennent rang dans le cortége. Les familles au complet, parents et enfants, les mères suivies de *bonnes* aux élégantes coiffures, tous les ordres, tous les états, s'y montrent également. Le prêtre, à son tour, dans son simple costume de ville, le moine avec son froc, y sont nombreux; car à Rome, et généralement en Italie, le prêtre est considéré comme un des éléments de la société et de la famille. Il est partout, et nul ne s'en étonne; on ne l'éloigne pas plus du monde que l'avocat ou le médecin. Dans toute réunion honnête on le trouve à sa place, et j'en félicite et le prêtre et les populations qui ont ces intelligentes pensées.

(1) Cette église est un établissement français et la maison mère des Dames du Sacré-Cœur.

Fréquemment, à quelque rond-point, une harmonie se fait entendre, on y accourt et on écoute; car à Rome on aime la musique, on la goûte, elle est populaire. Tout le monde sait, en France, la valeur de quelques musiques de nos régiments; mais on donne la préférence aux musiques pontificales, dont l'exécution est ordinairement plus parfaite et plus délicatement sentie. C'est que, il faut bien le dire, et nous pouvons en convenir sans honte, nous avons fait mentir la prédiction du poète romain :

Tu regere imperio populos, Romane, memento, etc. (Virg.)

C'est à nous qu'il est donné de régner sur le monde, et c'est à eux qu'est dévolu le sceptre des arts.

Bien des fois j'ai senti un vif plaisir à écouter ces délicieuses harmonies qui m'arrivaient à travers les massifs, pendant que s'épanouissaient près de moi les mille trésors d'une riche nature, et qu'une population vive et variée inondait tous les sentiers et jouissait de cet air calme et doux qui précède la nuit.

Avant de quitter ces lieux enchantés, je suivais jusqu'à son extrémité l'avenue qui forme la terrasse, et j'arrivais au-dessus de la magnifique place du Peuple, cette digne entrée de la Ville, reine du monde, de la religion et des arts. Je voyais à mes pieds ces deux grands hémicycles ornés de statues et de fontaines jaillissantes, ces vastes monuments et les deux belles églises qui les cernent; au centre, le grand obélisque égyptien; devant moi, cette grande artère de Rome, le Corso; tout près, sur ma droite, les merveilles des jardins Borghèse; et en face de moi, je contemplais la vue vraiment incomparable de Rome, surtout à ces heures, lorsque l'œil embrasse l'horizon immense, le cercle imposant des montagnes de la Sabine,

les collines qui soutiennent la ville, le Tibre qui l'arrose, les palais qui l'entourent ou qui l'embellissent, et les vastes plaines qui s'étendent jusqu'à la mer, lorsque sur l'azur du soir se dessinent les innombrables monuments, les vieux temples, les grandes ruines, les gracieuses églises, les tours élevées, les coupoles sans fin, les obélisques, les forums, les thermes, et au-dessus de tout, vers l'Occident, l'immense dôme de Saint-Pierre, la gigantesque coupole qui domine la ville entière, surmontée de la croix que dorent les rayons du soleil.

Une fois, le ciel était superbe, des nuages frangés d'or formaient draperie autour du soleil, dont Dieu seul arrêtera, quand il le voudra, la marche triomphale; et pendant que je contemplais avec ravissement cet imposant spectacle, tout-à-coup (c'était à la fin d'octobre), les nuages s'épaississent, s'amoncellent et enveloppent d'ombres sinistres l'astre qui s'abaisse à l'horizon et disparaît sous ce manteau de mort. Et je songeais malgré moi à ces mauvais jours qui ont plané et planeront peut-être encore sur Rome; je pensais aussi à ces ténèbres sous lesquelles certains esprits de nos jours, comme d'autres avant eux, espèrent ensevelir l'astre chrétien. Grand Dieu! me disais-je, serait-ce une image, un symbole de l'avenir?...

Ma pensée s'achevait à peine, que l'éclipse se dissipait déjà; les nuages s'étaient brisés d'eux-mêmes, les rayons du soleil les avaient transpercés. Avant de se reposer dans son sommeil, l'astre avait triomphé, il s'abaissait radieux et plein d'éclat, pour inonder la terre de ses feux le lendemain, comme il avait fait la veille.

Christus heri, hodiè, et in sæcula....

CONSIDÉRATIONS

SUR LA GUERRE ET SUR LA PAIX

DANS L'HISTOIRE DES PEUPLES

Par M. le Colonel d'état-major De Rosières.

Sic humana sub sole fata.

(Ter.)

I.

Il n'est pas rare de rencontrer encore aujourd'hui des publicistes qui semblent avoir pris à tâche de déclamer à tout propos contre la guerre. Dans leurs philippiques sanglantes, ils nous font assister à l'agonie des peuples opprimés, des nationalités mourantes; ils nous répètent que la guerre ne prouve jamais rien, sinon l'action brutale, et dangereuse à tout progrès de civilisation; ils nous rappellent le *væ victis* de Brennus, nous parlent du juste et de l'injuste, et les plus modérés cherchent à nous convaincre que les différends des rois ou des peuples ne doivent se régler que dans les congrès et non sur les champs de bataille.

II.

Mon Dieu ! je sais que la paix est une charmante figure aux yeux d'azur, aux riches mamelles, couronnée de fruits et de fleurs, vêtue de blanc, et tenant avec grâce une branche de l'olivier le plus pur.

Je sais aussi qu'on représente la guerre sous des traits menaçants, portant un glaive dans une main, une torche enflammée dans l'autre, et sur la tête quelques lauriers ensanglantés.

Oui, sans doute, je sais tout cela, et je connais les calamités momentanées que la guerre entraîne; mais il convient d'examiner attentivement cette sombre figure, de l'envisager sans effroi, et de lui demander compte de son rôle éternel dans les sociétés humaines.

III.

Laissons donc de côté les séductions et les alarmes, et voyons clairement les faits et les théories.

Les théories sur la paix dans ce monde sont charmantes, nous le reconnaissons. Elles ne pèchent que par un seul point : par l'ignorance des hommes, tels que Dieu les a créés.

Sans doute, il serait beau de s'aimer tous ici-bas avec un désintéressement complet, de s'aimer comme des frères qui s'aimeraient beaucoup; il serait doux de se laisser prendre ou de s'offrir cordialement et gratuitement tout ce qu'il y a de meilleur dans chaque contrée du globe; il serait édifiant de pratiquer partout la plus complète abnégation personnelle. Mais cette époque fortunée n'est pas encore arrivée, et, à moins que la nature humaine ne vienne tout-à-coup à changer entièrement, cette époque n'arrivera jamais.

IV.

Supprimez vos vaisseaux étagés de canons; renvoyez sous leurs ombrages paternels vos redoutables bataillons et vos escadrons au front d'airain; donnez-leur pour lecture, dans leurs foyers tranquilles, les livres les plus édifiants sur les douceurs et les bienfaits de la paix; dites-leur que la guerre est une horreur, un fléau de Dieu, et qu'il n'y a de raison, d'honneur et de prospérité dans ce monde qu'à aimer la paix de toute son âme, à développer l'industrie qui fait seule la richesse et le bien-être, à chérir son prochain, noir ou blanc, Russe, Prussien, Anglais, Turc d'Europe, d'Asie ou d'Afrique, et à lui accorder, sans trop de conteste, tout ce qu'il vous demandera. Réussissez à appliquer cette théorie à quelque contrée du globe, et vous m'en direz bientôt des nouvelles.

Que répondrez-vous à un chef, empereur, roi, émir ou padischah, qui, suivi de quelques troupes armées sans bruit, mettra tout-à-coup le pied chez vous, et viendra vous dire : — Cette contrée me convient, j'y suis, j'y resterai. — Mais la paix ? — Je n'en veux plus. — Mais nous devons rester chacun chez nous, nous respecter et nous aimer comme frères ? — J'aime mieux les richesses de votre sol. — Mais les droits ? — Ceux que vous aviez quand vous avez autrefois dépossédé, par la force, les anciens maîtres du pays. — Mais les traités ? — Sanction de la force, lettres mortes quand le faible, devenu fort, veut essayer sa force dans un intérêt quelconque. — Mais le juste, mais l'injuste ? — Ce qui est injuste pour vous est juste pour moi. — S'il en est ainsi, j'en appelle à mes alliés pour l'examen de vos prétentions. — Je ne leur reconnais aucun droit de se mêler de mes affaires, et s'ils prennent les armes pour votre défense, la force décidera.

— Mais enfin? — Ma dernière raison, la voilà! Et il vous montre ses canons chargés et ses escadrons bardés de fer.

Et les frères s'emparent des biens de leurs frères, qui, s'ils le peuvent, s'empressent bien vite de se procurer des canons en aussi grand nombre que possible.

Et les nations crient d'abord à l'injustice, puis reconnaissent les droits du fort.... parce qu'il est fort.

C'est déplorable, j'en conviens, mais voilà où mènent les théories de la paix générale ici-bas; situation que je suppose désarmée — comme la veulent sans doute les apôtres de la paix — car une paix armée, c'est la guerre dès qu'une prétention s'élève de part ou d'autre, et qu'on ne s'entend pas, ce qui est le cas ordinaire.

V.

La guerre est une nécessité fatalement enchaînée à l'organisation intime de l'espèce humaine. Depuis six mille ans, les hommes recourent à la guerre pour régler leurs différends, ou, ce qui revient au même, pour satisfaire leurs aspirations, leurs intérêts, leurs ambitions. Il en sera toujours ainsi sous notre soleil. On ne change pas les instincts de nature. Dans d'autres mondes, il peut en être autrement; la paix y règne peut-être en pleine et éternelle floraison. Mais sur la terre, sachons nous résigner à une des lois de Dieu, puisqu'il a fait les hommes de telle sorte que, pour donner satisfaction à leurs intérêts et à leurs passions innées, ils ont été dans tous les temps obligés de recourir à la guerre, c'est-à-dire à la discussion par la force et le hasard.

La philosophie, l'humanité peuvent en gémir, mais elles ne doivent pas méconnaître cette vérité.

VI.

Après tout, les grands reproches faits à la guerre sont-ils tous bien justes, bien mérités ?

Feuilletons rapidement l'histoire.

Pour un Attila, vous rencontrez Clovis, Charlemagne, Charles-Quint, Gustave-Adolphe, Henri IV, Pierre-le-Grand, Louis XIV, Frédéric, Napoléon. Pour un prince guerrier qui détruit, vous trouvez vingt princes guerriers qui fondent et civilisent. N'accusez donc pas la guerre d'entraver la civilisation.

VII.

L'histoire nous prouve aussi, à bien des pages, qu'une longue paix énerve les nations et que la guerre les retrempe.

Quand Rome eut conquis l'univers et fondé, sur tous les points du monde alors connu, des colonies puissantes, elle s'endormit dans le luxe et les richesses au milieu des discussions philosophiques. Le luxe asservit Rome, vengea l'univers et prépara la chute de l'empire.

Voyez l'Espagne : par la guerre, grande et puissante entre toutes les nations ; indolente, faible et corrompue aux époques de longue paix. Cet enseignement, vous le trouvez partout, en France comme en Turquie.

Après le règne si glorieux de Louis XIV, la France s'est longtemps endormie dans la paix. Qu'a-t-elle produit dans ce long et voluptueux sommeil ? Vous le savez ; et n'était Fontenoy..... Pardon, j'allais oublier qu'elle a produit à cette époque ce qu'on appelle la philosophie du XVIIIe siècle, qui, entre autres résultats, — soit dit sans lui faire ici aucunement son procès, — a produit d'abord une

guerre immense; et cette guerre, au milieu de la sphère d'idées où elle s'agitait, devenue elle-même force intelligente, a fait plus, grâce aux passions même et aux bizarreries de la nature humaine, a fait plus peut-être, pour l'adoption et la saine pratique des principes socialement possibles, que tous les discours philosophiques du XVIII[e] siècle.

C'était bien la peine d'affecter tant de sagesse au fond des boudoirs, tant d'amour platonique pour l'humanité, tant de dédain pour la guerre.

La religion elle-même, cette divine et éternelle consolatrice des hommes, ébranlée par cette trop longue époque de jouissances et de scepticisme, n'a refleuri que par la puissance de la guerre qui l'a replacée sur ses antiques fondements.

Mais si la paix, par le luxe, par le goût énervant des richesses, amène l'amollissement des mœurs et prépare la décadence des nations, la guerre les fortifie et semble être le levain de l'humanité.

Voilà ce que nous enseigne sur la guerre et sur la paix l'examen attentif de l'histoire des peuples.

VIII.

Et d'ailleurs le *væ victis* de Brennus, de ce chef à demi-sauvage d'une peuplade gauloise de la haute Italie, est bien vieux, vieux de vingt-trois siècles. Depuis longtemps cet anathème s'est adouci en Europe, où la guerre, tout en continuant parfois à satisfaire l'ambition des princes et parfois aussi les aspirations d'un peuple, a porté avant tout dans ses flancs la civilisation du monde. Ce sont les armes de la France qui sèment aujourd'hui la civilisation dans tout le nord de l'Afrique et dans l'extrême Orient;

ce sont les armes de l'Angleterre et de la Russie qui la propagent bon gré, mal gré, dans le Caucase et jusqu'aux sources de l'Indus et du Gange.

Charlemagne, législateur seulement, n'eût réussi à rien fonder, à rien civiliser à son époque. Législateur et guerrier, Charlemagne change la face de l'Europe, n'en fait qu'une monarchie à laquelle il sait et peut donner toute la civilisation possible alors, avec le ciment du christianisme substitué à la barbarie de tant de peuples.

César porte dans les Gaules et en Germanie la civilisation romaine, moins encore par son génie que par ses armes.

Mais il faudrait citer toute l'histoire. Nous y trouverions presque partout cette vérité fatale que la guerre a généralement été plus utile que funeste aux progrès de l'humanité. Les Ecritures Saintes n'appellent-elles pas Jehovah le dieu des armées ?

Philosophe, je m'incline devant Confucius ; — chrétien, je passe Mahomet sous silence.

IX.

La guerre entraîne des calamités momentanées. Eh ! qui le nie, grand Dieu ? Mais la noble semence du sang et des larmes n'est jamais improductive chez un peuple valeureux. Ce qu'elle produit s'appelle grandeur et gloire, et plus tard civilisation et prospérité nationale à l'ombre d'un pavillon respecté sur tous les points du globe.

X.

Vous supputez les millions que coûtent les guerres ! Demandez à l'Angleterre si elle se trouve plus mal à l'aise

après en avoir tant semé dans le monde pour s'assurer la souveraineté des mers. Elle a décuplé ses richesses nationales, et depuis longtemps elle inonde les deux hémisphères des produits de son industrie, en promenant, il est vrai, sur toutes les mers ses canons menaçants ou protecteurs et en transformant tous ses comptoirs en citadelles.

Il ne faut pas juger de ce que coûte la guerre par les balances commerciales des recettes et dépenses au jour le jour. Il faut voir plus haut et plus loin. La grandeur des nations ne se mesure pas à l'année, ni la vie d'un peuple à celle d'une génération. Une génération doit savoir souffrir à son heure et semer courageusement pour l'avenir. On ne devient une grande nation qu'à ce prix ; et bientôt on recueille, l'Algérie pour la France, les Indes pour l'Angleterre.

XI.

On nous dira peut-être : La guerre, à d'autres époques, a pu, par le contact des peuples, servir la cause de la civilisation; mais aujourd'hui déjà, et sûrement dans un avenir très prochain, la facilité et la rapidité des communications doivent être les plus sûrs et les plus pacifiques moyens de civilisation et de prospérité pour les peuples. L'économie politique moderne, dans ses généreux efforts, nous promet, soit par la liberté des échanges, soit par les plus intelligentes combinaisons possibles des divers régimes douaniers, la jouissance réciproque et à peu de frais de tous les produits de chaque contrée. En un mot, pourra-t-on nous dire, quand tous les produits d'un pays pourront être versés dans un autre presque au prix indigène, quel peuple, quel souverain pourra songer à la guerre pour étendre ses frontières et accroître sa prospérité nationale ?....

Il serait bon, sans doute, que ces idées généreuses pussent passer bientôt du domaine de la théorie dans celui de la pratique; mais, en supposant qu'elles se réalisent un jour, les hommes resteront-ils longtemps justes et raisonnables ? La fertilité d'une contrée, la douceur d'un climat, les ambitions des princes, les aspirations des peuples vers telle ou telle forme de gouvernement, le point d'honneur plus ou moins bien compris, toutes les questions de navigation, de frontières, de successions et de prétentions dynastiques, de races, de mœurs, d'antipathies nationales, toutes les causes, enfin, de dissidence entre les peuples, entre les souverains, auront-elles disparu par la vapeur, les voies ferrées et la facilité des échanges ? Ah ! je crains bien que la civilisation, quelque générale qu'elle puisse être, — bonne en soi puisqu'elle a pour but la jouissance, pour tous les peuples, de la plus grande somme possible des dons du Créateur développés par le génie de l'homme, — je crains bien, dis-je, que la civilisation ne parvienne jamais à déraciner du sol de l'humanité les rejetons de la guerre, car ils y tiennent aussi fortement que nos défauts, nos vices, nos vertus, nos passions. Les hommes peuvent s'améliorer, sans doute, mais non changer de nature. Ce n'est pas sur la terre que Dieu a placé le type du bonheur, de la justice et de la perfection.

XII.

Je ne vois donc pas, je l'avoue, les causes de guerre près de disparaître par la civilisation. Peut-être même, et il est douloureux de le dire, les chances n'en seront-elles que plus nombreuses. Les progrès de la civilisation n'ont encore amené pour la guerre, de siècle en siècle, que le perfectionnement dans l'art de se combattre sur les champs

de bataille, tout en adoucissant contre les nations vaincues — ce qui est beaucoup et le plus qu'elle ait pu faire — le laconique anathème de Brennus.

On fait et on fera la guerre différemment et avec d'autres mœurs. Voilà tout, sans doute.

XIII.

Qui sait même si la facilité des voies de communication, si la transmission instantanée de la pensée humaine, si la rapidité dans les transports des moyens de la guerre à travers les continents et les mers, n'amèneront pas plus fréquemment encore des bouleversements successifs dans l'équilibre prétendu des empires, équilibre que les hommes, dans l'impuissance fatale de s'accorder autrement, ne pourront rétablir pour un temps sur d'autres bases, qu'au moyen de longues luttes par les armes ?

En un mot, pour qu'il n'y ait plus de guerres dans ce monde, il faut supposer les hommes également éclairés partout, également heureux partout, également sages partout.

Et tant que la terre ne sera pas *partout* ce pays fabuleux d'utopie décrit par Thomas Morus, les peuples, quelque éclairés qu'ils puissent être, seront, je le crains bien, toujours obligés, par la diversité de leurs théories et de leurs intérêts, de recourir fatalement à la force, c'est-à-dire à la guerre, pour régler tant bien que mal, de temps à autre, leurs différends dans ce bas monde.

Les théories de l'abbé de Saint-Pierre ne seront jamais que des rêves charmants.

XIV.

Sans doute, une guerre devrait être toujours juste et honorable; mais, dites-moi, quelle est la nation, quel est

le prince qui, en faisant la guerre, ne la croit pas juste et honorable, si leurs troupes se battent bien ?

On ne met pas au ban de l'Europe le chef puissant d'un peuple courageux. C'est un vieux mot, une menace exhumée des anciennes constitutions germaniques, sans valeur aujourd'hui et n'en ayant jamais eu beaucoup.

La Diète de Ratisbonne, en 1706, a pu encore mettre au ban de l'empire l'électeur de Bavière, c'est-à-dire le déclarer déchu de ses dignités et priviléges ; et puis après..... ?

Mais franchement, désormais la mise au ban des nations ne peut être tout au plus qu'une analogie, qu'une figure de rhétorique. Ce cri d'une vertueuse indignation n'empêchera pas plus que dans le passé les heureux et les forts de faire leurs affaires comme ils l'entendront, et de peser d'autant plus dans la balance des peuples qu'ils seront plus forts.

De tout temps on a craint la force et on l'a respectée. On la craindra et on la respectera toujours. C'est encore une loi de l'humanité que vous trouverez partout.

XV.

J'irai plus loin, au risque d'effleurer le paradoxe, et je dirai, l'histoire à la main, qu'une guerre malheureuse a souvent mieux valu pour un peuple qu'une trop longue halte dans la paix, même après des défaites successives. Voyez l'Autriche au début de ce siècle : écrasée trois fois par la guerre, elle recourt encore à la guerre, et l'empire d'Autriche reste debout, florissant et honoré. Louis XIV et Napoléon, à la fin de leur glorieuse carrière, sont trahis par les armes. Abandonnés de leurs alliés, ils luttent, luttent seuls contre l'Europe coalisée ; et la France, sans

s'inquiéter si la guerre l'épuise, les suit avec énergie sur leurs derniers champs de bataille. Louis XIV trouve Denain et garde ses plus belles conquêtes; et si, par fatalité, Denain manque à Napoléon, l'honneur est sauf comme après Pavie; et la vieille et valeureuse France, blessée, mais non abattue, reprend bientôt, par les droits du courage, de l'honneur et du génie, le premier rang dans les nations du monde.

Le lion blessé, on le redoute encore, et l'on n'ose l'abattre pour s'en partager les lambeaux.

L'eunuque, on le méprise, on le chasse ou on l'enchaîne.

XVI.

Est-ce à dire qu'une nation doive à tout propos faire la guerre? Non, sans doute, car l'état de guerre n'est évidemment qu'une situation transitoire, qu'une crise salutaire, à certains moments d'une nation. Mais sous peine de décadence et d'anéantissement, il faut qu'un peuple ait toujours la main sur la garde de son épée, et que cette épée soit aussi bien trempée que possible, car l'humanité ne sera jamais assez dépouillée de ses passions pour que le rêve de quelques âmes de bien qui promettent au monde une paix éternelle, se réalise jamais.

XVII.

Il serait à désirer peut-être, à certains égards, que les différends des nations pussent se régler dans les congrès et par les bons offices de la diplomatie; mais ne sait-on pas que, dans les congrès, dans les traités en général, chaque nation pèse du poids de sa force et de sa puissance?

Quel est le congrès où les peuples ont tous puisé satisfaction complète ? Et dites-moi, toujours l'histoire sous les yeux, s'il n'est pas sorti des traités plus de guerres qu'ils n'en ont empêché?

Et soit dit en passant :

Si nous concevons entre deux puissances qui viennent de se faire la guerre dans un intérêt quelconque, un traité qui règle le mieux possible, jusqu'à nouveau conflit, le différend qui leur avait mis les armes à la main, nous concevons moins bien, *en vue de la paix générale,* l'immixtion des autres puissances dans ces sortes d'arrangements, intervention pacifiquement officieuse sans doute, mais rarement désintéressée, et qui nous semble avoir le tort de les obliger elles-mêmes à recourir aux armes, lorsque le conflit qu'elles avaient prétendu régler en commun vient à se reproduire sous une face nouvelle et à reprendre la direction des champs de bataille (1).

D'une telle situation peuvent surgir de temps à autre des conflagrations générales, car les intérêts dissimulés et les prétentions assoupies jusqu'alors se produisent ou se réveillent toujours au bruit d'une lutte nouvelle.

Les germes de la guerre sont donc bien vivaces dans l'humanité, puisqu'ils naissent et se développent au sein même des congrès, des traités et de toutes les conventions que les peuples ont imaginées pour essayer de s'accorder sur la terre et d'y vivre paisiblement heureux sous les lois de la raison, de la justice et du travail.

Malheureusement, la pureté de ces principes n'appartient pas à l'espèce humaine.

(1) Une coalition entre plusieurs souverains, faite sur les principes d'une morale pure et désintéressée, serait un miracle.

(Joseph de Maistre).

XVIII.

Terminons cette étude rapidement esquissée, et concluons :

Ainsi donc la guerre est fatalement inhérente aux sociétés humaines, parce qu'elle dérive de la nature même de l'homme individuel; nature perfectible, sans doute, mais éternellement imparfaite, même à l'état de société.

Il faut savoir vivre avec la guerre comme avec l'électricité qui nous entoure, et ne demander au génie de l'homme que le meilleur moyen de les utiliser.

La guerre, d'ailleurs, au témoignage de l'histoire, ne mérite pas tous les reproches dont ne cessent de l'accabler, aujourd'hui surtout, quelques esprits plus vertueux que judicieusement éclairés.

Et, sans trop la préconiser, gardons-nous de la présenter toujours aux peuples sous des couleurs effrayantes; car s'ils veulent exister et tenir dans le monde un rang honorable et prospère, ils doivent ne jamais la craindre et savoir y courir hardiment.

C'est déjà affaiblir une nation que de l'effrayer de la guerre.

POÉSIES

PAR M. E. CHÉROT.

L'Angelus.

Lorsque de l'Angelus le glas mélancolique,
Sous les coups de l'airain fait gémir le beffroi
Et chante dans les airs son triste et saint cantique,
Sa voix dit lentement : « Souviens-toi... souviens-toi !

» Souviens-toi de celui qui gouverne le monde
» Et mesure le vent à la faible brebis :
» Qui rend les cieux brillants et la terre féconde,
» Et qui montre aux oiseaux le secret de leurs nids !

» Souviens-toi de l'enfant sans mère et sans demeure,
» Du vieillard fatigué qui trébuche en marchant,
» Et de celui qui souffre, et de celui qui pleure,
» Qu'il soit grand ou petit, qu'il soit pauvre ou puissant.

» Souviens-toi de tous ceux, qui, restés en arrière,
» D'un nouveau jour en vain attendent le réveil,
» Et qui, silencieux, sont couchés sous la terre,
» Après s'être endormis dans leur dernier sommeil ! »

Et, remontant au ciel, écho de la Prière,
Dont une voix d'en haut vient ranimer la foi,
Le dernier tintement, dans un lointain mystère
S'éteint, en murmurant : « Souviens-toi ! souviens-toi ! »

L'Homme et la Nature.

Au détour d'un chemin, près de la croix de pierre
De l'asile des morts, simple et grave ornement,
Appuyé sur le mur d'un humble cimetière,
Un voyageur pensif regardait tristement.

Ses pieds poudreux disaient la longueur de la route ;
Les ronces des sentiers en marquaient les douleurs.
Comme un oiseau blessé qui saigne goutte à goutte,
Ses yeux découragés laissaient tomber des pleurs.

« Mon Dieu ! quand donc serai-je au terme du voyage ?
» Quand pourrai-je arrêter mes pas désespérés ?
» Et du fardeau trop lourd qui m'échut en partage,
» Mes tristes jours bientôt seront-ils délivrés ?

» Quel est donc le destin de l'Homme sur la terre ?
» Le Doute, sphinx cruel qui lui ronge le cœur,
» Ou l'Incrédulité, fille de la misère,
» Voilà ses compagnons, ses hôtes de malheur !

» Ses yeux ne semblent faits que pour verser des larmes,
» Maudire le passé, redouter l'avenir,
» Dans un cercle éternel de regrets et d'alarmes,
» Toute sa vie est là : souffrir et puis mourir.

» Qu'on soit bon ou méchant, qu'on haïsse ou qu'on aime,
» Chacun de nous subit, hélas ! le même sort :
» Pour tout être créé, la fin, la loi suprême;
» Non, ce n'est pas la vie, ô mon Dieu ! c'est la mort !

» Tout meurt, tout se corrompt, la Vierge et la Colombe,
» L'Amour et l'Amitié, l'Espérance et la Foi,
» Tout s'en va trébucher sur le bord d'une tombe,
» Et disparaît bientôt sous l'inflexible loi.

» Sans pitié pour l'amant, sans pitié pour l'amante,
» La mort étend sur tout son lugubre linceul
» Et jette côte à côte, en sa fosse béante,
» Le cercueil de l'enfant et celui de l'aïeul.. »

Mais, tout autour de lui, la Nature féconde
Semblait dire, en réponse à ses amers accents :
« Tu blasphèmes la main qui gouverne le monde,
» Qu'importe ton destin ? Vois, écoute et comprends. »

Partout les fleurs brillaient près des croix funéraires,
Et répandaient dans l'air leur parfum frais et pur,
En livrant leur calice aux caresses légères,
Aux volages baisers des papillons d'azur.

La tombe, hier encor, si nue et désolée,
Se revêtait déjà de riantes couleurs;
Et, dans le gazon vert, la pervenche étoilée,
Cachait sous ses festons toute trace des pleurs.

Sous l'herbe des tombeaux, le scarabée agile,
Dans des détours sans fin courait en se jouant,

Faisant étinceler, émeraude mobile,
Aux rayons du soleil son corselet brillant.

Sur le bord de son nid une douce fauvette
Tranquille, gazouillait son chant mélodieux,
Et plus loin, s'élevant du chaume, une alouette
Jetait son cri de joie et montait vers les cieux.

Incliné sous le poids du trésor qu'il renferme,
L'épi mûr proclamait l'espoir de la moisson,
Et de son sein gonflé laissait tomber le germe
Qui va sous l'œil de Dieu féconder le sillon.

Dans le fond du vallon on entendait encore
Les refrains éloignés annonçant le retour
D'un pâtre insouciant qui, d'une voix sonore,
S'en allait en chantant une chanson d'amour.

Le Soleil, au déclin de sa route divine,
En mille flèches d'or lançait ses derniers feux,
Et sous les grands ormeaux qui bordent la colline,
Abaissait lentement son disque radieux.

Enfin, tout était joie en la nature entière,
Et dans son calme pur on entendait sortir
Des profondeurs des bois et des flancs de la terre
Comme un tressaillement de ce qui doit venir.

Et la voix lui disait : « Ta plainte est sacrilége :
» Dans le livre sacré que j'ouvre à ta raison,
» Apprends, pour la sauver du doute qui l'assiége,
» A lire les secrets de la création :

» Si tout meurt, tout renaît : la vie est éternelle,
» Elle est la loi suprême en tout temps, en tout lieu ;
» Si ton corps se dissout, ton âme est immortelle,
» Et souviens-toi surtout qu'elle appartient à Dieu ! »

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DES SCIENCES NATURELLES

de la Société Académique de la Loire-Inférieure,

PENDANT L'ANNÉE 1862,

Par M. E. Dufour, secrétaire.

MESSIEURS,

Appelé par mes fonctions de secrétaire de votre Section des sciences naturelles à vous rendre compte de ses travaux pendant l'année qui finit, j'éprouve en m'acquittant de cette délicate mission, la crainte de ne pas mettre dans tout leur jour les communications qui ont enrichi nos séances et déterminé, sans doute, une assiduité que nous sommes trop heureux de pouvoir constater en ce temps où la préoccupation exclusive des intérêts matériels frappe d'indifférence tout ce qui ne semble pas leur être immédiatement applicable.

Je rappellerai d'abord que M. le docteur Le Ray a demandé de nouveau l'affiliation qui lui a été accordée avec empressement. Nous avons eu le regret de recevoir les démissions de MM. Anizon et Demangeat.

M. le docteur Viaud-Grand-Marais, notre président, a lu la biographie d'Impost, de Noirmoutier, l'un des membres fondateurs de la Section. La vie simple et désintéressée de ce savant modeste, de ce véritable homme de bien, est racontée avec une émotion, un respect presque filial qui sont le plus bel éloge de celui auquel survivent de tels sentiments d'estime et de vénération.

A l'occasion d'un voyage en Vendée effectué par M. le docteur Lepeltier, des explications lui ont été demandées sur les singuliers et déjà célèbres monticules d'huîtres de la ferme des Chaux, près Saint-Michel-en-l'Herm, qu'il a étudiés avec intelligence et sans parti pris.

Ils sont au nombre de trois, séparés actuellement par des fossés creusés de main d'homme pour faciliter l'écoulement des eaux suivant les lignes de pente qu'elles avaient elles-mêmes tracées et qui marquent les contours arrondis et sinueux des trois buttes, détachées probablement par érosion d'un seul monticule. Le développement total est de sept cent vingt mètres environ, sur trois cents mètres de largeur et de dix à quinze mètres de hauteur. La côte maritime en est maintenant distante de près de six kilomètres.

Quelques naturalistes, M. de Quatrefages entre autres, y voient des restes de fortifications antéhistoriques et en renvoient l'examen aux archéologues qui voudraient, avec plus de raison peut-être, les replacer dans le domaine de la géologie.

M. le docteur Viaud-Grand-Marais rappelle, à ce sujet, les faits des *Kjokken möddings* (restes de cuisine) du Jutland, étudiés par Lubbock et analysés tout récemment par M. Milne-Edwards fils, dans les Annales des sciences naturelles.

Ces faits paraissant au premier abord devoir accroître

l'incertitude qui entoure l'origine des buttes de Saint-Michel, il est indispensable d'en prendre une idée avant de rechercher des dissemblances ou des analogies.

Les *Kjokken möddings* sont de grands amas de coquilles trouvés en plusieurs points de la côte danoise. Ils sont en très grande partie formés de coquillages marins, surtout d'huîtres (*ostrea edulis*), de cocques (*cardium edule*), de moules (*mytilus edulis*), et d'un petit nombre de coquilles d'habitat bien différent, telles que l'*helix nemoralis*, espèce tout à fait terrestre.

On y trouve aussi des os de divers poissons, d'oiseaux, parmi lesquels ceux du coq de bruyère (*tetrao urogallus*), dont la présence semblerait indiquer que des forêts de pins couvraient le Danemark à cette époque, fait démontré encore par l'étude des tourbières. Les os de grands pingouins y abondent, mais on n'y trouve pas de trace de la poule domestique.

Les os de mammifères appartiennent au cerf, au chevreuil, au sanglier, au bœuf sauvage appelé urus, au phoque, au castor, au loup, au renard, enfin au chien, seul animal domestique des Kjokken möddings, et dont la dent a laissé sa trace sur les autres os, tous fendus en long comme pour l'extraction de la moëlle.

On aperçoit donc partout, dans ces amas, l'indice de la présence de l'homme et jusqu'à des haches et des couteaux en pierre, mais aucun débris humain ne s'y est rencontré.

C'est dans les *tumuli* voisins qu'il les faut chercher. Ceux-ci renferment des crânes arrondis comme ceux des Lapons, et dont les incisives des deux mâchoires se rencontrent seulement, comme chez les groënlandais, au lieu de se croiser, comme cela a lieu pour la race caucasique.

Les faits qui précèdent semblent justifier l'opinion des savants du nord qui regardent ces amas de coquilles comme des restes de cuisine (*Kjokken möddings*), d'une race éteinte.

D'autres découvertes archéologiques très curieuses, ont même permis à ces savants de préciser la race qui a laissé de tels indices de son existence.

D'accord en cela avec les *védas*, livres sacrés des Hindous, qui ne sont, au reste, probablement que le dépôt d'anciennes traditions, ils ont divisé les temps antéhistoriques de leur pays en trois périodes, et, comme les Brahmes, ils reconnaissent un âge de pierre, un âge de cuivre et un âge de fer.

C'est au premier qu'appartiendraient les Kjokken möddings. La race hyperboréenne qui peuplait alors le Danemark, n'avait que des instruments de pierre et ne paraît point avoir cultivé la terre. Principalement ichtyophage, comme les Pêcherais de la Terre-de-Feu, elle ne connaissait d'animal domestique que le chien. A ce moment le pays était couvert de forêts de pins.

A cette race a succédé un autre peuple apportant le cuivre et le bronze. La petitesse des poignées de ses instruments et un certain nombre d'autres indices, semblent le rapprocher des races hindoues. Son règne correspond aux forêts de chênes.

Enfin, une race connaissant le fer arrive là dernière, et subjugue les populations aux armes de bronze. C'est la grande émigration kimrique; avec elle apparaissent les forêts de hêtres.

Tels sont les faits et les déductions analysés par M. Viaud-Grand-Marais, et dont il désirait rechercher l'analogie avec ce que présentent les buttes de Saint-Michel-en-l'Herm.

M. Lepeltier n'en voit aucune et ses observations semblent bien, en effet, venir à l'appui de son assertion.

Il remarque que les huîtres, de l'espèce qu'on trouve sur la côte voisine, sont disposées exactement comme sur les bancs naturels, les jeunes accolées plus ou moins obliquement aux adultes, et qu'elles sont mélangées d'autres coquilles vivant encore dans les mêmes parages. La plupart des huîtres n'ont pas été ouvertes et les coquilles les plus fragiles sont intactes, ce qui exclut toute idée d'un entassement de restes de cuisine.

Il semble donc plus rationnel d'admettre, comme l'a fait M. Fleuriau de Bellevue, dans une note communiquée à l'Institut en 1814, que ces amas sont des bancs d'huîtres naturels exhaussés de leur niveau en même temps que la côte voisine, dont le soulèvement lent a lieu encore de nos jours et tend à fermer à la navigation la passe de Noirmoutier appelée le *Goud*.

Quant aux vestiges de l'industrie humaine qu'on y a rencontrés, mais en très petit nombre, ils prouveraient seulement que l'émersion de ces bancs serait postérieure à l'apparition de l'homme en un point quelconque des rives des grands fleuves, la Loire ou la Gironde, qui accumulent leur limons et les débris qu'ils entraînent, sur toute la portion de la côte comprise entre leurs estuaires.

M. Thomas, qui poursuit toujours ses investigations sur les reptiles du pays, a signalé plusieurs cas où la mort est rapidement survenue par suite de morsures de vipères.

L'an dernier, dans la commune de Bouaye, un enfant de 9 ans fut mordu à la jambe par une vipère; il mourut trois heures après. On savait déjà que les enfants, de même que les petits animaux, résistent moins aux effets de l'intoxication, qui paraissent varier en sens inverse du

volume des individus, ou plutôt de la masse du sang dans laquelle le virus est réparti.

Il y a cinq ou six ans, dans la commune de Rouans, arrondissement de Paimbœuf, un faucheur ayant coupé une vipère, le tronçon antérieur fut ramené par la faux près de sa jambe et le mordit ; il mourut au bout de six heures.

Ne pourrait-on pas supposer que le degré d'intoxication dépendant de la quantité de virus introduite, un effort suprême en ait déterminé, dans ce cas, une sécrétion plus abondante. La gravité des morsures se trouverait ainsi en rapport avec l'irritation plus ou moins grande de l'animal.

Ces hypothèses se recommandent à l'attention de notre collègue, plus apte que personne à les vérifier.

On a cru longtemps que les vipères ne mordaient pas la nuit ; M. Thomas rapporte cependant le cas d'un homme de Sautron, qui fut mordu à la main à neuf heures et demie du soir, et dont la vie fut mise en danger par cette morsure.

M. le docteur Viaud-Grand-Marais, déjà bien connu de vous par ses intéressantes recherches sur les serpents de la Loire-Inférieure, et qui poursuit avec succès des travaux très variés, a présenté à l'examen de la Section, des œufs volumineux de la couleuvre verte et jaune (*Zamenis viridiflavus*) provenant des collections de feu M. l'abbé Delalande, et d'où il avait extrait de petites couleuvres dites *glaucoïdes*. Celles-ci ne seraient donc que des jeunes de la couleuvre verte et jaune, ainsi que l'affirmait M. Duméril, et non une espèce distincte comme le voulaient l'abbé Delalande et d'autres naturalistes.

M. Viaud-Grand-Marais a reçu du Brésil un serpent peu commun dans les collections ; c'est le Jararaca (*Bothrops jararaca* Duméril), qui diffère du Trigonocéphale, de la

même manière que les péliades diffèrent des vipères, par l'absence de plaques en écusson sur la tête. Ce serpent est venimeux, mais il attaque rarement l'homme, et sa morsure, soignée à temps, n'est pas toujours mortelle.

Notre collègue présente encore un petit serpent non venimeux, conservé dans l'alcool, et qui est venu vivant du Brésil à Nantes, avec un chargement de bois jaune.

M. Pradal ayant fait savoir à la Section que M. Moisan possédait une partie des manuscrits et des collections entomologiques de M. Vandouer, tous ceux qui ont connu cet habile naturaliste et qui s'intéressent à la conservation de ces précieux matériaux, les voudraient voir en la possession de la Société si M. Moisan pouvait consentir à une transaction, ce que notre collègue ne suppose pas.

Les insectes de M. Vandouer, admirablement préparés, sont encore dans le meilleur état, grâce peut-être au mode adopté par l'ingénieux savant, qui les fixait sur une colonne de sureau, dans des flacons de verre, dont plusieurs ont été confiés à M. Pradal qui a bien voulu les soumettre à notre examen.

L'inspection de ces insectes ayant amené la discussion sur les meilleures procédés de conservation, M. Dufour a proposé de dissoudre dans la benzine, actuellement employée pour détruire les larves et qui a l'avantage de ne pas altérer les couleurs, un alcaloïde, la strychnine par exemple, qui, pénétrant avec le véhicule dans les parties les plus profondes, y resterait après son évaporation, et assurerait une durée illimitée à des collections souvent précieuses à différents titres.

La conchyliologie a fait l'objet des études de plusieurs de nos collègues.

MM. Renou et Edouard Bureau ont trouvé à Mauves, au mois d'août 1861, lors de l'excursion de la Société bota-

nique de France, le *Dreissena polymorpha* (Van Beneden), *Mytilus polymorphus* (Pallas), attaché aux pierres qui forment le talus du quai.

Cette coquille bivalve a été signalée d'abord en Russie où Pallas la découvrit, puis en Ecosse et sur un petit nombre de points de la France distants les uns des autres.

Cependant M. de Joannis a constaté sa présence à Angers et dans le haut de la Loire; M. Emile Eudel l'a trouvée, il y a près de dix ans, à la côte Saint-Sébastien, et tout récemment, MM. Lepeltier, Delamarre et Thomas l'ont recueillie dans le bassin de Chantenay.

M. Emile Eudel, habitant la Réunion et nommé depuis peu correspondant de notre Société, a bien voulu, pendant son séjour à Nantes, donner l'accès de ses belles collections conchyliologiques, en grande partie amassées par lui pendant ses nombreux voyages maritimes, à ceux de nos collègues que ces études intéressent. Entre autres richesses, nous signalerons une collection de mollusques ptéropodes, dont un bon nombre d'espèces sont nouvelles pour la science.

M. Eudel possède aussi un exemplaire du *Cuvieria columnella* (Rang.), qui, au lieu d'être tronqué à sa partie inférieure, est longuement atténué et terminé par un renflement plein. Cette coquille est extrêmement rare à cet état, sa fragilité déterminant habituellement la rupture de la pointe. D'Orbigny paraît cependant l'avoir vue dans sont intégrité. Elle se trouve surtout dans le golfe du Bengale.

La connaissance de la forme réelle de cette coquille tend à faire rentrer le genre *Cuvieria* qu'elle formait à elle seule, dans le genre *Cleodora*.

MM. Lepeltier, Eudel et Lebaherze, dans une course

récente à Saint-Sébastien, ont trouvé dans la mousse, entre autres coquilles, le *Carichium minimun*, espèce assez commune, mais rarement aperçue, à cause de son extrême petitesse.

Des expériences fort intéressantes et qui rappellent celles de notre savant confrère M. Cailliaud, ont été instituées par M. Lepeltier, pour rechercher l'origine de la matière calcaire dont les coquilles sont formées. Il a placé le corps préalablement dénudé de l'*Helix aspera* dans la coquille vide du *Limnea stagnalis*, et il a constaté que le travail reproducteur ne devenait un peu actif que lorsqu'il avait donné du blanc d'Espagne délayé dans l'eau à l'animal, qui paraissait l'absorber par les voies digestives, pour l'employer ensuite à l'appropriation de son nouveau gîte.

Notre laborieux collègue, très excercé aux observations microscopiques, a fait l'énumération d'une vingtaine d'infusoires qu'il a pu déterminer avec certitude.

Il a signalé la découverte, faite par lui, d'une espèce de *Closterie* non indiquée dans les publications de Pritchard et de Brébisson, ni dans l'ouvrage de Mandl et Ehremberg. Elle diffère des autres par sa grande dimension, par les cornes qui sont d'une longueur presque double de celle du corps et arquées de manière à former tout un demi cercle. Le corps est aussi renflé et aussi gros que celui du *Closterium moniliforme*.

M. Lepeltier a présenté un dessin de cette Closterie, fait à l'aide de la chambre claire, et il y a joint de bonnes figures de plusieurs *Navicules* et *Diatoma*.

Si la zoologie nous a fourni de nombreuses et intéressantes observations, l'étude des plantes n'a pas été non plus, Messieurs, négligée par votre Section des sciences naturelles.

M. le docteur de Rostaing de Rivas, en parcourant les papiers du docteur Eugène Bonamy, de regrettable mémoire, a eu la bonne fortune de trouver une lettre de François Bonamy, adressée probablement à Duhamel du Monceau, et qui jette un nouveau jour sur l'origine du magnolia de la Maillardière, près Nantes, souche du plus grand nombre des magnolia si répandus maintenant en France et surtout dans l'Ouest.

Cet arbre aurait été apporté de la Louisiane, vers 1711, par un capitaine de Nantes et donné au marquis d'Arquistade qui le fit planter en 1731 dans son domaine de la *Maillardière,* où il a depuis si bien prospéré.

Les détails donnés par François Bonamy sont tellement précis et circonstanciés, qu'il ne peut rester aucun doute sur la provenance du bel arbre si bien naturalisé dans ce pays.

On ne peut que remercier M. le docteur de Rivas de sa communication qui présente un intérêt local incontestable.

M. le docteur Paul Sagot, nommé récemment membre correspondant de notre Société, et qui a passé plusieurs années à la Guyane, nous a communiqué, par l'intermédiaire de M. Viaud-Grand-Marais, différentes observations sur les bois de ce pays qui peuvent être employés dans la charpente et pour les constructions navales. Il y a joint une liste des noms vulgaires de ces bois avec les noms botaniques des arbres qui les fournissent.

M. Sagot avait envoyé précédemment, à l'appui de sa candidature, deux mémoires contenant ses propres observations sur l'influence qu'exerce le climat chaud et excessivement humide de la Guyane sur le développement des végétaux et surtout des légumes d'Europe, et sur les modifications qu'apporte le climat, relativement sec et

tempéré de la France, dans la végétation des plantes de Guyane.

Dans le premier cas, les végétaux européens poussent vigoureusement, fleurissent peu et fructifient encore moins; dans le second cas, les plantes dépaysées végètent mal, fleurissent vite, mais les fruits ne mûrissent pas, à cause du peu d'élévation de la température.

Les études de tératologie végétale ont acquis une importance non contestée, depuis que les idées de l'immortel Goëthe sur les métamorphoses des organes floraux ont été admises généralement dans la science, et surtout depuis que l'illustre de Candolle a fait de la symétrie florale, souvent masquée par la soudure ou l'avortement des parties, une des bases de la classification naturelle des végétaux.

De curieuses anomalies ont été signalées à votre Section des sciences naturelles.

M. le docteur Viaud-Grand-Marais a présenté une orange qui offre un cas assez rare de prolifération. Sous le zeste, et dans le prolongement de l'axe, une petite orange s'est parfaitement développée.

Le même membre a soumis à notre examen une poire très allongée et qui porte des feuilles à disposition quinconciale, comme celles des rameaux. Cela semble bien indiquer que l'ovaire infère des *Pomacées* serait un renflement creux de la tige au lieu d'être formé par la soudure des feuilles calycinales, comme on l'a admis jusque dans ces derniers temps. Ne sait-on pas, d'ailleurs, que le pédoncule lui-même présente souvent une hypertrophie cellulaire, presque constante pour certaines variétés de poires.

M. Dufour a présenté quelques tiges de Julienne double des jardins (*Hesperis matronalis*), dont les fleurs lui ont

paru offrir des particularités remarquables. Le calice étant conformé comme à l'ordinaire, les verticilles intérieurs de la fleur sont remplacés par de nombreuses petites feuilles vertes régulièrement disposées.

L'augmentation du nombre des parties peut tenir soit à un dédoublement, ce qui ne s'accorde guère avec la parfaite symétrie des petites feuilles par rapport à leur nervure médiane, soit plutôt sous l'influence d'une humidité surabondante au moment de la floraison, à un développement ultérieur de l'axe donnant alors naissance, comme la tige, à un nombre illimité de cycles foliaires condensés.

La considération sympathique qui lie entre eux les membres de notre Section, a fait naître le désir de reprendre, au retour de la belle saison, les excursions en commun, dans lesquelles chacun profite des lumières de tous, et qui ont l'avantage de resserrer de cordiales relations, dans ces instants où le rapprochement de la nature fait oublier les soucis de la veille et la préoccupation du lendemain.

L'une de ces herborisations, qui nous a valu la gracieuse hospitalité d'un de nos dignes collègues et de son aimable famille, a été dirigée par M. Pradal à Ancenis et sur les calcaires de Liré qui avoisinent son domaine, et, à ce titre, lui sont tout à fait familiers. De bonnes récoltes et les plus agréables souvenirs nous restent de cette belle journée.

Une autre course à Arthon et Chéméré, bien que contrariée par le mauvais temps, nous a permis de rapporter un grand nombre de bonnes plantes du calcaire que nous n'avons que trop rarement l'occasion de recueillir.

Des herborisations particulières, très fructueuses aussi, ont été faites aux environs immédiats de Nantes, à Mauves,

à Château-Thébaud, aux Cléons, au Pallet, à Saint-Nazaire, à Campbon, à la Verrière, à Naye et à Orvault, par MM. Renou, Pradal, Bourgault-Ducoudray, Lepeltier, Moriceau et Dufour.

M. le docteur Viaud-Grand-Marais a rapporté de Noirmoutier une cinquantaine d'espèces, dont les plus intéressantes sont : *Sisymbrium sophia, Cistus salviæfolius, Erodium malacoïdes, Pisum elatius, Omphalodes littoralis, Echium grandiflorum*, Desf. ? (Lloyd fl. de l'Ouest, p. 303), *Linaria pelisseriana, Gladiolus segetum, Pancratium maritimum* et *Typha angustifolia.*

M. le docteur Lepeltier, pendant son séjour à Luçon, dans les mois de mai, juin et juillet, a récolté aux environs de cette ville et particulièrement dans la forêt de Sainte-Gemme, plus de cent cinquante bonnes espèces qu'il faudrait citer presque toutes comme des raretés pour nous, parce qu'elles appartiennent, en général, au terrain calcaire bien peu répandu dans notre département.

La présence du *Pancratium maritimum* a été signalée à Chefmoulin, près Saint-Nazaire, par M. Cherot fils, et celle du *Centaurea solstitialis*, plante méridionale, à Escoublac par M. Delille.

M. Edouard Bureau a trouvé le *Daucus gummifer* très abondant aux îles Evens.

Nous avons eu aussi la satisfaction d'apprendre que M. Gobert, de Challans, avait retrouvé, après de longues recherches, le *Mentha pubescens* auprès de Saint-Jacques, sur la route de Clisson, non loin de l'endroit où M. le docteur Delamarre l'avait autrefois découvert.

Enfin, vous avez eu récemment communication d'un travail sur les champignons, dans lequel est décrit un Agaric remarquable, trouvé aux Dervallières près Nantes, et qui n'est autre que l'*Agaricus mucidus* (Schrad.), très

rare dans le département et qui n'est figuré dans aucun ouvrage français cité par les auteurs. M. Dufour vous en a présenté plusieurs figures, peintes aussi exactement que possible sur le frais.

Dans ce même travail, M. Dufour indique avec quelques détails résultant de ses observations et pouvant faciliter leur détermination spécifique, une trentaine de champignons appartenant aux genres *Agaricus*, *Dœdalea*, *Polyporus*, *Boletus*, *Hydnum*, *Lycoperdon*, etc., qu'il a récoltés, du 15 au 20 novembre, dans le parc de la Houssinière, près Nantes. Il a présenté, entre autres, à la Section, un spécimen de l'*Agaricus hybridus*, de dimensions colossales et dont le pied, très élevé, atteignait la grosseur du poignet d'un homme.

En terminant, M. Dufour a présenté des champignons desséchés, pour l'étude, à l'aide du sable blanc plus ou moins chauffé. Les échantillons, soumis à l'examen de la Section, ont été déclarés très satisfaisants sous le rapport de la conservation des caractères botaniques.

Tel est, Messieurs, le résumé des travaux de votre Section des sciences naturelles pendant l'année qui s'achève. Le zèle de nos collègues nous permet d'espérer que celle qui va s'ouvrir ne sera pas moins bien remplie et que le culte de la nature ne périclitera point parmi nous.

Nantes, le 31 décembre 1862.

VOYAGE A ROME

ET DANS QUELQUES VILLES D'ITALIE

PAR M. L'ABBÉ FOURNIER.

Suite. — Voir le premier Semestre de 1863.

QUATRIÈME LECTURE.

Des monuments de Rome païenne. — Quelques mots d'archéologie.

Quelque magnifiques que soient les monuments de Rome chrétienne, il est impossible de ne pas être surpris et frappé d'admiration à la vue des monuments de la Rome antique. Leur nombre, leur grandeur, leur beauté merveilleuse vous saisit de stupeur, et vous donne, plus que toutes les histoires, l'idée de ce peuple, de cette ville surtout, et de cette puissance concentrée sur un même point et longtemps dans un seul homme.

On le sait, les dominations, les révolutions et les dévastations qui en sont la conséquence se sont accumulées à Rome plus qu'ailleurs. Les ruines donc s'y sont entassées; et, de même qu'en géologie, on suit, par les diverses couches des terrains, les révolutions et les cataclysmes terrestres : ainsi l'histoire et l'archéologie trouvent à Rome, à diverses profondeurs, les débris fossiles des dominations successives.

Nul sol n'égale en richesses de ce genre le sol de Rome:

ailleurs, l'historien et l'antiquaire sont heureux, lorsque, sur le point qu'ils explorent, de patientes études découvrent un titre ou un débris. Ici les monuments, les ruines, les preuves matérielles abondent, et la science se donne un perpétuel festin. Quelque explorée que soit cette mine incomparable, de riches filons existent toujours. Depuis l'origine de ce siècle, on y a découvert d'immenses musées. Comme je le disais naguère, le riche musée Campana, dont Paris est fier, a déjà à la ville Borghèse presque un rival.

Les palais des Césars, qu'on croyait pour jamais enfouis ou complètement explorés, nous gardaient encore des richesses ; et on lisait, il y a quelques jours, que les fresques des jardins de Livie, récemment découvertes, le disputaient à celles de Pompéi, et qu'une statue — d'Auguste peut-être, — digne de Phidias, attirait l'admiration des artistes.

Il suffit même à l'archéologue et à l'historien de se rendre compte de ce qui se montre à tous les yeux et à la surface, pour arriver à de grands résultats. En interrogeant avec sagacité les vieux débris de Rome, Ampère a admirablement reconstruit la ville, ses monuments, ses mœurs, et donné à ses récits merveilleux la vie, le charme et l'illusion de la réalité.

Tous ces monuments sont si nombreux, qu'on les rencontre à chaque pas, et si étonnants qu'on ne peut les contempler à la légère. Rome tout entière est même un seul monument immense, formant un ensemble sublime, où les arcs de triomphe, les forums, les colonnes, les obélisques, les temples, les basiliques, les aqueducs, les arènes, se touchent de toute part.

L'état de vétusté, de ruine, ajoute encore à la magie, ou plutôt à la grandeur imposante et à l'impression philo-

sophique du spectacle. Les forums ont été enfouis. C'est à de grandes profondeurs qu'on a trouvé la base délicate des colonnes de ces temples, rivaux de ceux d'Athènes.

Ces arcs sont mutilés, ces marbres si riches dégradés, remplacés; les vainqueurs y ont substitué les récits de leurs victoires aux récits des vaincus.

Le temps a bien dévasté ; mais plus terribles vingt fois, les guerres, les séditions intestines, les barbares du dehors ont renversé, profané, dépouillé les bronzes, l'or et le fer qui paraient ces grandes œuvres.

Rome opprima le monde, et, sous cette oppression, le monde tributaire fut contraint de construire à son tyran les monuments les plus gigantesques. Les esclaves et les vaincus, par cent et cent mille, travaillèrent jour et nuit, et firent souvent en quelques jours, pour le caprice du maître, l'œuvre de plusieurs années. Mais le monde à son tour s'est vengé, et aucune ville n'a subi aussi souvent et d'une façon plus terrible la représaille des dévastations.

Brennus et ses fiers compagnons, et les Romains dans leurs guerres civiles, Totila, Genseric, et les autres barbares, et le moyen-âge avec ses guerres continuelles, nous conduisent, comme une chaîne presque ininterrompue, à ce connétable de Bourbon, qui fit éprouver à Rome, pendant six semaines, le sac le plus horrible et les indignités les plus affreuses dont une ville puisse être victime. Ne nous étonnons donc pas que les collines de Rome aient presque disparu, que son sol soit nivelé, et que les richesses des civilisations passées gisent sous sa poussière.

Quelle impression s'empare de l'âme, lorsqu'on parcourt seul ces ruines imposantes !

Forum. — Vous êtes au Forum. Là , oui là-même s'agitait la vie de ce grand peuple qui conquit le monde. Ici se rangeaient les quirites ; là les chevaliers ; puis l'humble plèbe. Les grands arrivaient avec leurs clients nombreux, leur *gente*, leurs esclaves. Le mouvement politique s'anime , le peuple s'agite , de grands intérêts se débattent. A cette tribune des Rostres montent les orateurs : les Gracchus, les Hortensius , les Cicéron font entendre leur voix.

Quels souvenirs ! quelles scènes !...

Tout près est le Capitole , la citadelle sacrée. A cette colline fastique sont attachées les destinées de la république et du monde.

Vous touchez cette roche tarpéienne qui faisait trembler les coupables et les plus fiers ennemis du peuple ; vous touchez à cette scala des Gémonies et à la prison Mamertine , de douloureux souvenir.

Mais que dis-je ? L'air retentit des cris de joie , de victoire ; le peuple est dans l'ivresse , sur la voie sacrée que vous foulez , arrive le triomphateur. La pompe et la magnificence , les trophées et les dépouilles le précèdent et l'accompagnent. Les vaincus sont enchaînés à son char. Il passe sous les arceaux parés des richesses des nations. L'orgueil de Rome est au comble : c'est Vespasien , c'est Titus, c'est Trajan. Ils montent au Capitole, et les cirques voisins vont s'ouvrir. Cent mille spectateurs verront dix mille gladiateurs ou vaincus s'égorger pour leur plaisir : les lions d'Afrique, les panthères de l'Asie et les taureaux indomptés mêleront leurs rugissements et leur sang au sang des immolés , aux cris frénétiques de cette multitude enivrée et de ces matrones endurcies par le plaisir.

Le spectacle change : des monts voisins l'eau arrive dans

ces arènes et en fait un lac, et le combat des trirèmes remplace les premiers jeux, et pendant des mois entiers les fêtes du peuple-roi se succèdent ; il n'a d'autre souci que de vivre et d'applaudir à ses maîtres.

Le Forum était vraiment le lieu sacré. Aussi les monuments se touchent : une voie passait entre les colonnes d'un temple ; les temples y étaient contigus les uns aux autres : l'œil embrasse et la main saisit presque en même temps les ruines de cinq ou six de ces monuments célèbres, et, entre autres, du temple primordial de Romulus et de Rémus, ce berceau de la ville éternelle, où fut découvert, il y a deux siècles, le plan de l'ancienne Rome, actuellement déposé au Capitole (1).

Pour comble de gloire, trois arcs de triomphe environnent ces lieux immortels : l'arc de Vespasien et de Titus, témoignage de cette irréparable destruction de Jérusalem et de son temple. Il porte, sur ses bas-reliefs, la Judée captive, les vases et les ornements du temple, et le fameux chandelier à sept branches, illustres preuves des divines menaces accomplies.

L'arc de Marc-Aurèle, monument de ses victoires, grande page commémorative de ses hauts faits, où les générations les plus reculées liront sur ses belles sculptures la défaite des Parthes, des Arabes et autres nations barbares.

Enfin, l'arc de Constantin, qui était auparavant celui de Trajan, monument remarquable par la beauté artistique de l'ensemble, par les détails primitifs des hauts faits de cet empereur, par la perfection des colonnes, des cha-

(1) A la place de ce monument, on a consacré une église aux saints martyrs Cosme et Damien : le temple de Rémus en forme l'entrée.

piteaux, des frises et des statues, et que n'ont pu sensiblement amoindrir les détails d'une plus faible exécution, par lesquels le vainqueur de Maxence voulut à son tour éterniser ses exploits.

Quelle magnificence de choses et de souvenirs !

COLYSÉE. — Cependant tout cela s'efface devant le Colysée, l'œuvre la plus grandiose qu'aient tentée les empereurs.

Vespasien le commença, son fils l'acheva ou à peu près, et, pour l'inaugurer, ce doux Titus, *les délices du genre humain*, y livra à la mort trois mille animaux féroces et dix mille captifs. Ces belles fêtes durèrent cent jours.

Rome possède des amphithéâtres plus grands encore; le Colysée ne contenait guère que quatre-vingt mille spectateurs sur les gradins et vingt mille sur les terrasses. Le circus Maximus en pouvait contenir deux cent cinquante mille, même avant les derniers agrandissements. Mais qu'était ce circus Maximus? je n'en sais rien; tandis qu'on voit encore et on apprécie parfaitement, malgré les mutilations et l'immensité des dévastations, ce qu'était le cirque de Vespasien. C'est la plus fière ruine qui soit sur le sol : et ce n'est pas une simple ruine, car la partie encore debout est tellement imposante, tellement gigantesque et belle, malgré son dépouillement, qu'on est frappé d'admiration et de stupeur.

Au côté nord, on peut mesurer les trois étages qui forment le Colosse (et c'est le nom qu'on lui a donné) (1), lesquels s'élèvent à cent cinquante pieds de hauteur. On

(1) Colosseo, d'où Colysée.

peut encore se rendre compte, en les visitant, des voûtes inférieures où étaient renfermées les bêtes féroces et les *bestiaires* qui en étaient chargés, et des innombrables *vomitoires* par où la multitude entrait ou sortait en un instant, et des galeries de ceintures (*deambulacra*) autour de l'édifice, et des arcades voûtées et des diverses places qu'occupaient les dignitaires, les employés et le peuple.

Les quatre ordres qui embellissaient la construction se montrent dans cette vaste portion du nord, et partout on voit ces magnifiques blocs de travertin qu'on n'a pu, sans de puissants moyens dynamiques, élever à ces hauteurs pour en faire cette inébranlable construction.

Je dis inébranlable, car le temps ne l'a pas abattue; elle se montrerait encore dans sa force et sa beauté, si une puissance plus destructive, plus impitoyable ne se fût attachée à sa ruine.

Les barbares l'ont dépouillée, mais les Romains surtout l'ont détruite. Les richesses de ce cirque étaient infinies. Tout l'extérieur était revêtu de plaques de marbre ou de bronzes dorés: des crampons, fortement scellés, maintenaient les énormes pierres et les précieux revêtements. Des milliers de statues, en marbre, en bronze, ou revêtues d'or, se dressaient partout.

Les barbares s'en sont emparés: ils les ont descellées, pillées, brisées : voilà leur part. Mais la destruction proprement dite, la destruction acharnée pendant près de deux siècles, afin d'arracher de cette superbe carrière les plus beaux matériaux pour les palais et les édifices : voilà la part des Romains.

Reconstituons maintenant, par la pensée, ce Colysée dans sa splendeur; restituons au monument tous ses ornements, toutes ses richesses; donnons-lui le mouvement

et la vie : tout ce peuple, non pas multitude confuse, mais rangé par ordre et sagement contenu, inondant les gradins et les garnissant dans toute leur hauteur ; les tribunes des grands, le *podium*, réservé aux dignitaires et aux vestales si déplacées dans ces fêtes de folie et de sang ; représentons-nous l'éclat, le luxe, le mouvement qui se communique, l'animation qui circule, l'intérêt, la passion, la frénésie qui s'emparent de tous, et bientôt les frémissements, les cris, l'ivresse. Fascinations si violentes qu'Augustin et Alipius, qui en avaient subi le charme, avouaient ne pouvoir y résister que par la fuite.

On circulait à l'aise dans ces triples galeries, sous des voûtes spacieuses, artistement décorées. Nul des agréments ou des douceurs du luxe, pas même les somptuosités des festins ne manquaient à ces fêtes : et, du haut des terrasses où ils s'entassaient, les nombreux esclaves avançaient leurs têtes et plongeaient du regard sur cet ensemble prestigieux, sur ces degrés hiérarchiques d'un monde où ils étaient si peu de chose, mais qui pourtant leur donnait place à ce grand banquet des joies populaires.

Par des procédés à eux, les Romains trouvaient le moyen de se protéger contre les incommodités de la chaleur. Un immense *velarium* était suspendu au-dessus de leurs têtes et enveloppait cette grande enceinte pendant que des fontaines jaillissantes et des eaux safranées rafraîchissaient l'air et l'embaumaient.

A quelque heure qu'on visite ces incomparables ruines, aux chauds rayons du soleil, lorsque les teintes jaunies et les fortes ombres donnent un mélancolique aspect à cet énorme géant ; soit au couchant du jour, lorsque les obliques rayons allongent ces grands contours, et que la douce clarté qui faiblit donne un nouveau charme à ces vieilles murailles et aux lierres séculaires et aux mille

plantes qui les décorent; soit qu'au sein de la nuit, par une pâle lueur des étoiles, ou à la mate lumière de la lune, ou enfin, selon le voluptueux usage des grands, éclairés par des torches nombreuses, on considère les membres immenses du grand spectre; soit qu'on en parcoure la vaste enceinte ou les voûtes obscures, ou les hauts sommets, un sentiment profond, indéfinissable, s'empare de l'âme, agite les sens; on croit entendre les bruits, les rugissements, les gémissements et les cris de plaisir. L'âme se plonge dans la rêverie, dans les méditations sans fin, et de tous les lieux du monde, c'est celui qu'on oubliera le moins.

Mais nous laisserons-nous éblouir par tout l'éclat de ces impériales grandeurs? Oublierons-nous à quels odieux usages étaient consacrées ces brillantes arènes? A la claire lumière de notre civilisation chrétienne, ne flétrirons-nous pas les incroyables excès d'inhumanité où fut entraîné le plus civilisé des peuples antiques? Comment ce mépris de l'homme, cet oubli des lois les plus saintes de la nature, cette froide cruauté, cette soif de plaisirs, cette fièvre d'émotions, altérée de sang, rassasiée de carnage et des scènes les plus horribles, pouvait-elle être passée dans les mœurs et posséder en même temps un peuple tout entier?

Mais, ô grandeur des rapprochements et des souvenirs! Comment ne pas se rappeler que ces arènes furent le champ de bataille et de victoire, le théâtre des plus beaux triomphes, et comme le sanctuaire et l'autel où furent immolés les héros et les victimes les plus purs? Comment ne pas évoquer, au milieu de ces ruines, ces scènes sublimes, les héroïsmes inouis des premiers âges chrétiens?

Ah! il n'a eu que la plus faible impression du cirque de

Rome, celui qui n'y a pas vu le saint vieillard d'Antioche, Ignace, y combattant avec les lions ; Sébastien y affrontant la fureur des empereurs ; les faibles femmes chrétiennes y acceptant la mort avec une joie sublime ; les vierges délicates s'y enveloppant de leur pudeur; les martyrs en foule y répondant à l'appel des bourreaux, secoués, déchirés, mis en pièces sous la griffe des lions et des tigres....

« Sors pour mourir, » dit le gardien qui ouvre le cachot.

« Pour vivre, » répond le martyr.

« Un autel est dressé, le salut est possible encore. Im-
» molez aux dieux. »

« Je suis chrétien. »

Que d'autres se complaisent au milieu des plus belles ruines, des plus riants paysages ; qu'à Tibur ou à Pestum ils évoquent les souvenirs de la poésie et des arts, des civilisations païennes et de leurs doux prestiges : mille fois plus grands se dressent au Colysée les souvenirs de la religion et du martyre. Tout est sacré et pur ; tout fut fécond pour le monde dans ces luttes de l'innocence et de la foi, où la mort elle-même fut le triomphe. Car, de ces combats sortit la victoire du christianisme, et par lui, avec ses principes divins et les vertus qu'il engendre, cette civilisation nouvelle avec ses bienfaits et ses lois et ses mœurs ; cette estime de l'homme qui ne permet pas, même après les victoires, même dans les fureurs des guerres, même dans l'esclavage, pas plus que dans la souffrance et le malheur, d'oublier sa valeur et son prix. En un mot, une religion dont la fraternité est la base, et qui reconnaît un Dieu, père de tous, sauveur de tous, qui impose à tous la loi même de l'amour...

Un jour, un saint pontife recevait au Colysée des envoyés

de contrées lointaines qui lui demandaient de saintes reliques : le pontife se baisse, et ramassant sur le sol une poignée de poussière : Prenez, leur dit-il, cette terre formée de la cendre et imprégnée du sang des saints.

Aussi, à plus juste titre qu'en aucun lieu de Rome, la croix se dresse au Colysée; on y adore le divin crucifié, on y vénère les martyrs.

Que ne m'a-t-il été donné d'entendre dans ce lieu, sur quelque gradin de l'amphithéâtre, un de nos illustres évêques (1), lorsque, il y a un an, il y parlait avec l'enthousiasme et l'inspiration qui le caractérisent, des saints combats et des triomphes de l'Eglise ! Avec quelle ardeur cette âme de feu, ce génie qui vit d'inspiration, dont la parole atteint souvent au sublime par la majesté de la pensée et les élans du sentiment, dut rendre les ineffables grandeurs, les merveilleuses harmonies de ce temple du martyre. J'ai ouï dire que ses innombrables auditeurs étaient haletants, et que, pendant plusieurs heures, ils avaient connu par l'admiration tout le charme de l'éloquence inspirée.

Le Panthéon. — Un autre monument de Rome païenne, mais devenue chrétienne, est également remarquable : c'est le Panthéon, le plus beau temple antique que Rome ait possédé et le plus considérable.

Les grands temples, dans l'antiquité, étaient rares. Ce n'était d'ordinaire que des monuments commémoratifs de certains faits, ou la consécration d'un sanctuaire à une divinité ou à des hommes qu'on divinisait. Que, sous un beau péristyle ou devant un élégant portique, il y eût une cella ou un autel, où le prêtre pût pratiquer le sacrifice

(1) Monseigneur Bertheau, évêque de Tulle.

en présence de quelques témoins ; c'était assez. Il appartenait à la religion de la vérité et de l'enseignement, qui dans son divin sacrifice célèbre un culte obligatoire, d'appeler autour d'elle les multitudes et d'élever de vastes enceintes pour les recevoir. Ce n'est pas sous les verts ombrages, dans les bois sacrés, autour des temples, mais sous les voûtes saintes et au pied de l'autel que s'accomplissent ses cérémonies et ses mystères. Il lui faut de grands espaces, l'immensité de ses cathédrales n'a rien de trop pour les exigences de son culte. Le Panthéon fait exception à cette petitesse ordinaire des temples ; il est un grand monument, il est aussi maintenant encore d'une beauté remarquable.

Chaque jour, je passais devant cette grande œuvre d'Agrippa, le gendre d'Auguste, en me rendant à Saint-Louis-des-Français. En traversant la place du Panthéon, où chaque matin il y a un marché, au milieu de ces paysans encore revêtus de leurs vieux costumes, de ces femmes aux expressions nobles et belles, aux ornements riches et variés, je me reportais facilement aux temps anciens, et je contemplais avec un grand bonheur ce magnifique portique, le plus beau d'Italie, disent les maîtres, soutenu par seize colonnes dont huit sur le devant et les autres de côté et en arrière. La disposition de ces colonnes, leur élévation, leur beauté de matière et de forme, l'élégance de leurs bases et de leurs chapiteaux, l'heureuse harmonie de l'entablement et du fronton qui les surmontent, font la perfection artistique de ce portique, qui a plus de cent pieds de largeur et soixante de profondeur. Quelle était la beauté de cette entrée du temple, lorsqu'on y montait par sept degrés de marbre, que les bronzes dorés étincelaient de toute part, que les parois entre les colonnes y étaient ornées de marbres rares, que

des urnes de basalte et des statues des plus grands maîtres remplissaient les niches latérales ; qu'un bas-relief en bronze doré et un quadrige décoraient cet important frontispice ! ! !

L'intérieur n'est pas moins parfait. Cette grande enceinte a cent trente-deux pieds de diamètre, la hauteur du pavé au sommet de la voûte est égale à ce diamètre. Dans les murs, de dix-neuf pieds d'épaisseur, on avait pratiqué des renfoncements demi-circulaires, qui sont devenus des chapelles.

De belles colonnes cannelées de beau marbre jaune et violet soutiennent un grand entablement de marbre blanc, surmonté d'une espèce d'attique, puis d'un nouvel entablement qui supporte la voûte, partagée elle-même en cinq rangs de caissons qui brillaient autrefois de leur riche revêtement de bronze doré.

L'impression que produit ce temple est extraordinaire. Sa forme et sa simplicité même que rien ne dissimule aux regards, la grandeur réelle du monument qui semble s'accroître, ses heureuses proportions et ses dispositions intérieures, tout contribue à cet effet saisissant. Une seule ouverture éclaire ce vaste édifice : pratiquée au sommet, elle ne mesure pas moins de vingt-six pieds ; elle n'est point fermée et n'oppose pas plus d'obtacle à la pluie qu'à la lumière.

N'est-ce pas une belle et religieuse pensée ? Dans ce temple, la lumière et l'éclat ne viennent que du ciel.

J'ai lu dans quelque vieux bouquin que cette disposition existait en certains temples de l'Orient, et que l'expression de *contempler* pouvait bien trouver là son origine. Comme si, dans le temple qui n'aspectait que vers le ciel, la pensée ne pouvait graviter que vers la divinité, et que

toutes choses ne pussent y être aperçues que par leur côté céleste et divin ?...

Ce Panthéon renfermait à l'intérieur mille richesses ; et la preuve, c'est que le bronze et l'or étaient prodigués même au dehors. Tous les murs extérieurs en étaient revêtus ; la toiture était étincelante. Un empereur de Constantinople, Constant II, ne craignit pas d'en enrichir ses palais. Quant aux bronzes du portique qui le revêtaient presque en entier, Urbain VIII les destina à d'autres usages : ils formaient (chose presque incroyable !) une masse de plus de quatre cent cinquante mille livres. On en fit non-seulement les quatre immenses colonnes du baldaquin de Saint-Pierre, mais la chaire colossale, à l'extrémité de la même basilique, et des statues et quatre-vingts canons pour le fort Saint-Ange.

Abandonné à lui-même, le Panthéon serait peut-être maintenant une ruine ; consacré par la religion du culte catholique, il est devenu *Sancta Maria ad Martyres.*

Ce monument, que le paganisme avait dédié à tous les dieux, fut placé par le pape Boniface IV sous l'invocation de tous les Saints (608). C'est cette transformation qui donna naissance à la fête catholique qui porte ce nom.

Je n'omettrai pas un détail que tout le monde recueillera avec plaisir : Raphaël, le grand artiste, voulut avoir au Panthéon sa sépulture : il repose derrière une madone exécutée sur ses propres dessins par une main amie (Lorenzetto Lotti) ; d'autres artistes, Annibal Carrache lui-même, réclamèrent aussi l'honneur de reposer près de sa tombe.

Aqueducs. — Au nombre des monuments de la vieille Rome et des plus remarquables, il faut ranger les aqueducs

qui, plus que tout le reste, donnent une plus juste idée de la forte et persévérante puissance de ce peuple.

En parcourant la campagne romaine, et à de grandes distances de la ville, au milieu de ces solitudes abandonnées, on est étonné de rencontrer de vieilles et fortes constructions prolongées à de grandes distances, disparaissant et réapparaissant dans le paysage, restes imposants de constructions antiques, dont quelques-unes remontent aux empereurs et jusqu'aux temps de la République. Ce sont les travaux gigantesques, entrepris à diverses époques, pour procurer à la grande ville l'une des premières nécessités de la vie et de la santé pour une nombreuse population.

Plusieurs de ces canaux apportent de douze et quinze lieues au peuple de Rome une eau aussi bonne qu'abondante. Puisée au flanc des montagnes, elle s'est encore épurée et vivifiée dans son long parcours au soleil; elle a pris et combiné dans la mesure convenable les éléments utiles, et nulle part peut-être l'eau n'est plus agréable et plus saine qu'à Rome.

On s'étonne du grandiose et de la solidité de ces constructions séculaires ainsi que de la sage disposition qui en assurait la durée. Aucun peuple n'a, sous ce rapport comme sous tant d'autres, surpassé les Romains. Simples dans leur masse imposante à travers les champs, lorsqu'elles arrivent à la cité et traversent une place, elles deviennent des monuments, et se transforment en belles portes de la ville. Ce sont des arcs ornés semblables à des arcs de triomphe ; et n'est-ce pas un grand sujet de triomphe qu'un tel bienfait offert à la cité ? N'était-ce pas comme un hommage rendu à ce peuple qui régnait sur le monde et qui recevait les eaux des montagnes lointaines sur ces arcs pompeux, que traversaient ses triomphateurs ?

Aussi, l'empereur Claude, à l'endroit où son aqueduc arrivait à Rome sur la voie Labicane, éleva deux grands arcs et trois plus petits ornés de colonnes et de frontons, rappelant par des inscriptions comment il avait réuni plusieurs sources et des aqueducs antérieurs pour compléter cette grande artère des eaux de Rome.

Sortez, près de ce monument, par la porte majeure, et vous verrez encore à gauche, dans les murs de la ville, les anciens canaux des eaux Julia, Tepula et Marcia.

L'Aqua Vergine, ainsi nommée d'une jeune fille qui l'avait découverte, après une course dans la campagne, dans des canaux souterrains, traverse sur des arcades la villa Borghèse, pénètre par d'autres canaux sous le Pincio, pour se diviser en trois branches et alimenter une multitude de fontaines, la fontaine del Popolo, de Trevi, de la place Navone, du Panthéon, etc.

Quelquefois trois aqueducs superposés roulent pour ainsi dire leurs eaux de concert.

Agrippa, sous son consulat, avait construit un aqueduc pour alimenter ses thermes adossés au Panthéon, dont nous avons parlé. Bien d'autres travaux encore, dont les vestiges sont partout, complétaient cette grande œuvre publique, et ces travaux n'ont pas été perdus. De si grandes constructions dans de si vastes parcours ont dû, plus d'une fois, être réparés. Rome n'y a pas manqué : les papes s'y sont distingués à l'envi, leurs noms se rattachent à la plupart de ces monuments ; des inscriptions en rappellent les restaurations successives. Par eux, les aqueducs ont été relevés, réparés, entretenus, et lorsque ces rivières faites de main d'hommes arrivent à Rome, apportant le tribut de leurs eaux, elles trouvent pour les recueillir des fontaines dignes d'elles.

C'est un agréable et beau spectacle que la vue de ces fontaines sur la plupart des places de Rome. Il n'y en a pas moins de cinquante artistiquement remarquables. Sans être du goût le plus pur, toutes sont ornées de grandes statues, de monstres marins, de divinités symboliques, de trophées, et souvent de beaux obélisques égyptiens ou de colonnes antiques. Il suffit de nommer la fontaine Paola, au sommet du Vatican ; la fontaine Trévi, la plus grande de toutes, aux larges eaux, avec son Neptune traîné pas des chevaux marins ; la fontaine d'Aqua Felice, œuvre de Sixte-Quint, qui eut au moins le mérite de mieux en choisir les ornements. Les statues ne représentent que des objets sacrés : Moïse frappant l'eau du rocher, Aaron conduisant la multitude altérée, Gédéon reconnaissant ses braves au bord du torrent.

Les trois fontaines de la place Navone, avec ses statues énormes du Bernin, son obélisque et sa vasque de marbre de plus de soixante-dix pieds de diamètre, sont un magnifique ornement pour cette place curieuse, qui n'est elle-même que le cirque d'Alexandre Sévère, dont elle trace le contour avec ses édifices construits sur les fondements des antiques gradins.

Que de fois, comme son nom l'indique, ce cirque fût-il rempli par les eaux des aqueducs, pour se prêter aux jeux des navires ou des trirèmes, à la grande joie et aux applaudissements de la multitude?

Quelle dût donc être l'abondance des eaux dans cette belle Rome? Qu'on en juge par ce seul rapprochement.

Paris, qui a tant fait pour ses habitants avec tous ses canaux et ses fontaines, ne fournit encore que deux cents litres d'eau par habitant, tandis que Rome en fournit mille. Je sais que des travaux se préparent et qu'on tient à réaliser des projets qui avaient occupé, il y a cinquante ans,

la pensée de Napoléon Ier. On y réussira sans doute, mais depuis des siècles, Rome jouit de ces bienfaits, et c'est l'une des plus essentielles conditions de bien-être et de salubrité pour une population nombreuse.

Paris n'a-t-il point eu encore d'autres emprunts à faire à Rome? La Cloaca Maxima n'a-t-elle pas fourni l'idée et le modèle de cet immense conduit récemment pratiqué sous ses voies populeuses? Et puisse la construction de nos ingénieurs et architectes égaler en force et en solidité l'œuvre antique des Tarquins, dont les étrangers ne peuvent s'empêcher d'admirer, après plus de deux mille ans, les proportions et l'invincible solidité !

Je termine par les tombeaux. Le plus remarquable, sans doute, était celui d'Adrien, si surprenant encore par ce qui en reste.

Cette tour immense, au bord du Tibre, près du pont de même nom, actuellement le pont Saint-Ange, qui, de si loin et de tant de points de Rome, attire vos regards; ce château fort armé de canons, où veillent des soldats : c'était un tombeau, maintenant masse informe, — *moles*, le môle d'Adrien — porté sur de magnifiques soubassements, couvert de marbres, d'inscriptions, de statues; élevé en proportion de ses deux cents pieds de diamètre, et surmonté d'une coupole où apparaissait la statue gigantesque du fondateur, il était dans le principe une élégante construction. Là, reposèrent les cendres des Antonins jusqu'à Alexandre Sévère. Mais ce beau mausolée est découronné, ses marbres et ses colonnes ont disparu; les soldats de Bélisaire l'ont dépouillé; les Grecs en ont brisé les statues, pour les jeter sur des assiégeants barbares, moins barbares qu'eux-mêmes ; les Romains du moyen-âge s'y enfermèrent maintes fois comme dans un lieu de défense : il fut le témoin et le théâtre de presque toutes

les séditions et scènes violentes de la vie politique de Rome, et maintenant encore, cette vaste tour, ce mausolée tronqué excite l'intérêt, cet immense souvenir est encore un grand monument ; on aime à voir cette masse imposante, la forteresse de Rome, tout près du Vatican, avec lequel elle communique par un chemin secret, et surmontée de la statue de l'Archange, au glaive déployé, comme pour montrer que c'est la citadelle d'une puissance dont le secours doit venir du ciel.

Près du port Ripetta, et encore près du Tibre, était le mausolée d'Auguste. Il n'en reste plus que quelques ruines.

Caïus Sextus, au temps de ce même empereur, se fit l'honneur, pour tombeau, d'une pyramide égyptienne.

Mais le tombeau qui excite le plus l'intérêt et que tout étranger visite, c'est celui de Cecilia Metella, à l'entrée de la voie Appienne. On voulut assurer à ce monument une impérissable durée, car jamais construction ne fut plus solide : ses murs ont près de trente pieds d'épaisseur, et le monument guère plus de quatre-vingt-dix de diamètre. D'où il suit qu'il n'y a à l'intérieur qu'une petite chambre ronde, terminée par une voûte conique ; elle renfermait un sarcophage de marbre qu'on a transporté au palais Farnèse. En passant sur le chemin, on lit au haut du monument que là reposent les cendres de Cecilia Metella, femme du triumvir Crassus. Que de siècles ont passés, que de siècles passeront encore sur ce massif sépulcre !

Cette voie Appienne est la voie des tombeaux ; ce souvenir respectueux et religieux des morts, ce culte de reconnaissance privée ou publique pour les hommes illustres ou pour des êtres regrettés se retrouve chez tous les peuples antiques : Rome est remplie de ces touchants souvenirs.

Il en est qui, mêlés à l'histoire, ont encore la puissance d'agir fortement sur les âmes; car, au rappel de certains noms et devant les monuments où reposèrent leurs cendres, on ne saurait être indifférent : tels sont, sans contredit, les tombeaux des Scipions, qui jouèrent un si grand rôle dans l'histoire de leur patrie, aux époques les plus célèbres.

Dans une propriété, qu'à Rome on désigne sous le nom générique de Vigne, on pénètre dans ce tombeau à moitié détruit, car, des deux étages qui le composaient, un seul subsiste; les niches, les statues et les deux colonnes doriques ont disparu, il n'en existe que des fragments. On n'y a trouvé et conservé de remarquable qu'un beau sarcophage de Lucius Scipion, vainqueur des Samnites, et un buste du premier poète de Rome, Ennius, célébré par Cicéron et par Virgile; de ce poète jadis fameux, il ne reste donc plus qu'une vague mémoire, quelques vers et l'image affaiblie de ses traits.

A côté de ces illustres tombes et des monuments personnels, on retrouve encore des sépultures communes. Je veux parler des columbarium.

Ce n'est pas sans un vif intérêt que je suis descendu dans ces sépultures. Les columbàrium, ainsi nommés sans doute parce qu'ils ont la forme d'un colombier, n'ont été retrouvés que depuis l'année 1830. Le premier qui fut découvert était celui de Pomponius Hylas.

Ces lieux de sépulture appartenaient à de grandes familles et étaient destinés à recevoir les cendres des personnes esclaves, affranchies ou libres qui leur avaient appartenu et étaient sous leur dépendance.

Celui des premiers Césars fut découvert il y a environ douze ans, et celui des Pompées, il y a quatre ou cinq ans à peine; ils sont à peu près semblàbles.

Je décris celui des Pompées : De forme carrée à l'intérieur, on y descend par des escaliers ou rampes très raides qui n'ont pas deux pieds de largeur. Le long des quatre murs et dans toute la hauteur règnent neuf rangées d'urnes cinéraires, placées deux à deux, dans des ouvertures demi-circulaires, pratiquées au mur de cette façon : Il est possible de retirer ces urnes des cavités qui les renferment, d'en lever le couvercle et de toucher les os plus ou moins calcinés et pulvérisés qu'elles contiennent. Au-dessus de ces urnes et de cet enfoncement demi-circulaire, est l'inscription qui indique le prénom, le nom, l'emploi du personnage, le nom de celui à qui il appartenait, et, le cas échéant, le nom de celui qui l'avait affranchi et qu'il s'appropriait souvent à lui-même.

Ces ouvertures étaient fermées, recouvertes de stuc et ornées de bas-reliefs, de fresques, de statues, etc.

Le columbarium des Pompées est le plus beau. Au bas et sur le sol, je remarquai un espace assez considérable, réservé, comme le dit une inscription, à un collége de musiciens, espèce de conservatoire, qui avait pour emploi d'accompagner, dans les fêtes et les jeux publics, les Pompées, à l'époque de leur grandeur et de leur pouvoir.

Les serviteurs n'y sont pas seuls; plusieurs de leurs patrons y reposent avec eux et dorment de leur sommeil.

Tout près est le tombeau du fils de Sextus Pompeius, le grand Pompée.

Voici quelques inscriptions que j'ai recueillies à la hâte :

HIC RELICÆ PELOPIS.

SIT TIBI TERRA LEBIS.

NE TANGITO, O MORTALIS.

REVERERE MANES DEOS.

J'ai été profondément touché à la vue de ces columbarium. Moins beaux, sans doute, moins ambitieux, ils me pénétrèrent bien plus fortement que les mausolées dédiés à une personnalité fastueuse.

N'est-il pas touchant, en effet, de voir associés à la communauté du tombeau et rapprochés au niveau de la même sépulture, ceux qui furent associés à la même existence, quoique séparés par les grandes inégalités des conditions, de la fortune, des services et de la liberté !

Tels sont quelques-uns des principaux monuments de l'ancienne Rome; mais je confesse que je ne fais qu'effleurer la matière. Il en est cent autres qui mériteraient d'être étudiés et décrits. Seulement, j'en ai dit assez pour éveiller le désir de voir, et pour faire comprendre l'impression incomparable de cette Rome, où sont entassées tant de richesses, où dorment tant de générations illustres, où passèrent tant de civilisations.

Virgile peint quelque part le laboureur heurtant de sa charrue, dans d'antiques champs de bataille, les débris des ossements et des armures. Sur ce champ-clos de Rome, où tant d'événements se livrèrent leurs grands combats, on heurte aussi à chaque pas quelques débris illustres, on retrouve partout de ces grandeurs antiques encore debout avec leurs ruines, ou évanouies et presque effacées, dont le charme indéfinissable et la profonde signification parle encore plus à l'âme et à l'intelligence qu'à l'imagination.

CINQUIÈME LECTURE.

Excursions à Tivoli, Frascati, Albano, Castel Gandolfo, etc.

Je dois l'avouer, je n'étais pas tellement plongé dans les grandeurs et les beautés de Rome ancienne et moderne, que je perdisse le souvenir des lieux charmants qui l'entourent. Comme tous les voyageurs, je voulais voir et me remémorer les endroits délicieux que la nature a embellis, mais que les grands hommes, les grands poètes, les génies antiques ont également rendus immortels.

Un jour donc, avec un compagnon, je pars pour Tivoli, l'ancienne Tibure. Nous rencontrâmes à la porte de la ville une troupe de prisonniers de l'Etat, conduits et surveillés ; ils allaient s'employer à des travaux d'utilité publique, et, si je ne me trompe, aux travaux de terrassement, par suite de la restauration de l'église de Saint-Laurent, hors des murs : merveilleuse basilique, l'une des plus curieuses de Rome, immense et riche édifice où tout respire la haute antiquité chrétienne et la foi la plus ardente des siècles qui suivirent.

Nous arrivons au pont de l'Anio. L'Anio ou Teverone est la même rivière qui se retrouve à Tivoli, et en forme les cascades. Elle sépare la Sabine du Latium et se jette dans le Tibre. De ce pont, les regards et la pensée se portent sur d'immenses perspectives. Devant vous, est cette campagne de Rome, vaste, muette, solennelle : ni les bruits de la terre, ni la puissante activité de l'homme, ni les tumultueuses agitations du monde n'y troublent un perpétuel silence ; parfois seulement, les hennissements des cavales, le mugissement des buffles et le murmnre des eaux ; de temps en temps, un homme, vêtu de peau de bêtes, au visage hâlé et hardi, montant un robuste cheval et poussant devant lui un troupeau de soixante ou cent chevaux presque à l'état sauvage : voilà tout. Sur ce trajet de plusieurs lieues, pas un village, pas d'habitations, et à mi-route, une espèce d'auberge d'une chétive et douteuse apparence.

Avant d'arriver à cette auberge, notre conducteur perdait contenance, fouettait sans pitié l'unique cheval qui nous conduisait, et, l'écrasant presque de coups, nous déclarait ne plus pouvoir marcher sans un long repos. Touché de compassion, j'allais me rendre aux plaintes et aux désirs de ce conducteur ; mais, plus avisé et plus fort, mon compagnon lui déclara qu'il ne céderait point à ses caprices, qu'il avait pris l'engagement de nous conduire rapidement et de nous ramener dans la journée, et qu'il ne lui concédait qu'un court répit pour se refaire. Mon compagnon avait raison. Le lieu lui semblait suspect et trop isolé : nous restâmes dehors à l'attendre, et le drôle, comprenant à qui il avait affaire, donna des jambes à son cheval qui nous entraîna au galop jusqu'aux pentes raides et à la forêt d'oliviers qui précèdent Tivoli.

Mais auparavant nous passâmes au pont de Solfatara.

Les eaux du lac de ce nom sont tellement sulfureuses que l'air y est d'une respiration désagréable et pénible. Aussi, Marc Agrippa y avait-il construit des thermes. On reconnaissait alors sans doute, comme de notre temps, la force médicinale de ces eaux : l'empereur Auguste allait y chercher la santé, et la fameuse reine de Palmire, Zénobie captive, les rendit aussi célèbres.

Plus d'une fois nous marchâmes sur les restes de la vieille voie Tiburtine, et sur ces grands blocs d'une lave noirâtre qui la composent, et que bordent encore deux trottoirs de même matière.

Quels souvenirs éveillaient ces lieux !... Virgile y place l'oracle de Faune consulté par Latinus. Nous sommes à la source de cette merveilleuse et antique poésie avec laquelle nous avons été bercés. Par un singulier hasard, il semble que cette poésie apparût à cet instant à mes yeux, personnifiée dans une jeune fille qui s'offrit soudain sur la voie : jeune et belle d'une beauté sans égale, la taille, la pose, les traits, la dignité et la grâce, rien, pas même une remarquable distinction, ne manquait à cette fille des champs. C'était bien la Muse du poète de Mantoue, du poète le plus suave de l'antiquité.

J'avais aussi sous les yeux l'un des plus beaux points de vue de cette belle Italie, et Poussin l'a encadré dans l'un de ses chefs-d'œuvre, et je me disais : cette terre, mère des arts, devait inspirer ses artistes ; elle n'avait qu'à leur montrer ses aspects, son ciel et ses enfants, le beau les pénétrait de toute part.

Horace, Catulle, Mecène, Auguste, tous les grands noms se retrouvent dans cette délicieuse Tivoli. La nature y est si belle, les sites si enchanteurs, les coteaux si variés ; l'Anio, avec ses eaux frémissantes et ses cascades argentées, y a creusé à travers les rochers des grottes si pro-

fondes, des retraites si fraîches, que ces voluptueux Romains ont dû y chercher leurs demeures préférées, leurs villas de délices.

En effet, on ne fait pas un pas qu'on ne rencontre, ici, la maison d'Horace, là, la villa de Mecène où celle de quelque grand Romain. Quintilius Varus, Cicéron y venaient chercher le repos ; et Adrien l'aimait tant, que dans une villa, dont l'enceinte avait plus de deux lieues, il voulut (gigantesque tentative, impériale folie) reproduire et rapprocher tout ce qu'il avait rencontré de beau dans le monde : les temples d'Athênes, les sites de Thessalie, les théâtres d'Egypte, enfin, jusqu'au Tartare et aux Champs-Elysées.

Tivoli n'est pas sans analogie avec notre Clisson : mêmes fraîcheurs, mêmes ombrages, des ruines, des eaux, des coteaux, des sentiers presque pareils au bord du torrent.

Je ne m'étonne pas que, frappé de cette ressemblance, le célèbre Cacault (1), à qui nous devons tant, ait cherché à la mieux rappeler encore par l'imitation du temple de Vesta et d'autres vestiges de la contrée des arts, qui lui était si chère.

Tivoli est une petite ville de six mille âmes. Elle laisse aux étrangers la contemplation de ses vallées pittoresques. Pour elle, active et industrieuse, elle utilise les eaux du Teverone. Au nord de la ville et sur des pentes aussi jolies qu'elles sont élevées, on voit tomber en nappes argentées, ces cascades que tous les étrangers admirent ; mais, avant qu'elles charment les regards, le génie de

(1) Cacault fut ambassadeur à Rome sous le Consulat et l'Empire. Nantes lui est redevable de la première fondation de son Musée.

l'homme les a utilisées : elles ont traversé d'importantes usines qui font, avec les visiteurs, la richesse de cette ville.

La grande cascade seule est restée sans emploi : cette masse imposante d'eau, de soixante pieds de largeur, qui se précipite avec un si grand fracas dans la gorge profonde, n'y produit qu'un vain bruit, bruit majestueux et sublime, mais stérile.

Pourtant cette cascade est elle-même un bienfait. Car, il faut savoir que ce petit fleuve de l'Anio est parfois redoutable, enflé des eaux qui, dans les orages, tombent des montagnes, sa crue et sa course sont celles d'un torrent, et alors rien ne lui résiste.

En 1827, il se précipite furieux dans la ville où il avait son lit ; débordé, il renverse une partie des maisons qui lui font obstacle, ébranle l'église qui pensa choir dans la vallée, et menaça la ville d'une ruine totale.

Ce fut alors qu'un pape, Grégoire XVI, je crois, partagea le fleuve avant son entrée dans la ville, en détourna la plus grande partie, qu'il dirigea par un beau travail dans un double tunnel d'une rare solidité, et qu'on peut parcourir dans toute sa longueur. On ne saurait trop louer l'œuvre de cette sage prévoyance ; seulement je n'ai plus guère admiré la cascade : on y reconnaît la main de l'homme, ce n'est plus qu'une chute d'eau artificielle, et elle ne saurait produire l'effet de ces grands accidents de la nature.

Il est difficile néanmoins de ne pas être charmé par l'aspect général de Tivoli : soit lorsque, près du temple de Vesta, qui est lui-même un petit chef-d'œuvre antique, dont dix colonnes conservées forment le portique circulaire, on plonge ses regards sur les grottes de Neptune et des Sirènes, immenses rochers polis et usés par les

eaux, accumulés sans ordre par les éboulements successifs ou peut-être soulevés primitivement par les forces de la nature, grottes retentissantes où un bruit éternel et harmonieux roule comme un solennel tonnerre ; soit lorsque vous embrassez en même temps et le fond caverneux de la vallée et les arbres vigoureux qui en redoublent la fraîcheur et les ombres (1), et les collines élevées et les montagnes lointaines. La vallée forme comme un vaste hémicycle dont vous saisissez tout l'ensemble. Allez par ce sentier qu'un général français a frayé (2) ; abandonnez-vous à votre imagination et à vos pensées, laissez-vous bercer au bruit du torrent, évoquez quelques souvenirs, quelques vers du poète :

En præceps Anio ac Tiburni lucus,

et les heures s'écouleront rapides et délicieuses. Longtemps après et bien loin de ces lieux, vous vous les rappellerez comme une des douces joies du voyage.

Enfin, avant de quitter ce séjour enchanté, on visite encore le palais de la Maison d'Este. Tout le monde sait l'importance de cette famille, le rôle qu'elle joua en Italie et ailleurs par la valeur personnelle de plusieurs de ses membres et l'illustration de ses alliances.

Ce fut le cardinal Hippolyte d'Este qui bâtit cette villa en 1549 ; il y dépensa des sommes folles et lutta de somptuosité et de luxe avec les plus grandes magnificences. Mais l'argent, le luxe même ne suppléent pas au bon goût. Presque partout ce sont, avec de riches détails, des bizarreries impossibles, des œuvres incohérentes, des simulacres de temples, de monuments, de paysages :

(1) *Me quoties gelidus reficit Digentia rivus.* (Hor.)
(2) Le général Miollis.

qui le croirait ? Rome même en miniature, pendant que de l'une des terrasses (et c'est la plus grande beauté de ce princier séjour), on a la vue véritable et grandiose, le panorama admirable de la ville immortelle. Je m'en souviens, il était tard, mais l'horizon était pur, et dans ces contrées l'air est parfaitement diaphane ; on apercevait par de là la vaste plaine avec ses monuments et ses murailles, et surtout avec son grand dôme, dont l'immensité montait au-dessus de tout le reste, la majestueuse cité.

Elles étaient bien petites les imitations de ces réalités imposantes, ainsi que ces rochers factices, et ces petites cascades étouffées par le bruit des grandes eaux de Tivoli.

Disons, pour réparation de ce mauvais goût, et à la décharge du Cardinal : que sous son gouvernement il détourna, par un long canal, les eaux du lac Solfatara, qui se répandaient sur les campagnes et les stérilisaient. Ajoutons que cette villa splendide inspira l'Arioste, reçut les fresques de peintres illustres, tels que Zucchari, Mutien, etc. ; et enfin, comme minimes et curieux détails, qu'on y trouve des ifs ou cyprès de cent pieds de hauteur, les plus beaux peut-être qui soient dans le monde.

J'avais été attiré à Tivoli par Horace ; Cicéron m'appelait à Frascati. Frascati, en effet, n'est autre que l'ancien Tusculum. Comme les Romains d'autrefois, ceux de nos jours en apprécient l'air pur et la position enchantée, et comme, à certaines époques, l'air de Rome cesse d'être sain, les riches familles qui émigrent recherchent, sur les montagnes voisines de Frascati, qui n'est qu'à cinq ou six lieues de Rome, une habitation plus salubre.

Or, que ne réveille pas ce nom dans les souvenirs d'un

homme lettré ? Cicéron a écrit sur le culte des lettres des choses charmantes ; il les a poétisées, et sa parole est si sentie, on est si pénétré en le lisant, qu'on ne peut douter de sa conviction et du bonheur qu'il y puisait.

Pour moi, j'y adhère d'autant plus qu'il m'est lui-même plus sympathique, et que de tous les anciens il est, avec Virgile, celui qui me fait le mieux éprouver le charme de ces belles études.

Cicéron est incontestablement une des plus grandes figures parmi nos classiques. C'est un nom qui impose et un auteur plein d'attraits. Je sais ce qu'on peut dire de certaines faiblesses de son caractère, des défaillances de sa vie politique, et de l'imperfection de quelques-unes de ses doctrines ; mais il n'en reste pas moins pour moi un incomparable orateur et un homme de génie. Sa parole vous berce, son beau langage vous séduit, ses larges expositions, ses ingénieux raisonnements, ses nobles et irrésistibles mouvements vous donnent la mesure de l'art de bien dire ; on se représente, en le lisant, et l'agitation du Forum et l'empressement de ses auditeurs, et les inquiétudes de ses adversaires, et les frémissements d'admiration : quelle fécondité ! quelle abondance ! quelle puissance de savoir !....

Mais à Tusculum, ce n'est pas seulement l'orateur que j'évoque ; c'est le philosophe, le législateur, le penseur érudit, profond. Je le vois sous les ombrages de sa villa, comme Platon dans les jardins d'Académus, dissertant avec quelques amis sur les sujets et dans le langage les plus élevés, abordant et discutant avec une merveilleuse pénétration les questions fondamentales, et rédigeant ensuite ces nobles entretiens pour en doter la postérité.

N'est-ce pas à Tusculum encore qu'il dicta son beau livre des devoirs (*de Officiis*), traité étonnant, d'une mo-

rale ferme, précise, sévère? Ce qui ajoute au prix de ce livre, et en explique peut-être le mérite, c'est que, comme il le dit en commençant, il le composa pour son fils, pour l'initier à la philosophie morale et pour lui léguer, comme un legs sacré, ce manuel des devoirs, cette règle invariable dont, en mémoire de son père, il ne devait jamais s'écarter. Aussi, n'est-il rien de plus pur. L'amour paternel rendait encore plus châtiée cette raison pleine de rectitude.

Je le professe, ces livres philosophiques de Cicéron, ces Tusculanes et ce qu'il a écrit sur les lois, me paraissent d'une beauté et d'une élévation surprenantes. J'admire que la raison humaine ait pu atteindre jusque-là, et bien qu'il fût le premier à Rome à traiter ces questions philosophiques déjà familières aux Grecs, il me semble souvent le digne rival de Platon.

De cette villa de Cicéron il ne reste que des ruines incertaines, des grottes qui portent son nom ; mais qu'importe ! Son ombre plane encore pour ainsi dire sur ces collines et sous les ombrages. On croit l'y voir et l'on ressuscite dans ces souvenirs toute une civilisation lointaine. Ses livres à la main, on converse avec ce grand homme, on l'entend encore.

Si cette villa n'existe plus, elle est remplacée par d'autres nombreuses et magnifiques ; c'est même un sujet de surprise. Ce sont trois et quatre demeures vraiment princières qui se succèdent et se touchent avec leurs vastes terrasses, leurs nombreux et grands escaliers, leurs bassins, leurs chutes d'eaux, leurs cascades, leurs monstres marins et leurs statues mythologiques. Vous croiriez visiter plusieurs Versailles ; les espaces y sont considérables, les bois magnifiques, les demeures splendides. Vous y rencontrez des merveilles, des instruments mus par

les eaux, des Parnasses complets, des marbres rares, et de tous côtés des aspects ravissants. Telle la villa Aldobrandini; telle la villa Conti et plusieurs autres.

Quant à Frascati même, c'est une petite ville, dont les beautés s'éclipsent devant ces grandeurs qui l'entourent; mais elle en jouit et les regarde comme ses appartenances.

Tout près de là (à quelques milles seulement), je fus conduit à un antique couvent de religieux grecs de l'ordre de saint Bazile. Rien de bien remarquable en apparence; que pouvais-je espérer y voir? Mais j'ignorais qu'un cardinal de la maison Farnèse avait jadis fait restaurer ce monastère; et quelle fut ma surprise d'y trouver des chefs-d'œuvre du Guerchin, du Dominiquin, d'Annibal Carrache!

A la vue de ces fresques merveilleuses, je me demandais quel sentiment de l'art ou de la religion avait soutenu et inspiré ces grands peintres, lorsqu'ils se révélaient ainsi sur ces modestes murs et dans une chapelle peu fréquentée et peu considérable.

Au dixième siècle, deux saints célèbres, saint Nil et saint Barthelemi, se réfugiaient en ce lieu retiré et solitaire, fuyant les barbares Arabes qui désolaient la Calabre. Leur retraite devint illustre comme leur sainteté; ils opéraient des miracles, et les empereurs venaient les visiter. C'est ce que reproduisent ces fresques dont je parle : dans l'une, saint Nil guérit un possédé par l'application de l'huile du sanctuaire.

Dans la seconde, l'empereur Othon III, environné de sa cour, aborde respectueusement le saint qui lui avait prédit ses grandeurs.

Dans la première, il y a tant de naturel, tant de vie, tant de foi et de puissance religieuse en même temps,

dans le saint et les assistants; l'enfant possédé a surtout une si extraordinaire expression, que cette scène me paraît (que Raphaël me le pardonne), supérieure à la scène semblable de sa Transfiguration.

La seconde peinture est majestueuse et pleine de force et d'éclat. L'empereur ne perd rien de sa dignité dans l'acte religieux qu'il fait, et le saint conserve toujours son humble douceur, malgré les hommages du souverain. Le Dominiquin s'y est peint lui-même dans le jeune homme qui tient la bride du cheval de l'empereur.

Je ne peux rendre l'effet de ces tableaux, ainsi que de la Madone du maître autel, d'Annibal Carrache, et de ces petites figures délicieuses peintes çà et là sur les murs, au-dessus des portes, partout où un ornement pouvait ajouter de la valeur à cette précieuse chapelle. Je me contente de dire que j'en suis sorti aussi ravi qu'étonné.

Assez près de ce village est la petite ville de Marino. Je ne la mentionnerais pas et je ne l'aurais pas visitée, si elle n'était en ce moment la résidence des zouaves pontificaux et du digne et brave abbé nantais (1), qui les accompagne. Cela devait être, c'est de Nantes que sont partis en plus grand nombre les jeunes gens qui ont voulu donner ce noble témoignage de leur foi et de leur dévouement au saint Siége: c'était dans le clergé de Nantes que devait se trouver le prêtre qui est leur aumônier. Et je dois dire qu'il remplit sa tâche en conscience. Tout à ses jeunes gens, qu'il sait maintenir dans les meilleurs sentiments et préserver contre les dangers d'une vie trop inoccupée, il leur consacre tous ses moments et son bon cœur. J'ai été heureux de lui serrer la main.

J'y ai aussi vu avec bonheur plusieurs de nos jeunes

(1) L'abbé Daniel.

gens connus, qui voyaient eux-mêmes avec joie un de leurs compatriotes; c'était un dimanche, et j'en rencontrais beaucoup sur ma route. Pie IX était à son château de Gondolfo, qui est tout près, et ils avaient probablement l'espérance de le trouver à la promenade, comme cela arrive quelquefois.

Pour ces jeunes gens, ils voient en lui leur père ; ils sont venus se dévouer à son service, leur bonheur est de l'entourer, comme leur ambition, sans doute, serait au besoin de combattre pour lui. Mais leur zèle est souvent inactif. Je crains qu'ils ne puissent rendre à la papauté de grands services, et que le saint Père n'en retire actuellement une grande utilité. Néanmoins, qui pourrait s'empêcher de reconnaître, dans leur démarche, un acte de dévouement religieux, un témoignage rendu au pontife-roi, et un exemple remarquable dans nos temps de calcul et d'intérêt ?

De plus, je les plains de résider à Marino, car j'entends dire que c'est une des plus mauvaises localités des Etats de l'Eglise; que cette population, en quelque sorte étrangère au milieu des populations environnantes, a des instincts mauvais et féroces; que, méchante autant que traître, et cédant à toute l'impétuosité de ses passions, les crimes ne lui coûtent pas. Aussi, est-ce à Marino qu'a été inventé le mot qui signifie le coup de couteau : *la culteria.* Déjà plus d'une fois nos compatriotes en ont été les victimes ; ils sont forcés de se tenir constamment sur leur garde. Et les crimes qui se répètent de temps en temps, sont toujours enveloppés de silence, car la moindre révélation attirerait une terrible vendetta.

Et moi aussi je voulus approcher du moins de Castel-Gondolfo. Je n'espérais pas, ce jour-là, voir le saint Père; il y avait grande réunion. C'était peu de jours avant le ma-

riage de la sœur de François II : quelques princes étaient à Rome, attirés par ce mariage, et ils dînaient, ainsi que notre ambassadeur et d'autres sommités, à Castel-Gondolfo.

Ce château est, depuis Paul V, la maison de campagne des papes, et ils doivent l'habiter pendant une partie de l'été. Ce n'est point un palais somptueux, mais le séjour en est très sain et fort agréable par la facilité des promenades et par les aspects les plus magnifiques. De ses jardins et de sa demeure, des chemins qu'il parcourt, le saint Père embrasse cette voie Appienne, la plus magnifique des voies antiques (*Regina viarum*), des villes nombreuses, la campagne et sa Ville sacrée ; son regard se porte même jusqu'à la mer, dont la vue lointaine complète le tableau.

Et, près de ce château, on peut parcourir les bords charmants du lac d'Albano, l'une des curiosités de ce pays, et l'un des plus beaux sites de l'Italie. Des montagnes l'entourent : il a deux lieues de circuit et quatre cent quatre-vingts pieds de profondeur. C'est un abîme et le cratère d'un ancien volcan.

Dans le temps des grandes crues, ces eaux pourraient s'élever encore, et par quelque côté inonder les campagnes. Les Romains y ont pourvu, mais il y a longtemps. Je vous reporte à l'an 394 avant l'ère chrétienne, à l'époque du siége de Veïes, qui, comme on sait, dura dix ans.

Les Romains, fatigués, consultèrent Apollon Pithien. L'oracle répondit qu'ils prendraient la ville, lorsqu'ils auraient donné un écoulement aux eaux du lac. C'était, ce semble, les renvoyer aux calendes grecques. Mais non, ils entreprirent de percer la montagne qui borde le lac, et l'ouvrage fut poussé si activement, qu'au bout d'une année

on eut un canal long d'un mille, large de trois pieds et demi et haut de six, ouvrage fait dans le roc vif, à coups de ciseaux, avec tant de soin, qu'il sert encore à cet usage, sans avoir eu besoin, depuis plus de deux mille ans, de réparation. C'est ce qu'on appelle l'émissaire du lac. *Labor improbus omnia vincit.*

Cette opiniâtreté triompha de la ville de Veïes comme du reste. Ceci me rappelle que l'Ecriture, au livre des *Machabées* (Cap. I), définit en deux mots le génie des Romains et le secret de leurs continuels succès : ils subjuguèrent le monde, dit le texte, par le conseil et la patience, *consilio et sapientiâ.* Une fois arrêtés dans leurs projets, rien ne les détournait de leur exécution. Ainsi furent accomplis leurs immenses travaux, ainsi se réalisèrent leurs conquêtes.

Non loin de ce lac est la ville d'Albano. Son nom rappelle l'antique Albe, cette ville antérieure à Rome, et quelque temps sa rivale. Trahie par son dictateur Suffetius, elle fut prise et détruite par Tullus Hostilius. Plus tard, à l'époque de la seconde guerre punique, les Romains y établirent un camp : et telle est l'origine de l'Alba actuelle, ou Albano en souvenir des temps anciens.

Tout à Albano et aux environs rappelle la grandeur. Des monuments funèbres, aux proportions imposantes, n'ont pu appartenir qu'à d'illustres familles; les noms populaires et légendaires qu'on leur donne l'indiquent assez. L'un serait le tombeau d'Ascagne, fils d'Enée, à qui on attribue la fondation de la première cité d'Albe, et l'autre, celui des Horaces et des Curiaces, qui furent inhumés au lieu même où ils tombèrent, entre la voie Latine et la voie Appienne, plus près de Rome.

Le grand Pompée et l'empereur Domitien eurent en ces lieux de très somptueuses maisons de plaisance. Les

Romains y venaient fréquemment, comme on accourt à la grandeur et à la puissance. Le premier y reçut la sépulture, au dire de Plutarque, ainsi que sa femme, Julie, fille de César.

Tous ces souvenirs et la beauté de ces lieux, et l'air pur qu'on y respire, et les délicieuses promenades, attirent à Albano les nombreux visiteurs. Les peintres y viennent aussi, attirés par la beauté remarquable de cette population et l'éclat presque orientale de leurs costumes. J'y étais un jour de fête, tout le monde était sur pied. Les femmes avaient pris leurs plus beaux atours : une coiffure monumentale, mais qui va à merveille à ces belles têtes, leurs robes éclatantes, leur brillants corsages, l'agencement élégant et harmonieux de toute leur toilette, tout contribuait à faire ressortir la forte et puissante beauté de ces riches natures, aux yeux noirs et brillants, aux vives couleurs, à l'air joyeux, libre et épanoui.

Mais à quoi bon chercher à peindre ces magnifiques populations d'Albano? Qui ne les a vues dans les tableaux de nos grands peintres? qui ne les connaît, au moins par les *Moissonneurs* de Léopold Robert ?

C'est le plus beau type, c'est aussi le plus beau costume de la contrée.

Un voyageur curieux ne s'arrêtera pas à Albano: il ira encore à Aricie, village qui garde le nom d'une des plus antiques villes d'Italie. De vieux murs, en blocs carrés réguliers, des restes de temple de Diane Aricine, et, plus loin, une grande chaussée de la voie Appienne, des murs énormes, percés de trois arcades pour l'écoulement des eaux, tels sont les restes curieux d'Aricie, telles sont les récompenses promises à l'archéologue et au voyageur qui les visitera.

L'ensemble de ces excursions est donc en totalité aussi

intéressant qu'agréable. Le pays est enchanteur, l'imagination, l'esprit, la vue, y trouvent de continuelles jouissances.

Sur bien d'autres points, le voyageur pourrait trouver encore un aliment à ses courses et à sa curiosité, et partout, avec des sites remarquables, il rencontrerait quelques traces d'antiquités, des souvenirs religieux et profanes et des chefs-d'œuvre des arts. Où trouver ailleurs, au même degré, pareille fortune ? Comment ne pas s'attacher à cette riche et délicieuse Italie, où tout est doux et enchanteur, même les noms.

Heureuses contrées, si rien ne venait troubler les éléments nombreux de leur bonheur! Mais hélas! comment les parcourir sans larmes, en les voyant si agitées, en entendant de tous côtés mugir le souffle des tempêtes ?

SOUVENIRS DE VOYAGE

ILE DE LA RÉUNION

ÉTUDES PITTORESQUES

SUR

LE QUARTIER SAINT-PIERRE

PAR PAUL EUDEL.

L'île de la Réunion a, depuis ces dernières années, attiré l'attention spéciale de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de notre France coloniale. Jetée comme un piton isolé au milieu de l'océan indien, sans cesse menacée par les éruptions du volcan la *Fournaise,* l'île de la Réunion présente assurément l'un des exemples les plus remarquables de ce que peuvent les efforts persévérants de l'homme pour fertiliser le sol en apparence le plus stérile et le plus tourmenté, et pour développer presque à l'infini sa force productrice.

Chacun sait à quelles proportions exiguës cette île est

réduite. De configuration ovale, sa longueur est à peine d'une quinzaine de lieues ; sa largeur ne dépasse pas dix lieues, et dans cette étroite superficie s'entassent deux systèmes de montagnes volcaniques, dont le *piton des Neiges* pour le système nord, et le *piton de la Fournaise* (volcan encore en activité) pour le système sud, forment les points culminants. Une chaîne de montagnes moins élevées réunit ces deux pitons, et, comme une immense muraille, divise l'île en deux parties, formant chacune un arrondissement administratif que leur position à l'égard du vent dominant, le vent sud-est, a fait désigner sous le nom d'arrondissement du Vent et d'arrondissement Sous-le-Vent. La physionomie de ces deux contrées n'est pas la même, et, quoique depuis quelques années surtout on se soit appliqué à y développer les mêmes cultures, il reste dans leur configuration générale des différences bien marquées.

C'est l'arrondissement Sous-le-Vent que nous avons surtout habité, et dont nous allons chercher à décrire les traits principaux en indiquant les mœurs et le commerce des colons qui l'habitent, et les ressources qu'il peut offrir pour la prospérité de l'île.

I.

Saint-Pierre est aujourd'hui le chef-lieu de l'arrondissement Sous-le-Vent. C'est une petite ville coquettement assise sur le bord de la mer, bâtie en amphithéâtre sur le versant de la montagne qui forme l'île de la Réunion. Ses rues sont droites et perpendiculaires à la côte, coupées à angles droits et pavées en macadam, pleines de problèmes insolubles pour l'étranger qui s'égare et demande son chemin. Dix gros hommes y pourraient

aisément passer de front ; mais dans ce siècle, sous le despotisme du jupon monstre, les femmes ne pourraient jouir du même privilége.

Le sol est parsemé d'une roche noirâtre, boursoufflée, volcanique, qui sert au cailloutage et témoigne d'une action souterraine : l'île entière semble, du reste, n'être que le résultat du soulèvement d'un volcan sous-marin auquel il a dû prendre un beau jour, dans le passé des siècles, la fantaisie de venir respirer bruyamment à la surface de la mer.

Des canaux aux eaux murmurantes, saignées faites à la rivière Saint-Etienne, courent le long des rues, de toute la vitesse de leur pente, distribuer la fraîcheur et la gaîté. Comme partout ailleurs, à Saint-Pierre les maisons se suivent et se ressemblent : les unes bâties en pierre volcanique, les autres en pierre de taille — la plupart en bois de natte. Toutes, sans exception, elles présentent l'aspect agréable d'une *varangua* (1), soutenue par des colonnades, qui protége le jour des rayons du soleil et fait savourer le soir toute la fraîche et tiède haleine des baisers de la brise. On dirait de ces habitations des bastides du Midi, à les voir ainsi avec leur devanture peinte en jaune d'ocre ou crépie à la chaux, avec leurs grandes fenêtres garnies de treillis où grimpent des lianes entrelacées, avec leurs jardins élégants, les entourant de l'ombrage que prête volontiers la végétation luxuriante du pays : les bananiers aux larges feuilles, les palmistes à la tête chevelue, les aloès aux lances bleuâtres, les cocotiers aux feuilles échevelées.

Toutes ces cases, pour nous servir d'un mot du pays, sont ornées d'une grille en bois que les insulaires appellent

(1) Arcades couvertes.

barrot. D'une tenue irréprochable à l'intérieur, elles n'élèvent pour la plupart que deux étages couverts en *bardeaux ;* le plus souvent, elles passent le dernier par-dessus la case voisine pour pouvoir jouir à perpétuité du spectacle de la mer, souvênt unie et bleue, comme un ciel de Léopold Robert, quelquefois ridée et blanche d'écume, toujours accidentée par quelques voiles blanches qui filent à l'horizon ainsi qu'un albatros du cap.

II.

Du large en mer Saint-Pierre produit un effet ravissant. Le plus gracieux panorama, les perspectives les plus grandioses se déroulent dans un rayon de quarante kilomètres, aux premiers rayons du soleil matin.

Dans le fond du tableau : le piton des Neiges, à la pyramidale structure, disparaissant dans un lointain vaporeux ; une longue chaîne de montagnes bleuâtres, véritables escaliers de bitans que les nuages se plaisent à couper en degrés, par autant de lignes de démarcation entre leur sommet et leur base. Puis en descendant les regards des forêts vierges au réseau des régions cultivées, ce ne sont plus que ravins déchirant le flanc des montagnes, champs cultivés de maïs et d'embrevades, de caféiers et de cannes à sucre aux aigrettes lilas, rivières argentées zébrant les coteaux et descendant à la mer.

Toute cette nature déchiquetée, bouleversée, sombre, luxuriante, infinie et savamment cultivée, chante une hymne à la louange du soleil des tropiques. Son aspect majestueux chasse bien loin les souvenirs de la végétation timide et tardive des bruyères de Bretagne ou des collines touffues de la Normandie. Nous écrivons ce tableau à l'abri de tout enthousiasme préconçu. Nous avons vu,

depuis, les Alpes, le col d'Anterne, la vallée de Chamounix; — notre admiration, en dépit de ces nouveaux souvenirs, ne s'est point refroidie.

Continuons à promener notre curiosité sur cette carte topographique telle qu'habile hydrographe n'en dressera jamais, et qu'on pardonne à nos croquis ces détails du domaine géographique peut-être, mais indispensables à nos études.

Au second plan à droite, on aperçoit, à l'échancrure de l'Entre-Deux, la fumée s'échappant en noirs flocons des longues cheminées des casernes et de Mont-Caprice. Plus loin, le coteau de la Terre-Sainte, avec son peuple de travailleurs, ses cabanes construites en bambou et en nattes de paille; le cap noir de Manapany découpant sur l'horizon l'aspect d'un marsouin au repos; le ruban de la route communale se déroulant à perte de vue le long du littoral comme la ceinture qui entoure la taille d'une jeune fille.

Représentez-vous maintenant, à gauche, Saint-Pierre, la ville animée et folâtre, baignant ses pieds dans les flots, cachant sa tête sous de frais ombrages, le soleil du matin qui se rit gaîment sur les toits rouges, les établissements de marine en travail, le port, les chantiers de construction et le mât des signaux gréé comme celui d'une frégate faisant flotter ses pavillons multicolores.

Voyez ensuite là-bas, près de vous, la plage découpée par les colères de l'océan, les brisants de la mer déployant sans cesse leur ligne de blanche écume, les navires balancés par les lames, secouant leurs chaînes, impatients comme des coursiers fougueux de terminer cette étape pour s'élancer de nouveau sur l'immensité de l'océan.

Ce tableau formerait, n'est-ce pas, avec ses contrastes se heurtant à chaque instant, un délicieux motif pour le

pinceau de M. Durand-Brager. Victor Hugo, s'il était venu dans ces parages, appellerait Saint-Pierre un petit nid d'alcyons tapi dans un creux de rocher et de mousse.

III.

Saint-Pierre n'a rien à envier à ses confrères limitrophes. Sa population, qui se chiffrait en 1848 par dix-sept mille cinq cents âmes, blancs et noirs, s'évalue actuellement à plus de trente mille habitants. Eglise, hôtel-de-ville, caserne, bazar, tribunal et places publiques, tout s'y trouve comme à Saint-Denis, la capitale de l'île, le quartier-général des affaires. Mais, à vrai dire, rien ne mérite le point d'exclamation pour les Européens qui font d'ordinaire, et souvent avec raison, les blasés du beau et du grand, dès que, par mégarde, ils ont mis le pied hors du plancher de leur ancien continent.

A Saint-Pierre, pour développer notre pensée, point de monuments à gêner la vue, à distraire et occuper inutilement les regards; aussi pour le touriste qui, comme nous, raconte ses impressions et veut reconstruire dans ses souvenirs ce qu'il a vu pour essayer à le rebâtir ensuite dans l'esprit distrait des lecteurs, la tâche est au moins délicate, sinon difficile. Elle le serait pour Vitruve lui-même. Nous essaierons ici cependant de suppléer au manque absolu d'intérêt par la vérité de la couleur du récit.

Il n'y a point de théâtre à Saint-Pierre qui relève de Saint-Denis à cet égard. Des troupes nomades viennent de loin en loin offrir leurs représentations à la mairie, la pièce capitale des monuments de la localité: un grand cube jaugeant au moins cinq cents personnes les jours de

bal et de concert. De tristes et importants souvenirs historiques se rattachent à ce monument, qui servit jadis à la Compagnie des Indes Orientales comme entrepôt du commerce de ses blés. M. Poivre, le bienfaiteur de l'île, n'avait point encore transporté de Perse ses plants de café moka qui furent la source première de la richesse du pays.

La place d'Armes, peu bruyante de nature, qui déplie devant la mairie son vaste tablier vert, n'est autre chose qu'un grand et insignifiant espace, mesurant deux hectares gazonnés. Cette place d'un parallélogramme parfait, encadrée de filaos et de constructions disparates, sert deux fois par an à la revue des milices : c'est le mail de Saint-Pierre, les quinconces du quartier. En 1848, Sarda-Garriga, commissaire du gouvernement provisoire, vint y proclamer l'émancipation des noirs. Dix mille travailleurs armés de bâtons et de zagayes l'entouraient. Cette multitude hurlait, vociférait des menaces de mort contre ses anciens maîtres. Au moindre signal, elle aurait renouvelé les désastres de Saint-Domingue. L'orateur monta sur une table, la table de l'encan ! Dans un discours énergique, il montra aux esclaves les dangers d'une révolte, les fit rentrer dans l'ordre, et obtint de cette masse furieuse qui grondait comme les flots de la mer en courroux, qu'en retour de sa liberté elle échangerait ses chaînes pour un livret protecteur.

L'église, d'un style beaucoup trop moderne, est flanquée de deux clochetons couverts en ardoises. Une flèche aiguë que surplombe une croix d'or scintillante au soleil de midi, s'élance du clocher central. L'intérieur, d'une simplicité antique, témoigne peu de la générosité des planteurs.

Les rues de Saint-Pierre, baptisées dans les travaux de l'ingénieur Banks qui traça la ville, des noms de la Plaine,

des Tourbillons, de la Rivière et des Bons-Enfants, etc., — la cannebière du quartier, — n'affichent point comme en France leur extrait de naissance en lettres blanches sur un fond bleu. Elles ne se ressouviennent même pas des noms que leur parrain leur a donnés, et n'ont jamais consenti à laisser numéroter leurs maisons. Le gaz n'a point encore porté ses brillantes clartés dans les rues ; aussi sont-elles tristes à mourir et noires comme le fond de la plus vieille écritoire, dès que le soleil s'est précipité dans les flots et que la nuit a étendu ses sombres voiles, surtout lorsque la lune aimée de ce pauvre Alfred de Musset, ne vient pas poser son gros point sur le petit i de la flèche paroissiale.

Autrefois les étrangers admiraient un pont superbe, un défi audacieux jeté entre les deux rives de la Rivière d'Abord, la fille du piton des Neiges, une rivière terrible lorsqu'elle se met en colère, mais d'ordinaire un large sillon que traverse à pied sec la route qui conduit dans le Vent. Ce pont, formé d'une seule arche, était un chef-d'œuvre d'audace et d'équilibre. Une coulée impétueuse de ce *chemin qui marche seul,* suivant le mot de Pascal, l'a croulé en 1847. A peine si l'on retrouve encore sur chaque rive quelques vestiges de ses anciennes et gigantesques culées.

Le cimetière de la localité est placé à une grande distance de la ville au bord de la mer, sans doute par suite d'une mesure de salubrité. Il est rare de rencontrer des convois mortuaires se dirigeant vers cette dernière demeure. Aussi l'étranger pourrait aisément sympathiser avec cette consolante idée que l'on ne meurt pas à Saint-Pierre. Que de gens alors à émigrer vers cet heureux pays de Cocagne ! C'est sans doute pour cela que les indigènes ont la réputation de posséder un si grand fonds d'expérience....

commerciale. Mais reprenons le fil interrompu de notre promenade en zig-zag et à vol d'oiseau.

Le marché s'appelle *bazar*. Deux grilles le ferment. Les bas-côtés se composent d'une suite d'étales et de boutiques; le milieu est réservé à la circulation, et de chaque côté se rangent des carreaux de pierre. Les engagés viennent y établir avec symétrie le *bazar* des plus riches propriétaires, le vendre et recevoir en échange la monnaie cosmopolite du pays. Accroupis devant leurs marchandises, les noirs vendeurs se réveillent de temps à autre, pour stimuler les acheteurs et pousser à la vente : « *Allons, dépèç ! dépèç !* » *t'halèr fini n'a pas loin,* » disent les uns; « *Mi ça va!* » *z'lèv l'ancre! z'lèv l'ancre!* » crient les autres.

C'est aussi un curieux spectacle que de voir s'effacer, sous la main des acheteurs, ces monceaux de *grenades*, de *letchis*, d'*ananas*, de *bibasses* et de *pamplemousses*, etc. (nous en passons et des meilleurs), de tous ces fruits enfin que fait mûrir le brûlant soleil des tropiques et dont nous ne dirons rien, dans la crainte d'en attaquer la douce saveur par la fadeur d'une description (1).

On vend au bazar des poissons, des poulets étiques, du cabri marron, des tortues de Madagascar, des cambares,

(1) Sous la sauvegarde du renvoi, nous risquons cependant une note frugivore. Après notre promesse, nous n'osons l'intercaler dans le texte, mais nous savons qu'on les passe. Nous écrivons celle-ci pour notre satisfaction personnelle, dans l'espérance qu'elle ne sera pas lue.

Les fruits des colonies ont en général toute la fraîcheur et toute l'acidité que réclame ce climat. Le préféré et le plus commun de tous ces fruits, c'est la *banane*, légume-fruit, dont la peau épaisse se détache aisément. Il se divise en de nombreuses variétés : la *banane* proprement dite et la *figue-banane*, qui comprend : la *mignonne*, à chair jaune et sucrée; la *gengelis*, blanche et ferme qui rappèlle le goût de la pomme de reinette ridée sur les rayons d'une alcôve.

La *mangue*, à la chair jaune de l'abricot avec un tantinet de goût

des callebasses, des racines de manioc; des choux palmistes, des légumes de France étiolés et mal venus, qui s'enlèvent à un prix renversant, du café à un *marqué* la tasse, et dans les cantines du voisinage, de nombreux et délicieux *coups de secs* pour les balais blancs et noirs. Au demeurant, le marché, à part certains jours, est des plus mal garnis. Plus d'un gourmet, aiguillonné par sa passion, qui veut les raretés du catalogue des productions, dès le point du jour guette lui-même ses provisions au passage ou fait faire à ses noirs le lever du gibier et l'affût du poisson. Constatons cependant que, pour beaucoup de gens, cette façon de chasser son plat est entièrement dépourvue d'attraits.

Les magasins qui se serrent le long des rues, sont de véritables capharnaüm, impossibles à décrire, étalant au passant famélique leurs richesses entassées. On aperçoit à travers le vitrage des devantures, des piles de marchandises de toutes espèces, des murailles de pièces d'étoffe et de mousseline, des remparts de conserves et des bastions de paniers de bière, des boîtes de gants Jouvin, des flacons d'eau de Botot, de vinaigre de Bully, des pots de pommade, des rangées de diverses bouteilles au cachet vert, à l'étiquette dorée, des fioles de Champagne au col étroit, au

sauvage. Elle renferme un grand noyau plat. Sa peau ne se recouvre pas du duvet de la pêche. Elle est lisse comme celle de nos poires d'hiver. La *mangue Auguste* enlève tous les suffrages.

Viennent ensuite l'*avocat,* une crême végétale; la *papaye,* une moyenne entre le melon et l'abricot; la *goyave,* « manger torti, » disent les noirs; les *dattes;* le fruit de *Cythère.* L'orange, sous le nom de laquelle on comprend : la petite *mangassaille,* d'un beau rouge vermeil; la *mandarine,* à la chair rose; le *citron* et la *bigarade,* au goût sucré, et tutti quanti.... Nous resterons sur le goût de l'*att,* le meilleur des fruits du monde entier : une pomme de pin s'ouvrant sous la pression de la main, pour offrir la neige sucrée de ses gousses blanches.

ventre ingénieusement renflé, toute l'avalanche enfin du progrès parisien : des souliers sans couture, des vêtements imperméables et des chaînes de sûreté. Tout cela est pêle-mêle et sans ordre. Les chaussures coudoient les conserves alimentaires ; le vin de Bordeaux se vieillit au contact du fromage de Roquefort ; la parfumerie s'embaume des suaves émanations qu'exhalent des salaisons nantaises ; les montres battent leurs secondes entre deux pâtés de foie gras ; les œuvres de Lamartine, — profanation ! — s'étagent sur une montagne de cirage anglais ; Jules Janin, mon ami Théophile Gautier, disparaissent sous les catacombes des flacons de moutarde blanche.

Ces magasins sont, comme on le voit, installés tout à la fois pour former l'esprit, remplir les estomacs affamés et consoler les tristesses par un moment d'oubli. « O le bon » siècle ! que ce siècle de fer qui pense à tout ! » se serait écrié Voltaire.

De loin en loin viennent encore les magasins des Indiens privilégiés, — les juifs du pays. — Ces boutiques étroites et fort obscures offrent aux engagés tous les trésors et toutes les douces habitudes de la patrie absente : les feuilles de betel et la noix d'areck, les éventails de sandal, les fétiches des pagodes, la baguette de benjoin odoriférante, les tableaux illustrés des dieux à trois têtes, le henné africain qui teint les visages et l'antimoine qui noircit les sourcils, toutes les drogues nauséabondes, tous les ingrédients malabards, enfin.

Ces marchands indiens, extraits d'un peuple de lucre, intelligent, adroit, actif, disposé au commerce par une avarice normale, représentent presque toujours d'impudents recéleurs sévèrement surveillés par la police mal blanchie du pays. Cela nous remet en mémoire une anecdote qui s'est passée sous nos yeux et que nous intercalerons ici,

pour peindre mieux le caractère de cette classe d'individus et pour reposer aussi de la sécheresse de nos descriptions.

IV.

C'était à Saint-Pierre, un soir. En rentrant chez lui, un riche habitant du quartier avait laissé, par mégarde, son portefeuille sur la tablette d'une antichambre.

Le portefeuille enveloppait trois billets de 100 piastres.

Le lendemain matin, en découvrant son imprudence, il constatait la disparition de ses 1,500 fr.

La première idée fut qu'il les avait confiés à la sauvegarde d'une serrure, et qu'au premier tiroir il retrouverait ces importantes valeurs.

Cachettes, coffres forts, armoires et secrétaires furent aussitôt interrogés, fouillés de fond en comble et témoignèrent naïvement de leur innocence.

Cette hypothèse une fois écartée restait la seule admissible, celle d'un vol. Mais le vol était impraticable pour personne autre que les domestiques de la maison.

Cette idée prit bientôt consistance dans son esprit. Au lieu d'un éclat, il garda le silence absolu, fit monter à cheval l'un de ses noirs et l'envoya prévenir l'autorité judiciaire du quartier, qu'elle voulût bien se transporter chez lui.

Elle arriva bientôt. Les faits furent expliqués en deux mots au commissaire de police, et l'on tomba d'accord qu'il y avait vol et qu'il fallait trouver le voleur.

Tout le nombreux personnel de domestiques fut assemblé. On interrogea Malgaches, Caffres et Malabards. Tous parurent ne rien comprendre et feignirent la plus complète innocence.

Toutes les cases furent fouillées, le sol remué, les cachettes vidées, on ne trouva rien. On promit l'impunité au coupable si, le lendemain, il remettait les valeurs à la place où il les avait *trouvées*. Le jour de grâce s'écoula sans rien découvrir.

Il fallut essayer alors du système d'intimidation, et le commissaire déclara à toute la gent domestique, que tous les jours il emmènerait en prison deux d'entre eux pour recevoir vingt coups de fouet; et l'on procéda immédiatement à cet exemple qui devait, on l'espérait, forcer le coupable à se déclarer et faire sortir d'incertitude la vérité.

Deux Malabards furent liés; les mains attachées par des menottes, on les conduisit entre quatre soldats vers la geôle.

Un marchand indien vint alors déclarer en toute hâte que la veille, un malabard, nommé Sinnin, était venu demander à lui changer un billet de 100 piastres; ne sachant, ajouta-t-il, de quelle source il provenait, il lui avait refusé de le hoquer pour des espèces. Cet incident insignifiant, qu'il avait d'abord gardé pour lui, venait de se représenter à son esprit, en voyant deux domestiques passer chargés de chaînes. Il termina en priant de garder le secret de sa déposition pour lui éviter la vengeance du coupable.

On chercha Sinnin; mais il avait disparu de la veille et son absence n'avait pas été remarquée. Les innocents furent relâchés et la justice se livra aux plus actives perquisitions pour retrouver le coupable.

Après de longues recherches.... on ne trouva rien. Pendant deux jours, la vigilance des limiers de police fut en défaut; tous les coins de l'habitation furetés en pure perte, le quartier interrogé sans succès, les environs vainement explorés.

On commençait à dire, selon l'expression du pays, que Sinnin *avait fini partir marron*, lorsque huit jours après, en ouvrant le magasin des vivres, le régisseur surprit à la hauteur des fondations un trou d'homme perçant la muraille et pénétrant à l'intérieur.

Sa défiance mise en éveil fit tourner doucement la clef dans la serrure. Il referma la porte du magasin. Puis appelant à son aide le renfort de plusieurs noirs, il posta une sentinelle au dehors, à la bouche de l'ouverture.

Ce système de souricière installé, il pénétra dans le magasin qu'il explora vainement dans tous les sens. Pas l'ombre d'un voleur. Le magasin tranquille n'attestait aucun désordre.

Il allait se retirer, lorsqu'il lui vint à l'idée de renverser plusieurs colonnes de balles de riz.

Que voit-il?....

Armée d'un krick malais, blottie derrière cette muraille, une pelote humaine qui fait un bond pour s'échapper....

Le régisseur met la main sur lui : sa main glisse, et l'Indien s'échappant comme une couleuvre, se précipite vers l'étroit passage qu'il s'était réservé.

Mais le passage était gardé....

Se voyant pris, Sinnin, — car c'était lui! — cessa toute résistance inutile, remit son arme effilée, se laissa lier les mains et conduire aux bureaux de la police. On s'aperçut alors qu'il s'était enduit le corps, des pieds à la tête, d'huile de coco, afin de rendre toute prise sur lui et toute poursuite impraticables.

Arrivé devant le commissaire, il se renferma au sujet du vol des 1,500 fr., dans le système de dénégations le plus absolu. Ruses, stratagèmes, tout fut inutilement mis en œuvre. Tout échoua, tout vint se buter devant son impassibilité.

Roué de coups, il devint plus muet encore qu'un eunuque du grand sérail. Impossible pendant un mois de lui arracher le moindre aveu.

La mort ne l'effrayant plus, on essaya d'un autre système; on lui promit la liberté ou la déportation dans son pays. Lassé de souffrir, il avoua enfin qu'il était entré le matin dans la chambre de son maître pour prendre ses ordres, et qu'il avait commis alors le vol des 1,500 francs. 100 piastres avaient passé à l'achat d'un collier de sandal pour une malabarde, et chez un indien qu'il déclara. Transi de frayeur, il en avait laissé le solde en gratification. Il demanda à mains jointes de ne point être déclaré comme dénonciateur, afin que le titre de paria et d'indigne de sa race ne puissent lui être appliqués désormais.

L'Indien recéleur était justement celui qui, le premier, était venu le dénoncer. On l'arrêta. Mais plus tenace que l'autre, il traita de mensongères les déclarations de l'accusé, ajouta que c'était une vengeance et jura de son innocence, par les cendres de son père, par Wisnou, par Brahma, par sa réputation de probité bien connue.

Sur cette nature de fer, les mauvais traitements ne purent arriver à aucun aveu. Faute de preuves suffisantes, il fallut le relâcher et son complice fut condamné à traîner le boulet pendant le reste de ses jours.

. . . .
. . . .

Cinq années s'écoulèrent. On ne savait point encore le dernier mot de ce secret, lorsque sur le point de mourir, l'Indien dénonciateur avoua enfin l'endroit du recel. Au fond d'une caisse où s'entassaient les feuilles de betel, on trouva deux billets de la banque de Saint-Denis. L'autre avait sans doute été dilapidé.

V.

Le créole, chacun le sait, est le patois indigène des anciens esclaves, un français travesti, une mosaïque douce, éloquente, passionnée, ravissante d'expressions charmantes, de naïveté, d'accents traînants et poétiques.

Nous ne prétendons pas faire ici un cours de grammaire et marcher sur les brisées des doctes Poitevin, Noël, Chapsal et consorts ; nous leur dirons seulement que les impossibilités de notre langue qui les a si souvent désespérés, se trouvent plus d'une fois réalisées dans ce langage primitif, plein de couleur et de vérité, — le vrai langage du cœur, la divine expression de l'âme, comme diraient les poètes.

Nous connaissons un très joli recueil de fables créoles qui n'a jamais franchi l'immensité de l'océan. Il est écrit par M. Héry, professeur de rhétorique à la Réunion : cœur loyal, esprit plein de finesse et de bonhomie.

Oser faire encore des fables après notre grand maître, après La Fontaine, était à notre époque une tentative bien téméraire, devant laquelle est venu se buter plus d'un succès. M. Héry a eu le rare mérite d'une réussite complète devant cette difficile entreprise : en écrivant son livre, il s'est prémuni contre l'oubli. Ses vers, faciles, agréables, frappés toujours sur l'enclume des bons vers, la vérité de son créole, le tour original et simple de ses pensées, l'exactitude de sa couleur locale, le naturel frappant de ses moralités, la rapidité de ses petits drames, lui assurent désormais une place dans les souvenirs littéraires de la Réunion.

Afin qu'on puisse juger en toute connaissance de cause du créole de Bourbon, nous ne pouvons mieux faire que de détacher de ce receuil deux fables, les deux premières,

pour les mettre sous les yeux du lecteur, curieux de connaître cet idiôme dont on a tant parlé. Cela vaudra certes mieux que tout ce que nous pourrions continuer à dire. La première, imitée de La Fontaine, est la reproduction de cette fable de *la Cigale et la Fourmi*, que nous avons bégayée tout enfant, et que nous relirons certainement encore avec plaisir en arrivant aux glaces de l'âge.

Nous ne traduirons pas; traduire le créole c'est lui enlever tout le charme de son naturel.

LA FOURMI ENSEMBL' LI GRÉLÉ.

(*La Cigale et la Fourmi.*)

Au bras sec, dans l'plis haut d'Brulé (1),
A proç friçé ma véronique,
L'avait ein sang mélé Grélé (2)
Qui çantait tout l'zour son misique.
Li n'embarras' pas lendimain
Dans tout la saison l'hivernaze,
Son vivr' li trouvait dans n'cimin,
A qu' fair' va souer pour fait plantaze? (3)
Mais v'la qu'li beau temps la fini,
Vivr' n'a point, la fraid y rentre, (4)
Pauvr' grélé là rest' tout cami (5)
Comment qu'va mauzer son plein ventre?
A forç' vir' son mazination,
Li dit: « Moi comment quoiqu' moi faire!
» Mon voisin fourmi bon nation,

(1) Le Brulé, oasis délicieux qui surplombe Saint-Denis.
(2) Grélé (cigale) de couleur, de sang mêlé.
(3) A quoi bon suer pour faire des *plantations*.
(4) Le froid revient.
(5) *Cami*, gelée, transie, honteuse.

» Va prête à moi mon nécessaire. »
Li court la cas' fourmi, li cogner rondement.
Tin' fourmi cri darrière la porte :
« Qui ça qui cogn' si hardiment,
» Quiqu' çose pour vendre ? Allons apporte ! »
Li grélé répond : « Moi la grand faim ! »
La fourmi guett' à li par d'arrier' son serrire,
Li dit : « Grélé, vous trop malin,
» Prends pas moi pour vout' couvertire,
» Quoiqu' vous y fait soir et matin ?
» Dans n'l'eau vous mirez vout' figuire. »
Grélé r'vir (1) : « Tir pas vout' fiçant (2),
» Vous sait qu'moi content badinaze,
» Moi 'tais çauter continuellement,
» Ça mêm' l'était tout mou l'ouvraze. »
En morgrognant, fourmi dit : « Vous, calamaka (3),
» Moi n' don'ra pas vous ein bicique (4),
» Si vous tant content la misique (5),
» Vous pé bien danser la polka.... »

Voici une autre fable du crû, qui ne sera pas moins appréciée, nous en sommes certain.

C'est une de celles qui peint le mieux la narration des anciens noirs : on croirait l'entendre raconter par un de ces vieux serviteurs blanchis par les années, qui, depuis l'émancipation, disparaissent tous les jours à la Réunion. La scène se passe dans les parages du cap de Bonne-

(1) La cigale répartit.

(2) Ne cherchez pas à me railler.

(3) *Calamaka*, le *pécaire* des Marseillais.

(4) *Bichique*, petit poisson qui se prend à l'embouchure des rivières, *quand qu' nouvell' lun' la caciet' son figuire*, comme disent les noirs. — Il ressemble en raccourci à la petite anguille de nos rivières.

(5) Si vous aimez tant la musique.

Espérance. Un requin, victime de sa voracité, se laisse prendre par l'équipage d'un trois-mâts, qui se trouve de ces côtés. Sur ce thème aussi simple, voici la délicieuse fable qu'a brodée M. Héry :

Ecoutons-le :

LE REQUIN.

A proç li cap Bon' l'Espérance,
Ein zour ein gros papa requin,
L'était rodé (1) pour remplir son la panse (2)
(Çà bebêt nana touzours faim).
A v'la qu'li la guette (3) ein navire :
« Ho ! ho ! l'a dit, moi gagn' manzer. »
Li pliç son dent, li tourn', li vire,
Son la bouç' commenç' demanzer;
Mais capitain' n'a pas té bête,
La souqu' ein gros morceau di lard.
« Requin li dit : ton viand' li prête,
» T'al' hèr toi payer ton vantard (4). »
Li requin l'appell' son pilote (5) :
» Pilot' l'a dit? moi faire ribotte. »
Pitit pilot' l'était fité (6).
« Manz' pas requin, quand mêm' pâté,
» Quand mêm' zambon, quand mêm' saucisse,

(1) Etait à rôder.

(2) En idiôme créole on conserva l'article des deux genres devant les noms communs, bien qu'ils restent invariablement du genre masculin.

(3) *Guetter*, apercevoir.

(4) Tout-à-l'heure tu vas payer ta vantardise.

(5) Le *pilote* est un petit poisson fort curieux qui nage constamment dans les eaux du requin.

(6) *Fité*, rusé.

» Car li blancs nana malice ;
» Moi dire à vous, manz' pas requin,
» Car sous la viand' nana li z'ain (1) ! »
Li requin l'a r'pond tout en colère :
» Pilot, vous nana trop mystère
» Moi vois bien vous la l'aç li cœr (2),
» Vous pé sauver si vous la pèr. »
Li lanç' ein coup, li l'attrap' son boucée,
Mais v'la son la guèle accrocée....
Halle à bord ! tout li matilot,
Bourr' gros di bois dans son zabot (3).
Z'aut (4) zir à li dans tout' manière ;
Z'aut fait passe à li la misère
Quand tout matilot l'a bien ri,
Z'aut y fait couit (5) pour faire cari ;
Dans n'mat z'aut y clouț' son maçoire.
Ça mêm' la fini mon z'histoire.
Fais pas comment requin, zami,
Son gourmand (6) la fait mort à li.

Ce dernier trait est charmant de naïveté et rappelle La Fontaine, dont l'habitude, on le sait, est de finir ainsi.

Nous bornons ici, à regret, notre tâche ; mais nous constaterons avec plaisir, en terminant, qu'on se laisserait aller à citer tout l'opuscule.

(1) *Li z'ain*, l'émerillon des marins.

(2) *Vous l'a laç li cœr*, vous avez, lâche, le cœur.

(3) Enfonce le gros bois dans son jabot.

(4) *Z'aut*, d'autres. Le créole emploie souvent ce mot, qui commence chaque membre des phrases de ses récits.

(5) *Couit*, cuire.

(6) *Son gourmand l'a fait mort à li*, sa gloutonnerie l'a fait mourir. Hyperbole que plus d'un lecteur ne devra pas prendre à la lettre.

VI.

La monnaie est extrêmement rare à Saint-Pierre : cela tient aux nombreuses expéditions d'argent faites dans l'Inde pour l'achat des riz et des grains. La civilisation qui s'est avancée fort avant dans cette contrée, a fait connaître aux indigènes l'usage de notre monnaie frappée, dont ils sont devenus fort avares. Aussi, à la Réunion comme aux Antilles, une crise monétaire pèse sans cesse sur le pays ; les transactions se font d'ordinaire à l'aide de coupons de 5 piastres, que la banque de l'île a mises en circulation. La piastre, notre pièce de 5 francs, nos 100 sous d'autrefois, se divise en centièmes qui correspondent à nos 5 centimes. Elle jouit d'un agio qui varie de 4 à 5 °/o.

Voici quelles sont les monnaies les plus souvent en circulation. Un tarif spécial, accepté de tous, a fixé leur valeur.

Monnaies d'or.

Le quadruple d'Espagne . . . . divisé en quart, huitième et seizième.	86f	65
Le seizième.	5	41
Le quadruple d'Amérique.	85	»
Le seizième de ce quadruple.	5	30
La roupie d'or du Bengale	45	»
La roupie d'or de la compagnie. . . .	40	»

Monnaies d'argent.

La piastre d'Espagne.	5	50
La piastre ordinaire.	5	»
La roupie de Madras.	2	40
La roupie de la compagnie.	2	50

Billon.

Le sou marqué 0 075

(Cette dernière monnaie de cuivre, frappée dans le pays, ressemble à notre ancien liard).

Il y a encore la livre et le sou du pays ; la première vaut 0 fr. 50 c. et le second n'est que le tiers du marqué. Ce sont là deux monnaies fictives fort en usage.

Comme on le voit par ces tableaux, ces monnaies cosmopolites sont d'un maniement difficile, lorsqu'il s'agit de payer des sommes importantes. Pour éviter de grandes difficultés, le tableau de réduction, publié par l'autorité, est devenu un *vade mecum* indispensable.

VII.

Les visages pâles de ce pays sont en tous points semblables à ceux de notre belle nation, qui se constitue, avec si peu de remords et tant d'innocente complaisance, *le peuple le plus spirituel de la terre.* Le créole est gai, affable, spirituel, avec une légère teinte d'ironie et de raillerie dans l'esprit, une certaine indolence dans ses affections, surtout un profond mépris pour les races de couleur, une exécration saccharine de la betterave, de sa culture et de ses produits.

Pour l'étranger qui débarquait autrefois à Saint-Pierre, au lieu de se buter aux usages établis, il lui fallait, dès le principe, avoir le bon esprit de savoir s'y plier. Le parallèle de la France et de Bourbon déplaisait aux créoles qui, dans leur for intérieur, n'osaient pas en convenir, mais ne reconnaissaient rien au-dessus de la lave de leur rochers, dépréciaient les provinciaux, et se trouvaient sans

prétentions aussi Parisiens que les Parisiens eux-mêmes. Le sacrifice de ses idées personnelles coûtait fort peu au nouveau-venu qui savait à l'avance son monde. Aussi s'empressait-on de lui signer de tous côtés, avec la plus affable cordialité, son passeport de bienvenue. On l'installait dans un pavillon voisin : un domestique était mis à sa disposition et les heures de repas lui étaient données. Souvent même, le soir, une belle esclave demi-vêtue venait lui apporter le bandége de tradition ; on l'éveillait en lui présentant une tasse du moka de la Ravine-aux-Cabris. Quinze jours s'étaient à peine écoulés pour l'étranger, qu'on lui décernait son diplôme d'ami de la maison, et que les dames lui offraient sans apprêt, avec un sans-façon ravissant, la poignée de main de la cordialité, ce délicieux *shak's hand* d'importation américaine qui commence aujourd'hui à passer dans nos mœurs.

C'était l'hospitalité antique que pratiquaient les Hébreux, et il lui semblait alors à cet heureux exilé n'être jamais sorti de ces parages. Entouré d'une nouvelle famille d'amis, ces parents choisis par le cœur, un brouillard épais s'élevait devant les souvenirs de son pays natal.

Trois mois après il oubliait sa patrie, épousait une créole et se faisait planteur.

VIII.

Que les temps sont changés aujourd'hui pour les dépaysés de l'ancien continent ! L'émancipation en est la cause, et la sociabilité créole est gravement compromise dans sa réputation. L'étranger est maintenant un inconnu, un indifférent qui ne reçoit plus d'autre hospitalité que celle de l'hôtel. *Gagner de l'argent, et fuir sous d'autres cieux,* telle est la nouvelle devise. Chacun est pressé

d'amasser désormais une laborieuse fortune, afin de partir pour aller l'asseoir en France, sur un sol moins volcanisé que celui de la Réunion. Cette malheureuse idée, en s'enracinant dans les esprits, a tout bouleversé.

Il nous revient à ce sujet un accès d'humeur qui faisait dire à l'un des plus anciens habitants du quartier, dont les souvenirs à cheveux blancs comparaient tristement l'autrefois à l'aujourd'hui :

« Je suis devenu en vieillissant un étranger dans un pays » où j'ai toujours vécu. Jadis nous vivions sans ambition » et sans soucis, nous marchions gaîment sur le chemin » de la vie, sans essayer à l'abréger par des excès, à le » raccourcir pour atteindre d'éphémères espérances. Le » désir du luxe ne nous avait pas gagné : notre existence » était simple, large et facile. Quelle transformation à » Saint-Pierre ! On y mange comme Gargantua, on y » boit comme Bassompierre, on y dort comme un loir, » on y travaille comme un Bas-Breton, on n'y parle que » de la France et l'on n'y désire plus que des piastres ! »

Il faut bien le constater : hors de là, rien. La vie intellectuelle n'existe plus. Elle s'est depuis longtemps suicidée. Aussi de bonne heure, sous ce soleil des tropiques, arrivent l'expérience hâtive et la vieillesse prématurée; rarement, à part quelques déclassés, le bonheur de remuer l'or à la pelle : *Auri sacra fames !* Chacun poursuit son œuvre, frappe le fer, cherche à fixer la capricieuse fortune, plein d'espérance d'une vie meilleure. Pour tous, créoles et expatriés, fruits secs et heureux privilégiés, la France est là-bas derrière ce nuage, perdu dans la brume de l'horizon. Reste à savoir si l'on prendra le chemin du Cap ou la voie de Suez.

Aussi à l'époque du tiède hiver, le soir, on ne connaît guère comme en France cette heureuse prodigalité de

l'habit noir, cette exhibition permanente des gants paille et de la cravate blanche. A part les occasions de quelques réunions dansantes ou gastronomiques, on reste chez soi enveloppé dans le décorum de l'étiquette : chacun vit comme le rat dans son fromage, sans chercher à fusionner même avec ses voisins. On se borne à quelques saluts, à quelques rares visites indispensables échelonnées de loin en loin. La journée dépensée en laborieux travaux, on s'installe sur les nattes de la varangue, on se renverse dans un de ces fauteuils rotinés, inventé par la nonchalance des Indiens de Pondichéry, et l'on s'entoure de la floconneuse fumée du manille opiacé. Tout en respirant à plein cœur la brise fraîche qui souffle des montagnes, on laisse aller ses pensées voltigeantes sur les spirales que l'on repousse des lèvres, tandis que dans le lointain le tam-tam madécasse fait gronder son bruit sourd et saccadé, et que quelques refrains créoles arrivent sur les bouffées de la brise. — Voilà le programme de toute l'année.

Aussi bien que voulez-vous faire, le soir venu, avec cette chaleur tropicale contre laquelle vient se briser votre énergie et votre activité ? si ce n'est faire comme les autres, se laisser aller sans quitter son fauteuil à des rêveries perdues dans le ciel, à la curiosité de chercher son étoile, à l'espérance d'une vie meilleure, au regret de ces soirées attristées par le stupide silence de tous les arts, de tout ce qu'il y a de beau et grand ici-bas, tout au moins à l'envie de grimper vers les hauts, sur le sommet des Pitons, pour respirer à pleins poumons le souffle tiède des régions élevées.

Ce qui empêche de trouver le bonheur, il faut le dire ici, c'est peut-être aussi de le trop rechercher.

Çà et là seulement, tandis que tranche sur l'horizon le

feu scintillant du port, des groupes isolés s'en vont lentement sur la grève, à la clarté des étoiles, respirer le calme et la fraîcheur de la nuit, entendre l'éternel grondement de la mer, cette voie des grandes eaux, comme dit la Bible.

A neuf heures, dans les familles, on se souhaite le *good neight* général; puis chacun se sépare pour se livrer au sommeil. Mais le colon ne connaît rien du sybarite parisien qui, le matin jusqu'à dix heures, s'abandonne à tout le charme d'un demi-sommeil : dormir assez peu pour savoir qu'il se trouve éveillé ! A sept heures, l'astre torride a fourni une longue carrière sur son beau ciel d'azur. Déjà ses rayons sont assez forts pour brûler au dehors la cervelle au cerveau le plus brûlé. Il faut se lever à la pointe du jour : c'est l'hygiène du pays.

En décembre, l'été du capricorne, pendant qu'en France on se boutonne de tous côtés pour affronter le froid âcre et mordant, il fait à Saint-Pierre une chaleur à ne pas mettre un chien dehors. Le matin seul, à cinq heures, il est possible de respirer un peu d'air frais; mais à midi, quand le baromètre est au BEAU FIXE et que la mer ne déferle pas en ras de marée, le thermomètre monte à 38 degrés. Il s'y trouve si bien à l'aise qu'il ne veut plus redescendre qu'à six heures de relevée. Les nuits surtout alors sont étouffantes. Elles vous laissent au matin plus fatigué que la veille; enveloppée d'un moustiquaire de gaze, la respiration vous devient impossible. Les insectes bourdonnent sans cesse autour des chevets, tandis que les moustiques brûlent l'épiderme du dormeur pour se désaltérer de son sang.

Quand l'hiver du mois de juin vient *faire son salam,* comme disent les noirs, le soleil se décide quelquefois à devenir tiède et pâle. Aux pluies tropicales succèdent les

effluves bienfaisantes d'une atmosphère tiède et parfumée des suaves émanations des fleurs. C'est alors le beau ciel d'Italie sous les tropiques, l'Eldorado de Mahomet, un coin du paradis anticipé que le frileux Méry a toujours rêvé.

IX.

A Saint-Pierre, nous l'avons déjà dit, les jours ne connaissent qu'un invariable multiplicateur : l'uniformité. Un chroniqueur, Taxile Delord, Léon Gozlan, Janin lui-même, seraient fort embarrassés s'il leur fallait, une fois par semaine, conter seulement cinq colonnes de feuilleton. Jusqu'à présent aucun folliculaire n'est venu planter sa tente dans la localité (1). La vie seulement s'accidente de loin en loin par quelques excursions au Tampon, à Montvert, au Piton de la Terre-Rouge, par des promenades çà et là à l'aventure près du quartier en solo, à dos de Batavia, sur la route de Saint-Louis, dans les hauts de Mahavel ou du côté des Grands-Bois : telle est la vie créole en abrégé. Il y a bien, à de rares intervalles, quelques chances, quelques bonheurs inespérés qu'on ne peut point oublier : un dîner, une visite, l'arrivée de la malle, la sortie de la messe le dimanche, les bains de mer qui procurent, sous les risques du requin, une sensation de fraîcheur inappréciable dans un climat brûlant.

Le jour de l'arrivée du packet de Suez, la diligence descend au grand trot, de ses cinq mules du Poitou, la grande rue du quartier ; le postillon malabard fait claquer sa longue chibouque : c'est un jour de fête. Pendant vingt-quatre heures on délaisse sa terne existence, et ses désirs et ses regrets, pour respirer la vie intellectuelle et vivace

(1) Nous écrivions avant la fondation du *Courrier de Saint-Pierre*, dont la direction est entre les mains de notre intelligent et spirituel ami M. Henri Magny.

de la France. On partage ses sentiments, on embrasse ses haines, on épouse ses prédilections, on subit ses impressions de joie et de douleur. C'est alors un curieux mouvement de langues à étudier. La politique a beau jeu pendant deux jours. Puis tout est dit. Le surlendemain du jour de l'arrivée, les nouvelles de la veille ont vieilli de dix ans, et l'on compte avec tristesse les trente journées qu'il faudra voir s'écouler sans rien pour en couper la monotonie avant de retrouver de nouveau ce bonheur éphémère.

X.

La misère et les haillons sont inconnus dans tout l'arrondissement Sous-le-Vent. Brillat-Savarin y verserait dans le désert sa prose acidulée. Le créole, nous parlons des neuf dixièmes de la population, est très sobre de nature et de nécessité. Le riz et le kari sont la préface de tous ses repas, sur la table du riche comme sur l'assiette du pauvre. Que lui faut-il encore ? Les épices, les achards, condiment indispensable à l'appétit allangui ; l'eau refroidie d'une gargoulette (1), un rougaille de bringelles, un citron-galet (2), un plat de bichiques, un kari-tortue un bouillon de brèdes (3). Il place le tout pêle-mêle au

(1) A deux cents pas du quartier se trouvent deux cascades qui suintent une eau vive et glacée des parois d'un rocher : c'est le puits artésien du quartier. Dans les habitations sybarites, à l'heure des repas, on installe un va et vient de domestiques et de gargoulettes, qui rapportent l'eau fraîche avant qu'elle ait eu le temps de rien prendre de la chaleur. Le service d'eau du pays se fait dans de petits barils de la contenance de cinquante litres.

(2) Petit citron extrêmement juteux qui a la forme d'un galet.

(3) Les *brèdes* sont des plantes aux baies violacées. Une fois préparées, elles ressemblent à une lotion émolliente de feuilles de

fond d'une tour de mengalore ou de latoury, dont il s'entend à merveille à escalader les murailles pour la rapide démolition de la place, aussi un peu pour la satisfaction de son appétit personnel.

A la table des riches se retrouve tous les mets de France. Le vieux Véfour ôterait son bonnet s'il voyait un de ces repas de Lucullus qui dure cinq heures au moment de la plus forte chaleur. Derrière chaque convive se place un domestique, et près de lui se range un petit sceau ou bol en cristal de couleur bleue, dans lequel les doigts se trempent de temps à autre. Sur l'origine de ce petit *lavabo,* on ne sait rien ou l'on ne veut rien savoir dans le pays. De guerre lasse, on est tenté de se demander s'il ne remonte pas au temps précieux de l'âge d'or ou de Saint-Denis à la Possession ; on ne se servait que de la fourchette à cinq branches que vous savez, ce qui nécessitait alors de fréquentes ablutions digitales.

XI.

Le sexe fort est aussi laid à Saint-Pierre que partout ailleurs ; cependant comme il doit toujours occuper la première place, nous constatons cette vérité en commençant pour l'acquit de notre conscience et de notre politesse, et afin de n'avoir plus à y revenir. Quant aux gracieuses indigènes de la localité, il serait difficile de donner sur elles de longs détails, dans la crainte de marcher bientôt dans l'inconnu des découvertes. Elles se

guimauve. C'est un régal pour les créoles qui en sont très friands. Pour la plupart des Européens, c'est une tisane dont ils se dispensent pendant de longues années, aussi aisément que du mooghy et du ballam. Ils leur préfèrent de naissance le dooda et le blé glacé de Perse.

montrent si rarement, qu'il faut pour ainsi dire les photographier à première vue. Espérons que notre photographie, un peu effacée en certains endroits, sera cependant saisissante de vérité.

Les créoles sont d'un tempérament mêlé de lymphe et de sang ; le plus souvent, hélas ! pas autant qu'on le désirerait, d'une beauté poétique et pâle comme celle de l'Ophelia d'Hamlet. Frêles fleurs animées qui s'épanouissent et s'étiolent bien vite dans la serre chaude de ce climat, à l'âge de quinze ans ce ne sont déjà plus des enfants. Le soleil des tropiques en fait de belles jeunes filles un peu frêles, aux lèvres roses, à la pâleur aristocratique rehaussée encore par un abus de la poudre de riz, qui faisait dire à un critique de nos amis : « Les » créoles ne seraient que pâles si, au lieu de se blanchir » de poudre, elles se contentaient de mettre du rouge » sur leur teint blanc. » Leur taille est fine, leurs mains mignonnes, leur pied microscopique, car pour une créole surtout, en fait de chaussures, le contenu doit toujours être plus grand que le contenant.

Elles cherchent toutes à plaire. Ne nous en plaignons pas. Du reste, c'est là partout le péché mignon des blanches et pâles filles d'Eve qui se savent jolies. Elles ont en outre la coquetterie qui s'oublie dans les apprêts de la toilette. Elles ont la grâce, le sourire qui dit, l'abandon plein de langueur, le regard dont il vous souvient, si vous avez lu les Orientales :

Un œil noir où luisaient des regards de créole,
Et ce charme inconnu, cette fraîche auréole
Que couronne un front de quinze ans.

(Victor Hugo.)

C'est la nature méridionale de l'Espagnole, avec son

indolente rêverie unie à la passion et à l'ardeur du sang.

Généralement elles sont dépourvues d'une grande vivacité d'esprit, ont peu de littérature et ne se ressouviennent que d'une éducation ébauchée. L'accablant soleil les relègue au fond de leurs cases ombragées de manguiers séculaires ; obligées de se déshabiller pour pouvoir respirer à leur aise, revêtues d'un peignoir de mousseline légère, étendues sur des fauteuils renversés, les jeunes femmes, en babouches et sans corset, passent ainsi, au milieu d'une nonchalance orientale, la meilleure partie de leur existence décolorée. A peine si elles lisent ou si elles brodent, à peine si elles marchent, à peine si elles entr'ouvrent les lèvres pour se plaindre de la chaleur du jour.

Quand les ombres des montagnes commencent à s'avancer vers les premières habitations et que la chaleur du jour disparaît, après s'être oubliées près d'une heure à une volumineuse toilette où le supplice intolérable du corset reparaît, quelques-unes sortent en calèche pour distraire leur ennui par quelques visites cérémonieuses ; d'autres, comme les Parisiennes, s'entourent la taille d'un incommensurable jupon, et s'en vont à pied où les mène le vent de leur caprice, promener de magasin en magasin la fantaisie de leurs désirs : « Acheter beaucoup, disent-» elles, c'est vivre. »

Quant à la femme mariée qui a franchi l'âge critique de Balzac et depuis longtemps soldé son compte avec le poétique des premières années de mariage, elle est une antithèse vivante à tout ce qui précède. Son temps se passe à diriger le nombreux et rétif personnel de ses domestiques. Il faut la voir comme un général un jour de bataille, distribuant ses ordres de tous côtés. Son petit panier

rotiné, réceptacle des clefs de la maison, ne la quitte pas. S'en dessaisir, ce serait perdre la sauvegarde nécessaire aux innocentes méprises des Malabards, gens fort paresseux de nature, mais par religion fort occupés à diriger sans repos vers le vol, leur peu d'instinct, qu'ils emploient encore, lorsqu'ils sont découverts, à donner à la vérité quelques légères entorses (1).

La pauvre femme, pour en revenir à notre photographie un peu feuille-morte, sa fortune est souvent pour elle le fardeau du roitelet sur le roseau. Il lui faut se lever à la pointe du jour, envoyer au bazar, faire réveiller tous les noirs, courir à son godon, appeler par ci par là, gourmander, faire ranger la case et préparer le café, que chacun prend au saut du lit. C'est un type d'ordre et d'économie. Elle tondrait tous ses noirs pour un marqué. Ainsi le veut la tyrannie des usages : elle est la première de tous ses domestiques. Aussi lorsqu'elle arrive en France, elle répare le temps perdu, redevient grande dame et roule au bois en calèche à la Deaumont. Ainsi des contrastes.

Quelques lignes en terminant ce chapitre aux yeux noirs, à la parole traînante, au regard passionné, à l'abandon provoquant, au teint bruni par le hâle, à ces divines mulâtresses dont on vous a tant parlé. On ne vous a pas trompés, elles sont bien belles? Le croirez-vous cependant; elles vont pieds nus, tantôt surchargées de bracelets en argent et les vêtements en lambeaux, — des diamants et pas de chemises, disait Mme de Sévigné,

(1) Et l'on s'étonne après cela que le négrophile le plus enraciné, quinze jours après son arrivée dans l'île, se mette à comprendre, admirer et pratiquer lui-même — *proh pudor!* — le coup de pied correctionnel. Nous avons vu un engagé occupé à voler son maître, tandis que celui-ci, qui venait de le prendre sur le fait, lui adressait une admonition rotinée.

— tantôt revêtues d'éclatantes toilettes couvertes de tant d'étoffes, qu'il n'en reste quelquefois plus pour le corsage. Tristes échantillons de la vanité ! Pauvres filles qui veulent vivre trop vite et s'en vont toutes effeuillant chaque jour, sous les mains profanes de la débauche, leur beauté, leur jeunesse et leurs illusions. Filles de marbre de l'autre hémisphère, elles mènent gaîment la vie à larges guides. Notons ici aux réflexions et aux commentaires des physiologistes, qu'en dépit du dicton bien connu : *une blanche vaut deux noires,* à Saint-Pierre, beaucoup d'hommes mariés ont des maîtresses. C'est comme un article secret que l'on signe au contrat de mariage.

XII.

En hiver, un bal de souscription, — un seul ! — vient sortir de leur sombre retraite les fraîches et floconneuses parures, et faire rêver d'amour les jeunes filles, tout le reste de l'année. La salle de la Mairie est le théâtre de ces fêtes que préside d'ordinaire le bon goût. Quant aux détails, ils sont partout les mêmes, des lumières, des couronnes de fleurs et de verdure, des draperies, des bijoux, des dentelles, des flots de mousseline, de belles jeunes filles blondes, aux beaux yeux bleus, brunes, aux grands yeux noirs, des regards humides sous des cils ombrageux, de tendres serrements de main. En repoussoir, du mauvais goût, des conversations banales et réglées à l'avance, de grands danseurs secs et vêtus de noir, lourds papillons aux ressorts d'acier.

Mais ces réunions n'arrivent qu'à de bien rares occasions étouffées par les liens et les étreintes du pacte colonial. Une année de lacune s'écoule souvent entre chacune d'elles. Elles disparaîtront bientôt peu à peu avec l'entrain, l'en-

tente et l'initiative nécessaires pour organiser de semblables réunions. Aussi les séduisants, les beaux du quartier ne peuvent-ils compter que sur le plaisir hebdomadaire de la sortie de la messe, le dimanche.

C'est là que se continuent les romans ébauchés au bal de l'hiver. Les séduisantes créoles arrivent en voiture découverte (le pauvre palanquin n'est déjà plus qu'un souvenir funéraire)! avec le délicieux chapeau de paille d'Italie, le châle algérien, les cinquante mètres de volants indispensables, pour écouter pieusement, *dit-on*, et sans trop d'impatience le service de la messe.

Peu à peu la place de l'Eglise devient le rendez-vous des jeunes gens du quartier. Là, comme sur le boulevard des Italiens, on rencontre de jeunes fats de mauvais goût qui, dans leur naïveté exotique, se figurent que, pour être élégant, il suffit de porter une canne impossible, de ganter le n° 7, d'habiller des gilets prodigieux, de s'indiquer la raie au milieu de l'occiput et de se tenir empesé comme une poupée de confectionneur. Mais il faut constater cependant, pour la vérité de nos impressions, que les tyrans de la fashion, malgré leurs absurdités du drap noir, sont marqués dans leur tenue au meilleur coin du bon goût et de la distinction.

Sous un soleil de plomb, à l'ombre protectrice du parasol de soie blanche, tous se promènent, attendent, discutent et fument.

La messe terminée, le tambour, — affiche ambulante de l'endroit, — vient proclamer les mariages, puis la foule s'écoule lentement de l'humble église. C'est alors que tous les impatients de ce fortuné moment se précipitent pour former les deux rangs de la haie vivante entre laquelle doit défiler, par escouade de cinq ou six personnes, tout le contenu de la paroisse.

Tant pis pour les peu pressés; ils sont forcés de regarder entre les inégalités de taille de ceux qui les précèdent.

Comme à l'Opéra, c'est un milieu d'observations pour les philosophes et les physiologistes. Les grosses mamans forment d'ordinaire l'arrière-garde. Les demoiselles sortent en taille, la plupart habillées du corsage à la vierge, ombragées d'une marquise, ballonnées de jupons complaisants. Il leur faut défiler pour ainsi dire, entre deux rangées de pantalons blancs et noirs, sous le feu de cinquante binocles, au milieu des remarques et des fines moqueries de ceux-ci, des sourires et des regards à demi-cachés de ceux-là.

De temps à autre, à côté de quelque figure décrépite par l'âge, se glisse un frais minois, un sourire bien doux, un coup-d'œil expressif, de grands yeux noirs chargés de langueur, une petite mine qui semble dire : « Ne voulez-» vous pas être aussi gentille que cela, ma petite personne. » Vient ensuite la femme de Balzac, jaunie, ennuyée, ridicule, attachant chaque année une épingle à sa coiffure de sainte Catherine. Sur celle-là, chacun dit son mot, fait ses remarques et peu de compliments. Les mauvaises langues, — car il y en a aussi là-bas, — vont leur train, chuchotant à voix basses leurs commentaires malicieux. Puis pour clôture, quelque voisin vous renfonce les côtes de son coude anguleux, pour vous rappeler les vingt mille gaulettes du contrat de Mlle X de ***, comme l'on dit à Marseille, tant de pieds d'olivier; à Lille, tant d'hectares de betteraves; à Bordeaux, tant d'arpents de vignes au soleil.

Ainsi va le monde. Il est le même dans l'autre hémisphère que dans le nôtre, quoique le diamètre entier de la terre le sépare.

XIII.

Comme on a pu le deviner le dimanche, les favorisés de la fortune, les opulents du quartier de Saint-Pierre, s'enfuient à tire d'ailes. Ils se retirent vers les hauts, dans de délicieux châlets tout peuplés de statues, de dieux lares, de vases de fleurs, d'arcades, de jets d'eau murmurante, de clairs bassins, de papillons aux ailes diaprées, de petits oiseaux au *bec rose*.

Le cottage, toujours d'une architecture loçale, conforme aux exigences du pays, est assis aux pieds d'un piton touffu ; il mêle les colonnades élégantes de sa varangue aux accidents des vertes pelouses. Autour de lui, toute la flore frileuse des contrées tropicales. Plus loin, les tecks, les tamarins, les vacois, les cocotiers élevant en l'air leur bouquet épanoui de feuilles vertes, les palmiers de Cayenne essaient, en haussant leurs rameaux dépliés, de dépasser leurs voisins gigantesques les manguiers et les baobabs.

Là le climat est délicieux, à quinze cents au-dessus du niveau de la mer. Les tièdes baisers de la brise viennent tempérer l'ardeur brûlante du soleil de la journée; en plein midi, des ombrages délicieux offrent leurs épais parasols.

Il y a, dans cette villégiature créole, un ressouvenir des romans de Fenimorre Cooper, un charme inconnu que rien ne saurait dire. Ce sont les promenades à l'aventure, les explorations nouvelles, les épisodes à la façon de Bas de Cuir, les journées de vigueur montagnarde, les rêveries solitaires au milieu des grandes forêts vierges, puis le bonheur de se dire en regardant à ses pieds les revers escarpés des coteaux, et comme un point perdu sur le littoral de la petite ville de Saint-Pierre, avec sa ceinture de vagues qui viennent se briser en lignes blanches aux

promontoires de la côte : « J'ai là à mes pieds cet » orgueilleux quartier, avec ses entraves de la société, ses » jougs de la vie, ses haines sourdes et ses affections » mensongères, ici l'air pur, la liberté, la poésie de la » nature, le calme et les souvenirs du cœur. »

Fortunatus nimium sua si bona norint!

Ainsi s'écriait le Tityre des Bucoliques.

Voilà l'explication du charme inconnu qui entraîne vers la solitude des régions élevées :

Tout est beau dans la nature,
Hormis l'homme qui la défigure,

a dit Rousseau.

XIV.

L'émancipation est venue délivrer l'île de la Réunion d'une terrible caste, celle des noirs marrons. *L'a fini parti marron :* on voulait dire ainsi les esclaves qui, exaspérés par les mauvais traitements, mus plus souvent encore par l'instinct de la vie sauvage et le désir de ne rien faire, fuyaient l'habitation de leur maître et se retiraient dans les hauts, sur les sommets escarpés des montagnes.

Il faut bien l'avouer aussi, le régime compresseur de l'esclavage et la vie dure que l'on imposait à des hommes habitués à vivre en liberté, étaient bien de nature à stimuler leur paresse native. Ils s'échappaient la nuit de leur cabanon, malgré la surveillance active des commandeurs, préférant brouter l'herbe que de subir la loi commune. La faim, la soif, la solitude en faisaient de véritables sauvages. Quelques-uns, organisés en bandes et commandés

par des chefs, descendaient en hordes incendiaires tuer les blancs, leurs anciens maîtres, brûler leurs anciennes prisons, les belles sucreries lentement édifiées. D'autres, comme les brigands de la Calabre, attendaient, pour les détrousser, les voyageurs au détour des chemins.

Une prime était accordée à celui qui prenait *un marron* et le ramenait au quartier. Les soldats de la contrée leur faisaient une guerre à outrance, dans les illettes où ils se retiraient. Ils les tuaient comme des chiens lorsqu'ils essayaient une résistance ou les amenaient au quartier, chargés de chaînes, périr sous le bâton ou travailler au macadam le reste de leurs jours.

Les annales de l'île fourmillent en épisodes de noirs marrons, véritables Mandrins, organisés en troupes vivant de rapines, de meurtres, de vol et de viol. Près du piton des Neiges, à 8,400 pieds dans les airs, se trouvait et se voit encore la caverne de Phaons, le roi des Grands-Marrons. « Ce Soulouque de Bourbon avait ses gardes, sa » hiérarchie, sa haute justice qui consistait à faire préci- » piter les délinquants, du haut d'un escarpement de 800 » toises. Il trônait sur un fauteuil qu'il avait fait tailler » dans le roc et qui subsiste encore. Phaons avait aussi » pratiqué dans sa caverne des meurtrières par lesquelles » il tirait sur les détachements, avec deux fusils qu'avait » trouvé le moyen de se procurer sa Majesté mar- » ronne (1). »

Avec l'émancipation a disparu encore cette action continue de la traite. On ne voit plus aujourd'hui comme autrefois, lorsqu'une nuit obscure et silencieuse enveloppait Saint-Pierre, un grand brick noir, aux formes élancées, glissant avec rapidité sur les flots, doubler sans efforts la

(1) L. Héry.

pointe des Grands-Bois, laisser tomber l'ancre au fond de la baie de Manapacg, et jeter à terre, à la faveur des ombres de la nuit, *sa cargaison de bois d'ébène.* Puis le lendemain, sur une estrade de quelques planches mal jointes, ne s'aperçoit plus une centaine d'hommes, de vieillards, d'enfants et de femmes entièrement nus, exposés comme marchandise aux regards des acheteurs. La liberté a fait justice de ce reste de barbarie. Le marteau d'ivoire de la vente à l'encan, l'aspect hideux des connaisseurs supputant sur leurs doigts le revenu probable de tels beaux muscles, l'économie de telle constitution nerveuse, les bénéfices muets promis à la spéculation par telle beauté tropicale, ne sont plus que les souvenirs d'une génération attardée qui va disparaître.

XV.

Les navires qui font le recrutement des travailleurs sont forcés, pour leurs voyages, de conformer des aménagements spéciaux aux exigences des règlements établis. Avant le départ, une commission nommée par le gouverneur se rend à bord pour vérifier si le navire présente les conditions exigées de navigabilité; un délégué, dont le mandat se résume à empêcher la traite, part avec le navire pour surveiller l'opération.

Les émigrants se recrutent à Madagascar, dans l'Inde et sur les rives du canal Mozambique. Depuis quelques années, les Malgaches arrivent en moins grande quantité, les Indiens manquent, les Caffres débarquent en abondance. Le résultat inespéré, obtenu de lord Cowley par M. Lamouroux, va changer la face des choses.

Quand les émigrants arrivent, on les visite, puis on les parque dans de grands magasins, disposés à cet effet. Là

les acheteurs viennent les visiter. L'engagement de ces hommes a son cours fixé ; il varie de 700 à 1000 francs pour un Malgache, et de 5 à 600 francs pour les Caffres et les Indiens, au choix ; un syndicat vise les livrets qui portent l'âge, la caste, la taille et le signalement de l'engagé. L'engagement est fait d'ordinaire pour cinq ans, à raison de 10 francs par mois, payables moitié à la fin de chaque mois, moitié à la fin de l'année. Le travailleur ne peut refuser à son engagiste aucun genre de travail ; il lui est dû le logement, les soins médicaux, une nourriture réglementaire (1), le rapatriement à l'expiration de l'engagement, ou plus tôt, si par mauvaise conduite l'autorité supérieure ordonnait son renvoi de la colonie. Il est retenu sur la solde de l'émigrant une certaine somme, jusqu'à concurrence des sommes qui ont pu lui être avancées dans son pays. Chaque jour d'absence illégale est punie par la retenue de deux jours de gage. En cas de maladie ou d'absence avec permission, un seul jour de solde est déduit. Si l'engagé est cultivateur, il doit la corvée jusqu'à neuf heures, le dimanche ; s'il est domestique, il doit tout son temps.

Au bout de cinq ans qu'a duré l'engagement de travail, les travailleurs hommes, femmes et enfants se dirigent en deux haies toutes chamarrées de chiffons aux mille couleurs, vers les navires qui doivent les rendre à leur patrie. Chacun a un coffre sur la tête, une marmite et un petit paquet à la main : c'est le fruit de leurs épargnes ; ils s'en retournent dans la terre natale après avoir fécondé les champs et triplé la fortune des heureux possesseurs du sol colonial.

(1) Quatre-vingts décagrammes de riz ; dix décagrammes de poisson, viande salée et légumes secs ; dix grammes de sel, par jour.

XVI.

On distinguait autrefois, au temps de l'esclavage, à Saint-Pierre, le créole noir ou natif du pays, adroit, intelligent, actif, mais voleur, et le Yolof à la force herculéenne, à la face large et plate, à la taille robuste. Ces deux castes n'existent plus; les anciens esclaves sont maintenant remplacés par des engagés cosmopolites, placés sous la protection du gouvernement et sous la dépendance de leur maître pendant un délai de cinq années, au bout duquel le rapatriement leur est dû. Leur nourriture est réglée par rations réglementaires, et ils reçoivent tous les trois mois un salaire qui varie de deux à trois piastres, comme nous venons de le dire.

Toute cette nation d'engagés vient au quartier le dimanche, jour du repos et de la liberté. C'est un spectacle étrange. Les rues sont obstruées, inondées, dès l'aube, de travailleurs de toutes espèces : Bengalis, Malgaches, Malabards, Caffres, Yambanes de toutes couleurs, bronzés, cuivrés, noircis, jaunis, véritable mosaïque humaine bien faite pour étonner celui qui sort des peuples à visage pâle.

De toutes les habitations descendent, ce jour-là, des noirs marchant ensemble, aux accords criards et cadencés du bobre de Mozambique. Les immenses sucreries vomissent tout leur peuple de travailleurs. Pour se frayer un passage, il n'est d'autre moyen aux blancs que de causer avec eux dans la langue intelligible du rotin. On dirait d'une seconde confusion de langues après la tour de Babel, d'une nouvelle invasion des barbares au temps de Germanicus.

Les Caffres sont les plus nombreux des émigrants. Vêtus de leur couleur, à peine drapés dans un lambeau

de couverture comme les mendiants de la Castille, ils promènent leurs regards de tous côtés pour chercher des cantines; car il va sans dire, qu'à l'eau pure qui coule des rivières dont ils s'abreuvent toute la semaine, ils préfèrent sans hésiter, l'eau-de-vie brûlante de la canne. En général, ils sont trapus et laids; leurs lèvres sont grosses et pendantes, leur peau est rugueuse et tannée par l'action du soleil. Ils ont le front tatoué et déprimé, les oreilles démesurées, les pieds larges et plats à dormir debout.

Quant à leur physiologie, deux termes les caractérisent : l'entêtement des Bretons et la subtilité des Champenois.

Les femmes portent une robe de toile bleue, et leur tête s'enveloppe d'un madras jaune. De temps à autre, hommes et femmes font sur leur chemin une halte pour se réunir une dizaine et *rouler le séga* voluptueux, qui n'est autre qu'un tortillement continuel de l'endroit où le dos change de nom. L'orchestre se borne à un simple tambourin de bois sur lequel l'un d'eux frappe ses doigts en cadence. Les danseurs s'interrompent pour pousser avec ensemble des sons rauques et gutturaux; peu à peu ils s'animent, pressent leur danse, activent leur mesure; leur respiration devient haletante, leurs yeux brillent d'un vif éclat, la sueur ruisselle le long de leur corps... ils cessent en tombant exténués de fatigue.

Viennent ensuite les Malabards revêtus de leur bouffante mauresque noire, de leur étroit justaucorps blanc. Chez eux ni maigreur, ni obésité : une beauté de forme toute méridionale. Tout en marchant, ils psalmodient sur un rythme lent les airs de leur terre natale. Leurs femmes les suivent, mâchant le *betel rouge*, portant sur leur hanche leurs enfants demi-nus, chantant aussi leurs

pantoums improvisés. Elles sont drapées à l'antique dans de longs vêtements blancs. Leurs traits sont très fins, leurs cheveux lissés et parfumés d'huile de coco rance; leur nez et leurs oreilles troués de bijoux, leurs jambes surchargées d'anneaux d'argent et de métal.

L'Indien, c'est une vérité devenue vulgaire, est docile, mais paresseux avec délices. Il arrive avec ses penchants au *far-niente,* son incurable apathie pour entrer tout à coup dans la vie réglée et la discipline. Aussi se hâte-t-il, au plus léger malaise, de s'envelopper de sa couverture de laine et de solliciter du maître un billet d'hôpital. Là, du moins, dans l'ivresse du betel et de la tisane de tamarin, il goûte, horizontalement étendu sur sa natte, les charmes d'un repos absolu qui n'aurait besoin, pour être l'élixir du bonheur, que d'être fréquemment interrompu par un plat de riz copieusement assaisonné de piment ou de tout autre ingrédient. A son entrée dans la *bande,* il professe un invincible mépris pour les travailleurs indigènes : il prend dans son dialecte l'expression la plus hautaine, la plus injurieuse, pour désigner le Caffre ou le Malgache. Peu à peu, cependant, ces éléments hétérogènes des ateliers se rapprochent, s'apprécient, se familiarisent, se recherchent, et il est assez ordinaire alors de les voir, au terme d'une semaine laborieuse, se réunir pour préluder par d'abondantes libations d'arack à la sanctification du dimanche (1).

Indiens et Malabards ne dansent qu'à leur grande fête du premier jour de l'an. Ce jour-là, se promène le dieu *Brahma,* entouré d'une auréole de turbans bariolés, précédé de jockos et de jongleurs, escorté de fanatiques, de bronzes, de grands prêtres et de bayadères habillées

(1) Album de l'île de la Réunion.

tant bien que mal de gaze rose. Toute cette légion de démons cabriole, hurle, mugit, marche sur les mains, se livre à des gestes obscènes, à des danses lascives, et chante à tue-tête les hymnes du pays, transmises d'âge en âge et souvent aussi vieilles que le monde.

Cette fête, à l'exception de certains détails, dérive évidemment du Yamsé, dont les exercices consistent en une gymnastique symbolique se composant de courses, de danses et de luttes, accompagnées de chants discordants et de musique barbare, auxquels se mêlent dans la foule les clameurs des nègres industriels qui trafiquent pour leur compte ou pour celui de leur maître, et qui vont criant, les uns : *bananes ! bananes !* les autres : *cannes ! cannes !* Les lascars arrivent entre deux haies de spectateurs, les uns à moitié cachés sous des espèces de petites pagodes pointues qu'ils appellent *aïdorés ;* d'autres enfin, à moitié nus sous des vêtements déchirés. Puis, à un certain signe, tous s'élancent : ceux qui portent les aïdorés se mettent à tourner sur eux-mêmes en dansant ; ceux qui portent les sabres et les bâtons, commencent à combattre en voltigeant les uns autour des autres, assénant et parant les coups avec une adresse merveilleuse ; enfin, les derniers se frappent la poitrine et se roulent à terre avec l'apparence du désespoir, tous criant à la fois : *Yamsé ! Yamsé ! ô Hosein ! ô Ali !*

Une fiole d'encre ne nous suffirait pas pour liquider une pareille énumération qu'il faudrait continuer par les Cipayes en uniforme rouge, les Yambanes, les Yolofs, les Malgaches et leurs femmes aux cheveux nattés pour la vie. Nous terminerons par les Chinois, dans la crainte de voir notre style tourner à la narration du *Guide des Voyageurs.*

Les Chinois de Saint-Pierre ne sont point, tels que les figurent les paravents de nos fantaisistes, taillés comme des concombres, les moustaches traînantes à terre, le chapeau pyramidal sur la tête. Ce sont, s'il est permis de faire un type sur quelques déclassés, des hommes vigou reusement construits, à la structure colossale, à la face large et plate, aux sourcils très arqués, au teint basané, à l'air faux, aux instincts féroces. Ils traînent presque tous le boulet des galères, pour des méfaits contre les commandeurs des habitations, ou des viols honteux sur de toutes jeunes filles. Cette race a les passions d'une brutalité révoltante; c'est la plus dangereuse importation d'engagés, et bien que les bras fassent défaut depuis l'affranchissement et que l'émigration soit devenue le problème de la prospérité du pays, le recrutement de ces terribles auxiliaires est aujourd'hui sévèrement prohibé. Voici, du reste, quelques pages que nous détachons des *Esquisses africaines*, de M. L. Héry, et qui feront comprendre d'une manière saisissante le terrible caractère de cette vilaine caste.

XVII.

Trois Chinois, dont deux étaient incarcérés à la geôle de Saint-Pierre par suite d'une condamnation pour meurtre, trouvèrent moyen de s'évader, et, pour dépister la justice, ils n'imaginèrent rien de mieux que monter au sommet du Bénard (1). Mais nos Chinois avaient compté sans le détachement dont faisaient partie Alidor Thomas et

(1) Le Bénard est un énorme massif situé au centre de l'île, à mille quatre cents toises au-dessus du niveau de la mer, et pour ainsi dire inabordable.

Montchéry Dary (1). Comme il n'était bruit que de leur évasion et que le gouvernement promettait une récompense à qui réintégrerait à la geôle des malfaiteurs si dangereux pour le pays (car les deux condamnés avaient emporté avec eux de longs couteaux dont ils se servaient aussi volontiers que les Espagnols pur sang de leurs navajas). Montchéry Dary et Alidor Thomas, passionnés du désir de faire cette précieuse capture, dirent à leurs compagnons de monter à leur suite le lendemain, et prirent les devants pour aller coucher à la *caverne des Pêches*. Laissons parler Alidor (2) :

.......« En approchant de la *caverne Gabriel*, nous aperçûmes un homme qui en sortait pour aller chercher de l'eau. Je soufflai à l'oreille de Montchéry : « Un homme » rouge ! ce sont les Chinois ! Ton rêve s'est réalisé. Ils » sont à nous ! mais soyons prudents, nous n'aurons ces » hommes-là que par la ruse. Nos gens de Saint-Pierre » savent où nous allons et viendront plus tard nous » rejoindre. »

« Nous approchâmes en tâtonnant, prenant les allures de noirs marrons (le teint des deux héros était assez foncé pour aider à la ressemblance), et nous nous présentâmes comme tels aux Chinois, qui nous accueillirent avec d'autant plus d'empressement que nous apportions des vivres dont ils manquaient. Nous les engageâmes à descendre au champ de pommes de terre sauvages de Kelval, proposition qu'ils acceptèrent avec des transports de joie. Tous nous coulâmes dans un carré profond qui y

(1) Ce sont les noms historiques de deux guides très célèbres, et anciens chefs de détachement à l'âme énergiquement trempée.

(2) Il y a ici différentes longueurs inutiles à nos études que nous supprimons.

conduisait, et avant d'y plonger, je laissai des traces pour déceler ma route à nos hommes qui devaient nous suivre pour nous prêter main-forte. Les Chinois étaient armés de leurs longs couteaux, et je sentais que, tant que je ne les désarmerais pas, je ne pourrais me rendre maître d'eux. Je surveillais leurs mouvements quand j'aperçus M. Rieul-Cerveaux qui descendait le rempart. Les Chinois me firent signe qu'il fallait l'assommer à coups de pierre. Je hochai la tête en disant : « *Ça blanc chas-* » *seur s'occupe pas marrons, laisse passer.* »

» Quand M. Rieul passa près de nous, je lui fis signe que je tenais les Chinois, pourvu que le secours m'arrivât. Par un geste, il me donna à entendre que nos gens nous suivaient à la dérobée; puis il marcha vers nous. Alors prenant une voix menaçante : « N'approchez pas de notre » camp, lui criai-je, et retournez d'où vous venez. » Il rétrograda, et les Chinois enchantés perdirent toute défiance. Pendant deux jours, je partageai la caverne avec eux, attendant toujours le renfort. Le troisième jour, je vis des têtes qui se levaient derrière des ambavilles.

Le moment était venu. Les Chinois étaient à peler des songes avec leurs grands couteaux. Je leur montrai un bout de tabac et leur demandai s'ils voulaient fumer. Ils jetèrent un cri de joie : « Donnez-moi alors, leur dis-je, » un de vos couteaux et je vous hacherai la provision de » la journée. » L'un d'eux se dessaisit de l'arme tant convoitée; mais comme il me fallait les deux coutelas, tout en hachant la carotte, j'appuyais la pointe du couteau sur un bois pour empêcher le tranchant de couper. La besogne n'avançait pas et je feignis de trépigner d'impatience. Brusquement je dis : « Donnez l'autre couteau pour affiler » cette vieille scie qui écrase le tabac en miettes. » Le

second Chinois me regarda d'un air sournois et fit semblant de n'avoir pas entendu.

Alors, déterminé à risquer le tout pour le tout, je pris dans le feu un gros tison ; je le plongeai dans la terre humide entre moi qui étais près de la porte, et lui qui était au fond de la caverne. Une épaisse fumée l'aveugla ; je me ruai dans l'obscurité, lui saisis prestement son arme homicide, et je jetai à Montchéry les deux couteaux. « Nous les tenons ! » exclamai-je d'une voix de tonnerre qui attira dans la caverne dix auxiliaires du détachement.

Les Chinois désarmés virent qu'il fallait subir la loi du plus fort. Deux se résignèrent : le troisième, plus entêté, protesta qu'on le tuerait, mais qu'on ne l'emmènerait pas à Saint-Pierre. « Allez-vous en, dis-je à mes compagnons, » chargez-vous des deux autres, moi je réponds de celui- » ci. » Je le soulevai violemment, je lui mis un des poignets sous mon bras et m'attachant à lui, je lui dis : « Tu nous suivras bon gré mal gré, sur les pieds ou sur » la tête, quand je devrais mettre une semaine à dégrin- » goler jusqu'à Saint-Pierre. » Alors il me jeta un regard aigu, fit un bond violent sans pouvoir se dégager, et finalement se soumettant en apparence, il se laissa traîner à la remorque. Nous cotoyions le carré de la Corde, où il n'y a pour chemin qu'une étroite saillie de roc entre deux précipices. Arrivés à cet endroit où une paroi perpendiculaire de trois cents pieds s'excave abruptement, le Chinois fit un effort désespéré, et s'attachant à moi, il s'élança sur l'abîme ; les pieds restèrent suspendus dans le vide. Ma force me sauva. Je le rabattis dans le chemin, et poussé à bout, je le trainai si rudement sur le sol, qu'il déclara qu'il marcherait, attendu, ajouta-t-il, qu'il trouverait moyen d'abréger son supplice.

S'il ne tint pas parole, ce ne fut pas sa faute; car le soir nous menions nos Chinois puiser de l'eau pour la nuit, et le récalcitrant avait trouvé le moyen de nous dérober un bout de corde. Tout-à-coup on s'aperçut de sa disparition. On regarda et on le vit pendu à une branche d'olivier. Il était déjà asphyxié et serait mort si son compatriote ne lui eût pratiqué au cou une copieuse saignée avec un *enbout* de pipe. Par suite de quoi, au bout d'une heure, il fut sur pied.

Le lendemain il renouvela avec une autre corde sa tentative de suicide; mais nous ne le quittions pas des yeux, et il fut surpris avant d'avoir passé à son cou le fatal cordon. Depuis lors il se laissa insouciamment conduire par nous, et nous remîmes enfin entre les mains de la justice les scélérats qui étaient devenus l'épouvante du quartier.

XVIII.

Le chef-lieu de l'arrondissement Sous-le-Vent se place aujourd'hui en première ligne de la colonie pour le mouvement des affaires, et revendique une large part aux promesses de l'avenir. Saint-Pierre suit la voie la plus féconde de l'accroissement. L'agriculture y fait à chaque saison de nouveaux progrès, le commerce et l'industrie y marchent à pas de géant.

Deux cultures tiennent la première place à la Réunion : la culture de la canne et celle du caféier. Nous ne dirons rien de celle des girofliers : ce n'est plus que le souvenir d'une trépassée.

Les premiers plants de café furent apportés de Moka en 1718. En 1800, un ouragan détruisit tous les plants, que l'on remplaça par la canne à sucre; mais en 1824, de nouveaux emprunts faits à l'Algérie, semblèrent un instant

vouloir régénérer la culture du café, quand l'émancipation vint étouffer dans sa naissance l'extension agricole de ce produit. Aujourd'hui les grandes cafeiries disparaissent. A peine si l'on cite deux ou trois établissements de ce genre; et celui du Tampon est le seul qui ait gardé l'apparence des anciens jours. La culture du café tend donc à être délaissée de l'île et cela tient à diverses causes : aux soins délicats que réclame cet arbrisseau, à la difficulté de la cueillette, au manque de bras qui occasionne des impossibilités d'extension, aux désastres des coups de vents qui ravagent en vingt-quatre heures les plus belles plantations.

Le café est un arbrisseau toujours vert, dont les fruits, semblables à ceux du cerisier, passent tour à tour par le jaune, le blanc, le vert, le rouge. On le cultive dans des régions où la température varie de 25 à 30 degrés, sur les coteaux que ne vient pas brûler les vents de la mer, à la ligne de démarcation où la canne sèche et dépérit.

Vers le mois d'août a lieu la *cueillette*. On fait sécher les fèves mûres sur des nattes exposées à l'ardeur du soleil, puis on brise l'enveloppe à l'aide d'un pilon. Les fèves se séparent: on les vanne, on les nettoie, puis on les soumet encore à une nouvelle dessiccation.

Le café de la partie Sous-le-Vent se divise en deux qualités : le café *Leroy* et celui *du pays*.

Le premier, baptisé du nom d'un capitaine qui l'importa, a sa fève allongée, pointue, jaunâtre. Le plant est vivace et robuste.

Le second, qui jouit d'une grande estime, a la fève ronde, couleur vert clair ou jaune doré, mais le caféier, vivace et robuste, meurt souvent après une belle récolte. Le café de la *Ravine des Cabris* a une grande réputation en Europe. Les anciens esclaves, en se retirant vers les

hauts, plantent quelques-uns de ses arbrisseaux. De loin en loin, au mois d'août, ils descendent au quartier avec quelques balles enveloppées de gounis qui pèsent assez régulièrement 100 livres, et qu'ils promènent de magasin en magasin pour les laisser au plus offrant. Au mois de janvier la récolte est terminée.

XIX.

Comme nous le disions plus haut, l'envie de faire de gros bénéfices a fait chasser à *grands coups de cannes* la culture du café. Les champs de cannes à sucre se sont étendus partout comme des taches d'huile. C'est encore un entraînement général. On n'a pas grand comme la main de terre que l'on plante des cannes. Qui ne connaît cette belle graminée (*tryanderie digynie*), qui lance à quatre ou cinq mètres en l'air son bouquet de feuilles vertes. Quel est l'Européen qui n'a remarqué dans les serres cette plante vivace, à racines fibreuses, à tige très lisse avec ses trente ou quarante nœuds laborieusement renflés, ce roseau de sept pieds, à la hampe élégamment allongée qui s'épanouit au temps de la floraison en une magnifique panicule, semblable à une aigrette lilas ! C'est la richesse de l'île de la Réunion.

Nous ne parlerons ici ni de la *canne à sucre officinale,* ni de la *canne à sucre violette,* ni de la *canne à sucre spontanée,* originaire du Malabard. Deux sortes nous occuperont seules :

La canne à sucre de Java ;

La canne à sucre d'O'Taïti.

La première, seule cultivée autrefois, est fort riche en substance saccharine. Elle est jaune et peu élevée. Aujourd'hui on la remplace par la seconde, la canne rouge

d'O'Taïti, d'une taille plus élevée, d'une culture plus facile, qui se courbe pour laisser passer les plus terribles ouragans, résiste aux efforts du vent, comme le roseau de la fable de La Fontaine, tandis que le cyclone déracine les gros baobabs et les séculaires manguiers.

XX.

Différents systèmes se partagent pour ainsi dire la culture un peu attardée de la canne à sucre. Le guano du Pérou et le guano artificiel y jouent un très grand rôle. L'art de cultiver consiste à savoir modifier, suivant les circonstances, l'action des trois éléments : l'eau, l'air et le soleil. L'eau est le plus puissant agent de cette belle végétation; malheureusement le drainage est inconnu à l'île de la Réunion: l'eau qui irrige les champs de canne arrive souvent de sources situées à plus de cinq lieues dans l'intérieur, à l'aide de canaux en bois. Maintenant que les forêts sont en partie détruites, il y a beaucoup d'amélioration à apporter; le Gouvernement devrait encourager et développer la pratique du drainage. C'est en entrant ainsi dans la voie du progrès, que la colonie doit espérer pouvoir, malgré les conditions mauvaises de la nouvelle législation, rivaliser avec les colonies étrangères.

Lorsqu'un champ a reposé un laps de temps égal à celui pendant lequel il a supporté la canne, et que le sol est resté couvert de plantes grasses dont les détritus, comme ceux des embrevades, ont revivifié la terre, on la cultive, on la *gratte* et l'on trace les sillons. Dès que ce travail est terminé, on dispose deux têtes de canne dans des fosses de dix-huit pouces de longueur, de quatre pouces de largeur et de six pouces de profondeur. On espace ces fosses de dix-huit pouces entre elles, en ayant soin de verser dans chacune 3 ou 4 onces de guano du Pérou. Dix-huit

mois après a lieu la première coupe. Le moment choisi est celui des grandes chaleurs. La récolte a lieu du mois de juillet au mois de mars ; ces deux mois pris comme extrêmes limites.

Le jour de la coupe, les vendanges du pays, toute l'armée des engagés se trouve sur pied, se déployant comme des tirailleurs autour des champs à ravager. D'un revers de manchette on abat d'abord le bouquet de feuilles vertes, puis on tranche la canne à dix pouces du sol. On met ensuite les cannes en faisceaux ou en gerbes qui, chargées sur des charrettes, descendent par des routes en lacet, vers les établissements.

XXI.

Les sucreries sont de grands bâtiments oblongs qui n'ont point d'étage, sont bâtis en pierre volcanique, couverts d'un toit de bois d'où s'élancent deux cheminées en briques rouges.

Le procédé employé à la Réunion pour obtenir le sucre diffère beaucoup de celui employé dans nos autres colonies; à Mayotte, à la Martinique, à la Guadeloupe, il est mieux perfectionné. Les *cylindres presseurs*, au nombre de trois, sont disposés sous forme triangulaire. On appelle ces cylindres ou laminoirs le *moulin à cannes*. Dans certaines sucreries, le cylindre de la machine à vapeur se dispose horizontalement au lieu de se poser verticalement. Les cylindres presseurs présentent une surface polie ; la *bagasse* qui en sort se recueille dans une charrette qui la transporte sur de vastes pelouses où elle sèche, en attendant qu'on la renferme dans les magasins d'où on la retire au fur et à mesure des besoins pour le chauffage de la machine à vapeur. C'est, comme on le voit, un combustible fort économique.

Le *vesou* ou sucre liquide qui sort de la tige écrasée de la canne, arrive par un tuyau d'un décimètre de diamètre dans une chaudière de cuivre, carrée, profonde de deux pieds et large de quatre, environ. Cette cuve est flanquée à droite et à gauche de deux autres chaudières entourées de maçonneries et séparées par des planches qui servent de marche-pieds.

Au moyen d'une cave pratiquée sous la sucrerie, des noirs échauffent ces trois chaudières à l'aide de bagasse. Le vesou coule dans la première chaudière; là il est chauffé le plus près possible de l'ébullition, puis on le laisse reposer un instant pour enlever l'écume qui vient à la surface : on fait disparaître ainsi l'albumine coagulée par la chaleur. Pendant ce temps, on remplit les deux autres chaudières dans lesquelles on répète les mêmes opérations.

Quand le vesou de la première chaudière semble au contre-maître de l'usine suffisamment purifié par le lait de chaux, il le fait s'écouler au moyen d'un tuyau à robinet dans la *batterie à jimmare* (c'est ainsi qu'on appelle une grande cuve en cuivre, de forme longitudinale, séparée en plusieurs compartiments). Le vesou de la première chaudière coule alors dans le premier compartiment de la batterie, où il est chauffé à feu nu jusqu'à l'ébullition complète. A ce moment, on ouvre un robinet et il passe dans le second compartiment, tandis que le premier se remplit du vesou de la seconde chaudière, ainsi de suite jusqu'à ce que tous les compartiments soient pleins. On fait alors écouler le vesou dans la dernière division de la batterie, plus large et plus profonde que les autres. Quand le vesou, réduit en sirop, marque trente-cinq degrés à l'aréomètre, on le fait passer dans un bac rond en cuivre servant de réservoir.

De là, au moyen d'une pompe mue par la main ou par la vapeur, on fait monter le sirop dans les *basses températures :* assemblage de quatre grands réservoirs profonds d'un pied et demi, larges de sept à huit, dans lequel tourne lentement de longs cylindres rotinés qui élèvent sans cesse le sirop jusqu'à parfaite cuisson et empêchent ainsi une cristallisation anticipée. Un tuyau qui vient de la machine à vapeur parcourt le fond de ces réservoirs, chauffe le sirop au bain-marie, et sort de l'établissement pour laisser échapper la vapeur qu'il contient.

Dès que le grain de sucre commence à se former, on écoule la masse coagulée dans de grands *cristallisoires* appelés *tables,* où le sirop s'étend en couches d'un décimètre et se congèle. Lorsque le sucre est bien refroidi, les manœuvres de l'établissement le fouillent avec des pelles en bois, l'écrasent en partie, l'emportent dans des paniers, l'étendent au soleil brûlant sur des nattes de vacoua, et le réduisent plus complètement en poudre sèche et blanche. Le sucre est fait. On le tasse dans des sacs faits en feuilles de vacouas et remplis tous également sur une bascule au poids de cent trente livres. La tare du commerce est de cinq livres pour cent, celle de la douane de six livres.

Dans plusieurs sucreries on recueille les écumes, que l'on fait cuire dans des chaudières carrées, profondes de trois à quatre pieds et chauffées à feu nu. On obtient alors une nouvelle quantité de sirop qui donne un sucre de qualité inférieure dit de *second jet.*

Quelques sucreries fonctionnent encore à *feu nu,* système restreint, difficile, fort cher, livrant des produits inférieurs ; d'autres ont, depuis longtemps, des procédés plus perfectionnés que celui que nous avons décrit. Cer-

tains procédés sont cependant impossibles à Saint-Pierre ; l'appareil de Roth ne pourrait que difficilement servir, à cause du peu d'eau douce que l'on trouve dans l'île. L'eau salée ne pourrait être employée comme réfrigérante, puisqu'elle se mélange avec la vapeur condensée. Mais déjà de tous côtés s'installent les *turbines,* dont les inventeurs Derosne et Cail, de Paris, ont le monopole, et qui blanchissent le sucre d'une incroyable façon. Déjà l'extension considérable de l'industrie sucrière a fait songer à améliorer sérieusement les procédés en usage par la *cuisson dans le vide,* appelée ainsi par opposition à l'*appareil à air libre.* Ce mode, qui donne une plus grande valeur aux produits, devient certainement le seul au niveau des progrès que réclame l'époque. Il exige, il est vrai, une mise de fonds plus importante, la modification presque complète de l'outillage, une surveillance de fabrication plus grande ; mais tous ces frais sont en raison directe de la valeur de ses produits ; aussi son adoption se résume-t-elle dans une difficulté de temps et d'argent. C'est là aujourd'hui une question qui fixe à juste titre l'attention de la colonie tout entière : le temps, qui dissipe les préventions, fera taire, nous le pensons, les schismatiques, et donnera gain de cause au *sucre cristallisé* dit *gros grain* (1).

D'ordinaire, les établissements fondent de quinze à vingt milliers par jour. Ils sont entourés d'immenses propriétés appartenant à des planteurs qui, n'ayant point de moulin, envoient manipuler leurs cannes à la sucrerie voisine. C'est, en France, l'histoire du fermier et du moulin à vent. La redevance ordinaire pour cette main-d'œuvre

(1) Nous en avons pour exemple la belle sucrerie que vient d'établir à Saint-Philippe l'un des plus intelligents habitants de la colonie, M. Montbel Fontaine.

s'élève à la moitié du résultat obtenu. Le sucrier tient compte, en général, de trente-cinq livres de sucre par chaque barrique de vesou de trente veltes, de sept litres quarante-cinq centilitres, soit deux cent vingt-huit litres. Le surplus forme son indemnité. La mesure ordinaire de la terre est la *gaulette*. Mille quatre cent vingt-deux gaulettes correspondent à un hectare. La gaulette a quinze pieds carrés. La terre est hors de prix à Saint-Pierre; lorsqu'elle est bonne, elle vaut 10 fr. la gaulette, ce qui remet l'hectare à 4,000 fr. environ. Une gaulette bien cultivée, bien fumée ou suffisamment guanée, donne en première coupe quarante livres de sucre, en seconde coupe vingt livres.

XXII.

Dès que se trouve, dans les magasins de l'usine, une assez grande quantité de balles de sucre, on les charge sur des charrettes attelées de mules (1) ou de bœufs de Madagascar, et on les envoie aux *dépôts* du quartier, qui prennent trois piastres pour leur responsabilité de magasinage et d'embarquement.

Les ventes de sucre se font souvent à livrer au commencement de la récolte : les prix varient de quatre à cinq piastres les cent livres. Lorsque le marché se conclut, un bordereau de vente est passé devant un agent de change, les courtiers de la localité, avec cette condition ordinaire que le sucre sera livré par quantité de cent milliers (50,000 k^os^). Lorsque cette quantité se trouve en

(1) Les mules servent presque exclusivement aux travaux de charroi. Elles s'acclimatent à merveille. Les mules du Poitou, lorsqu'elles sont de belle taille, valent bien près de trois cents piastres, tandis que celles de Buenos-Ayres, d'ordinaire quinteuses et difficiles à dompter, ne s'estiment que cent piastres.

magasin, le courtier adresse le reçu du dépôt à l'acheteur, qui, suivant les clauses du bordereau d'achat, doit le paiement à trente jours de la mise à disposition.

Le chargement s'effectue à bord des navires mouillés à un quart de lieue en rade sur des chaloupes montées par huit hommes.

Les sucres, excepté ceux de basse qualité, dits de sirop, et ceux épurés à la turbine, ne peuvent être exportés qu'à destination de France. Un droit colonial de 3 1/2 % *ad valorem,* fixé par une mercuriale mensuelle destinée à remplacer la contribution foncière, est perçu à la sortie des productions coloniales : sucre et café.

Pour se rembourser du paiement des sucres qu'ils expédient en France, les négociants de l'île tirent sur leurs consignataires des traites dont l'*agio* ou la prime de placement varie de 3 à 8 %. Dans l'autre coupe l'agio des traites est toujours moins élevé, l'occasion de tirage diminuant, le nombre des preneurs restant le même. Au moment où la roulaison commence, le fret se tient d'ordinaire de 80 à 100 fr. par tonneau, plus les 5 % alloués d'ordinaire comme chapeau au capitaine. C'est le meilleur moment de réussite pour les navires qui cherchent un emploi, les sucres chargés en primeur ayant toujours des chances plus favorables pour bien rencontrer sur les marchés de France.

XXIII.

Partout les traces d'une étonnante activité, au moment où se manipulent les cannes, à l'époque où la coupe commence; rien ne chôme, ni les têtes, ni les bêtes, ni les bras, depuis les contrées qu'explorait naguère Villiers Adam, le Nemrod de l'île, jusqu'aux limites que la mer ne peut franchir.

A cette époque de l'année qui se tient du mois d'août au mois de mars, les navires garnissent les rades, les établissements vomissent des masses considérables de produits, les engagés arrivent par bataillon. Les trois-mâts haletants viennent encombrer les quais des produits de l'industrie européenne, des superfluités du riche et des nécessités du pauvre; puis les flancs gonflés des richesses de l'île, ils repartent pour la métropole lointaine. Les sacs de riz descendent à terre par milliers. Les dépôts se garnissent. Les rues sont parcourues de charrettes chargées de cannes. Les vacois se dépouillent de leurs feuilles pour former les emballes. C'est le règne du vesou.

De tous les côtés se déploie un incessant travail dans ce quartier qui charge les deux tiers de la récolte de l'île entière. La mollesse créole (ainsi le dit la naïveté des traditions) est debout avant l'aube, travaille tous les jours que Dieu donne et se traduit par une énergie qui ferait rougir un Européen.

Dans la ville, tandis que les gens d'affaires courent en tous sens, les balles de sucre circulent en souveraines dans de petits charriots attelés de quatre mules, les chevaux et les manœuvres du pays. Ces balles de sucre — à tout seigneur, tout honneur, — s'en vont escortées de Malabards, vers de grandes et oblongues constructions, vastes entrepôts placés à dessein sur le bord de la mer. Ce sont les docks du pays; on les appelle : *établissements de marine*. Elles attendent en ces hôtels garnis où rien ne leur manque, ni l'ordre, ni la plus sévère surveillance, le moment où, pour les expédier en France, on leur signera au fer rouge leur extrait de provenance.

Puis le mois de mai arrive, l'hiver et son train, son triste cortége de ras de marée, de grandes

brises et de pluies torrentielles qui détrempent les chemins. Tout cesse, tout chôme. On arrête le laminoir. Les établissements ferment leurs portes, les sucreries éteignent leurs fourneaux, on emploie les bras à la culture, et les affaires restent pour quatre mois plongés dans un sommeil léthargique.

Quand on songe alors, en faisant un retour sur le passé, à la pauvreté des engins employés à ce travail cyclopéen, que l'on voit de près cette rade foraine déserte, ces chaloupes de marine vides et tirées dans le barachois, cette grève qui sert de quai, on se reporte avec plaisir vers cette idée de création d'un port à Saint-Pierre, depuis si longtemps poursuivie et qui vient de recevoir enfin la solution si longuement attendue.

XXIV.

Il fallait de toute nécessité fonder un abri à la Réunion. Les coups de vents donnaient à l'imprévoyance coloniale de continuels et cruels avertissements. Les rades foraines ne suffisaient plus aux nombreux convois de navires qu'envoyait la France. Le point le plus convenable pour créer un refûge, c'était Saint-Pierre. Saint-Pierre où cent navires venaient par an emporter plus de soixante mille tonneaux de sucre; Saint-Pierre que depuis longues années la nature s'était plu à désigner du doigt, en lui creusant, avec cette patience que vous savez, un petit port en forme de goulet.

Une passe vaste et profonde, préservée des envahissements du sable; un petit hâvre formé comme nous venons de le dire, par l'action de la lame, un avant-port accompagnant cette entrée gardée par deux lignes de récifs, tels étaient les termes fournis pour résoudre le problème. Ils

réfutaient d'eux-mêmes toute l'argumentation des plus enracinés pessimistes. Où trouver en effet de meilleures conditions sur tous les points de cette île aux côtes de fer?

Et cependant la création du port de Saint-Pierre fut lente, laborieuse. L'historique en remplirait un gros tome.

Pendant longtemps, les hasards exagérés de la rade par quelques capitaines marchands, firent reculer les études. La mer toujours houleuse au mouillage, à l'époque des grandes brises, les avait forcés de prendre le large pour éviter le risque de heurter leurs navires au promontoire de la côte. Ils en avaient gardé rancune à la localité, et débitaient, à qui voulait les entendre, qu'essayer un port avec une pareille rade, c'était un songe creux, un rêve comme celui du percement de l'isthme de Suez, vouloir de gaîté de cœur se buter à une impossibilité évidente.

Pour les gens sérieux, il n'y avait heureusement dans ces tracasseries aucun fondement d'empêchements sérieux. On commença bientôt les projets. C'était en 1853. Des obstacles dès le début. Sans subvention, le conseil communal dut marcher avec ses seules ressources pour les études préliminaires. Plus d'un budget fut sabré, plus d'un projet raccourci, plus d'une dépense biffée ou amoindrie, afin d'arriver à chiffrer au plus juste avec l'impitoyable réalité.

La persévérance triompha. Les idées fécondes furent appuyées. Le port fut décrété par le Gouvernement de l'île.

Il était temps, car la caisse de la commune, à marée basse, allait contraindre la municipalité à s'arrêter.

Dès le principe, les projets et les plans furent environnés

de toutes les garanties que présentaient la science et l'expérience des hommes les plus spéciaux et les plus capables du pays, afin d'éviter de livrer les plus légitimes espérances à l'opinion et aux lumières exclusives d'un seul.

Avant d'émettre un avis, de formuler aucune opinion sur une question qui intéressait à un si haut degré la colonie tout entière, des commissions, composées des éléments les plus pratiques, furent nommées par le gouverneur d'alors, M. Hubert-Delisle, aujourd'hui sénateur. Des enquêtes furent établies pour ne rien laisser échapper aux incertitudes de l'avenir.

Après de longues études topographiques et des sondages réitérés, la commission décida qu'un port était possible. Détourner d'abord par deux jetées les courants littoraux, creuser ensuite un bassin capable d'abriter les plus grands navires : telle fut l'idée grandiose de ce projet qui rappelait celui du port d'Alger.

On accepta les plans des premiers ingénieurs. M. Bonnin fut envoyé de France avec des instructions spéciales. La passe fut draguée. On délaissa le provisoire pour commencer les travaux.

C'était vraiment un beau spectacle que l'édification de ce bassin de carénage se fondant au milieu du patriotisme des uns, du mauvais vouloir de quelques-uns, de l'obstination des autres, exagérant à plaisir les difficultés de la situation.

Des souscriptions publiques furent ouvertes à Saint-Pierre, pour recevoir la piastre du pauvre et le billet du riche. Le premier appel, en dépit des courants contraires, fut une manifestation éloquente. En un jour, les habitants offrirent spontanément 50,000 francs. En récompense et en souvenir d'un si dévoué patriotisme, on résolut d'inscrire,

en tête du travail, sur un bloc de pierre volcanique regardant la haute mer :

JETÉE CONSTRVITE PAR L'INITIATIVE

ET LA GÉNÉROSITÉ DES HABITANTS DE SAINT-PIERRE,

SOVS L'IMPVLSION DV GOVVERNEVR HVBERT-DELISLE.

La première pierre de la jetée ouest tomba sur la plage le 12 mars 1854, au milieu de l'affluence attirée par un spectacle si nouveau. Ce fut un jour d'allégresse publique. Il laissera de longs souvenirs.

. . . .

Aujourd'hui deux longues jetées solidement assises sur la ligne des récifs, s'avancent comme deux grands bras dans la mer, pour embrasser et former la crique du port artificiel. Déjà elles produisent les plus heureux résultats : les plus violents ras de marée viennent en vain torturer leur base avec furie. Tous leurs efforts se brisent sans apporter la plus légère perturbation dans la crique avancée où travaillent et s'abritent les caboteurs et les marines.

Les travaux marchent tous les jours avec économie, sans que l'on sacrifie rien aux garanties désirables de solidité. Le port se fonde rapidement, grâce à l'intelligente activité de l'ingénieur en chef qui dirige les travaux hydrauliques. Des fouilles sont venues révéler que le fond du bassin, formé de corail, serait d'un creusement facile. Pendant longtemps, le résultat des souscriptions, les fonds votés par la commune, ceux alloués par la colonie et portés par annuités au budget de l'île, ont seuls mené les travaux. Désormais ils vont recevoir une consécration nouvelle. Après avoir longtemps hésité à se mettre en avant, le Gouvernement de la métropole a mis en 1859 la dernière main à l'œuvre, en donnant raison à ce que l'on

avait entrepris, par une allocation suffisante pour terminer les deux jetées.

Au moment où nous écrivons ces dernières lignes, la jetée s'avance déjà de trois cent cinquante mètres dans la mer: elle doit marcher encore de cinquante mètres à la rencontre de la jetée ouest. Celle-ci, solidement appuyée sur le récif, a cheminé sans encombre jusqu'à la distance de deux cent soixante dix-sept mètres, où arrêtée momentanément, elle doit rejoindre sa compagne après avoir conquis sur la mer un circuit de trois cents mètres contournant les récifs. Là elle formera plus tard sur elle-même un pli rentrant à angle aigu, aboutissant au musoir.

Viendront ensuite le creusement du bassin, les rails-ways marins et les cales de halage. Il est de notoriété publique aujourd'hui, que cette utopie, longtemps traitée de folie, se résume par une trilogie de temps, d'argent et d'activité. Bientôt de nombreux navires s'abriteront à Saint-Pierre qui deviendra le Liverpool de l'île. Les préventions sont dissipées, la dérision se tait, la satisfaction publique parle seule.

Le temps a accompli son œuvre. Il a fécondé une grande idée. Une ère de progrès s'ouvre maintenant pour l'île de la Réunion. Cette terre de commerce et d'âpre travail est désormais assurée d'un port qui l'affranchira du lourd tribut prélevé tous les ans par le patent-slip du Port-Louis. C'est un pas gigantesque sur la route de l'avenir. C'est un horizon nouveau qui se lève sur ses destinées commerciales.

UN COUP DE VENT A L'ILE DE LA RÉUNION.

L'année 1858 s'ouvrait à peine : on était en plein été, au commencement de l'hivernage, au milieu des grandes chaleurs de janvier. Il m'en souvient encore comme d'hier. Le soleil se livrait ce jour là à des excès d'incroyable insolence ; dépassant le capricorne, il se plaisait à verser sur toutes les cervelles créoles le plomb fondu de ses rayons. La terre, calcinée par trois mois de sécheresse, devenait sonore sous les pieds; sur les chemins, au moindre soupir de la brise, s'élevait une longue traînée de poussière. Les cannes jaunies courbaient vers le sol leur panache desséché ; les filaos n'ondulaient plus leur cîme mobile. A peine si un souffle venait rider la rade de Saint-Denis, le quartier général des affaires. On aurait presque dit d'un grand lac de la Suisse reflétant le triple piton des Salazes et les mornes chauves du Cunandeff.

Vingt-sept navires, récemment arrivés de la métropole, se reposaient affourchés sur leurs ancres. Dans le lointain vaporeux de l'horizon, on apercevait la fumée du steamer l'*Azof*, emportant le dernier gouverneur créole, que suivaient les regrets sympathiques du pays tout entier. A tous, il semblait que la Providence quittait cette colonie, si fière que l'on vienne à elle, si oublieuse depuis sept ans du souvenir désastreux de ses coups de vent.

Il y avait dans l'air comme un pressentiment. Tout-à-coup des nuages effrayants se massèrent à l'horizon, le temps se couvrit rapidement; le vent se mit à souffler sous cette pression violente des bourrasques carabinées; la pluie tomba par torrents, la mer devint houleuse et menaçante par degrés : un ras de marée commença.

Ce n'était encore jusque là que le tribut ordinaire de l'hivernage, mais il était facile de prévoir qu'un ouragan allait frapper. Bercés par la mer, les trois-mâts de la rade chassaient, les chaînes se brisaient; tout en se câbrant sur la cîme des lames, les malheureux navires essayaient en vain d'en mouiller de nouvelles. Quelques-uns ne pouvaient plus faire tête aux éléments, et s'en allaient à la dérive; d'autres couraient à une perte certaine.

Tous les noirs des établissements de marine se mirent à rentrer leurs chaloupes dans les abris du barachois. On hissa aussitôt au mât des signaux, le pavillon qui défend les communications.

A midi la mer grossit tellement, que tourmentés d'inquiétude, les capitaines des navires sur la rade s'en furent en masse demander à la direction du port s'il ne convenait pas de décider l'appareillage. Le commandant répondit hardiment que les navires devaient laisser passer le grain et que bientôt la bourrasque, hors d'haleine, se serait éloignée. Le canon d'alarme resta muet.

Cependant la brise soufflait toujours avec une violence inaccoutumée. Le temps était surchargé de nuages gonflés de menaces. Du nord-est il mugissait des rafales épouvantables qui couraient le long du cap Bernard et suivaient avec une vitesse de trente mètres à la seconde, la longue chaîne de montagnes qui surplombe la ville. Il tombait des déluges d'eau; on aurait dit de toutes les cataractes du ciel entr'ouvertes, c'était — si tant est qu'on puisse se le

figurer, — un de ces affreux mauvais temps d'hiver qui mettent sur les côtes de France toute une ville en deuil.

Un violent ras de marée vint bientôt déferler sur la plage ses volutes écumantes; interrogé à chaque instant, par l'inquiétude générale, le baromètre s'obstinait à la tempête de l'enfer. Les lames déversaient d'effrayantes montagnes liquides : le coup de vent commençait.

Un coup de canon fit enfin savoir aux navires qu'ils eussent à s'élever au plus vite de la rade, par ordre d'embossure, pour éviter les abordages. L'appareillage devint général et se fit heureusement. Tous les navires filèrent leurs chaînes, laissant leurs ancres pour s'enfuir à tire-d'aile, de toute la vitesse de leur misaine, du fléau dévastateur. A deux heures, le dernier quittait le mouillage. Une heure après, ils avaient tous disparu derrière un épais manteau de brouillard et de pluie.

La tourmente ne faisait qu'augmenter, et cependant elle était loin d'avoir encore atteint son apogée. Les rues étaient converties en torrents. Fouettée par le vent, la pluie entrait dans la figure comme le feraient des pointes d'aiguille. Aussi la circulation était interrompue, et chacun, retranché derrière de doubles contrevents, attendait avec terreur la fin de cet affreux mauvais temps.

C'était surtout un triste spectacle que celui de l'hôtel. Les grands et séculaires manguiers de la cour se balançaient comme un épi de blé au premier zéphir du printemps et jonchaient la terre de leurs débris.

A l'intérieur et dans une salle basse, des groupes se formaient autour du baromètre, pour suivre avec anxiété ses terribles oscillations et lui demander le dernier mot de toutes les craintes.

Le baromètre baissait toujours; déjà il était impossible

de rien distinguer au large sur la rade. A quatre heures il faisait presque nuit; l'ouragan marchait toujours ***rinforzando*** ; ce n'était plus que rafales sur rafales, se laissant à peine le temps de reprendre haleine. La nuit fut effrayante, lugubre : la tempête redoubla de violence, le vent faisait entendre un bruit rauque et sauvage, tellement qu'il fut impossible de fermer l'œil, si l'on eût pu y songer en temps épouvantable ! Au milieu des gémissements et du sifflement de l'ouragan, tandis que tant d'équipages, battus du vent et des vagues, à l'agonie du danger, devaient lutter contre la mort, on entendait dans le lointain les hochures se démanteler, les habitations les plus solides s'ébranlaient, des torrents les inondaient; dans les appartements les mieux clos, d'invisibles courants d'air éteignaient les bougies.

A deux heures du matin, le vent sembla sauter au nord-ouest. Le cyclone s'apprêtait sans doute à faire le tour du compas. Quelle nuit, et qu'elle semblait longue ! C'était la nuit de Macbeth : une belle horreur remplie de poésie âpre et sauvage. L'anxiété des capitaines surtout était terrible ; pâles et consternés, ils tordaient leur barbe en silence : c'étaient les plus braves. Il y en avait qui pronostiquaient avec un calme effrayant le moment où leurs navires s'en iraient talonner à la côte, s'engloutir corps et biens dans un linceul d'écume; d'autres s'attendaient à les trouver le lendemain renversés sur les brisants, tandis que la mer, assouvissant sa dernière fureur, les déshabilleraient, jusqu'à leurs derniers débris, de leur mâture et de leur carcasse.

On entendit dès le point du jour un coup de canon d'alarme, ce luguble porte-voix de la tempête tiré à un trois-mâts qui, ne voyant pas la terre ensevelie dans un

suaire de brume, s'en allait, comme affolé, se jeter tête baissée sur les brisants de la Pointe-des-Jardins.

Au matin, le vent s'apaisa un peu, la tempête diminua d'intensité : on put sortir pour apprécier et chiffrer tous les malheurs de la nuit.

A l'intérieur de la ville, les arbres que couvre un éternel feuillage, s'ils n'étaient point cassés en deux, ressemblaient à autant de squelettes. On se portait en foule sur les places. Dans les rues, ce n'étaient que branches, feuilles et fleurs flétries ; fenêtres arrachées, cassées, abattues ! Les toitures étaient percées à jour ; des torrents s'incrustaient de tous côtés. Le ruisseau de la Rivière des Pluies, à peine jusque là un filet de cristal, s'était converti en une immense nappe d'eau, dont on n'apercevait plus l'autre bord. La rivière de Saint-Denis tombait en cascade et roulait vers la mer des roches et des troncs d'arbres déracinés.

Toute la ville descendit au barachois, envers et contre la pluie qui, chassée par le vent, aveuglait et coupait la respiration. Là, que de tristes et désolants désastres à contempler ! Ce qui restait était encore un heureux bénéfice. Sur la plage expirait les dernières convulsions d'un violent ras de marée. Sur le port, les embarcadères étaient détruits ; quatre ponts du commerce entièrement arrachés par l'action destructive du fléau ; quelques tronçons encore debout, et çà et là quelques épaves que rejetaient les lames en s'amincissant sur la grève. Les débris du premier, en tombant sur ses voisins, les avaient rapidement démolis. Ainsi fait un enfant de son souffle capricieux pour les fantaisies de ses châteaux de cartes.

Des vingt-sept navires qui dansaient la veille une sarabande effroyable, pas un seul à l'horizon de l'opaque

manteau qui s'élevait sur la rade. En vain les longues-vues l'interrogeaient : plus rien que le sifflement de la brise, rien que la brise soulevant encore avec violence sa poitrine en fureur.

Le magnifique pont en fer du Gouvernement était entièrement mutilé à l'endroit où il devait se raccorder avec le quai. Son tablier enlevé, disparu ; les batayoles qui couraient dans toute sa longueur, brisées ou tordues comme des fils de laiton ; plus de huit cents tonneaux de galets amoncelés dans le barachois ; toutes les embarcations séquestrées derrière ces nouveaux talus. La mer agitée dans des proportions regardées impossibles jusque-là, était venue condamner, par des murailles de galets, les portes de tous les établissements s'ouvrant sur le littoral. L'hôtel des douanes et l'administration de la poste, à plus de trente mètres au-dessus du niveau ordinaire, avaient été seuls respectés. Depuis le coup de vent de 1820, de mémoire d'habitants, on n'avait jamais rien vu de semblable.

Le vent soufflait encore avec violence ; les lames continuaient à briser leurs gros bourrelets d'écume sur les remparts du cap Bernard. On pouvait difficilement se tenir debout sur le pont pour contempler les dégâts de la rade, et cependant des groupes désolés se formaient sur les plus tristes conjectures.

« Quel désastre, disait-on, pour le commerce, pour
» l'agriculture et pour l'industrie ! surtout pour tous ces
» navires qui garnissaient la rade, à la veille de trans-
» porter en France toutes les richesses de l'île, ou de
» verser dans la colonie tout ce que le génie européen a
» réalisé de prodiges ! Quel avenir pour eux ! pour ceux
» qui reviendront ! maintenant qu'il n'y a plus de doutes
» sur la destruction des débarcadères !... Combien faudra-

» t-il de temps pour réparer tous ces graves dommages !
» Que faire avec les extrémités endommagées des deux
» seuls ponts que le fléau ait daigné épargner !... »

La consternation était générale : on n'avait point de nouvelles des quartiers. Les rivières, en descendant des montagnes, avaient coupé les communications. Les radiers étaient emportés, les chemins défoncés ; les ravins coulaient de tous côtés avec fracas. Toute la journée fut livrée aux plus tristes commentaires. Qui pouvait savoir si le terrible cyclone avait dit son dernier mot, surtout après n'avoir parcouru que la moitié du compas ? Comment prévoir si ce moment de répit n'allait pas être suivi de catastrophes plus désolantes ?

Deux longs jours se passèrent ainsi. Vers le milieu du troisième, un gendarme à cheval vint, au risque de sa vie, porter des nouvelles qui allaient jusqu'à Saint-Benoist. Tous les bruits de trois-mâts à la côte étaient heureusement démentis. La rivière des Marsouins rompant ses digues, avait submergé pendant quelques heures une partie du quartier. Les ponts de la marine jusqu'à Saint-André, les ponts du Bourbier, du Champ-Borne, de Sainte-Marie et du Bois-Rouge étaient devenus la proie des flots. Dans les hauts de l'île, la riante nature du Brûlé, cette gracieuse oasis, ce ressouvenir de la France, était un des points les plus rudement éprouvés ; désormais, morne comme son nom, horriblement ravagé dans ses plus charmants cottages.

Une partie de la population de Saint-Denis avait fait élection de domicile sur le port, devenu le bureau des nouvelles. A chaque instant arrivait par courriers le récit de nouveaux désastres, dont on faisait la lecture à haute voix : dans tous les quartiers de l'île la tempête avait promené ses effrayants ravages. Dans toutes les bouches

ce n'étaient que plantations de café anéanties, récoltes ruinées, champs de cannes abattus, sucreries écroulées, maisons découvertes ou déplacées. Dans la partie du vent, pas un latanier, pas un palmiste, pas une case n'étaient restés debout.

A Saint-Paul, le fléau avait aussi passé par là. Le superbe pont en fer, l'orgueil du quartier, n'offrait plus que les débris de son ancienne splendeur. Trente cadavres de Malabards broyés sur les galets avaient été déposés par la mer, comme à regret, sur la plage. Les radiers de la Ravine aux Trois Bassins, de la Ravine du Trou, ne formaient plus que des V avec les routes ; de chaque côté, un talu de vingt mètres servait de passage aux ravines.

Saint-Pierre, le quartier le plus éprouvé d'ordinaire, était le seul épargné. Pas un bloc des jetées n'était dessoudé ; la passe s'était légèrement ensablée, et la rivière d'Abord descendait, grande et menaçante, dans un large sillon.

De tous les points partaient des hommes pour réparer les désastres : les ateliers de condamnés s'échelonnaient sur toutes les routes.

Le 22 janvier, le temps commença à se nettoyer de ses nuages orageux : le ciel bleu des poètes reparut. Quelques navires se montraient à l'horizon, mais la vigie du fort leur fit reprendre le large. Ils s'éloignèrent.

Dans la journée du lendemain cependant, le *Pierre-Eugène,* son pavillon national en berne, coulant bas d'eau et démâté de son mât d'artimon, arriva jusqu'au mouillage. Le *Joûteur* venait derrière lui, sans avaries apparentes ; les deux premiers ils laissèrent tomber leurs ancres. Bientôt ce fut pitié que de voir revenir au mouillage le convoi funèbre de tous ces navires qui

plus, qui moins écloppés, comme des braves qui s'acheminent vers l'ambulance après le combat. A chaque instant on en signalait de nouveaux : c'étaient le *Rubens,* privé de son mât d'artimon ; l'*Eléonore,* avec son seul mât de misaine ; le *Gaston-et-Félicie,* sans grand mât, sans embarcation, sans mât d'artimon ; le *Robur* sabordé à babord ; le *Batavia* rasé comme un ponton ; l'*Aquitaine* avec sa cargaison fondue, ses bastingages emportés ; le *Château-du-Gol* horriblement maltraité, et combien d'autres se trouvaient dans la nécessité de se diriger vers Maurice pour monter sur le *patent slip* du Port-Louis. Trois enfin manquaient à l'appel, le *Sylphe,* l'*Alice-et-Raymond* et la goëlette coloniale l'*Amélie :* on avait sur leur sort les plus tristes inquiétudes.

. . . .

Huit jours s'écoulèrent. Comme tout passe, ainsi le veut la loi des contrastes ici-bas, la journée du coup de vent n'était déjà plus qu'un souvenir. La crise était passée ; le ciel avait reparu plus radieux qu'avant la tempête ; la mer balançait ses lames profondes, et les montagnes se détachaient en noir sur le fond du ciel bleu. Les dégâts se réparaient lentement, mais les trois absents n'avaient point reparu. Ils ne devaient point reparaître.

NAUSCOPIE.

FAITS D'OBSERVATION

CONCERNANT CETTE FACULTÉ VISUELLE

Par M. Huette.

La nauscopie est une faculté particulière de l'organe de la vue, qui a pour objet principal, pour ceux qui en sont doués, de leur permettre d'apercevoir à l'œil nu, à de grandes distances, les navires qui sillonnent les mers. Cette faculté, qui se fortifie encore par un constant exercice, et que les anciens décoraient du titre pompeux d'art, peut être appelée, quand elle existe à un degré exceptionnel, à rendre d'importants services, ainsi que le récit des faits suivants va le démontrer.

Pendant les trente premières années de ce siècle, il n'était bruit à l'île de France, aujourd'hui île Maurice, que de la perspicacité oculaire dont jouissait un habitant de cette colonie qui s'appliquait sans cesse à signaler la présence de navires dont personne ne pouvait constater l'existence. Cette faculté nauscopique s'était également

développée chez un second individu, sous la direction du premier, et ces deux hommes étaient devenus un objet d'étonnement général dans la colonie.

Des témoignages dont l'authenticité ne laisse pas de prise au plus léger doute, recueillis sur les lieux mêmes par M. le capitaine Achille Peltier, commandant un navire de commerce de la place de Nantes, et fortifiés de plus par ses relations personnelles avec ces deux extraordinaires clairvoyants, deviennent une garantie suffisante de la véracité des faits auxquels ils se rapportent.

Bien que, notamment dans l'année 1829, époque de l'un des derniers voyages du capitaine Peltier dans la colonie, l'aptitude visuelle que possédaient ses deux voyants se trouvât assez notablement affaiblie par l'effet de l'âge, ils en conservaient encore une assez forte dose, vers la fin de leur carrière, pour qu'elle fût confirmative de leur passé.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, aussitôt que le temps leur paraissait favorable, les deux persévérants observateurs réussissaient à annoncer deux ou trois jours à l'avance l'arrivée des navires dont ils percevaient les images par réflexion dans certains nuages, quand la vue directe le leur eût rendu impossible en raison de la courbe de la terre, par rapport au point où ils avaient l'habitude de se placer.

Voici du reste à ce sujet ce que dit M. le capitaine Peltier concernant le plus célèbre des deux voyants, M. Feillafé :

« Dès mon premier voyage à l'île Maurice, dans l'année 1818-1819, je fus porté à ajouter une foi entière à l'étonnante faculté dont jouissait depuis plus de vingt ans le singulier personnage dont la réputation de clairvoyance s'étendait dans tout le pays. Il était presque

haque jour parlé sur le port des nouvelles de mer données par M. Feillafé, et presque chaque jour aussi, les signaux établis à une hauteur de quatre cents mètres, sur le versant de la montagne de la découverte, prouvaient au public que l'observateur ne s'était pas trompé en annonçant, dès la veille, le prochain passage, la direction de route, ou l'arrivée d'un navire qu'il désignait toujours par le nombre de ses mâts.

» Quant aux incrédules, s'il s'en rencontrait parfois ; c'était seulement parmi les étrangers nouvellement débarqués, car je ne pense pas qu'alors un seul créole du Port-Louis se soit jamais avisé de révoquer en doute l'existence d'une puissance de vision presque journellement éprouvée.

» Les anciens habitants de Maurice se rappelaient avec reconnaissance les nombreux services rendus au pays par M. Feillafé à l'époque des grandes guerres de l'Empire, et surtout quand il s'agissait de diriger la sortie d'un corsaire pour le faire échapper à la surveillance des croiseurs anglais. C'est ainsi qu'en 1810, M. Feillafé fit connaître, deux ou trois jours à l'avance, au général Decaen, alors gouverneur de l'île, la prochaine arrivée de la nombreuse flotte anglaise, sous l'attaque de laquelle la colonie, après une héroïque défense, finit par succomber ; mais au moins ce salutaire avertissement, avait-il pu permettre de prendre des dispositions qui rendirent la capitulation des plus honorables.

» Une fois, à ma connaissance, M. Feillafé parut s'être trompé dans ses prédictions ; mais il fut bientôt facile de se convaincre que son erreur provenait plus de sa bonne foi que de la réalité. Ce jour, il annonça avoir vu au vent de l'île deux bricks faisant route sur Maurice, beaupré sur poupe et constamment très près l'un de l'autre,

ce qui lui faisait supposer que le second de ces bricks était remorqué par le premier pour cause d'avaries majeures dans sa coque ou son gouvernail, car il avait très bien distingué tous les mâts. Il ajouta qu'en admettant la constance de la brise, ces navires devraient mouiller le lendemain. En effet, vers la fin du jour indiqué, il vint au mouillage, non pas les deux bricks attendus, mais bien un navire arabe à quatre mâts, tel qu'on n'en avait jamais vu à Maurice.

» Arrivons maintenant à l'époque où il me fut donné de connaître personnellement M. Feillafé ; c'était dans les années 1827, 1828 et 1829 : M. Feillafé était un homme fort estimable, dont l'éducation avait été à peine ébauchée, et qui, par suite, avait conservé un certain ton de brusquerie dans ses manières.

» Un jour, pressé par les questions que je lui adressais sur sa faculté organique qu'il appelait une science, il me répondit : Si vous avez de bons yeux et deux mois à perdre, si vous voulez vous lever de très grand matin et vous coucher très tard, rendez-vous deux fois par jour à tel endroit de la montagne longue ; vous m'y rencontrerez souvent ; vous fixerez vos yeux sur la partie du ciel où vous me verrez regarder, et peut-être, après ce temps d'étude, saurez-vous voir comme moi.

» Mes affaires ne me permettant pas de me livrer à ce genre d'exercice, il ne fut pas donné de suites à cette proposition. Cependant, un soir, à l'heure du soleil couchant, conduit par une circonstance fortuite dans les environs du lieu indiqué ; je fis un détour pour y arriver, et vis bientôt M. Feillafé en compagnie de son ami intime M. Duperré, qui possédait, disait-on, la même clairvoyance que lui, mais à un moindre degré. Tous deux étaient couchés sur le dos, très rapprochés l'un de l'autre,

et dans une position inclinée vers l'orient, où ils regardaient le ciel avec une grande attention, en conservant le plus profond silence. M. Feillafé répondit à peine à mon salut, et son ami ne parut pas même s'apercevoir de ma présence. Je les quittai après quelques instants, persuadé que je m'étais rendu importun.

» M. Feillafé et son ami M. Duperré moururent en 1833 ou 1834, sans avoir laissé à personne le véritable secret de leur moyen de vision, si toutefois ils en possédaient un.

» D'après ce qui précède, disait en terminant M. le capitaine Peltier, ce ne peut être que dans les souvenirs de ceux qui ont particulièrement eu connaissance des faits relatifs à ces deux hommes qu'il faudrait recourir pour puiser la confirmation et retrouver les éléments d'une chose à peu près perdue, et qui, si elle était remise en pratique, deviendrait, sans aucun doute, l'objet d'un puissant intérêt. »

A ces deux citations recueillies parmi un grand nombre de celles de même nature, qui toutes se rapportent à MM. Feillafé et Duperré, il peut être ajouté, comme preuve de leur possibilité, qu'il existe un grand nombre de personnes qui, sans l'avoir jamais expérimenté, possèdent des facultés visuelles analogues. De nombreuses citations pourraient être invoquées à l'appui de cette assertion, surtout si l'on voulait faire entrer en ligne de compte la nature du climat où se trouvaient placés les deux nauscopites dont il vient d'être parlé. Chacun sait, en effet, qu'à l'île Maurice la transparence de l'atmosphère est telle que les réfractions y sont, à peu de chose près, considérées comme de nulle valeur, et que les nuages y font l'office de miroirs, dans lesquels, avec une persévérante

étude, on peut parvenir à distinguer les objets qui viennent s'y peindre.

Ce qui confirme l'opinion qui vient d'être émise en faveur de la diaphanéité de l'atmosphère d'un climat dont la latitude sud est à peu de chose près la limite du tropique, c'est qu'à l'époque de la paix d'Amiens, date d'un voyage fait en France par M. Feillafé, il ne put y réaliser aucun des merveilleux effets qu'il obtenait à l'île Maurice.

Voir et savoir voir sont les deux conditions qui, réunies, forment une parfaite organisation oculaire; ces deux conditions, quand elles sont isolées, n'en caractérisent plus qu'une incomplète, ce qui veut dire qu'une perception visuelle, quelque parfaite qu'elle soit, ne suffit pas seule pour déterminer l'appréciation des choses vues, mais bien pour que cette appréciation soit complète il faut y ajouter une intelligente étude de l'exercice de la vue.

C'est sur l'application de ce principe à la spécialité nauscopite, que MM. Feillafé et Duperré avaient ici le mérite d'établir la base de leurs opérations.

Dans l'état général des choses comme dans l'état individuel, l'accomplissement de chaque dessein exige nécessairement l'assistance de l'agent organique dans le domaine duquel ce dessein se renferme. C'est ainsi que tout ce qui a trait à l'agent organique qui préside à la vision peut à bon droit le faire considérer tout à la fois comme le plus délicat dans sa constitution et comme étant celui qui en présente le plus de variétés.

Sans chercher à nous immiscer dans la série des affections qui différencient les modes de perception de la vue, nous pouvons établir que, abstraction faite de ces dernières, et bien que rien d'anormal ne se manifeste visiblement dans l'état des yeux, presque tous sont loin de pouvoir être utilement appliqués à une fonction déterminée.

La presbitie ou vue à grande portée, n'est qu'exceptionnellement le propre de la jeunesse, et quelquefois, quand il en est ainsi, elle devient un fâcheux élément de conservation pour ceux qui, de bonne heure, en sont dotés.

La miopie, au contraire, ou vue à portée restreinte, quand elle n'est pas prononcée au point de pouvoir être rangée dans la catégorie des véritables infirmités, est la vue naturelle aux adolescents, et devient, en avançant en âge, une des meilleures constitutions de la vision humaine.

La première de ces vues, en tant qu'elle est considérée comme une conséquence de l'âge, consiste dans une dépression du globe de l'œil et surtout des milieux réfringents qui en sont la partie optique.

La seconde, ou la miopie, pêche par un excès contraire; au lieu de dépression, il y a dans ce cas excès dans la courbure des milieux réfringents de l'œil, et par suite, une convergence trop rapprochée des rayons visuels sur la rétine ou partie de l'organe sur laquelle ils viennent se peindre.

A l'un et à l'autre de ces états, il peut être remédié par l'assistance de lentilles concaves ou convexes, selon qu'il s'agit de rapprocher ou d'éloigner de la rétine la convergence des rayons émanant des objets qui viennent s'y peindre. Mais le secours de ces lentilles cesse d'être efficace, quand des causes étrangères à celles qui viennent d'être signalées compromettent l'action de la vision.

Sans même invoquer l'état maladif de l'organe de la vue, et sans miopie ni presbitie bien caractérisées, il existe, chez certains individus, de fâcheuses conformations de cet organe qui le rendent impropre à quelque bon usage que ce soit; ce défaut de bonne conformation qui réside, ou

dans l'irrégularité des courbures sphériques des milieux solides traversés par la lumière, ou dans la densité anormale des milieux fluides qui entourent les premiers, constitue ce qu'on peut appeler une mauvaise vue à laquelle il n'est possible d'apporter aucun remède, et qui rend impropre celui qui en est affecté, à mal voir de loin comme de près.

Cette dernière condition, la plus fâcheuse de toutes, hors les cas d'amaurose et de cataracte, ne conduit pas toujours à la cécité; mais comme les secours de l'optique ne peuvent rien pour l'améliorer, et que la science oculistique est également impuissante à son égard, ceux qui sont condamnés à la supporter ne peuvent jamais exceller dans aucun genre de travail.

L'organe de la vue, et surtout de la vue à longue portée, est parmi ceux dont la Providence a doté l'espèce humaine, le plus développé dans l'état de nature; plus les hommes, au contraire, vivent dans des espaces restreints, plus ils se livrent à des occupations exigeant de l'assiduité et de l'application, et plus le degré de perception des objets éloignés s'affaiblit chez eux. On a constaté à cette occasion, que lors de la conquête par les Hollandais du cap de Bonne-Espérance, les Hottentots signalaient leurs navires à la vue simple à une distance plus grande que les Européens, à l'aide de leurs lunettes d'approche. D'un autre côté, ces mêmes hommes à la vue si perçante, n'auraient pas été capables de distinguer les détails d'une gravure ou d'une pièce d'horlogerie de poche, quand même ils auraient eu l'intelligence de sa forme.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, bien que l'organisme joue le principal rôle dans la perception des objets vus à grandes distances aussi bien qu'à distances rapprochées, encore est-il exigible qu'il soit dressé à chacun de ces

exercices. La première de ces aptitudes, développée à un degré supérieur chez MM. Feillafé et Duperré, son élève, leur permettait de réaliser des choses qui devaient à juste titre impressionner les imaginations, quoi qu'elles pussent cependant être susceptibles de démonstration.

Tous ceux qui ont navigué ou seulement habité des ports de mer ayant pour perspective l'horizon du large, ont pu constater des exemples de nauscopie par vision directe. C'est ainsi que certaines personnes signalent des navires au large, par la seule apparition de leur mâture, quand d'autres ne les aperçoivent qu'alors que leur coque devient visible, c'est-à-dire un certain temps après les premières.

Les faits de cette nature deviennent d'autant plus remarquables, que le lieu d'où on observe est plus élevé au-dessus du niveau de la mer; mais M. Feillafé et son collègue Duperré n'avaient même pas besoin de se conformer à la condition de l'étendue de l'horizon proportionnée à la hauteur de l'œil, puisqu'ils y suppléaient par la représentation des navires dans les nuages, en vertu de la loi de l'égalité de valeur de l'angle d'incidence et de l'angle de réflexion. Mais cette sorte d'impression réfléchie comportant par cela même un grand affaiblissement dans sa lumière, devenait d'autant plus difficile à percevoir.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la remarquable faculté visuelle que possédaient MM. Feillafé et Duperré, bien qu'empreinte d'une espèce de caractère merveilleux, ne peut pas cependant être considérée comme une chose surnaturelle. En réunissant les quelques documents qui font la matière de cette notice, nous n'avons cédé qu'à une seule pensée, celle de ne pas laisser perdre la trace d'une manifestation nauscopique poussée peut-être au plus haut

degré qui ait été constaté, et dont le nombre des personnes qui peuvent encore en rendre témoignage diminue chaque jour et tend à disparaître totalement (1).

---

(1) Les nuages dans lesquels les images des navires paraissent par réflexion sont ceux que les marins appellent balles de coton ou les cumulus des météorologues.

NOTE

SUR L'EMPOISONNEMENT DES PLANTES

D'HERBIER

Par M. Ed. Dufour, licencié ès sciences.

La conservation indéfinie des plantes d'herbier est une difficulté qui préoccupe tous les botanistes, et j'ai l'espoir d'être agréable à nos collègues en leur donnant quelques indications sur les moyens d'arriver plus facilement à ce résultat.

Les deux seuls agents employés jusqu'ici avec succès sont le sulfure de carbone et le bichlorure de mercure ou sublimé corrosif.

L'emploi du sulfure de carbone est recommandé par d'habiles naturalistes, au nombre desquels on peut citer MM. Doyère, Lenormand, Weddell et Boreau.

Ce procédé a l'avantage d'être d'une exécution très rapide et de ne présenter aucun danger pour l'opérateur. Mais il a l'inconvénient, tout en détruisant les insectes existants,

de ne pas mettre les plantes à l'abri de ravages ultérieurs.

Le bichlorure de mercure présente seul ce dernier avantage ; les plantes imprégnées sont préservées indéfiniment, pourvu toutefois qu'elles aient été tout d'abord bien desséchées et qu'elles soient ensuite soustraites à l'humidité atmosphérique. Dans le cas contraire, en effet, le contact des matières organiques peut ramener, comme on l'a dit, le bichlorure de mercure à l'état de protochlorure inerte ; réaction qui ne saurait évidemment se produire, pas plus qu'aucune autre, entre corps parfaitement secs.

Mais ce procédé si sûr présente de graves inconvénients.

Les plantes devant être trempées une à une dans la dissolution alcoolique du sublimé ou lavées au pinceau avec cette même solution, l'opération est très longue, et pendant tout le temps qu'elle dure, le préparateur est exposé au dégagement d'abondantes vapeurs alcooliques, occasionnant fréquemment de pénibles céphalalgies.

Il est d'ailleurs impossible que, pendant un aussi long travail, les doigts ne soient souvent en contact avec le sublimé, ce qui suffit à provoquer une abondante salivation, léger symptôme de l'empoisonnement mercuriel.

D'un autre côté, il y a évaporation en pure perte d'une très grande quantité d'alcool, dont le prix est fort élevé ; ce qui fait considérer l'empoisonnement d'un herbier comme très onéreux par un grand nombre de botanistes.

J'ai donc pensé qu'il y aurait intérêt à chercher un procédé plus rapide, plus économique et moins dangereux pour l'empoisonnement des plantes à l'aide de la dissolution alcoolique de sublimé corrosif.

Je me suis arrêté au moyen suivant, à l'essai duquel

j'étais encouragé depuis longtemps par de savants botanistes, et qui m'a pleinement réussi.

On opère dans un vase en terre, en verre ou en bois, sans aucun métal, qu'attaquerait le bichlorure de mercure. Ce vase, de forme rectangulaire, est à bords verticaux, sa longueur et sa largeur intérieures doivent être aussi exactement que possible celles du papier d'herbier; la profondeur est arbitraire et dépend du nombre de plantes qu'on veut empoisonner à la fois.

Les plantes extraites des feuilles d'herbier sont disposées dans le vase par couches aussi égales que possible. Celles d'une même feuille sont rapidement entourées d'un fil portant un numéro écrit au crayon sur parchemin et correspondant à celui laissé dans la feuille, qui peut être écrit à l'encre sur du papier.

On pose sur la pile de plantes une feuille de verre, pour la niveler. On verse alors dans le vase la dissolution alcoolique de sublimé corrosif contenant, comme à l'ordinaire, trente grammes de sublimé par litre d'alcool. Au bout de quelques minutes de contact, appuyant la feuille de verre sur les plantes, on transvase dans un flacon, à l'aide d'un entonnoir de verre, l'alcool non absorbé; on presse même légèrement pour exprimer le liquide.

On enlève alors la feuille de verre et on laisse sécher, soit dans le vase même, soit plutôt sur une grille en bois, si l'on veut empoisonner immédiatement une autre pile de plantes.

Quelques heures suffisent pour la dessiccation de chaque paquet. On replace ensuite les plantes dans leurs feuilles respectives indiquées par les numéros.

L'expérience a démontré qu'il n'y avait pas à craindre d'adhérence ni de déformation des feuilles des plantes,

pourvu qu'on séparât les échantillons avant que la dessiccation fût par trop avancée.

Cependant, pour quelques plantes à feuilles très découpées et surtout pour les petites plantes cryptogames qu'un simple fil retiendrait mal, il y a quelque avantage à disposer les échantillons, avec leurs numéros respectifs, entre des morceaux rectangulaires d'une sorte de tulle gommé, dit *mousseline singalette,* dont l'apprêt n'est pas enlevé par l'alcool et qui conserve indéfiniment sa rigidité.

Ayant appliqué à un grand nombre de plantes l'ancien mode d'empoisonnement et celui que je propose, il m'est possible d'établir des résultats comparatifs qui sont tout-à-fait à l'avantage de ce dernier.

Les plantes de deux mille feuilles d'herbier, empoisonnées par le procédé ordinaire, ont absorbé vingt litres d'alcool et exigé un travail effectif de plus de quatre-vingts heures, pendant lesquelles l'alcool était incessamment respiré.

Pour empoisonner le même nombre de plantes par la nouvelle méthode, il n'a fallu employer que cinq litres d'alcool. Le vase dans lequel j'opère contenant, en moyenne, cent espèces, j'ai dû faire vingt opérations d'une durée de deux heures chacune, dont moins de cinq minutes pour la manipulation de la dissolution alcoolique; soit en tout une heure et demie sur les quarante heures de travail effectif.

Je me suis assuré d'ailleurs que le degré aréométrique de la dissolution et par conséquent le rapport entre les quantités d'alcool et de sublimé corrosif n'avait pas sensiblement changé pendant toute la durée des opérations.

En résumé, gain de la moitié du temps, économie des trois quarts de l'alcool et du sublimé, et réduction à une durée cinquante fois moindre d'une manipulation dange-

reuse, tels sont les avantages qui m'ont déterminé à porter les résultats de mes essais à la connaissance des naturalistes.

Puissent ces indications être utiles à ceux qui sont obligés, comme moi, de compter avec le temps, ou qui cherchent à lui donner le meilleur emploi.

Je serais particulièrement heureux que cette simplification des procédés pût déterminer l'empoisonnement de précieuses collections menacées autrement d'une destruction certaine, et dont les possesseurs ont été arrêtés jusqu'ici par des considérations de temps, de dépense et même d'hygiène personnelle.

Nantes, le 25 juillet 1863.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

de la Société Académique de la Loire-Inférieure,

PENDANT L'ANNÉE 1862-63,

Par le Dr E. Vignard, chirurgien suppléant des Hôpitaux de Nantes.

Messieurs,

Je viens aujourd'hui, en qualité de secrétaire de votre Section de Médecine, vous rendre compte de ses travaux pendant l'année 1862-1863.

M. le docteur Trastour, en prenant possession du fauteuil de la présidence, nous a dit, en quelques mots sortis du cœur, la vie laborieuse et dévouée, le caractère excellent de notre regretté confrère le docteur Villeneuve, enlevé si prématurément à ses nombreux amis.

M. le président nous a lu ensuite, sur les difficultés de la pratique médicale, un discours que je voudrais vous lire tout entier ; les citations suivantes vous en feront connaître l'esprit et la haute valeur :

« Dans un temps comme le nôtre, dit M. le docteur Trastour, où tout est sans cesse remis en question, où

l'on ne reconnaît plus guère ni autorité, ni règle, ni lois ; quand partout l'inspiration personnelle, la fantaisie et le caprice règnent sans frein et sans mesure, il me semble qu'il est utile de remonter assez souvent à l'essence même des choses, de chercher jusqu'aux fondements de la science un point d'appui solide, d'envisager les difficultés, de marquer les limites de l'art pour marcher en avant, résister aux attaques injustes et ne pas tomber dans le scepticisme, le découragement et la confusion, qui nous menacent de toutes parts. »

Après avoir exposé avec un talent remarquable les deux ordres de difficultés que rencontre le médecin praticien :

1° Les difficultés inhérentes à la médecine elle-même;

2° Les difficultés qui viennent des malades ;

Notre savant confrère termine son discours de la manière suivante :

« Les malades ont la médecine qu'ils méritent ; il se trouvera toujours, en effet, des hommes prêts à tirer profit, sans conscience et sans pudeur, des faiblesses, des illusions des malades, de leur amour du merveilleux, de leur attrait pour le nouveau et l'inconnu. Mais cela ne découragera point et ne fera point varier la médecine, qui prend la science pour base, l'honneur pour guide, le bien pour but ; faite aux épreuves, elle continuera à marcher, modeste, mais digne ; elle continuera à lutter dans l'intérêt des malades et de la vérité, à éclairer les ignorants, à soutenir les faibles, et le respect, la considération, la confiance lui resteront ou lui reviendront toujours. »

Notre président nous a encore lu une Notice biographique de notre vénéré collègue M. le docteur Lafond, devenu l'ami de tous ses confrères après en avoir été le maître.

« M. Lafond, dont la mort a ému la cité entière, n'a pas besoin d'éloge ; ses œuvres, auxquelles il devait tout, parlent assez haut en sa faveur. Soixante ans d'exercice de la chirurgie dans les hôpitaux, quarante ou cinquante ans de professorat, une immense pratique continuée tant que ses forces le lui ont permis, et dans le cours de laquelle il a rendu une multitude de services à une multitude de personnes de tout rang et de toute condition, en voilà bien assez, dit M. le docteur Trastour, pour que sa mémoire soit religieusement gardée et longtemps bénie. »

Après avoir énuméré les travaux de notre excellent maître, M. le président exprime ainsi l'opinion de tout ceux qui ont connu M. Lafond :

« Mais comment peindre la physionomie si originale de ce maître regretté sans vous retracer sa vie entière ? N'était-ce pas surtout dans sa pratique hospitalière et privée, plus encore que dans ses leçons, que sa science apparaissait ? Sa science se montrât-elle jamais seule ? Avec la vivacité de son esprit, avec les ressources de ses connaissances profondes et étendues, de son expérience consommée, n'avait-on pas toujours à admirer en lui ce charme d'amabilité, de bienveillance, de sensibilité affectueuse qui lui gagnait tous les cœurs ? Avec sa science, n'apportait-il pas toujours la consolation et l'espérance à ses malades ? On était toujours heureux de le voir ; il rassurait, il relevait, il encourageait si bien, qu'il allégeait réellement le poids de la douleur. »

La mort est venue une troisième fois frapper notre Section ; quelques jours après M. Lafond, nous conduisions à sa dernière demeure M. le docteur Moriceau ; il me suffira de citer quelques mots de la Notice biogra-

phique que nous a lue M. le président, pour vous peindre l'homme savant et honorable que nous avons perdu.

« Un nouveau deuil, dit M. Trastour, a atteint notre famille médicale. Dans la personne de M. Moriceau, nous avons perdu un collègue estimé, respecté, aimé de tous; un médecin honnête, laborieux, érudit; un homme modeste, mais d'un esprit élevé, d'un cœur sensible et d'une grande sévérité de principe. »

Heureux, Messieurs, ceux dont on peut dire de pareilles vérités.

Je vais maintenant vous exposer successivement les travaux qui ont trait à l'obstétrique, à la médecine et à la chirurgie.

M. Pihan-Dufeillay fils nous a lu un compte-rendu de l'ouvrage d'un médecin anglais distingué, le docteur John Little, qui s'efforce de prouver l'influence qu'ont la mort apparente et l'asphyxie du nouveau-né sur l'état mental et sur la production de certaines difformités permanentes de l'enfance et de l'âge adulte.

Malgré la manière brillante avec laquelle est présenté ce compte-rendu, malgré toute la science mise par notre confrère au service du docteur John Little, les idées trop exclusives de l'auteur anglais sont très heureusement combattues par M. Aubinais, si compétent dans tout ce qui a trait à l'art obstétrical; pour notre confrère, les causes réelles des difformités décrites par le médecin de Londres sont : les chocs reçus par le fœtus encore dans l'utérus, les breuvages abortifs, les applications de forceps brutalement faites, l'abus du seigle ergoté et aussi les impressions morales de la mère pendant la gestation.

M. Aubinais, qui a toujours le talent d'intéresser la Section, nous a lu cette année une curieuse *observation*

de ponction de l'utérus à travers la paroi abdominale.

Il s'agit d'une fermière de quarante-quatre ans, atteinte d'ascite symptomatique d'une hypertrophie du cœur, dont la grossesse était méconnue par la malade, déjà mère de deux enfants, et par l'officier de santé qui lui donnait des soins. Le trocart plongé dans la cavité abdominale pour en évacuer la sérosité épanchée, traversa la paroi utérine et fit à l'enfant une piqûre à la hanche droite. M. Aubinais a mis à profit ce fait rare pour montrer de combien de difficultés est entouré, dans certains cas, le diagnostic de la grossesse, et pour prouver que la ponction de l'utérus pendant la gestation n'est pas toujours aussi grave qu'on le croit généralement, puisque la malade ne succomba que quelques mois plus tard par suite d'une asystolie devenue de plus en plus complète; la piqûre de l'enfant s'était du reste très promptement cicatrisée.

M. Joüon nous a lu une *observation d'obstruction de l'iléon par un calcul biliaire tombé dans l'intestin par une perforation du duodenum.*

Cette observation, rédigée avec une clarté extrême, présente comme particularité intéressante l'emphysème intestinal, constaté à l'autopsie et dont notre confrère explique la formation d'une façon aussi satisfaisante qu'ingénieuse.

Le fait rapporté par M. Joüon a encore ceci de remarquable, c'est que tous les phénomènes graves observés pendant la vie pouvaient se rapporter à l'étranglement d'une hernie ombilicale que la malade portait depuis longtemps et qui était devenue douloureuse à la pression depuis quelques jours, tandis qu'au contraire la cause réelle des accidents qui ont déterminé la mort était l'obturation du tube

digestif par le calcul biliaire. En présence d'un fait pareil, combien il était facile de se méprendre et de se laisser aller à pratiquer le débridement de la hernie, dont l'étranglement semblait si évident; notre confrère ne se serait pas laissé prendre à ces apparences trompeuses; je n'en veux d'autres preuves que la précision intelligente avec laquelle sont analysés les divers symptômes présentés par sa malade.

M. Pihan-Dufeillay père, médecin des épidémies, a étudié avec le plus grand soin la constitution médicale de l'arrondissement de Nantes pendant l'année 1862, et a extrait d'un rapport présenté à M. le préfet de la Loire-Inférieure un important mémoire où il nous montre, avec le talent d'un hygiéniste consommé, dans quelles conditions se sont développées les diverses affections morbides qui ont sévi sur la population nantaise pendant l'année dernière.

Ce qui nous a surtout paru remarquable dans le travail de notre confrère, c'est la description de deux épidémies: l'une de fièvre typhoïde à Legé, l'autre de dysentérie à la Chapelle-sur-Erdre; ces deux épidémies, qui se sont présentées sous l'aspect le plus grave, ont donné à notre collègue l'occasion d'exposer ses idées sur la nature et sur le mode de développement des contagions en général. Le savant professeur pense que les mêmes causes produisent, suivant les circonstances, le typhus, la méningite cérébro-spinale, la fièvre typhoïde ou la dysentérie, affections qui, du reste, ne sont pour lui que des variétés de la même entité morbide, du typhus proprement dit. Cette manière de voir n'est pas celle de la majorité des médecins de notre époque; mais nous devons constater que M. Pihan-Dufeillay la défend avec la verve la plus

entraînante et accumule en sa faveur des faits nombreux parfaitement observés.

Dans la dernière partie de son mémoire qui a rapport à la prophylaxie et au traitement des épidémies, M. Pihan-Dufeillay a tracé d'une main sûre des règles qui seront certainement suivies par tous les praticiens désireux de combattre avec succès ces affections redoutables.

M. le docteur Letenneur a publié cette année une *observation de plaie pénétrante du cœur.* Le capitaine X..., qui fait le sujet de cet intéressant travail, s'était, dans un moment de surexcitation, porté un violent coup de compas dans la région pectorale gauche, et il était bientôt devenu évident qu'une blessure du cœur avait été produite.

Ce fait est venu prouver une fois de plus combien est difficile à résoudre le problème qu'on s'était déjà bien des fois posé : étant donné une blessure du cœur et certains symptômes, déterminer quelle partie de l'organe a été lésée. En effet, les phénomènes observés pendant la vie du capitaine X... et analysés avec une rare sagacité par le savant professeur de clinique, se rapportaient à une lésion des cavités droites, tandis qu'au contraire c'était le ventricule gauche qui avait été atteint par la pointe du compas.

L'année dernière, M. le docteur Joüon nous avait lu une élégante traduction d'un mémoire allemand sur les *cataractes lamellaires ou stratifiées ;* les progrès de la médecine opératoire, en ce qui regarde ces affections, ont été si rapides, que les moyens conseillés alors par M. Joüon ne peuvent plus se proposer aujourd'hui ; aussi sommes-nous heureux de signaler à la fois un nouveau et excellent travail de notre confrère et un progrès important de la thérapeutique oculaire.

Il y a vingt ans, pour donner ou rendre la vue aux malades atteints de cataractes stratifiées, on abaissait le cristallin, puis on en pratiqua l'extraction ; plus tard, on se contenta d'ouvrir sa capsule, laissant aux efforts de la nature le soin d'en opérer la résorption ; toutes ces opérations avaient le malheur de causer souvent la perte de l'œil, et, dans tous les cas, rendaient nécessaires l'emploi de verres convexes pour remplacer la lentille cristallinienne enlevée ou résorbée.

L'iridectomie qui doit être regardée comme un progrès immense, et qui consiste simplement à retrancher un lambeau de l'iris correspondant aux parties du cristallin restées transparentes, avait l'inconvénient d'augmenter la diffusion, en laissant entrer dans l'œil une lumière trop intense et de nécessiter ainsi l'emploi de lunettes sténopéiques.

Enfin, Messieurs, une dernière opération, l'iriddésis a été imaginée et vous allez immédiatement en comprendre tous les avantages : on ne touche plus au cristallin ni à la cornée ; on n'agrandit plus, outre mesure, le champ pupillaire ; on se contente, par une perforation de la sclérotique, de décoller le bord adhérent de l'iris et d'en extraire une partie qu'on fixe au dehors par une ligature ; de cette façon, la pupille n'est point agrandie, elle conserve la faculté de se contracter, elle a seulement été déplacée de manière à se trouver vis-à-vis la partie encore transparente du cristallin, et, pour qu'il ne manque rien à cette opération si simple et si ingénieuse, les faits sont venus prouver son innocuité et son action efficace pour arrêter les progrès de l'opacité du cristallin du côté où l'iris a été décollée. Je ne terminerai pas ce sommaire compte-rendu du mémoire de notre confrère, sans vous dire, après M. Joüon, que notre compatriote, M. le

docteur Guépin, a le premier peut-être conseillé et pratiqué cette opération du déplacement de la pupille, dernier terme de l'art en ce qui regarde le traitement des cataractes lamellaires.

J'ai encore à vous signaler, Messieurs, de nombreuses communications orales faites à la Section, par plusieurs de nos confrères, et dont quelques-unes m'ónt paru présenter un véritable intérêt. Ainsi M. le professeur Malherbe nous a dit en quelques mots l'histoire d'un malade atteint d'invagination intestinale et qui a pu se rétablir complètement, après avoir expulsé un fragment long de cinquante centimètres de son intestin grêle.

Depuis quelques années déjà, on a pratiqué la thoracentèse dans certaines inflammations de la plèvre s'accompagnant d'un vaste épanchement ; cette opération a l'extrême avantage d'enlever instantanément la cause des accès de suffocation qui font quelquefois périr subitement les malades atteints de pleurésie. MM. les docteurs Joüon et Hélie nous ont rapporté chacun l'observation d'un malade guéri par cette opération.

M. le professeur Hélie nous a encore décrit, avec la savante précision qui le caractérise, un cas d'atrophie musculaire progressive qu'il a observé dans son service à l'Hôtel-Dieu.

M. le docteur Rouxeau nous a dit avoir rencontré un cas d'hémiplégie chez une petite fille atteinte de diphthérite; l'observation de notre confrère est importante, en ce que la forme hémiplégique des paralysies diphthéritiques n'avait pas encore été signalée.

Messieurs, le règlement de la Section de Médecine était devenu insuffisant, quelques articles étaient inexécutables, d'autres appelaient de sérieuses modifications, certaines parties enfin présentaient des lacunes utiles à combler ; une commission, composée de MM. les docteurs Hélie, Blan-

chet, Derivas et Deluen, rapporteur, a bien voulu se charger de rédiger un projet de règlement qui, après une discussion approfondie, a été adopté presque en son entier par la Section.

Tels sont, Messieurs, les travaux qui ont occupé nos séances pendant l'année qui finit; mon seul désir est que l'incomplète analyse que je viens de vous lire, puisse vous prouver cependant que votre Section de Médecine reste toujours aussi laborieuse que par le passé.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 23 NOVEMBRE 1862

EN

Séance solennelle et publique de la Société Académique

DE NANTES

Par le Docteur F. BLANCHET, président.

MESSIEURS,

Une voix s'élève de tous côtés pour gémir sur *les malheurs des temps*. Ne l'avez-vous pas tous entendue cette voix lamentable? Elle est l'écho d'une pensée dont la formule varie, mais dont le fond est toujours le même : « *Quel temps, quel temps que le nôtre !... Dans quel temps vivons-nous !... Quelles misères que celles de notre époque !...* »

Toutes ces exclamations, et cent autres pareilles, qui frappent nos oreilles à chaque heure du jour, ne laissent pas à la longue que d'ébranler nos esprits et d'émouvoir nos cœurs.

Notre temps est donc bien mauvais, bien malheureux; les désordres sont donc bien grands, et les caractères

bien abaissés, pour susciter ces gémissements universels ? Et d'abord qui se lamente ainsi ? Quels sont les Jérémie dont les plaintes véhémentes semblent vouloir maudire notre siècle et notre génération ?

Hélas ! Messieurs, soyons réservés, et n'accusons personne. N'allez pas surtout chercher le coupable au loin ; regardez près de vous, bien près, plus près encore ; il est là, c'est vous ! Mais ne protestez pas, car c'est moi aussi, c'est tout le monde !

Pour nous le contemporain avec lequel nous avons soin de ne pas nous confondre, a tous les vices, tous les défauts. Toutes les imperfections sociales, tous les maux de l'univers, il en est la cause, le mobile, l'auteur. Ce travers de la nature humaine, et cette injustice, ne sont pas des choses nouvelles ; et quand le grand orateur de Rome s'écriait lui-même : « *O tempora ! O mores !...* » il ne faisait qu'exprimer une pensée déjà banale de son temps.

Cependant combien de personnes de bonne foi prennent à la lettre de pareilles assertions, et croient fermement que les choses vont incessamment de mal en pis, et que, de désastres en désastres, la société finira par s'engloutir dans la plus épouvantable catastrophe ?

Prouver l'inanité de ces craintes, et faire évanouir ce fantôme de nos imaginations troublées, me paraîtrait une tâche assez belle, et qui me tenterait peut-être si je me sentais une parcelle de ce talent d'écrivain ou d'orateur, que vous avez, Messieurs, si souvent applaudi à cette place même que j'occupe aujourd'hui. Mais ne craignez pas de moi une pareille entreprise qui nécessiterait un savant et méthodique discours. Quelques idées sans ordre sur le sujet désigné, quelques aperçus superficiels, en un mot une causerie incomplète, c'est là tout ce que je dois

me permettre pour reconnaître vos sympathiques suffrages, sans abuser de l'amitié, de l'amitié seule qui me les a décernés.

Je veux comparer notre temps aux temps passés, surtout au point de vue des œuvres de l'esprit, qui intéressent plus spécialement les Sociétés Académiques, et je ne ferai qu'effleurer les questions politiques et sociales, peu utiles à ma démonstration.

Les Lettres, les Sciences, les Arts ! N'a-t-on pas, en effet, dans ce parti pris de tout dénigrer que je stigmatisais tout à l'heure, prétendu que nous courions à leur décadence ? Et pourquoi ne pas dire tout de suite à leur ruine complète ? « *La poésie est morte,* crie-t-on chaque jour, *la littérature se corrompt et s'énerve, les intelligences s'affaiblissent et s'abaissent; elles ne comprennent plus le vrai, le juste et le beau; elles sont incapables des grandes choses! tout s'en va!...* » Et que sais-je encore ?... Les expressions manquent plus que la volonté à ce dénigrement impitoyable !

Eh bien ! Messieurs, cherchons ce qu'il y a sous cette fantasmagorie; osons regarder le monstre en face, et voyons s'il ne suffirait pas d'un léger souffle pour le faire évanouir.

Et s'il est vrai, comme on l'a souvent dit, que, pour trouver notre époque meilleure, il suffit de bien connaître celles qui l'ont précédée, examinons rapidement ce qu'ont été ces temps si vantés.

Ici, pour embrasser le passé d'un coup-d'œil et faire cet examen rapide que désirent votre impatience et la nôtre, il nous faudrait un pouvoir mystérieux, ou cette facilité merveilleuse avec laquelle l'imagination de notre enfance courait si vite dans le monde des géants, des génies et des fées. Essayons cependant, et franchissons

les siècles, en ne nous arrêtant qu'aux sommets de ces grandes époques qui surgissent dans les champs de l'histoire comme les phares de l'humanité.

Que voyons-nous sur ces sommets lumineux ? Les lettres et les arts fleurir à de longs, très longs intervalles, séparés comme par des éclipses de l'intelligence humaine. Nous distinguons à peine dans la nuit des temps, dans l'immensité de l'espace, la civilisation de la Chine et celle de l'Egypte, n'arrivant à nos yeux étonnés que comme des nébuleuses, à contours indécis, plus propres à exciter notre étonnement qu'à satisfaire notre curiosité.

Plus près de nous, brillent d'un éclat sans pareil l'Athènes de Périclès et la Rome d'Auguste ; plus près encore, mais avec une moindre clarté, Alexandrie et les villes des Califes, Bagdad et Cordoue. Nous voilà déjà en plein moyen-âge : Dante, Boccace, Pétrarque fondent la renommée des Républiques italiennes, consolidée plus tard par l'Arioste et le Tasse. Une seconde Rome, la Rome chrétienne, celle de Léon X, nous éblouit de sa gloire rajeunie, à laquelle participent ses nobles satellites, Venise, Gênes et Florence.

Sur une ligne parallèle, la *Renaissance* attire, dans notre beau pays de France, nos regards d'autant plus charmés qu'elle surgit entre deux sombres et désastreuses périodes, celle de nos interminables guerres contre les Anglais, et celle plus douloureuse encore de nos guerres de religion.

Enfin Louis XIV et son imposant cortége excitent en passant notre juste fierté, et nous arrivons par Voltaire et les philosophes du XVIIIe siècle, à ces contemporains, nos maîtres vénérés, qui, depuis la fin surtout de notre fameuse épopée guerrière et impériale, ont porté si haut la gloire des sciences, et tant fait pour illustrer notre siècle.

Ai-je besoin, Messieurs, de vous faire remarquer que ces grandes époques, dont je viens de faire l'énumération rapide, d'abord perdues dans la nuit des temps et séparées par des espaces immenses, se rapprochent de plus en plus les unes des autres, à mesure qu'on avance vers les temps modernes ? N'est-ce pas là déjà un fait considérable et tout rempli de promesses pour l'avenir de la civilisation ? D'abord des milliers d'années séparent les grandes manifestations de l'intelligence, plus tard un petit nombre de siècles, plus tard encore, et de nos jours, à peine quelques années. Il semble que l'esprit humain à son berceau ait eu besoin d'un repos dix fois séculaire après chacun de ses efforts ; il semble que de plus en plus vigoureux et viril, à mesure qu'il avance vers sa maturité, il soit devenu plus apte à creuser sans effort le sillon de la pensée, et que le jour est prochain peut-être, où, en pleine possession de sa force, il pourra sans relâche et sans fatigue manifester son activité féconde.

Bien d'autres enseignements ressortent encore de l'examen de ces jalons historiques : tous ces grands esprits qui, à certains moments du passé, paraissent s'être donné rendez-vous pour sonder en commun le sol de l'intelligence et s'entourer d'une gloire impérissable, travaillaient bien plus pour les âges à venir et pour nous-mêmes, que pour l'instruction de leurs contemporains.

Voyez, en effet, Messieurs, quel étrange spectacle nous offrent ces hommes illustres : réunis le plus souvent en un seul lieu, une capitale d'empire, comme en un foyer ardent de sciences et de recherches, ils attirent autour d'eux quelques admirateurs, et se font un petit cercle de disciples, pendant que le reste de l'empire, que dis-je ? pendant que l'univers entier est voué à la barbarie ou à l'indifférence. Ainsi, le brillant enseignement

que dispensaient avec tant d'éclat l'entourage de Périclès et celui d'Auguste, ne pénétrait que bien peu dans l'ombre épaisse de l'ignorance universelle; et que de peuples, que d'immenses contrées ne recevaient nulle atteinte de ses rayons bienfaisants!

Maintenant, cette espèce de monopole des connaissances tend à s'effacer pour les lieux comme pour les hommes. Si le génie est un privilége des natures d'élite destiné à ne jamais être vulgarisé, l'instruction est une semence d'une fécondité inépuisable et qui peut germer dans toutes les intelligences. Partout nous en voyons la preuve; et l'étude des lettres et des sciences est si répandue qu'il nous paraît impossible de comprendre certaines appréhensions extravagantes sur un retour de la barbarie, appréhensions qui se mêlent souvent aux plaintes dont nous parlions en commençant.

Ah! sans doute, quand le culte de la pensée était monopolisé dans un seul lieu de l'univers et par un petit nombre d'hommes, il fallait peu de chose pour briser la chaîne des temps et anéantir en un jour le fruit des labeurs de bien des générations. Mais aujourd'hui que tant de semences précieuses ont été déposées dans un si grand nombre d'esprits, aujourd'hui que les limites de la barbarie ont été refoulées si loin, si loin qu'on ne saurait presque plus en distinguer les traces, où sont les Vandales dont nous ayons les invasions à craindre, où sont les Omar capables de brûler les trésors de nos bibliothèques?

Chassons, Messieurs, avec toute l'énergie de nos cœurs, des craintes puériles et vaines, et ayons la confiance que nos conquêtes nous sont acquises à jamais. Ne nous laissons pas émouvoir surtout par certaines apparences.

L'esprit, nous dit-on souvent dans une intention méchante, l'esprit se matérialise; il déserte le culte pur de

la littérature pour courir à l'idolâtrie de la matière! Les lettres sont sacrifiées aux sciences!...

Quel reproche insensé! Et quand il serait vrai que la pensée humaine, suivant les lois qui ont présidé à ses évolutions successives dans la série des âges, eût de nos jours une tendance à suivre une direction plus spécialement scientifique, que pourrions-nous trouver d'effrayant ou de décourageant dans un fait si naturel et si simple? Peut-il y avoir péril ou déshonneur à suivre avec discernement une des voies que Dieu a tracées devant l'intelligence de l'homme, en lui disant : « Marche en liberté! » A-t-on vu jamais les explorations dans une de ces voies arrêter ou paralyser les recherches dans une autre? Dante, le Tasse et leurs émules ont-ils empêché de naître les Raphaël et les Michel-Ange? Et les Galilée, les Képler et tant d'autres savants, ont-ils mis obstacle à l'explosion littéraire du grand siècle?

Non; toutes ces craintes ne sont que des chimères vaines. Les travaux de l'esprit sont uns, ou du moins toutes leurs variétés sont devenues solidaires; et désormais les lettres ne peuvent pas plus progresser sans les sciences, que les sciences sans les lettres. Il faut que celles-ci *illuminent les hauteurs de la terre*, suivant l'expression d'un grand orateur (1), pour que celles-là *ajoutent à la force et à la richesse des nations*.

Eh bien, maintenant que les sciences vont d'un pas si rapide et si sûr vers ce but splendide, et que les savants marchent à pas de géants dans la voie des découvertes et des applications les plus utiles, ne comprenez-vous pas, Messieurs, que l'intelligence de ces hommes dans ses hauteurs a été d'abord éclairée par un grand enseignement

(1) Mgr Dupanloup.

littéraire ? Tant de noms illustres que je pourrais invoquer en preuves n'ajouteraient rien à vos convictions. Nous sentons tous que les grandes choses ne peuvent être dites que dans un grand style.

Honneur aux sciences, dirons-nous, qui rendent à Dieu le plus complet des hommages et le culte le plus pur, en étudiant avec amour les mystères de la création jusque dans ses plus infimes détails ! Dans cette admirable étude, rien n'est petit, rien n'est à dédaigner; tout se lie, s'enchaîne, et le fait le plus vulgaire en apparence peut conduire aux conséquences les plus étonnantes et les plus inattendues.

Papin fait bouillir de l'eau dans une marmite, et de cette marmite s'élance avec la vapeur cette prodigieuse révolution industrielle que vous savez !

Au fond d'un laboratoire, un pauvre petit animal, mis en contact avec un fil métallique, s'agite en mille contorsions; quelques années s'écoulent, et la pensée humaine, rapide comme la foudre, vole en une seconde d'un bout de la terre à l'autre ! Le télégraphe électrique est né de la grenouille de Volta !

Mais pourquoi multiplier les exemples ? Je plaide une cause gagnée dans vos esprits. Comme moi, vous croyez que les sciences, au lieu d'abaisser notre époque, la relèvent et l'anoblissent, et loin de lui faire rien perdre à la comparaison du passé, la placent à une hauteur d'où elle ne descendra plus.

Pour mieux faire sentir encore la supériorité de notre temps sur ceux qui l'ont précédé, je pourrais dérouler devant vous le sombre tableau des invasions, des révolutions et des guerres formidables qui incessamment ont ensanglanté et bouleversé la surface de la terre. Dans le cours de ce moyen-âge, qu'on nous oppose avec complai-

sance, pouvons-nous oublier que non-seulement les grandes guerres de royaume à royaume se succédaient sans relâche, mais que la guerre civile était en permanence et de fief à fief; que le règne de la force brutale était à son apogée; que la famine revenait inexorablement tous les cinq à six ans; que l'insalubrité et l'absence d'hygiène étaient partout; que les épidémies les plus effroyables étaient périodiques; que la *peste noire* du XIV[e] siècle détruisait les deux tiers des habitants de l'Europe; que la misère des peuples était arrivée à son comble; et que l'ignorance était devenue tellement universelle, que l'étude des lettres ne se retrouvait plus qu'au fond de certains monastères dispersés dans le désert de la barbarie, comme des oasis de la civilisation ?

Cependant mon but n'est pas d'insister sur ces faits lamentables qui demanderaient une plume plus énergique que la mienne; et parmi les considérations incomplètes que je vous ai promises, je veux en choisir quelques-unes encore qui m'exposeront moins à empiéter sur le domaine de la politique.

Le travail, ce *criterium* de la valeur des nations, est honoré dans le monde entier, et cela paraît si légitime, si naturel, que ma proposition semble être une banalité. Mais en a-t-il toujours été ainsi ? — Hélas ! Messieurs, rappelez vos souvenirs historiques, et répondez !

Les plus grands philosophes de Rome et d'Athènes (1) méprisaient souverainement le modeste travailleur, et le tenaient pour indigne d'être citoyen de la République.

(1) Platon considérait les travaux du commerce comme infâmes. — Xénophon soutenait que les arts corrompent le corps de ceux qui les exercent. — Cicéron regardait tous les métiers comme bas, serviles et indignes d'un homme libre.

Leurs préjugés désastreux se transmettent d'âge en âge, et il y a moins d'un siècle nous les retrouvons aussi vivaces que jamais.

A cette époque si rapprochée, tout homme *bien né*, oubliant le grand, le sublime exemple donné dans le fond de la Gâlilée, regardait l'oisiveté comme un de ses priviléges, comme une marque distinctive de son rang, et se laissait orgueilleusement entraîner par le flot de l'ignorance vers l'abîme de la Révolution qui allait l'engloutir ! Que les temps sont changés, et que j'aimerais à vous montrer les causes multiples qui entraînent maintenant la jeunesse entière dans les rangs des travailleurs de tous ordres avec une si généreuse ardeur, qu'une de nos grandes préoccupations est de nous demander si le travail ne manquera pas à beaucoup de ceux qui l'ambitionnent ! Parmi ceux-là mêmes qui, suivant l'expression du grand orateur que la chaire chrétienne pleure encore (1), *ont trouvé dans leurs berceaux des loisirs tout faits, et dans le seul acte de leur naissance ont reçu un demi-siècle prêt à les servir,* en est-il un seul qui dédaigne encore d'exercer la plus noble faculté que Dieu ait donnée à l'homme, et qui ne s'empresse de proclamer par son exemple que les grands travaux créent les vrais titres de noblesse ? Quel beau, quel magnifique spectacle offre cette vive émulation ! Et combien ne doit-on pas attendre d'une génération aussi unanime et aussi ardente à s'élancer dans toutes les voies de l'activité humaine ?

Je voudrais, Messieurs, traiter avec tous les développements qu'il comporte ce beau sujet de la réhabilitation du travail au XIX[e] siècle, mais j'ai promis d'être superficiel ; et parmi bien des raisons que je pourrais invoquer

(1) Lacordaire.

encore à l'appui de ma thèse, j'en choisis une autre, une des plus importantes à mes yeux, la supériorité de l'état des femmes dans nos sociétés modernes.

Longtemps condamnée à une inégalité de condition révoltante, la femme n'était que notre esclave, notre bien, notre chose. L'homme, dans son orgueil, lui déniait tout droit à partager avec lui les biens de la création, et ne lui reconnaissait pas la même noblesse d'origine qu'à lui-même.

La révolution chrétienne, permettez-moi ce mot, fut sa rédemption en proclamant son égalité avec l'homme devant la loi divine. Mais qu'il fallut de temps encore à cette égalité, si juste et si éminemment civilisatrice, pour passer de la loi écrite dans la loi appliquée, et que de peines eurent nos rudes ancêtres à s'associer la femme et à en faire leur véritable compagne !

Les œuvres de la littérature nous font assister à cette heureuse transformation, et nous montrent la naissance de ce respect religieux pour les femmes qu'ignorait si complètement l'antiquité grecque et latine, et qui fait le plus doux charme de nos relations sociales. Les plus grands peintres de l'amour autrefois, et Virgile lui-même, ne connaissent et ne chantent que la volupté. Seuls nos poètes, et quelques esprits d'élite parmi nos romanciers, savent s'élever, bien au-delà de la sensation physique, jusqu'à ces affections du cœur humain les plus pures et en même temps les plus passionnées, qui donnent à leurs œuvres cet intérêt puissant dont sont dépourvus les traités classiques.

Nos bardes armoricains du VI[e] siècle, et les chantres des palais fantastiques d'Odin et de Fingal, sont les premiers peintres de l'amour pur et vrai, et c'est dans leurs chants enthousiastes que les auteurs de nos romans

de chevalerie trouvent les types de tous leurs héros. Plus tard, Corneille, Racine, Voltaire, dans leurs tragédies, placent la femme sur un piédestal encore plus élevé, et contribuent à lui donner cet ascendant qu'elle eut sur la société aux temps de Louis XIV et de Louis XV, ascendant qui fut sans aucun doute l'origine de cette forme exquise de nos relations sociales, de cette urbanité française longtemps notre privilége et notre gloire.

La femme alors régnait dans les salons, et sa fréquentation répandait un parfum de respect et de courtoisie digne de charmer les esprits les plus délicats. Malheureusement, ce culte de convention ne lui était rendu que dans les rangs élevés du monde; et partout ailleurs, sans culte et sans prestige, elle restait vouée à l'ignorance la plus profonde.

La Révolution de 93, en fermant les salons et en mettant fin à leurs traditions d'élégance, aurait dû la faire descendre de ce haut rang où la maintenaient autant sa grâce et son esprit que le consentement des hommes. Mais la femme sut discerner aussitôt les conditions vitales de la société nouvelle; elle comprit que l'instruction était le plus puissant levier du monde moderne, et pouvait devenir entre ses mains l'arme invincible avec laquelle elle défendrait et consoliderait son empire un moment compromis. Elle se mit à étudier, se fit l'émule de l'homme; et celui-ci, plus charmé qu'effrayé de rencontrer ce gracieux rival dans une voie où il se croyait des droits à marcher seul, s'empressa de se l'associer, prévoyant dans cette association une garantie de bonheur intime pour lui-même.

Hélas! Messieurs, vous le savez, notre sexe ne fut pas unanime à encourager ces fécondes tendances; il y eut bien des résistances, on fit bien des objections; on ne craignit même pas d'invoquer les intérêts de la morale

et de la civilisation. Réfuter ces idées d'un temps passé sans retour me paraît, comme à vous sans doute, bien inutile; et empruntant le mot de Galilée, en le dénaturant un peu, disons plutôt : « Et cependant la civilisation marche ! »

Oui, la civilisation marche malgré des craintes puériles, parce que la femme, à tous les degrés de l'échelle sociale, élève maintenant et cultive son esprit. Ayons le courage d'affirmer notre foi : la femme a comme nous reçu du Créateur sa part d'intelligence ; comme nous, elle a droit à la jouissance de ce divin héritage. Ah ! Messieurs, gardons-nous de confondre l'abus avec l'usage, et les *précieuses ridicules* avec les femmes instruites et bien élevées.

Mais précisons et formulons en quelque sorte notre pensée : celles qui doivent faire le charme de notre existence doivent réunir toutes les qualités propres à atteindre ce résultat. Elles étudieront les lettres, les lettres qui développent le goût et l'esprit, ces deux qualités si éminemment féminines. Elles recevront de larges notions scientifiques, sous peine de rester étrangères à cet admirable mouvement qui entraîne notre génération à la recherche des vérités les plus utiles. Enfin, elles cultiveront les arts, pour lesquels, par leur sensibilité exquise et leur goût délicat, elles semblent avoir été plus particutièrement créées.

L'homme, dans ses aspirations les plus élevées, ne sent-il pas en lui-même comme un immense besoin d'être compris par celle que Dieu lui a donnée pour vivre de son existence ? Mais si l'instruction de cette compagne ne répond pas à la sienne, combien de ses généreux désirs resteront stériles faute de cet encouragement dévoué et de cette affection intelligente que rien ne remplacera jamais ?

Voyez, Messieurs, cette jeune femme que l'instruction autant que le cœur attache si intimement à son mari. Elle le soutient dans ses travaux, elle l'encourage dans ses recherches souvent si arides, elle épargne ses ennuis, elle prévient ses défaillances, elle contribue à ses succès ; et si la réputation vient couronner leur nom et récompenser leurs efforts, quel contentement profond pour tous les deux ! Ce n'est plus seulement cette satisfaction d'amour-propre et cet égoïsme dans l'orgueil qui appartiennent au travailleur isolé, c'est bien plus que cela, c'est de la joie sentie et partagée, c'est du bonheur véritable !

Se reposent-ils de leurs travaux sérieux par des lectures saines et attrayantes ? ils se communiquent leurs impressions, et bien plus encore, leurs émotions : c'est encore du bonheur. Et si leur penchant pour les lettres les porte l'un ou l'autre à vouloir s'essayer dans la voie qu'ont suivie les grands écrivains et à faire une sérieuse tentative sur ces traces illustres, tous nos vœux ne seront-ils pas pour leur réussite, quand l'initiative, malgré des préjugés surannés, viendrait de la jeune femme elle-même?

Mais sont-ils en voyage, parcourent-ils ces villes antiques et modernes à la fois qui étalent avec un juste orgueil les merveilles de l'art de toutes les époques, voient-ils ces monuments ou ces contrées témoins ou théâtres des grands événements de l'histoire ? Quelles sources nouvelles et inépuisables pour tous les deux de plaisirs et d'émotions ! Le mari n'a pas besoin, à chaque pas, de faire à des oreilles inattentives un résumé d'histoire qui ne serait peut-être pas compris, ou une appréciation des œuvres de l'art qu'on écouterait avec indifférence : sa jeune femme n'est pas étrangère aux grands enseignements du passé, et les chefs-d'œuvre de l'art lui sont familiers. Ils voient ensemble, et aussitôt ils sentent en commun !...

C'est encore et toujours du bonheur! Et quand il a pour soutien une pareille communauté d'idées, de pensées, de sentiments, combien n'a-t-il pas de chances d'être indéfiniment durable ?

Voyez encore, Messieurs, ce jeune enfant que la plus tendre mère entoure des soins éclairés de tout son amour : il va trouver en elle son premier guide ; c'est dans le cœur de ce maître incomparable qu'il va épeler les premières notions de la science ; c'est sur ce bras attentif et si rempli de sollicitude qu'il va s'appuyer avec sécurité pour admirer les merveilles de la création ! Avec quelle foi ne va-t-il pas recevoir les précieuses semences confiées à sa jeune intelligence ? Avec quelle ardeur ne va-t-il pas s'élancer dans la voie que tant d'amour ouvre à ses aspirations ? Voyez comme le chemin est beau devant lui ; et combien cet enfant a de chances d'atteindre à des hauteurs où bien peu d'autres peuvent prétendre !

Ce qu'une jeune mère instruite peut faire pour son fils, un père le fera-t-il jamais ? En supposant que ses mille occupations lui permettent d'en entreprendre la tâche, il y mettra toute sa volonté, mais incomplètement son cœur; il imposera la science à son enfant, mais jamais l'amour de la science !

L'instruction chez la femme est donc la plus admirable garantie de progrès pour les générations futures, en même temps qu'une condition essentielle de bonheur dans la famille.

Voilà cependant ce que nous possédons de plus en plus tous les jours ; voilà ce que nous avons l'ingratitude de ne pas reconnaître à notre temps.

Et notre ville en particulier ne devrait-elle pas être fière de tant de femmes distinguées dont le gracieux talent est envié par des cités rivales. Des unes, princesse

de Salm, Elisa Mercœur... il ne nous reste qu'un doux souvenir, et la consolation d'avoir ici même entendu une juste appréciation de leur mérite. Des autres, qui ont encore devant elles l'avenir et la réputation, je n'ose blesser la modestie ni faire l'éloge de leurs œuvres, mais elles sont trop justement appréciées pour que l'ingratitude les atteigne jamais, soit qu'elles livrent vaillamment leurs noms au souffle de la publicité, soit que, par un sentiment de réserve excessive, elles le tiennent sous un voile mystérieux.

Pourquoi n'ajouterais-je pas que d'autres, plus mystérieuses encore, cachent avec un soin extrême aux regards nantais, en faveur de publics indifférents peut-être, le plus frais et le plus gracieux talent qui ait jamais su donner à la prose les brillants attributs de la poésie ?

Grandes pensées, érudition savante, élans généreux, peintures animées, charme et pureté de style, tout est là dans ces livres que ne désavoueraient pas des esprits virils.

Oh! non, Messieurs, la poésie n'est pas morte, et ces œuvres vous l'attesteraient seules. Mais le soutenir quand Hugo et Lamartine vivent encore, et quand les sons merveilleux de leurs lyres inspirées continuent de résonner à nos oreilles, quelle injustice et quel blasphême! Jamais des sons plus suaves ont-ils charmé les générations attentives? Chez quel peuple, dans quel siècle vit-on rien de comparable aux *méditations*, à ces vers d'une perfection si infinie et d'une douceur si exquise ?

Et la prose doit-elle rien envier aux temps passés? Le siècle de Louis XIV lui-même, si justement vanté et si fertile en illustres écrivains, doit-il faire oublier nos historiens, nos philosophes, et surtout nos orateurs? Châteaubriand, Lamennais, de Maistre, Thiers, Guizot, Royer-Collard, et pour ne pas être exclusivement français

je m'empresse d'ajouter Goëthe, Kant, Macaulay et tant d'autres, ne peuvent-ils être opposés avec avantage aux noms vénérés de Descartes, Bacon, Bossuet, Leibnitz, Pascal? Enfin, si Shakespeare, Corneille et Racine n'ont plus d'héritiers directs parmi nous, ne peut-on pas soutenir que nos Mirabeau, nos Berryer, et toutes ces voix si admirablement éloquentes qui ont souvent ému et transporté nos assemblées politiques, ne peut-on pas soutenir, dis-je, que ces grands orateurs n'ont pas eu d'ancêtres dans les siècles derniers, ou plutôt qu'il faut remonter jusqu'à Cicéron et Démosthène pour trouver leurs véritables aïeux?

Oserai-je ici, Messieurs, invoquer avec émotion cette gloire de la tribune française qui vient, au moment même où j'écris ces lignes, de s'éteindre prématurément au milieu de tous vos regrets et de toutes vos douleurs? Oui, je veux rappeler, pour l'honneur de notre temps, ce magnifique exemple d'un travail sans relâche conduisant Billault du théâtre le plus modeste et du sein même de cette Société Académique, jusqu'aux sphères les plus éclatantes de la renommée. Si l'homme politique échappe à nos appréciations, le travailleur persévérant, le grand esprit, l'orateur brillant, nous reste tout entier, nous lui devons tous nos hommages, et notre siècle sera fier de sa mémoire.

Mais la chaire chrétienne elle-même avec ses Ravignan, ses Lacordaire, et d'autres noms illustres, dont nous pouvons avec un si juste orgueil trouver des représentants jusque dans cette enceinte, qu'a-t-elle à envier aux Fléchier, aux Bourdaloue et aux Massillon?

Les sciences, de leur côté, ne sont-elles pas incomparablement plus florissantes qu'elles ne l'ont jamais été? En ajoutant chacune de leurs nouvelles conquêtes à leurs

conquêtes passées, elles en augmentent, elles en décuplent la valeur, et elles se trouvent dans une période d'activité si prodigieuse, qu'il n'est pas de limites qu'on puisse assigner à leurs étonnantes découvertes.

Enfin les arts, autant qu'à nulle époque, sèment de tous côtés leurs merveilles, soit dans ces palais splendides qui surgissent comme par enchantement, soit dans ces monuments de l'industrie, où le goût s'allie si intimement à la science, et qui, par leur solidité éternelle, comme par leur masse imposante, confondent l'imagination autant que les plus beaux travaux des Romains.

Si dans certaines spécialités les arts n'offrent pas à l'admiration du monde des maîtres incomparables tels que les Raphael et les Michel-Ange, dans d'autres, en musique par exemple, ils ont des représentants sans rivaux dans le passé. Leur culte n'est plus le monopole de quelques-uns: il est répandu partout, et le goût du beau a gagné toutes les couches de la société.

Que pourrais-je ajouter encore à ce résumé de l'état actuel des lettres, des sciences et des arts? Et ne serait-ce pas le lieu de m'écrier avec Racine :

« Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir,
Peuple ingrat? Quoi! toujours les plus grandes merveilles,
Sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles? »

Mais si la supériorité de notre temps est méconnue par les contemporains, elle sera sans aucun doute proclamée et célébrée à son tour par la postérité, peut-être il est vrai au détriment d'une autre époque. Les siècles sont comme chacun de nous, on ne leur rend justice que quand ils sont passés; injustes envers les vivants nous n'avons pas assez d'éloges pour les morts.

Ayons une fois au moins, Messieurs, le courage de

reconnaître notre erreur et notre ingratitude : tout n'est pas si mauvais dans le présent que nous voulons bien le dire, et si, par un miracle impossible, nous étions mis à même de remonter le courant du passé et de nous refaire une existence à une époque quelconque de ce bon vieux temps si vanté, quels seraient notre embarras et notre confusion? Je soupçonne même que beaucoup d'entre nous, pour échapper à cette peine trop justement sévère, consentiraient à vanter le présent avec toute la chaleur d'une conviction tardive.

Est-ce à dire cependant que nous ayons atteint des régions sereines, où nous n'ayons plus qu'à jouir en paix de nos travaux et à nous contempler dans notre œuvre ? Hélas! un regard jeté autour de nous et en nous-mêmes, dans le monde extérieur, et dans le monde de nos pensées, nous montre encore des voies indéfinies à parcourir, bien des imperfections à corriger, bien des misères à soulager, bien des progrès à poursuivre. Les longueurs et les périls de la tâche vont-ils nous décourager ?....

Ah ! Messieurs, l'humanité, comme le juif de la légende, doit marcher, marcher sans cesse, et si le but poursuivi, le but de la perfection, comme un mirage trompeur, semble fuir indéfiniment devant elle, il faut qu'elle marche encore, qu'elle marche toujours avec la même résolution, et que, sans perdre de vue les horizons lointains de l'avenir, elle sache se contenter des améliorations qu'ell pourra glaner le long de sa route.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

PENDANT L'ANNÉE 1863

Par M. le Dr Calloch, secrétaire.

Messieurs,

Un jour seulement, chaque année, nous sortons du calme et de la tranquillité qui président à nos réunions habituelles, pour entrer pendant quelques heures en communication avec une société d'élite à laquelle nous sommes heureux de soumettre une vue d'ensemble de nos modéstes mais utiles travaux; et, à voir l'empressement du public à répondre à notre appel sans se laisser décourager par la physionomie un peu sévère que conserve inévitablement toute réunion académique, il nous est impossible de ne pas éprouver un vif sentiment de reconnaissance et de satisfaction. Nous y voyons à juste titre un encouragement puissant à persister dans la voie que la Société Académique suit avec persévérance depuis soixante et un ans. C'est qu'en effet, Messieurs, en dépit des innocentes raille-

ries dont on poursuit pour ainsi dire traditionnellement, les académies de province, elles ont leur but et leur raison d'être, surtout dans les cités industrielles et commerciales où la préoccupation constante des intérêts matériels tend à faire passer au second plan la culture de l'esprit. Les académies de province sont une sorte de terrain neutre où, sous l'égide de la liberté qui préside à leur constitution, tout homme honorable, à quelque opinion qu'il appartienne, rencontre toutes les facilités pour exposer et propager ses vues sur une branche quelconque des connaissances humaines; c'est une porte ouverte au jeune travailleur sans appui et sans fortune qui y trouve des livres, des conseils bienveillants, une émulation salutaire, une modeste tribune où il peut préluder à de plus hautes épreuves sur un plus vaste théâtre, et enfin des annales toujours disposées à accueillir le fruit de ses premiers efforts.

Mais, pour conserver ce but élevé et incontestablement utile, les académies de province ne doivent jamais perdre de vue qu'elles sont uniquement des sociétés littéraires et scientifiques : à ce titre elles ne sauraient afficher d'opinion sans dégénérer en coterie; mais elles doivent être le rendez-vous essentiellement libre de toutes les opinions. C'est ce que vous avez compris dès l'origine, Messieurs, en vous interdisant d'un commun accord toute discussion politique ou religieuse, et en n'hésitant à modifier votre règlement lorsque, dans quelques circonstances heureusement fort rares, des tendances tristement exclusives vinrent à se manifester au sein de la société.

Ainsi donner au jeune homme qui débute le goût et la facilité du travail, encourager ses premiers pas dans la carrière scientifique ou littéraire par les moyens de publicité et les relations dont nous pouvons disposer, réunir

par un but commun tous ceux qui, à un titre quelconque s'occupent des choses de l'esprit, répandre par l'exemple le goût de la culture intellectuelle, voilà notre but, et nous sommes heureux de voir que nous avons été compris. Mais pourquoi faut-il qu'à cette fête annuelle vienne se mêler un sentiment d'amertume et de regrets. La mort ne se lasse jamais, et chaque année nous avons à déplorer la perte de quelques-uns des nôtres. Inclinons-nous, Messieurs, et avant d'aller plus loin, saluons d'un mot d'adieu ceux qui ont vécu. L'un d'eux, le docteur Moriceau, occupait il y a deux ans le fauteuil de la présidence. Tous ceux qui s'intéressent aux sciences naturelles ont écouté ou lu avec plaisir le discours qu'il prononça à cette occasion. Les loisirs que lui laissait l'exercice de la médecine, il aimait à les consacrer à l'histoire naturelle. L'étude si difficile et en apparence ingrate et stérile des organismes inférieurs avait surtout le privilége de le passionner. Le contraste frappant qui existe entre la petitesse des êtres microscopiques et le rôle immense que leur assignent dans la création l'étude des couches géologiques et les découvertes récentes de M. Pasteur sur les fermentations et la décomposition cadavérique, ce contraste, dis-je, est en effet bien propre à émerveiller l'esprit et à le pénétrer d'admiration pour les harmonies admirables que révèle l'étude assidue de la création. L'esprit généralisateur de Moriceau se plaisait à ces grandes choses. Ces méditations continuelles sur les lois de la nature, sur les plus grands problèmes dont puisse s'occuper l'intelligence humaine, donnaient à sa physionomie et à ses allures quelque chose de froid et de sévère; mais tous ceux qui l'ont connu savent combien, sous cette rude écorce, Moriceau cachait de cœur et de grandeur d'âme. Il était impossible de le connaître sans

éprouver pour lui cette haute estime qui prélude si bien à l'amitié. Sa mort ne nous enlève pas seulement une intelligence d'élite : elle prive beaucoup d'entre nous d'un ami dont la sincérité n'avait d'égale que la fidélité dans l'attachement.

C'est encore dans votre Section de Médecine que la mort est venue frapper une seconde fois et presque le même jour. Mais plus heureux que Moriceau, Lafond était arrivé au terme d'une longue et heureuse carrière; honoré de toutes les distinctions auxquelles peut aspirer un médecin de province, il a cessé de vivre, emportant avec lui l'affection d'un grand nombre, l'estime de tous, et laissant à ses confrères le souvenir et l'exemple de toutes les vertus professionnelles.

Enfin, votre Section des Lettres, Sciences et Arts, a eu à déplorer la perte de M. de Commequiers, esprit distingué, original, dont vous avez pu tant de fois apprécier l'instruction variée, et M. Driollet, architecte distingué.

Ce sont là, Messieurs, des pertes considérables. Mais heureusement, il en est des académies comme de toutes les choses d'ici bas. Elles ne peuvent vivre qu'à la condition de se renouveler incessamment dans les éléments qui les composent, et dans cet ordre d'idée vous ne pouvez que vous féliciter d'avoir accueilli comme membres résidants: MM. Gatineau, avocat, Manchon, notaire et Prosper Grolleau, ancien administrateur; comme membres correspondants : MM. Hermann Samnig, professeur de langue allemande au lycée d'Orléans, Landouzy, conservateur des hypothèques à Segré et Garnier, professeur de mathématiques à Lima. Vous le voyez, si nos recrues cette année ne sont pas très nombreuses, elles ne laissent rien à désirer sous le rapport de la qualité et de la variété des aptitudes,

et nous pouvons dire, sans métaphore, que nos relations s'étendent désormais jusqu'à l'autre hémisphère.

Cette année comme les précédentes, nos rapports avec les nombreuses Sociétés Académiques de France ont été des plus suivis, et nous continuons à échanger avec elles nos publications respectives. Cet échange entretient entre des sociétés sœurs, animées du même esprit, tendant au même but, une émulation salutaire et un désir incessant d'améliorations. Un grand nombre d'ouvrages vous ont été adressés de tous les points de la France par des auteurs recommandables à divers titres, et prouvent que la considération dont jouit notre Société s'étend bien au-delà de sa sphère naturelle d'action.

Maintenant, Messieurs, reportons-nous, si vous le voulez bien, à une année en arrière. La même solennité vous réunissait à la même époque dans cette enceinte que la gracieuse hospitalité de l'administration municipale nous a depuis longtemps habitués à considérer comme nôtre; la même société d'élite s'y pressait, et entouré des représentants les plus distingués de la magistrature, de l'administration et de l'armée, votre président, M. Menard, prononçait le discours d'usage, l'un des plus fortement pensés et des mieux dits que la Société ait entendus depuis longtemps. *La conscience dans les œuvres littéraires*, tel est, tout le monde s'en souvient, le titre de ce remarquable morceau d'éloquence dans lequel l'auteur s'est plu à condenser toutes les richesses de son talent souple et nerveux. Vous avez tous admiré ce style imagé et pittoresque, dans lequel la pensée se meut librement tantôt rapide et mordante, tantôt caressante et sereine.

Pour ceux qui n'ont pu entendre ou lire le discours de M. Menard, on me permettra de citer deux passages remarquables: « L'écrivain vénal, le voici: il a du talent,

» il a des talents, il a tous les talents; il convient à tout;
» il convient à tous. Il le sait, tous le savent: sur le
» turf littéraire il est coté; mettez un peu de forme et
» beaucoup d'argent, il est à vous. Il nie la vente et
» touche le prix, cela suffit. Alors, il part, il se déploie,
» il parade, il piaffe, il bondit, il s'arrête. Il est souple,
» il est ardent, il est...? ce que vous voudrez. Il porte
» votre pensée, où voulez-vous qu'il aille ?... Vos éperons
» sont d'or, eh bien, éperonnez-le! »

Quelle verve! autant d'idées que de mots, et chaque idée est acérée comme un poignard. Il y aurait là de quoi tuer la vénalité littéraire si elle était capable de mourir de honte.

Ecoutez maintenant ce suave et délicat portrait de la femme.

« Il est près de nous sur la terre un être dont on ne
» sait comment prononcer le nom lorsque cet être est
» digne de le porter. Nos larmes tombent dans nos syllabes
» et nos bras qui s'ouvrent, nos genoux qui fléchissent
» achèvent seuls le doux nom commencé. Penché devant
» nos berceaux encore vides, cet être nous aime avant notre
» vie; penché sur nos tombes fermées, cet être nous aime
» après notre mort. Soumis par nous à tous les modes de
» l'être, cette soumission ne suffit pas à sa tendresse, il
» implore le sacrifice. Vierge, il a toutes les puretés,
» tous les parfums, toutes les espérances, et ces trésors
» qui lui sont donnés pour nous, il nous les apporte en
» les ignorant. Epouse, les réalités sont pour lui des
» dévouements; il les accepte et son bonheur est de nous
» en bénir. Mère, il dépose sa vie dans celle de son
» enfant, c'est désormais cet enfant qui la vivra. Et

30

» lorsque sa vénérable tête s'élevant au-dessus des
» horizons de la terre, touche à l'éternité et se repose
» déjà dans le giron de Dieu, il se baisse encore et nous
» murmure dans un dernier sourire : je vous bénis, je
» vous attends. »

Voilà certes de belles pensées et un beau style. Quant au fond même de la pensée de l'auteur relativement à la conscience littéraire, tout en approuvant la rigidité de ses principes à une époque où tant d'écrivains ne craignent pas de prostituer leur plume, beaucoup, et j'avoue que je suis du nombre, y trouveront une nuance d'exagération. Quoi! dans l'œuvre littéraire, la conscience, d'après M. Menard, n'admet comme cause ni l'art, ni la gloire, ni l'argent? L'argent soit, mais l'art et la gloire, l'art surtout, n'ont-ils pas été dans tous les temps les seuls mobiles que l'on puisse vraisemblablement assigner à une foule d'œuvres littéraires admirées de tous, et dans lesquelles *le devoir,* seul générateur admissible, selon notre savant collègue, ne paraît jouer qu'un rôle insignifiant, si tant est qu'il en joue un? Et puis le devoir est-il si nettement défini, que ses limites apparaissent toujours claires et distinctes. Que de manières de le comprendre? En histoire, par exemple, chaque écrivain ne le fait-il pas précisément consister à subordonner l'enchaînement et la signification des faits à une doctrine qu'il regarde comme indiscutable et supérieure. Quoi qu'il en soit, tout le monde sera d'accord pour retrouver dans le discours de M. Menard, toutes les conditions exigées par lui pour qu'une œuvre soit réputée consciencieuse, et il est à souhaiter que l'art et le devoir vivent toujours en aussi bonne harmonie.

C'était un périlleux honneur que de prendre la parole après M. Menard, même pour un compte rendu. M. Léon

Bureau a eu, et ce n'est pas peu dire, le talent de se faire écouter avec un intérêt soutenu dans l'analyse exacte et impartiale de vos travaux de l'année dont il a su faire ressortir comme il convenait l'importance et la variété.

Puis M. Laurant vous donnait lecture du travail de la commission chargée d'étudier les mémoires envoyés au concours, et conformément à ses conclusions, vous décerniez une médaille d'argent à M. Renoul père, pour sa biographie de Danyel de Kervégan, et une autre à M. Livenais, pour son étude sur l'éclairage au gaz.

Enfin, vous applaudissiez plusieurs morceaux de musique remarquablement exécutés par Mlle Bibès et M. Cœuilte, artistes du théâtre; par MM. Dolmestch et Bernard, professeurs aimés dont la réputation est si solidement établie dans notre ville.

Le lendemain, suivant l'usage, vous procédiez à l'élection des dignitaires de la Société. M. Blanchet passait à la présidence, M. Gautret était désigné pour la vice-présidence. Vous me faisiez l'honneur de me maintenir dans les fonctions de secrétaire général, qu'une longue maladie m'avait empêché de remplir complètement l'année précédente, et M. Renoul fils, devenait secrétaire adjoint.

M. Gautier était maintenu par acclamation dans les fonctions de trésorier dont il s'acquitte à la satisfaction générale.

M. Le Ray, renonçant par raison de santé aux fatigues qu'impose la gestion de votre bibliothèque, vous lui décerniez, sur la proposition de M. Bourgault-Ducoudray, le titre de bibliothécaire honoraire, et lui donniez pour successeur M. Delamare, qui cédait à son tour sa place de bibliothécaire adjoint à M. Dufour.

Enfin votre Comité central, le pouvoir exécutif de la Société, se composait de MM. Bobierre, Goupilleau et

Renoul père, pour la Section d'Agriculture, Commerce et Industrie; Hélie, Malherbe, Moriceau, pour la Section de Médecine; Gautté, Laurant, l'abbé Fournier, pour la Section des Lettres et Arts; enfin, Bourgault-Ducoudray, Pradal, Thomas, pour la Section d'Histoire naturelle.

Ainsi constituée dans ses divers Comités, la Société se mettait immédiatement au travail, et mon devoir est de vous entretenir du résultat de ses efforts en me gardant d'oublier qu'il serait dangereux d'abuser de votre bienveillante attention.

Votre Section de Médecine peut compter parmi les plus assidues et les plus laborieuses de la Société.

Cette année, comme toujours, ses séances ont été fructueusement remplies par des discussions sérieuses sur les maladies prédominantes, sur les cas rares et difficiles qui se sont présentés à l'étude de ses membres, et enfin par la lecture de mémoires dont je voudrais pouvoir vous rendre compte à cause de leur valeur intrinsèque, et parce que ce sont les seuls travaux de l'académie dont je puisse parler avec compétence. Mais les convenances m'obligent à être sobre de détails; je me bornerai donc à vous citer une très bonne analyse critique par M. Pihan-Dufeillay fils, de l'ouvrage du médecin anglais John Little, relatif à l'*influence de la mort apparente et de l'asphyxie des nouveau-nés sur l'état mental et la production de certaines difformités permanentes de l'enfance et de l'âge adulte.*

Un fait curieux raconté par M. Aubinais, de *ponction de l'utérus dans un cas de paracenthèse.* Une ascite considérable avait empêché de reconnaître la grossesse. La piqûre utérine n'eut du reste aucune suite fâcheuse pour la mère.

M. Joüon a donné lecture d'un mémoire sur le traite-

ment des *cataractes lamellaires ;* d'une observation d'*obstruction de l'iléon par un calcul biliaire tombé dans cet intestin par suite de perforation du duodenum ;* et une observation de *thoracentèse suivie de guérison.*

Un second cas de thoracentèse pratiquée avec succès, vous a été soumis par M. Hélie, qui vous a de plus communiqué une remarquable observation d'*atrophie musculaire progressive ;* ajoutons à ces travaux déjà considérables une observation de *plaie pénétrante du cœur*, par M. Letenneur ; une observation d'*hémiplégie diphthérique*, par M. Rouxeau ; l'histoire par M. Malherbe d'un cas d'*invagination intestinale guérie après l'expulsion de cinquante centimètres d'intestin grêle ;* et enfin, un volumineux mémoire de M. le docteur Pihan-Dufeillay père, médecin des épidémies, sur l'état sanitaire de la Loire-Inférieure, pendant l'année 1862.

Tels sont, pour cette année, les matériaux apportés par votre Section de Médecine à l'œuvre de patiente et persévérante observation entreprise par les médecins du monde entier. Lasse de se mouvoir sans avancer dans le cercle des doctrines imaginaires qui, pendant tout le moyen-âge et jusqu'aux derniers siècles, ont entravé ses progrès, la médecine contemporaine, s'assimilant les procédés appliqués avec tant de succès à l'étude des sciences naturelles, s'est donné la tâche de réunir une quantité immense de faits, de les comparer entre eux et d'en déduire des lois. Car les troubles de la santé sont, comme tous les phénomènes de la nature, soumis à des lois fixes et certaines ; et il n'y a pas plus de désordre dans les maladies et les monstruosités qu'il n'y en a dans les grands cataclysmes terrestres, où les éléments, déchaînés en apparence, n'en obéissent pas moins avec une précision mathématique aux forces qui les animent.

Cette régularité dans les phénomènes cosmiques, nos collègues de la Section d'Histoire naturelle vous la prouveraient au besoin. Eux aussi s'adonnent avec bonheur à l'étude des pensées du Créateur. Car qu'est-ce, après tout, qu'étudier l'histoire naturelle, si ce n'est vivre en commerce continuel avec la pensée divine. Là où les esprits superficiels n'aperçoivent qu'une fastidieuse accumulation de détails arides et de noms prétentieux ou baroques, le naturaliste voit un hommage rendu au grand architecte de l'univers. Qu'il étudie dans les profondeurs de l'espace le mouvement de ces milliers de mondes dont le but est pour nous une énigme insondable, ou bien que l'œil armé du microscope il s'efforce de dévoiler les mystères de la structure organique, il ne voit partout que grandeur et harmonie et se sent pénétré d'une religieuse admiration. Mais pour arriver à comprendre cette grande poésie de la nature, il faut se résigner à de longues et minutieuses études; et les naturalistes de l'Académie, qui le savent mieux que personne, améliorent activement leur bibliothèque par des acquisitions bien choisies et poursuivent le cours de leurs recherches.

L'un de vos plus zélés collaborateurs, M. Dufour, vous a fait connaître un perfectionnement notable apporté au procédé appliqué à préserver les collections de plantes de la destruction occasionnée par les insectes. On se sert le plus souvent pour cet usage d'une solution alcoolique de bichlorure de mercure; mais quand il faut opérer sur de grandes quantités, ce moyen n'est pas exempt de certains inconvénients; il est fort long, assez dispendieux, et enfin il nécessite un contact prolongé des mains de l'opérateur avec un produit essentiellement vénéneux. La manière d'opérer proposée par M. Dufour atténue ces inconvénients au point de les annuler à peu près, et il sera

vivement apprécié de tous ceux qui savent combien il faut de temps et de peines pour réunir et conserver une collection un peu nombreuse.

Vous devez à MM. Lepeltier et Dufour deux curieux exemples de tératologie végétale. Dans le cas cité par M. Lepeltier, il s'agit d'une maladie du colza à la suite de laquelle les fleurs, au lieu de se développer, donnent lieu à des appendices foliacés ; il en résulte naturellement une perte considérable pour le cultivateur. Le cas de monstruosité cité par M. Dufour s'applique à une fleur d'agrément, à la tulipe, et n'a pas les mêmes conséquences économiques.

M. Renou vous a lu une bonne étude sur l'if commun (*taxus baccata*); il a insisté sur ses propriétés toxiques, sur son usage comme arbre d'ornement, comme bois d'ébénisterie. C'était le bois dont se servaient autrefois les Anglais pour confectionner leurs arcs.

M. Viaud-Grand-Marais vous a rendu compte d'une récolte abondante de plantes faite dans le Liban par M. Raymond, lors de l'expédition de Syrie. Ces plantes ont été classées par M. Lloyd. La plupart appartiennent à la flore française, tant il est vrai que tout le littoral de la Méditerranée forme, au point de vue de la végétation, une même région botanique. Quelques plantes cependant sont particulières à la Syrie. Dans cet envoi se trouvaient des échantillons de *Cyclamen persicum.* Pressés et desséchés depuis plusieurs mois, ils ont été mis en terre et présentés à la Société, en feuilles et en fleurs nouvelles, par le docteur Viaud-Grand-Marais.

M. Bourgault-Ducoudray vous a signalé, entre Escoublac et Pornichet, un rosier nouveau pour le département, la *Rosa baltica.*

M. Lloyd vous a cité une curieuse observation sur la

forme différente des fruits du *Cakile maritima* de nos côtes et du *Cakile maritima* des côtes de la Méditerranée. Ces différences pourraient faire croire de prime abord à deux espèces différentes. Elles sont, du reste, figurées dans plusieurs auteurs.

M. Viaud-Grand-Marais a exposé les résultats de sa dernière herborisation à Noirmoutier. Entre autres plantes curieuses, il a signalé : 1° le *Poa metastachya* à l'Epine, à la Blanche et à Barbâtre; 2° un *Echium* critique, désigné sous les noms spécifiques d'*italicum* par les uns, de *grandiflorum* par les autres.

Nous devons au même auteur une note sur la naturalisation possible du *Cytisus proliferus*, petit arbuste originaire des Canaries, qui peut être utilisé comme plante fourragère, et donne deux coupes par an.

M. Edouard Bureau, membre correspondant, vous a envoyé une note très étendue et très détaillée sur les genres *reysia* et *monthea*, et sur la prétendue tribu des *platycarpées* de Meyers.

M. Lepeltier a indiqué plusieurs plantes rares trouvées par lui en Vendée, entre autres le *Pisum granulatum* et le *Convolvulus lineatus*.

L'abbé Beuchet a trouvé à la Chapelle-sur-Erdre une plante nouvelle pour le département, l'*Agrimonia odorata*. Il vous a, de plus, signalé un cas de *monœcie* observé sur la *Mercurialis perennis*. La réalité de ces cas de *monœcie* chez les euphorbiacées parasites infirme en partie les prétendues observations de parthénogenèse faites sur ces plantes.

Voilà pour les phanérogames. L'étude des cryptogames n'a pas été plus négligée. Je vous citerai dans cet ordre une note de M. Viaud-Grand-Marais, sur un empoisonnement causé par l'introduction dans les voies digestives

d'un fragment de l'*Agaricus venenatus;* une note sur les caractères vraiment spécifiques de l'*Agaricus anisatus*, l'un des meilleurs de nos pays, et sur l'*Agaricus nudus*, par M. Bourgault-Ducoudray; la description et le dessin par M. Dufour, d'un champignon très rare dans le département, l'*Agaricus mucidus*, trouvé par lui dans le parc de la Houssinière; l'application par le même auteur à la conservation des champignons, d'un procédé nouveau. Ce procédé, d'un emploi facile et peu coûteux, n'altère pas la physionomie du champignon, qui, on le sait, se conserve très difficilement.

M. Lloyd, l'infatigable botaniste, a découvert dans le lac de Grand-Lieu un nouvel Isoëtes, l'*I. echinospora.* Cet Isoëtes, joint à celui de Delalande, porte à deux dans l'étendue de la flore de l'Ouest le nombre de ces plantes, de très difficile recherche. Ce savant observateur a découvert dans le même lac plusieurs espèces intéressantes de *Chara*, entre autres l'*aspera*, le *fragilis*, le *hyalina*, etc. La Section a, de plus, poursuivi l'étude déjà commencée des algues de Noirmoutier.

En zoologie, MM. Emile Eudel et Lepeltier ont indiqué plusieurs espèces de mollusques rares ou nouvelles pour la Vendée et la Loire-Inférieure.

M. Emile Eudel vous a fait plusieurs communications intéressantes sur des ptéropodes rares. Ces mollusques ne se recueillent guère qu'en pleine mer. Leurs coquilles sont très fragiles. Ces circonstances expliquent leur rareté dans les collections.

M. Viaud-Grand-Marais vous a donné des détails intéressants sur les mœurs de la torpille, commune à Noirmoutier, où elle est vendue sur le marché comme les autres raies.

Je citerai encore une description par le regrettable

Moriceau des reptiles apportés de Syrie par M. Raymond; des observations, rapportées par M. Thomas, de blessures graves causées par des morsures de vipères, et de curieux détails sur les mœurs de plusieurs espèces de reptiles, par plusieurs membres de la Section.

M. Bonjour a signalé à Nantes la présence du *Lombricus phosphoreus*.

Enfin, M. Grolleau vous a fait part de ses recherches sur l'odorat des insectes, dont il place le siége dans les antennes.

En géologie, je n'ai à citer qu'un mémoire de M. Lepeltier sur les montagnes d'huîtres de Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée). Ces recherches nouvelles confirment celles que le même auteur avait déjà entreprises. Les trois buttes qui occupent un espace de cinq hectares environ, sont bien certainement dues à un phénomène géologique, au soulèvement graduel de la côte ouest de la France, soulèvement qui, sur nos côtes, contribue avec les alluvions de la Loire à faire disparaître le détroit situé entre l'île de Noirmoutter et la terre ferme.

Messieurs, l'importance des travaux de votre Section d'Histoire naturelle justifierait, vous en êtes convaincus comme moi, l'idée émise par quelques-uns de ses membres de fonder un journal spécial, analogue à celui de la Section de Médecine, grâce auquel elle pourrait donner à la publicité plus de place que ne peut lui en consacrer le cadre un peu restreint de vos Annales. Espérons que les difficultés qui, jusqu'à ce jour, ont fait différer la mise à exécution de cet excellent projet, seront levées par le zèle et la persévérance de nos naturalistes.

Je rangerai à la suite des travaux de la Section d'Histoire naturelle, bien que l'auteur n'en fasse pas partie, une intéressante communication de M. Huette sur la nauscopie.

Qu'est-ce que la nauscopie, me direz-vous? C'est une faculté particulière de l'organe de la vue qui a pour objet, pour ceux qui en sont doués, de leur permettre d'apercevoir à l'œil nu, à de grandes distances, les navires qui sillonnent les mers. Des faits remarquables rapportés à ce sujet par des voyageurs dignes de foi, ne semblent guère laisser place au doute. Les cas de nauscopie sont assez rares, du reste; ils ont tous été observés dans les régions tropicales, où l'atmosphère est souvent d'une grande pureté et d'une grande transparence. Les nauscopes n'ont jamais dévoilé leur secret; mais on sait qu'en France ils n'ont pu répéter leurs expériences avec succès. A les voir observer, couchés sur le dos, immobiles, regardant fixement le point du ciel situé au-dessus de leur tête, on a été conduit à penser qu'ils voyaient par réflexion dans de petits nuages occupant les hautes régions de l'atmosphère une image des navires situés encore au-dessous de l'horizon. Mais on ne sait encore rien de précis à cet égard; et il serait à désirer, si l'on rencontrait encore des personnes douées de cette singulière et rare faculté, que l'on pût les soumettre à une observation rigoureuse, afin de savoir quelle est, dans ce phénomène, la part du vrai et celle du merveilleux.

M. Huette termine son mémoire par des considérations sur les causes de la myopie et de la presbyopie. Ici, je suis forcé d'avouer que notre laborieux collègue est un peu en retard sur les découvertes récentes de la physiologie et de la pathologie oculaire; mais comme il en a parfaitement le droit, j'aurais mauvaise grâce à lui en faire des reproches. J'aime mieux applaudir, avec la cité tout entière, à la distinction qui vient de récompenser ses longs et honorables services.

J'arrive enfin, Messieurs, à votre Section des Lettres; et ici, je dois le dire, je me sens bien moins à l'aise. C'est que, faisant de l'étude des sciences naturelles l'objet de mes occupations quotidiennes, je m'aperçois, un peu tard sans doute, qu'il me manque bien des qualités essentielles pour vous présenter une analyse exacte et raisonnée de vos travaux littéraires. Mais sans plus réfléchir, je me jette tête baissée dans le danger, puisque je ne puis l'éviter, et je commence par ce qu'il y a de plus sérieux, les travaux historiques. Il ne s'agit pas ici, d'ailleurs, de la philosophie de l'histoire, de cette science toute moderne qui cherche à donner une signification et une couleur à l'interminable et incohérente énumération des faits et des dates des guerres et des conquêtes; de cette science qui, à travers l'agitation incessante des peuples et des races, s'efforce d'entrevoir les lois auxquelles sont soumises les fluctuations des masses humaines. Il s'agit tout simplement d'un point très circonscrit de l'histoire du comté et de la ville de Nantes.

Après le pillage de Nantes en 843, les Normands se retirèrent dans l'île d'Her, dit la chronique. Sur ce fait, point de contestation. Mais où est située l'île d'Her? Ici, l'accord cesse entre les historiens; et ce problème, déjà résolu en sens divers, M. Ledoux le discute de nouveau avec un grand luxe d'arguments trop étendus pour être rappelés ici, mais qui paraissent difficilement contestables. Il arrive à cette conclusion que le lieu dont il s'agit est non pas Noirmoutier, mais une île située dans la commune de Donges, actuellement encore environnée de terres plus basses connues sous le nom de marais de Donges, et complètement submergées l'hiver de manière à se confondre avec le lit de la Loire.

De l'époque de l'invasion normande, nous sautons brus-

quement, avec M. Renoul père, à l'histoire des quartiers de Nantes dans les deux derniers siècles. Le quai et le port Maillard sont l'objet d'une étude nouvelle destinée à continuer une intéressante série d'articles déjà publiés dans nos Annales. Son but, l'auteur prend soin de nous l'indiquer lui-même :

« Les habitants des villes, nous dit-il, sont fiers de » posséder de belles voies publiques, des promenades aux » allées régulières, de nombreux établissements d'intérêt » général, des monuments remarquables. Ils ont grand » soin de se prévaloir de tout ce qui fait l'orgueil de leur » ville. Ils jouissent de ces avantages et regretteraient » vivement qu'ils n'existassent pas pour eux ; mais ils ne » se mettent guère en peine de savoir quels furent ceux » qui travaillèrent ainsi à leur profit. Pour la plupart, ils » ne savent pas davantage comment, à quelle époque, » dans quel but, pour quel besoin, par quelle succession » de temps sont nés ces monuments, ces institutions qui » flattent leur amour-propre et leur sont si utiles.

» Mais les documents qui établissent la transformation » de la vieille cité nantaise ne sont pas à la portée de » tout le monde. Il faut les fouiller, et ce travail présente » quelques difficultés, et exige en tous cas beaucoup de » patience et une volonté soutenue. »

Sachons gré à M. Renoul d'avoir affronté l'ennui de ces recherches et de nous avoir procuré sur la formation de notre ville ces utiles détails que, suivant le vœu de l'auteur, nous aimerions voir répandre dans les écoles à l'aide de notes succinctes mises à la portée de tous.

Dans son curieux mémoire, M. Renoul nous donne l'histoire du Port-Maillard depuis le commencement du

XIIIe siècle jusqu'à nos jours. Il suit pas à pas les changements successifs de cette partie de la ville, et rien n'est plus propre que cette étude à montrer avec quelle lenteur et quelles difficultés s'opéraient les transformations de quartier aux époques qui ont précédé la nôtre.

Des études purement historiques se rapprochent tout naturellement deux lectures, moitié historiques, moitié philosophiques, dues à la plume élégante et facile de M. le colonel de Rozières. Dans l'une, intitulée *A travers la campagne*, l'auteur nous fait part des réflexions graves et tristes que fait naître dans son esprit la vue de ces plaines nues et arides, témoins de tant de luttes gigantesques. « N'est-elle pas, s'écrie-t-il, toute pétrie d'osse-
» ments humains cette Champagne où se sont livré tant
» de batailles, où se sont tant de fois débattu entre des
» millions d'hommes les intérêts de quelques ambitieux
» dont le vent balaie aujourd'hui la poussière ? Ne semble-
» t-il pas que tous ces ossements de divers âges réunis
» et entassés là de toutes les contrées doivent parfois
» s'agiter et frémir sous mes pas ; que, la nuit, toutes
» ces ombres grossières ou gracieuses errent, planent,
» s'arrêtent autour de moi ? N'entends-je pas leurs armes
» retentir ? Et, par intervalles, le vent du soir ne vient-il
» pas apporter à mon oreille les cris sauvages des soldats
» d'Attila, mêlés confusément aux voix plus distinctes,
» plus harmonieuses des guerriers, enfants de la France ? »
Et voilant ainsi sous une forme poétique l'amertume de sa pensée, l'auteur nous déroule la série interminable des guerres qui ensanglantèrent la Champagne, César et ses légions, Aurélien, les Francs et les autres peuples de la Germanie, puis Attila plus tard, la lutte de près de mille ans soutenue par les ducs et comtes de Champagne contre la couronne de France, l'invasion espagnole du XVIe siècle,

jusqu'à ce qu'on arrive enfin à la bataille de Valmy, et, vingt ans après, aux dernières luttes de l'empire, Montmirail, Champ-Aubert, Lafère-Champenoise, Craonne, Brienne. Que de torrents de sang versés, que d'existences cruellement et souvent inutilement sacrifiées à l'ambition et à la haine ! L'humanité sera-t-elle donc toujours condamnée à ces luttes fratricides ? Cette grave et difficile question, que tant de penseurs ont cherché à résoudre, M. le colonel de Rozières l'examine à son tour dans ses *Considérations sur la guerre et la paix*. Nous le suivrons un instant sur ce terrain, car il est toujours intéressant de connaître l'opinion d'un soldat sur ce qu'on peut appeler la philosophie de la guerre.

Tout d'abord, l'auteur se met en garde contre les arguments d'ordre sentimental et se place sur le terrain des faits. C'est le meilleur moyen d'éviter les déclamations sous lesquelles, dans les questions de ce genre, on cache trop souvent la pauvreté du raisonnement. M. de Rozières voit le côté pratique des choses. Sans donner à la guerre, comme un illustre rêveur, je ne sais quelle origine divine, sans croire à une sorte d'impulsion aveugle qui pousserait fatalement les peuples à s'égorger, il la regarde avec raison comme essentiellement liée à l'organisation intime de l'espèce humaine. Ce n'est que l'application aux relations internationales des passions qui, dans les rapports quotidiens des hommes d'un même pays, d'une même cité, et souvent, hélas ! d'une même famille, causent tant de discordes, quand elles ne produisent pas des crimes. Mais tandis que les conflits des intérêts particuliers ont pour frein et pour arbitre les tribunaux, c'est-à-dire l'expression du sentiment de la justice, les conflits des intérêts de peuple à peuple ne peuvent guère en avoir d'autre que la lutte armée, la raison du plus fort. De là tant de guerres

injustes, car il est rare que la force et le droit se rencontrent du même côté, et on a pu dire que toute l'histoire de l'humanité n'est autre chose que la lutte éternelle du droit contre la force.

Acceptons donc avec M. de Rozières la guerre comme une nécessité, mais comme une nécessité malheureuse. Quant à admettre avec lui que pour un prince guerrier qui détruit, nous trouvons vingt princes guerriers qui fondent et civilisent, que la paix énerve les nations et que la guerre les retrempe, que la religion elle-même, ébranlée par la trop longue époque de jouissances et de scepticisme qui suivit le règne de Louis XIV, n'a refleuri que par la puissance de la guerre qui l'a replacée sur ses antiques fondements, et, qu'en somme, la guerre a été plus utile que funeste aux progrès de l'humanité, j'attendrai que l'auteur donne à ses idées un développement et des preuves sans lesquelles il ne peut espérer faire passer la conviction dans les esprits.

Mais voici de la guerre un résultat inattendu. Si les jugements sur la valeur de la philosophie du XVIIIe siècle sont divers, tout le monde s'accordera, je pense, à lui attribuer une influence considérable sur les tendances et les idées de notre époque. Ecoutons M. le colonel de Rozières : « *Après le règne si glorieux de Louis XIV,* » écrit-il, *la France s'est longtemps endormie dans la* » *paix. Qu'a-t-elle produit dans ce long et voluptueux* » *sommeil? Vous le savez ; et n'était Fontenoy... Pardon,* » *j'allais oublier qu'elle a produit à cette époque ce qu'on* » *appelle la philosophie du XVIIIe siècle, qui, entre autres* » *résultats, — soit dit sans lui faire ici aucunement son* » *procès, — a causé d'abord une guerre immense ; et* » *cette guerre, au milieu de la sphère d'idées où elle* » *s'agitait, devenue elle-même force intelligente, a fait*

» *plus, grâce aux passions même et aux bizarreries de* » *la nature humaine, a fait plus peut-être pour l'adop-* » *tion et la saine pratique des principes socialement* » *possibles que tous les discours philosophiques du* » *XVIIIe siècle.* » On le voit, M. de Rozières a plus de foi dans la puissance du sabre que dans celle de l'idée, et son jugement sur les origines et la portée de la philosophie du XVIIIe siècle a tout l'attrait de la nouveauté.

Mais si l'influence de la guerre est si salutaire que, d'après l'auteur, une guerre malheureuse ait souvent mieux valu pour un peuple qu'une trop longue halte dans la paix, même après des défaites successives, on s'étonnera à bon droit de le voir *constater avec douleur,* « que les » causes de guerre ne sont pas près de disparaître. » Non, la guerre ne disparaîtra pas de sitôt de la terre; mais il est au moins permis de l'espérer, les progrès de la civilisation, en inspirant aux peuples un respect croissant de la vie humaine et l'amour du droit et de la justice, en multipliant des relations internationales , en augmentant la solidarité des intérêts, rendront désormais plus rares ces luttes désastreuses qui entraînent avec elles la maladie, la ruine, la désolation et la mort, et entravent trop souvent, pour de longues années, le progrès matériel et social des nations.

Mais il est temps de laisser de côté la guerre. Aussi bien voici venir une des filles aimées de la paix, la gracieuse poésie qui, au seul bruit des armes, disparaît et s'enfuit vers des régions plus sereines, sauf à chanter la victoire après le combat. Elle n'est pas très amplement représentée cette année à l'Académie. Nos poètes se sont fait de doux loisirs, et deux jolies pièces de M. Emile Chérot constituent tout notre bagage lyrique. Vous con-

naissez déjà le talent de M. Chérot. Il a le vers facile et semble écrire sans effort. L'idée est toujours claire et juste, l'image vive et colorée. Il excelle dans le genre descriptif, et sa poésie est de la peinture écrite. Dans ses strophes intitulées l'*Homme et la Nature,* l'auteur exprime en beaux et bons vers une grande pensée philosophique, l'inépuisable fécondité de la nature et la vie débordant de toutes parts, jusqu'au sein de la mort par les transformations successives de la matière :

Si tout meurt, tout renaît : la vie est éternelle :
Elle est la loi suprême en tout temps, en tout lieu ;
Si ton corps se dissout, ton âme est immortelle,
Et souviens-toi surtout qu'elle appartient à Dieu !

J'aimerais vous citer la pièce tout entière, mais les limites de ce compte rendu m'imposent une grande réserve. Je ne puis néanmoins résister au désir de vous lire les strophes suivantes, intitulées l'*Angelus :*

Lorsque de l'Angelus le glas mélancolique,
Sous les coups de l'airain fait gémir le beffroi
Et chante dans les airs son triste et saint cantique,
Sa voix dit lentement : « Souviens-toi, souviens-toi !

» Souviens-toi de celui qui gouverne le monde
» Et mesure le vent à la faible brebis,
» Qui rend les cieux brillants et la terre féconde
» Et qui montre aux oiseaux le secret de leurs nids !

» Souviens-toi de l'enfant sans mère et sans demeure,
» Du vieillard fatigué qui trébuche en marchant,
» Et de celui qui souffre et de celui qui pleure,
» Qu'il soit grand ou petit, qu'il soit pauvre ou puissant.

» Souviens-toi de tous ceux, qui restés en arrière,
» D'un nouveau jour en vain attendent le réveil
» Et qui, silencieux sont couchés sur la terre,
» Après s'être endormis dans leur dernier sommeil. »

Et remontant au ciel, écho de la prière,
Dont une voix d'en haut vient ranimer la foi,
Le dernier tintement dans un lointain mystère
S'éteint en murmurant : « Souviens-toi, souviens-toi ! »

Messieurs, la variété des sujets traités me permet très difficilement de trouver une transition qui conduise de l'un à l'autre. Je vous demanderai donc la liberté de m'en affranchir et de vous entretenir sans plus de préambule d'une sorte de travail généralement trop rare dans nos Annales. Je veux parler de la critique littéraire. Cependant, rien de plus intéressant qu'une analyse bien faite d'un ouvrage et surtout d'une série d'ouvrages traitant un sujet analogue. Il en résulte souvent une appréciation instructive de la tendance des esprits à une époque, et l'on sait quel parti savent tirer de ce genre les revues les plus estimées. Le premier essai présenté à la Société par M. Rousse, jeune avocat distingué au barreau de Nantes, nous fait vivement désirer de nouvelles productions de sa plume élégante. Malheureusement une grave maladie le retient depuis trop longtemps éloigné de nous et nous prive d'un collaborateur aimable et instruit. En attendant son retour si désiré, suivons-le quelques instants dans sa critique d'un important ouvrage : *La Philosophie de la Cour d'assises,* par M. Eugène Lambert, conseiller à la Cour impériale de Rennes et correspondant de la Société Académique. Dès les premières pages, M. Rousse révèle les qualités qui font le critique sérieux : un jugement sain et ferme, une instruction étendue, une grande

indépendance de vues, et enfin pour la forme, un style clair et précis et un ton sérieux sans pédantisme. Ainsi armé, il suit pas à pas son auteur dans l'étude des plus hautes questions qui puissent agiter une Société. Considérations générales sur la loi et la justice, sur les différentes catégories de crimes et les causes qui les provoquent, sur la procédure, et enfin la pénalité. Le plus souvent d'accord avec les appréciations de l'auteur, M. Rousse s'en sépare sur quelques points. Ainsi, M. Lambert n'admet pas la monomanie, une des formes les plus incontestables et les plus incontestées de la folie. M. Rousse, mieux inspiré, n'hésite pas à adopter sur ce point l'avis unanime de la science. Nous aurions aimé aussi à le voir combattre l'opinion de l'auteur de la *Philosophie de la Cour d'assises* sur la question si controversée de la peine de mort. M. Rousse n'hésite pas à adopter sur ce point l'opinion de M. Lambert; seulement ce dernier s'appuie sur l'utilité et l'expérience, c'est-à-dire qu'il exhume tous les arguments à l'aide desquels les magistrats d'il y a cent ans à peine s'opposaient à l'abolition de la torture, impérieusement réclamée par l'opinion. Pour M. Rousse, il est convaincu « que Dieu ayant donné à la société le droit de punir, et toute peine étant la privation d'un bien, la société a le droit de priver l'homicide de son bien le plus cher, la vie. » Mais, répondra-t-on, Dieu n'a donné à personne le droit de tuer, car il a défendu l'homicide d'une manière absolue. La vie n'appartient qu'à celui qui la donne, et lui seul doit en disposer. Si un homme n'a pas le droit d'en tuer un autre, cent hommes, vingt millions d'hommes réunis en société ne sauraient l'avoir davantage. Le nombre ne crée pas le droit. Que l'on proclame donc hautement, et en toute occasion, le grand principe de l'inviolabilité de la vie humaine, et

l'homicide légal, déjà très heureusement aboli en matière religieuse et en matière politique, disparaîtra du Code de toutes les nations civilisées, comme il a déjà disparu de celui des duchés d'Oldenbourg et de Nassau, dans la Toscane, dans les cantons de Fribourg et de Neufchâtel, dans les Etats de Michigan, de Rhode-Island, de Wisconsin, et enfin dans les Etats unis de Colombie.

M. Fontaine vous a, de son côté, présenté une bonne étude critique sur le savant ouvrage publié il y a quelques années par M. Dubois, alors procureur impérial à Nantes : *Tacite et son siècle ou la société romaine d'Auguste aux Antonius dans ses rapports avec la société moderne.* Tel est, vous le savez, le titre de cette volumineuse publication à laquelle on n'a pas rendu toujours la justice qu'elle mérite. Des critiques acerbes l'ont accueillie, et chacun se rappelle l'article violent que M. Prévost Paradol lui a consacré dans *les Débats*. M. Fontaine entreprend de nous montrer ce qu'il a fallu à M. Dubois d'érudition et de travail pour faire revivre une époque bien souvent racontée, diversement jugée, très connue, mais toujours appréciée avec des idées préconçues et souvent même de parti pris. Il nous montre comment l'auteur, s'appuyant toujours sur des monuments historiques d'une incontestable valeur, a déduit avec une pénétration réelle les lois qui ont présidé aux transformations successives de la société romaine impériale, dont le caractère a été presque toujours défiguré par les déclamations des rhéteurs de toutes les opinions et de tous les temps. D'après notre collègue, M. Dubois éliminant le convenu avec sagacité, présente l'ère des Césars sans exagération dans la louange comme sans parti pris dans le blâme. La civilisation française lui paraissant l'expression la plus large de la société européenne actuelle, c'est surtout la civilisation de la

France moderne qu'il compare à la civilisation antique. Les aperçus nouveaux qu'il donne dans ce parallèle sur l'ordre privé, l'ordre public, l'ordre scientifique et philosophique, les croyances, les mœurs et la littérature des deux époques sont particulièrement intéressantes, et M. Fontaine a su vous en faire apprécier l'incontestable valeur.

Je regrette, Messieurs, de mettre si longtemps à l'épreuve votre bienveillante attention; mais je ne saurais passer sous silence un très remarquable mémoire dû à un de nos jeunes avocats les plus distingués, M. Gautté. C'est une savante étude sur le *prêt à intérêt,* dans laquelle l'auteur traite la question sous toutes ses faces, aidé d'un jugement sûr et d'une érudition de bon aloi.

Dans la première partie, il examine les bases philosophiques et légales du prêt à intérêt. Après quelques considérations historiques sur les prêts à intérêt dans l'antiquité à Athènes, à Rome, dans le moyen-âge, il arrive plus spécialement à l'étude de cette question bien vieille, mais qui préoccupe encore bien des esprits, et sur laquelle la cour de Rome ne s'est jamais prononcée nettement, tout en usant d'une grande tolérance à l'égard des prêteurs. Il réfute successivement les objections des jurisconsultes, des socialistes et des théologiens, fait découler la légitimité du prêt à intérêt du droit de propriété lui-même, et démontre que dans cette question les socialistes sont seuls conséquents, puisqu'en effet ceux qui décident que la *propriété, c'est le vol,* doivent rationnellement admettre la chimère du crédit gratuit.

Dans la seconde partie qui n'est pas moins intéressante, l'auteur étudie la question de savoir si l'Etat a le droit de fixer le taux de l'intérêt. Il conclut à la négative avec tous les économistes modernes. Procédant à sa démons-

tration avec la même rigueur de méthode, il fait l'historique de la question et réfute les objections qui se sont produites.

En terminant, il émet franchement cette idée que les abus de l'usure sont en grande partie dus aux lois restrictives du taux de l'intérêt, et que la liberté est ici comme partout le meilleur remède à apporter au mal.

Cette conclusion découle si naturellement des considérations émises par l'auteur pour la justifier, qu'on l'adopte sans effort.

Comme l'auteur le fait lui-même remarquer, les idées émises par lui dans ce travail ne sont pas nouvelles ; mais par l'étendue des recherches, par la manière heureuse dont il a su grouper ses arguments et réfuter ou prévenir les objections, il a su donner à son Mémoire une valeur considérable, et quoi qu'il en dise, on peut le regarder comme un excellent traité de la question du prêt à intérêt.

Maintenant, pour laisser de côté les préoccupations sérieuses et les questions controversées, suivons un instant en Italie un compagnon de route aimable, connu et apprécié de tous, M. l'abbé Fournier. Mais comme tout chemin, dit-on, conduit à Rome, nous passerons, si vous le voulez bien, par l'île de la Réunion, que notre collègue M. Eudel a eu le privilége de visiter à un âge où les impressions sont si fraîches, si vives et si durables. Quoique bien jeune à l'époque de son voyage, l'auteur fait preuve dans sa notice d'un véritable esprit d'observation. Soit qu'il décrive les beautés naturelles de l'île, les tempêtes qui la visitent trop souvent et causent tant de sinistres à nos navires, soit qu'il passe en revue les mœurs des diverses couches de la population, depuis le riche planteur jusqu'au plus pauvre noir, ou qu'il étudie la

culture du sol, l'industrie, le commerce, sa relation est toujours bien ordonnée, d'un intérêt soutenu, et l'on y sent à chaque page que l'auteur ne décrit que ce qu'il a vu et bien vu. Le lecteur arrive sans fatigue aux dernières lignes, et se prend involontairement à regretter l'absence d'un second chapitre. Pour le consoler, quittons cette rade inhospitalière de Saint-Pierre, et poussés par un vent favorable, dirigeons nos regards vers l'Italie, ce foyer magique des arts, cette terre des grands souvenirs et des grandes espérances. Ne craignez pas, en approchant de Rome, de vous heurter aux écueils d'une polémique irritante. L'abbé Fournier est homme de goût; il nous parlera de l'Italie « comme s'il l'avait traversée il y a vingt ans, et sans entendre ni le bruit lointain des armes, ni l'écho des violences populaires, ni les discours criards des politiques. » Exposer naïvement ses pensées et ses jugements sans recherche et sans prétention, tel est le but de l'auteur, et c'est précisément ce qui fait le charme et l'intérêt de sa narration. Aussi, est-ce avec un véritable plaisir que l'on parcourt avec lui les étapes de la route, Lyon, Arles, Avignon, Marseille, pour arriver rapidement à Civitta-Vecchia et à Rome, but de son pèlerinage. Là, notre narrateur est tout d'abord déconcerté de l'impression première. « L'entrée de Rome du côté du chemin » de fer, écrit-il, étroite, tortueuse, embarrassée, ces fau» bourgs pauvres et peu soignés, cette absence de mou» vement et de l'éclat qui caractérisent les grandes villes » l'attristèrent beaucoup. On le voit, M. Fournier n'est pas comme un célèbre pamphlétaire décidé à tout admirer à Rome jusqu'à la boue des rues. Mais si le premier aspect de Rome répond peu à ce qu'il en attendait, cette première impression est bien vite effacée, et bientôt la « ville incomparable » se révèle à qui sait la contempler. « Oui, s'écrie

» l'abbé Fournier, Rome est grande par tous les côtés » qui peuvent intéresser l'intelligence et le cœur, l'ima- » gination et les souvenirs; par la multitude, la variété, » la grandeur et la perfection des monuments qu'elle » renferme; par le culte suprême des arts; par la majesté » étonnante que ses ruines imposantes lui donnent; parce » que cette ville si longtemps la tête et le cœur du » monde, d'où partait le commandement et la vie, est » encore pour tout homme qui sent et qui pense la » grande cité de la terre; parçe que la majesté religieuse, » encore plus grande, empreinte dans tous ses monu- » ments même païens, ressortant par tous ses pores, » resplendissant de tous les rayons d'un culte inspiré, » d'une religion sublime, élève la Rome chrétienne bien » au-dessus de cette Rome païenne dont elle est l'héri- » tière et qu'elle a si bien remplacée. »

Et avec un enthousiasme communicatif, l'auteur nous décrit, comme il sait décrire, les merveilles de la grande ville, Saint-Pierre et ses richesses artistiques, Saint-Paul hors des murs et quelques autres célèbres basiliques, le Vatican, ses interminables musées, ses immenses bibliothèques, la chapelle Sixtine où il put assister aux offices de la Toussaint, célébrés par le pape Pie IX en personne. Que de merveilles accumulées par les siècles dans un petit espace ! Mais l'activité de notre voyageur suffit à tout. Tel est l'irrésistible attrait de l'art sur ceux qui le comprennent, qu'il fascine l'âme et l'entraîne sans lui laisser de repos vers les limites de plus en plus reculées de l'idéal. Plus on a vu, plus on veut voir. Après le Vatican, les grands palais de Rome offrent encore une ample moisson à la curiosité intelligente. L'auteur nous y entraîne et nous en détaille les chefs-d'œuvre avec le goût

pur et délicat de l'homme du monde qui a beaucoup vu, beaucoup étudié, et sait admirer le beau partout où il le trouve, sans laisser dominer son jugement par les idées de convention et les préjugés d'école.

Nous ne possédons encore qu'une partie de la relation de M. Fournier. Mais l'auteur, dont la prodigieuse activité suffit à tout et à tous, a promis, pour satisfaire à notre légitime impatience, de nous communiquer la suite de ses délicieuses impressions de voyage, et il n'est pas homme à manquer à ses engagements.

Ici, Messieurs, se termine la tâche de votre secrétaire. S'il n'a pu réussir à mettre en relief l'importance et le mérite de vos travaux, c'est que son inexpérience a trahi sa bonne volonté.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES PRIX

SUR LE CONCOURS DE L'ANNÉE 1863

Par M. Renoul fils.

Messieurs,

Après votre secrétaire général, qui vous rend compte de vos travaux intérieurs, vient le tour de votre secrétaire adjoint chargé du rapport sur le concours auquel, chaque année, vous conviez tous les hommes d'étude et d'intelligence.

Depuis soixante-cinq ans que votre compagnie est fondée, il ne s'est pour ainsi dire pas écoulé d'année que vous n'ayez eu à distribuer en séance générale des récompenses, modestes sans doute, mais qui empruntent un prix réel à l'assemblée au milieu de laquelle vous les décernez.

Votre programme, du reste, est bien propre à attirer l'attention des travailleurs. Il comprend, dans un cadre assez large, des études historiques, littéraires et scientifiques. Malheureusement, permettez-moi de le déplorer

avec vous, il en est de ces études qui ne séduisent plus les esprits pratiques et positifs de notre temps. Philosophie, littérature ? Que me voulez-vous ? En quoi contribuerez-vous à mon bien-être ? Que me rapporterez-vous ?.... Ainsi parlent, ainsi pensent beaucoup de gens à notre époque. Que rapportera l'étude ? demandent-ils. Qu'ils vous interrogent, Messieurs, et tous vous vous lèverez pour leur répondre que ces études qu'ils dédaignent, sont pour vous les sources des jouissances les plus pures et les plus vraies.

Toutefois, ne soyons pas trop pessimistes, et en regrettant profondément l'absence complète, cette année, de travaux touchant les matières purement littéraires et historiques, constatons tout d'abord que le résultat du concours n'en demeure pas moins l'un des plus satisfaisants que vous ayez eu à récompenser.

Trois mémoires seulement vous ont été envoyés :

L'un sur l'*Eclairage au gaz.*

Les deux autres sur la *Faune du département.*

Le mémoire sur l'éclairage porte pour épigraphe cette pensée : « L'opinion publique est un torrent ; alors même qu'on parvient à le diriger, on est obligé de suivre sa pente. »

Il se divise en deux parties : la première est un exposé de la situation faite actuellement par le cahier des charges, généralement adopté, aux consommateurs et aux producteurs.

Ecrite avec une verve de style assez remarquable, cette première partie renferme des critiques très vives et presque toujours fort injustes à l'adresse d'hommes que leur science bien reconnue et l'honorabilité de leur caractère, semblaient

devoir mettre à l'abri de pareilles attaques. L'auteur paraît lui-même forcé d'en convenir dans une note rectificative placée à la fin de son travail.

Votre commission n'a pas cru devoir se rendre pour ainsi dire complice de ces injustices en décernant une récompense à l'auteur du mémoire.

La deuxième partie, du reste, plus spécialement consacrée à l'étude de la question proposée, et par suite à la recherche de moyens propres à rendre le gaz d'éclairage plus pur et moins nuisible, ne rachète pas l'acrimonie répandue dans la première. Le moyen proposé, qui est l'emploi du protochlorure de cuivre, n'est fondé sur aucune expérience. Nous croyons même que l'expérience eût donné tort à l'auteur, en lui prouvant que ce réactif n'absorbe pas seulement le gaz nuisible, mais absorbe en même temps les carbures eux-mêmes, qui constituent plus spécialement le gaz d'éclairage et lui donnent son pouvoir éclairant.

Votre commission eût préféré quelques pages contenant les résultats d'essais faits avec soin. Elle eût pu alors oublier en quelque sorte la première partie du travail et récompenser des efforts consciencieux et réellement utiles. Dans l'état actuel du mémoire, son devoir était tout tracé. Elle a dû l'écarter du concours.

J'arrive, Messieurs, aux deux mémoires qui vous ont été envoyés sur la faune de notre région.

L'un est un *Catalogue des oiseaux observés dans le département de la Loire-Inférieure.*

L'autre est un *Catalogue des radiaires, annélides, cirrhipèdes et mollusques marins, terrestres et fluviatiles, recueillis dans le même département.*

Depuis quelques années, votre Société maintient au concours cette question, et le temps, l'expérience semblent

devoir lui donner raison. Déjà vous avez eu à couronner un *Mémoire sur les coléoptères*. Cette année, deux autres travaux continuent cette œuvre si désirable et jusqu'à présent si négligée, de la faune du département.

Un pas encore, Messieurs; il sera fait, nous n'en doutons pas; et, sous votre intelligente initiative, il se sera formé un ensemble complet, une faune complète de nos contrées. Ce sera là un grand service que votre Société aura rendu à la science.

L'auteur du travail sur les oiseaux a pris pour devise cette phrase latine :

« Suum quisque lapidem afferat. »

Que chacun apporte sa pierre à l'édifice. L'auteur a su pleinement mettre en pratique cette maxime qu'il avait choisie. Il a su apporter sa pierre, et pour sa part il aura certainement contribué à l'œuvre dont je viens de vous signaler l'importance. Il n'a pas seulement fait un catalogue des plus complets, il a su faire un bon livre.

Son mémoire commence par quelques généralités sur la formation des faunes et en particulier sur la manière dont celle-ci a été établie.

Dès les premières pages, on reconnaît un homme passionné pour son sujet; il ne se contente pas d'aimer les oiseaux, — et qui n'aimerait ces hôtes charmants de nos campagnes qui les animent de leurs chants harmonieux et en peuplent les solitudes, — il les observe, il les suit dans leur développement; et c'est après de longues années, sans doute consacrées à cette étude, attrayante, il est vrai, mais parfois difficile, qu'il vous présente ce catalogue résumé de ses travaux. Ce n'est point une énumération sèche et aride : l'auteur ne se contente pas d'indiquer les noms vulgaires et scientifiques des oiseaux qu'il a reconnus;

il y ajoute des renseignements précis sur leur séjour habituel, sur leur degré de rareté; s'il rencontre de ces espèces vagabondes, qui viennent sous notre ciel, fuyant des climats lointains et incléments, il indique l'époque de leur passage, la durée de leur séjour.

Il me paraît inutile, Messieurs, de faire ressortir l'intérêt que présente pour le savant un catalogue ainsi fait. Plus de recherches inutiles! Plus de ces pertes d'un temps précieux passé en tâtonnements et en explorations fatigantes, souvent sans résultat. Souhaitons avec l'auteur que son exemple soit suivi, et qu'un travail analogue soit fait pour tous les départements.

Temminck, dont le manuel a servi de guide à l'auteur, divise les oiseaux d'Europe en quatre-vingt seize genres, comprenant environ cinq cents espèces. Le catalogue qui nous occupe, comprend quatre-vingts genres qui se divisent en deux cent soixante dix espèces. Parmi celles qui nous manquent, il en est beaucoup qui ne vivent que dans les climats extrêmes ou dans des pays accidentés. Du reste, l'auteur ne se flatte pas d'avoir reconnu toutes les espèces habitant réellement notre contrée.

Jusqu'ici les recherches ornithologiques ont été fort peu nombreuses et mal dirigées. Sauf les marais de Saint-Julien-de-Concelles, les autres régions n'ont pour ainsi dire pas été explorées. A l'œuvre donc, ornithologistes ardents, des découvertes nouvelles vous sont promises, infailliblement vous arriverez à augmenter le nombre de nos richesses reconnues.

L'auteur, après s'être ainsi plus spécialement occupé du catalogue même qu'il dressait, passe à un autre ordre d'idées. Il traite, dans quelques pages toujours parfaitement lucides, les questions qui se rattachent à son sujet. Il indique d'abord les causes qui déterminent l'habitation des

oiseaux. L'alimentation, la première fonction chez l'animal, décidera de ce choix. De même l'époque de la nidification, alors que l'oiseau semble vivre d'une vie nouvelle, que les couleurs de son plumage se nuancent et brillent d'un éclat plus vif, cette époque des amours sera pour l'oiseau de passage celle de la migration. Les influences atmosphériques, dont le savant doit tenir compte, avanceront ou reculeront ce départ. Mais l'instinct que ces animaux ont reçu de la Providence les guide admirablement, ne les trompe jamais.

L'auteur présente ensuite quelques considérations sur les moyens les plus économiques de réunir les collections ornithologiques. Permettez-moi de vous citer un passage du mémoire. Après avoir proposé un appel aux chasseurs intelligents de nos pays, l'auteur cite, à l'appui de sa proposition, l'exemple suivant : « Il y a quelques années, la collection ornithologique du département de Maine-et-Loire était dans un état de pauvreté aussi grande que la nôtre. Tout était presque à créer. Un appel fut fait à tous les chasseurs. On y répondit avec empressement. Les chasseurs d'élite envoyèrent de fréquentes offrandes au musée d'Angers qui, dans un nombre d'années peu considérable, atteignit pour les oiseaux d'Europe un haut degré de splendeur qui n'a fait qu'augmenter depuis. L'appel fait créa donc comme par enchantement la collection d'Angers ; mais il ne borna pas là ses effets : l'impulsion donnée développa le goût de l'histoire naturelle chez plusieurs de ces hommes instruits et zélés qui avaient travaillé à la gloire de leur pays. Ils formèrent pour eux-mêmes de magnifiques collections. »

N'y a-t-il pas là, Messieurs, un excellent exemple à suivre ?

Enfin dans un dernier chapitre, l'auteur déplore le

dépeuplement des oiseaux et appuie sur leur utilité. Ces êtres qui nous charment par leurs chants, ne sont-ils pas en effet les mêmes qui détruisent chaque année des myriades de larves et d'insectes, fléau de nos moissons. Que l'autorité prenne donc des mesures pour prévenir ce dépeuplement qui va toujours croissant et ne semble pas devoir s'arrêter. C'est un vœu de l'auteur auquel vous ne pouvez manquer de vous associer.

Tel est, Messieurs, le travail qui vous a été envoyé. C'est l'œuvre consciencieuse d'un homme qui sait. Votre commission, heureuse de voir cette question traitée d'une façon aussi complète et aussi remarquable, vous a proposé pour l'auteur de ce mémoire :

Une médaille d'or de deuxième classe.

J'aborde enfin, Messieurs, le dernier mémoire qui vous ait été présenté : le *Catalogue des coquilles du département*.

Ici votre commission a imposé à son rapporteur une obligation qui vous paraîtra peut être opposée à votre règlement ordinaire, mais que justifie certes l'impression qu'a ressentie chaque membre quand ce travail a été présenté. Elle a décidé que le voile de l'anonyme serait levé; et, dérogeant à vos habitudes, elle a voulu tout d'abord nommer l'auteur. Son nom est sur toutes vos lèvres, Messieurs, comme il était dans la pensée de tous les membres de votre commission; c'est celui du directeur intelligent et actif de notre musée, M. Cailliaud.

Laissez-moi donc, Messieurs, vous parler un peu de l'homme avant de vous parler de son œuvre.

Pour moi, au début de ma vie, je m'estime heureux d'avoir à saluer au passage l'un de ces hommes dont la longue carrière semble se prolonger, pour qu'ils puissent plus longtemps servir de modèle aux générations qui les

suivent. Toute la vie de M. Cailliaud se résume en deux mots : ténacité, persévérance; telle est sa devise. Telle elle fut au commencement de sa carrière, quand, simple ouvrier, poussé par je ne sais quelle inspiration providentielle, il partait pour ses longs voyages, s'élançant dans l'inconnu, n'ayant pour guide que son esprit d'observation, pour soutien que son ardeur au travail. Chaque jour amène sa lutte, chaque jour aussi son activité redouble. La Hollande, la Belgique, l'Italie, la Sicile sont promptement parcourues et livrent au naturaliste et à l'antiquaire de nombreuses richesses. Au milieu de dangers sans nombre, de circonstances romanesques, Cailliaud arrive à Constantinople, mais son esprit aventureux ne lui permet pas le repos. Il reprend ses voyages à travers l'Asie mineure, la Syrie, il arrive enfin en Egypte. Les travaux auxquels il se livre, les richesses qu'il découvre, vous les connaissez, Messieurs; je ne dois pas oublier en effet que, naguère, il vous en a fait hommage. C'est alors aussi que M. Jomard écrivait avec l'approbation de tous les membres de la commission d'Egypte vivants encore : « Ce que cette célèbre commission n'a pu faire en 1802, un jeune voyageur l'a exécuté en partie quinze ans plus tard, avec non moins de zèle que ses précurseurs et avec autant de succès qu'on pouvait en attendre d'un homme isolé, presque dépourvu de tout autre secours qu'un zèle ardent pour l'honneur de son pays, un courage et un dévouement infatigables. »
Il me suffira du reste de vous citer un fait pour vous faire mieux apprécier ce caractère. Je l'emprunte à l'excellente notice qu'a publiée sur notre lauréat M. le baron de Girardot : Un jour M. Cailliaud se trouve en présence d'une inscription placée à une très grande hauteur. Il n'avait pas d'échelle; cet obstacle ne l'arrête pas. Il parvient à se hisser sur le faîte de la muraille en ruine, et

c'est de là, couché à plat ventre, la tête pendante sous un soleil ardent, qu'il dessine pendant trois jours cette inscription. Elle contenait soixante-six lignes, environ neuf mille lettres ; les caractères étaient grecs et complètement inconnus à Cailliaud.

Ce fait, Messieurs, ne peint-il pas l'homme tel que vous le connaissez. Cette ardeur, ce zèle, le temps n'a pu les refroidir. Tel il était durant ces voyages de sa jeunesse, tel nous le retrouvons lorsque, plus âgé, il se consacre spécialement aux sciences naturelles. Infatigable, toujours en quête de ce qui peut intéresser ces études, suivez-le le long de ces plages de notre océan, épiant la nature, découvrant un jour ou plutôt devinant avec cette perspicacité que donne l'habitude des observations le travail mécanique des pholades, plus tard surprenant la nature sur le fait, rapportant dans son cabinet ces échantillons précieux, suivant leur travail de perforation, le répétant lui-même, heureux lui aussi d'avoir trouvé !

Le catalogue qu'il vous présente, Messieurs, est pour ainsi dire le résumé de tous ces travaux. Que d'années il lui a fallu pour recueillir toutes ces richesses qu'il vous signale ! quel labeur suivi pour étudier tous ces ouvrages écrits sur la conchyliologie, et auxquels il emprunte une synonymie très nombreuse et toujours fort exacte.

Plusieurs travaux ont été déjà publiés sur la conchyliologie des rives de notre océan ; mais aucun, nous ne craignons pas de l'affirmer, n'est aussi complet que celui que vous a envoyé M. Cailliaud. Ainsi M. Petit de la Saussaye, dans le *Journal de Conchyliologie,* années 1851-52, produit un catalogue qui compte, dans toute la partie de l'océan baignant nos côtes, y compris la Manche, deux cent vingt espèces seulement. Celui qui nous occupe

pour le département seul en signale deux cent soixante-dix.

Le catalogue des annélides, mollusques marins, terrestres et fluviatiles du Finistère, dressé par M. Collard des Cherres, compte trois cents espèces, tandis que, pour notre département, M. Cailliaud en a recueilli quatre cent cinquante-trois.

Sous le rapport de l'exactitude des *habitats*, nous constaterons la même perfection. Ajoutons que M. Cailliaud a réellement vu, observé toutes ces coquilles qu'il signale. En voulez-vous la preuve? Laissez-moi vous lire cette page où il parle du travail des pholades :

« Il est bien reconnu, dit l'auteur, et nous pouvons ajouter que c'est à lui-même que cette découverte est due, il est bien reconnu aujourd'hui que les mollusques perforants se divisent en deux classes : les uns, comme le gastrochène, agissent chimiquement à l'aide d'un acide qu'ils secrètent ; les autres agissent mécaniquement. Tels sont les pholades qui, par suite, peuvent attaquer toutes les roches, quelle qu'en soit la dureté.

» Non-seulement ces animaux sont obligés de se créer une coquille comme le font les autres testacés, mais encore de se créer une demeure si petite au moment de leur introduction, qu'elle ne peut contenir qu'un grain de millet. Dès-lors, ils doivent continuer à l'agrandir suivant les progrès de leur accroissement.

» Voyons comment ils opèrent ?

» Dès le jeune âge, le mollusque secrète des aspérités sur le bord des valves de sa coquille à la partie antérieure ; la pholade alors s'attache fortement par le pied à la roche, soit au fond, soit à la paroi du trou, et lui oppose les aspérités de sa coquille. Tout le mollusque

attiré par son pied leur imprime un mouvement de va-et-vient qui les fait agir à la façon d'une râpe et creuse la roche en crénelures circulaires d'une régularité parfaite.

» Les aspérités de la coquille sont usées dans ce travail; mais le mollusque, dans la nécessité de son accroissement, augmente progressivement la circonférence de sa coquille. Il en résulte une série nouvelle de dents qui atteignent jusqu'à trois millimètres et demi. Dans le grand âge elles peuvent acquérir quarante fois leur longueur primitive. »

J'arrête ici cette citation un peu longue déjà. Elle vous aura fait comprendre avec quelle exactitude d'observation M. Cailliaud a dressé ce catalogue qu'il a soumis à votre examen.

Cette exactitude, nous la retrouvons également dans ses recherches sur les tarets qui s'attaquent aux bois et les perforent mécaniquement, sur les oursins qui, à l'aide de leur forte armature buccale, désagrégent grain à grain jusqu'aux roches les plus dures, jusqu'au granit lui-même.

En résumé, Messieurs, le travail qui nous occupe est un de ces mémoires complets qui font honneur, non-seulement à l'homme qui les produit, mais encore aux sociétés qui, par leurs encouragements, les provoquent et les récompensent.

Aussi votre commission n'a-t-elle pas hésité à vous proposer pour M. Cailliaud la récompense la plus élevée qui soit à votre disposition :

Une médaille d'or de première classe.

Un mot encore, Messieurs, et je termine.

Au début de ce rapport, je vous disais que ce concours

était l'un des plus satisfaisants que vous ayez eu à couronner. J'ai essayé de vous le prouver par l'examen des mémoires qui vous ont été envoyés. Ce sont des œuvres tout originales, faites avec un talent remarquable ; disons plus, avec un dévouement des plus intrépides. Qu'il me soit donc permis de dire, avec l'auteur d'un des mémoires que vous venez de couronner : Honneur à ces dignes enfants de notre belle cité ! honneur à ces âmes d'élite qui ont si noblement parcouru leur carrière, qui ont illustré leur patrie par leurs vastes connaissances, et dont la seule ambition, la dernière pensée, est de doter leur ville natale de ces trésors inappréciables pour développer le feu de la science parmi leurs concitoyens ! Il en est un, Messieurs, dont nous ne saurions ici oublier le nom. Il y a un mois à peine, nous le conduisions au champ du repos.

Fils d'un homme qui a laissé dans notre ville de si précieux souvenirs, il sut dignement porter un nom aussi honorable et aussi justement respecté. M. Bertrand-Geslin voua sa vie et une partie de sa fortune à l'étude des sciences naturelles et à l'acquisition d'une de ces splendides collections qui font le bonheur des savants et la richesse des musées. Ces collections, Messieurs, vous savez quel noble emploi il en a fait. Il les a généreusement offertes à la ville de Nantes. Pouvaient-elles en effet échapper à cette cité au milieu de laquelle elles avaient été créées, elles avaient grandi ? Non, Messieurs, cela était impossible. Le vénérable magistrat qui préside aux conseils de notre ville l'a pensé comme vous. L'initiative d'un crédit a été prise par lui. Le corps municipal tout entier, nous n'en doutons pas, s'associera à cette intelligente décision. Encore quelques jours, et nous verrons enfin s'élever un monument vraiment digne de nos importantes

collections, digne des sciences naturelles ; ce sera là une belle conquête, un véritable embellissement. Elargissons, alignons nos rues ; mais souvenons-nous qu'au-dessus de ces embellissements, de ces progrès matériels, il en est un bien plus désirable, c'est le progrès moral ! c'est le progrès intellectuel !

CATALOGUE

DES OISEAUX

OBSERVÉS

dans le Département de la Loire-Inférieure,

Par le Docteur J. Blandin,

Membre de la Commission de surveillance du Muséum d'Histoire naturelle de Nantes, etc.

Suum quisque lapidem afferat.

INTRODUCTION.

Considérations importantes pour la formation des Faunes.

En faisant le catalogue des oiseaux du département de la Loire-Inférieure, nous aurions pu, conformément à l'usage, nous borner à donner leurs noms français et leurs noms scientifiques. Cette tâche eût été courte et facile. Nous avons préféré ajouter aux noms adoptés un travail beaucoup plus long et beaucoup plus ardu. Soutenu et encouragé par l'idée de la grande importance qu'il aurait pour les naturalistes et les ornithologistes, s'il était étendu à tous nos départements, nous n'avons reculé ni devant les fatigues des explorations à faire, ni devant les difficultés des renseignements à prendre. Ce travail, en effet, ne se bornera pas à indiquer ceux de nos oiseaux

qui sont sédentaires, ceux dont le passage est périodique ou accidentel et qui nichent dans notre département; il fera connaître *surtout l'époque du passage ou du séjour de ces derniers parmi nous, les lieux d'habitation de tous et leur degré de rareté.*

La connaissance de l'époque du passage des oiseaux et des lieux où ils établissent leurs demeures, que la durée en soit courte ou longue, est d'une importance extrême. C'est la base fondamentale de toute étude bien ordonnée et de toute collection. Grâce à cette connaissance, il sera facile de faire une collection en peu de temps. Il ne faudra plus aux ornithologistes qu'un peu de feu sacré pour aller prendre sur des lieux déterminés les sujets qu'ils désirent et qu'ils ont longtemps cherchés peut-être dans des endroits qu'ils n'habitent pas.

Que ces idées soient appliquées, selon et autant qu'elles peuvent l'être, à l'étude des quadrupèdes, des poissons, des mollusques, des insectes, des végétaux, des minéraux, etc., d'un département ou d'un pays quelconque, sa Faune ne laissera rien à désirer, toutes ses productions seront exposées au grand jour de la science et mises à la disposition de chacun.

Si l'ornithologiste ne trouvait pas tout fait, et conséquemment ne pouvait pas consulter un travail analogue à celui-ci pour le guider dans les contrées qu'il explore, il devrait avoir recours à ses connaissances en géologie, en botanique, en entomologie, etc. La Géologie lui indiquerait la nature des terrains qu'il parcourt, leur composition et surtout celle de leurs couches superficielles; la Botanique lui dirait les végétaux qui croissent sur ces terrains; l'Entomologie les insectes qui se développent sur ces terrains ou sur ces végétaux; enfin, l'Ornithologie lui ferait connaître les oiseaux qui forment leur

nourriture de tels ou tels de ces insectes ou bien de telles ou telles parties des végétaux soumis à ses regards, etc. Sachant donc la composition des couches superficielles d'un terrain, il saurait aussi, et presque *a priori,* quels végétaux il y trouverait, quels insectes les habiteraient et quels oiseaux les fréquenteraient, si toutefois ces insectes et ces végétaux étaient en quantité suffisante et dans des lieux convenablement disposés. Car toutes ces sciences sont sœurs ; car tout s'enchaîne dans la nature, et pas un seul anneau ne manquait à la chaîne des êtres lorsqu'elle est sortie des mains du Créateur. S'il existait aujourd'hui une solution de continuité à cette chaîne admirable, elle devrait être imputée à l'homme surtout qui a tant détruit depuis le commencement des siècles et qui s'acharne encore à détruire continuellement sans pouvoir reproduire ce qu'il anéantit.

Nous faisons des vœux ardents pour que toutes les Faunes des départements de la France et celles des autres pays fassent connaître avec une exactitude scrupuleuse les oiseaux qui y sont sédentaires, l'époque du passage ou du séjour de ceux qui ne le sont pas et les noms des lieux que les uns et les autres habitent dans chaque contrée. Si les Faunes donnaient ces renseignements, on saurait où vont les espèces qui nous quittent, d'où viennent celles qui nous arrivent : leur histoire, où se remarquent tant de lacunes, serait facilement complétée : il en résulterait un avantage immense pour la science. Les naturalistes ne perdraient plus leur temps précieux en tâtonnements et en explorations fatigantes et inutiles. Ils visiteraient chaque localité à son heure ou à son époque opportune, étudiant les mœurs de ses habitants, traçant leurs observations d'après nature et rapportant pour leurs cabinets les sujets qu'ils auraient choisis eux-mêmes dans

toute leur fraîcheur et leur perfection. Avec les moyens rapides de communications qui existent aujourd'hui et qui se multiplieront encore, les naturalistes acquerraient en peu d'années de grandes connaissances pratiques, tout en menant une vie agréable et variée. Ils auraient encore un plaisir supérieur à celui-là, le plaisir de contribuer aux progrès et à la propagation de la science.

Le catalogue qu'on va lire est fait d'après les idées qui précèdent. En regard des noms des oiseaux, nous indiquerons avec soin s'ils sont sédentaires, s'ils sont de passage périodique ou accidentel et s'ils nichent ; à quelle époque ils opèrent leur passage ou fixent leur demeure parmi nous, et quelle en est la durée ; les noms des localités que certaines espèces affectionnent d'une manière spéciale et hors desquelles on les trouve rarement et isolément ; enfin, leur degré de rareté. Nous nous bornerons à des indications générales pour les espèces qui vivent presque partout ou qui sont à peu près également réparties dans tous les lieux qui ont la même nature et la même disposition.

A la suite de ce catalogue se trouve un résumé statistique des genres et des espèces d'Europe que nous avons et de ceux que nous n'avons pas, ainsi que la comparaison du nombre d'oiseaux que nous possédons avec celui que possèdent la France et l'Europe.

Viennent ensuite des considérations :

1° Sur l'insuffisance des explorations ornithologiques faites jusqu'à ce jour dans la Loire-Inférieure ;

2° Sur les causes qui décident de l'habitation des oiseaux dans un lieu ;

3° Sur celles qui avancent ou retardent leur arrivée ou leur départ ;

4° Sur le but de ce travail qui est de rendre plus faciles l'étude de l'ornithologie et la formation des collections ; sur les altérations de celles de notre muséum ; sur le mauvais emplacement et l'étroitesse de cet édifice ;

5° Sur les moyens les plus économiques d'y former une collection ornithologique ;

6° Enfin, sur le dépeuplement et l'utilité des oiseaux.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS.

Séd.	veut dire	Sédentaire.
Pér. ou périod. . . .	—	Périodique.
Acc. ou accid. . . .	—	Accidentel.
Nich.	—	Nichant.
Print	—	Printemps.
Aut. ou auto.	—	Automne.
Hiv	—	Hiver.

Les noms des auteurs sont écrits en entier la première fois, et abrégés quand ils sont répétés.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE		
			Pér.	Accid.	
ORDRE PREMIER.					
Rapaces (*Rapaces*).					
4ᵉ Genre. — FAUCON (*Falco*) Linné.					
FAUCONS PROPREMENT DITS.					
F. Pélerin	*F. Peregrinus* Brisson	.....	pér.	.....	.
F. Hobereau	*F. Subbuteo* Linné	.....	pér.	.....	
F. Emérillon	*F. Æsalon* Temminck	.....	pér.	.....	.
F. Cresserelle	*F. Tinnunculus* Linn.	séd.	.....	.....	.
AIGLES.					
A. Jean-le-Blanc	*F. Brachydactylus* Wolf.	séd.	.....	.....	.
A. Criard	*F. Nævius* Gmélin	.....	.....	accid.	.
A. Balbuzard	*F. Haliætus* Linn.	.....	pér.	.....	...
A. Pygargue	*F. albicilla* Lath.	.....	pér.	.....	...

épartement de la Loire-Inférieure.

OQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
tomne, hiver..... (d'octobre en mars.)	Marais surtout, plaines, champs et bois qui les avoisinent. Saint-Julien-de-Concelles, Grand-Lieu, etc. Pas très commun.
intemps, été...... (de mars en octobre.)	Marais, champs et plaines. Pas très commun.
tomne, hiver..... (d'octobre en mars.)	Id. Pas très commun.
....	Rochers, vieux édifices, champs, landes, prairies peu humides, pourtour des bois. Rochers de Mauves, tour d'Oudon, etc. Commun.
....	Marais giboyeux bordés de nappes d'eau spacieuses, futaies et grands bois qui les avoisinent. Forêt d'Ancenis, forêt du Gâvre, où il a niché; forêt de la Bretêche, où trois ont été tués, deux ayant leur nid et un autre en hiver. Nous devons ces derniers renseignements à M. Th. Péligry, ornithologiste aussi distingué qu'habile préparateur. Rare.
....	A été tué une fois. Extrêmement rare.
utomne........... (septembre.)	Grèves et rivières, marais, lac; grands arbres qui en sont plus ou moins distants, sur lesquels il couche. La Loire, à Thouaré, Mauves, etc. Saint-Julien-de-Concelles, Grand-Lieu. Pas commun.
utomne, hiver..... (de novemb. à mars.)	Lac, marais, hauts bois et forêts des alentours, dans lesquelles il se réfugie. Forêt de la Bretêche. Saint-Aignan, Grand-Lieu, Saint-Julien. Pas commun.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	PASSAGE Accid.	Nich
AUTOURS.					
A. ordinaire..........	*F. palumbarius* Linn....	.....	.....	accid.	nich.
A. Épervier..........	*F. Nisus* Linn.........	séd...	.....	.....	....
A. Grand-Épervier?...	*F. Nisus major* Becker..	séd...	.....	.....	....
MILANS.					
M. royal.............	*F. Milvus* Linn.........	.....	.....	(1) accid.	....
M. noir ou parasite....	*F. ater* Gmél..........	.....	.....	accid.	....
BUSES.					
B. commune, changeante. Busardet..	*F. Buteo* Linn.........	séd...	.....	.....	....
B. Bondrée...........	*F. apivorus* Linn.......	.....	pér...	.....	nich.
B. Pattue............	*F. lagopus* Brunnich....	.....	.....	accid.	....
BUSARDS.					
B. Harpaye, ou de marais.............	*F. rufus* Lath.........	séd...	.....	.....	....
B. Saint-Martin.......	*F. cyaneus* Lath.......	.....	pér...	.....	....
B. Montagu..........	*F. cineraceus* Montagu..	.....	pér...	.....	....

(1) Nous sommes très porté à croire que le passage d'un certain nombre d'oiseaux que nous portons comme accidentel, est plus ou moins périodique.

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
iver, Printemps....	Marais et terrains boisés de leurs environs et d'ailleurs. Grande-Brière, Blain, où nichait un couple dont le mâle a été tué et se trouve dans la collection de M. Péligry. Rare.
....	Plaines, champs, bois, etc. Commun.
....	Id. Moins commun.
Automne, hiver..... (d'octobre en mars.)	Marais, bords des rivières, plaines, champs. Saint-Julien, l'Erdre, etc. Rare.
....	Bas de la Loire. Extrêmement rare.
....	Marais, plaines, landes, voisinage des bois; couche dans les futaies, les arbres verts. Assez commune.
Automne, hiver..... (parfois le printemps)	Forêt de la Bretêche. Pas commune.
....	Extrêmement rare.
....	Plaines, prairies des rivières, marais surtout. Erdre, Saint-Julien, etc. Assez commun.
Automne, hiver..... (et jusqu'en mai.)	Marais, plaines, champs, prairies des rivières et taillis d'alentour. Erdre, Saint-Julien, etc. Pas commun.
Printemps, été...... (d'avril en octobre.)	Marais, prairies, taillis, champs de blé surtout, qu'il bat à des heures régulières, en mai et juin. Marais de l'Erdre, de la Brière, etc. Assez commun.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE		Ni
			Pér.	Accid.	
5e Genre. — CHOUETTE (*Strix*) Linn.					
CHOUETTES NOCTURNES.					
C. Hulotte...........	*S. Aluco* Meyer........	séd...	.....	......	...
C. Effraie............	*S. flammea* Linn........	séd...	.....	......	....
C. Chevêche..........	*S. passerina* Gmél......	séd...	.....	......	....
HIBOUS.					
H. Brachyote.........	*S. Brachyotus* Forster...	.....	pér...	......	....
H. Moyen-duc........	*S. Otus* Linn..........	séd...	.....	......	....
H. Petit-duc ou Scops..	*S. Scops* Linn.........	.....	pér...	.....	nich
ORDRE DEUXIÈME.					
Omnivores (*Omnivores*).					
6e Genre. — CORBEAU (*Corvus*) Linn.					
C. noir.............	*C. Corax* Linn........	séd...	.....	......	...
Corneille noire........	*C. Corone* Linn........	séd...	.....	......	...

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
....	Vieux arbres creux, en massifs surtout; vieux édifices, tours, colombiers inhabités, rochers; taillis de chêne dont les feuilles restent sur les branches en hiver : elle y est souvent exposée au soleil après une pluie de plusieurs jours. Assez commune.
....	Id. Rochers de Mauves, tour d'Oudon, etc. Moins commune que la précédente.
....	Arbres creux et touffus, trous des rochers. Iles de la Loire, bords du marais de Mauves, etc. Assez commune.
utomne, hiver..... d'octobre en mars.)	Iles, bruyères, champs garnis de bois et d'arbres futaies. Iles de la Loire, bords de l'Erdre, etc. Assez commun.
....	Vieux bois, futaies, arbres creux, fourrés, lierres. Bois de Maubreuil, etc. Peu commun.
rintemps, été...... le mai en septemb.)	Massifs d'arbres touffus, grands arbres isolés ombreux où il chante la nuit. Iles de la Loire, collines du marais de Mauves, etc. Assez commun certaines années.
....	Grandes forêts, futaies, grèves, champs. Forêts du Gâvre, de la Bretêche, etc. Peu commun.
....	Champs récemmont ensemencés de céréales, prairies et pâtures humides, bords et grèves des rivières, grands arbres isolés où l'une fait sentinelle pendant que les autres cherchent leur nourriture. Commune en novembre sur les champs de céréales de Carquefou, des landes de Mauves, du Cellier, etc.; environs de Bourgneuf en mai.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	Accid.	Nid
Corneille mantelée.....	*C. Cornix* Linn.......	.....	pér...	.....	...
C. Freux............	*C. frugilegus* Linn......	.....	pér...	.....	...
C. Choucas...........	*C. Monedula* Linn......	séd...	.....	.....	...
7e Genre. — GARRULE (*Garrulus*) Briss.					
PIES PROPREMENT DITES.					
P. commune..........	*G. Picus* Temm........	séd...	.....	.....	...
GEAIS.					
G. glandivore.........	*G. glandarius* Vieillot...	séd...	.....	.....	...
9e Genre.— PYRRHOCORAX (*Pyrrhocorax*) G. Cuvier.					
P. Coracias...........	*P. Graculus* Temm.....	.....	.....	acc...	..
12e Genre. — LORIOT (*Oriolus*) Linn.					
L. vulgaire.	*O. Galbula* Linn.......	.....	pér. .	.....	ni[illegible]
13e Genre. — ÉTOURNEAU (*Sturnus*) Linn.					
E. vulgaire	*S. vulgaris* Linn.......	séd... (1)	.....	.....	..

(1) Le nombre des étourneaux sédentaires n'est pas considérable. En automne, il nous arrive [illegible] coup de ces oiseaux, mais ils émigrent pour la plupart à la fin de mars.

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
automne, hiver..... de novemb. en mars)	Comme la corneille noire, mais peu commune ; jamais en bande.
automne, hiver..... de novemb. en mars)	Id. Moins commun que la corneille noire.
....	Grands édifices, vieilles tours à murs troués ; prairies, champs, arbres fruitiers à noyaux qu'il ravage ; futaies, grands bois taillis où il couche parfois. Saint-Pierre et le château de Nantes, tour d'Oudon, bois de Maubreuil, etc. Commun là, mais pas partout.
....	Partout dans la campagne, surtout sur les champs qu'on laboure ou qui viennent d'être ensemencés. Commune.
....	Les vergers, les cerisiers, les noyers, les châtaigniers, les chênes et les bois. Commun.
Un couple a été vu par nous en mai dans une île près de Thouaré.	Rochers et plages maritimes. Belle-Isle en mer (Morbihan); c'est à peu près le seul endroit qu'il habite dans nos contrées. Il se blottit l'hiver dans les trous des rochers et est difficile à tuer.
Printemps, été...... (mai à mi-septemb.)	Grandes futaies, massifs de hauts bois, vergers, figuiers à fruits murs. Futaies de Maubreuil, de la Scilleraie, etc. Assez commun.
....	Prairies et pâtures humides, couche parfois dans les roseaux des marais. Prairies de Mauves, Saint-Julien, Montoir surtout où se voient en mars des bandes nombreuses, etc. Assez commun.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	PASSAGE Accid.	Nid…
ORDRE TROISIÈME.					
Insectivores (*Insectivores*).					
15ᵉ GENRE. — PIE-GRIÈCHE (*Lanius*) LINN.					
P. grise	*L. excubitor* Linn	.....	pér...	.....	..[illegible]
P. à poitrine rose	*L. minor* Gmél	.....	.....	accid.	nid[illegible]
P. rousse	*L. rufus* Briss	.....	pér...	.....	nid[illegible]
P. Ecorcheur	*L. collurio* Briss	.....	pér...	.....	nid[illegible]
16ᵉ GENRE. — GOBE-MOUCHE (*Muscicapa*) LINN.					
G. gris	*M. grisola* Linn	.....	pér...	.....	ni[illegible]
G. à collier	*M. albicollis* Temm	.....	pér...	.....	...[illegible]
G. Bec-figue	*M. luctuosa* Temm	.....	.....	accid.	...[illegible]
17ᵉ GENRE. — MERLE (*Turdus*) LINN.					
M. Draine	*T. viscivorus* Linn	séd.	.....	.....	...[illegible]
M. Litorne	*T. pilaris* Linn	.....	pér...	.....	...[illegible]

POQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
iver............. (novembre à mars.)	Plaines humides, prairies et marais à herbes courtes, parsemés ou entourés d'arbres élevés à la cime desquels elle se met en observation. Vallées de Saint-Julien, de Rezé, bords du Sail, etc. Peu commune.
rintemps..........	Prairies et pâtures munies d'arbres et de buissons ; a niché et a été prise à Sainte-Luce. Extrêmement rare.
rintemps, été...... (d'avril à septemb.)	Vallées et prairies garnies d'arbres et de haies; champs en pente et humides. Vallées de Saint-Julien, de Chantenay, etc. Pas très commune.
lem..............	Champs, landes, pâtures garnis de haies et d'arbres. Plus commune que la précédente et plus rapprochée des habitations.
rintemps, été...... (mai à septembre.)	Futaies ombreuses, grands arbres en massifs, avenues. Pas très commun.
utomne........... (septembre.)	Avenues, vergers, arbres à branches peu serrées sur lesquelles il piaille fréquemment. Assez commun, mais seulement en septembre.
in d'avril..........	Tué par nous à la Couronnerie, en Doulon, dans un pré bas, en avril. Extrêmement rare.
....	Arbres revêtus de gui, vergers, futaies; vignes à l'automne, prés parfois, l'hiver. Assez commun.
Iovembre à avril.... (hivers froids.)	Buissons, d'aubépine surtout, garnis de baies; prairies humides, abritées contre le froid; grands et moyens arbres en petits massifs ou isolés. Commun dans les hivers froids.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE		Nid
			Pér.	Accid.	
M. Grive	*T. musicus* Linn.	séd...	.....	.....	....
M. Mauvis	*T. iliacus* Linn	.....	pér...	.....	....
M. à plastron	*T. torquatus* Linn	.....	pér...	.....	nich
M. noir	*T. Merula* Linn	séd...	.....	.....	....
19e Genre. — BEC-FIN (*Sylvia*) Ney.					
RIVERAINS.					
B. Rousserolle	*S. turdoïdes* Temm	.....	pér...	.....	nid
B. Locustelle	*S. Locustella* Lath	.....	.....	accid.	...
B. aquatique	*S. aquatica* Lath	.....	pér...	.....	...
B. Phragmite	*S. Phragmitis* Bechstein.	.....	pér...	.....	nid
B. Effarvate	*S. arundinacea* Lath	.....	pér...	.....	nid
B. Bouscarle	*S. Cetti* La Marmora	.....	.....	accid.	nid
SYLVAINS.					
B. Rossignol	*S. Luscinia* Lath	.....	pér...	.....	nid

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
....	Vignes à l'automne, buissons pourvus de baies, arbres garnis de lierre, champs d'asperges, lisière des bois, prairies humides en hiver. Commun.
utomne, hiver..... (de sept. en mars.)	Idem. Moins commun que le précédent.
iem.............. (septemb. à avril.)	Grandes vignes en automne; plus tard, arbres garnis de lierre, haies pourvues de baies. Le Loroux, Mauves, etc. Pas commun. Ne niche qu'accidentellement.
....	Bords des vignes, vergers, haies, buissons, genêts vieux, lisière des bois. Commun,
rintemps, été...... mi-avril à septemb.)	Joncs (*scirpus lacustris*) et principalement roseaux (*arundo phragmitis*) des rivières et des marais surtout. Saint-Julien, Mazerolle, etc. Assez commun.
rintemps, automne..	Tué dans une haie, à la Jaunaie, près de Nantes, par M. Th. Péligry. Tué également cette année au Temple, et par nous à Vieillecour, sur les rochers de Mauves, au pied desquels coule la Loire. Très-rare.
eptembre	Grandes herbes, joncs et roseaux des bords marécageux des marais. Saint-Julien, etc. Pas commun.
rintemps, été...... (d'avril à septemb.)	Grandes herbes et joncs des marais et des rivières; douves herbues, oseraies et haies d'alentour. Commun.
'rintemps, été...... (mai à septembre.)	Grandes herbes des marais, oseraies herbues des bords des rivières. Saint-Julien, Mazerolle, etc. Assez commun.
'rintemps, été...... (mai à septembre.)	Grandes herbes des marais, haies fourrées de saules des bords de leurs douves, ou massifs plus élevés et isolés dans lesquels il chante. Il habite surtout l'intérieur des marais et prend difficilement son vol hors des herbes. Saint-Julien. Extrêmement rare.
'rintemps, été...... (avril à septemb.)	Haies, buissons, massifs, lisière des bois. Assez commun.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE		Ni
			Pér.	Accid.	
B. à tête noire........ B. Fauvette à tête noire	*S. atricapilla* Lath.....	.....	pér. .	.....	nid
B. Fauvette..........	*S. hortensis* Lath......	.....	pér. .	.....	nid
B. Grisette	*S. cinerea* Lath........	......	pér. .	......	nid
B. Pitte-Chou	*S. provincialis* Temm...	......	pér. .	......	nid
B. Rouge-gorge......	*S. rubecula* Lath	séd...	......	......	...
B. Gorge bleue à miroir blanc	*S. cyanecula* Meyer	......	pér. .	......	nid
B. Rouge-queue	*S. Tithys* Lath........	......	pér. .	......	...
B. de murailles.......	*S. phœnicurus* Lath	......	pér. .	......	nid
B. à poitrine jaune....	*S. hippolaïs* Lath......	......	pér. .	......	nid
B. siffleur	*S. sibilatrix* Bechst	......	pér. .	......	...
B. Pouillot...........	*S. fitis* Bechst.........	......	pér. .	......	nid
B. véloce............	*S. rufa* Lath..........	séd...	......	......	...
B. Natterer	*S. Nattereri* Temm.....	......	pér. .	......	nid

OQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
intemps, été...... avril à septembre.)	Comme le précédent; mais fréquente beaucoup plus que lui les arbres élevés. En août et septembre, les lieux abrités, plantés de sureau. Assez commun.
om.............. mai à septembre.)	Bosquets, haies, taillis, arbres touffus. Plus avant dans les fourrés que le précédent. Assez commun.
intemps, été...... vril à septembre.)	Haies, buissons touffus. Très commun.
ver et parfois le printemps........	Grandes landes de vieux ajoncs. Landes de la Grammoire, près Nantes, Sautron et le Temple. Rare.
....	Haies, jardins, vergers, lisière des bois. Commun.
intemps, été ..... n de mars à sept.)	Plantations et haies de tamarix sur des terrains ou des douves humides, au printemps; plus tard mêmes lieux et salines; oseraies voisines de la Loire. A une course très-rapide le long des berges des douves. Prairies de Montoir, salines du Pouliguen. Pas bien commun.
ver .... ovembre en mars.)	Lieux montueux, rochers, grandes carrières, vieux édifices, mâsures, et leur voisinage. Carrière de Miséri, le château de Nantes, rochers de Mauves, etc. Pas commun.
intemps, été...... 'avril à septembre.)	Vergers, voisinage des habitations à murs vieux et à pierres disjointes; ou les champs garnis d'arbres creux, en massifs surtout. Assez commun.
intemps, été...... mai à septembre.)	Lieux boisés, haies fourrées, arbres touffus, dits émondes, voisins de buissons épais. Assez commun.
intemps, été..... mai à septembre.)	Arbres élevés, forêts; futaies, de hêtres surtout. Bois et futaies de la Meilleraie, de Châteaubriant. Avenue de hêtres près de la Jonnellière. Rare.
intemps, été...... mai à septembre.)	Haies, arbres touffus, taillis surtout. Assez commun.
....	Taillis, grands arbres, arbres verts, haies. Assez commun.
intemps.......... 'avril à septembre.)	Taillis surtout. Tué souvent à Vallet et à la Haie-Fouacière, dans les propriétés de M. De l'Isle. Tué aussi dans la commune du Temple et à la Meilleraie. Pas rare dans quelques localités, très-rare dans beaucoup d'autres.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	PASSAGE Accid.	Nid
20e Genre. — ROITELET (*Regulus*) Rai.					
R. ordinaire.........	*S. Regulus* Lath.......	......	pér. .	......	...
R. à triple bandeau ...	*S. ignicapilla* Brehm. ..	......	pér. .	......	...
21e Genre. — TROGLODYTE (*Troglodytes*) G. Cuv.					
T. ordinaire	*S. Troglodytes* Lath....	séd...	......	......	...
22e Genre. — TRAQUET (*Saxicola*) Bechst.					
T. Motteux	*S. œnanthe* Mey.......	......	pér. .	......	nid
T. Tarier............	*S. rubetra* Mey	......	pér. .	......	nid
T. Pâtre ou Rubicole..	*S. rubicola* Mey.......	séd...	......	......	...
23e Genre. — ACCENTEUR (*Accentor*) Bechst.					
A. Pégot ou des Alpes.	*A. alpinus* Bechst	......	......	irrég.	..
A. Mouchet..........	*A. modularis* G. Cuv ...	séd...	......	......	..
24e Genre. — BERGERONNETTE (*Motacilla*) Linn.					
B. Yarrell	*M. Yarelli* Ch. Bonaparte.	......	pér. .	......	..
B. grise............	*M. alba* Linn..........	séd...	......	......	...

?OQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
tomne, hiver..... i-septembre à mars.)uelquefois il niche.)	Haies, ronces, arbres feuillés, fourrés, et surtout arbres verts et ajoncs. Pas très commun.
....	Id. Plus commun que le précédent.
....	Fourrés, buissons épais, berges crevassées des ruisseaux profonds, hangars et même écuries à toiles d'araignées. Commun.
intemps, été...... e mars en septemb.)	Terrains découverts, buttés, sablonneux ou d'alluvion ; bords pierreux de la Loire. Prairie de Mauves, à son arrivée. Donges, Saint-Nazaire, etc. Pas très commun.
intemps, été...... avril à septembre.)	Grandes prairies voisines des rivières ; après le fauchage, plaines et champs des environs. Très commun.
....	Lieux découverts, bords des grandes routes, landes, bruyères, ajoncs. Commun.
iver .... novembre à mars.)	Rochers, carrières, vieux édifices garnis de lichens, de mousses ou d'herbes peu élevées. Carrière de Miséri, château de Nantes, rochers de Mauves. Rare.
....	Haies fourrées, buissons, rames en monceaux, etc. Commun.
utomne, hiver..... l'octobre en mars.)	Pâtures et prairies humides, flaques d'eau marécageuses, bords des rivières ; champs qu'on laboure. Assez commune.
....	Id. et de plus, les cours, les étangs et les toits des habitations. Commune.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	PASSAGE Accid.	Ni
B. jaune	*M. Boarula* Gmél......	......	pér. .	......	...
B. printannière.......	*M. flava* Linn	......	pér. .	......	nid
B. Flavéole	*M. Flaveola* Gould.....	......	pér. .	......	nid
25e Genre. — PIPIT (*Anthus*) Bechst.					
P. Richard...........	*A. Richardi* Vieill......	......	......	accid.	...
P. Spioncelle..........	*A. aquaticus* Bechst....	......	pér. .	......	...
P. obscur ou maritime.	*A. obscurus* Pennant....	......	pér. .	......	...
P. Rousseline	*A. rufescens* Temm.....	......	pér. .	......	nid
P. Farlouse	*A. pratensis* Bechst.....	séd...	......	......	...
P. des buissons.......	*A. arboreus* Bechst.....	......	pér. .	......	nid
P. à gorge rousse.....	*A. rufogularis* Brehm ..	......	......	accid.	...

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
omne, hiver..... septemb. en mars, ù elle part, ayant arement sa robe e noces.)	Quais des villes ; bords sablonneux ou pierreux des ruisseaux, des canaux et des rivières ; les bateaux eux-mêmes ; carrières humides ; viviers à pourtour non herbeux ; emplacements boueux. Assez commune sur les bords de la Chésine, sur les quais de Nantes et dans les carrières des environs. Rare à la campagne.
ntemps, été...... vril en septemb.)	Grandes prairies découvertes, voisines des rivières et des marais. Commune.
ntemps, été...... mars en septemb.)	Pâtures humides, viviers et flaques d'eau à bords vaseux ; champs qu'on charrue en mars, et sur lesquels elle s'abat en bandes de six à dix. Pas bien commune.
....	Plages maritimes. Très-rare.
omne, hiver..... novemb. en mars.)	Prairies et pâtures humides, bords des rivières. Saint-Julien. Prairie de Mauves, etc. Pas très-rare.
omne, hiver..... novemb. en mars.)	Prairies humides ou marécageuses ; bords des rivières, des canaux, de la mer. Donges, le Pouliguen. Saint-Julien, prairie de Mauves. Pas commun.
ntemps, été...... vril en septemb.)	Champs élevés, sablonneux, dunes de sable. Environs de Saint-Nazaire, du Pouliguen ; trouvé par M. Péligry plusieurs années de suite et toujours dans un seul et même champ, route de Clisson, près de la lande de la Grammoire, à l'automne. Assez commun.
....	Pâturages, prairies, landes, champs humides, etc. Commun.
....	Champs de blé, pâtures herbues, trèfles, etc., entourés d'arbres sur lesquels il se pose ; sous les grandes futaies, dans les fortes chaleurs. Assez commun.
rs...............	Lieux humides. Plusieurs ont été tués, cette année, par M. Péligry, dans des oseraies, près de Trentemoult.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	Accid.	N
ORDRE QUATRIÈME.					
Granivores (*Granivores*).					
26e GENRE. — ALOUETTE (*Alauda*) LINN.					
A. Cochevis..........	*A. cristata* Linn	séd...	......	......	..
A. des champs	*A. arvensis* Linn.......	séd...	......	......	..
A. Lulu	*A. arborea* Linn	séd...	......	......	..
A. Calendrelle ou à doigts courts....	*A. brachydactyla* Leisler.	......	pér. .	......	
27e GENRE. — MÉSANGE (*Parus*) LINN.					
SYLVAINS.					
M. Charbonnière......	*P. major* Linn.........	séd...	......	......	..
M. Petite-Charbonnière.	*P. ater* Linn	......	pér. .	......	..
M. bleue	*P. cœruleus* Linn	séd...	......	......	..
M. huppée...........	*P. cristatus* Linn.......	séd...	......	......	..
M. Nonnette..........	*P. palustris* Linn.	séd...	......	......	..
M. à longue queue....	*P. caudatus* Linn	séd...	......	......	..
RIVERAINS.					
M. Moustache	*P. biarmicus* Linn.. ...	......	......	accid.	..

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
....	Terrains sablonneux, grandes routes et champs voisins, bords des plaines où la verdure n'est pas continue. Bordure nord des plaines de Montoir, etc. Pas très commune. Pas en bandes.
....	Champs, labours, pâtures et prairies. Commune. En grandes bandes, l'automne et l'hiver.
....	Terrains secs, champs, vignes. Commune. En petites bandes, l'hiver. Perche.
…intemps, été...... …'avril en septemb.)	Plaines et dunes de sable. Le Poulignen, Escoublac. (Noirmoutier surtout, Vendée.) Pas commune.
....	Jardins, vergers, chênes conservant leurs feuilles sèches l'hiver, futaies, arbres verts. Commune.
…iver .... …novembre à mars.)	Id. Arbres verts surtout. La Seilleraie, Boisbriant, etc. Pas commune.
....	Id. et peupliers, saules en châtons. Commune.
....	Grands arbres, futaies, mais surtout arbres verts. Les propriétés à arbres verts, la Seilleraie, les Folies-Chaillou, etc. Rare.
....	Comme la bleue et la Charbonnière, avec lesquelles elle est souvent. Assez commune.
....	Haies, arbres, taillis, etc. En automne et en hiver, elle forme souvent une bande composée de la nichée. Assez commune.
…rintemps, automne.	Joncs et roseaux des marais et des grands étangs. Tuée une fois dans les marais de Saint-Julien. Extrêmement rare.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	Accid.	Ni
28e GENRE. — BRUANT (*Emberiza*) LINN.					
B. jaune............	*E. citrinella* Linn......	séd...	......	......	...
B. Proyer...........	*E. miliaria* Linn.	......	pér. .	......	ni
B. de roseaux........	*E. schœniculus* Linn.....	séd...	......	......	...
B. Ortolan...........	*E. hortulana* Linn......	......	pér ..	......	ni
B. Zizi ou de haie....	*E. cirlus* Linn.........	séd...	......	......	...
B. Fou ou de pré....	*E. cia* Linn...........	......	......	accid.	...
B. de neige..........	*E. nivalis* Linn........	......	......	accid.	...
29e GENRE. — BEC-CROISÉ (*Loxia*) BRISS.					
B. commun ou des pins.	*L. curvirostra* Linn.....	......	pér ..	......	...
B. Leucoptère........	*L. Leucoptera* Gmel....	......	......	accid.	...
30e GENRE. — BOUVREUIL (*Pyrrhula*) BRISS.					
B. commun..........	*P. vulgaris* Temm.....	......	pér ..	......	ni
31e GENRE. — GROS-BEC (*Fringilla*) ILLIG.					
G. vulgaire..........	*F. coccothraustes* Temm.	séd...	......	......	...

POQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
....	Champs et prairies artificielles récemment ensemencés ; jachères à herbes grainues ; haies ; cours et paillers des fermes, l'hiver. Commun, mais moins qu'autrefois.
intemps, été...... (nars à septembre.)	Champs semés d'orge, en mars ; grandes prairies des rivières et plus tard les champs des environs. Prairies de Mauves, de Montoir, etc. Assez commun.
....	Lieux humides plantés de graminées longues, de joncs ou de roseaux ; marais, bords des rivières, clairières de certains bois. Mazerolle, Saint-Julien, etc. Commun.
rintemps, été...... (mai à septembre.)	Grandes vignes des terrains élevés, voisines des rivières. Mauves, le Loroux, etc. Pas très-commun. Il diminue.
....	Champs peu humides, sablonneux ou pierrailleux, haies. Assez commun.
utomne...........	Deux ont été pris aux filets, à la Contrie, près de Nantes, et remis à M. Péligry. Extrêmement rare.
iver..............	Bords de la mer. Très-rare.
utomne, hiver...... (l'octobre à mars, rarement l'été.)	Grands arbres verts, pins, mélèzes et cyprès ; pommiers, dont ils broyaient la pulpe des fruits pour atteindre les pépins, quand ils sont venus en nombre considérable fondre sur nos contrées en 1838. Propriétés d'arbres verts où ils sont en petites bandes. Pas très-commun.
....	Pris une fois dans les arbres verts du cimetière de Miséricorde, à Nantes. Vu par M. Th. Péligry. Ne s'était-il pas échappé d'une volière ? Extrêmement rare.
l'octobre en mars... (quelques-uns restent)	Haies fourrées, buissons de ronces ; vergers, cerisiers, pruniers et amandiers, en mars. Assez commun à son arrivée ; mais pas tous les ans.
....	Vergers ; cerisiers, hêtres, charmes, futaies. Pas bien rare certaines années dans la banlieue de Nantes.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE		Nid
			Pér.	Accid.	
G. Verdier...........	*F. chloris* Temm.......	séd...	......	......	....
G. Soulcie	*F. petronia* Linn.......	......	......	accid.	....
G. Moineau..........	*F. domestica* Linn......	séd...	......	......	...
G. Friquet.	*F. montana* Linn.......	séd...	......	......	...
G. Serin ou Cini	*F. Serinus* Linn	......	......	accid.	nid
G. Pinson............	*F. cœlebs* Linn.........	séd...	.....	.....	..
G. des Ardennes......	*F. montifringilla* Linn..	.....	pér...	.....	..
G. Linotte............	*F. cannabina* Linn......	séd...	.....	.....	..
G. Tarin.............	*F. spinus* Linn........	.....	pér...	.....	..
G. Sizerin...........	*F. linaria* Linn........	.....	.....	acc...	..
G. Chardonneret......	*F. Carduelis* Linn......	séd...	.....	.....	..

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
....	Vignes, champs à mercuriale et à navets; haies et grands arbres des prairies; en hiver, les lieux où sont déposés les pepins et le marc de pommes et surtout de raisins. Assez commun.
utomne, hiver.....	Deux ou trois seulement ont été pris aux filets dans les environs de Nantes. Très-rare.
....	Voisinage des habitations, haies des champs ensemencés, villes et campagne. Très-commun.
....	Haies des lieux frais, saulaies; bords des champs cultivés, rarement autour des habitations, si ce n'est en hiver. Bien moin commun que le moineau. En bandes comme lui.
Hiver.............. (de novemb en mars.)	Habite avec les tarins les aunaies vieilles des ruisseaux et des rivières, les peupliers et les champs à senneçon où il a été pris plusieurs fois aux filets. Il a même niché à Gigant dans un jardin de M. Péligry. Le sujet de notre collection vient de Doulon, où il a été capturé dans un champ de senneçon avec des tarins et des chardonnerets. Très-rare.
....	Jardins., vergers; en hiver, cours des habitations, aires à battre les céréales, champs cultivés, jachères grainues. Commun, mais moins qu'autrefois.
Hivers froids........ (de novemb. en mars)	Jachères riches en graines. Pas commun.
....	Vignes, ajoncs, champs de lin, de navets, de choux, etc., atteignant ou ayant atteint leur maturité. En bandes, l'automne et l'hiver. Commun.
Automne, hiver..... (d'octobre en mars.)	Lieux plantés d'aunes vieux; peupliers bourgeonnants à la fin de l'hiver; champs de senneçon. En bandes. Pas très-rare.
Idem..............	Comme le Tarin. A été pris aux filets auprès du Pont-du-Cens et ailleurs. Très-rare.
....	Jardins, vergers, lieux garnis de chardons, de senneçon: peupliers, etc. En petites bandes l'automne et l'hiver. Commun.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	PASSAGE Accid.	Nid[illegible]
ORDRE CINQUIÈME.					
Zygodactyles (*Zygodactyli*).					
32e GENRE. — COUCOU (*Cuculus*) LINN.					
C. gris. / C. roux.	*C. canorus* Linn.	.....	pér. .	.....	[illegible]
33e GENRE. — PIC (*Picus*) LINN.					
P. vert.	*P. viridis* Linn	séd...	.....	.....	..[illegible]
P. cendré.	*P. canus* Gmel.	.....	.....	accid.	..[illegible]
P. Epeiche..........	*P. major* Linn	séd...	.....	.....	..[illegible]
P. Mar.............	*P. medius* Linn	.....	.....	accid.	..[illegible]
P. Epeichette........	*P. minor* Linn	séd...	.....	.....	..[illegible]

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
Printemps, été...... (d'avril en août.)	Les futaies, les grands arbres, et de préférence ceux qui sont isolés ; les branches mortes de leurs cimes ; haies à chenilles velues. La femelle se voit souvent au printemps guettant et cherchant sur les haies, dans les vergers, etc. ; se réfugie le soir dans les futaies. Assez commun.
....	Futaies âgées ; grands chênes et grands châtaigniers surtout ; les fourmilières, l'hiver ; souvent les pâtures au printemps. Jonellière, Chapelle-sur-Erdre, Maubreuil, etc. Assez commun ; mais l'espèce diminue.
Hiver.............. (de novemb. à mars)	Forêts à futaies élevées, vieux arbres. Le sujet de notre collection vient des environs de Nort. Un autre a été tué au Gâvre. Extrêmement rare.
....	Vieilles futaies. Grands chênes et grands châtaigniers à cimes mortes, sur lesquelles il se repose et observe les alentours ; vergers et vieilles coudraies. Pas très-commun. Il diminue.
....	Idem. Vu par M. Th. Péligry dans les hauts bois de Grillaut, où il nichait. Extrêmement rare.
....	Comme l'Epeiche. Recherche, surtout au printemps, les branches sèches et très-élevées, sur lesquelles il frappe des coups de bec si bien appliqués et répétés avec tant de rapidité, qu'il en résulte un roulement extrêmement sonore et vraiment étonnant qui s'entend à de grandes distances. Ce roulement, interrompu de temps en temps, dure parfois des heures entières. Le Pic-Epeiche fait comme son tout petit parent, mais pas mieux. Pas commun. Il diminue.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE		Ni…
			Pér.	Accid.	
34e Genre. — TORCOL (*Yunx*) Linn.					
T. ordinaire..........	*Y. torquilla* Linn.......	.....	pér...	.....	nid
ORDRE SIXIÈME.					
Anisodactyles (*Anisodactyli*).					
35e Genre. — SITTELLE (*Sitta*) Linn.					
S. Torchepot.........	*S. europœa* Linn........	séd...	.....	.....	...
36e Genre. — GRIMPEREAU (*Certhia*) Linn.					
G. familier...........	*C. familiaris* Linn......	séd...	.....	.....	...
37e Genre. — TICHODROME (*Tichodroma*) Illig.					
T. Echelette ou Grimpereau de murailles..	*T. phœnicoptera* Temm..	.....	.....	accid.	...
38e Genre. — HUPPE (*Upupa*) Linn.					
H. Puput............	*U. Epops* Linn.........	.....	pér...	.....	nid
ORDRE SEPTIÈME.					
Alcyons (*Alcyones*).					
40e Genre. — MARTIN-PÊCHEUR (*Alcedo*) Linn.					
M. pêcheur Alcyon....	*A. ispida* Linn.........	séd...	.....	.....	...

OQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
ntemps, été...... avril en septembre)	Terrains peu humides ; arbres touffus des haies, vergers, arbres isolés ombreux, lisière des taillis. Pas très-rare.
....	Massifs d'arbres élevés, grandes futaies surtout. Jonelière, Chapelle-sur-Erdre, Maubreuil, etc. Pas très-commune.
....	Arbres grands et petits, vieux, à écorce raboteuse ou moussue. Assez commun.
iver..............	Grands et vieux édifices, rochers élevés. Rochers de Mauves, tour d'Oudon, le Château et Saint-Pierre de Nantes, dans l'intérieur duquel il a été pris. Très-rare.
'rintemps, été...... d'avril à septembre.)	Terrains en pente, en partie découverts, voisins de lieux humides, plantés de grands arbres creux. Bords de l'Erdre, de la vallée de Saint-Julien, etc. Pas très-commune. Elle diminue.
....	Bords boisés des rivières, des canaux, des ruisseaux et des étangs. Niche dans les trous de leurs berges. Pas très-commun. L'espèce diminue.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE		Ni
			Pér.	Accid.	
ORDRE HUITIÈME.					
Chélidons (*Chelidones*).					
41e GENRE. — HIRONDELLE (*Hirundo*) LINN.					
H. de cheminée.......	*H. rustica* Linn........	.....	pér...	.....	nid
H. de fenêtre........	*H. urbica* Linn........	.....	pér...	.....	nid
H. de rivage.........	*H. riparia* Linn........	.....	pér...	.....	nid
42e GENRE. — MARTINET (*Cypselus*) ILLIG.					
M. de muraille........	*C. murarius* Temm....	.....	pér...	.....	nid
ENGOULEVENT (*Caprimulgus*) LINN.					
E. ordinaire..........	*C. europœus* Linn.....	.....	pér...	.....	nid

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
Printemps; été...... (de mars à octobre.)	Bien plus la campagne que la ville. Vallées coupées de canaux, bords des rivières ou des étangs, champs, prairies surtout; le long des rochers abrités, quand l'air se refroidit. Commune.
Printemps, été...... (d'avril en septemb.)	Presque uniquement la ville. Bords des rivières, prairies environnantes, etc. Bâtit aux fenêtres ou sous les corniches. Moins commune que la précédente.
Idem.	Bord des rivières, leurs berges escarpées et terreuses dans les trous desquelles elle niche, îles et prairies voisines. Berges argileuses des vignes du Cellier, etc. Assez commune.
Printemps, été...... (de mai à août.)	Hauts et vieux édifices, leurs alentours; prairies et rivières, etc., qu'il parcourt d'un vol plus élevé que l'hirondelle. Les jeunes se réunissent dans les belles soirées et se livrent à des jeux et à des passes infinis, en poussant des cris aigus. Le Château, Saint-Pierre, etc. Pas très-commun.
Printemps, été...... (mai à septembre.)	Grands bois taillis, parsemés de baliveaux, d'avenues en futaies, voisins de pâtures ou de champs frais. Se cache le jour dans les bouées touffues dont il ne sort qu'au crépuscule. Tailles de Maubreuil, de la Seilleraie, etc. Pas commun.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	PASSAGE Accid.	Ni…
ORDRE NEUVIEME.					
Pigeons (*Columbœ*).					
44e GENRE. — COLOMBE (*Columba*) LINN.					
C. Ramier..........	*C. Palumbus* Linn	séd...	.....	.....	....
C. Colombin..........	*C. OEnas* Temm.......	.....	pér...	......	...
C. Tourterelle........	*C. Turtur* Linn........	. ...	pér...	.....	nid
ORDRE DIXIEME.					
Gallinacés (*Gallinœ*).					
45e GENRE. — FAISAN (*Phasianus*) LINN.					
F. vulgaire.	*Ph. colchicus* Linn......	séd...	.....	.....	..+
46e GENRE. — TETRAS (*Tetrao*) LINN.					
T. Gélinotte..........	*T. bonasia* Linn........	.....	.....	accid.	..+
48e GENRE. — PERDRIX (*Perdix*) BRISS.					
P. rouge............	*P. rubra* Briss.........	séd...	.....	.....	....

POQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
....	Terrains boisés, plantés de hêtres; futaies, arbres verts, champs cultivés. Maubreuil, la Seilleraie, environs de Châteaubriant, etc. Pas très-commun.
iver.............. le novemb. en mars)	Même habitat. Moins commun.
rintemps, été...... (d'avril à octobre.)	Taillis élevés; terrains entourés ou parsemés de grands arbres; labours, champs à céréales, à mercuriale, etc. Assez commune encore; mais elle diminue.
....	Bois de la Bretêche, où ils vivent comme dans les forêts de l'Etat.
Hiver..............	Tué près de Nort dans le long et rude hiver de 1830. Vu monté chez un notaire de l'endroit. Extrêmement rare.
....	Lieux secs, élevés, champs rocailleux, vignes surtout. Vignes des bords de la Loire, etc. Diminue chaque année. Beaucoup moins commune qu'autrefois.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE		[illegible]
			Pér.	Accid.	
P. grise.............	*P. cinerea* Briss........	séd...	.....	.....	...
CAILLE (*Coturnix*) MOEHRING.					
C. ordinaire..........	*Perdix Coturnix* Lath...	.....	pér...	.....	nid
ORDRE ONZIEME.					
Alectorides (*Alectorides*).					
50e GENRE. — GLARÉOLE (*Glareola*) BRISS.					
G. à collier..........	*G. torquata* Mey.......	.....	.....	accid.	..
ORDRE DOUZIEME.					
Coureurs (*Cursores*).					
51e GENRE. — OUTARDE (*Otis*) LINN.					
O. Barbue...........	*O. tarda* Linn.........	.....	.....	accid.	...
O. Canepetière........	*O. Tetrax* Linn........	.....	pér. .	.....	....

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
....	Terrains plats, champs cultivés, chaumes, trèfles, jeunes taillis, plaines, landes; marais et îles dans les sécheresses. (La petite grise, dite Roquette ou perdrix de passage, *P. Damascena* Lath., se voyait jadis autour de la forêt du Cellier.) Plus abondante que la rouge, quoiqu'elle diminue chaque année comme elle.
rintemps, été...... (d'avril à octobre.) uelques jeunes se voient en hiver.	Prairies, blés, pâturages herbus, champs de sarrasin, de chaume, de mercuriale, etc. Pas bien commune. Diminue sensiblement.
lars..............	Pâtures et prairies marécageuses à flaques d'eau. Tuée deux fois, pendant de grandes inondations, sur les pâtures de Saint-Julien-de-Concelles, où elle se tenait sur le bord de l'eau avec des Bécasseaux. Extrêmement rare.
liver..............	Tuée à Plessé, dans un champ de navets, et ailleurs. Extrêmement rare.
utomne, hiver..... (octobre à mars.)	Lieux secs et arides. Tuée à Cuette, en Couffé, près de Machecoul et de Challans (Vendée). Rare.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE		
			Pér.	Accid.	
ORDRE TREIZIÈME.					
Gralles (*Grallatores*).					
53e GENRE. — ŒDICNÈME (*Œdicnemus*) TEMM.					
Œ. criard............	*Œ. crepitans* Temm....	......	pér. .	......	.
54e GENRE. — SANDERLING (*Calidris*) ILLIG.					
S. variable...........	*C. arenaria* Illig.......	......	pér. .	......	..
55e GENRE. — ECHASSE (*Himantopus*) BRISS.					
E. à manteau noir.....	*H. melanopterus* Mey....	......	......	accid.	..
56e GENRE. — HUITRIER (*Hœmatopus*) LINN.					
H. Pie...............	*H. ostralegus* Linn.....	séd...	......	......	..
57e GENRE. — PLUVIER (*Charadrius*) LINN.					
P. doré..............	*C. pluvialis* Linn.......	......	pér. .	......	..
P. Guignard..........	*C. morinellus* Linn	......	pér. .	......	..
P. (grand) à collier...	*C. hiaticula* Linn.......	séd...	......	......	..
P. (petit) à collier.....	*C. minor* Mey..........	......	pér. .	......	ni[illegible]
P. à collier interrompu.	*C. cantianus* Lath	......	pér. .	......	ni[illegible]

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
utomne, hiver..... (d'octobre à mars.)	Terrains élevés, sablonneux ou pierreux, incultes. Dunes d'Escoublac, du Pouliguen, landes de Sautron, environs de Machecoul, etc. Rare.
utom., hiv., print. . (de sept. en mai.)	Plages maritimes et parfois les pâtures de Saint-Julien. Pas commun.
'rintemps.......... (avril.)	Prairies et pâtures marécageuses, à flaques d'eau. Saint-Julien, Basse-Goulaine, Grand-Lieu. Très-rare.
....	Rochers et rivages de la mer. Pas très-commun.
utomne, hiver ..... (octobre à avril.)	Grandes prairies, grandes pâtures découvertes et humides. Montoir, Grande-Brière, etc. Moins commun qu'autrefois.
té, automne....... juillet à octobre)	Idem. Pâtures de Saint-Julien, de Montoir, le Pouliguen, etc. Pas commun.
....	Bords des rivières et leurs grèves; plages maritimes. Bords fangeux de la Loire, à Donges, etc. Commun.
rintemps, été...... (mai à octobre.)	Bords sablonneux de la mer et grèves de la Loire, à Mauves, Thouaré, etc. Bien moins commun que le précédent.
lem	Comme le Petit-Pluvier, et quelquefois Saint-Julien. Peu commun.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE		Nic
			Pér.	Accid.	
58e Genre. — VANNEAU (*Vanellus*) Linn.					
V. Pluvier..........	*V. melanogaster* Bechst..	......	pér. .	......	...
V. huppé...........	*V. cristatus* Mey........	séd...	......	......	...
59e Genre.— TOURNE-PIERRE (*Strepsilas*) Illig.					
T. à collier..........	*S. collaris* Temm.......	séd...	......	......	...
60e Genre. — GRUE (*Grus*) Linn.					
G. cendrée..........	*G. cinerea* Mey.......	......	......	accid.	[illegible]
61e Genre. — CIGOGNE (*Ciconia*) Linn.					
C. blanche	*C. alba* Briss..........	......	......	accid.	[illegible]
C. noire	*C. nigra* Bechst........	......	......	accid.	[illegible]
62e Genre. — HÉRON (*Ardea*) Linn.					
H. cendré...........	*A. cinerea* Lath........	séd...	......	......	[illegible]
H. pourpré..........	*A. purpurea* Linn......	......	pér. .	......	[illegible]
H. Aigrette..........	*A. Egretta* Mey.......	......	......	accid.	[illegible]

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
Hiver, printemps.... (de novembre à avril.)	Bords fangeux de la Loire, pâtures marécageuses, bords de la mer. Saint-Julien, Donges, etc. Pas bien commun.
....	Grandes pâtures et prairies humides, à herbe courte. Montoir, la Brière où il niche, etc. Commun en mars. L'espèce diminue sensiblement.
....	Bords de la Loire, bords de la mer et surtout les salines, dont il dégrade les chaussées avec le bec, au mois de mai. Par petites bandes. Salines de Batz, du Pouliguen. Pas très-commun.
Hiver..............	Plaines marécageuses, marais, fange du bas de la Loire. Grand-Lieu, Saint-Julien, etc. Très-rare.
Printemps, automne.	Comme la précédente. Très-rare.
Automne, printemps.	Idem. Les deux de notre collection ont été tuées à Saint-Julien, l'une en septembre, et l'autre en avril, ayant son plumage de noces.
....	Marais, grèves des rivières, plaines à douves ou à flaques d'eau marécageuses. Perche sur les grands arbres, à la cime desquels il fait sentinelle. Grand-Lieu, Saint-Julien, Mazerolle, etc. Pas très-commun. Diminue.
Printemps, été...... (mai à septembre)	Idem. Assez rare.
Printemps..........	Marais et leurs environs humides, oseraies. Saint-Julien, où il a été vu. Extrêmement rare.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	Accid.	N[illegible]
H. Aigrettoïde?........	*A. Egrettoïdes* Temm...	......	......	accid.	....
H. Garzette	*A. Garzetta* Linn	......	......	accid.	....
H. Grand-Butor	*A. stellaris* Linn.......	séd...	......	......	....
H. Crabier	*A. ralloïdes* Scopoli.....	......	pér. .	......	nid[illegible]
H. Blongios.	*A. minuta* Linn.........	......	pér. .	......	nid[illegible]
63e Genre. — NYCTICORAX (*Nycticorax*) G. Cuv.					
N. Bihoreau à mânteau noir............	*N. ardeola* Temm......	......	......	accid.	..
65e Genre. — AVOCETTE (*Recurvirostra*) Linn.					
A. à nuque noire......	*R. Avocetta* Linn	......	......	accid.	..
66e Genre. — SPATULE (*Platalea*) Linn.					
S. blanche	*P. leucordia* Linn......	......	pér. .	......	..
67e Genre. — IBIS (*Ibis*) G. Cuv.					
I. Falcinelle..........	*I. Falcinellus* Vieill.....	......	......	accid.	..

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
intemps..........	A été tué sur la prairie de Mauves, près de Nantes.
em..............	Marais, etc. Saint-Julien. M. Péligry a vu en chair cette espèce et l'Aigrette, tuées aux environs de Nantes. Extrêmement rare.
....	Intérieur des marais, leurs douves et leurs bords fourrés. Mazerolle, Saint-Julien, la Brière, etc. Pas très-commun. Il diminue sensiblement.
intemps, été ..... mai à septembre.)	Idem. Pont-Saint-Martin, Grand-Lieu, Erdre, etc. Rare.
.... vril à septembre.)	Marais, leurs douves et leurs bords garnis de massifs ou de haies de saules; oseraies fourrées. Saint-Julien, Erdre, etc. Pas commun.
intemps.......... (mai.)	Joncs et roseaux des marais, du lac. Saint-Julien, la Brière, Grand-Lieu, etc. Extrêmement rare.
em.............. (mars, avril.)	Bords de la Loire, prairies, pâtures marécageuses. Basse-Goulaine, Saint-Julien, etc. Très-rare.
rintemps, automne.. avril, sept., octob.)	Bords fangeux de la Loire, à son embouchure, plaines marécageuses ayant des canaux ou de grandes flaques d'eau. Montoir, Donges, la Brière, etc. En petites bandes. Pas très-commune.
rintemps.......... (mars, avril.)	Grandes prairies et pâtures humides. Saint-Julien, où a été tué celui de notre collection avec quelques autres de la même bande qui était peu nombreuse. Extrêmement rare.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	PASSAGE Accid.	Ni
68e GENRE. — COURLIS (*Numenius*) LINN.					
C. cendré	*N. arquata* Linn	séd.			
C. Corlieu	*N. phæopus* Lath		pér.		nich.
C. à bec grêle	*N. tenuirostris* Vieill			accid.	[illegible]
69e GENRE. — BÉCASSEAU (*Tringa*) BRISS.					
B. Cocorli	*T. subarcuata* Temm		pér.		
B. variable ou Brunette.	*T. variabilis* Mey	séd.			
B. Platyrhinque	*T. Platyrhinca* Temm		pér.		
B. Violet	*T. maritima* Brunnick		pér.		
B. Temmia	*T. Temminckii* Leisl		pér.		
B. Echasse	*T. minuta* Leisl		pér.		
B Canut ou Maubèche.	*T. Canutus* Linn		pér.		
70e GENRE. — COMBATTANT (*Machetes*) G. CUV.					
C. variable	*M. pugnax* G. Cuv		pér.		nid.

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
....	Bords fangeux du bas de la Loire, grandes prairies humides. Montoir, Basse-Goulaine, etc. Moins commun qu'autrefois.
Printemps, été...... (avril à septembre.)	Iles et grandes prairies du bas de la Loire, où il niche. Bords de la mer, Montoir, etc. Commun.
Printemps..........	Bas de la Loire. Extrêmement rare.
Printemps.......... (mars à juin.)	Bords des flaques d'eau des grandes prairies ou pâtures humides et marécageuses ; bords vaseux de la mer et de la Loire. Saint-Julien, etc. Rare, surtout en noces.
....	Bords fangeux de la Loire. Plages de la mer. Donges et Montoir, etc. En bandes nombreuses.
Printemps.......... (mars à mi-mai.)	Même habitat. Rare.
Automne, hiver..... (d'octobre en mars.)	Bords rocheux de la mer. Rare.
Printemps.......... (de mars en mai.)	Plages maritimes, grèves et bords de la Loire ; flaques d'eau à pourtour marécageux. Saint-Julien. Rare.
Printemps, automne.. (avril et septembre.)	Idem. Saint-Julien, le Croisic, etc. Rare.
Hiver, printemps.... (de novemb. à mai.)	Bords de la mer et de la Loire ; grandes flaques d'eau marécageuses, grèves. Thouaré, Saint-Julien, grande côte du Pouliguen, etc. Rare.
Printemps, été...... (mars à septembre, quelquefois en hiv.)	Bords de la Loire et pâtures marécageuses, parfois ; mais surtout la Grande-Brière, où il niche. Les mâles sont en petites bandes et se battent à outrance sur le bord des canaux ; ils partent dès l'éclosion des petits qui sont élevés par la mère. Saint-Joachim, Crossac, etc. Pas très-commun. Il diminue.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	PASSAGE Accid.	
71e GENRE. — CHEVALIER (*Totanus*) BECHST.					
C. Arlequin	*T. fuscus* Leisl	......	pér.	......	
C. Gambette	*T. calidris* Bechst	......	pér.	......	nid
C. Cul-Blanc	*T. ochropus* Temm	......	pér.	......	
C. Sylvain	*T. Glareola* Temm	......	pér.	......	
C. Guignette	*T. hypoleucos* Temm	......	pér.	......	
C. Aboyeur	*T. glottis* Bechst	......	pér.	......	
72e GENRE. — BARGE (*Limosa*) BRISS.					
B. à queue noire	*L. melanura* Leisl	......	pér.	......	
B. rousse	*L. rufa* Briss	......	pér.	......	
73e GENRE. — BÉCASSE (*Scolopax*) LINN.					
B. ordinaire	*S. rusticola* Linn	......	pér	......	
BÉCASSINE.					
B. double	*S. major* Gmel	......	......	accid.	
B. ordinaire	*S. gallinago* Linn	......	pér.	......	nid
B. Sabine?	*S. Sabinii?* Vigors.				

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
Hiver, printemps.... (novembre à avril.)	Bords des rivières, des marais ; pourtour des mares des grandes pâtures marécageuses pendant les inondations. Saint-Julien, environs de Machecoul, etc. Pas commun.
Fin d'hiver, printemps. (mars à juil. Il en reste)	Bords de la mer et de la Loire, grandes plaines, grandes prairies humides du bas de la Loire et de la Brière, où il niche. Commun.
Automne, hiver..... (sept. à avril.)	Mares, flaques d'eau douce ; bords des canaux, des ruisseaux, etc. Pas commun.
Automne, hiver..... (de sept. en avril.)	Bords boisés de la Loire ; flaques d'eau de Saint-Julien, Saint-Sébastien, etc. Pas commun.
Printemps, été...... (avril à septembre.)	Bords et grèves de la Loire. Bords de la prairie de Mauves, etc., surtout en juillet et août. Il diminue.
Printemps.......... (mars, avril.)	Plages maritimes, bords de la Loire, terrains découverts, à marécages ou à flaques d'eau. Donges, Saint-Julien, etc. Peu commun.
Printemps.......... (de mars à mai.)	Bords fangeux de la Loire, des marais ; flaques d'eau à pourtour marécageux. Montoir, environs de Machecoul, etc. Assez commune.
Id.................	Comme la précédente. Bien plus rare qu'elle.
Automne, hiver..... (fin d'octob. à mars.)	Le jour, forêts, grands bois âgés de plusieurs années et peu herbeux, leurs lisières surtout ; la nuit, lieux marécageux, où elle va *vérotter* au crépuscule, et qu'elle ne quitte qu'à l'aube. Moins commune qu'autrefois.
Automne...........	Marais. Extrêmement rare.
Automne, hiver..... (de septemb. en mars. Il en reste qui nichent.)	Marais et pâtures marécageuses. Marais de l'Erdre, de Saint-Julien, Grande-Brière où elle niche. Commune en automne et en hiver, mais moins qu'autrefois.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	PASSAGE Accid.	N
B. sourde	*S. gallinula* Linn.......	......	pér ..	......	...
74e GENRE. — RALE (*Rallus*) LINN.					
R. d'eau.............	*R. aquaticus* Linn......	......	pér. .	......	....
75e GENRE. — POULE D'EAU (*Gallinula*) LATH.					
P. de genêts.........	*G. Crex* Lath	.....	pér. .	.....	nid
P. Marouette	*G. porzana* Lath.......	.....	pér. .	.....	nid
P. Poussin ?..........	*G. pusilla* Mey	.....	.....	......	...
P. Baillon............	*G. Baillonii* Temm.....	.....	pér. .	.....	nid
P. ordinaire..........	*G. chloropus* Lath.....	séd...	.....	.....	...
ORDRE QUATORZIÈME.					
Pinnatipèdes (*Pinnatipedes*).					
77e GENRE. — FOULQUE (*Fulica*) LINN.					
F. Macroule..........	*F. atra* Linn	séd...	.....	......	...
78e GENRE. — PHALAROPE (*Phalaropus*) BRISS.					
P. hyperboré ?........	*P. hyperboreus* Lath....	.....	......	......	...

...OQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
...omne, hiver..... ...ctobre en mars.)	Marais, etc.; et lors des hivers rigoureux, elle se trouve dans les canaux très-étroits et non congelés des prairies bourbeuses voisines des marais. Pas très-commune.
...m. ....octobre en mars.)	Bords des marais, des douves, des ruisseaux, leurs fourrés surtout. Poursuivi par les chiens, il perche et reste immobile à l'approche du chasseur. Marais de Mauves, aunées fourrées qui le bordent; boires (1) de la Chapelle-Basse-Mer, etc. Pas très-commun. Il diminue.
...intemps, été...... (mai à octobre.)	Au printemps, grandes prairies et îles de la Loire, quelquefois prés des champs et céréales qui les entourent; plus tard, vignes, genêts, taillis, etc. Il diminue.
...em.............	Joncs, roseaux et herbes serrées des marais; Mazerolle, Saint-Julien, Grand-Lieu, etc. Pas commune.
....	....
...intemps, été...... (mai à octobre.)	Joncs, roseaux et herbes serrées des marais; Mazerolle, Saint-Julien, etc. Pas commune.
...printemps, il en arrive d'étrangères qui nichent.	Idem. Et de plus : broussailles des marais, des étangs, des douves touffues; bouées de saules basses où elle se repose et niche parfois. Prend difficilement son vol, plonge et ne reparaît plus. Mazerolle, Saint-Julien, boires de la Chapelle-Basse-Mer. Moins commune qu'autrefois.
...dem..............	Intérieur des marais; grandes douves, canaux à herbes élevées et serrées. Prend rarement son vol deux fois, plonge et ne paraît plus. Moins commune qu'autrefois.
....	....

(1) Expression locale désignant des flaques d'eau étroites, plus ou moins longues, parfois assez profondes, placées dans les terrains d'alluvion de la Loire, en amont de Nantes.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE		Ni
			Pér.	Accid.	
P. Platyrhinque	*P. Platyrhincus* Temm.			accid.	

79e GENRE. — GRÈBES (*Podiceps*) LATH.

G. huppé	*P. cristatus* Lath.	séd.			
G. Jou-gris	*P. rubricollis* Lath.			accid.	
G. Cornu	*P. cornutus* Lath.			accid.	
G. Oreillard	*P. auritus* Lath.	séd.			
G. Castagneux	*P. minor* Lath.	séd.			

ORDRE QUINZIÈME.

Palmipèdes (*Palmipedes*).

80e GENRE. — HIRONDELLE-DE-MER (*Sterna*) LINN.

H. Tschegrava	*S. caspia* Pallas		pér.		
H. Caujek	*S. cantiaca* Gmel.		pér.		
H. Dougall	*S. Dougallii* Montagu		pér.		
H. Pierre-Garin	*S. hirundo* Linn.		pér.		nich.
H. Hansel?	*S. anglica* Montagu				
H. arctique	*S. arctica* Temm.		pér.		
H. Epouvantail	*S. nigra* Briss.		pér.		nich.

OQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
ver.............. la suite des tempêtes	Plages maritimes et parfois les pâtures de Saint-Julien. Très-rare.
....	Rivières, marais, lac, bords de la mer; se voit pendant les grands froids surtout. Pas commun; de plus en plus rare.
iver, printemps....	Bords de l'Océan, les marais. Très-rare.
lem..............	Idem.
....	Comme le G. huppé.
....	Idem. Souvent, en hiver, sur les eaux de Grand-Lieu et sur l'Erdre, à Mazerolle. Comme nos deux autres sédentaires, il se cache et se montre peu à l'époque de la nidification. Plus commun qu'eux; mais il diminue.
'rintemps..........	Bords de l'Océan et parfois Grand-Lieu et Saint-Julien, etc. Le Croisic, le Pouliguen, etc. Pas commune; diminue.
eptembre	Bords de l'Océan. Pas commune.
'rintemps..........	Comme Tschegrava.
'rintemps, été......	Bords de l'Océan, la Brière, Grand-Lieu, etc. Plus commune.
....	....
Printemps, fin de l'été.	Côtes maritimes et parfois la Loire. Pas commune.
Printemps, été......	Lac de Grand-Lieu, marais et canaux de la Brière, etc., plus que la mer, à l'époque des nids. Pas très-commune.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	PASSAGE Accid.	Nic
H.-de-mer (petite)....	*S. minuta* Linn........	.....	pér. .	.....	...
81ᵉ GENRE. — GOÉLAND (*Larus*) LINN.					
G. Burgermeister.....	*L. glaucus* Brunn.......	.....	.....	accid.	...
G. Manteau bleu......	*L. argentatus* Brunn....	séd...	.....	.....	...
G. Manteau noir......	*L. marinus* Linn	séd...	.....	.....	...
G. à pieds jaunes.....	*L. flavipes* Mey........	séd...	.....	.....	...
MOUETTE (*Larus*) LINN.					
M. à pieds bleus......	*L. canus* Linn.........	séd...	.....	.....	...
M. Tridactyle.	*L. Tridactylus* Linn.....	.....	pér. .	.....	...
M. Rieuse	*L. ridibundus* Linn.....	séd...	.....	.....	...
M. Pygmée	*L. minutus* Pall........	.....	pér. .	.....	...
82ᵉ GENRE. — STERCORAIRE (*Lestris*) ILLIG.					
S. Cataracte..........	*L. Cataractes* Temm....	.....	.....	accid.	...
S. Pomarin ?.........	*L. Pomarinus* Temm....	.....	.....	.....	...
S. de Richardson	*L. Richardsonii* Ch. Bonaparte...........	.....	.....	accid.	...
S. Parasite...........	*L. Parasiticus* Temm...	.....	.....	accid.	...
83ᵉ GENRE. — PETREL (*Procellaria*) LINN.					
P. Fulmar...........	*P. glacialis* Linn.......	.....	.....	accid.	...

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
utomne.	Bords de l'Océan. Tuée à Saint-Julien. Pas commune.
iver.	Bords de l'Océan. On ne voit guère que des jeunes. Très-rare.
....	Idem et bas de la Loire. Pas très commun.
....	Idem.
....	Idem et parfois les marais et Grand-Lieu.
....	Bords de la mer et la Loire; les marais et le lac, surtout dans les tempêtes. Assez commune.
utomne, hiver.....	Idem. Pas très-commune.
....	Idem. Assez commune.
utomne.	Idem. Tuée au Pouliguen et près de Saint-Nazaire. Rare.
iver, lors des tempêtes.	Côtes maritimes. Jeunes presque toujours. Rare.
....	....
dem.	Idem.
dem.	Idem.
dem.	Idem. Extrêmement rare.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	PASSAGE Accid.	
85e GENRE. — THALASSIDROME (*Thalassidroma*) VIGIER.					
T. de Leach..........	*T. Leachii* Temm	.....	.....	accid.	...
T. Tempête ?.........	*T. pelagica* Lesson.....	.....	.....	.....	...
86e GENRE. — OIE (*Anser*) BRISS.					
O. cendrée ou première	*A. cinereus* Mey	.....	pér. .	.....	...
O. vulgaire ou sauvage.	*A. segetum* Mey........	.....	pér. .	.....	...
O. rieuse ou à front blanc	*A. albifrons* Mey.......	.....	pér. .	.....	...
O. Bernache..........	*A. leucopsis* Bechst.....	.....	.....	accid.	...
O. Cravant...........	*A. bernicla* Temm......	.....	pér. .	.....	...
O. à cou roux........	*A. ruficollis* Mey......	.....	.....	accid.	...
87e GENRE. — CYGNE (*Cycnus*) LINN.					
C. sauvage...........	*C. musicus* Bechst	.....	pér. .	.....	...
C. de Bewick	*C. Bewickii* Yarrell.....	.....	.....	accid.	...
C. tuberculé ou domestique...........	*C. olor* Vieill..........	.....	.....	.....	...

…OQUE DU PASSAGE …OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
…ver et parfois l'été.	C'est seulement dans les grandes tempêtes qu'on le trouve sur nos côtes ou dans les terres, où il est jeté à des distances quelquefois très-grandes de la mer. Très-rare.
....	....
…ver.............. …novembre à mars.)	La mer et ses plages; et surtout bas de la Loire, plaines et grandes pâtures humides ou marécageuses, découvertes. Le lac, Saint-Julien, Montoir, Grand-Lieu, etc. Pas très-commune; moins qu'autrefois.
…em.............	Idem.
…em.............	Idem. Moins commune que les précédentes.
…em.............	Idem. Rare.
…em.............	Idem. Baie de Bourgneuf surtout, où elle est parfois assez commune. Plus aquatique que les autres.
…em.............	Idem. Celle de notre collection a été tuée dans les environs de Challans (Vendée). Extrêmement rare.
…ivers rigoureux....	Bords de la mer; rivières, lac, marais, rarement les plaines, à moins qu'elles ne soient en partie submergées; Grand-Lieu, bas de la Loire, Mazerolle, etc. Ne vient que dans les hivers rudes et pas en grand nombre. Se tient en petites bandes.
…lem..............	Idem. Celui de notre collection a été tué sur la Loire, avec sa femelle, à Couëron. Extrêmement rare.
....	A l'état domestique. Rare.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE Pér.	Accid.
88e Genre. — CANARD (*Anas*) Linn.				
C. Tadorne	*A. Tadorna* Linn	.....	pér.	.....
C. sauvage	*A. boschas* Linn	.....	pér.	.....
C. Ridenne ou Chipeau.	*A. strepera* Linn	.....	pér.	.....
C. Pilet	*A. acuta* Linn	.....	pér.	.....
C. Siffleur	*A. Penelope* Linn	.....	pér.	.....
C. Sarcelle d'été	*A. querquedula* Linn	.....	pér.	.....
C. Sarcelle d'hiver	*A. crecca* Linn	.....	pér.	.....
C. Souchet	*A. clypeata* Linn	.....	pér.	.....
C. Eider	*A. mollissima* Linn	.....	.....	accid.
C. double Macreuse	*A. fusca* Linn	.....	pér.	.....
C. Macreuse	*A. nigra* Linn	.....	pér.	.....
C. Siffleur huppé	*A. rufina* Pall	.....	.....	accid.
C. Milouinan	*A. marila* Linn	.....	pér.	.....
C. Milouin	*A. ferina* Linn	.....	pér.	.....
C. Nyroca ou à iris blanc	*A. leucophthalmos* Borkhausen	.....	.....	accid.
C. Morillon	*A. fuligula* Linn	.....	pér.	.....
C. Garrot	*A. clangula* Linn	.....	pér.	.....

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
Hivers froids........	Bords de l'Océan, embouchure de la Loire; rivières, marais et lac parfois. Pas commun.
Hiver.............. (novemb. à mars.)	Rivières, marais, lac, bords de la mer. Moins commun qu'autrefois.
Idem..............	Idem. Pas très-commun.
Idem..............	Idem. Plus commun.
Idem..............	Idem. Commun encore, quoiqu'il dimiminue.
Printemps, été......	Idem. Pas très-commun.
Hiver..............	Idem. Plus commun; mais il diminue.
Idem..............	Idem. Pas très commun.
Hivers très-rigoureux.	Bords de l'Océan surtout. On a vu plusieurs jeunes et quelques adultes, dont l'un a été pris aux filets avec des macreuses dans les environs de Bourgneuf. Extrêmement rare.
Hiver..............	Idem. On le prend aux filets. Les jeunes sont assez communs; les vieux, très-rares. Baie de Bourgneuf, etc.
Idem..............	Idem. Voisinage des bancs de moules. Commun.
Idem..............	Idem. Le sujet de notre collection a été tué près de Challans (Vendée), en février. Extrêmement rare.
Idem..............	Côtes maritimes, marais, lac, rivières. Pas commun.
Idem..............	Idem. Plus commun; mais il diminue aussi.
Fin de l'hiver.......	Idem. Très-rare.
Hiver, la fin surtout..	Idem. Pas commun.
Hivers rudes........	Idem. Très-rare.

ORDRES, GENRES ET ESPÈCES.		Séd.	PASSAGE		Nich
			Pér.	Accid.	
89e GENRE. — HARLE (*Mergus*) LINN.					
Grand-Harle	*M. merganser* Linn.	.....	pér...	.....	...
H. huppé	*M. serrator* Linn	.....	pér...	.....	...
H. Piette	*M. albellus* Linn	.....	pér...	.....	...
91e GENRE. — CORMORAN (*Carbo*) MEY.					
Grand Cormoran	*C. Cormoranus* Mey	.....	pér...	.....	...
C. nigaud ?	*C. Graculus* Mey	.....	.....	.....	...
C. Largup	*C. cristatus* Temm	.....	.....	accid.	...
92e GENRE. — FOU (*Sula*) BRISS.					
F. de Bassan	*S. alba* Mey	.....	.....	accid.	...
93e GENRE. — PLONGEON (*Colymbus*) LINN.					
P. Imbrim	*C. glacialis* Linn	.....	.....	accid.	...
P. Cat-Marin	*C. septentrionalis* Linn	.....	.....	accid.	...
P. Lumme	*C. arcticus* Linn	.....	.....	accid.	...
94e GENRE. — GUILLEMOT (*Uria*) BRISS.					
G. à capuchon	*U. troile* Lath	.....	.....	accid.	...
G. à miroir blanc	*U. grille* Lath	.....	.....	.....	...
G. nain	*U. alle* Temm	.....	.....	accid.	...
95e GENRE. — MACAREUX (*Mormon*) ILLIG.					
M. moine	*M. fratercula* Temm	.....	.....	accid.	...
96e GENRE. — PINGOUIN (*Alca*) LINN.					
P. macroptère	*A. torda* Linn	.....	.....	accid.	...

ÉPOQUE DU PASSAGE OU DU SÉJOUR.	Lieux d'habitation et degré de rareté.
Hivers rudes........	Rivières, marais, lac, où il détruit beaucoup d'anguilles ; côtes de l'Océan. Rare.
Idem..............	Idem. Rare.
Idem..............	Idem. Moins rare.
Hiver, printemps....	Rivières, marais, lac ; la mer et ses rochers. Les Evains vis-à-vis le Pouliguen. Pas commun. Il diminue.
....	....
Hiver..............	L'Océan et ses rochers. Très-rare.
Hiver, lors des tempêtes surtout......	Rochers des côtes maritimes. Très-rare.
Hiver..............	Côtes de l'Océan, rivières, lac. Tué près de Nort. Rare.
Idem..............	Idem. Rare.
Printemps..........	Idem. Très-rare.
Hiver et même l'été..	Côtes de l'Océan. Très-rare.
....	....
Hiver, lors des tempêtes	Côtes de l'Océan. Très-rare.
Hiver, idem.........	Idem. Très-rare.
Idem, par les vents de Nord et Nord-Ouest.	Idem. Très-rare.

Pour dresser le catalogue qui précède, nous avons suivi le *Manuel d'ornithologie* de C.-J. Temminck, 2e édition, en corrigeant toutefois quelques erreurs de synonymie.

Temminck divise les oiseaux d'Europe en quatre-vingt-seize genres. Les espèces qu'il reconnaît et celles qui ont été découvertes depuis la publication de son ouvrage, s'élèvent à peu près à cinq cents.

Les oiseaux observés dans notre département forment quatre-vingts genres, comprenant deux cent soixante-dix espèces.

Il nous manque donc seize genres qui sont :

Le 1er	genre.	Vautour,	*Vultur*	Linné.
2e	—	Catharte,	*Catharthes*	Illiger.
3e	—	Gypaëte,	*Gypaëtos*	Storr.
8e	—	Casse-Noix,	*Nucifraga*	Brisson.
10e	—	Jaseur,	*Bombycilla*	Briss.
11e	—	Rollier,	*Coracias*	Linn.
14e	—	Martin,	*Pastor*	Temminck.
18e	—	Cincle,	*Cinclus*	Bechstein.
39e	—	Guêpier,	*Merops*	Linn.
47e	—	Ganga,	*Pterocles*	Temm.
49e	—	Turnix,	*Hemipodius*	Temm.
52e	—	Court-Vite,	*Cursorius*	Latham.
64e	—	Flammant,	*Phœnicopterus*	Linn.
76e	—	Talève,	*Porphyrio*	Briss.
84e	—	Puffin,	*Puffinus*	Briss.
90e	—	Pélican,	*Pelecanus*	Linn.

Ces seize genres renferment vingt-six espèces.

Or, les espèces d'Europe étant à peu près de cinq

cents. 500

Et celles de notre département de deux cent soixante-dix. 270

Il en résulte qu'il nous manque deux-cent trente espèces. 230

De ces deux cent trente espèces, vingt-six. . . . 26
se trouvant dans des genres que nous n'avons pas, nous arrivons à cette conclusion que deux cent quatre. 204
nous font défaut dans les genres qui ont été observés dans la Loire-Inférieure.

230

Nous n'en ferons pas l'énumération : elle serait trop longue. On les trouvera dans Temminck.

De ces deux cent trente espèces, les unes, et le nombre en est grand, sont accidentelles en Europe, les autres ont leurs demeures habituelles dans les contrées du Nord, dans les régions du centre et dans les zônes méridionales ou orientales de l'Europe. Ce n'est donc qu'accidentellement qu'elles paraîtraient dans notre pays.

La répartition des espèces qui nous manquent, faite à ce point de vue, donne les résultats suivants :

1° Espèces accidentelles en Europe. 78
2° Espèces habitant ses régions septentrionales. . 44
3° Espèces habitant ses parties centrales. 10
4° Espèces habitant ses contrées méridionales ou orientales. 98

Total égal. 230

Si, de ces deux cent trente espèces.	230
on retranche les soixante-dix-huit qui sont accidentelles à l'Europe, ...	78
on voit qu'il ne manque à notre département que cent cinquante-deux espèces des oiseaux d'Europe. . . .	152

Nous serions plus riches, si nous possédions des montagnes ; car plus de quarante des espèces qui nous font défaut, les habitent d'une manière spéciale.

Ne nous plaignons pas de la part que la Providence nous a accordée ; car il est peu de départements plus favorisés que le nôtre, et il en est beaucoup qui le sont moins. Estimons-nous heureux, au contraire, surtout en pensant que la France entière ne possède guère que quarante espèces de plus que notre département.

§ I.

De l'insuffisance des explorations ornithologiques faites jusqu'à ce jour dans la Loire-Inférieure.

Deux cent soixante-dix espèces ont été observées dans la Loire-Inférieure ; mais est-ce là le nombre exact de celles qui s'y sont montrées ? N'en a-t-il pas paru, n'en paraît-il pas encore plusieurs autres, accidentellement du moins, si ce n'est périodiquement ?

Nous sommes très porté à le croire, puisque la présence de certaines espèces a été signalée par des ornithologistes de mérite dans des départements voisins qui ne paraissent pas avoir de localités plus privilégiées que les nôtres. Mais ces départements ont été explorés avec soin, et le nôtre, disons-le, ne l'a encore guère été

au point de vue de la science. Si quelques recherches ont été faites, elles l'ont été sans suite et souvent à des époques et dans des lieux tout autres que ceux où elles auraient dû êtres dirigées, pour être fructueuses.

Nous ne connaissons guère que les oiseaux apportés sur nos marchés par les approvisionneurs, pendant que la chasse est permise. Encore n'y voyons-nous généralement que les grosses espèces. Ceux qui séjournent ou qui opèrent leur passage à cette époque parmi nous, s'ils sont d'un petit volume, s'ils vivent isolés et non en grandes bandes, si surtout ils ne peuvent être tués en grand nombre à la fois, le chasseur les dédaigne et ils restent inaperçus.

En outre, beaucoup d'espèces ne nous arrivent qu'au printemps, ne passent ou ne séjournent dans nos contrées que pendant cette saison ou pendant l'été, à la fin duquel elles prennent leur essor vers d'autres climats. On ne les trouve donc dans notre département qu'à l'époque précise où la chasse est prohibée. Aussi plusieurs d'entre elles sont-elles peu connues, celles surtout qui ne font que passer.

On connaît moins encore les oiseaux qui, pendant leur séjour périodique de la belle saison, habitent de vastes espaces fourrés et touffus, situés à de grandes distances de nos villes, comme les forêts, les vastes champs d'ajoncs, et surtout les marais et les brières, dans l'épaisseur desquels on ne fait guère d'explorations à cette époque de l'année. Il est parmi ces oiseaux des espèces aux habitudes solitaires qui, dès leur arrivée et pendant tout le temps de leur séjour, s'enfoncent et vivent dans la profondeur des jonchées les plus épaisses; qui ne sortent que rarement sur les lisières et seulement au crépuscule ou pendant la nuit; qui ne font entendre qu'un chant rare ou qu'un cri bref et peu sonore perdu souvent au milieu d'autres chants

ou d'autres cris; qui, enfin, se dérobent aux poursuites du chasseur le plus intrépide et le plus vigilant, en courant avec rapidité à travers les hautes herbes et ne prennent le vol que quand elles y sont absolument forcées. Ces oiseaux sont regardés comme rares. Ils ne le seraient pas peut-être, si l'ornithologiste passait quelque temps et faisait des battues répétées dans les fourrés qu'ils habitent.

S'il en est ainsi pour les espèces qui demeurent plusieurs mois parmi nous, que sera-ce donc pour celles qui ne font que passer ou dont le séjour est de très courte durée !

On ne connaît pas beaucoup plus les espèces qui passent ou qui séjournent sur les bords de notre océan, placé pour ainsi dire à nos portes. Et pourtant que de richesses accumulées sur ses rochers disséminés, sur ses plages et sur l'immense étendue de ses côtes, à toutes les époques de l'année !

En automne, les familles anciennes, augmentées des générations nouvelles, les parcourent dans toutes les directions.

En hiver principalement, lorsque les rigueurs du froid ont glacé nos marais, notre lac et nos rivières, c'est là que se réfugient les oiseaux aquatiques qui y forment des bandes innombrables.

Dans les grandes tempêtes, des espèces qui ne fréquentent habituellement que les régions septentrionales de l'Europe, sont parfois emportées par la violence de l'ouragan et jetées sur nos côtes. Il en est même qui nous viennent alors de l'Amérique septentrionale.

Il est encore des lieux d'une nature, d'une configuration particulières, qui n'ont guère été l'objet de recherches scientifiques. Ce sont ces dunes d'Escoublac et du Pouliguen qui reçoivent tous les ans des hôtes qu'on ne rencontre que sur leurs sables arides.

On peut être assuré que, quand un terrain a une nature ou une végétation particulière, il a aussi ses espèces spéciales. Les dunes d'Escoublac, les plantations de tamarix des prairies de Montoir, le sol tourbeux de la Grande-Brière, les rochers de Mauves, etc., en donnent la preuve convaincante.

De toutes nos localités, une seule est assez bien connue; c'est Saint-Julien-de-Concelles, remarquable par son marais étendu, par ses prairies nombreuses et ses vastes pâtures parsemées de flaques d'eau. Ce n'est pas que les recherches des ornithologistes y aient été aussi complètes qu'on pourrait le désirer; mais les relations qu'ils ont établies avec les chasseurs intelligents et adroits de cette localité, les espèces d'oiseaux qu'on y a tuées depuis un grand nombre d'années et qui leur ont été présentées, la leur ont fait connaître sous des rapports très avantageux. C'était, il n'y a pas longtemps encore, la terre promise d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux aquatiques et d'oiseaux de proie, etc. Il n'en est plus de même aujourd'hui, par suite du partage et du dessèchement de ses pâtures.

Mais Saint-Julien-de-Concelles est-il réellement privilégié ? Nos autres localités de même nature ne rivaliseraient-elles pas avec lui, si elles étaient aussi bien explorées ? Ne doivent-elles pas leur infériorité relative à la difficulté des communications avec elles et à l'activité ou à l'adresse moins grande de leurs chasseurs ?

Concluons de ce qui précède que presque toutes les localités de notre département n'ont point été inventoriées au point de vue de la science, et faisons des vœux pour que des hommes, passionnés pour elle, y fassent les recherches convenables. Aidés de leurs observations, nous pourrons établir exactement un jour notre bilan ornitho-

logique, et, n'en doutons pas, nous pourrons ajouter quelques espèces à celles que nous possédons.

§ II.

Des causes qui décident de l'habitation des oiseaux dans un lieu.

L'habitation des oiseaux dans un lieu est toujours déterminée par une des premières conditions de l'existence, par l'alimentation. Si à une nourriture suffisante vient se joindre une température appropriée à leur bien-être et une disposition de lieux qui leur permette de se livrer en sécurité à leurs habitudes, au besoin impérieux de la nidification et à l'élève de leurs petits, ils y fixent leur demeure. Mieux ces conditions sont remplies dans un endroit, plus leur nombre y est considérable. Si elles ne se trouvent réunies que sur un point, on ne les voit que sur ce point. Voilà pourquoi nous ne trouvons guère à demeure fixe, que sur les dunes d'Escoublac et du Pouliguen, l'Alouette calendrelle (*Alauda brachidactyla* Temm.), et que, dans la Brière, le Combattant (*Machetes pugnax* G. Cuv.), un des plus beaux oiseaux qui viennent périodiquement dans notre département, etc.

Si plusieurs de ces conditions, si surtout l'alimentation, la principale de toutes, vient à manquer, il y a émigration. Les pauvres affamés s'envolent vers des contrées lointaines, suppléant de leur mieux à leur nourriture favorite et, comme les hordes d'Attila, dévastant sur leur passage tout ce qui peut les alimenter. C'est ainsi qu'en 1838, des bandes extraordinaires de Becs-croisés des pins (*Loxia curvirostra* Linn.) vinrent fondre sur les pommes de nos vergers et en broyer la pulpe avec une rapidité étonnante

pour atteindre leurs pépins qu'ils dévoraient. C'est ainsi qu'on a vu des espèces des contrées les plus méridionales, entraînées et égarées à la poursuite des insectes dont elles se nourrissent, apparaître en été jusque dans le nord de la France. (*Merops apiaster* Linn., *Pastor roseus* Temm., *etc.*)

Il est donc très important de connaître la nourriture des oiseaux, car cette connaissance conduit à la découverte de leur habitation. Nous renvoyons à ce qui a été dit sur ce sujet pages 505 et 506.

§ III.

Des causes qui avancent ou retardent l'arrivée ou le départ des oiseaux.

L'arrivée des oiseaux qui se montrent périodiquement dans nos contrées au printemps ; le départ de ceux qui nous quittent ou qui passent à cette époque, peuvent être avancés ou retardés.

Un ciel pur, un soleil vivifiant, une atmosphère imprégnée de chaleur et d'électricité, une végétation précoce, des vents favorables les accélèrent. Cependant cette accélération n'est jamais d'un grand nombre de jours, tant l'instinct qu'ils ont reçu de la Providence les guide admirablement.

Si alors un revirement s'opère dans l'atmosphère; si à une température printannière succède un refroidissement intense, les chants cessent, le silence règne; nos visiteurs, tristes et les plumes ébouriffées, se réfugient dans les fourrés ou sous d'autres abris protecteurs que la faim seule leur fait abandonner. Certaines espèces, aux ailes rapides, regagnent même les zones méridionales et ne

reviennent dans la nôtre que quand les beaux jours ont reparu.

Les inondations considérables et de longue durée, la permanence des pluies et leur défaut d'évaporation au commencement du printemps, le prolongement du froid jusqu'à cette époque ou sa recrudescence, les vents contraires retiennent les oiseaux qui opèrent ou qui vont opérer leur passage, les font séjourner plus longtemps dans notre département, où ils trouvent des conditions avantageuses que leur instinct leur dit qu'ils ne rencontreraient pas dans les régions vers lesquelles ils se dirigent.

Souvent, pendant ce retard, ils revêtent dans toute sa beauté leur livrée nuptiale qu'ils prennent rarement dans notre pays. C'est une bonne fortune que les ornithologistes doivent regarder comme exceptionnelle, et qu'ils ne doivent pas négliger toutes les fois qu'elle se présente. C'est seulement dans ces circonstances qu'on peut ici se procurer en plumage de noces le Pipit spioncelle (*Anthus aquaticus* Bechst.), la Bergeronnette jaune (*Motacilla Boarula* Linn.), le Bécasseau maubèche (*Tringa cinerea* Linn.), les Chevaliers arlequin et aboyeur (*Totanus fuscus* Leisl. et *Totanus glottis* Bechst.), etc.

Mais si la saison s'avance, ces oiseaux, malgré la persistance des causes que nous avons énumérées, partent pour le pays de la reproduction. Il en reste cependant parfois quelques-uns. Chez ces retardataires, les lois de la nature ne s'en accomplissent pas moins dans notre pays, et, pressés par les devoirs qu'elles leur imposent, ils se placent dans les meilleures conditions d'alimentation et d'habitation possibles et nichent, quoiqu'ils ne soient pas sous leur climat de prédilection. Ainsi ont niché : à Sainte-Luce, la Pie-grièche à poitrine rose (*Lanius minor*

Linn.); près de Nantes et ailleurs, le Merle à plastron (*Turdus torquatus* Linn.); à Blain, l'Autour (*Falco palumbarius* Linn.), etc.

§ IV.

But de ce travail, qui est de rendre plus faciles l'étude de l'ornithologie et la formation des collections. — Quelques mots sur celle de notre Muséum.

Toutes les considérations qui précèdent n'ont qu'un but, celui de rendre plus aisée et plus prompte la formation des collections et d'aplanir les difficultés de l'étude de l'ornithologie. Nous serions amplement récompensé de notre travail si nous voyions s'élever autour de nous des collections particulières, et tous nos désirs seraient accomplis si nous étions assez heureux pour donner l'impulsion à la formation d'une collection ornithologique modèle dans notre Muséum d'histoire naturelle. La collection actuellement existante demande à être presque entièrement renouvelée.

Les oiseaux d'Europe et surtout ceux qui fréquentent habituellement notre département et que nous pouvons conséquemment nous procurer avec la plus grande facilité, s'y trouvent en très petit nombre. Et dans quel état, grand Dieu !!! Mal montés, mal préservés, rongés par la vétusté et les dermestes, ternis par l'humidité incessante qui les entoure, tachés par la moisissure qui a agglutiné les plumes de plusieurs, réduits, quelques-uns du moins, à un état d'altération désolante : voilà ce que sont les oiseaux d'Europe de notre Muséum.

Les oiseaux exotiques valent-ils beaucoup mieux ? Leur apparence semblerait le dire, car un grand nombre ont

conservé une partie de leur fraîcheur et de leur éclat primitifs. Ils doivent sans doute cet avantage à ce qu'ils sont en général moins vieux et surtout à ce qu'ils séjournent dans les salles depuis bien moins d'années que les précédents. Quoi qu'il en soit, nous n'oserions affirmer que leur enveloppe cutanée n'est pas altérée à un haut degré par l'atmosphère humide dans laquelle ils sont plongés depuis si longtemps et qui triomphera à la longue de tous les soins qu'on pourra leur donner.

Qu'il est pénible de voir notre cité réduite à un tel état de pauvreté ! Qu'il est pénible de nous voir surpassés par plusieurs villes de l'intérieur bien moins avantageusement situées que la nôtre, et de penser que notre Muséum est loin d'être au niveau de la science, et loin, bien loin d'être le sixième de France ! Qu'il est pénible surtout de penser que, dans une grande cité comme Nantes, on ne peut se livrer avec fruit à l'étude de l'ornithologie, parce qu'on y manque des types nécessaires pour familiariser avec cette science. Cependant l'histoire naturelle est enseignée partout. Dans les villes de quelque importance, pendant les cours on se fait un devoir de soumettre aux regards les types, les spécimens qui, bien mieux que des paroles, gravent profondément dans la mémoire les caractères généraux et particuliers tracés dans les leçons. Si ces spécimens manquent aux maisons d'éducation et qu'elles ne puissent se les procurer, elles conduisent leurs élèves dans les musées et leur font saisir *de visu* les caractères distinctifs que fournissent les collections. C'est là le vrai moyen d'inculquer les connaissances dans l'esprit de ceux qui étudient et de leur faire faire des progrès rapides.

Quelles connaissances ornithologiques peuvent être acquises par la jeunesse dans notre ville dépourvue de

collection ? Quelles connaissances peuvent acquérir les hommes sérieux qui veulent consacrer leurs loisirs à l'ornithologie et y trouver un délassement ?

Il est étonnant que Nantes, qui est si admirablement situé entre l'ancien et le nouveau monde, qui a des relations journalières avec les deux, n'ait pas les plus belles et les plus riches collections de la province. Pourquoi ne les a-t-il pas ?

Que lui manque-t-il donc ?

Une impulsion première énergique, permanente, qui allume le feu sacré de la science. Ce feu se propagerait facilement, nous en avons la conviction, s'il était alimenté et excité par des mains puissantes, et si ces mains puissantes lui créaient un foyer central, d'où les rayons vivifiants s'irradieraient dans toutes les directions. Ce foyer central, ce sont les collections.

Mais les collections, pour être utiles pendant de longues années, doivent être placées dans un édifice approprié qui leur donne toutes les garanties de conservation possibles. Notre bâtiment actuel, nommé le Muséum, offre-t-il ces garanties ? Hélas ! non.

Bâti dans une des parties les plus basses de notre ville, recevant conséquemment dans son pourtour la boue et les eaux pluviales abondantes qui nous désolent si longtemps chaque année ; exposé à l'évaporation continue des eaux de l'Erdre qui l'avoisine ; ayant ses salles inférieures presque au même niveau que son jardin où sont des arbres nombreux qui lui donnent trop d'ombrage ; n'offrant dans ses compartiments supérieurs que des combles pénibles à voir ; ne montrant partout que des pièces mal distribuées, trop peu nombreuses, généralement trop petites et impropres à une aération, à une ventilation et à une calorification nécessaires ; enfoui de plus au milieu de maisons

gothiques et enfumées dont il est à peine séparé à l'Est et à l'Ouest ; présentant enfin un aspect qui est loin d'être monumental, notre Muséum se trouve dans les conditions les plus défavorables pour recevoir ou contenir des collections susceptibles d'altérations : aussi la collection ornithologique est-elle dans l'état déplorable que nous avons signalé précédemment. Il en est de même de celles des mammifères, des reptiles et des poissons.

Nous conjurons nos autorités municipales, notre vénérable maire et nos dignes édiles, tous si favorables à la cause de l'instruction et au progrès de la science, tous si pleins de sollicitude pour ce qui peut contribuer à la richesse et à l'embellissement de notre cité, nous les conjurons, dans l'intérêt de l'étude de l'histoire naturelle, dans l'intérêt de nos collections scientifiques qui se détériorent chaque jour et qui vont finir par se perdre entièrement, de remplacer le Muséum actuel par un édifice digne de la capitale de la Bretagne, assez grand pour recevoir tous les trésors que nous possédons, et assez bien placé et disposé pour qu'ils puissent s'y conserver.

Nous les conjurons d'élever ce monument qui manque à notre cité ; qui manque à la science et à toutes les intelligences ardentes et passionnées pour elle ; qui manque surtout à ces hommes nobles et généreux, que nous avons entendus adresser la demande si éminemment patriotique de déposer dans ce sanctuaire depuis si longtemps désiré les richesses scientifiques de premier ordre qu'ils ont passé leur vie entière à réunir à grands frais et au prix des recherches et des pérégrinations les plus pénibles. Honneur à ces âmes d'élite qui ont si brillamment parcouru leur carrière et illustré leur patrie par leurs vastes connaissances ! Honneur à ces dignes enfants de notre belle cité, dont la dernière pensée est de doter leur ville natale de

trésors inappréciables, dont la seule ambition est de développer le feu de la science parmi leurs concitoyens et de contribuer, autant qu'il est en eux, à la gloire du pays qui les a vus naître et, ajoutons-le, qui sera dans le deuil quand il aura la douleur de les voir mourir!!!.... L'entrée du temple peut-elle leur être refusée!!!.... Adressons nos prières au Dieu de l'espérance. Puisse-t-il nous venir en aide et nous exaucer (1)!!!....

Que, si les ressources financières de notre ville ne permettent pas de construire en ce moment un pareil édifice, que nos édiles veuillent bien, en attendant des jours meilleurs, ne pas laisser nos collections séjourner plus longtemps dans le Muséum actuel. Celles qui sont susceptibles d'altérations, se décomposeront indubitablement d'ici à quelques années, si elles y restent. L'étude de l'histoire naturelle y perdra; notre ville sera obligée tôt ou tard de les remplacer et conséquemment de faire des dépenses que l'on éviterait peut-être encore en les transportant immédiatement ailleurs.

(1) Ces prières instantes, adressées à notre Municipalité, en 1863, sont aujourd'hui exaucées (février 1864). Notre vénéré Maire et nos édiles se sont empressés d'accepter la magnifique collection géologique léguée à notre ville par M. Bertrand-Geslin, l'un de ses plus nobles enfants, et de choisir un nouvel édifice qui réunira toutes nos richesses scientifiques. Qu'ils veuillent bien agréer ici l'expression de la vive gratitude de tous les amis de la science.

Mais hélas! Bertrand-Geslin, notre savant géologue, n'est plus! Découvrons encore nos fronts au souvenir de cette tombe glacée qui vient de recevoir ses dépouilles mortelles et renouvelons lui notre dernier adieu!

Nous n'avions que trop raison de dire que sa dernière pensée était pour sa ville natale; car à peine lui avait-il légué ses riches collections, qu'il rendait sa belle âme à Dieu.

Gloire et reconnaissance à ce chercheur infatigable, à cet observateur émérite, à ce zélé propagateur des connaissances géologiques! Rendons à sa mémoire toute l'affection qu'il avait pour nous et, guidés par le flambeau lumineux qu'il nous a légué, marchons avec la même ardeur que lui dans la carrière de la science.

Puisse notre cité reconnaissante ériger bientôt, au milieu de la collection Bertrand-Geslin, le buste de ce digne citoyen, aussi grand par le cœur que par l'intelligence!

§ V.

Des moyens les plus économiques de faire une collection ornithologique au Muséum d'histoire naturelle.

Puisque la collection ornithologique actuelle de notre Muséum est à renouveler en grande partie, disons quelques mots sur la manière de la former.

Une collection d'oiseaux doit se composer de sujets de tout âge, de tout sexe, de toute saison et de toutes les variétés qu'ils peuvent présenter.

En hiver, le plumage est pâle, terne, peu riche en couleurs et n'offre pas tout le développement qu'il acquiert plus tard.

Au printemps, à l'époque des amours et de la nidification, il s'opère dans la livrée de beaucoup d'espèces une transformation admirable. Des couleurs vives, brillantes, à reflets éclatants, remplacent les teintes pâles de l'hiver. Parfois des plumes et d'autres productions qui n'existaient pas avant cette saison ou qui n'existaient qu'à l'état rudimentaire, se développent avec une rapidité étonnante et acquièrent une ampleur et une magnificence de coloris merveilleuses. C'est surtout à cette époque qu'il faut travailler à la collection de toutes les espèces européennes susceptibles d'être trouvées; car c'est seulement alors qu'on peut choisir les plus beaux sujets des oiseaux sédentaires et obtenir dans leur livrée parfaite ceux qui n'opèrent leur passage ou qui ne séjournent que dans cette saison.

L'été ne doit pas être négligé pour les jeunes, ni l'automne pour les espèces qui ne se montrent qu'à cette époque, pour celles dont le plumage offre alors des différences et pour celles qui restent tard et qui ont une livrée aussi belle qu'au printemps.

L'hiver enfin est consacré à la recherche de toutes les espèces que les frimas du Nord nous envoient.

Pour les oiseaux exotiques, on se les procure dans des livrées différentes, mais surtout dans celle qui est la plus parfaite et la plus brillante.

Les dépenses nécessaires pour une collection ornithologique ne seraient pas élevées, quoiqu'il y ait beaucoup à faire pour les oiseaux d'Europe. Il serait facile de les atténuer relativement à ces derniers.

Pour obtenir ce résultat, nous conseillons de faire un appel à tous nos chasseurs. Que nos autorités municipales, que nos propriétaires qui sont le plus souvent chasseurs eux-mêmes, que les membres de nos sociétés savantes et de nos cercles divers veuillent bien prier leurs amis et tous ceux sur lesquels ils exercent quelque influence, de s'intéresser à notre Muséum et de faire quelque chose pour lui. L'appel sera entendu, n'en doutons pas. Tout le monde s'empressera de faire son offrande pour l'édification d'une collection scientifique qui manque à notre cité et de travailler à son embellissement et à sa gloire.

Il y a quelques années, la collection ornithologique du département de Maine-et-Loire était dans un état de pauvreté aussi grande que la nôtre. Tout était presque à créer. Un appel semblable à celui que nous proposons, fut fait ; on y répondit avec empressement. Les chasseurs d'élite envoyèrent de fréquentes offrandes au musée d'Angers qui, dans un nombre d'années peu considérable, atteignit pour les oiseaux d'Europe un haut degré de splendeur qu'il n'a fait qu'augmenter depuis. L'appel fait créa donc comme par enchantement la collection d'Angers ; mais il ne borna pas là ses effets. L'impulsion donnée développa le goût de l'histoire naturelle chez plusieurs de ces hommes instruits et zélés qui avaient travaillé à la gloire de leur pays :

ils formèrent pour eux-mêmes de magnifiques collections.

Si, ce que nous ne pouvons croire, l'appel aux chasseurs d'élite est insuffisant, qu'on l'étende à quelques-uns de ces chasseurs campagnards dont l'intelligence et l'adresse cynégétiques ne le cèdent pas toujours à l'adresse et à l'intelligence de nos chasseurs émérites. Ils surpassent même souvent ces derniers en patience et en connaissance des lieux habités par les oiseaux qu'on désire. Qu'on choisisse les plus capables dans les localités de nature différente, dans les pays de collines, dans les vallées, dans les plaines, sur la lisière ou dans l'intérieur des forêts, sur les bords des marais, des brières, de notre lac, de nos rivières et sur les côtes de l'Océan. Flattés d'être les correspondants du Muséum d'histoire naturelle de la Loire-Inférieure, et assurés d'une rémunération convenable pour les sujets à fournir, ils ne manqueront pas de faire, de leur côté, des envois nombreux.

Les marchés de notre département ne seront point oubliés et contribueront aussi à notre approvisionnement.

On pourra ainsi, dans un nombre d'années restreint et à peu de frais, constituer une collection qui renfermera une grande partie des oiseaux d'Europe. A l'aide d'échanges, on se procurera ceux qui manqueront, si l'on ne veut pas les acheter.

Pour les oiseaux exotiques, on aura recours à l'obligeance de nos armateurs qui ont des relations ou des comptoirs dans toutes les parties du globe, et à toutes les personnes dévouées qu'on connaît dans ces pays lointains. On fera appel en même temps au zèle de ces intrépides capitaines au long-cours qui voyagent dans toutes les contrées connues et qui s'empressent d'aborder, toutes les fois qu'ils le peuvent, ces vastes terres dont personne n'a encore exploré l'intérieur.

A l'aide de tous ces éléments, le succès sera assuré et notre cité aura une collection ornithologique digne d'elle, et la première peut-être de la province.

§ VI.

Du dépeuplement et de l'utilité des oiseaux.

Mais hâtons-nous, car les voies ferrées enlèveront de plus en plus les oiseaux de nos contrées pour les transporter au loin.

Hâtons-nous, car le dépeuplement des oiseaux va croissant chaque année et dans une proportion extraordinaire.

Le gibier proprement dit diminue dans une proportion tellement désolante que, dans quelques années, il sera rare. Nous pourrions énumérer ici les causes de cette diminution, mais elles sont bien connues. Nous nous bornerons à appeler sur elles toute l'attention des autorités supérieures, qui peuvent, sinon les faire disparaître, du moins les atténuer.

Car de quelle utilité, nous osons même dire de quelle nécessité ne sont pas les oiseaux ! N'est-ce pas à eux qu'est due la destruction de ces millions de larves répandues partout, de ces myriades infinies d'insectes qui, sans leur secours tutélaire, dévoreraient les récoltes de nos campagnes et la riche végétation de nos arbres ; qui, par leurs attaques incessantes, rendraient notre existence insupportable et nous réduiraient à nous claquemurer pendant les plus beaux jours de l'année ? Repoussons de toutes nos forces les attaques dirigées contre ces charmantes créatures, si actives à poursuivre et à anéantir les innombrables ennemis de nos moissons, si dignes de tout notre intérêt pour l'animation et la vie qu'elles répandent dans les solitudes de nos campagnes, et disons

hardiment que les services immenses qu'elles rendent doivent faire fermer les yeux sur les petits préjudices qu'elles causent. Nous ne nous étendrons pas davantage sur leur utilité incontestable ; nous relaterons seulement quelques faits qui la rendront évidente.

Dans l'hiver de 1855, le froid fut très rigoureux pendant une quinzaine de jours ; la neige couvrit la terre les cinq derniers. Les oiseaux insectivores de nos contrées ne trouvaient plus de nourriture, et, transis de froid, ils se réfugiaient dans les buissons, dans les fourrés, où chaque jour on les trouvait privés de vie. La mortalité fut si grande parmi eux durant cet hiver, qu'au printemps suivant ils étaient très rares. Pour comble de malheur, les insectivores qui, dans ce même printemps, vinrent des régions méridionales fixer leur demeure périodique dans nos contrées, furent en petit nombre. Les larves et les insectes ne purent conséquemment être détruits. Qu'en résulta-t-il ? Dans l'été de cette même année et de la suivante, on vit partout apparaître et se multiplier ces chenilles innombrables qui dévorèrent les bourgeons et le feuillage de nos taillis, de nos futaies, de nos arbres les plus chers, qui dévoraient surtout en quelques heures ces végétaux oléracés si précieux qui servent à notre alimentation et à celle de nos premiers animaux domestiques. Dans certaines localités, ces insectes malfaisants couvraient à se toucher les champs et les routes qu'ils traversaient pour aller exercer leurs ravages dans les alentours et se répandaient partout jusque dans les habitations.

Ce n'est que depuis la multiplication des oiseaux dans nos contrées que ce fléau a disparu.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1864.

1re Question. — Etude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

2e. — Etudes archéologiques sur la Loire-Inférieure.

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître dans notre contrée. L'Académie accueillerait avec empressement des mémoires destinés à en conserver le souvenir.

3e. — Etudes historiques sur l'une des institutions de Nantes.

4e. — Etudes sur l'industrie en Bretagne.

5e. — Etudes complémentaires sur la faune du département.

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des mollusques et des coléoptères de notre région.

6°. — Recherche sur les animaux venimeux de la Loire-Inférieure.

7°. — Etudes critiques sur la synonymie en histoire naturelle.

8°. — Topographie médicale du département.

La Société Académique ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense à l'ouvrage le mieux fait qui lui sera envoyé sur une question de littérature, d'histoire, d'économie politique ou de législation.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 1er août 1863, à M. le secrétaire général de la Société, rue Kervégan, 32. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1864.

La Société Académique jugera, s'il y a lieu, d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Le président,

BLANCHET.

Le secrétaire général,

C. CALLOCH.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

de la Société Académique de la Loire-Inférieure,

DEPUIS SA FONDATION,

PAR ORDRE DE RÉCEPTION.

1798.

MM.	
Châteaubourg.	19 août.
G.-F. Laënnec, médecin.	—
Athenas, directeur de la monnaie.	—
Richard jeune, médecin.	—
Marion, juge.	—
Cantin, officier de santé.	—
F. Gedouin, homme de loi.	—
Ane Peccot, commissaire de la monnaie.	—
Crucy, architecte-voyer.	—
Lemeignen, professeur d'histoire.	—
Baret, professeur de mathématiques.	—
Poirier, professeur de grammaire.	—
Renou, professeur de littérature.	—
Fouré, professeur de littérature.	—
Dom Bonnard, bibliothécaire.	—
Hectot, pharmacien.	
Dubuisson, naturaliste.	—
Blanchard de la Musse.	—

MM.

Dabit, pharmacien.	19 août.
Danilo, professeur d'accouchement.	—
Treluyer, médecin.	—
Darbefeuille, professeur de physique.	—
Bonnement, professeur de langue.	—
Ulliac, officier de santé en chef.	—
H. Bouteiller, littérateur.	—
Fabré, officier de santé.	—
L. Huette, opticien.	—
Rollin, professeur de législature.	—

1799.

Ceineray, ex-architecte-voyer.	6 mars
Cigongne, pharmacien.	—
Chefdehoux, professeur de grammaire.	—
Derivas, négociant	—
Muller, négociant.	—
Dubochet, chef de bureau.	—
Ch. Bouteiller, rentier.	—
Shreiner, instituteur.	—
Coste, peintre.	—
Valteau, officier de santé.	—
Blin, médecin.	—
Metayer, commissaire de la marine.	—
Bacqua, officier de santé.	—
Boisteaux, pharmacien.	—
Boistard fils, physicien.	—
Ogée, architecte.	—
Lacoste, architecte.	—
Codet, commissaire corresp[t] près les tribunaux.	—
Saget, président à la municipalité.	16 mars.
Dobrée, consul américain.	—
De la Guémerais, agriculteur.	—
M[in] Peccot, architecte.	—
Douillard, architecte.	—
Flo'ch, ingénieur militaire.	—

MM.	
Roche, professeur de grammaire.	16 mars.
Pelloutier, consul de Prusse.	24 juillet.
Levraud, horloger-mécanicien.	—
Lasnier, graveur.	—
Bonamy, naturaliste.	—
Villers, directeur des douanes.	—
Dufeu, administrateur.	—
Jochaud, naturaliste.	—
Mainguy, professeur.	—
Fournier, architecte.	—
Blanchard, aéronaute.	18 août.
Châteaubourg, peintre.	—
1800.	
Fréteau, médecin.	25 août.
Bureau-Batardière.	—
Bodin-Desplantes, médecin.	5 mars.
Esmein.	—
Pineau du Pavillon, juge.	14 juin.
Ducommun père.	13 août.
1801.	
Duchesne médecin.	10 janvier.
Espivent-Villeboisnet, négociant.	—
Rossel, ancien député.	—
Lemerle, médecin.	—
Richard, médecin.	—
Dancour, médecin.	—
François, capitaine.	19 février.
Noël, médecin.	16 mars.
Vigneron de la Jousselandière.	15 avril.
Molls.	—
Robineau de Bougon.	—
Pallois, médecin.	15 mai.
Dhaveloose.	—
Bouvier-Desmortiers.	3 août.
Demolon père.	—

MM.	
Damour, médecin.	17 octobre.
1802.	
Pître Deurbroucq, général.	14 février.
Sotin aîné.	—
Carcany, érudit italien.	—
J.-B. Duvoisin, évêque.	25 août.
Halgan, capitaine de frégate.	15 septembre.
Luminais, agriculteur.	—
Dacosta, ancien capitaine de vaisseau.	—
Baron, juge.	—
Rapatel, ingénieur.	15 novembre.
Mesnard, littérateur.	—
Bertrand-Geslin.	15 décembre.
Brillard, pharmacien.	—
Saint-Maurice, ingénieur.	—
Grolleau, ingénieur.	—
Guesdon, capitaine de navire.	—
Viau, capitaine de navire.	—
Duchaffaud, rentier.	—
Codrosy, agriculteur.	—
Maisonneuve, médecin.	23 décembre.
1803.	
Taillé, médecin.	20 janvier.
1804.	
De Belleville, préfet.	19 avril.
Boullaut, littérateur.	—
Bureau-Batardière, agriculteur.	4 mai.
Darbefeuille aîné.	15 mai.
De Kérivalant, littérateur.	—
Duboueix, littérateur.	17 mai.
Aublanc.	20 octobre.
Cochard, médecin.	17 mai.
Robineau de Bougon jeune.	—
Etienne, chanoine.	20 octobre.
Saulnier de la Pinclais, substitut.	25 décembre.

MM.

1805.

Dejoux, pasteur protestant.	7 juin.
Cavoleau, littérateur.	—
Ménard, médecin.	30 mai.

1806.

Poullet du Parc.	25 décembre.

1807.

De Celles, préfet.	8 janvier.
Marion, juge suppléant.	26 février.
De la Tocnay aîné, cultivateur.	2 avril.
V. Crucy, architecte.	—
Haumont, conseiller de préfecture.	—
Guillet, bibliothécaire.	1er mai.
Lafond, docteur.	2 juillet.
Dumaine, négociant.	16 juillet.
Lefeuvre, curé de Saint-Nicolas.	21 juillet.
Nourry, ordonnateur des guerres.	—
Plantier, ingénieur.	25 juillet.
Hervouet, ingénieur.	—
Debay, sculpteur.	3 décembre.
Ducarrey, peintre.	20 décembre.

1808.

Quizence, littérateur.	3 mars.
Scheyermann.	—
Sottin de Commudière.	—
Mas, inspecteur d'académie à Cahors.	15 avril.
Jégou, professeur au lycée.	1er septembre.
Latour, professeur au lycée.	—
Lemot, statuaire.	—
Labouchère, négociant.	1er décembre.
Le Boyer, professeur au lycée.	—
Jochaud-Duplessis.	—

1809.

Lecadre, docteur ès-lettres.	5 janvier.
Godefroy, pharmacien.	—

MM.	
Frich, grammairien.	13 juin.
Brillaud-Laujardière.	—
Le François, mathématicien.	2 novembre.
Rouil de la Tour.	—
Bilon, grammairien.	8 novembre.
Piccot, censeur au lycée.	—
Chevalier de Lauzière.	2 août.
Walsh, littérateur.	—
1811.	
Van Styrum, préfet.	18 mars.
Sablet, peintre.	—
Demangeat, substitut.	4 juillet.
Buisquet, musicien.	—
Hersart, ingénieur.	—
Duguen, ingénieur.	5 décembre.
1812.	
Blavier, ingénieur.	5 mars
Selleron, contrôleur des contributions.	—
De la Tremblay, directeur des contributions.	—
Dufay de Livoye, littérateur.	7 mai.
Robinot-Bertrand, sculpteur.	3 septembre.
1813.	
Marion de Procé, médecin.	7 janvier.
Mareschal, médecin.	—
De Barante, préfet.	13 juin.
Baron, médecin.	2 septembre.
Varsaveaux, propriétaire.	—
Saint-Amant, professeur au lycée.	22 novembre.
Sourisseau, médecin.	—
1814.	
De la Faucherie.	3 mars.
Benoist, organiste.	—
Kergoud, médecin.	2 juillet.
Riverlieux, capitaine du génie.	1er décembre.

MM.

1815.

De Sancé.	5 janvier.
Rouillard, médecin.	—
Pasquier, vétérinaire.	—
Massoudeau, général du génie.	2 février.
Sallion, médecin.	6 avril.
De la Roussière, professeur.	4 mai.
Bonnaire, préfet.	—
Maucorps, littérateur.	6 juin.
Guibert, constructeur.	—
Bar, bibliothécaire.	—
Dumoulin, médecin.	—
Camin, médecin.	—

1816.

Jochaud-Duplessis.	1er février.
Martin, médecin.	—

1818.

Dobrée, négociant.	6 février.
Bergerot.	—
De Brosse, préfet.	—
Baudry, manufacturier.	—
De la Serrie, littérateur.	—
Nuaud, agriculteur.	2 avril.
La Brousse, professeur.	3 juillet.
Ducoudray-Bourgault	—
Haudaudine.	—
Jolin, professeur.	—
Mangin père, imprimeur.	6 août.
Calixte Marion, avocat.	—
Soubzmain, négociant.	—
Demolon fils, architecte.	—
Cardin, avocat.	—
Bernard des Essarts, avocat.	—
Delavilleroux, avocat.	5 octobre.
Cormeray, chirurgien.	—

MM.	
Porquet.	5 octobre.
Thomine, négociant.	—
Gédoin fils, juge.	—
Colombel, avocat.	—
Vilmain, agriculteur.	—
Delfault, agriculteur.	—
Saint-Céran, agriculteur.	—
Sarrazin, professeur de dessin.	7 novembre.
De Saint-Belin.	—
Louis de Saint-Aignan.	—
Levesque.	—
Laënnec aîné, avocat.	—
L. Say, négociant.	—
Delabrosse, négociant.	4 décembre.
Gouby, professeur.	—
P. Bonamy, négociant.	—
Brager, ex-notaire.	—
Lehure, juge de paix.	—
Gaudin.	—
1819.	
Bazile Leray, capitaine de marine.	3 janvier.
Ledeoux, ingénieur.	—
L'abbé de Vay, antiquaire.	4 mars.
Delaporte, conseiller.	—
Olliveau, médecin.	—
Lafond, capitaine de vaisseau.	—
Lafont fils.	19 août.
F. Huette, opticien.	2 novembre.
D. Molchneth, sculpteur.	—
Testier, mécanicien.	—
1820.	
Cottin de Melville.	6 janvier.
Crochu, littérateur.	4 mai.
De Tollenare, littérateur.	—
Seheult, architecte.	7 septembre.

MM.	
Musseau, dessinateur.	7 septembre.
1821.	
Drouet, naturaliste.	4 janvier.
Plihon, professeur de langue anglaise.	—
Heirisson, professeur.	—
Lanjuinais, ingénieur.	1er mars.
A. Laënnec, médecin.	—
Bertrand-Fourmont.	—
Chassing, agriculteur.	15 juillet.
Caillet, professeur d'hydrographie.	—
Charyau, médecin.	2 août.
Fleury, littérateur.	—
Le Sant, pharmacien.	6 septembre.
Thomas Louis, sculpteur.	—
Prevel, pharmacien.	—
Bergette, médecin.	—
Mallard, inspecteur des douanes.	8 octobre.
Bournichon père, agriculteur.	8 novembre.
Guilbaud, mécanicien.	—
Luminais, propriétaire.	—
1822.	
Priou, médecin.	7 mars.
Chollet, graveur.	—
De Vérigny, préfet.	—
Laënnec fils.	6 juin.
Bertrand-Geslin.	7 novembre.
Lecadre, littérateur.	26 décembre.
1823.	
Arnaudeau, littérateur.	7 août.
1824.	
Alban de Villeneuve.	—
Grellier, agriculteur.	—
Legouais, médecin.	—
1825.	
Bertrand-Geslin fils.	7 avril.

MM.	
Le Ray, médecin.	7 avril.
De Villarsy, inspecteur des douanes.	2 juillet.
Boutet, négociant.	7 juillet.
Lamoureux, médecin.	4 août.
Camille Mellinet.	6 octobre.
Cantin, médecin.	3 novembre.
1826.	
Dupont, docteur-médecin.	2 mars.
L'abbé de Rolleau.	—
Chaillou, ingénieur.	1er juin.
Ogée, architecte-voyer.	—
Esmein, médecin.	7 décembre.
L. Chapelain, archiviste.	—
1827.	
Blondel, peintre.	4 janvier.
Ch. Haentjens, agriculteur à Grand-Jouan.	2 novembre.
Guerzet, professeur de mathématiques.	—
De Saint-Ildephonse, ex-officier.	4 décembre.
1828.	
Thinat, mécanicien.	3 janvier.
De Vanzay, préfet.	4 mars.
Corneau, agriculteur.	6 mars.
Grootaers, sculpteur.	6 mai.
Amondieu, professeur.	6 août.
1829.	
Guillet.	5 mars.
A. Guépin, médecin.	2 avril.
Picou, peintre.	2 juillet.
G. Demangeat, avocat.	3 septembre.
F. Favre, manufacturier.	—
F. Verger, ancien négociant.	5 novembre.
1830.	
Marion de Beaulieu.	1er avril.
Th. Lorieux, ingénieur.	—
De Serigny, ingénieur.	—

MM.

Wiotte, ingénieur en chef.	1er avril.
Lemière, ingénieur.	—
Jégou, ingénieur.	—
De Chappotin, ingénieur.	—
Guibourg, ingénieur.	—
Even de Vincé.	—
Robineau de Bougon.	—
Edelin de la Praudière.	11 mai.
Mesnil, pharmacien.	—
Massé, littérateur.	—
De Silgny, ingénieur.	4 juin.
1831.	
Dufilhol, proviseur au collége.	27 janvier.
Simon.	7 avril.
Jannière, médecin.	—
Robinot, ingénieur en chef.	6 octobre.
Boucher de la Ville-Jossy, médecin.	4 décembre.
Alotte, littérateur.	—
1832.	
J. Rieffel, directeur à Grand-Jouan.	8 octobre.
1833.	
Billault, avocat.	2 mai.
1834.	
Le Borgne, médecin.	3 avril.
Du Pavillon, peintre.	1er mai.
Hétru, pharmacien.	—
Allonneau, littérateur.	3 juillet.
Em. Halgan, trésorier des invalides.	—
Phelippe-Beaulieu, avocat.	—
Loret, médecin.	—
Saint-Félix Seheult, architecte.	octobre.
H. Richelot, économiste.	6 novembre.
1835.	
Leloup, directeur de l'école primaire.	8 janvier.
Bergeron, capitaine d'état-major.	—

MM.	
Lehuen, professeur d'hydrographie.	2 avril.
Allard, docteur-médecin.	20 juillet.
Bacqua, docteur-médecin.	—
Barré, docteur-médecin.	—
Boiscourbeau, docteur-médecin.	—
Bonamy, docteur-médecin.	—
Danet, pharmacien.	—
Delamarre, docteur-médecin.	—
Dubois, docteur-médecin.	—
Galdemar, docteur-médecin.	—
Galicier, docteur-médecin.	—
Gautron, docteur-médecin.	—
Gély, docteur-médecin.	—
Guenier, docteur-médecin.	—
Hélie, docteur-médecin.	—
Herbelin, docteur-médecin.	—
Hignard, docteur-médecin.	—
Ladmirault, docteur-médecin.	—
Legouais, docteur-médecin.	—
Leroux, médecin.	—
H. Leroux, médecin.	—
Le Sant, pharmacien.	—
Mabit, docteur-médecin.	—
Mahot père, docteur-médecin.	—
Maguéro, pharmacien.	—
Malherbe, docteur-médecin.	—
Maisonneuve, docteur-médecin.	—
Marcé, docteur-médecin.	—
Marchand, docteur-médecin.	—
Mauduit, docteur-médecin.	—
Menard, docteur-médecin.	—
Michel, docteur-médecin.	—
Moriceau, docteur-médecin.	—
Moisan, pharmacien.	—
Morisson, docteur-médecin.	—

MM.	
Padioleau, docteur-médecin.	20 juillet.
Pellerin, docteur-médecin.	—
Pihan-Dufeillay, docteur-médecin.	—
Sallion, docteur-médecin.	—
Saillant, pharmacien.	—
Sue, docteur-médecin.	—
Thibeaud, docteur-médecin.	—
Turpin, docteur-médecin.	—
Vallin, docteur-médecin.	—
Driollet, architecte.	6 août.
1836.	
Th. Lecadre, littérateur.	3 mars.
Faivre, ingénieur-mécanicien.	2 juin.
Besnard de la Giraudais, avocat.	7 juillet.
L'abbé Lechat, professeur.	6 octobre.
Ch. de Commequiers, littérateur.	3 novembre.
1837.	
Neveu-Derotrie, avocat.	1er février.
Graham, littérateur.	—
Chérot, ingénieur civil.	1er mars.
Pacqueteau, juge.	—
A. Lorieux, avocat.	3 mai.
Leboterf, naturaliste.	7 juin.
Lamagnière, agriculteur.	29 novembre.
Genevois fils.	—
1838.	
Jollan, agriculteur.	7 février.
Francheteau, ex-officier.	7 mars.
Mahot, docteur-médecin.	4 avril.
Puységur, professeur.	—
Gourdon, docteur-médecin.	6 juin.
Legrand, professeur.	3 octobre.
Caron, légiste.	4 décembre.
1839.	
Macé, professeur d'histoire.	6 mars.

MM.	
Legal, professeur.	3 avril.
Gâche, ingénieur-mécanicien.	4 septembre.
Daniel-Lacombe, avocat.	6 novembre.
1840.	
Armand Guéraud, libraire.	1er avril.
A. Peccot, bibliothécaire.	—
Lequerré, docteur-médecin.	7 octobre.
Chaper, préfet.	4 novembre.
Bertin, pharmacien.	—
1841.	
Chevas, littérateur.	2 juin.
Thomas Louis, sculpteur.	—
A. Lefrançois, littérateur.	7 juillet.
Condau, hydrographe.	—
1842.	
Renoul, négociant.	6 avril.
P. Cuissart, négociant.	—
A. François, négociant.	4 mai.
Grégoire, professeur d'histoire.	—
F. Braheix, négociant.	1er juin.
Goupilleau, négociant.	7 septembre.
Varsavaux, agriculteur.	7 décembre.
1843.	
J. Foulon, docteur-médecin.	1er février.
Julien, proviseur au collége.	1er mars.
Ev. Colombel, avocat.	3 mai.
Legeay, avocat.	—
Dugast-Matifeux.	—
Lambert, juge.	5 juillet.
Wibert, littérateur.	—
Lecour, négociant.	2 août.
Gatterre, docteur-médecin.	—
1844.	
De Schonen.	6 mars.
Vandier, homme de lettres.	8 mai.

MM.	
Aubinais, docteur-médecin.	5 juin.
E. Sallion, docteur-médecin.	4 décembre.
Desvaux, naturaliste.	—
1845.	
Dufresne, procureur.	5 février.
L. Guéraud, libraire.	—
Perre, littérateur.	5 mars.
De Wismes.	2 avril.
A. Laurant, libraire.	—
Anizon, docteur-médecin.	—
1846.	
Deluen, docteur-médecin.	7 janvier.
De Rostaing de Rivas, docteur-médecin.	4 mars.
Lechalas, ingénieur.	1er avril.
Callaud, mécanicien.	6 mai.
J. Chenantais, docteur-médecin.	3 juin.
Souët père.	1er juillet.
A. Ménard, avocat.	3 décembre.
1847.	
Augé de Lassus.	3 février.
Bignon, avocat.	—
De Boissy.	—
Delalande (l'abbé).	—
De la Tour du Pin.	—
Ch. de Tollenare.	—
Ducoudray-Bourgault.	—
Impost, naturaliste.	—
Pradal, naturaliste.	—
A. Thomas, naturaliste.	—
Wolski, ingénieur.	3 mars.
F. Cailliaud,	7 avril.
La Morvonnais.	5 mai.
Blanchet, docteur-médecin.	2 juin.
Le comte O. de Sesmaisons.	—
Eusèbe Jolly, avocat.	—

MM.	
Talbot, professeur au collége.	2 juin.
Bouteville.	—
Lemonnier, professeur.	4 août.
Goullin de la Brosse.	—

1848.

Lemoine, professeur de philosophie.	2 février.
Dauban, professeur d'histoire.	—
Pître Chevalier, littérateur.	2 août.
Victor de Cornulier.	6 décembre.

1849.

D'Audiffret.	7 février.
De Valori.	—
Ch. Livet, professeur.	—
L. Championnière.	7 mars.
Gauja, préfet.	23 octobre.
Bochet, ingénieur.	7 novembre.

1850.

Dubochet.	6 mars.
Carissan, avocat.	—
Champenois, docteur-médecin.	3 avril.
Bobierre, chimiste.	—
Bizeul, docteur-médecin.	1er mai.
Fournier, curé de Saint-Nicolas.	10 juillet.
Ch. Huret, proviseur au lycée.	6 novembre.
Voruz aîné.	4 décembre.

1851.

Derrien.	5 février.
A. Jouvion.	—
Ch. Lechat, voyageur.	5 mars.
C. Bar.	2 avril.
Dunan, docteur-médecin.	7 juillet.
Thénaud, littérateur.	—
Letenneur, docteur-médecin.	3 septembre.
Masseron.	décembre.

MM.

1852.	
Bureau.	7 juillet.
A. Gautret, avocat.	3 novembre.
Papin-Clergerie, docteur-médecin.	1er décembre.
1853.	
E. Livet.	5 janvier.
Edmond Doré.	—
De Mentque, préfet.	—
Bourgerel, architecte.	2 février.
Bouancheau, docteur-médecin.	—
De Bourdeloy de Bourdan.	2 mars.
Pincet, pharmacien.	6 juillet.
Guerre, professeur.	7 décembre.
1854.	
Henri Chevreau, préfet.	3 janvier.
Trastour, docteur-médecin.	1er mars.
Lefeuvre, docteur-médecin.	5 avril.
Le Houx, docteur-médecin.	3 mai.
Villeneuve, docteur-médecin.	—
Caron, professeur.	—
Le Beuf.	5 juillet.
Citerne, docteur-médecin.	—
1855.	
De Lafforest, inspecteur de l'académie.	3 janvier.
Maurat, professeur au lycée.	7 février.
Petit, docteur-médecin.	—
De Girardot.	7 mars.
Gautron fils, docteur-médecin.	6 juin.
Georges, pharmacien.	—
Mesnard, professeur au lycée.	5 décembre.
Aron, littérateur.	—
Herbelin, pharmacien.	—
1856.	
A. Comte.	6 février.
Cormerais, pharmacien.	—

MM.	
Bahier, docteur-médecin.	7 mai.
A. Coquebert, avocat.	4 juin.
Ch. de Rozières, colonel.	2 juillet.
1857.	
Moreau, juge-de-paix.	7 janvier.
Pinson, agent-voyer.	—
Calloch, docteur-médecin.	4 février.
Destez, docteur-médecin.	4 mars.
Mercier, pharmacien.	3 juin.
Emile Gautier.	1er juillet.
Gautier (l'abbé).	—
Henry, docteur-médecin.	5 août.
Berneaudeaux, docteur-médecin.	2 septembre.
Vignard, docteur-médecin.	2 décembre.
1858.	
A. Reneaume.	3 février.
F. Saulnier.	—
Schmit, inspecteur de l'académie.	3 mars.
Henri Polo.	5 mai.
Th. Laënnec, docteur-médecin.	7 juillet.
Pener, professeur de logique.	1er septembre.
Abadie, médecin-vétérinaire.	6 octobre.
Mourin, professeur.	3 novembre.
Viaud-Grand-Marais, docteur-médecin.	1er décembre.
Rataboul, professeur.	—
1859.	
Renou.	2 février.
Lecornué, vétérinaire.	—
Liazard, agriculteur.	—
Bouscasse, professeur de génie rural.	2 mars.
Orieux, agent-voyer.	avril.
Renoul fils, ingénieur.	6 juillet.
Millerot, juge-de-paix.	—
Bizeul, de Blain.	7 septembre.
Allory, docteur-médecin.	7 décembre.

MM.	
Rousse, avocat.	7 décembre.
1860.	
Blanchard-Merveau.	4 janvier.
Le Pelletier, naturaliste.	7 mars.
Mauduit fils.	—
Phelippe-Beaulieu.	—
L. Bureau.	5 septembre.
1861.	
Heurteaux, docteur-médecin.	9 janvier.
P. Eudel.	—
Fontaine.	—
Kirchberg, docteur-médecin.	7 mars.
Gautté, avocat.	—
L'abbé Pétard.	10 avril.
Edouard Dufour.	1er mai.
Joüon, docteur-médecin.	—
A. Cézard.	—
Walczinski, docteur-médecin.	7 août.
1862.	
E. Chérot.	8 janvier.
Chartier, docteur-médecin.	5 février.
Pihan-Dufeillay fils.	5 mars.
Saillard, docteur-médecin.	6 août.
1863.	
H. Gatineau, avocat.	4 février.
Manchon, notaire.	1er avril.
Prosper Grolleau.	6 mai.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

MEMBRES CORRESPONDANTS

de la Société Académique de la Loire-Inférieure,

PAR ORDRE DE RÉCEPTION.

1798.

MM.	
O. de Gay, ingénieur à Brest.	27 germinal.
Segondat, sous-ingénieur à Anvers.	—
Huet de Coetlizan.	—
Félix Maingui, propriétaire à Rennes.	5 thermidor.
Marson.	—
L. Le Sage, professeur de grammaire à Rennes.	—
Monneron aîné.	—
Aubry, docteur-médecin à Vannes.	—
Duboscq, professeur d'histoire à Quimper.	—
Bessard, docteur-médecin à Paimbœuf.	—
Lancelin, ingénieur de marine à Lorient.	15 thermidor.
Blanchard, aéronaute.	—
Chaigneau, chef de bataillon.	—
Renou, professeur d'histoire à Angers.	—
Duporteau, homme de loi.	—
Candeau, capitaihe de navires.	—
Grouchy, général.	—

MM.	
Ducommun, pharmacien.	45 thermidor.
Van Neunen, négociant.	—
Ch. Galbaud-Dufort.	—
Merlet, professeur de grammaire à Angers.	25 thermidor.
Caillaud, professeur de médecine à Strasbourg.	—
Richerand, docteur-médecin à Paris.	—
Monge, de l'Institut.	—
1799.	
Désagenaux, capitaine de navires.	25 vendémiaire.
Parny, littérateur à Paris.	--
Braux, bibliothécaire à Angers.	25 prairial.
Letourneur, préfet.	—
Pinel, professeur de médecine à Paris.	5 messidor.
Alibert, docteur-médecin à Paris.	—
J. François, capitaine de navires.	—
Mahot, docteur.	—
Fourcroy, conseiller d'Etat à Paris.	21 nivôse.
1800.	
Singstack, directeur des mines à Montrelais.	21 pluviôse.
Cavoleau, de la Vendée.	15 floréal.
Fouré, chirurgien à Orléans.	15 messidor.
Etesse, ingénieur.	—
Guérin, professeur de médecine à Angers.	15 thermidor.
Mirault, docteur en chirurgie à Angers.	—
Elleviou, chirurgien en chef à Nantes.	—
Gerbet.	—
Levêque, mathématicien.	25 brumaire.
Binsse.	—
1801.	
Carrière, présid[t] de la santé méd[le] de Toulouse.	5 pluviôse.
Tournon, docteur-médecin à Toulouse.	—
Vignerie, professeur de chirurgie à Toulouse.	—
Viau, docteur-médecin à Saintes.	15 pluviôse.
Néron, docteur-médecin à Saintes.	—

MM.	
Dufour, commissaire des guerres.	25 pluviôse.
Jolivel, directeur de l'école de Pont-Levoy.	5 ventôse.
Villemain, littérateur.	—
Chrysostôme Lacuie, officier.	—
La Poype, général.	—
Goubard, littérateur.	—
Hennin, adjudant-général.	—
Latreille, membre de l'Institut national.	—
Dufrescou, docteur-médecin à Guérande.	15 germinal.
La Tour, docteur-médecin à Orléans.	25 germinal.
J. Jolivel, s.-direct[r] de l'école de Pont-Levoy.	17 thermidor.
Cantin jeune.	22 fructidor.
Piet, naturaliste.	4 frimaire.
Pelletier, inspecteur des mines à Montreuil.	—
Joubert, commissaire des guerres.	—
Sicœuvre, commissaire des guerres.	—
1802.	
Geoffroy, ingénieur.	30 nivôse.
Vauquelin, membre de l'Institut national.	—
Pariset, homme de lettres.	14 pluviôse.
Berot, professeur de médecine à Strasbourg.	17 germinal.
1803.	
Maurel, chirurgien à Redon.	3 ventôse.
Germain, chirurgien à Bain.	—
Fouinet, littérateur à Paris.	4 prairial.
La Roche, docteur-médecin à Angers.	23 messidor.
Davoust, docteur-médecin à Guérande.	7 thermidor.
Berthomé, docteur-médecin à Clisson.	—
Couétoux, docteur-médecin à Blain.	—
Renoul, chirurgien au Loroux.	—
Pommier, docteur-médecin à Savenay.	—
De Ponti, littérateur italien.	12 thermidor.
1804.	
De Penhouet, antiquaire.	5 floréal.
Thénard, prof[r] de chimie au collége de Trame.	—

MM.	
J.-L. d'Hospard, négociant à Philadelphie.	20 thermidor.

1806.

Gingembre, inspecteur général des monnaies.	16 brumaire.
Auson, traducteur d'Anacréon.	4 septembre.
A. de la Bouisse, rédacteur.	—
A. Millin, membre de l'institut.	—
Mme Eléonore de la Bouisse, poète.	—
Duval, commis division^{re} au ministère de l'int^{r}.	4 décembre.

1807.

Vincent Vieille-Chèze, chirurgien.	23 avril.
P.-A. Lair.	21 mai.
Pellieux, docteur-médecin à Beaugency.	—
De Leschenault de la Tour, naturaliste.	6 août.
Dubois des Saulzais.	—
Francheteau, juge suppl^{t} au Trib^{l} de Guingamp.	3 septembre.
Daru, membre de l'Institut de France	5 novembre.
Vigée, membre de plusieurs Sociétés savantes.	—

1808.

Adrien, docteur-médecin à Châtillon.	7 avril.
Guigon, professeur d'hydrographie à La Rochelle.	—
Lemot, statuaire.	19 avril.
De Tussac, auteur de la *Flore des Antilles*.	—
Daleth, officier de santé.	—
Chasteigner, artiste graveur.	3 novembre.
Monvel.	—
Français de Nantes, conseiller d'Etat.	—
Sicard (l'abbé), membre de l'Institut.	1er décembre.
Delisle de Salles, membre de l'Institut national.	—

1809.

Desperrier, physicien.	2 février.
Boulay-Pâty, légiste.	—
Chardel, docteur-médecin à Paris.	—
Buron, géomètre.	—

MM.	
Le Fort, docteur-médecin à Rennes.	3 août.
Lenoir, administrateur du musée impérial.	5 octobre.
Elie Johanneau, littérateur.	—
Grivaud de la Vincelle, littérateur.	—
Bigot de Morogues, naturaliste à Orléans.	—
1810.	
Joseph de Rosny, littérateur.	5 avril.
L. de la Motte-Houdancourt, de Paris.	7 juin.
Noël, conseiller titulaire de l'Université.	—
Falaise de Vermeuil, de Paris.	—
Duault, de Saint-Malo, résidant à Paris.	—
Ursin fils, de Nantes, résidant à Paris.	—
1811.	
Binet, architecte à Rennes.	7 mars.
1812.	
Selleron, directeur des contributions.	—
Gaulais, médecin à Saumur.	—
De Juvigny, ingénieur.	—
Le Maout, pharmacien à Saint-Brieuc.	7 mai.
Barré, professeur de physique à Orléans.	6 août.
Thiebaud de Berneaud, littérateur.	—
Ginguené, membre de l'Institut national.	5 décembre.
1813.	
James White, mécanicien.	7 janvier.
Vital-Duval, chirurgien-oculiste.	—
Debats, naturaliste de Lunebourg.	—
De la Fruglaye de Kerauroux.	1er avril.
Chevalier, opticien du roi de Westphalie.	1er juillet.
De l'Ormerie, membre de plusieurs Sociétés.	2 septembre.
Bernard, avocat à Rennes.	4 novembre.
De la Guenande, ancien capitᵉ au long-cours.	22 novembre.
Edouard Richer, naturaliste à Noirmoutier.	—
1814.	
Fabulet, pharmacien à Belle-Ile-en-Mer.	21 juillet.

MM.

1815.

Boinvilliers, sec^re^ gén^l^ de l'académie de Douai.	2 février.
Ledru, littérateur.	—
Saint-Amand, sec^re^ perp^l^ de l'acad^e^ de Caen.	6 avril.
Boulla, docteur-médecin à Bordeaux.	—
De la Chabeaussière, littérateur à Paris.	—
Michel Berr, littérateur à Paris.	—
Simonin, professeur d'hydrographie au Croisic.	6 juin.
De la Porte, conseiller à la Cour de Rennes.	—
Des Granges, docteur-médecin à Lyon.	7 décembre.

1816.

Vermey, peintre d'histoire.	1er février
Urien, vicaire général, curé d'Ancenis.	—

1818.

Albamac (l'abbé), aumônier.	5 mars.
Baudry père.	—
Mergault, docteur-médecin à Mirecourt.	—
Wedderburn-Webster, à Londres.	5 mars.
Bouchet, docteur-médecin à Bourbon-Vendée.	1er octobre.
Kerckhoff de Maestricht, docteur-médecin.	—
L'abbé Arnaud, littérateur à Saumur.	5 novembre.
Benoist fils, artiste musicien.	—
De Lorgeril, maire de Plouel.	3 décembre.

1819.

Goube, vice-prés^t^ de la Société d'Enc^t^ de Rouen.	7 janvier.
Gruet, directeur des cont^ons^ indir^tes^ à Paimbœuf.	4 mars.
Le Ray, chirurgien à Couëron.	1er avril.
F. Cailliaud, voyageur naturaliste.	6 mai.
Bonnet, médecin.	—
François Rever, de Saint-Malo.	3 juin.
Audiffret, homme de lettres.	1er juillet.

1820.

Dorion, littérateur à Paris.	6 janvier.
Brunet, ancien chirurg^n^ de marine à Pontchâteau.	—

MM.

Le R. P. abbé de la Trappe de Meilleraye.	3 février.
Morleut, à Guérande.	—
Tortat, avocat à Bourbon-Vendée.	4 mai.

1821.

Guilley, chef de bataillon à Belle-Ile-en-Mer.	1er mars.
F. Berthomé de la Mothe.	5 avril.
Alph.-Ch. de Verneuil, littérateur à Paris.	5 juillet.
Peytavin, peintre d'histoire à Paris.	—
Impost, littérateur à Noirmoutier.	8 novembre.
Bizeul, notaire à Blain.	—
Thre Joubert, prof. d'hydrographie à Paimbœuf.	—

1822.

Devilly, secrétaire de la Société des Sces de Metz.	2 mai.
Demoléon, ingénieur à Paris.	4 juillet.
Le Normand, auteur de plusieurs ouvrages.	—
Miorcet de Kerdanet.	—
Merimée, secrétaire perpétl de l'école des arts.	1er août.
Ch. Drouet, naturaliste au Mans.	—
H. Bertrand-Geslin fils.	7 septembre.

1823.

Lévy jeune, profesr de mathématiques à Rouen.	2 janvier.
Desvaux, professeur de botanique à Angers.	—
Langlais, membre de la Société des Antiquaires.	—
Audoin, naturaliste.	—
Brongniart, naturaliste.	—
Chervin, docteur-médecin aux Antilles.	6 février.
Montfalcon, docteur-médecin à Lyon.	5 juin.
Letorzec fils, compn de voyage de M. Cailliaud.	—
Lefort, médecin à la Martinique.	4 décembre.

1824.

Peltier, docteur-médecin au Mans.	8 janvier.
Valentin, de Nancy.	—

MM.

Pelletier, docteur-médecin à Orléans.	2 septembre.
Molinas, ex-professeur de grammaire générale.	—
C. Dithury, de Paimbœuf.	18 novembre.
Agasse, d'Angers, aut[r] d'un traité d'horlogerie.	—

1825.

Esquirol, docteur-médecin, de Paris.	7 avril.
A. Chauvin, à la Cour royale de Paris.	4 août.
De Caumont, avocat à la Cour royale de Caen.	1er septembre.
Morin, pharmacien à Rouen.	6 octobre.
Vte F.-L. Villeneuve de Bargemont, de Nancy.	1er décembre.

1826.

Mahé, chanoine de la cathédrale de Vannes.	2 février.
Chevallier, pharmacien à Paris.	1er juin.
Trochu, agriculteur à Belle-Ile-en-Mer.	—
Mériadec Laënnec, docteur-médecin à Paris.	6 juillet.
Boucharlat, littérateur à Paris.	—
P. Claret, docteur-médecin à Vannes.	2 novembre.
Busseuil, docteur en chirurgie, de Brest.	7 décembre.

1827.

Flamand, prof[r] à la Faculté de Méd[ne] de Paris.	4 janvier.
Taslé, de Pontivy.	5 avril.
Ferdinand Denis, littérateur.	—
Armand Duchatelier.	—
Deguer.	7 mai.
Elisa Mercœur (Mlle).	—
Pornin, sous-directeur du collége de Pontivy.	—
Moreau de Jonnès.	—
Elie Gintrac, docteur-médecin à Bordeaux.	2 juin.
Vergnaud Romagnesi, d'Orléans.	—
Ranque, méd[n] en chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans.	5 juillet.
Legonidec, archéologue.	—
Guilmain, docteur-médecin au Loroux.	6 septembre.
De la Fontenelle de Vaudoré.	2 novembre.

MM.

1828.

Millet, naturaliste à Angers.	5 juin.
De la Pylaie, naturaliste.	7 août.
La princesse de Salm.	—
Souvestre.	28 août.
Toulmouche, docteur-médecin à Rennes.	—
Chervin, docteur-médecin.	—
Marc-Antoine Jullien, fond[r] de la Revue Encyclop[e].	—
Ducasse fils, docteur-médecin à Toulouse.	4 septembre.

1829.

De Marquessac, littérateur.	7 février.
Jacquemyns, docteur-médecin à Dadizèle.	7 mai.
Colas de la Noue, cons[r] à la Cour roy[le] d'Orléans.	2 septembre.
Aulanier, avocat à Saint-Brieuc.	5 novembre.
Ollivier Delaleu, de Douai.	—

1830.

Riffaud, voyageur en Egypte.	11 mars.
Julien le Tertre de Coutances.	1[er] avril.
Ch: de la Touche, agricult[r], maire de Belle-Ile.	—
Jégou fils, ingénieur.	—
Levrat-Perroton, docteur-médecin à Lyon.	—

1831.

Morin.	27 janvier.
Dufilhol, proviseur au collége de Rennes.	7 avril.
Fleury.	—
Cézard Moreau, vice-consul.	6 octobre.
Scudo.	—

1832.

Morillion, docteur-médecin.	7 juin.
De Cornulier-Lucinière, lieutenant de vaisseau.	8 novembre.
Salleron, chirurgien aide-major au 32[e] de ligne.	—
Amédée Blin.	décembre.

1833.

Lequyer, docteur-médecin à Saint-Brieuc.	4 avril.

MM.	
Boutigny, pharmacien à Evreux.	2 mai.
Bouchet, docteur-médecin à Saumur.	—
Ladoucette, littérateur à Paris.	—
Ducrest de Villeneuve, à Rennes.	—
Habasque, à Saint-Brieuc.	6 juin.
Pesche, au Mans.	—
Dubois, député de la Loire-Inférieure.	—
Caillet.	4 juillet.
L'abbé de Rolleau, chanoine d'Autun.	8 juillet.
Lepein're des Roches.	5 septembre.
Richon des Bruz du Puy.	3 octobre.
1834.	
Rey, fabricant de châles à Paris.	1er mai.
Ferrari, pharmacien à Saint-Brieuc.	5 juin.
1835.	
Lachère, docteur-médecin à Angers.	4 juin.
Tisserand, docteur-médecin de l'Etabt d'Indret.	4 juillet.
Baudrier, littérateur et sous-préfet de Vaucluse.	—
De la Saussaie, bibliothécaire de Blois.	12 novembre.
1836.	
Lanjuinais.	3 mars.
Gama, docteur-médecin à Paris.	—
Perrin, docteur-médecin à Paris.	—
De Garaby, abbé de Saint-Brieuc.	—
Jacquelot, professeur de chimie à Dinan.	5 mai.
Roguet, chef de bataillon au 14e léger.	—
Cayot Delandre, de Vannes.	7 juillet.
Brouc, docteur-médecin à Paris.	—
Bottex, docteur-médecin à Lyon.	1er septembre.
Baudrimont, docteur-médecin à Paris.	3 novembre.
1837.	
Joachim Ambert, officier de cavalerie.	1er février.
Darthey, sous-préfet de Savenay.	5 juillet.

MM.	
De la Berge, docteur-médecin à Paris.	6 septembre.
Chollet, docteur-médecin.	—
Girardin, professeur de chimie à Rouen.	4 octobre.
Le Borgne, docteur-médecin à Lannion.	2 novembre.
1838.	
Merson, capitaine.	3 janvier.
Chollet, graveur à Paris.	—
Guillet, bibliothécaire hors de la ville de Nantes.	—
Wince Desfontaines, littérateur.	7 mars.
Mauny de Mornay, agriculteur.	2 mai.
Chauvin, docteur-médecin.	5 septembre.
Verger, docteur-médecin à Châteaubriant.	—
Munaret, docteur-médecin à Lyon.	29 novembre.
1839.	
Caron, avoué à Rennes.	2 janvier.
John Herstchell.	14 mai
De Sainte-Hermine.	7 août.
Marion de Beaulieu, colonel du génie.	6 novembre.
Richelot, docteur-médecin à Paris.	—
Chapplain.	4 décembre.
1840.	
Bresson jeune, de Paris.	1er avril.
Bouvier, docteur-médecin à Paris.	7 octobre.
Doussault, peintre.	4 novembre.
1841.	
Le comte Orti de Munara.	3 janvier.
Lady J. Power.	3 février.
H. Musset, docteur-médecin à Paris.	3 mars.
Payan, chirurgien à Ain.	7 juillet.
J. Maisonneuve, docteur-médecin à Lyon.	6 octobre.
1842.	
Bonnafont.	6 avril.
Cunier, docteur-médecin à Bruxelles.	20 avril.
Menestrel, docteur-médecin.	—
Bouyer, docteur-médecin à Lyon.	4 mai.

MM.

Prosper Hullin, docteur-médecin.	6 juillet.
A. Cuissart, docteur-médecin.	—
Duval, médecin.	6 août.
Calabardon.	7 décembre.

1843.

Burgette.	5 avril.
Petiau, docteur-médecin.	3 mai.
Martin, docteur-médecin à Corbeil.	10 mai.
Wibert.	5 juillet.
Cailla.	—
Mainguet, docteur-médecin.	6 septembre.
Legrand.	4 octobre.
De la Guémerais.	—
Baillarger, docteur-médecin	10 octobre.
Evariste Boulay-Paty.	6 décembre.

1844.

Huguet, juge au Tribunal de Saint-Brieuc.	3 janvier.
Aubinais, docteur-médecin.	5 juin.
Bodichon, en Algérie.	—
E. Manchon, pharmacien à Lyon.	4 décembre.

1845.

Tanchon.	8 janvier.
Bernard des Essarts fils.	5 février.
Levot, de Brest.	—
Ch. Demangeat fils.	—
Anth. Menard.	5 mars.
Godemer, docteur-médecin.	—

1846.

Venot, à Bordeaux.	1er avril.
Escolar, docteur-médecin à Madrid.	1er juillet.

1847.

Martin, chirurgien en chef à Colmar.	6 janvier.
Justin Meresse.	3 mars.
Andrieux, docteur-médecin à Amiens.	5 mars.
Habasque fils, avocat.	—

MM.

1848.

Rouxeau, docteur-médecin à Couëron.	2 avril.
Menard, de Napoléon-Vendée.	5 juillet.

1849.

Alphonse Darnault.	7 février.
Galusky.	7 mars.
De la Borderie.	3 octobre.
Letenneur, chirurgien.	—

1850.

Duplessix.	9 janvier.
Lambert, conseiller à la Cour de Rennes.	6 mars.
Renou, avocat à Caen.	10 juillet.

1851.

Lecadre, docteur-médecin au Havre.	8 janvier.
Orieux, agent-voyer en chef à Paimbœuf.	7 mai.
Le baron de Stassart, membre de l'Institut.	—
Cazin, docteur-médecin à Boulogne-sur-Mer.	9 juillet.
Piedvache, docteur-médecin à Dinan	5 septembre.
Gigot, docteur-médecin à Levroux.	1er octobre.
Boucher de Perthes.	5 novembre.

1852.

Destourbet.	7 janvier.
Milet, docteur-médecin à Tours.	4 février.
Andrieux de Brioude, docteur-médecin.	3 mars.
Legrand, docteur-médecin à Paris.	—
Eugène Paignon, avocat à la Cour de Cassation.	—

1853.

Chassay (l'abbé).	5 janvier.
Spall, instituteur à Couëron.	—
Poirier.	2 mars.
Le comte L. de Trogoff, à Sabbouville.	5 mai.
De Mentque, ancien préfet de la Loire-Inférieure.	6 juillet.
Dauvin, docteur-médecin à Saint-Pol.	—
Joly, de Toulouse.	—

1854.

Croc, docteur-médecin à Bruxelles.	1er mars.
Duval, docteur-médecin à Rennes.	—

MM.	
Damoiseau, docteur-médecin.	3 mai.
Villeneuve, docteur-médecin à Marseille.	5 juillet.
1855.	
Leroux, docteur-médecin.	3 janvier.
Dorvault, pharmacien à Paris.	7 février.
Beaupoil, docteur-médecin à Ingrandes.	6 juin.
Fouquet, docteur-médecin à Vannes.	—
Huette, docteur-médecin à Montargis.	—
Bertulus, docteur-médecin à Marseille.	1er août.
Augé de Lassus, à Saint-Quentin.	3 octobre.
1856.	
Mialhe, docteur et pharmacien de l'Empereur.	2 avril.
Mourier, recteur de l'Académie de Rennes.	2 juin.
Durand Fardel, docteur-médecin.	2 juillet.
Comarmond, docteur-médecin à Lyon.	—
Gautron fils, docteur-médecin à Paris.	1er octobre.
De Cornaz, docteur-médecin à Neufchâtel.	5 novembre.
1857.	
Malagutti, doyen de la Faculté.	7 janvier.
Caron, juge de paix à Pornic.	4 février.
Leroy d'Etiolles, docteur-médecin.	5 août.
1858.	
Trescaze.	3 février.
Grégoire, professeur.	3 mars.
Cazennac, docteur-médecin.	7 juillet.
V. Marcé, docteur-médecin à Paris.	1er septembre
1859.	
Benoit, docteur-médecin.	5 janvier.
De Luna.	2 mars.
Deloche.	6 avril.
Dardé, avoué à Carcassonne.	1er juin.
Bizeul, de Blain.	7 septembre.
De Soland, naturaliste.	—
1860.	
De Sourderval, juge à la Cour.	4 janvier.
Bellin, secrétre de la Société Littéraire de Lyon.	—

MM.	
Pincet, ancien pharmacien.	1er février.
Lory, professeur de géologie.	7 mars.
Maurat, professeur.	4 avril.
Rouméguère.	5 septembre.
Postel.	—
Ledoux, juge de paix à Saint-Gildas-des-Bois.	7 novembre.
Rollin, capitaine au 10e dragons à Pontivy.	5 décembre.
1861.	
Lefèvre, médecin en chef de la marine à Brest.	9 janvier.
Brame, profr à l'école de médecine de Tours.	7 mars.
Gystel.	—
A. Guépin, docteur-médecin à Bordeaux.	—
Boinet, docteur-médecin à Paris.	3 avril.
Pignotti Marco Tullio Chiesa.	2 octobre.
Desmazières de Sechelles.	—
A. Péner, professeur à Toulouse.	6 novembre.
De Beauvoys.	—
Mabit, à la Basse-Indre.	4 décembre.
1862.	
Delmas, docteur-médecin à Bordeaux.	2 avril.
De Liron d'Airolles.	—
Battaille.	—
Leverdier, littérateur à Saint-Servan.	6 août.
Blondin, docteur-médecin.	3 septembre.
Sagot, docteur-médecin à Coulanges.	1er octobre.
Emile Eudel, naturaliste à Saint-Pierre (Réunion).	5 novembre.
Herman Semmig, profr au lycée de Chambéry.	3 décembre.
1863.	
Laudouzy, consr des hypothèques à Segré.	4 février.
Garnier, professeur de mathématiques à Lima.	—

D'après le vœu de l'auteur, le mémoire de M. Cailliaud ne sera imprimé que dans le premier fascicule de 1864.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1863.

Séance du 3 décembre 1862.

M. Ménard, président sortant, invite les nouveaux dignitaires de la Société à prendre place au bureau.

M. Blanchet, président, en prenant possession du fauteuil, prononce une allocution très sympathiquement accueillie.

M. Herman Semmig, professeur de langue allemande au lycée de Chambéry, est admis à l'unanimité en qualité de membre résidant (rapporteur, M. Malherbe).

M. Gautier lit un rapport sur une proposition de M. Eudel, tendant à modifier le règlement de la Société.

Les conclusions de la commission composée de MM. Ménard, Moriceau, Dufour, Renoul, Gautier, rapporteur, sont adoptées.

1° Création d'un salon de conversation;

2° Accroissement de notre bibliothèque.

Mémoire de M. Rousse sur l'ouvrage de M. Lambert, intitulé : *Philosophie de la cour d'assises*.

Séance du 7 janvier 1863.

Présidence de M. Blanchet, président.

Démission de MM. Gatterre, Callaud et Besnard de la Giraudais.

Proposition de M. Moriceau, tendant à amener la fusion de la Société Académique et de la Société Archéologique de Nantes.

Nomination d'une commission composée de MM. Fournier, Gautier, de Sesmaisons, Allard et de Girardot, afin d'étudier cette question.

M. Landouzy, conservateur des hypothèques à Segré, est admis à l'unanimité comme membre correspondant (rapporteur, M. Gautté).

Note sur quelques champignons et sur un procédé de préparation, par M. Ed. Dufour.

Séance du 4 février 1863.

M. Garnier, professeur de mathématiques à Lima, est admis à l'unanimité comme membre correspondant (rapporteur, M. Dufour).

M. H. Gatineau, avocat à Nantes, est élu membre résidant (rapporteur, M. E. Gautier).

Poésie de M. Leverdier.

Voyage à Rome, par l'abbé Fournier.

Considérations sur la paix et la guerre, par M. de Rozières.

Séance du 4 mars 1863.

Rapport sur les travaux de la Section d'Histoire naturelle pendant l'année 1862, par M. Dufour.

Poésies de M. Chérot.

Voyage à Rome (suite), par l'abbé Fournier.

Séance du 1er *avril* 1863.

M. Manchon est admis à l'unanimité comme membre résidant (rapporteur, M. Blanchet).

Le port Maillard, par M. Renoul père.

M. le colonel de Rozières lit un fragment du poème de Mlle E. Morin, intitulé : *Athènes et la Grèce.*

Après cette lecture, la Société consultée vote une souscription à dix exemplaires de cet ouvrage.

Séance du 6 *mai* 1863.

M. Grolleau est admis comme membre résidant (rapporteur, M. E. Chérot).

Poésies, par M. de Rozières.

Voyage à Rome (suite), par l'abbé Fournier.

Séance du 8 *juin* 1863.

Présidence de M. Le Ray, doyen d'âge,

En l'absence du Président et du Vice-Président.

Rapport sur les tuyaux de fonte de M. Hamon, par M. Bobierre.

Séance du 1er *juillet* 1863.

Souvenirs de l'île de la Réunion, par M. P. Eudel.

A travers la Champagne, par M. le colonel de Rozières.

Séance du 5 août 1863.

Souvenirs de l'île de la Réunion (suite), par M. P. Eudel.

Un mot sur la situation de l'île d'Her, par M. Ledoux.

Séance du 3 septembre 1863.

De la nauscopie , par M. Huette.

Séance du 7 octobre 1863.

M. de Rozières propose de reculer l'heure des séances à sept heures et demie. Sa proposition est renvoyée au Comité central.

M. Papin-Clergerie, adjoint au maire de Nantes et membre de la Société, écrit à M. le président pour l'informer de la décision prise par le maire de proposer au Conseil municipal la construction d'un muséum d'histoire naturelle.

Mme veuve Guéraud fait hommage à la Société d'une collection des brochures de M. A. Guéraud son mari, et notre regretté collègue.

Voyage à Rome (suite), par l'abbé Fournier.

Séance du 4 novembre 1863.

M. Cailliaud fait hommage à la Société des deux ouvrages suivants :

1° *Voyage à l'oasis de Thèbes et dans les déserts à l'orient et à l'occident du Nil ;*

2° *Voyage à l'oasis de Syoudh,* par M. Drovetti , ancien

consul de France en Egypte et M. Cailliaud, en 1819 et 1820.

La proposition de M. de Rozières tendant à reculer l'heure des séances à sept heures et demie est mise aux voix et adoptée.

Rapport sur les travaux de la Section de Médecine, par M. le docteur Vignard.

Note sur l'empoisonnement des plantes d'herbier, par M. Dufour.

M. de Liron d'Airolles offre à la Société son ouvrage intitulé : *Les poiriers à haute tige.*

Séance publique annuelle du 22 novembre 1863.

La séance est ouverte à midi et demi.

M. le président est entouré au bureau de MM. H. Chevreau, préfet de la Loire-Inférieure ; de Lamotte-Rouge, général de division ; Cuissart et Papin-Clergerie, adjoints au maire, etc.

M. Blanchet, président, prononce le discours d'usage qui est écouté avec le plus vif intérêt et provoque de chaleureux applaudissements.

M. Calloch, secrétaire général, lit le *Rapport sur les travaux de l'année.*

M. Renoul fils, secrétaire adjoint, lit le *Rapport sur le concours de l'année.* Les récompenses suivantes sont décernées :

1° Une médaille d'or grand module à M. Cailliaud, pour son *Catalogue des mollusques du département ;*

2° Une médaille d'or de deuxième classe à M. Blandin, pour son *Catalogue des oiseaux de la Loire-Inférieure.*

Dans l'intervalle des discours, des morceaux de musique sont exécutés par MM. Arnaud, Vanaud, Mme Arnaud,

artistes de notre théâtre, et par MM. Weingaertner et Dolmetsch.

Séance d'élections du 23 novembre 1863.

M. le président lit une lettre de M. Gautret dans laquelle il déclare ne pouvoir accepter la présidence, que quelques membres ont manifesté l'intention de lui conférer.

Sont élus :

MM. de Girardot, président ;
Papin-Clergerie, vice-président ;
Renoul fils, secrétaire général ;
Gautté, secrétaire adjoint.

MM. Gautier, Delamarre et Dufour sont maintenus par acclamation dans leurs fonctions de trésorier, de bibliothécaire et de bibliothécaire adjoint.

COMITÉ CENTRAL.

Agriculture, commerce et industrie.

MM. Goupilleau, Renoul, Bobierre.

Médecine.

MM. Hélie, Malherbe, Calloch.

Lettres, sciences et arts.

MM. Gautret, Fontaine, abbé Fournier.

Sciences naturelles.

MM. Pradal, Cailliaud, Thomas.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Pages.

Besnard de la Giraudais, démissionnaire. . . . II

Blanchet. — Discours prononcé le 22 novembre 1863, en séance solennelle et publique de la Société Académique de Nantes. 441

Blandin. — Catalogue des oiseaux observés dans le département de la Loire-Inférieure. 504

— Médaille d'or de 2e classe pour son catalogue des oiseaux observés dans le département de la Loire-Inférieure. V

Bon de Girardot. — Correspondance de Louis XIV avec le marquis Amelot, son ambassadeur en Portugal (fin). 3

Cailliaud. — Envoi à la Société de deux ouvrages : 1° *Voyage à l'oasis de Thèbes et dans les déserts à l'orient et à l'occident du Nil;* 2° *Voyage à l'oasis de Syouâh*. IV

— Médaille d'or de 1re classe pour son catalogue des coquilles du département de la Loire-Inférieure. V

Pages.

Callaud, démissionnaire II

Calloch. — Rapport sur les travaux de la Société Académique de Nantes pendant l'année 1863. . . . 460

Chérot. — Poésies. 287

De Rozières.— Considérations sur la guerre et sur la paix dans l'histoire des peuples. 273

Dufour. — Notes mycologiques. 187

— Rapport sur les travaux des sciences naturelles de la Société Académique de la Loire-Inférieure pendant l'année 1862. 291

— Note sur l'empoisonnement des plantes d'herbier 426

Eudel. — Etudes pittoresques sur le quartier Saint-Pierre (île de la Réunion). 343

Extraits des procès-verbaux des séances (année 1863). I

Fournier. — Voyage à Rome et dans quelques villes d'Italie. 198-305

Garnier, professeur de mathématiques à Lima, admis comme membre correspondant. II

Gatineau, avocat, admis comme membre résidant. II

Gatterre, démissionnaire. II

Guéraud. — Envoi à la Société d'une collection de ses brochures, par Mme veuve Guéraud. IV

Grolleau, admis comme membre résidant. . . . III

Herman Semmig, professeur de langue allemande au lycée de Chambéry, admis comme membre correspondant I

Huette. — Nauscopie. — Faits d'observation concernant cette faculté visuelle 426

Pages.

Landouzy, conservateur des hypothèques à Segré, admis comme membre correspondant. II

Liron-d'Airolles. — Envoi à la Société de son ouvrage, intitulé : *Les poiriers à haute tige*. . . . V

Manchon, admis comme membre résidant. . . . III

Programme des prix proposés par la Société Académique de Nantes pour l'année 1864. 585

Renoul père. — Le quai et le port Maillard. . . 133

Renoul fils. — Rapport de la commission des prix sur le concours de l'année 1863. 491

Rousse. — La philosophie de la cour d'assises, par M. Eugène Lambert. (Analyse critique.). . . . 177

Tableau chronologique des membres résidants de la Société Académique de la Loire-Inférieure depuis sa fondation, par ordre de réception. 587

Tableau chronologique des membres correspondants de la Société Académique de la Loire-Inférieure, par ordre de réception. 606

Vignard. — Rapport sur les travaux de la Section de Médecine de la Société Académique de la Loire-Inférieure pendant l'année 1862-63. 431

Nantes, Vᵉ Mellinet, imprimeur de la Société académique.